



**HAL**  
open science

## Les petites exploitations agricoles françaises

Pauline Lécole

► **To cite this version:**

Pauline Lécole. Les petites exploitations agricoles françaises. Sciences de l'Homme et Société. Institut National d'Etudes Supérieures Agronomiques de Montpellier, 2017. Français. NNT: 2017NSAM0036 . tel-02791645

**HAL Id: tel-02791645**

**<https://hal.inrae.fr/tel-02791645>**

Submitted on 5 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THÈSE POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR DE MONTPELLIER SUPAGRO

En Sciences Economiques

École doctorale EDEG – Économie et Gestion  
Portée par l'Université de Montpellier

Unité de recherche Laboratoire Montpelliérain d'Économie Théorique et Appliquée (LAMETA)

## LES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLLES FRANÇAISES

Présentée par Pauline LECOLE  
Le 7 décembre 2017

Sous la direction de Sophie THOYER

Devant le jury composé de

Marielle BERRIET-SOLLIEC, Professeur, AgroSup Dijon

Philippe JEANEAUX, Professeur, VetAgro Sup

Florence JACQUET, Directeur de Recherche, INRA

François PURSEIGLE, Professeur, ENSAT

Sophie THOYER, Professeur, Montpellier Supagro

Rapporteure

Rapporteur

Présidente du jury

Examineur

Directrice de thèse



UNIVERSITÉ  
DE MONTPELLIER









# THÈSE POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR DE MONTPELLIER SUPAGRO

En Sciences Economiques

École doctorale EDEG – Économie et Gestion  
Portée par l'Université de Montpellier

Unité de recherche Laboratoire Montpelliérain d'Économie Théorique et Appliquée (LAMETA)

## LES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES FRANÇAISES

Présentée par Pauline LECOLE  
Le 7 décembre 2017

Sous la direction de Sophie THOYER

Devant le jury composé de

Marielle BERRIET-SOLLIEC, Professeur, AgroSup Dijon

Philippe JEANEAUX, Professeur, VetAgro Sup

Florence JACQUET, Directeur de Recherche, INRA

François PURSEIGLE, Professeur, ENSAT

Sophie THOYER, Professeur, Montpellier Supagro

Rapporteure

Rapporteur

Présidente du jury

Examineur

Directrice de thèse



UNIVERSITÉ  
DE MONTPELLIER





## Remerciements

---

Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice de thèse et amie, Sophie Thoyer. Merci pour m'avoir toujours soutenue et aidée. Et merci pour les centaines de kilomètres courus ensemble !

Je remercie ensuite chaleureusement Philippe Perrier-Cornet qui m'a guidée vers ce sujet et m'a fait profiter de ses précieux conseils. Je remercie également Céline Bignebat pour ses retours sur mon travail et l'intérêt qu'elle y a porté.

Mes remerciements vont également aux membres de mon jury Philippe Jeanneaux, Marielle Berriet-Sollic, François Purseigle et Florence Jacquet.

Mes remerciements vont aussi à Thomas Galland pour la qualité des enquêtes de terrain réalisées dans le périurbain de Montpellier et pour nos échanges qui ont été constructifs pour mon travail. Je remercie aussi Elliott Boyard et Elise Bouffies pour être partis dans les Pyrénées à la rencontre des petits agriculteurs.

Je remercie les personnes qui nous ont aidées à réaliser les études de terrain.

Dans les Baronnies, mes remerciements vont tout d'abord à Didier Buffière et Jean-Baptiste Jourdan du GIP-CRPGE pour leur accueil et pour nous avoir aidés à découvrir le territoire des Baronnies et ses agriculteurs. Je remercie aussi Cécile Albiero (ADEAR), M. Capera et Stéphane Artigues de la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, ainsi que Didier Mance du GVA pour leur aide dans la réalisation de l'étude.

Dans la métropole de Montpellier, mes remerciements vont à Alexandre Chavey (Chambre d'agriculture de l'Hérault), Milène Délisse (Sud & Bio), Nabil Hasnaoui (UMR Innovation) pour leur appui pour dénicher les petits agriculteurs du périurbain de Montpellier. Je remercie également Christophe Soulard pour son appui et Annabelle Rixen pour le travail réalisé ensemble sur l'agriculture périurbaine.

Je remercie également les agriculteurs qui ont accepté de répondre à nos enquêtes enregistrées.

Je remercie tous mes collègues et amis du bâtiment 26.

Merci à : Lauriane, Sarah, Séverine, Isabelle, Pasquale, Gabriela, Guillaume, Pierre, Laurent, Karine, Philippe, Coralie, Laure, Raphaële et merci à ma famille pour son indéfectible soutien.



## Sommaire

---

Introduction générale.....	4
CHAPITRE 1 - Petite exploitation agricole : de la vision politique à l'identification statistique...12	
1. Les modèles agricoles défendus par la politique agricole française et européenne : quelle place pour les petites exploitations agricoles ?.....	14
2. Que sont les petites exploitations agricoles aujourd'hui ?.....	17
3. Critères de délimitation des petites exploitations : du statut à la classification statistique.....	22
4. Les caractéristiques des petites exploitations .....	33
5. Retours sur la classification par la Production Brute Standard .....	55
Conclusion du chapitre 1 .....	65
CHAPITRE 2 - Paysage des petites exploitations agricoles en France : typologie et analyse statistique.....	68
1. La diversité des petites exploitations agricoles : ce que dit la littérature .....	70
2. Construire une typologie des petites exploitations du Recensement agricole de 2010 .....	76
3. La classification obtenue : analyse des cinq groupes de petites exploitations .....	84
4. Trajectoires de petites exploitations agricoles.....	95
Conclusion du chapitre 2.....	109
CHAPITRE 3 - Contributions environnementales, sociales et économiques des petites exploitations agricoles.....	112
1. Contexte de l'étude : présentation générale des terrains d'étude et des exploitants enquêtés..	115
2.Illustrations des stratégies de petites exploitations sur deux terrains d'étude et à partir de la typologie construite dans le chapitre 2 .....	129
3.Méthodologie de l'étude : enquêtes et construction de scores de performance .....	140
4. Etude des petites exploitations enquêtées par critères d'analyse .....	155
5.Performances environnementales, économiques et sociales des petites exploitations enquêtées	
231	
Conclusion du chapitre 3.....	242

CHAPITRE 4 - Petites exploitations agricoles et politiques publiques.....	246
1. Faut-il soutenir les petites exploitations agricoles ?.....	248
2.La place des petites exploitations dans l’histoire des politiques agricoles française et européenne	258
3.La PAC 2014-2020 et les petites exploitations : états des lieux et propositions.....	275
Conclusion du chapitre 4.....	322
Conclusion générale.....	326

## Introduction générale

---

### 1. Contexte de l'étude et problématique de la thèse

Dans les années 60, les politiques publiques ont cherché à faire diminuer drastiquement le nombre de petites exploitations agricoles (EA). Et pourtant, aujourd'hui elles, sont toujours présentes dans le paysage agricole européen et français (Pluinage, 2004 ; Mouchet et Le Clanche, 2007 ; Rémy, 2007 ; Butault et Delame, 2005 ; Parlement européen, 2014).

La persistance des petites EA questionne : ces EA ont-elles développé des stratégies économiques qui les rendent résilientes ? Au contraire, existe-t-il un renouvellement constant de la population des petites EA alimentée sans cesse par de jeunes exploitants qui s'installent et vont s'agrandir ; et par des exploitants qui réduisent progressivement leur activité au moment de la retraite et viennent ainsi gonfler les effectifs des petites exploitations ? Ou bien, rencontre-t-on parmi les petites exploitations des structures qui ont trouvé un équilibre économique de long terme et peuvent se maintenir sans avoir besoin de s'agrandir. Enfin, se pose la question de l'importance numérique au sein des petites EA des exploitants qui ne sont pas guidés par la recherche de revenu et pratiquent l'agriculture pour le plaisir.

Les petites EA, historiquement peu ou pas reconnues par les politiques publiques, gagnent ces dernières années en reconnaissance.

La principale raison à cela réside dans l'élargissement de l'Union européenne vers les nouveaux Etats-membres d'Europe centrale et orientale. Aujourd'hui sur les 11 millions d'EA européennes, 66% font moins de 5ha. Les politiques publiques ne peuvent plus les ignorer.

La seconde raison est qu'on leur reconnaît un rôle dans la fourniture de biens publics et des difficultés qui leurs sont propres. Le Parlement européen le confirme en 2014 avec un rapport porté par le député polonais C.A. Siekierski : les petites EA contribuent à la préservation des paysages, à la diversité biologique, elles assurent la subsistance de millions de personnes en Europe et préservent des traditions et coutumes populaires (Parlement européen, 2014).

Ce rapport souligne de plus que les petites EA sont insuffisamment prises en considération dans la PAC dont les aides sont principalement distribuées à l'hectare de surface agricole utile. Il demande à ce que les besoins spécifiques des petites EA soient considérés et affirme haut et fort leur importance dans le modèle agricole européen.

Depuis la réforme de la PAC de 2014, les petites EA y ont fait leur entrée, non plus comme les exploitations qui doivent libérer du foncier pour faciliter l'agrandissement des EA modernisables, mais en tant que petites EA à part entière, apportant des services à la société.

Au niveau des anciens Etats-membres, ce mouvement d'intérêt envers les petites EA se retrouve en Grande-Bretagne. En 2016, une équipe de chercheurs britanniques financée par le

gouvernement observe qu'une exploitation britannique sur deux ne peut vivre uniquement de l'activité agricole et qu'une sur cinq perd de l'argent avant même de rémunérer le travail familial. Ils cherchent alors à répondre à la question « y a-t-il un avenir pour les petites EA familiales britanniques ? ». Leur rapport démontre les contributions des petites EA à l'emploi agricole et au maintien de services ruraux. Ils mettent en avant l'importance de l'innovation pour une partie d'entre elles, et l'intérêt de les soutenir. Ils concluent sur la grande hétérogénéité des exploitants à la tête de petites structures : retraités, *hobby farmers*, exploitants pluriactifs, exploitants à plein temps, et donc sur la grande diversité de futurs des petites EA (Winter et al., 2016).

Notre analyse porte sur la France et celle-ci a également vu se développer un intérêt croissant pour les petites EA.

Dans les années 2000, une réflexion est ainsi menée par le Ministère de l'agriculture sur la création d'un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE – contrat de 5 ans pour accéder à des financements favorisant l'adoption de pratiques bénéfiques pour l'environnement ou pour l'investissement) spécifiquement dédié aux petites EA (MAAF, 2001). Le ministère de l'agriculture reconnaît alors leurs contraintes spécifiques : faible capacité d'autofinancement, précarité du foncier, faible intégration dans les circuits classiques de formation ; et leurs contributions : entretien des espaces et revitalisation des communes rurales, maintien d'une activité économique dans les zones difficiles.

Ce CTE n'a cependant jamais été mis en place, mais démontre l'ouverture progressive de la réflexion en France sur des politiques publiques destinées aux petites EA.

En effet, suite à cette première initiative, une importante réflexion autour de l'accompagnement des petites EA françaises a émergé. Une recherche-action petites exploitations (RA-PE) a été financée par le ministère de l'agriculture sur les petites exploitations pour inventer de nouvelles formes d'accompagnement, de formations pour des agriculteurs jusqu'à présents laissés pour compte des politiques classiques d'accompagnement (MAAF, 2006 ; Berthollet et al., 2008).

Cette étude a été menée entre 2003 et 2004, elle s'est déroulée sur 7 territoires<sup>1</sup> et a permis la réalisation de 171 entretiens.

L'analyse sociologique des résultats montre le renouvellement qui existe au sein des petites EA. Elle fait ressortir le poids des exploitants nouvellement installés, néo-ruraux ou non, ainsi que la diversité des systèmes d'exploitation rencontrés. L'analyse montre que se côtoient des petits exploitants qui s'inscrivent dans une vision « classique » et qui souhaitent s'agrandir et augmenter leur production, et des exploitants qui optimisent la production de valeur ajoutée et limitent les investissements. Elle conclut sur l'idée que certaines petites EA sont viables et durables et montre

---

<sup>1</sup> Pays du Centre Ouest Bretagne, Pays des 6 vallées, Pays de Corbières-Minervois, Parc Naturel Régional de l'Avesnois, Comité de bassin d'emplois des Cévennes, Communauté de communes du plateau briard.

que les enquêtés sont peu voire pas insérés dans les réseaux professionnels agricoles formalisés (MAAF, 2006).

Même si on reconnaît aujourd'hui l'importance numérique des petites EA, leurs contributions aux biens publics et les contraintes auxquelles elles font face, les données disponibles sont encore rares (Commission européenne, 2011a ; Allaire, 2011). Statistiquement les petites EA sont celles qui sont exclues de la principale base de données européenne qui alimente les réflexions sur la PAC, le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA). Dans ce cas, comment mettre en place des dispositifs de soutien publics adaptés ?

Les objectifs de la thèse sont les suivants :

- Caractériser l'ensemble des petites exploitations agricoles de la France métropolitaine. On fait l'hypothèse qu'elles sont différentes des autres EA. Nous souhaitons également expliquer leur persistance et étudier leurs stratégies de maintien, de développement. On fait l'hypothèse que toutes les petites EA ne sont pas des EA en transition. Certaines sont petites par choix et le resteront ;
- Evaluer les contributions environnementales, sociales et économiques des petites exploitations agricoles françaises et identifier, parmi elles, les petites EA les plus performantes sur ces critères. L'idée est de voir s'il existe des justifications de soutiens publics spécifiques pour compenser leurs contraintes et rémunérer leurs contributions ;
- Etudier les soutiens que la Politique Agricole Commune (PAC) offre aux petites EA, de façon ciblée ou non. A priori la PAC leur est peu favorable dans la distribution des aides agricoles à l'hectare. Nous cherchons à voir comment mieux adapter les aides de la PAC aux petites exploitations agricoles.

## **2. Méthodes utilisées pour répondre aux objectifs de la thèse**

Nous cherchons à répondre aux objectifs énoncés à partir de données issues des recensements agricoles français et d'enquêtes de terrain.

L'analyse est ciblée sur la France métropolitaine. Nous avons choisi de ne pas traiter les petites EA des Départements d'Outre-Mer (DOM) car les contextes et les productions agricoles des DOM sont très différents et auraient mérité une thèse à part entière.

Il y a de bien nombreuses définitions des petites EA. Dans cette thèse, nous avons choisi d'utiliser la définition statistique, qui identifie les petites EA à partir d'un seuil maximum de potentiel de production agricole (Production Brute Standard). Dans le recensement agricole de 2010, avec cette définition, on en recense près de 178 000.

Notre analyse est complétée par des données issues des recensements agricoles français de 1988 et 2000.

A partir des données du recensement agricole de 2010, nous réalisons une typologie des petites EA françaises avec une méthode de classification mixte.

Nous réalisons également un appariement partiel des recensements agricoles de 2000 et 2010 afin d'analyser les trajectoires des petites exploitations sur une décennie.

Nous avons complété les données statistiques du recensement agricole de 2010 par des enquêtes de terrain afin de mieux comprendre le ressenti des exploitants, leurs attentes et leurs perceptions des contraintes spécifiques auxquelles ils font face. Une quarantaine d'enquêtes ont été réalisées sur deux terrains d'étude au printemps et à l'été 2016.

Le premier terrain est en zone périurbaine près de Montpellier. Peu soutenues par la PAC, les petites exploitations de la zone sont néanmoins nombreuses et peuvent compter sur la proximité d'un bassin de consommation mais aussi d'emplois.

Le second terrain est en zone de montagne dans les Baronnie des Pyrénées. La PAC offre dans ces zones des aides spécifiques pour compenser les handicaps naturels et participe au maintien des EA.

Les enquêtes, de type entretiens semi-directifs ont été réalisées par trois stagiaires. L'identification des exploitants enquêtés a été possible grâce aux chambres d'agriculture départementales, aux Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM), aux Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR), au Groupement d'Intérêt Public – Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace (GIP-CRPGÉ), à la Confédération Paysanne et au réseau des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap).

Une partie de l'analyse des enquêtes s'est inspirée de la méthode IDEA (Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles). Nous avons mis en place un système de scores pour évaluer pour chaque exploitation enquêtée une performance de vivabilité, de pérennité, de qualité environnementale, d'insertion dans le territoire et une performance économique.

### **3. Plan de la thèse**

La thèse est organisée en 4 chapitres.

Le **premier chapitre** propose une description générale des petites exploitations agricoles par rapport aux autres exploitations du recensement agricole de 2010, les moyennes et grandes exploitations agricoles.

L'objectif de ce chapitre est de caractériser les différences entre les petites exploitations agricoles et les autres qui, elles sont recensées dans le RICA.

Globalement les petites EA sont dirigées par des exploitants en général peu formés et âgés, qui passent en moyenne, un mi-temps sur l'exploitation et ont peu de main d'œuvre supplémentaire.

Le premier chapitre revient également sur le critère de délimitation des petites exploitations agricoles utilisé par les statistiques. Il s'agit d'une taille économique de l'exploitation déterminée principalement d'après la structure de cette dernière et qui ignore donc les activités de prolongement (ventes en circuits courts, activités de diversification par exemple). Une proposition de prise en compte de ces activités dans la taille économique des exploitations conclut ce chapitre. Elle montre cependant que les données disponibles actuellement dans le recensement agricole ne permettent pas de proposer un critère suffisamment robuste.

Le **second chapitre** vise à caractériser l'hétérogénéité des petites exploitations agricoles. Pour cela, nous avons construit une typologie des 178 000 exploitations agricoles françaises recensées en 2010 et avons identifié cinq grands groupes de petites EA ayant des caractéristiques communes et auxquels nous pouvons prêter cinq types de stratégie potentielle : « simplifier un système d'exploitation tourné vers l'autoconsommation », « conserver un patrimoine familial avant tout », « maintenir une petite activité agricole rémunératrice », « maintenir et développer une activité agricole à plein temps », « être en transition ».

Cette analyse est complétée par l'étude des trajectoires d'exploitations agricoles sur 2000-2010. Compte tenu des difficultés d'appariement entre deux bases de données éloignées de dix ans, nous n'avons pu identifier l'historique que d'environ 65 200 exploitations. On retrouve alors des petites EA du RA2000 qui sont restées petites en 2010 (52% des EA appariées), mais aussi des exploitations de taille moyenne en 2000 qui sont devenues des petites EA en 2010 (42% des EA appariées) ainsi que des petites EA de 2000 qui elles sont devenues des moyennes EA en 2010 (6% des EA appariées). De plus, et cette fois-ci sur l'ensemble des petites EA de 2010, on compte 25% de nouveaux installés. Cette analyse montre que la population des petites EA est sans cesse renouvelée y compris par la dynamique d'installation qui révèle une grande diversité de profils : chefs d'exploitation valorisant leur production agricole par la vente en circuits courts, exploitants pluriactifs en installation progressive mais aussi installations d'exploitants retraités.

Nous montrons aussi que les petites EA ne sont pas seulement des structures de transition puisque 52% de notre échantillon s'est maintenu dans le groupe des petites EA entre 2000 et 2010. Il y a donc effectivement une persistance des petites EA qu'il est important d'analyser pour comprendre les stratégies de maintien qu'elles adoptent.

Le **chapitre 3** complète l'analyse statistique, à partir de deux enquêtes réalisées auprès de 40 petits exploitants sur deux terrains complémentaires, la métropole de Montpellier et les Baronnies. Ce chapitre permet d'illustrer de manière plus qualitative et à partir de recueil de témoignages directs, les types et les trajectoires des petites EA mis en évidence dans le chapitre 2.

Le cœur du troisième chapitre consiste à évaluer les contributions environnementales, sociales et économiques des petites EA, l'objectif étant de mieux argumenter les justifications de soutiens pour les petites EA par les politiques publiques et d'en améliorer également le ciblage.

Cette évaluation est rendue difficile sur le plan statistique et pour l'ensemble des petites EA par le fait que le recensement agricole (RA) ne fournit que très peu d'informations sur les pratiques environnementales des agriculteurs, ni sur leurs performances économiques. Nous utilisons les données du RA à notre disposition et renforçons notre analyse par l'exploitation de nos résultats d'enquête. Certes ces résultats ne permettent pas de conclure sur la base d'un échantillon représentatif, mais donnent cependant un éclairage intéressant pour expliquer les différents aspects des performances environnementales, sociales et économiques. Nous faisons donc des allers-retours entre l'analyse statistique et le terrain.

La contribution environnementale des petites exploitations agricoles est expliquée par la sensibilité environnementale des exploitants agricoles, les déterminants de leurs choix de pratiques agricoles ainsi que par des contraintes plus spécifiques comme la surcharge de travail ou l'âge avancé.

Une analyse des données du RA nous permet d'estimer les déterminants de l'engagement de production sous certification AB des exploitants, et de la part de la surface agricole sans produits phytosanitaires sur la surface totale. Elle montre que le manque de capital des petites EA n'implique pas l'adoption par défaut des pratiques pro-environnementales. Alors que pour les exploitants pluriactifs et les retraités les conclusions sont hétérogènes, nous concluons sur l'adoption de pratiques bénéfiques pour l'environnement par les *hobby farmers* et pour les exploitants qu'on peut identifier comme des installés hors cadre familial.

La contribution sociale des petites exploitations agricoles est évaluée par la mesure du maintien et de la création d'emplois sur l'exploitation agricole.

Pour estimer la contribution de l'ensemble des petites EA à l'emploi, nous construisons un scénario de disparition de l'ensemble des petites EA par agrandissement vers des tailles « moyennes ». Ce scénario qui concrètement se traduirait par une fusion des petites EA en exploitations agricoles de taille moyenne permet d'estimer la contribution à l'emploi des petites EA à 7 à 9% des unités de travail agricoles (UTA) en France métropolitaine.

Nous montrons également que les besoins en main d'œuvre salariée des petits exploitants sont importants mais qu'ils sont souvent dans l'incapacité d'en créer. En nous appuyant sur la théorie

de l'exploitation agricole, nous montrons que la valorisation de la production et la pluriactivité constituent des déterminants clés dans la création d'emplois salariés des petites EA.

Enfin, l'aspect social de l'étude est conclu par une analyse, à partir des enquêtes, des conditions de vivabilité de petits exploitants. Elle montre l'importance de l'agriculture dans les zones isolées et le poids de conflits d'usage en zone périurbaine.

En raison de l'absence de données économiques pour les petites EA, l'analyse de leur situation économique est principalement réalisée à partir des enquêtes faites sur les deux terrains. Elles montrent les difficultés économiques rencontrées par les petits exploitants et revient sur un ensemble de stratégies développées pour assurer leur maintien : agrandissement, diminution des charges d'exploitation, valorisation de la production et ajout d'un revenu extérieur dans le revenu du ménage. Elle montre également l'importance des aides de la PAC dans le maintien des petites EA en zone défavorisée, importance bien moindre pour celles situées dans le périurbain de Montpellier.

Dans la dernière partie du chapitre 3, l'analyse des contributions environnementales, sociales et économiques est complétée par la construction de scores de performance pour les exploitations enquêtées. Ces scores s'inspirent de la méthode IDEA (Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles) : on détermine pour chaque exploitation enquêtée un score de vivabilité, un score de pérennité, un score environnemental, un score d'insertion dans le territoire et un score économique. Cette étude permet d'évaluer la performance à l'échelle des exploitations et d'identifier des profils d'exploitation plus ou moins performants. Elle alimente la réflexion sur le ciblage des politiques publiques vers les petites EA en fonction de leurs contributions.

Le quatrième et dernier chapitre de thèse (**chapitre 4**) est centré sur l'analyse de la Politique Agricole Commune et sur la façon dont elle intègre, ou non, la problématique des petites EA. L'objectif de ce chapitre est d'évaluer l'accès aux aides par les petites EA dans la PAC 2014-2020. Nous proposons aussi de réfléchir à un meilleur ciblage des soutiens pour valoriser et/ou inciter les contributions environnementales et sociales des petites exploitations, et prendre en compte leurs contraintes propres.

Ce chapitre comporte une analyse des justifications théoriques des soutiens aux petites EA puis explicite les contraintes spécifiques auxquelles elles font face et qui permettent de mieux comprendre le type d'intervention qui leur serait utile.

Après un rappel des raisons historiques pour lesquelles les petites exploitations agricoles bénéficient de moins d'aides relativement aux autres EA dans la PAC depuis 1962, nous concentrons l'analyse sur la PAC 2014-2020.

## *Introduction générale*

L'analyse des conditions d'accès et de distribution des aides de la PAC pour les petites EA est ciblée sur les aides directes du premier pilier de la PAC (couplées et découplées) et sur trois mesures emblématiques du second pilier : les mesures agro-environnementales et climatiques, l'indemnité compensatoire aux handicaps naturels et la dotation pour les jeunes agriculteurs.

Nous proposons pour finir un focus sur trois dispositifs importants pour les petites EA. Il s'agit du « programme pour les petits agriculteurs » mis en place en 2014 par la Commission européenne et non intégré par la France ; la valorisation et l'incitation à la création d'emplois par les petites EA *via* les groupements d'employeurs ; et la facilitation d'accès au foncier et au bâti pour les petits exploitants.

## CHAPITRE 1 - Petite exploitation agricole : de la vision politique à l'identification statistique

---

1. Les modèles agricoles défendus par la politique agricole française et européenne : quelle place pour les petites EA ? .....	14
2. Que sont les petites EA aujourd'hui ? .....	17
3. Critères de délimitation des petites EA : du statut à la classification statistique .....	22
4. Les caractéristiques des petites exploitations .....	33
5. Retours sur la classification par la Production Brute Standard .....	55
Conclusion du chapitre 1 .....	65

Les petites EA étaient vouées, par les politiques de modernisation françaises et européennes, à disparaître par cessation d'activité ou bien par agrandissement. Ces EA étaient donc considérées comme des exploitations en transition. Pourtant les petites EA persistent (Pluvinage, 2004 ; Mouchet et Le Clanche, 2007 ; Rémy, 2007 ; Butault et Delame, 2005 ; Parlement européen, 2014).

Cette persistance est cependant difficile à expliquer. Il n'existe pas de consensus large pour définir ou délimiter une petite EA (Nagayetsn, 2005 ; Parlement européen, 2014, Commission européenne, 2011a). Les critères de délimitation pour les reconnaître sont donc variés, les plus courants sont la surface agricole utile, l'importance de l'emploi familial, le niveau d'autoconsommation ou encore la taille économique (la production brute standard) (Parlement européen, 2014 ; Commission européenne 2011a ; Hubbard, 2009 ; Aubert et Perrier-Cornet, 2009a ; Allaire, 2011). Cette absence de délimitation claire conduit à un manque de données les concernant (Commission européenne, 2011a ; Salvioni et al., 2009).

Au-delà de ces critères, les petites EA sont caractérisables par leurs difficultés de reconnaissance voire leur exclusion : difficultés d'accès au statut de non salarié agricole reconnu par les professionnels du monde agricole, exclues de la base de données statistique sur laquelle s'appuient les réflexions sur la PAC.

Comment délimiter les petites EA de la France métropolitaine ? Quelles sont leurs grandes caractéristiques ? Ces EA sont-elles différentes des autres exploitations qui sont reconnues et pour qui les données statistiques de suivi sont plus nombreuses ?

Les objectifs de ce chapitre sont de resituer les petites EA françaises dans un contexte général et de caractériser ces dernières par rapport aux autres EA.

Dans une **première partie**, nous présentons les raisons historiques qui ont mené à l'exclusion des petites EA des politiques publiques agricoles. La **seconde partie** du chapitre propose une revue de littérature pour cerner les différentes manières dont la question des petites EA est appréhendée : à travers le prisme des exploitations familiales, de l'agriculture paysanne ou encore des exploitations de subsistance ou semi-subsistance.

Nous illustrons dans la **troisième partie** les difficultés de reconnaissance auxquelles se confrontent les EA jugées trop petites par les pouvoirs publics ou/et une partie de la profession agricole en France. Nous étudions par une illustration la question emblématique des conditions d'accès au statut de non salarié agricole de la sécurité sociale agricole (MSA).

Les difficultés de reconnaissance se traduisent également dans les statistiques agricoles. Nous montrons que la classification des EA d'après leur taille économique estimée d'après un potentiel de production agricole exclut les petites EA de certaines statistiques, notamment celles qui suivent les caractéristiques financières et comptables des exploitations. Or, ces statistiques fournissent la base empirique sur laquelle se fondent les autorités européennes et les Etats-membres pour construire la Politique Agricole Commune. En étant absentes partiellement du tableau statistique

européen et français, les petites exploitations voient aussi leurs contraintes et leurs enjeux en partie ignorés ou du moins « mal-traités » par la politique agricole. Pour pallier à ce manque de connaissances sur les petites exploitations, nous exploitons dans une **quatrième partie** les statistiques disponibles dans le recensement agricole de 2010, pour caractériser les petites exploitations en France et mettre en lumière leurs principales similarités et différences avec les autres EA.

Enfin, nous concluons dans une **cinquième partie** par une réflexion sur la méthode de classification des petites, moyennes et grandes EA. Nous montrons pourquoi cette méthode, fondée sur la mesure de la production brute standard, peut être en partie inadéquate et peu adaptée aux évolutions récentes de l'agriculture française. Nous proposons d'ouvrir les critères de classification aux activités de diversification et de commercialisation, afin que la classification ne repose pas uniquement sur la structure et le type de production des EA qui ne reflète que trop imparfaitement leur potentiel d'activité et de contribution à la valeur ajoutée agricole.

## 1. Les modèles agricoles défendus par la politique agricole française et européenne : quelle place pour les petites exploitations agricoles ?

Dans cette première partie, on retrace à grand traits et dans une perspective historique des décisions européennes et françaises, **comment les petites EA ont été perçues, reconnues et analysées.**

La PAC est mise en place en 1962 suite au traité de Rome de 1957 qui a créé la CEE (Communauté Economique Européenne). Ces objectifs sont alors d'accroître la productivité de l'agriculture, d'assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs, de stabiliser les marchés, de garantir la sécurité des approvisionnements et d'assurer des prix raisonnables aux consommateurs. Parallèlement, la France, qui est une puissance agricole, cherche à accélérer la modernisation de ce secteur et aussi à libérer des bras pour travailler dans le secteur secondaire à la reconstruction d'après-guerre. Elle met alors en place les lois d'orientation agricole de 60-62 qui sont très importantes pour comprendre l'évolution des structures agricoles françaises.

### 1.1. Dans les années 60, l'exploitation familiale sur le devant de la scène, au détriment de la petite paysannerie ?

Un des objectifs des lois d'orientation agricole françaises de 1960 et 1962 (LOA 60-62) est d'atteindre la parité économique et sociale de l'agriculture avec les autres secteurs économiques. Pour cela, elles comptent sur l'exploitation de type familial en voie de modernisation.

La politique française des structures de 1960 qui en découle, constitue un tournant. Elle se compose de deux volets : le premier concerne l'encouragement à l'exode des petits agriculteurs en facilitant les départs à la retraite ; le second concerne l'orientation des terres libérées vers des

agriculteurs dont le projet est jugé économiquement viable ou pouvant le devenir. L'Etat français en lien avec la profession agricole se donne donc les moyens de « sélectionner et d'éliminer » (Servolin, 1972).

Dans ce modèle, **l'exploitation agricole familiale constitue « l'exploitation agricole viable »**. Ce modèle est basé sur 2 UTH (Unité de Travail Humain) présentes sur l'exploitation agricole. A cette époque, l'exploitation familiale constitue l'idéal à atteindre et même si la relation au foncier nécessaire n'est pas directement affichée : « dans l'esprit des protagonistes de l'époque, va se cristalliser l'image d'une exploitation comprise entre 20 et 50 ha de polyculture qui va apparaître comme l'idéal à atteindre » (Muller, 1984, p75).

Cet idéal à atteindre est largement porté par « l'unité paysanne » représentant les intérêts agricoles à l'époque *via* la cogestion (Brun, 2006). Pourtant, le MODEF (Mouvement de défense et de coordination des exploitations familiales, devenu un syndicat agricole en 1975) s'oppose radicalement aux LOA 60-62, les accusant de « liquider l'exploitation familiale et la petite paysannerie laborieuse » (Cordellier et Le Guen, 2010, p181). Alors que pour cette association, l'emploi de l'expression « exploitation familiale » est assez équivalente à la formule « petits et moyens paysans » (Purseigle, 2010), celle utilisée dans les LOA 60-62 de modernisation de l'agriculture s'attache plutôt au « socle familial de la modernité agricole » (Rémy, 2010).

Dans ce modèle porté par les LOA 60-62, les paysans sont considérés comme peu modernes, peu productifs et orientés vers une agriculture de subsistance ou de semi-subsistance (Muller, 1984 ; Servolin, 1972) : « après la seconde guerre, le mot d'ordre principal c'est la mécanisation, c'est l'époque où le tracteur devient le symbole de « l'exploitant agricole » par opposition au « paysan » » (Muller, 1984, p20). On est alors dans la situation d'une « mise en route des exploitations « sous développées » vers l'idéologie de la modernité », qui de fait, impose l'exode rural de certains (Muller, 1984, p70).

Parallèlement aux lois d'orientation agricole françaises de 1960-62, Mansholt (Commissaire européen à l'agriculture) défend dans son mémorandum la nécessité de restructurer l'agriculture de la CEE (Communauté Economique Européenne). D'après lui, la parité économique du secteur agricole avec les autres secteurs ne pourra pas être atteinte si on se limite à une politique de soutien par les prix. Elle doit être complétée par une politique structurelle. Les directives de cette politique structurelle sont mises en place après 1972 et s'inspirent des lois 1960-62 françaises. Elles encouragent la cessation d'activités des exploitations dont les structures sont jugées « inadaptées » et soutiennent, *via* des aides aux investissements par exemple, « toutes celles qui peuvent devenir modernes et économiquement rentables » (Jacquet, 1993, p25).

Les mesures mises en œuvre par la LOA 60-62 et suite au plan Mansholt européen encouragent une « élite paysanne » à se développer et conduisent au départ de très nombreux paysans du paysage agricole sans pour autant atteindre l'objectif de la parité économique et sociale avec les autres secteurs économiques (Muller, 1984). La mise en place de ce modèle agricole allant dans le sens d'une homogénéisation des structures a entraîné une forte diminution du nombre d'EA et une relative concentration des exploitations<sup>2</sup>. **A cette époque, on considère que l'agriculture paysanne, peu productive, doit se moderniser ou disparaître.** Elle occupe de petites surfaces certes, mais ralentit l'agrandissement des autres exploitations qui s'inscrivent dans le modèle dominant de l'agriculture familiale. Pour Hervieu « la décennie 60-70 est définitivement marquée par une profonde transformation structurelle : elle enregistre la fin du paysan et la naissance de l'exploitant agricole » (Hervieu, 2010, p30).

## 1.2. Les années 80 : l'essoufflement du modèle familial et le retour d'une agriculture paysanne

En France entre 1955 et 1988, le nombre d'EA a diminué de plus de 44%. En 1955, 80% des EA comptent moins de 20 hectares de superficie agricole utilisée (SAU). En 1988 celles-ci ne représentent plus que 55% des EA.

Et alors qu'en 1955, seulement 0,8% des EA occupent plus de 100 hectares, elles sont plus de 4% à les dépasser en 1988<sup>3</sup>.

La politique des structures a certes « entraîné une professionnalisation des EA » (Desriers, 2007), pourtant le modèle de l'exploitation familiale à 2 actifs à temps plein va s'essouffler.

La réforme Mac Sharry de 1992 transforme profondément la PAC en basculant les soutiens à l'agriculture d'un système de prix garantis à un système d'aides directes en partie calculées sur les hectares exploités. Implicitement, ce choix de politique agricole encourage l'agrandissement des exploitations. De fait, on assiste à une évolution de la perception de l'exploitation familiale à 2 UTH qui était l'idéal des années 70 et 80. Elle devient celle qui n'a pas pu, su évoluer vers « l'entreprise agricole », celle qui est restée « petite » cantonnée aux limites instaurées par la politique des structures des années 60. Ceci se révèle d'ailleurs dans la **LOA française de 2006 qui abandonne la référence à l'exploitation familiale et lui substitue la notion d'entreprise agricole** (Rémy, 2013).

Parallèlement, à partir des années 90 donc, et avec l'émergence de la Confédération Paysanne (CP), l'agriculture paysanne s'inscrit désormais dans une agriculture non conventionnelle.

La Confédération Paysanne naît en 1987 de la fusion de la CNSTP<sup>4</sup> (mouvance « paysan-travailleur » apparus dans la décennie 70) et du FNSP<sup>5</sup> (tendances d'opposition jusqu'alors restées

---

<sup>2</sup> La politique de structure gère aussi l'agrandissement des exploitations agricoles (encadré I.2).

<sup>3</sup> Les données de 1955 sont issues du (Desriers, 2007), celles de 1988 proviennent d'Agreste – Recensements agricoles de 1988 et 2000.

internes à la FNSEA et au CNJA). **Le modèle de la Confédération Paysanne s'appuie sur la défense d'un modèle alternatif au modèle dominant.** Comme l'expliquent Demeulenaere et Bonneuil (2010, p73), le terme « paysan » est utilisé « pour revendiquer une filiation avec les valeurs et l'organisation prévalant dans le monde rural avant la modernisation agricole, ce choix lexical témoigne d'une remise en question en profondeur du modèle productiviste, qui ne se borne pas à une révision dans la marge de pratiques devenues inadaptées aux nouvelles exigences sociétales en matière de qualité environnementale et sanitaire, mais qui touche à l'identité de producteurs, leur rapport à leur travail, à la société et au vivant ».

La Confédération Paysanne s'est donc construite en rupture au modèle promu dans les années 70 et dénonce les impacts des modes de production intensifs sur l'environnement et la santé des consommateurs (Bruneau, 2010 ; Purseigle, 2010).

Cette première approche politique de l'évolution du modèle agricole français offre un aperçu très général sur le contexte français dans lequel s'inscrivent les petites EA. Pour mieux cerner l'objet de cette étude, nous proposons de **réfléchir à la définition des petites EA par rapport à trois notions qui leurs sont très souvent rattachées : l'agriculture familiale, l'agriculture de semi-subsistance et l'agriculture paysanne.**

## 2. Que sont les petites exploitations agricoles aujourd'hui ?

Les travaux portant sur les petites exploitations, les définissent par leur petite dimension, leurs faibles revenus, la faiblesse du capital investi et leur dépendance à la main d'oeuvre familiale (Aubert, Perrier-Cornet, 2009a ; Salvioni, et al., 2009 ; Mouchet et Le Clanche, 2007). Elles sont souvent présentées comme désavantagées faisant face à un risque de pauvreté, à un manque d'opportunité de développement et comme étant largement tournées vers l'autoconsommation. Et pourtant, les auteurs sont nombreux à souligner leur hétérogénéité et à mettre en avant la difficulté d'aboutir à une définition qui fasse consensus (Bailey et Suta, 2014 ; Mouchet et Le Clanche, 2007).

On retrouve dans cette vision très générale des petites EA les notions d'agriculture familiale et d'agriculture de semi-subsistance. Nous précisons ces concepts ainsi que celui de l'agriculture paysanne afin de situer par rapport à eux, les petites EA.

### 2.1 Petites exploitations agricoles et agriculture familiale

Il existe une large littérature sur l'agriculture familiale, souvent centrée sur les pays en voie de développement mais qui a aussi eu des échos sur les agricultures des pays développés.

---

<sup>4</sup> La Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans a été créée par des dissidents de la FNSEA.

<sup>5</sup> Fédération nationale des syndicats paysans

Il y a un consensus général à l'échelle mondiale pour dire que la définition de l'exploitation familiale s'appuie sur une main d'œuvre et un capital d'origine familiale. «L'agriculture familiale englobe toutes les activités agricoles reposant sur la famille, en relation avec de nombreux aspects du développement rural. L'agriculture familiale permet d'organiser la production agricole [...] sur la main d'œuvre familiale, aussi bien les hommes que les femmes<sup>6</sup>» (FAO). Cette définition s'inscrit dans la lignée des recherches menées par Tchayanov dans le contexte de la révolution soviétique, dont la définition de l'exploitation paysanne familiale est bien plus stricte : pas de salariés et donc pas de salaires. Tchayanov est le père de la notion des « ménages agricoles » pour lesquels, compte tenu de leur très faible insertion dans le marché, il n'y a pas de séparabilité entre décisions de production et décisions de consommation. Pour lui, la notion de profit n'entre donc pas dans l'exploitation familiale qui cherche à répondre aux besoins de la famille tout en permettant à l'activité de perdurer<sup>7</sup> (Tchayanov, 1923).

Plus récemment, la littérature britannique sur l'exploitation familiale des années 80-90 apporte des éclairages complémentaires. En plus de la « *family labour farm* » qui s'inscrit dans la lignée de Tchayanov, Gasson et al. (1988) proposent la « *farm family business* ». Elle n'est pas définie selon l'emploi familial mais selon le lien de parenté ou de mariage entre les chefs d'exploitation responsables de la gestion de l'EA, l'apport de capital par les membres de la famille ou encore, le fait que la famille réside sur l'exploitation. Djurfeld (1996) complète cette notion en proposant la « *notional family farm* » qui correspond peu ou prou à la « *farm family business* » de Gasson et al., (1988) à laquelle il ajoute une condition sur le travail familial nécessaire pour que l'exploitation agricole perdure.

Dans le contexte français, Hervieu et Purseigle (2011) illustrent la diversité de l'agriculture familiale en distinguant quatre figures de formes familiales : l'agriculture familiale « paysanne » inscrite dans un territoire local et assurant l'ensemble des échanges marchands, elle défend un patrimoine familial ; l'agriculture familiale « pluriactive et territoriale » où l'activité agricole n'est qu'une des composantes d'un revenu diversifié ; l'agriculture familiale « spécialisée » segmentée et très professionnalisée ; l'agriculture familiale « sociétaire » qui dissocie du travail agricole, le capital d'exploitation.

Même si Hill (1993) dans son étude sur les exploitations familiales européennes<sup>8</sup> montre qu'en moyenne les exploitations familiales<sup>9</sup> sont plus petites en termes de surface et de taille économique, il souligne aussi qu'**exploitations familiales et petites exploitations ne sont pas**

---

<sup>6</sup> [http://www.fao.org/family-farming-2014/home/what-is-family-farming/fr/?fb\\_locale=pt\\_PT](http://www.fao.org/family-farming-2014/home/what-is-family-farming/fr/?fb_locale=pt_PT)

<sup>7</sup> Le concept de base qu'il utilise pour analyser l'économie familiale et ce qu'il appelle l'équilibre travail-consommation entre satisfaction des besoins familiaux et pénibilité du travail

<sup>8</sup> Il travaille sur le RICA et ne prend pas en compte dans son analyse un certain nombre de petites exploitations agricoles au sens économique.

<sup>9</sup> Sa définition de l'exploitation familiale est moins stricte que Tchayanov (le rapport travail familial/travail total doit être supérieur à 0,95).

**des « labels interchangeables ».** Il montre que les exploitations où la main d'œuvre salariée occupe une part importante peuvent être des petites exploitations gérées par un ménage pluriactif par exemple.

En conclusion, on constate qu'exploitations familiales et petites exploitations ne sont pas équivalentes, et qu'on ne peut pas affirmer non plus que les petites EA sont toutes des exploitations familiales.

## 2.2 Petites exploitations agricoles et agriculture de semi-subsistance

Lorsque sont évoquées les exploitations de subsistance, il est souvent fait référence à des exploitations des pays en voie de développement. On s'appuie d'ailleurs pour définir l'agriculture de subsistance sur une définition de Todaro et Smith (2012) : « *farming in which crop production, livestock rearing and other activities are conducted mainly for personal consumption, characterized by low productivity, risk and uncertainty* ». Pour Wharton (1969), ceux qu'il appelle le « *subsistence farmer* » et le « *peasant* » ont l'objectif commun de produire des biens alimentaires à destination de la consommation familiale plutôt qu'à la vente. On retrouve dans la littérature un consensus selon lequel les EA vendant moins de 50% de leur production sont des exploitations de semi-subsistance voire de subsistance, celles qui en vendent plus sont dites commerciales (Davidova et al., 2013 ; Fritzsche et al., 2010 ; Hubbard, 2009). En plus d'une surface insuffisante pour dépasser un certain seuil de production et produire des excédents qui seront vendus (Lerman, 2003), la subsistance et semi-subsistance sont souvent associées à des exploitations « en retard » (Kostov et Lingard, 2002) qui s'inscrivent dans une stratégie de survie de l'exploitation (Davidova et al., 2013).

Dans l'UE, la littérature sur l'agriculture de semi-subsistance est relativement abondante sur les Nouveaux Etats-membres (NEMs) : en 2014, on estime à 5,8 millions, et donc presque une exploitation européenne sur deux, les exploitations de semi-subsistance (Parlement européen, 2014). Dans les NEMs coexistent de très grandes EA et de très petites ; et ce sont souvent les très petites qui sont en situation de subsistance ou de semi-subsistance (Davidova et al., 2013 ; Mathijs et Noev, 2004 ; Kostov et Lingard, 2002) : « on considère généralement que les exploitations de semi-subsistance et de subsistance sont de petites EA familiales, qui satisfont les besoins alimentaires de leurs exploitants et qui sont faiblement intégrées au marché » (Réseau rural européen, 2010, p8).

Comme le soulignent Davidova et al. (2013) une production de subsistance ou de semi-subsistance est associée à la stratégie de nourrir sa famille à partir de ses propres ressources par choix ou par nécessité. Ce n'est pas le cas des petites EA qui peuvent être des exploitations de

subsistance, semi-subsistance comme des exploitations dites commerciales (Davidova et al., 2013).

En conclusion, **il peut y avoir un chevauchement entre petites EA et exploitations de subsistance ou de semi-subsistance, mais toutes les petites EA ne s'inscrivent pas dans la logique de l'agriculture de subsistance.**

### 2.3 Petites fermes et petites exploitations agricoles

Alors que dans les années 60, l'agriculture paysanne était associée à une agriculture de subsistance et d'autoconsommation, aujourd'hui et à travers le message politique porté par la Confédération Paysanne, les « petites fermes » s'inscrivent dans sa charte paysanne dont les principes sont « produire, employer, préserver ». Ils sont déclinés en 6 thèmes : l'autonomie, la transmissibilité, le développement local, la répartition des volumes de production (permettre au plus grand nombre d'accéder au marché), la qualité des produits et le travail avec la nature.

La Confédération Paysanne veut se donner des critères objectivables pour définir ce qu'est une petite ferme. Elle utilise le chiffre d'affaires par UTA (Unité de Travail Annuel) et le montant des aides de la PAC comme critères. Ces adhérents eux répondent à la définition d'une petite ferme de manière plus qualitative (encadré I.1).

#### *Encadré I.1 : Les petites fermes définies par la Confédération Paysanne*

La Confédération paysanne propose une définition des petites EA basée sur des critères économiques mesurables « dans l'optique d'identifier les bénéficiaires d'une éventuelle mesure de soutien spécifique » :

1. Chiffre d'Affaires hors taxe (moyenne triennale) comprenant uniquement les aides PAC « premier pilier » inférieur à :

- 45 000€ pour 1 UTA,
- 56 230€ pour 1,5 UTA,
- et à 67 500€ à partir du deuxième UTA (et au-delà),

2. Aides PAC « premier pilier » (moyenne triennale) inférieures à 12 000 euros par exploitation. (test de définition réalisé sur 70 exploitations locales pour voir si cette définition est conforme avec « les représentations que se font les membres du groupe de ce qu'est une petite ferme »). (Confédération Paysanne, 2011).

Lors d'un colloque en janvier 2011 « L'Agriculture Paysanne : Agriculture du 21<sup>ème</sup> siècle » les participants ont répondu à la question suivante : Qu'est-ce qui caractérise une petite ferme ? Les réponses publiées dans le rapport (Confédération Paysanne, 2011) sont les suivantes : une petite

exploitation « à taille humaine », une exploitation qui « pratique une agriculture paysanne », qui « n'est pas suréquipée », « entretient la moindre parcelle », « n'a pas de salarié », « permet d'avoir plus de temps libre comparé aux grosses exploitations », « respecte le bien-être des animaux », « fonctionne sur la limitation des charges », « essaye de produire de la valeur ajoutée », « a une proportion de travail manuel plus importante que la moyenne étant donné son moindre équipement » (Confédération Paysanne, 2011).

Il est à noter que la définition proposée par la Confédération Paysanne s'appuie en partie sur celle validée en 2002 par le Conseil Supérieur d'Orientation de l'agriculture<sup>10</sup> dans le cadre de la réflexion sur la mise en place d'un CTE « petites exploitations » (Contrat Territorial d'Exploitation)<sup>11</sup>.

A l'époque, le groupe de travail avait arrêté comme définition des petites exploitations :

- Un chiffre d'affaires maximum (moyenne triennale) par UTH totales (salariés et non salariés) fixé à 40 000 euros incluant les aides du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC et,
- Un montant maximum d'aides du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC (moyenne triennale) par exploitation fixé à 12 000€.

Le CTE « petites exploitations » n'a cependant jamais été mis en place.

On ne relève pas dans le document de travail publié par le Ministère de l'Agriculture des conditions à l'entrée des petites EA dans le dispositif (MAAF, 2001). Cependant Rémy (2007) dans son analyse des petites exploitations dans la Politique Agricole Commune avance que n'étaient considérées par ce dispositif que les petites EA dites professionnelles *ie* reconnues par la profession agricole.

L'agriculture paysanne au sens de la Confédération Paysanne ne met pas en avant l'autosubsistance ou l'autoconsommation. Bien au contraire, dans sa charte de l'agriculture paysanne, elle évoque la « transparence dans les actes de vente des produits agricoles », évoque des démarches de commercialisation et met en avant la politique des labels et des certifications. Elle fait cependant référence à l'autonomie technique (la capacité de maîtriser sa dépendance vis-à-vis de l'amont et de l'aval des filières).

Actuellement et comme le soulignent Demeulenaere et Bonneuil (2010), les exploitations qui s'affichent comme « paysannes » et qui revendiquent d'ailleurs le terme « ferme » plutôt qu'« exploitation » cherchent à se démarquer du modèle classique de l'exploitation agricole défendu par le syndicat majoritaire (FNSEA). Pour autant, **tous les exploitants à la tête de**

<sup>10</sup> Il s'agit d'une commission qui regroupe l'Etat ainsi que les professionnels du secteur agricole, de la distribution, des représentants des consommateurs et des associations de défense de l'environnement.

<sup>11</sup> Mis en place en 1999, le CTE était un contrat de 5 ans passé entre l'exploitant et l'Etat. L'exploitant choisissait un ensemble de mesures du second pilier de la PAC rassemblées sous ce contrat.

## **petites structures ne s'inscrivent pas automatiquement dans la vision défendue par la Confédération Paysanne.**

Dans la suite de ce travail, nous optons pour la dénomination « petites EA » plutôt que « petites fermes ».

Le terme de « **petites fermes** » dépasse le caractère structurel de l'exploitation. Il est largement utilisé par la Confédération Paysanne et renvoie à la vision exposée ci-dessus *ie* une forme d'opposition au modèle agricole dominant.

Nous choisissons d'utiliser le terme de « **petites EA** ». Même si ce dernier n'est pas non plus neutre, nous proposons de le conserver car il est utilisé dans les statistiques nationales et européennes. Sous cette dénomination nous pouvons, de plus, rassembler les « petites fermes » avec les petites structures dont les exploitants ne se retrouvent pas forcément dans la vision de la Confédération Paysanne.

Cet aperçu général permet de montrer que définir les petites EA par le caractère familial de l'emploi, ou bien en fonction de la part d'autoconsommation pourrait être trop large dans le premier cas ou réducteur dans le second. La question de la définition des petites EA recoupe, au moins partiellement, les concepts d'agriculture familiale, de semi-subsistance et aussi d'agriculture paysanne.

Etant donnée l'hétérogénéité de la petite agriculture qui semble se dessiner (et sur laquelle on reviendra dans le chapitre 2), nous proposons non pas de chercher à définir les petites exploitations selon des critères, mais plutôt de les caractériser d'après leurs difficultés de reconnaissance.

### **3. Critères de délimitation des petites exploitations : du statut à la classification statistique**

Comme l'explique Rémy (2007), « classer les exploitations, c'est désigner celles sur qui porteront les efforts et les subsides de la politique agricole ». Ce qui pose alors la question de la reconnaissance des petits exploitants par la profession et peut expliquer la vigilance de cette dernière par rapport à l'accès aux aides d'une partie « des actifs agricoles, pluriactifs et autres exploitants non reconnus » (Rémy, 2007, p46) : qui est agriculteur et qui ne l'est pas ? Quelles exploitations sont petites et lesquelles ne le sont pas ?

Nous illustrons les difficultés de reconnaissance des petites EA dans **un premier temps**, en nous appuyant sur l'accès au statut reconnu par la profession agricole : le statut de non salarié agricole de la MSA ; puis dans **un second temps** sur la classification statistique qui existe actuellement et qui exclut les petites EA du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), la base statistique européenne d'après laquelle se construit la Politique Agricole Commune.

### 3.1 La difficile reconnaissance : statuts MSA et petites exploitations

Les débats sur les modèles d'exploitation à défendre, dont certains éléments ont été présentés en parties 1 et 2 de ce chapitre traduisent comme le souligne Mundler (2014), une vision duale de l'agriculture entre ceux que Muller (2009) appelle les « bons » agriculteurs conformes au modèle et « les autres ». Implicitement, les « autres » peuvent être considérés comme les « mauvais » agriculteurs qui ont même « du mal à conserver leur adhésion à la MSA, symbole ultime de l'identité agricole » (Muller, 2009, p104). Ils correspondent à ceux que Brun appelle les « faux » agriculteurs : « disposant de trop peu de surfaces ou de temps pour répondre aux caractéristiques idéales du chef d'entreprise agricole performant techniquement » (Brun, 2006, p179).

Et même si désormais on reconnaît de plus en plus les fonctions environnementales et sociales des exploitations les moins productives, et que d'après Brun (2006, p219) « la stigmatisation des agriculteurs à temps partiel et des pluriactifs comme n'appartenant pas véritablement au monde agricole est au moins dans les discours reconnue désormais comme une erreur », pour autant, « cela traduit plutôt un déplacement de la frontière de l'agriculture professionnelle plutôt qu'une disparition de cette segmentation ».

Actuellement, le statut reconnu par la profession agricole pour un chef d'exploitation est celui de non salarié agricole à la MSA. L'assujettissement à la MSA en tant que non salarié agricole constitue une « carte professionnelle » (Coulomb, 1999) : il permet aux exploitants de bénéficier d'assurance maladie, de cotiser pour leur retraite, de voter aux élections professionnelles ou encore d'être reconnus par les SAFER. Ce statut a longtemps reposé sur une surface minimale d'installation (SMI) à dépasser (encadré I.2). Depuis 2014 et la Loi d'avenir agricole<sup>12</sup>, il repose sur l'activité minimale d'assujettissement (AMA).

**Aujourd'hui quelles sont les conditions d'assujettissement à ce statut de la MSA reconnu par la profession agricole et les petites exploitations y ont-elles accès ?**

#### *Encadré I.2 : La SMI, un héritage de la politique des structures*

Les lois d'orientation agricole de 1960-62 mettent en place une réglementation originale qui n'existe pas dans les autres pays de l'UE : un contrôle des structures (appelé à cette époque et jusque dans les années 80 le contrôle des cumuls) (MAAF, 2013). Cette réglementation s'inscrit dans la définition d'un modèle d'agriculture familiale moderne « l'exploitation à deux unités de travail humain », dessinant ce que Rémy appelle « le profil de l'exploitation socialement désirable » (Rémy, 1987). Elle se concrétise entre autres, par un système de seuils délimitant ainsi les exploitations sur lesquelles cibler la politique d'aides financières : « En dessous du seuil

<sup>12</sup> LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

inférieur ou seuil de viabilité, les EA peuvent être supprimées et sont écartées du bénéfice des aides au développement. Au-dessus du seuil supérieur, leur croissance est empêchée<sup>13</sup> » (Barthélémy, 2002, p91). La mise en place de ces seuils répond entre autres, à une volonté de concentration de l'action des pouvoirs publics et de la profession agricole sur les exploitations considérées viables (Rémy, 1987).

Créée en 1968, la SMI constitue le seuil inférieur, dit de « viabilité ». Il est défini par la superficie minimum d'une exploitation permettant à une famille de subsister sur l'exploitation sans avoir recours à un travail extérieur et assurant aux travailleurs familiaux la parité économique et sociale avec les autres groupes sociaux (Barthélémy, 2002 ; Coulomb, 1999 ; Rémy, 1987).

L'application concrète de ces seuils a été déléguée à un échelon local, aux commissions départementales des structures et les commissions mixtes (fusionnées en 1995 pour devenir les CDOA - Commissions départementales d'orientation de l'agriculture<sup>14</sup>). Depuis les années 80, les syndicats agricoles (majoritaires ou non) sont associés à la définition et la mise en œuvre des politiques agricoles (dans le cas de la FNSEA et de la CNJA cela vaut dès les années 60). La CDOA peut, entre autres choisir d'orienter les structures des EA vers un type donné qu'elle souhaite privilégier<sup>15</sup> (exploitation-cible) (Berriet-Sollic et Boinon, 2000), représentant alors un enjeu fort pour le syndicalisme agricole (Bernardi et Boinon, 2009). L'application départementale dans le Schéma Départemental des Structures de ce contrôle des structures a mené à des résultats variables d'un département à l'autre voire à des inégalités de traitements : certaines CDOA ont laissé les mécanismes de marché orienter les structures des EA vers des formes compétitives, alors que d'autres ont défini la dimension à atteindre pour que l'exploitation atteigne un objectif de revenu par unité de travail (MAAF, 2013 ; Boinon 2011).

L'AMA repose sur trois critères :

- (1) **Avoir une SAU supérieure ou égale à une SMA** (surface minimale d'assujettissement). Comme pour la SMI, la SMA est définie au niveau départemental et pour chaque type de production. Dans le Gard par exemple, en viticulture la SMA est de 4ha (hors AOP) et en Franche-Comté en polyculture-élevage elle est de 12,5ha (1 SMA=0,5 SMI) ;

<sup>13</sup> Une autorisation d'exploiter est nécessaire lorsque l'on dépasse une surface fixée par département.

<sup>14</sup> Composées entre autres de représentants des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'Etat, de représentants de la Chambre d'Agriculture, de la MSA et des syndicats agricoles.

<sup>15</sup> Elle a en charge le Schéma directeur départemental des structures agricoles (SDDSA) qui fixe les priorités en terme de structures agricoles pour le département (installations/ agrandissements/ type de projets).

- (2) ou **consacrer au moins 1 200h de travail par an à l'activité agricole**. Les activités de prolongement de la production (transformation, activités liées aux structures d'accueil touristique notamment) sont prises en compte ;
- (3) Pour les exploitants qui ne respectent aucune des deux premières conditions<sup>16</sup> : **avoir des revenus professionnels générés supérieurs à 800 SMIC** par an soit en 2017, 7 808€.

Dans le cas où au moins un des critères est rempli, alors l'exploitant est assujetti à la MSA en tant que chef d'EA non salarié agricole.

Dans le cas où aucun des critères n'est rempli, le chef d'EA n'est pas assujetti à la MSA ou l'est mais en tant que cotisant solidaire s'il dépasse malgré tout un certain seuil d'activité. Ce seuil traduit tout de même une activité agricole mais qui est insuffisante pour être assujetti au statut de non salarié agricole (encadré I.3).

Les cotisants solidaires ont :

- une **superficie supérieure ou égale à 1/4 de SMA et inférieure à 1 SMA** ;
- **ou déclarent une activité agricole d'au moins 150 heures/an et inférieure à 1 200 heures/an** ;

S'ils se situent dans une des tranches décrites pour les deux premières conditions et ont des **revenus générés par l'activité agricole inférieurs à 800 SMIC** (7 808€ en 2017) (dans le cas des non retraités), ils sont cotisants solidaires.

**Les cotisants solidaires sont donc à la tête de plus petites structures** que les exploitants qui ont un statut de non salarié agricole. Ce statut doit donc être répandu au sein des petites EA.

Les cotisants solidaires cotisent à la MSA *via* une cotisation dite de solidarité<sup>17</sup>, elle ne génère aucun droit. Les cotisants solidaires n'ont pas de droits à la retraite *via* la MSA ou de couverture sociale MSA (hors accidents du travail<sup>18</sup>). Les cotisants solidaires n'ont pas non plus le droit de vote aux élections professionnelles (Chambres d'agriculture par exemple) et ne sont pas vraiment reconnus comme agriculteurs par la profession agricole (Aubert et Perrier-Cornet, 2009b).

A partir des données de la MSA, on confirme la petite taille des structures dirigées par des cotisants solidaires : près de 33% d'entre eux sont à la tête d'exploitations faisant entre 1 et 5ha<sup>19</sup> (graphique I.1).

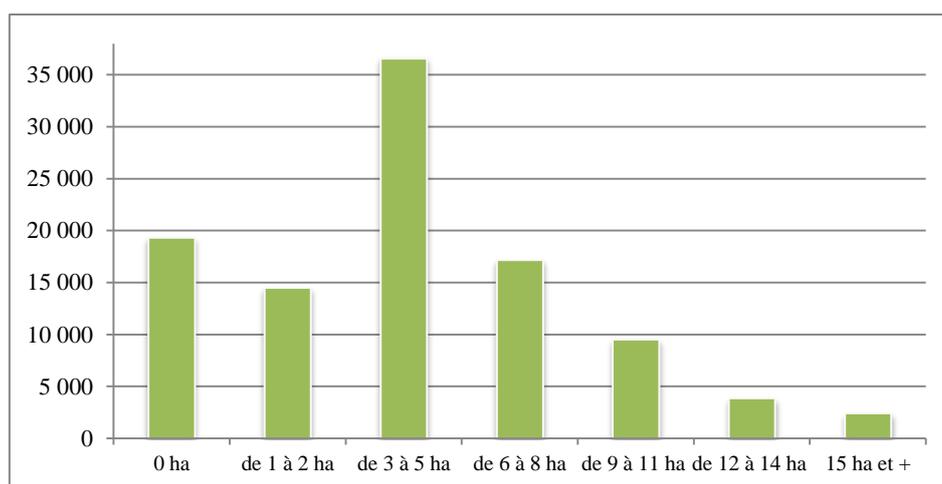
---

<sup>16</sup> Et qui ne sont pas retraités.

<sup>17</sup> en 2005, la cotisation moyenne était de 200€ (données MSA).

<sup>18</sup> Ils ont droit à une assurance accident du travail (ATEXA de 62€/an) pour bénéficier de prestations en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

<sup>19</sup> 19% des cotisants solidaires n'ont pas de terres exploitées. Il s'agit d'entrepreneurs dont de nombreux paysagistes (MSA, 2017a).



Graphique I.1 : SAU exploitée par les cotisants solidaires (graphique provenant de MSA, 2017a)

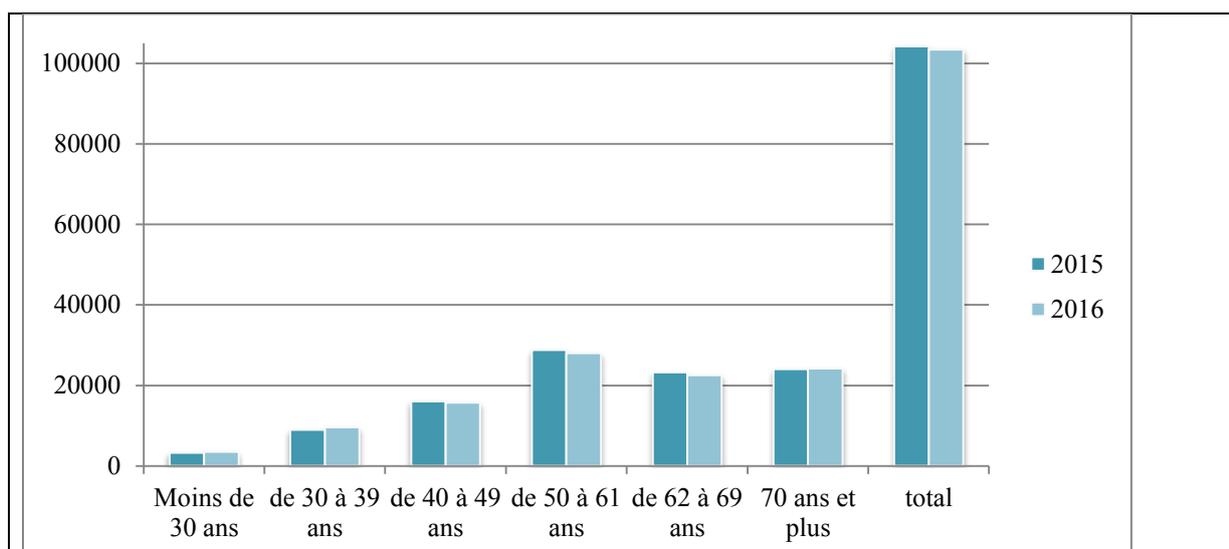
En prenant en compte le temps consacré à l'activité agricole et surtout celui consacré aux activités de prolongement (transformation, commercialisation par exemple), l'AMA a permis à des petits exploitants d'entrer dans le statut de non salarié agricole (MAAF, 2013 ; Confédération Paysanne, 2016a). Pour autant, en 2016, les cotisants solidaires représentent 22% des exploitants assujettis à la MSA en tant que non salarié agricole et ne sont pas reconnus car ont une exploitation trop petite et sont par exemple pluriactifs et ne passent pas assez de temps sur l'EA. Ajoutons que dans les cas de pluriactivité, les exploitants bénéficient très souvent d'autres prestations sociales et ne sont donc pas nécessairement inciter à s'agrandir ou à déclarer plus de temps sur l'EA pour être assujettis à la MSA en tant que non salarié agricole et payer des cotisations sociales bien plus élevées<sup>20</sup>.

### *Encadré I.3 : Les cotisants solidaires*

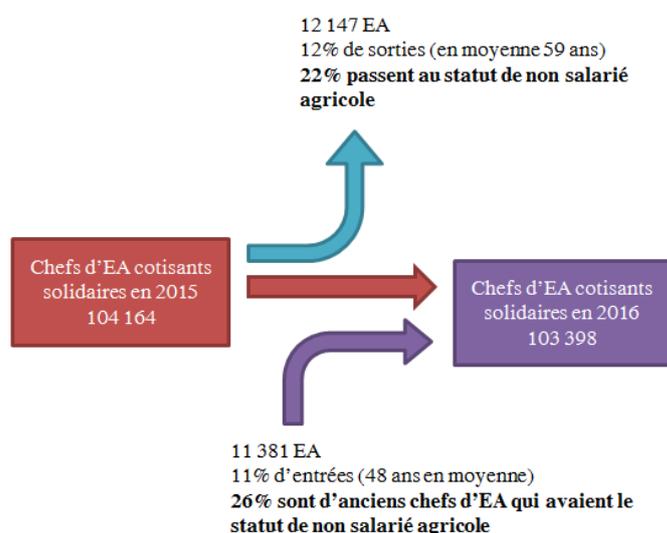
En 2016, on compte près de 103 400 chefs d'EA cotisants solidaires (-0,7% par rapport à 2015) : 20% sont exclusivement agriculteurs, et 80% sont pluriactifs ou retraités (MSA, 2017a).

En 2016 et d'après les données MSA disponibles en ligne, plus de 72% des cotisants solidaires ont plus de 50 ans. Le statut de cotisant solidaire peut concerner de jeunes exploitants en phase de devenir chefs d'EA et aussi des chefs d'EA plus âgés limitant ou en passe de cesser leur activité agricole.

<sup>20</sup> AMEXA – assurance maladie en moyenne entre 800 et 1000€, cotisations retraite en moyenne entre 1200 et 1500€, de cotisations prestation familiale en moyenne entre 500 et 700€



Graphique I.2 : Répartition des cotisants de solidarité en fonction de tranches d'âges en 2015 et 2016 (données MSA, 2016).



Graphique I.3 : Entrées et sorties du statut de cotisant solidaire (données MSA, 2016).

Quand on observe les entrées et sorties dans le statut de cotisant solidaire on voit (graphique I.3) :

- 11% des chefs d'EA cotisants solidaires en 2016 sont entrés dans ce statut en 2016, et parmi eux seulement 26% sont d'anciens chefs d'EA qui avaient le statut de non salarié agricole, il s'agit très certainement de baisses de l'activité agricole en prévision de la retraite. On suppose que les autres entrées concernent de nouveaux installés ;
- Près de 12% des chefs d'EA cotisants solidaires en 2015 quittent ce statut et parmi eux, 22% ont été assujettis à la MSA en tant que non salarié agricole, cela traduit des agrandissements de structures et/ou le développement d'activités para-agricoles. On suppose que les autres sorties du statut de cotisants sont des disparitions ou reprises d'EA ;

- 77% des chefs d'EA cotisants solidaires de 2016 étaient déjà cotisants solidaires en 2016.

Entre 2015 et 2016, les taux d'entrées et sorties dans le statut de chef d'EA non salarié agricole sont bien plus faibles respectivement de +4% et +5% (MSA, 2017a) que ceux des cotisants solidaires et cela se vérifie sur plusieurs années (tableau I.1). Le statut de cotisant solidaire est un statut transitoire pour une partie des exploitants.

	2012	2013	2014	2015	2016
Taux d'entrée dans le statut de cotisant solidaire	8%	10%	7%	10%	+11%
Taux de sortie dans le statut de cotisant solidaire	10%	9%	10%	11%	+12%
Taux d'entrée dans le statut de chef d'EA NSA	+4%	+4%	+4%	+4%	+4%
Taux de sortie dans le statut de chef d'EA NSA	+4%	+4%	+4%	+4%	+5%

Tableau I.1 : Taux d'entrées et de sorties dans le statut de cotisant solidaire (données MSA 2017, 2016, 2015, 2014, 2013, 2012).

En conclusion, **le statut de cotisant solidaire de la MSA est important à présenter car concerne des EA dont l'activité n'est pas reconnue par la profession agricole et il rassemble des petites structures d'EA.** Il soulève donc des difficultés de reconnaissance que peuvent rencontrer des petites exploitations ou au moins une partie d'entre elles.

Ces difficultés de reconnaissance sont analysées dans la partie suivante à travers les statistiques agricoles.

### 3.2 La classification statistique des petites exploitations en France (et en Europe)

L'Union européenne réalise un suivi économique et financier des EA européennes *via* le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA). Elle a donc besoin de sélectionner les EA qu'elle souhaite suivre statistiquement. Cette sélection est faite en fonction de la taille économique des EA : il y a les petites EA, les moyennes et les grandes. L'UE a choisi de ne pas inclure dans son échantillon représentatif de l'agriculture européenne, les EA situées en dessous d'un certain seuil de taille économique et qui sont les petites EA.

Les petites EA sont donc exclues de la base de données la plus importante utilisée par les services de la Commission européenne et les chercheurs. Elle est utilisée pour des évaluations *ex-ante* (les *impact assessment*) des mesures qu'ils veulent introduire dans la PAC et des modèles de simulation. Par exemple, le modèle CAPRI – *Common Agricultural Policy Regional Impact* évalue les impacts de la PAC sur la production, le revenu, les marchés agricoles et l'environnement, au niveau régional et national.

Nous présentons dans les parties suivantes comment est calculée la Production Brute Standard (PBS) des exploitations agricoles. Nous présentons ensuite la classification des EA, fondée sur cette PBS. Ces informations sont réutilisées dans la partie 5 de ce chapitre qui propose de compléter la méthode de calcul de la PBS.

### 3.2.1 Explications sur la classification selon la PBS (Production Brute Standard)

La Production Brute Standard (PBS) est le critère de taille économique développé pour classer les EA entre elles. La valeur de la PBS d'une EA est calculée à partir de trois grandes caractéristiques de l'exploitation :

- sa structure : surface (ha de SAU), effectifs d'animaux ;
- le type de production agricole ;
- et sa localisation régionale.

Les caractéristiques de la structure d'exploitation (surfaces, effectifs d'animaux) sont converties en un équivalent monétaire mesurant la valeur potentielle de production. Il correspond grossièrement à un chiffre d'affaires potentiel (encadré I.4).

La PBS se limite strictement à la production agricole et ignore les activités de diversification et de ventes en circuits courts. La dernière partie de ce chapitre porte sur des propositions d'amélioration de ce critère.

#### *Encadré I.4 : La détermination de la PBS*

Toutes les EA ont une PBS calculée en fonction de leurs productions, de leur SAU et de la région où elles se trouvent. A chaque couple production\*région est associé un coefficient de PBS par hectare de SAU ou par tête de bétail.

Par exemple, pour une EA située en Basse Normandie produisant 7 ha de blé dur et ayant 3 ha de prairies permanentes, la PBS se calcule comme suit :

$PBS = \text{coef PBS du blé dur en Basse Normandie} * \text{nombre d'ha de blé dur} + \text{coef PBS des prairies permanentes en Basse-Normandie} * \text{nombre d'ha de prairies} = 1\,278 * 7 + 49 * 3 = 9\,093\text{€}$

Ces coefficients de PBS sont fournis par les services statistiques du Ministère chargé de l'agriculture et sont déterminés régionalement en fonction de valeurs observées. Les coefficients utilisés en 2010 ont été calculés en moyenne sur 5 ans (entre 2005 et 2009). Ces coefficients sont fixés sur une période donnée afin de conserver la classification des EA et ne pas la rendre trop sensible aux variations conjoncturelles de la valeur des productions (MAAF, 2011a).

Pour les productions végétales, les coefficients de PBS sont une valorisation des rendements par unité de surface. Par exemple, le coefficient du blé dur en Ile-de-France est de 1408€/ha contre

653€/ha en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour les productions animales, les coefficients incluent la valeur des productions secondaires (lait pour les vaches, les chèvres et les brebis). Par exemple le coefficient PBS pour les vaches laitières est de 2 204€ par tête en Bretagne contre 1 873€ par tête en Midi-Pyrénées (les élevages hors sol comme le porc ou la volaille subissent un traitement particulier pour déterminer leur contribution à la PBS totale).

Trois grandes classes ont été construites d'après les PBS des exploitations : les petites, les moyennes et les grandes EA.

En France, la classification est fondée sur les seuils suivants :

- Les EA avec **une PBS inférieure à 25 000€ sont des petites EA** (on revient dans la suite sur la fixation de ce seuil) ;
- Les exploitations dont la PBS est comprise **entre 25 000€ et inférieure à 100 000€ sont moyennes** ;
- Les **grandes EA ont une PBS supérieure à 100 000€**.

Au-delà de la classification des EA (à l'échelle nationale et aussi européenne), la PBS est aussi utilisée pour déterminer quelles EA seront statistiquement couvertes par le RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole) et lesquelles ne le seront pas. **En France, les petites exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000€ sont exclues du champ du RICA.**

### 3.2.2 Le seuil des 25 000€ de PBS : les petites exploitations agricoles au sens statistique

Avant 2010 et l'utilisation de la PBS pour déterminer la taille économique des exploitations, les EA étaient classées soit comme des exploitations professionnelles, soit comme des exploitations non professionnelles. Dans le RICA, une exploitation est dite professionnelle si celle-ci « est suffisamment importante pour assurer à l'agriculteur une activité principale et un niveau de revenu lui permettant de faire vivre sa famille »<sup>21</sup>.

Pour faire cette distinction, deux critères étaient utilisés en France jusqu'à 2010, la taille économique évaluée d'après la marge brute standard (MBS) et un critère lié à l'emploi : étaient professionnelles, les EA françaises qui avaient une dimension économique supérieure à 12

<sup>21</sup> [http://ec.europa.eu/agriculture/rica/methodology1\\_fr.cfm](http://ec.europa.eu/agriculture/rica/methodology1_fr.cfm)

hectares-équivalent-blé (8 UDE<sup>22</sup>) et employaient au moins 0,75 unité de travail annuel (UTA<sup>23</sup>) (encadré I.5). Le critère de l'emploi était un critère additionnel national<sup>24</sup>.

#### *Encadré I.5 : De la Marge Brute Standard à la Production Brute Standard*

La PBS a été utilisée pour la première fois pour le Recensement Agricole de 2010 (RA2010). On utilisait précédemment la MBS, la marge brute standard. De la même façon que la PBS, la MBS permettait de déterminer la dimension économique des EA et leur spécialisation.

Deux différences majeures séparent la PBS de la MBS :

- la méthode de calcul : les paiements directs et les coûts de production sont exclus du calcul de la PBS alors qu'ils étaient pris en compte dans la MBS ;
- l'unité utilisée pour déterminer la dimension économique de l'exploitation : l'euro pour la PBS et l'UDE<sup>25</sup> pour la MBS).

Le passage de la MBS à la PBS s'explique principalement par le découplage des aides agricoles de 2003. En effet, il n'existait plus de lien direct entre le niveau de soutien des aides agricoles touché au titre du premier pilier de la PAC et le type et le volume de production. Les aides ont donc été en grande partie regroupées au sein d'un paiement direct, non affectable par définition à une production donnée. Ces aides ne pouvaient donc plus être comptabilisées dans la MBS. Une révision de la typologie de la MBS était donc nécessaire.

Les exploitations professionnelles représentaient environ 95% du potentiel de production (en MBS) du secteur agricole français (Rouquette et Baschet, 2010).

A partir de 2010, la classification « exploitations professionnelles vs exploitations non professionnelles » a été remplacée par une classification en trois catégories : petites, moyennes et grandes EA. Pour conserver, un champ d'observation statistique d'au moins 95% du potentiel de production en valeur, la France a déterminé à 25 000€ de PBS la limite des exploitations qui seraient statistiquement couvertes par le RICA. Ce seuil lui permet même de dépasser les 95% requis, et de couvrir 97% du potentiel de Production Brute Standard des exploitations françaises.

<sup>22</sup> Unité de dimension économique

<sup>23</sup> L'UTA est le volume de travail effectué par une personne à temps complet durant une année (229 jours dans le RA2010 soit 1607 heures). L'Unité de Travail Agricole est utilisée pour évaluer l'activité de chaque membre de la famille, de façon commensurable avec l'activité des salariés (ie qu'une unité de travail correspond à un plein temps de salarié). Elle permet de comptabiliser l'ensemble de la main d'œuvre en exercice sur une exploitation agricole (Allaire et Baillot, 1998).

<sup>24</sup> En Allemagne par exemple, il était d'au moins un équivalent d'un temps plein ; ou encore d'un mi-temps en Angleterre et en Ecosse. En 2010, la Commission européenne a demandé son abandon pour homogénéiser la classification au niveau européen.

<sup>25</sup> La dimension de l'exploitation s'exprimait en UDE (unité de dimension européenne), en équivalent blé, 1 UDE = 1,5 ha.

Les petites EA sont donc définies par construction statistique comme celles dont la PBS est strictement inférieure à 25 000€.

Tous les Etats-membres ont suivi le même mode opératoire pour déterminer nationalement les seuils de PBS utilisés pour la classification des EA. Les différents seuils retenus pour déterminer quelles EA seraient suivies statistiquement traduisent bien la grande diversité des structures au sein de l'UE : la Croatie, la Grèce, ou encore la Hongrie ont un seuil de dimension économique de 4 000€ ; l'Autriche, la République tchèque ont un seuil à 8 000€. Le seuil économique le plus élevé est de 25 000€. Avec la France (hors DOM), on retrouve la Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Slovaquie et le Royaume-Uni.

Au final, le passage de la MBS à la PBS a eu peu d'influence sur les exploitations couvertes statistiquement par le RICA puisque plus de **90% des exploitations non professionnelles sont devenues des petites EA**, et plus de 91% des exploitations professionnelles sont devenues des moyennes et grandes EA (d'après les données des recensements agricoles de 2000 et 2010).

Alors que le RICA ne prend pas en compte les petites EA appelées avant 2010 les exploitations non professionnelles, celles-ci sont présentes dans le recensement agricole français (encadré I.6). En 2010 en France métropolitaine, on répertorie **177 811 petites EA qui représentent 2,8% de la Production Brute Standard nationale et 36,3% des EA de la métropole française.**

*Encadré I.6 : Recensement agricole, la seule base de données où trouver toutes les exploitations agricoles françaises*

Les premiers recensements agricoles (1929, 1955 puis 1970) avaient pour mission d'informer sur l'approvisionnement alimentaire du pays en inventoriant les facteurs de production des structures agricoles. C'est le recensement de 1955 qui a permis de délimiter et de définir clairement la notion « d'exploitation agricole » à cette époque le seuil est fixé à 1 ha en polyculture ou équivalent (Laurent et Rémy, 2000). Dans un souci de continuité entre les recensements agricoles, le RA2010 reconnaît comme exploitation agricole : une unité économique qui a une activité agricole (une activité de production ou de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales), est soumise à une gestion courante indépendante<sup>26</sup> et dépasse une dimension minimale donnée (en termes de SAU : au moins 1 ha ou 0,2 ha pour les cultures spécialisées comme les plantes aromatiques ou les vignes par exemple, ou en termes de nombre d'animaux).

<sup>26</sup>L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements avec un numéro SIRET ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique Agricole Commune (numéro package) présume de l'indépendance de gestion.

La définition de l'EA du RA est très large et surtout considère comme exploitation agricole un grand nombre de structures.

Notre analyse montre que les petites exploitations font face à des difficultés de reconnaissance. D'une part l'assujettissement au statut reconnu par la profession agricole est soumis à un niveau d'activité minimale non accessible pour les plus petites des exploitations, d'autre part les petites exploitations sont exclues de la base de données RICA.

Ce dernier point n'est pas sans conséquence : le RICA alimente les réflexions sur la Politique Agricole Commune. **Sont donc ignorées de cette base les EA de la métropole française dont la production brute standard est inférieure à 25 000€ ; pourtant, elles représentent plus de 36% des EA recensées en 2010.**

Un des objectifs de cette thèse est d'étudier les dispositifs de la PAC et de voir dans quelles mesures ils sont adaptés aux petites EA et comment les améliorer. Il nous semble donc pertinent de conserver le critère de la production brute standard (PBS) et le seuil des 25 000€ pour analyser les petites EA de la France métropolitaine. Nous utilisons pour cela les données issues du recensement agricole de 2010.

#### 4. Les caractéristiques des petites exploitations

Les petites exploitations définies d'après leur taille économique (PBS) sont contrairement aux moyennes et aux grandes, exclues des statistiques qui alimentent les réflexions sur la PAC : cela a-t-il des conséquences ? La PAC est-elle construite, analysée et évaluée à partir d'exploitations très différentes des petites EA ?

L'objectif de cette partie est donc de mettre en lumière **les caractéristiques des petites EA par rapport aux moyennes et grandes exploitations**. Pour cela, nous vérifions à partir de statistiques descriptives tirées du RA2010 les caractéristiques principales des petites EA recensées par la littérature et les comparons à celles des autres EA. Nous limitons notre analyse aux EA de la métropole française.

##### 4.1 Les petites exploitations dans la littérature, quelles sont leurs caractéristiques ?

Les exploitants agricoles à la tête de petites EA sont souvent considérés dans la littérature comme âgés voire en partie retraités (Chatellier et al., 2004) et avec un faible niveau de formation (Bailey et Suta, 2014 : Parlement européen, 2014).

Leur exploitation peut être caractérisée par la faiblesse des facteurs de production terre et capital (Davidova et al., 2013 ; Aubert, Perrier-Cornet, 2009a ; Mouchet et Le Clanche, 2007 ; Salvioni et

al., 2009). Leur structure de production est très largement décrite comme de plus petite taille que celle des autres EA (Boissier, 2007 ; MAAF, 2006 ; Nagayetsn, 2005). Chatellier et al (2004) montrent de plus, que  $\frac{3}{4}$  des exploitations spécialisées dans l'élevage d'ovins, caprins et autres herbivores sont non professionnelles.

Le faible capital des petites EA peut trouver son origine dans la volonté d'éviter l'endettement au moins pour certaines petites EA (Mouchet et Le Clanche, 2007 ; Boissier, 2007), volonté qui s'inscrit dans la limitation des risques financiers, mais néglige pourtant le rôle de levier que peut jouer l'investissement pour accroître la rentabilité financière de l'exploitation. De plus, pour les chefs de petites exploitations souhaitant investir, l'accès à des prêts bancaires est difficile (Boissier, 2007), et les taux d'emprunts plus élevés (Aubert et Perrier-Cornet, 2009a), entre autres en raison des faibles revenus dégagés.

Etant donné leurs dimensions de production et leurs difficultés à investir, un certain nombre de petites exploitations choisissent l'autoconsommation comme une solution de maintien. Pour d'autres qui souhaitent dégager un revenu ou qui souhaitent l'augmenter, les solutions peuvent être la vente en circuits courts et la production sous signe de qualité (Salvioni, 2009 ; Chatellier et al., 2004). La pluriactivité peut également constituer une stratégie de maintien des petites exploitations (Salvioni, 2009 ; Butault et Delame, 2005 ; Chatellier et al., 2004). Les exploitations concernées par la pluriactivité sont plutôt concentrées en zone périurbaine proche des bassins d'emplois (Aubert et Perrier-Cornet, 2009a ; Meert et al, 2005). Pour d'autres petites EA, leur maintien a pu être assuré en partie, par les financements publics. C'est surtout le cas dans les zones défavorisées où les petites EA sont nombreuses (Aubert et Perrier-Cornet, 2009a).

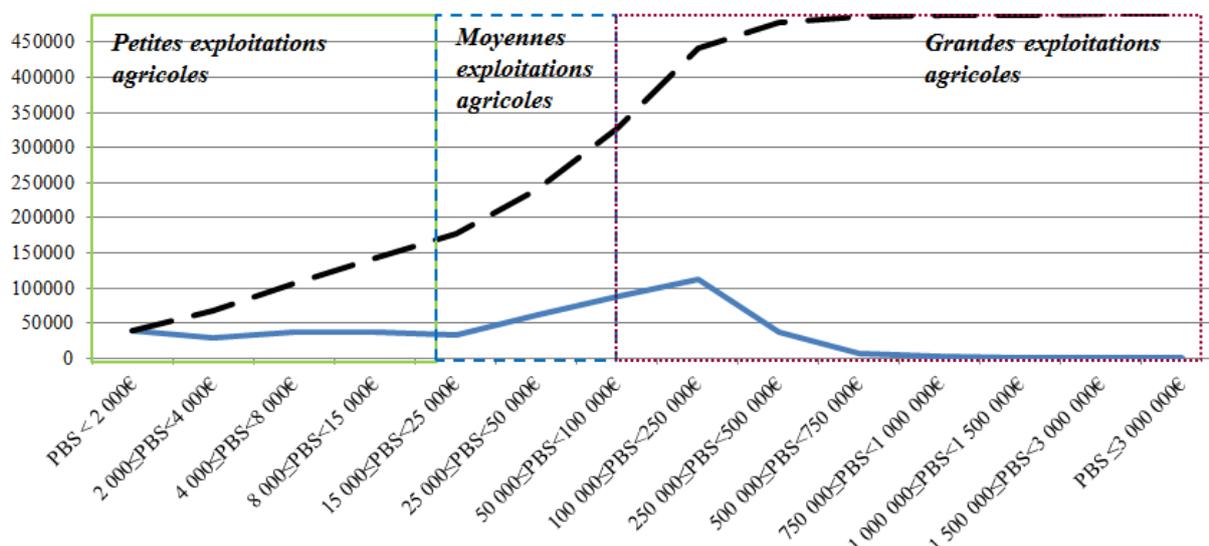
Enfin, d'après la littérature, l'emploi, contrairement aux facteurs de production que sont la terre et le capital est moins limitant dans les petites EA souvent intensives en main d'œuvre familiale (Hazell, 2005 ; Hubbard, 2009 ; Aubert et Perrier-Cornet, 2009a).

## **4.2 Statistiques des petites exploitations agricoles**

Dans le recensement agricole de 2010, on compte 177 811 petites EA dans la métropole. Elles représentent plus de 36% des EA.

La distribution de l'ensemble des EA françaises en fonction de la PBS (graphique I.4) montre que le groupe des petites EA compte presque autant d'EA dans la tranche de PBS 15 000€ - 25 000€ (ce qui représente une SAU moyenne de plus de 22ha) que dans celle où les EA ont une PBS inférieure à 2 000€ (ce qui représente une SAU moyenne de moins de 5ha).

A l'échelle de l'ensemble des EA, on observe un pic de concentration près des 250 000€ de PBS, plus de 30 fois la PBS moyenne des petites EA<sup>27</sup>.



Graphique I.4 : Distribution des EA françaises en fonction de leur PBS (courbe en continue) et courbe cumulée des EA (courbe en pointillés) (année 2010, France métropolitaine – données Disar)

Le tableau I.2 présente quelques chiffres pour comparer les petites EA aux moyennes et grandes. On retrouve environ 1/3 des EA dans chaque classe.

La surface agricole utile moyenne des moyennes EA est 5 fois supérieure à celle des petites, et celles des grandes est quant à elle, 10 fois supérieure. Plus de 90% des Unités de Travail Annuel (UTA) dans les petites EA sont assurées par les membres de la famille, un pourcentage plus élevé que dans les autres EA.

<sup>27</sup> Les EA dont la PBS est comprise entre 100 000 et 250 000€, ont une SAU moyenne de près de 100ha.

	<b>Petites EA</b>	<b>Moyennes EA</b>	<b>Grandes EA</b>
<b>PBS</b>	<b>PBS &lt; 25 000€</b>	<b>25 000€ ≤ PBS &lt; 100 000€</b>	<b>100 000€ ≤ PBS</b>
Nombre d'EA concernées (% sur le total d'EA)	177 811 (36,3% des EA)	150 534 (30,7% des EA)	161 632 (33,9% des EA)
Surface totale concernée en % sur la surface totale	6,9% de la surface totale agricole	29,6% de la surface totale agricole	63,5% de la surface totale agricole
Surface moyenne des EA ( $\sigma$ est l'écart-type)	10,7 ha ( $\sigma=16,8$ )	53,7 ha ( $\sigma=45,1$ )	108,4 ha ( $\sigma=88,4$ )
Nombre d'UTA totales (% sur le total UTA)	100 080 (13,3% du total UTA)	208 808 (27,8% du total UTA)	442 476 (58,9% du total UTA)
% UTA fournies par la main d'œuvre familiale sur les UTA totales	90,5%	83,7%	60,4%

Tableau I.2 : Données générales sur les EA françaises en fonction de leur PBS (Disar et RA2010)

Le tableau I.2 introduit quelques données classiquement utilisées pour décrire les petites EA : **des unités de production de petite dimension, caractérisables par une importante part d'emploi familial**. Nous revenons plus précisément sur les différents points soulevés dans la revue de littérature (partie 4.1) à partir des données du recensement agricole de 2010. Nous traitons dans les parties suivantes : les caractéristiques générales des exploitants à la tête de petites EA, les productions agricoles les plus répandues et leur spécialisation, les caractéristiques de l'emploi familial, les activités de valorisation développées et la localisation des petites EA.

### 4.3 Des exploitants souvent âgés à la tête des petites EA ?

Dans le RA2010, la moyenne d'âge des exploitants à la tête de petites EA est plus élevée que celles des EA à la tête de moyennes ou grandes EA (plus de 57 ans pour les exploitants des petites EA et presque 48 ans pour ceux qui ont une moyenne ou grande EA).

Près de 41% des petites EA sont dirigées par un exploitant qui a un niveau brevet des collèges ou inférieur, alors que cette part ne dépasse pas 15% pour les moyennes et les grandes EA. Pour les petites EA, ce sont en grande majorité les exploitants retraités qui ont un faible niveau de formation.

**38% des petites EA sont dirigées par des exploitants retraités contre 3,5% pour les moyennes et 1% pour les grandes exploitations (encadré I.7).**

*Encadré I.7 : Le cas des retraités*

Les retraités du recensement agricole peuvent être d'anciens exploitants agricoles mais aussi d'anciens salariés ou non salariés qui travaillaient dans d'autres secteurs d'activité et ont souhaité s'installer sur des terres familiales ou non, au moment de leur retraite. Ce sont eux qui dirigent leur exploitation agricole.

Par exemple, dans le cadre de la MSA et pour les anciens chefs d'EA, le cumul emploi-retraite est possible sous certaines conditions.

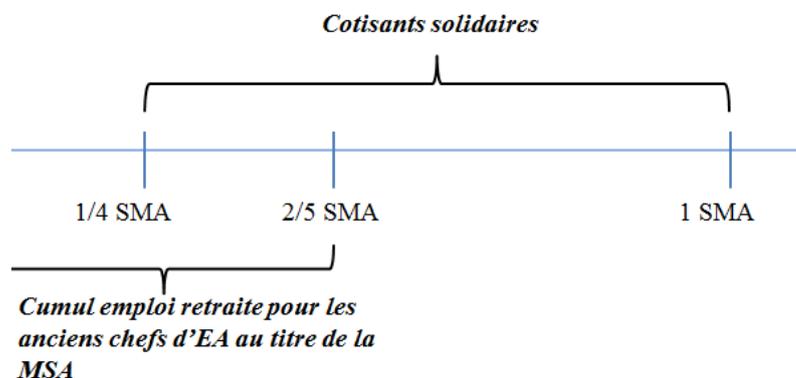
Il est possible pour un retraité ancien chef d'EA de :

- conserver une superficie autorisée, elle ne doit pas dépasser 2/5ème de SMA (surface minimale d'assujettissement – partie 3.1 de ce chapitre). C'est la parcelle dite de subsistance ;
- donner un coup de main au successeur (cette charge de travail ne doit pas dépasser 10 à 15h par semaine) ;
- obtenir une autorisation de poursuite d'activité temporaire en percevant la retraite pour des motifs qui doivent être justifiés (impossibilité de céder l'exploitation dans les conditions normales du marché par exemple).

Dans le **recensement agricole, le statut MSA des exploitants n'est pas demandé**. Nous travaillons donc à partir des professions déclarées.

Les exploitants retraités du RA2010 peuvent être :

- d'anciens chefs d'EA au titre de la MSA et retraités au titre de la MSA qui conservent une parcelle de subsistance en tant que cotisant solidaire<sup>28</sup> ou non. Le graphique I.5 représente le cas des surfaces agricoles, mais ne prend pas en compte les conditions de temps de travail associées ;



Graphique I.5 : Surface Minimale d'Assujettissement, cotisants solidaires et exploitants retraités

<sup>28</sup> SAU comprise entre 1/4 et 1 SMA ou une activité agricole d'au moins 150 heures/an et inférieure à 1 200 heures/an dans le cas des retraités.

- d'anciens chefs d'EA au titre de la MSA qui ont obtenu une dérogation pour continuer leur activité agricole ;
- mais aussi des retraités MSA (salariés) ou d'autres régimes (hors MSA comme anciens salariés et dépendant du régime général des retraités), installés sur des terres héritées ou achetées. Les retraités d'autres régimes ne sont pas soumis à l'obligation de la parcelle de subsistance ou du temps de travail maximal.

L'importance numérique des retraités et l'âge moyen élevé des chefs d'EA à la tête des petites exploitations renvoient à la question de la transmission de ces exploitations. D'après la littérature celle-ci peut être difficile (Boissier, 2007 ; Chatellier et al., 2004). Le faible capital, les faibles revenus dégagés, et les difficultés d'investissements sont des indicateurs des problèmes de viabilité des structures. Ce qui explique que les exploitants trouvent peu de repreneurs, même si on sait aussi que du fait de leur capital important, les grandes exploitations sont aussi difficilement transmissibles.

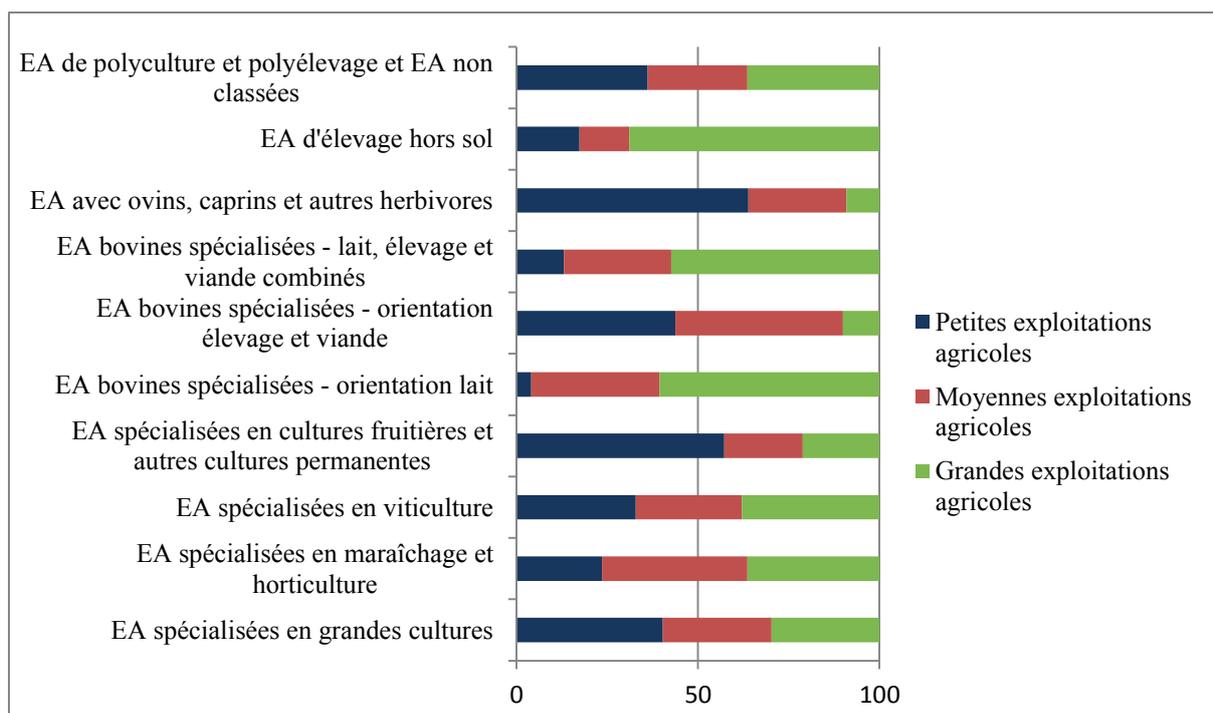
**Les données du RA2010 montrent que la transmission est plus difficile pour les petites exploitations** : dans 17% des cas la succession est connue (contre 26% pour les grandes), et dans 18% des cas l'exploitant déclare que son exploitation va disparaître (contre moins de 5% pour les moyennes et grandes EA réunies).

#### 4.4 Les petites exploitations représentées dans toutes les Otex

On retrouve sur le RA2010 une répartition des EA par Otex assez proche de celle décrite par Chatellier et al., (2004) à partir du RA2000. 64% des EA avec ovins, caprins et autres herbivores sont des petites EA ; tout comme 57% des exploitations spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes et seulement 4% des EA spécialisées en bovins orientation lait (graphique I.6)<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> La classification des exploitations agricoles en Otex se fait d'après la part que représentent les PBS partielles des productions de l'exploitation agricole (les PBS partielles sont les PBS relatives à chaque production, en les sommant, on obtient la PBS de l'EA). Une exploitation est spécialisée dans une Otex donnée si la PBS partielle d'une production représente au minimum 2/3 de la PBS de l'exploitation.



Graphique I.6 : Répartition des exploitations de la Métropole française en fonction de l'Otex et de la classification PBS (données RA2010).

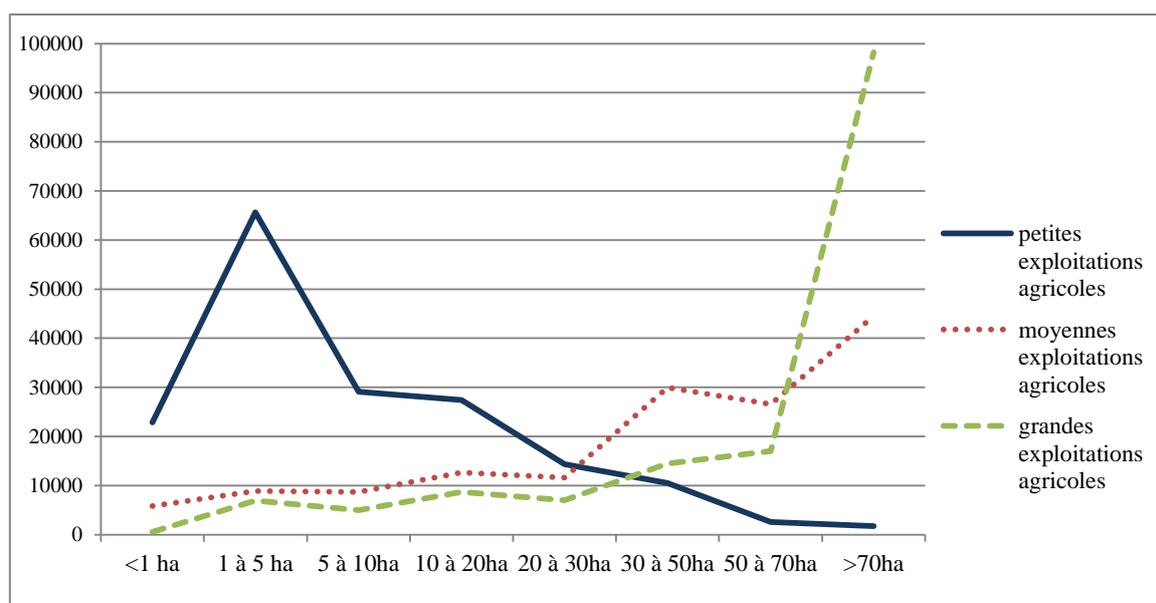
#### 4.5 Taille économique, surface agricole utile et spécialisation

Le tableau I.3 montre que la corrélation entre la SAU de l'EA et sa classification en termes de taille économique n'est pas linéaire quelle que soit le classement par taille économique des EA (tableau I.3).

	Petites EA	Moyennes EA	Grandes EA
Coefficients de corrélation entre SAU et PBS	0,408	0,315	0,108

Tableau I.3 : Coefficients de corrélation entre PBS et SAU dans les différentes classes de PBS des exploitations du recensement agricole de 2010

Le graphique I.7 illustre ce résultat : il ne suffit pas d'avoir une petite structure pour être classée comme petite exploitation et inversement toutes les EA classées comme petites, n'ont pas de petites structures. On comptabilise plus de 8% des petites EA dont la SAU est supérieure ou égale à 30 ha, et inversement on compte 16% des moyennes EA et 8% des grandes exploitations qui ont une SAU inférieure à 10ha.

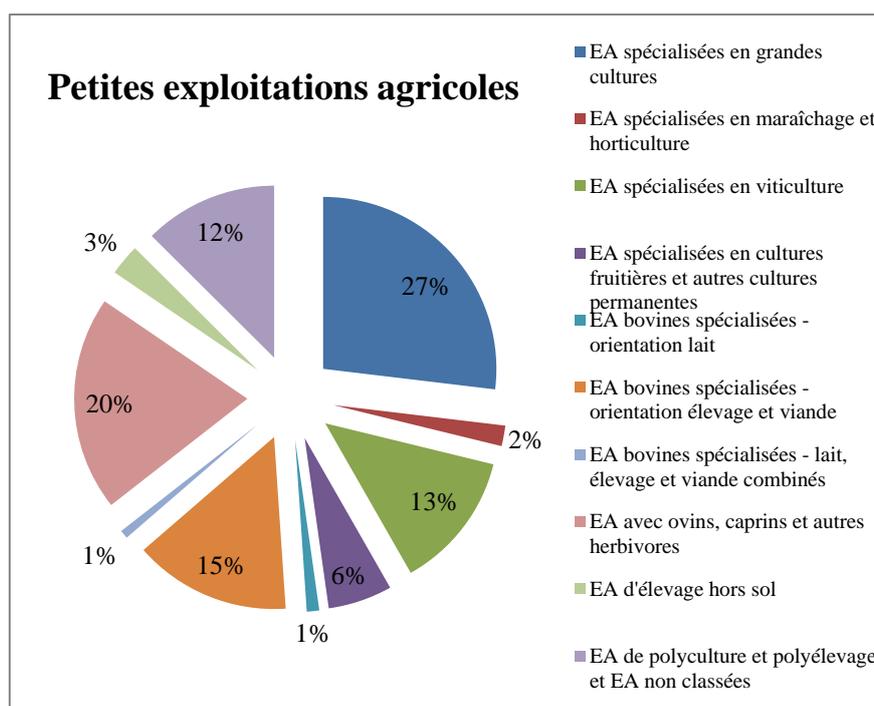


Graphique I.7 : Distribution des EA en fonction de leur Surface Agricole Utile (SAU) et de leur Production Brute Standard (PBS) (données RA2010 à l'échelle de la France métropolitaine).

Les exploitations dont les structures sont petites sont donc majoritairement classées comme petites EA, mais on compte aussi des exploitations de petite taille économique et de SAU moyenne. Ce sont celles dont les productions ont des coefficients de PBS bas. En Ile-de-France par exemple, le coefficient PBS du blé tendre et épeautre s'élève à 1 093€/ha, pour le maïs fourrage il est de 76€/ha et pour la vigne sous signe de qualité il est de près de 67 000€/ha.

En différenciant Otex par Otex pour gommer en partie le poids des coefficients de PBS, on constate que **la SAU des petites EA est 4 à 5 fois inférieure à celles des moyennes exploitations classées dans la même Otex**. C'est dans l'Otex viticulture que le rapport de SAU entre petites et moyennes exploitations est le plus élevé.

Pour compléter l'analyse des surfaces agricoles en fonction de la taille économique, on étudie la spécialisation des petites EA et on s'arrête sur les Otex les plus fréquentes parmi les petites EA. On retrouve l'élevage ovins, caprins et autres herbivores, l'élevage bovins viande, la viticulture et la polyculture-polyélevage et de façon un peu plus surprenante, les grandes cultures (graphique I.8).



Graphique I.8 : Les Otex des petites exploitations agricoles (données RA2010, France métropolitaine)<sup>30</sup>

Les EA sont classées par Otex en fonction de la part que représentent les PBS de chaque production dans la PBS de l'EA. Une exploitation est spécialisée dans une Otex donnée si la PBS partielle d'une production représente au minimum 2/3 de la PBS de l'exploitation. On concentre l'analyse de la spécialisation sur les Otex les plus fréquentes au sein des petites EA.

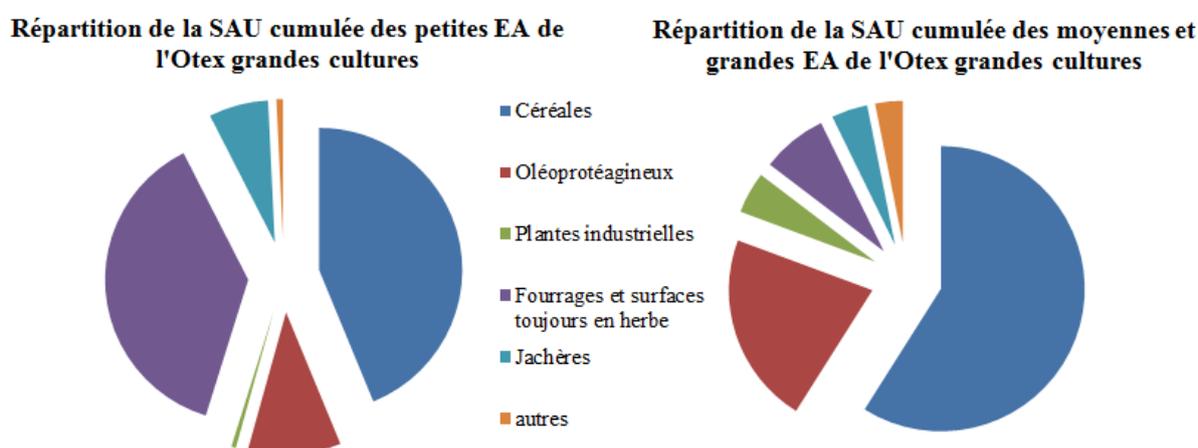
Dans l'Otex viticulture, les petites EA comme les autres sont très spécialisées : **98% de la PBS cumulée des petites EA classées dans cette Otex provient des PBS partielles<sup>31</sup> des vignes** (97% pour les moyennes et grandes EA). En termes de SAU cumulée, les vignes occupent 70% de la surface de ces petites EA et 66% pour les moyennes et grandes EA. Le reste des surfaces est occupé par des fourrages et surfaces toujours en herbe et des céréales.

En élevage bovins, la spécialisation est aussi forte : **83% de la PBS cumulée des petites EA classées dans cette Otex provient des PBS partielles de l'élevage bovins** (74% pour les moyennes et grandes EA). Et 96% de la SAU cumulée de ces exploitations est toujours en herbe ou destinées aux fourrages.

<sup>30</sup> 1% des petites exploitations agricoles ne sont pas classées par Otex. Leur PBS n'a pas été déterminée.

<sup>31</sup> Les PBS partielles sont les PBS relatives à chaque production. En les sommant, on obtient la PBS de l'EA.

Ensuite, en grandes cultures, **72% de la PBS cumulée de petites EA de cette Otex provient des PBS partielles des céréales** (53% pour les moyennes et grandes<sup>32</sup>). Et pourtant, quand on observe la répartition en termes de SAU, on voit que dans les petites EA classées en Otex grandes cultures, il y a autant de surfaces en céréales que de surfaces de fourrages et toujours en herbe. Les coefficients de PBS des fourrages sont en moyenne 15 fois inférieurs à ceux des céréales, expliquant la classification de ces EA dans l'Otex grandes cultures. On voit que la répartition de la SAU des moyennes et grandes EA classées dans cette Otex est bien différente (graphique I.9). L'importance des petites EA en Otex grandes cultures nous avait paru surprenante étant donné que cette Otex est plutôt associée à des productions cultivées sur de grandes surfaces. Au regard de la répartition de la SAU, on comprend que les petites EA classées dans cette Otex ont finalement quelques hectares de céréales associés à quelques hectares de fourrages et prairies toujours en herbe.



Graphique I.9 : Répartition de la SAU cumulée des petites et des moyennes/grandes exploitations classées dans l'Otex grandes cultures (données RA2010).

Les exploitations classées dans les Otex suivantes sont moins spécialisées.

- Otex ovins, caprins et autres herbivores : 49% de la PBS cumulée des petites EA de cette Otex s'expliquent par les équidés (14% pour les autres EA) et 28% par les ovins (36% pour les autres EA) ;
- Otex polyculture-polyélevage : 22% de la PBS cumulée sont expliqués par des céréales, 16% par l'élevage bovins ou encore 16% expliqués par l'apiculture (à peine plus de 1% pour les autres EA).

Comme Chatellier et al., (2004) le montrent pour les exploitations non professionnelles, les petites EA occupent une place toute particulière dans l'élevage équin et l'apiculture.

<sup>32</sup> 14% de la PBS totales des moyennes et grandes EA classées dans l'Otex grandes cultures provient des oléoprotéagineux et 9% de la culture de pomme de terre.

En conclusion, la PBS permet de classer les exploitations en fonction d'une dimension économique et de les classer en Otex. On compte donc parmi les petites EA, **des EA dont les productions sont associées à des coefficients de production brute standard relativement bas et dont la SAU est, relativement aux autres productions des petites EA, élevée.** C'est le cas par exemple, des grandes cultures, de l'élevage bovins viande, voire des EA avec ovins, caprins et autres herbivores.

On a aussi des EA où les productions ont un coefficient de PBS élevé et sont produites sur de très petites surfaces (cas de la viticulture, des cultures fruitières et en moins grande proportion du maraîchage ou de l'horticulture).

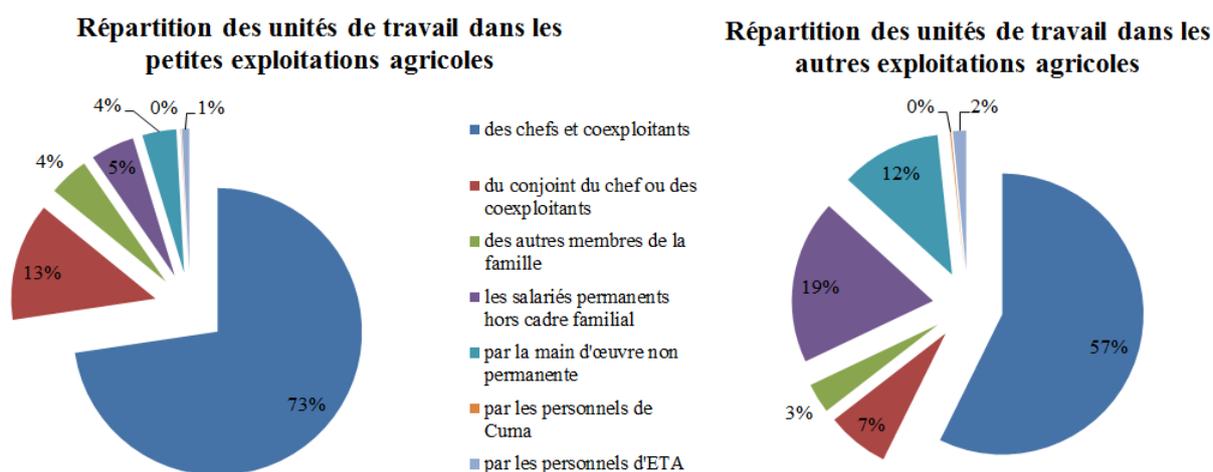
#### 4.6 L'emploi familial dans les petites exploitations agricoles

Au-delà de la structure de l'exploitation agricole, les petites exploitations se différencient des autres exploitations sur l'activité agricole et l'emploi.

Les petites EA ont une importante part d'emploi familial dans l'emploi total : sur l'ensemble des Unités de Travail Annuel (UTA), il représente plus de 90% de l'emploi total sur les petites EA alors qu'il dépasse à peine 68% pour les autres EA (tableau I.2).

Comme le montre le graphique I.10, l'emploi salarié (permanent et non permanent) représente une part largement plus importante dans les UTA des moyennes et grandes EA.

**Dans les petites EA, l'emploi familial repose à 73% sur l'emploi du chef d'EA et à 13% sur son conjoint.**



Graphique I.10 : La répartition des unités de travail dans les exploitations en fonction de leur PBS (données RA2010).

La part que représentent les UTA assurées par le chef d'EA dans les moyennes et grandes EA est bien inférieure à celle des petites EA. Pourtant quand on observe plus spécifiquement l'activité

agricole du chef d'EA, on voit que ceux qui sont à la tête de moyennes et grandes EA déclarent en moyenne un temps plein sur l'EA alors que les exploitants à la tête des petites exploitations déclarent travailler moins d'un mi-temps.

On observe dans le tableau I.4 la distribution des exploitations en fonction du temps de travail du chef d'exploitation sur l'EA. Il montre clairement que **le temps partiel du chef d'EA est plus fréquent pour les petites EA que pour les moyennes et grandes**. Les petites EA représentent près de 85% des EA où l'exploitant déclare travailler moins d'1/4 temps sur l'EA ; et moins de 13% des EA où l'exploitant déclare travailler à temps complet sur l'EA.

Temps passé sur l'EA par l'exploitant	Petites EA	Moyennes et grandes EA
<b>Nombre d'exploitations</b>	<b>177 811 EA</b>	<b>312 166 EA</b>
<1/4 temps	84,9% des EA où l'exploitant travaille moins d'1/4 temps	15,1% des EA où l'exploitant travaille moins d'1/4 temps
De 1/4 temps à moins d'1/2 temps	65,2%	34,8%
De 1/2 temps à moins de 3/4 temps	44,6%	55,4%
De 3/4 temps à un temps complet	29,2%	70,8%
Un temps complet	12,6%	87,4%

Tableau I.4 : Répartition des EA en fonction de leur PBS et du temps passé sur l'exploitation par l'exploitant agricole.

La forte proportion d'exploitants travaillant moins d'1/4 temps sur l'EA s'explique en partie, par l'importance des exploitants pluriactifs et des exploitants retraités au sein des petites EA (tableau I.5) : ils représentent plus de 2/3 des exploitants à la tête de petites EA.

	Petites EA	Moyennes EA	Grandes EA
<b>Nombre d'EA</b>	<b>177 811 EA</b>	<b>150 534 EA</b>	<b>161 632 EA</b>
Exploitations dirigées par un exploitant pluriactif	38% <i>0,3 UTA en moyenne</i>	24% <i>0,6 UTA en moyenne</i>	17% <i>0,8 UTA en moyenne</i>
Exploitations dirigées par un exploitant retraité	38% <i>0,3 UTA en moyenne</i>	3,5% <i>0,5 UTA en moyenne</i>	1% <i>0,6 UTA en moyenne</i>

Tableau I.5 : Proportion des exploitants pluriactifs et retraités en fonction des tailles économiques des exploitations (RA2010).

**Le caractère familial des petites exploitations repose en très grande partie sur l'activité agricole du chef d'EA qui pourtant en moyenne, déclare passer peu de temps sur l'EA.**

Sans surprise donc en moyenne les UTA totales par exploitation sont bien plus élevées pour les moyennes et grandes EA : elles dépassent 2 UTA en moyenne alors qu'elles sont de 0,5 UTA en moyenne pour les petites EA.

Cependant, si on rapporte cela à l'hectare et Otex par Otex, le rapport des UTA totales par hectare de SAU est supérieur pour les petites EA par rapport aux moyennes ou grandes EA pour la plupart des principales Otex des petites EA (exception de l'élevage ovins, caprins et autres herbivores) (tableau 1.6). La différence est la plus marquée pour l'Otex grandes cultures : les UTA totales par hectare de SAU des petites EA sont plus de 6 fois supérieures à celles des moyennes et grandes EA.

Otex	Ratio UTA totales/ha des petites EA sur UTA totales/ha des autres EA
Grandes cultures	6,6
Elevage ovins, caprins et autres herbivores	0,7
Elevage bovins viande	2,6
Viticulture	2,4
Polyculture-polyélevage	2,9
<b>Toutes productions confondues</b>	<b>1,7</b>

Tableau 1.6 : Rapport des UTA totales par hectare de SAU entre les petites EA et les autres EA (RA2010).

**L'emploi à l'hectare est donc plus élevé dans les petites EA en moyenne et pour la plupart des Otex où elles sont majoritaires.**

#### 4.7 Les activités de valorisation de la production

Les petites exploitations font-elles plus d'efforts pour mieux valoriser leurs productions ? En effet, on peut faire l'hypothèse qu'elles compensent la faiblesse en volume de leur production par la recherche d'une valeur ajoutée accrue. Cette création de valeur ajoutée peut se faire par (1) la production sous signe d'origine et de qualité, qui permet en général de vendre à un prix supérieur, et/ou (2) par l'engagement dans des circuits courts, qui permet de s'approprier une partie de la marge que les intermédiaires s'octroient dans les circuits plus longs et/ou (3) par des activités de diversification. Nous avons vu dans la partie précédente que le travail par hectare est plus intensif dans les petites EA par rapport aux moyennes et aux grandes. Il est possible que ce travail soit alloué à des activités de valorisation.

## Les signes officiels de qualité et de l'origine (SIQO)

Environ 17% des petites EA sont engagées dans au moins un signe de qualité toutes productions confondues<sup>33</sup> (hors AB), contre plus de 45% pour les autres EA<sup>34</sup>. On comptabilise seulement 5% des petites EA du recensement agricole en AB ou en conversion AB. Cependant, on ne recense que 8% des moyennes et grandes EA engagées ou en conversion en AB.

## Les circuits courts

Pour la première fois, le RA2010 recense des données sur les circuits courts. **15% des petites exploitations sont engagées dans la vente en circuits courts et on observe une proportion comparable pour les moyennes et grandes EA** (tableau I.7). On observe de plus une part bien plus importante du chiffre d'affaires assuré par les circuits courts dans les petites EA (tableau I.7). Alors que dans les moyennes et grandes exploitations, les ventes en circuits courts représentent un revenu d'appoint, **pour les petites EA qui en développent les circuits courts peuvent jouer un rôle quasiment d'activité principale.**

	<b>Petites EA</b>	<b>Autres EA</b>
Nombre d'EA	<b>177 811 EA</b>	<b>312 166 EA</b>
EA avec les circuits courts	15% des petites EA	19% des autres EA
EA où les circuits courts, représentent plus de 75% CA	60% des petites EA	29% des autres EA

Tableau I.7 : Ventes en circuits courts (données RA2010).

## Les activités de diversification

8% des petites EA ont une activité de diversification (14% des autres EA) (tableau I.8). Les plus courantes dans les petites EA sont la transformation de produits agricoles (cidre, jus de fruit, produits carnés,...).

Le poids que représentent les activités de diversification dans le chiffre d'affaires semble plus important chez les petites exploitations qui diversifient que dans les moyennes et grandes exploitations. On observe cependant, que pour 20% des petites EA, ces activités représentent moins de 10% du CA, ce qui indique que la diversification n'est qu'une activité d'appoint.

<sup>33</sup> IL s'agit des appellations d'origine contrôlée/protégée (AOC/AOP), des indications géographique protégée (IGP), des spécialités traditionnelles garantie (STG), Label rouge, ainsi que les certificats de conformité produit (le cahier des charges doit être homologué par arrêté du ministère de l'agriculture)

<sup>34</sup> Et cela se réduit hors viticulture à 6% des petites EA contre près de 31% pour les autres EA.

	<b>Petites EA</b>	<b>Autres EA</b>
Nombre d'EA	<b>177 811 EA</b>	<b>312 166 EA</b>
Part des EA qui diversifient	8% des petites EA	14% des autres EA
EA où diversification représente moins de 10% CA	20% des petites EA qui diversifient	43% des autres EA
EA où diversification représente plus de 75% CA	30% des petites EA qui diversifient <sup>35</sup>	13% des autres EA

Tableau I.8 : Activités de diversification (données RA2010).

Le graphique I.11 résume les différents choix de valorisation des EA.

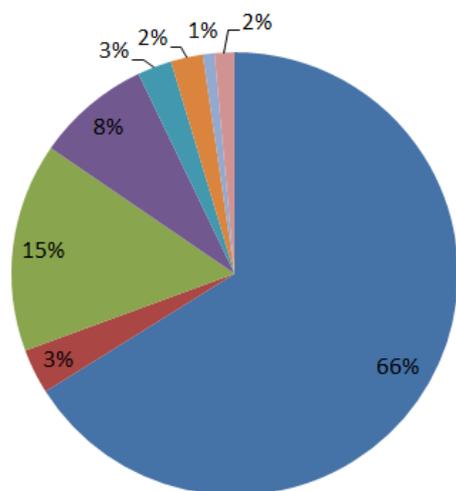
On voit que la part des petites EA qui ne se sont pas orientées vers une activité de valorisation de la production (1) est largement plus élevée que celle des moyennes et grandes EA : elle représente 66% des petites EA contre 40% pour les autres EA (graphique I.11).

Pour autant, les petites EA ne sont pas non plus dans une logique d'autoconsommation et de non participation au marché. Ainsi, 9% des petites EA consomment plus de 50% de la valeur produite sur l'exploitation. Ce résultat reste tout de même largement supérieur aux autres EA où l'autoconsommation est quasi absente (0,2% d'entre elles sont concernées).

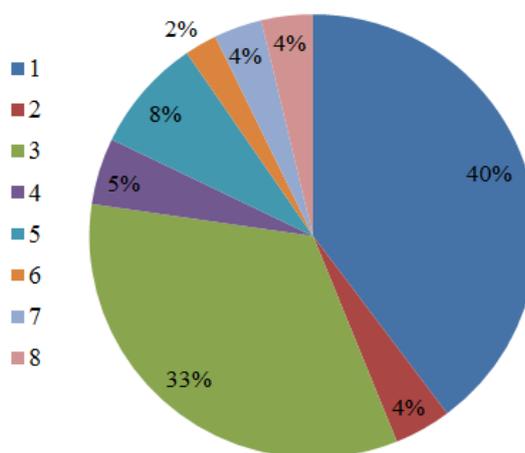
---

<sup>35</sup> Pour 43% des exploitations qui transforment (autre que le lait), cette activité représente plus de 75% de leur chiffre d'affaires et pour 46% des exploitations qui ont des activités de loisirs, cette activité représente plus de 75% de leur chiffre d'affaires.

### Les petites exploitations agricoles



### Les autres exploitations agricoles



- (1) Les EA qui n'ont pas d'activités de diversification, ne sont pas engagées dans des dispositifs de qualité (y compris AB) et ne participent pas à des circuits courts
- (2) Les EA qui ont uniquement des activités de diversification
- (3) Les EA qui valorisent leur production uniquement avec des signes de qualité (y compris AB)
- (4) Les EA qui vendent en CC sans signes de qualité ou activités de diversification
- (5) Les EA qui vendent en CC et sont engagées dans un dispositif de qualité (y compris AB)
- (6) Les EA qui vendent en CC et ont des activités de diversification
- (7) Les EA qui sont engagées dans au moins un dispositif de qualité (y compris AB) et ont une activité de diversification sans vendre en circuits courts
- (8) Les EA qui vendent en circuits courts, sont engagées dans au moins un signe de qualité (y compris AB) et ont une activité de diversification

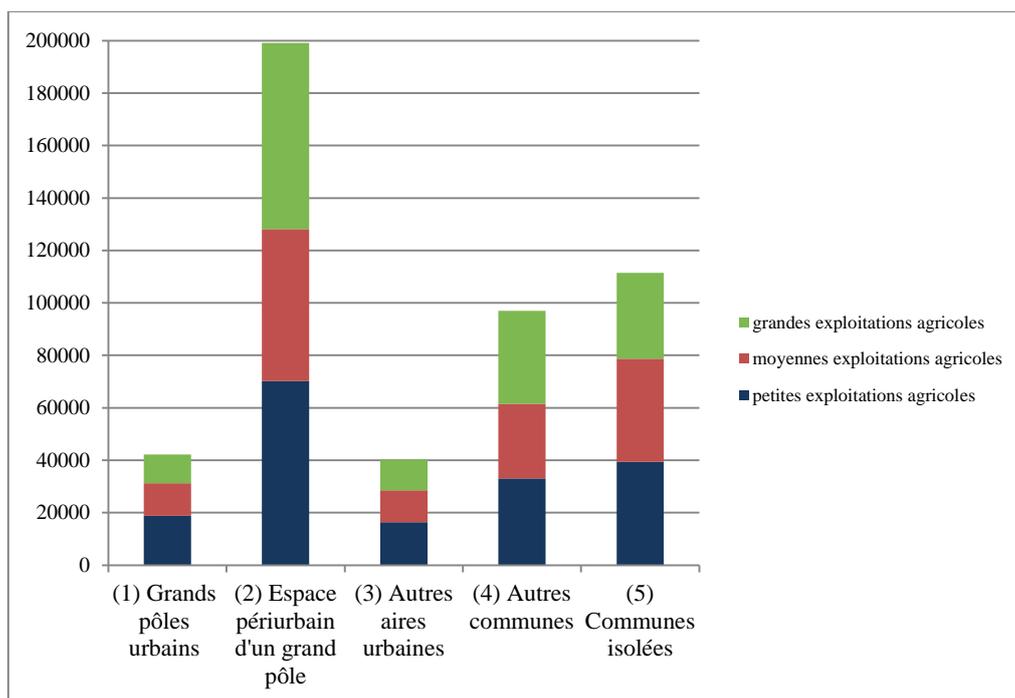
Graphique I.11 : Activités de diversification, engagements dans des signes de qualité et vente en circuits courts : différences entre les petites et les moyennes/grandes EA (données RA2010)

En conclusion, cette analyse très rapide montre que **la plupart des petites EA ne valorisent pas leur production, mais ne sont pas non plus tournées vers l'autoconsommation**. Il semble tout de même ressortir que pour une part des petites EA, la vente en circuits courts et les activités de diversification jouent un rôle important dans leur chiffre d'affaires et éventuellement dans leur maintien.

## 4.8 Les petites exploitations sont-elles plus nombreuses à la proximité des villes et dans les zones de montagne ?

### *Les petites exploitations en zone périurbaine*

Quelle que soit la taille économique des EA, on observe une forte concentration des EA dans les zones périurbaines (encadré I.8) : elles rassemblent 40% des petites EA, 39% des moyennes et 44% des grandes EA. Il faut tout de même noter que d'après ce zonage, les zones périurbaines rassemblent 42% de la SAU totale.



Graphique I.12 : Répartition des EA en fonction de la catégorie de la commune du siège d'EA dans le zonage en aires urbaines de 2010 (encadré I.8).

- (1) Grands pôles urbains (10 000 emplois ou plus) (selon les catégories en aires urbaines de 2010, communes classées 111).
- (2) Espace périurbain des grands pôles : couronnes des grands pôles ou communes multipolarisées des grandes aires urbaines (selon les catégories en aires urbaines de 2010, communes classées 112 et 120).  
Les grandes aires urbaines correspondent aux grands pôles urbains associés à l'espace périurbain des grands pôles.
- (3) Autres aires urbaines : moyens pôles (5 000 à 10 000 emplois) ou dans les couronnes des moyens pôles, ou bien petits pôles (1 500 à moins de 5 000 emplois) ou dans les couronnes des petits pôles (selon les catégories en aires urbaines de 2010, communes classées 211, 212, 221 et 222).

- (4) Autres communes : communes multipolarisées hors grandes aires urbaines (selon les catégories en aires urbaines de 2010, communes classées 300).
- (5) Les communes isolées hors influence des pôles (selon les catégories en aires urbaines de 2010, communes classées 400).

**Les petites EA sont nombreuses dans les zones périurbaines et ne sont pas les seules**, comme on le voit que le graphique I.12, elles représentent un peu plus d'un tiers des EA dans ces zones. Malgré le coût du foncier élevé, les grandes aires urbaines concentrent avec les petites de très grandes structures. Soulard et Thareau (2009) dans leur étude sur la diversité des EA périurbaines, expliquent cela par une recherche de revenus complémentaires qui passe moins par la diversification et la vente en circuits courts que par l'agrandissement des surfaces. Ils évoquent un mécanisme de transmission du foncier qui permet de renforcer cette dynamique : la transmission ne se faisant qu'en partie (une partie de l'exploitation passe de l'usage productif à un usage résidentiel au moment de la retraite de l'exploitant), les terres libérées permettent aux exploitants déjà en place de s'agrandir.

*Encadré I.8 : Le zonage en aires urbaines de l'INSEE*

Il s'agit d'une classification des communes françaises. Le zonage en aires urbaines utilisé s'appuie sur le recensement de la population de 2008 et a été publié en 2010.

Cette classification est construite à partir de l'emploi et des déplacements « domicile-travail » afin de prendre en compte les flux d'actifs entre les communes.

Elle détermine les pôles urbains en fonction du nombre d'emplois : grands pôles urbains (au moins 10 000 emplois), moyens pôles urbains (de 5 000 à moins de 10 000 emplois) et petits pôles urbains (de 1 500 à moins de 5 000 emplois). Elle délimite également les couronnes autour de chaque type de pôle en fonction de la part (40%) de la population active résidente dans des communes périphériques au pôle et ayant un emploi dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Elle met aussi en évidence les communes dites multipolarisées, c'est-à-dire celles qui « subissent » l'influence de plusieurs aires urbaines (pôles et couronnes) et dont 40% de la population active résidente travaille dans ces grands aires<sup>36</sup>. La classification différencie les communes multipolarisées proches de grandes aires urbaines de celles proches de moyennes et petites aires urbaines. Et enfin les communes restantes sont dites isolées et hors influence des aires urbaines.

<sup>36</sup> sans atteindre ce seuil de 40% avec une seule aire urbaine

Chaque commune est associée à un code en fonction de son appartenance à une zone donnée.

	<b>Part des communes concernées sur l'ensemble des communes</b>	<b>Répartition des petites EA</b>	<b>SAU moyenne des petites EA dans ces zones</b>
Grands pôles urbains (111)	8,9%	10,6%	8ha
Couronnes des grands pôles urbains (112)	33,5%	29,1%	10ha
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines (120)	10,9%	10,3%	9ha
Moyens pôles urbains (211)	1,2%	2%	9ha
Couronnes des moyens pôles urbains (212)	2,2%	2%	13ha
Petits pôles urbains (221)	2,4%	4,1%	9ha
Couronnes des petits pôles urbains (222)	1,6%	1,1%	13ha
Autres communes multipolarisées (300)	19,2%	18,6%	11ha
Communes isolées hors influence des pôles (400)	20,2%	22,1%	14ha

Tableau I.9 : Classement des communes selon le zonage en aires urbaines de l'INSEE

Classiquement les zones périurbaines comprennent les communes classées dans les aires 112 et 120 (il s'agit des cases grisées du tableau I.9).

Comme on peut s'y attendre et cela vaut pour toutes les exploitations classées dans ces zones, on retrouve en grande majorité des EA spécialisées en maraîchage et horticulture (ceinture maraîchère historiquement présente autour des villes).

On trouve également des EA spécialisées en viticulture, en cultures fruitières et aussi en grandes cultures (parcelles en attente d'urbanisation sur lesquelles se développent des systèmes de céréaliculture « d'attente ») (Soulard et Thareau, 2009). Au contraire, l'élevage est moins présent : quand il y en a, il s'agit le plus souvent d'équidés, d'élevage d'ovins et granivores.

Enfin et encore une fois, c'est un résultat contre-intuitif : les circuits courts ne semblent pas être plus développés dans les exploitations périurbaines qu'ailleurs : 14% des petites exploitations contre 15% hors zone périurbaine (20% des autres EA contre 19% hors zone périurbaine). En règle générale, en zone périurbaine, on observe des tendances communes aux trois groupes d'exploitations (petites, moyennes et grandes).

### ***Les petites exploitations dans les zones de montagne***

Dans le cas des zones de montagne et zones défavorisées (hors montagne), la concurrence sur les terres est moins forte, mais la topographie, les conditions climatiques et la nature des sols peuvent laisser penser que les structures d'exploitations correspondent davantage à des petites EA (encadré I.9). De plus, les politiques publiques jouent un rôle important dans ces zones pour assurer le maintien d'une activité agricole. L'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) est une mesure du second pilier de la PAC qui vise à compenser par des aides publiques les difficultés liées à la production (coûts supplémentaires et pertes de revenus) dans ces zones. Ces soutiens ont pu favoriser le maintien de petites EA (Aubert et Perrier-Cornet, 2009a).

Dans le recensement agricole de 2010, on observe que **les petites EA sont majoritaires dans les zones classées comme défavorisées** : elles représentent 44,3% des EA qui se trouvent dans des communes en zone de montagne et 40,9% des EA dont le siège se situe dans une commune classée en zone défavorisée (hors zone de montagne).

Les EA classées en zone de montagne sont largement tournées vers l'élevage qu'elles soient petites, moyennes ou grandes. On remarque aussi parmi les petites exploitations, l'importance des exploitations apicoles dans ces zones.

*Encadré I.9 : Le zonage des communes en zone défavorisée*

Les zones défavorisées et les zones de montagne ont été reconnues par la Directive 75/268/CEE (1975). Les zones de montagne sont déterminées en fonction de la pente et de l'altitude et à l'échelle de la commune. Les zones défavorisées (autre que la montagne) sont déterminées en fonction de plusieurs critères : la production agricole par hectare qui doit être inférieure à 80% de la moyenne nationale, le résultat brut d'exploitation par personne active membre de la famille, là encore qui doit être inférieur à 80% de la moyenne nationale, la densité de population et le taux d'actifs agricoles (les zones défavorisées hors zone de montagne sont classées en zone à handicaps spécifiques au cas par cas, ou en zone défavorisée simple).

	Part des communes concernées sur l'ensemble des communes	Répartition des petites EA	SAU moyenne des petites EA dans ces zones
Communes non classées en zone défavorisée	55%	49,6%	8ha
Communes classées en zone de montagne	17%	19,3%	17ha
Communes classées en zone défavorisée (hors zone de montagne)	28%	31,2%	12ha

Tableau I.10 : Classement des communes selon les zones défavorisées (zonage 2014).

Enfin et alors qu'on ne relève pas de concentration particulière de petites EA sous signe de qualité en zone défavorisée, on remarque que **les petites exploitations situées en zone de montagne sont plus nombreuses à vendre leurs productions en circuits courts qu'ailleurs** (24% des petites en zone de montagne contre 15% sur toutes les zones)<sup>37</sup>.

Comme le montre le tableau I.11<sup>38</sup>, on retrouve une grande majorité des petites exploitations soit en zone périurbaine, soit en zone défavorisée : 40% des petites EA sont situées dans des zones périurbaines et près de 50% des petites EA sont situées en zone défavorisée.

<sup>37</sup> On observe un phénomène comparable pour les autres exploitations agricoles (25% en zone de montagne contre 19% sur toutes les zones).

<sup>38</sup> Les communes concernées par ce double classement (zone de montagne/défavorisées et grandes aires urbaines) sont situées plutôt à l'est : il s'agit de communes qui peuvent être frontalières à des massifs montagneux et proches de grandes villes, comme par exemple le sud des Alpes ou encore près de Lyon ; de grands pôles urbains situés en zone de montagne (Gap, Grenoble, Chambéry entre autres) ; ou certaines communes en plein massif montagneux comme en Savoie ou bien dans les Vosges

Il faut souligner que la SAU totale couverte par les zones périurbaines et par les zones défavorisées représente près de 73% de la SAU totale française et montre donc l'étendue des zonages utilisés.

	Hors zone défavorisée ou zone de montagne	Zone de montagne	Zone défavorisée
Grands pôles urbains (111)	<b>7,4%</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,9%</b>
Espace périurbain d'un grand pôle (112 et 120)	<b>23,1%</b>	<b>5,5%</b>	<b>10,9%</b>
Autres aires urbaines (211, 212, 221 et 222)	4%	<b>2,5%</b>	<b>2,7%</b>
Autres communes multipolarisées (300)	9,2%	<b>2,7%</b>	<b>6,8%</b>
Communes isolées (400)	5,8%	<b>7,4%</b>	<b>8,9%</b>

40% des petites EA ont leur siège dans une zone périurbaine

47% des petites EA ont leur siège dans une commune classée en zone de montagne ou défavorisée

Tableau I.11 : Répartition des petites exploitations en fonction du classement de la commune où se trouve le siège d'exploitation

### Conclusion sur les caractéristiques générales des petites exploitations agricoles

La description générale menée sur les petites EA définies d'après leur taille économique met en avant de nombreuses caractéristiques propres à ces exploitations.

Les petites EA sont principalement gérées par un chef d'EA âgé, peu formé, sans salarié et avec peu de main d'œuvre supplémentaire. Ces exploitants sont dans 2/3 des cas retraités ou pluriactifs et passent en moyenne 1/2 temps sur leur exploitation. Bien souvent, l'exploitation se situe près d'un bassin d'emploi/de consommation, ou bien en zone défavorisée/de montagne. La majorité des petites EA ne vendent pas en circuits courts, n'ont pas d'activités de diversification ou de signes de qualité.

Néanmoins, une partie d'entre elles se sont orientées vers des activités de valorisation qui ont un poids important dans leur chiffre d'affaires. Ces activités sont pourtant ignorées dans la détermination de la taille économique des EA *via* la PBS. Leur prise en compte pourrait rapprocher la taille économique estimée du chiffre d'affaires potentiel des exploitations et permettre ainsi une classification des EA plus proches de la réalité.

Dans la dernière partie de ce chapitre, nous souhaitons donc revenir sur la taille économique des EA et proposer une réflexion sur une amélioration possible de ce critère en prenant en compte les activités para-agricoles (circuits courts et diversification).

## 5. Retours sur la classification par la Production Brute Standard

### 5.1 Contexte et justifications de l'analyse

Nous avons présenté dans la partie 3.2, la classification des EA selon leur PBS. Elle repose sur la SAU, les productions agricoles et la localisation des EA. Comme on l'a rapidement évoqué, cette classification sur laquelle s'appuie la couverture statistique du RICA, ignore les activités de diversification ou de circuits courts des EA. Est-ce que la prise en compte de ces activités para-agricoles (commercialisation en direct, transformation, mais aussi restauration, hébergement, travaux à façon,...) impliquerait une importante redistribution des EA dans cette classification ? Une nouvelle classification permettrait-elle à des petites EA de dépasser le seuil requis pour être potentiellement couvertes statistiquement ?

Pour répondre à ces questions, nous cherchons à estimer un chiffre d'affaires pour toutes les EA du RA2010. Pour cela, nous nous basons sur la PBS que nous complétons à partir des déclarations des exploitants sur la part dans leurs CA des ventes en circuits courts et des activités de diversification.

Nous déterminons ensuite un seuil minimal équivalent au seuil de PBS de 25 000€. Ce dernier est déterminé de façon à ce qu'au moins 95% de la PBS nationale soit statistiquement couverte. Nous reprenons la même méthode de détermination en l'appliquant cette fois au chiffre d'affaires estimé : on détermine le seuil de façon à conserver un même taux de couverture statistique que pour la PBS mais à partir du chiffre d'affaires estimé au niveau national.

Les EA situées sous ce seuil, si on conserve la même logique de classification selon la PBS, ne seraient pas prises en compte dans le RICA.

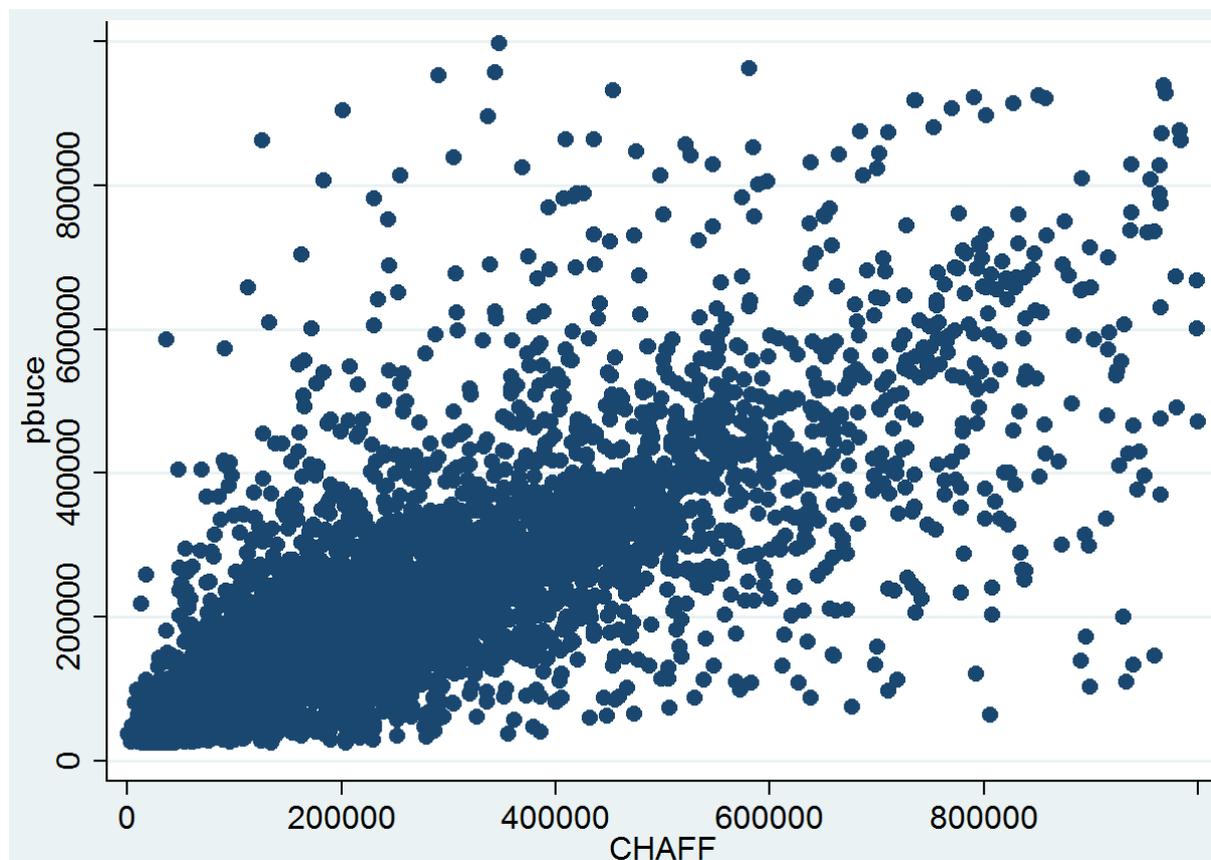
Les petites EA au sens de la PBS se retrouvent-elles toutes sous le seuil de CA estimé ?

Certes 81% des petites EA n'ont pas d'activité de diversification et/ou ne vendent pas en circuits courts, mais c'est aussi le cas de 73% des moyennes et grandes EA qui numériquement sont bien plus nombreuses<sup>39</sup>. On a de plus, montré dans la partie (4.7) que ces activités peuvent occuper une part importante du CA des petites EA. Une redistribution en faveur des petites EA pourrait donc s'opérer et nous tentons de l'estimer.

---

<sup>39</sup> 144 600 petites EA contre 228 500 moyennes et grandes EA n'ont pas d'activités de diversification et/ou ne vendent pas en circuits courts.

Notre estimation du chiffre d'affaires se base en premier lieu sur la PBS. Même si le RICA exclut les petites EA, nous montrons à partir de ces données qu'il existe une corrélation entre la PBS et le chiffre d'affaires réel des EA<sup>40</sup> pour les moyennes et grandes EA (graphique I.13)<sup>41</sup>.



Graphique I.13 : Production brute standard (PBS noté pbuce) en fonction du chiffre d'affaires réel (noté chaff des EA du RICA (sont représentées ici les moyennes et grandes exploitations dont le chiffre d'affaires et la PBS sont inférieurs l'un comme l'autre à 1 millions d'€) (données RICA 2015<sup>42</sup>).

La corrélation n'est cependant pas parfaite. Cela s'explique, comme nous l'évoquions, par l'absence des activités de diversification et des ventes en circuits courts dans la PBS. Et également, par les coefficients de PBS qui, même s'ils sont construits à partir de valeurs observées, sont utilisés comme moyenne sur plusieurs années et comme moyenne régionale et ne correspondent donc pas toujours avec le chiffre d'affaires réel des EA. De plus, la méthode de calcul de la PBS se base sur la production totale *ie* vendue et également stockée ce qui participe à expliquer le décalage entre PBS et CA puisque le chiffre d'affaires concerne la production vendue et donc non stockée.

<sup>40</sup> Le coefficient de corrélation vaut 0,74.

<sup>41</sup> Dans le RICA et à partir des données en ligne, seules les ventes au détail sont renseignées, il n'y a pas de données sur les autres types de ventes en circuits courts ou les activités de diversification. Nous ne pouvons donc pas utiliser davantage cette base de données.

<sup>42</sup> Données issues de la base de données libre d'accès.

La PBS apparaît néanmoins comme la variable de base la plus pertinente pour amorcer l'estimation du chiffre d'affaires des EA<sup>43</sup>. Disponible dans le RA2010 et donc pour toutes les EA, nous la choisissons comme point de départ de notre estimation.

## 5.2 La méthode utilisée

### 5.2.1 Relation entre chiffre d'affaires estimé, Production Brute Standard et activités de diversification et de ventes en circuits courts

Les exploitations concernées par le calcul sont celles qui vendent une partie de leur production en circuits courts (hors vin)<sup>44</sup> et/ou qui ont des activités de diversification en nom propre<sup>45</sup>.

La PBS ne prenant en compte ni les circuits courts, ni la diversification, le chiffre d'affaires estimé pourrait donc s'exprimer en fonction de la production brute standard (PBS) et du chiffre d'affaires dégagé par les activités de diversification et de ventes en circuits courts :

$$CA^* = PBS + CA(\text{diversification}) + CA(\text{circuits-courts})$$

Ce calcul implique deux hypothèses majeures. La première hypothèse suppose que la PBS est égale au CA issu de l'activité purement agricole de l'exploitation. La seconde hypothèse concerne le calcul des chiffres d'affaires des activités de diversification et de ventes en circuits courts. Nous n'avons pas accès directement à ces chiffres d'affaires mais nous pouvons les écrire comme suit :

$$CA(\text{diversification}) = R1 * CA^*$$

---

<sup>43</sup> Pour les petites EA, on suppose que leurs capacités de stockage sont faibles et qu'on peut alors considérer que la PBS est assimilable au CA hors activités de diversification et ventes en circuits courts.

<sup>44</sup> Dans le Recensement agricole de 2010, un circuit court est « un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitation et le consommateur ». Dans le cas des circuits courts, on prend en compte les ventes en nom propre et les ventes via une entité juridique (points de vente collectifs par exemple).

<sup>45</sup> Dans le Recensement agricole de 2010, les activités de diversification sont « les activités réalisées par l'exploitant qui sont autres que directement agricoles. Il peut s'agir de transformation de produits agricoles et de vente de produits transformés, ou encore d'agrotourisme, de travaux à façon, ... ».

Dans notre analyse, nous conservons les activités de diversification réalisée en nom propre ie « au sein de l'exploitation mobilisant les moyens matériels et humains de l'activité agricole ».

Les activités de diversification recensées concernent : la transformation de lait, la transformation d'autres produits agricoles (cidre, jus de fruit, produits carnés,...), l'aquaculture (pisciculture,...), le travail à façon (moisson dans une autre EA, déblayage de neige, ...), la sylviculture (plantation, débroussaillage,...), la transformation de bois (bois de chauffage par exemple), hébergement (campings, gîtes,...), restauration (table d'hôte,...), activités de loisirs (fermes pédagogiques,...), artisanat (tannerie par exemple), production d'énergie renouvelable (éoliennes, biogaz,...).

Avec R1 : la part estimée par les exploitants des activités de diversification (hors vin) dans leur chiffre d'affaires. Les activités de diversification n'étant pas prises en compte dans la PBS, nous pouvons donc ajouter directement le chiffre d'affaires dégagé par ces activités.

$$CA(\text{circuits-courts}) = a * R2 * CA^*$$

Avec R2 : la part déclarée par les agriculteurs des ventes en circuits courts dans leur chiffre d'affaires. Etant donné que la PBS estime le chiffre d'affaires potentiel de l'exploitation, alors elle prend en compte la vente de la production par la voie des circuits longs. Il s'agit donc de déterminer la valeur supplémentaire tirée de la vente en circuits courts plutôt qu'en circuits longs, d'une partie de la production. C'est le coefficient  $a$  qui représente cette valeur supplémentaire et que nous déterminons à partir de la littérature.

Nous ne pouvons cependant pas utiliser directement les coefficients R1 et R2 car le RA2010 ne donne accès qu'à des intervalles et pas à un pourcentage précis de la part que représentent les activités de diversification et de ventes en circuits courts dans le chiffre d'affaires de l'exploitation.

Nous devons donc estimer très approximativement R1 et R2 d'après l'intervalle indiqué pour les activités de diversification et les ventes en circuits courts par les exploitants.

Nous faisons donc une analyse de sensibilité avec trois scénarios possibles (tableau I.12) :

- Une estimation basse des coefficients R1 et R2 en les plaçant à la limite inférieure de l'intervalle choisi par l'exploitant ;
- Une estimation moyenne des coefficients R1 et R2 en les plaçant à la moyenne de l'intervalle choisi par l'exploitant ;
- Une estimation haute des coefficients R1 et R2 en les plaçant au maximum de l'intervalle choisi par l'exploitant.

	Activités de diversification (hors huile et vin)	Ventes en circuits courts	Estimations
	46 833 EA toutes tailles économiques confondues	67 510 EA toutes tailles économiques confondues	
1.	10% ou moins du CA <sup>46</sup> 45,4% des EA du RA	10% ou moins du CA <sup>47</sup> 31,0% des EA du RA	- Basse : 1% - Moyenne : 5% - Haute : 10%
2.	Plus de 10% à 50% 25,9% des EA du RA	Plus de 10% à 50% 20,7% des EA du RA	- Basse : 11% - Moyenne : 30% - Haute : 50%
3.	Plus de 50% à 75% 8,4% des EA du RA	Plus de 50% à 75% 8,6% des EA du RA	- Basse : 51% - Moyenne : 63% - Haute : 75%
4.	Plus de 75% 20,3% des EA du RA	Plus de 75% 39,7% des EA du RA	- Basse : 76% - Moyenne : 88% - Haute : 99%

Tableau I.12 : Estimations proposées selon les déclarations du chef d'EA dans le recensement agricole de 2010. Dans l'estimation basse, si un exploitant a déclaré que son activité représente moins de 10% CA, nous avons choisi un coefficient à 1% et si un exploitant a indiqué que son activité représente plus de 75% de son chiffre d'affaires, nous avons choisi un coefficient à 76%.

### 5.2.2 Détermination du chiffre d'affaires estimé

On reprend la proposition de calcul de la partie précédente :

$$CA^* = PBS + R1 * CA^* + a * R2 * CA^*$$

$$CA^* = \frac{PBS}{1 - (R1 + a * R2)}$$

Avec R1 : la part que représentent les activités de diversification dans le chiffre d'affaires de l'exploitation ;

R2 : la part que représentent les ventes en circuits courts dans le chiffre d'affaires de l'exploitation ;

<sup>46</sup> L'estimation demandée aux exploitants enquêtés se définit comme ratio (R1) =  $\frac{\text{CA des activités de diversification}}{\text{CA total de l'exploitation, y.c. paiements directs}}$

<sup>47</sup> L'estimation demandée aux exploitants enquêtés se définit comme ratio (R2) =  $\frac{\text{somme des CA réalisés en circuits-courts}}{\text{CA total de l'exploitation (circuits-courts et longs), y.c. paiements directs}}$

et  $a$  : le coefficient qui capte la valeur supplémentaire pour l'exploitant de la vente en circuits courts par rapport à la vente en circuits longs.

Pour certains produits comme le fromage, activités de diversification et ventes en circuits courts sont très liées voire confondues. Dans ces cas-là, les exploitants incluent souvent la vente en circuits courts dans l'activité de diversification ou inversement. Par exemple, 37% des exploitations vendant en circuits courts et ayant une activité de transformation de lait déclarent à la fois que l'activité de diversification représente plus de 75% de leur chiffre d'affaires et que les activités de ventes en circuits courts représentent également 75% du chiffre d'affaires. Pour la transformation d'autres produits (cidre, jus de fruit, produits carnés,...) elles sont 23% dans ce cas.

Pour les exploitations qui transforment, nous choisissons donc d'utiliser une seule des deux activités (diversification et ventes en circuits courts) dans notre estimation et nous choisissons celle qui représente la plus grande part du chiffre d'affaires total de l'exploitation.

Dans ces exploitations, on ne peut déterminer si les produits vendus en circuits courts ont été transformés ou pas. Nous faisons l'hypothèse que c'est le cas, ce qui implique que nous n'utilisons pas le coefficient  $a$  car la PBS ne prend pas en compte la vente des produits transformés sur l'exploitation comme par exemple le fromage.

**Pour les activités de diversification de type transformation** : on détermine un unique ratio  $R$  défini comme le maximum entre les ratios des activités de diversification et de ventes en circuits courts.  $R$  est associé au chiffre d'affaires nommé  $CA$  (valorisation) qui selon les cas concerne le  $CA$  (diversification) ou le  $CA$  (circuits courts).

$$R = \max(R1, R2)$$

$$CA(\text{valorisation}) = R * CA^*$$

$$CA(\text{valorisation}) = R (PBS + CA(\text{valorisation}))$$

$$CA(\text{valorisation}) = PBS \left( \frac{R}{1 - R} \right)$$

On a ainsi

$$CA^* = PBS \left( 1 + \frac{R}{1 - R} \right)$$

**Pour les autres activités de diversification** comme le travail à façon, l'hébergement, l'artisanat, etc., on fait l'hypothèse qu'il y a peu de liens entre activités de diversification et circuits courts. Dans ces cas-là, on peut supposer que l'exploitant discerne dans son estimation la diversification de la vente en circuits courts. Nous nous appuyons alors à la fois sur les activités de

diversification et sur la vente en circuits courts pour estimer un chiffre d'affaires potentiel de l'exploitation.

On écrit alors :

$$CA^* = PBS + R1 * CA^* + a * R2 * CA^*$$

$$CA^* = \frac{PBS}{1 - (R1 + a * R2)}$$

Comme nous l'avons précédemment présenté, le coefficient  $a$  est censé capter la valeur supplémentaire associée aux ventes en circuits courts par rapport aux ventes en circuits longs déjà prises en compte dans la PBS. On retrouve très souvent dans la littérature que la vente en circuits courts a des avantages économiques pour l'exploitant agricole y compris *via* la marge supplémentaire offerte par la diminution du nombre d'intermédiaires (Kneafsey et al., 2013 ; MAAF, 2009 ; François et al., 2000). Il reste cependant difficile de mesurer cette valeur supplémentaire. Les données chiffrées sont peu nombreuses ou peu généralisables (Kneafsey et al., 2013 ; Laillet et Morizot-Braud, 2013 ; Willot et Morizot, 2013).

On trouve néanmoins dans le projet Casdar « Références Circuits courts » un ensemble de fiches techniques présentant les résultats technico-économiques des circuits courts pour différentes productions. Pour la viande bovine par exemple, et en fonction du type de vente (directe, indirecte ; transformée ou non), la différence entre circuits courts et circuits longs varie de 0,18 à 9,86€/kg de carcasse. La rémunération de l'animal vendu est améliorée par rapport à une vente en circuit long, de 11 à 19% en moyenne, pour ceux qui passent par un prestataire, et de 28 à 36% dans le cas d'un atelier individuel (hors rémunération de la main-d'œuvre) (Echevarria, 2013). Dans le cas de la production ovine, la différence entre circuits courts et circuits longs varie de 11 à 160€ par agneau. Selon les modalités de vente et le prix de l'agneau, cela correspond à une augmentation du prix de 30% à 50% (Guinamard, 2013). Le rapport sur les légumes et les petits fruits ne propose pas d'estimations de valeur supplémentaire dues à la vente en circuits courts (Willot et Morizot, 2013).

Etant donné ces résultats, nous proposons de faire nos calculs avec deux valeurs du coefficient  $a$ . Sachant que dans notre calcul, le coefficient  $a$  concerne les circuits courts sans transformation, nous optons pour deux calculs :

- Un premier avec  $a=10\%$  de valeur supplémentaire grâce à la vente en circuits courts ;
- Un second avec  $a=30\%$  de valeur supplémentaire grâce à la vente en circuits courts.

### 5.3 Résultats obtenus

On rappelle que les Etats-membres fixent un seuil de PBS minimal pour couvrir au moins 95% de la production nationale. Les petites EA au sens de la PBS sont celles qui se situent sous ce seuil et

sont exclues du RICA. En France, les exploitations qui dépassent le seuil de 25 000€ de PBS permettent de dépasser le seuil imposé et de couvrir jusqu'à 97% de la Production Brute Standard nationale.

Nous déterminons de nouveaux seuils à partir des chiffres d'affaires estimés en conservant cette même logique : ils sont fixés de façon à couvrir 97% du chiffre d'affaires estimé au niveau national (à partir des exploitations qui ont les chiffres d'affaires les plus élevés) (tableau I.13).

Nous comparons ensuite les exploitations situées sous le seuil de chiffre d'affaires estimé à celles qui sont situées sous le seuil de PBS (25 000€) afin d'évaluer l'impact de nos estimations dans la classification des petites exploitations (tableau I.14). Les petites EA sont-elles de nouveau celles qui sont situées sous le seuil de chiffre d'affaires estimé ?

Etant donné les différentes valeurs choisies pour les R1 et R2 et les  $a$  utilisés, on obtient 6 scénarios possibles.

Le tableau I.13 présente pour chaque estimation, le chiffre d'affaires estimé moyen de toutes les EA. Dans le scénario 1, le chiffre d'affaires estimé est augmenté en moyenne de 6% par rapport à la PBS moyenne de toutes les EA du RA2010. Cela a pour conséquence un seuil de chiffre d'affaires estimé de 28 000€ pour que les EA qui se situent au-dessus représentent 97% du chiffre d'affaires estimé au niveau national pour ce scénario. Ce seuil exclut alors 37% des EA du RA2010.

Scenarios		Moyenne CA*	(CA*-PBS)*100 /PBS	Seuil permettant de couvrir 97% CA* national	Part des EA sous le seuil
	PBS	PBS moyenne 104 600€	-	25 000€ de PBS	36% des EA du RA2010
Scénario 1	<i>Limites basses a=0,1</i>	111 000€	+6%	28 000€	37% des EA du RA2010
Scénario 1bis	<i>Limites basses a=0,3</i>	117 000€	+12%	29 000€	37% des EA du RA2010
Scénario 2	<i>Moyennes a=0,1</i>	121 000€	+15%	30 000€	38% des EA du RA2010
Scénario 2bis	<i>Moyennes a=0,3</i>	121 000€	+15%	30 000€	38% des EA du RA2010
Scénario 3	<i>Limites hautes a=0,1</i>	264 000€	+152%	53 000€	48% des EA du RA2010
Scénario 3bis	<i>Limites hautes a=0,3</i>	268 000€	+155%	54 000€	48% des EA du RA2010

Tableau I.13 : Passage de la PBS au chiffre d'affaires potentiel estimé (données RA2010).

Les estimations réalisées aboutissent à des moyennes de chiffre d'affaires estimé (CA\*) allant du simple au double. Ce résultat suggère que la PBS sous-estime la taille économique des exploitations. Le tableau I.14 montre les conséquences des seuils recalculés sur la classification des petites EA. Par exemple, dans le scénario 1, 96% des EA qui se situent sous le seuil de CA\* (à 28 000€) sont des petites EA et seulement 2,1% des petites EA au sens de la PBS ont dépassé le seuil de 28 000€ de chiffre d'affaires estimés.

Scenarios		Part des petites parmi les EA classées sous le seuil de CA*	Les petites EA au sens de la PBS dépassant le seuil
	PBS	100%	0
Scénario 1	Limites basses $a=0,1$	<b>96% des EA</b> sous le seuil de 28 000€ de CA* sont des petites	3 675 petites EA dépassent 28 000€ de CA*, soit <i>2,1% des petites EA</i>
Scénario 1bis	Limites basses $a=0,3$	<b>95% des EA</b> sous le seuil de 29 000€ de CA* sont des petites	4 315 petites EA dépassent 29 000€ de CA*, soit <i>2,4% des petites EA</i>
Scénario 2	Moyennes $a=0,1$	<b>93% des EA</b> sous le seuil de 30 000€ de CA* sont des petites	4 931 petites EA dépassent 30 000€ de CA*, soit <i>2,8% des petites EA</i>
Scénario 2bis	Moyennes $a=0,3$	<b>94% des EA</b> sous le seuil de 30 000€ de CA* sont des petites	5 557 petites EA dépassent 30 000€ de CA*, soit <i>3,1% des petites EA</i>
Scénario 3	Limites hautes $a=0,1$	<b>74% des EA</b> sous le seuil de 53 000€ de CA* sont des petites	5 223 petites EA dépassent 53 000€ de CA*, soit <i>2,9% des petites EA</i>
Scénario 3bis	Limites hautes $a=0,3$	<b>74% des EA</b> sous le seuil de 54 000€ de CA* sont des petites	5 432 petites EA dépassent 54 000€ de CA*, soit <i>3,1% des petites EA</i>

Tableau I.14 : Classification des petites exploitations selon les nouveaux seuils de CA\* (données RA2010).

Quel que soit le scénario et même pour ceux construits avec les hypothèses les plus favorables (scénario 3 et 3bis) **il n'y a finalement pas vraiment de redistribution des petites exploitations**. Elles restent très largement majoritaires en proportion sous les seuils déterminés des chiffres d'affaires estimés et peu nombreuses à les dépasser.

Les limites de cette proposition de compléter la PBS avec les activités de diversification et de ventes en circuits courts sont cependant nombreuses.

La première hypothèse qui a été faite est de considérer la PBS comme un chiffre d'affaires potentiel et de l'ajouter avec des estimations faites par les exploitants à partir de leur véritable chiffre d'affaires (prenant en compte les aides directes). De plus, notre calcul ne prend pas en compte les signes officiels de qualité (y compris l'AB) et les conséquences qu'ils peuvent avoir sur le chiffre d'affaires de l'EA.

La seconde hypothèse faite repose sur les estimations de notre calcul. Nous avons proposé plusieurs scénarios pour tenter de pallier à cette limite : estimations basses, moyennes et hautes

pour les coefficients R1 et R2 et utilisation de deux coefficients  $a$ . Néanmoins, les résultats obtenus restent approximatifs.

Enfin et étant donné les hypothèses réalisées en amont, nous n'avons pas cherché à détailler les produits vendus en circuits courts, ni à creuser la part des produits transformés au sein des produits vendus en circuits courts, ou encore les différents modes de commercialisation.

Cette analyse permet néanmoins de montrer que la **classification des EA des exploitations pourrait être réalisée à partir d'une taille économique plus complète** qu'elle n'est actuellement, mais que finalement cela aurait d'après nos estimations peu de conséquences sur la classification des petites EA.

## **Conclusion du chapitre 1**

Les petites EA appelées avant 2010, les exploitations non professionnelles représentent plus de 36% des EA de la métropole française, 13% des unités de travail annuel et 7% de la SAU. Et pourtant elles sont exclues de la base de données européenne qui alimente les réflexions sur la Politique Agricole Commune.

Elles sont caractérisables par de petites surfaces et peu nombreuses à s'orienter vers la valorisation de leur production. Elles sont dirigées par des exploitants en général peu formés et âgés. Ils passent un mi-temps en moyenne sur l'exploitation et ont peu de main d'œuvre supplémentaire. Dans plus de 2 cas sur 3 ils sont retraités ou pluriactifs.

Notre réflexion sur l'amélioration du critère de PBS afin de rapprocher la taille économique estimée des EA d'un chiffre d'affaires réel, nous montre que cela aurait peu d'impact sur le classement de la plupart des petites EA.

Cependant, elle révèle que pour les exploitations potentiellement classées comme des moyennes EA par leur chiffre d'affaires estimé, la PBS ignore une part importante de leur activité en lien direct avec la production agricole. Et c'est le cas pour l'ensemble des EA. Notre analyse montre également que pour compléter la PBS, les données actuellement disponibles dans le recensement agricole sont insuffisantes.

Nous conservons pour la suite de la thèse la PBS et le seuil de 25 000€ comme critère de délimitation des petites EA.

Les petites exploitations sont très différentes des moyennes et grandes EA et on suppose que leur exclusion du RICA a des conséquences sur l'adaptation des politiques agricoles à leur égard.

Prendre en compte les petites EA dans le RICA pourrait revenir à ajouter entre 3 000 et 4 000 exploitations françaises supplémentaires étant donné le système d'échantillonnage utilisé dans le

RICA<sup>48</sup> en France et permettrait d'obtenir des données économiques afin de mieux comprendre comment ces EA se maintiennent et le rôle que jouent ou pourraient jouer les politiques publiques pour elles.

Ce premier tableau des petites EA permet de les situer par rapport aux exploitations moyennes et grandes mais il ne permet pas d'éclairer l'hétérogénéité qui existe au sein de ces presque 178 000 exploitations. C'est l'objet du chapitre 2 de cette thèse.

---

<sup>48</sup> Dans le RICA 2015, le coefficient d'extrapolation des moyennes exploitations est en moyenne de 56,5. Pour les grandes EA il est de 33,4. Otex par Otex, il oscille environ entre 30 et 70.



## CHAPITRE 2 – Paysage des petites exploitations agricoles en France : typologie et analyse statistique<sup>49</sup>

---

1. La diversité des petites EA : ce que dit la littérature .....	70
2. Construire une typologie au sein des petites EA du RA2010 .....	76
3. La classification obtenue : analyse des cinq groupes de petites EA.....	84
4. Trajectoires de petites EA .....	95
Conclusion du chapitre 2.....	109

---

<sup>49</sup> Lécole P., 2016, Paysage des petites exploitations agricoles en France : typologie et analyse statistique, Communication aux 10<sup>ème</sup> journées de recherches en sciences sociales, JRSS Journées de Recherche en Sciences Sociales, 28p.

Dans le premier chapitre de la thèse, nous avons retenu la délimitation des petites EA d'après le critère de la Production Brute Standard (PBS) utilisé pour classer les exploitations européennes. Nous avons décrit dans cette première analyse les grandes caractéristiques communes aux petites EA.

Cependant, la population des petites exploitations est souvent qualifiée de très diverse. Comme l'indiquent Mouchet et Le Clanche (2007, p69), « la petite agriculture n'est pas une et indivisible, elle est multiple ».

Dans les figures classiques du petit exploitant, on retrouve d'abord les retraités, peu formés (Bailey et Suta, 2014 : Parlement européen, 2014) et dont le système d'exploitation a peu évolué et se trouve sans successeur. Chatellier et al., (2004) identifient aussi des jeunes installés qui sont encore petits mais dont la stratégie est de s'agrandir. Ce sont des petites exploitations en transition. Enfin, Mouchet et Le Clanche (2007) suggèrent aussi de distinguer les exploitants qui maintiennent une structure de petite taille par choix et qui cherchent à améliorer leur système d'exploitation autrement que par l'agrandissement. Ces types de petits exploitants sont-ils représentés dans le recensement agricole de 2010 et peut-on mettre en évidence d'autres types d'exploitants à la tête de petites structures ?

Notre objectif dans ce chapitre est de construire une typologie des 177 811 petites exploitations recensées en 2010 et de la confronter aux travaux qui ont été faits dans le passé. Nous souhaitons, à partir de cette typologie, déduire des données socio-structurelles caractéristiques de chaque groupe de la typologie les différentes stratégies potentiellement développées par les chefs des petites EA. L'analyse des données du RA2010 ne nous donne qu'une vision statique des EA. Pour vérifier nos hypothèses sur les stratégies des différents groupes de petites EA de notre typologie, nous comparons les petites EA du RA2000 avec celles du RA2010 pour décrire leurs trajectoires en termes d'évolution de structures.

Mieux appréhender l'hétérogénéité des petites EA et leurs trajectoires facilite l'analyse de leurs contributions environnementales, sociales et économiques que nous mènerons dans le chapitre 3 et plus largement participe à la réflexion sur un possible ciblage des politiques publiques sur les petites EA (chapitre 4).

Le travail de typologie et de déduction de stratégies est difficile puisque comme cela a été indiqué dans le premier chapitre, nous ne pouvons identifier les petites EA d'un point de vue statistique qu'à partir des données du recensement agricole (RA) et ne pouvons pas, pour ce travail, nous appuyer sur les données du RICA. Nous n'avons donc pas à notre disposition de données économiques, ou les très rares que nous pouvons reconstituer à partir du RA.

L'originalité de ce travail est double : proposer une méthode de classification qui s'appuie sur une classification ascendante hiérarchique rendue possible sur ce grand nombre d'EA grâce à son

association à une méthode de partitionnement ; et identifier 5 types de petites EA allant du système d'exploitation agricole très simplifié et tourné vers l'autoconsommation à une logique de maintien et développement de l'exploitation par la valorisation de la production agricole.

Dans une **première partie**, nous présentons les caractéristiques des petites EA et tentons à partir de la littérature de montrer la diversité de situations qu'elles recouvrent. Cette première analyse, nous permet d'identifier les variables à partir desquelles nous réalisons la typologie. Celle-ci est présentée dans la **seconde partie** du chapitre. Nous présentons dans une **troisième partie**, les caractéristiques socio-structurelles des cinq groupes retenus et proposons de déduire de ces dernières un ensemble de grandes stratégies d'exploitation potentiellement associées à ces types. Enfin, dans une **quatrième et dernière partie**, nous proposons une analyse partielle des trajectoires des petites EA entre 2000 et 2010.

## 1. La diversité des petites exploitations agricoles : ce que dit la littérature

Le nombre des petites EA a connu une forte diminution entre les différents recensements agricoles : -35% entre 1988 et 2000 et -32% entre 2000 et 2010, certaines ont disparu, d'autres ont pu s'agrandir. Dans les trois recensements agricoles (1988, 2000 et 2010), les petites EA représentent à chaque fois environ 1/3 des EA recensées (tableau II.1).

La PBS moyenne des petites EA de 2010 est de 8 080€, elle est près de 13 fois supérieure pour l'ensemble des exploitations du RA2010 et depuis 1988 ce rapport ne cesse d'augmenter. Les petites exploitations, comme les autres, ont vu leur nombre d'UTA (unité de travail agricole) par hectare de SAU diminuer avec les années, mais ce rapport reste près de deux fois plus élevé pour les petites EA par rapport à l'ensemble des EA du RA2010 (tableau II.1). On retrouve entre les recensements de 1988 et 2010 et au sein des petites EA, les cinq mêmes OTEX (orientations technico-économiques des EA) principales : grandes cultures, viticulture, élevage bovins viande, élevage ovin, et polyculture polyélevage.

Pour arriver à ces comparaisons entre les recensements agricoles, nous avons dû réfléchir à une façon de reconnaître les petites EA dans les recensements agricoles de 1988 et 2000. En effet, avant 2010, on distinguait les exploitations non professionnelles des exploitations professionnelles et non pas les « petites » des « moyennes et grandes ». Pour cela, on s'appuyait sur deux critères : (1) la MBS, la marge brute standard qui comme la PBS permettait de mesurer indirectement la dimension économique des EA. Le calcul de la MBS s'appuyait sur un calcul de marge brute prenant en compte les aides directes associées aux productions et les charges affectables (toutes deux exclues du calcul de la PBS). Le passage de la MBS à la PBS s'explique principalement par

le découplage des aides agricoles de 2003<sup>50</sup> ; (2) l'emploi global sur l'exploitation. Etaient classées comme professionnelles les exploitations dont la MBS était supérieure ou égale à 8 UDE (unité de dimension européenne)<sup>51</sup> **et** dont l'emploi global sur l'EA était supérieur ou égal à 0,75 UTA.

Nous choisissons néanmoins, et cela pour conserver des critères de sélection comparables aux petites EA de 2010, de ne pas nous appuyer sur la définition des exploitations non professionnelles de 1988 ou de 2000. Nous calculons, à partir de l'index des prix la valeur en 1988 puis en 2000, de 25 000€ de 2010. Nous retrouvons ainsi un seuil pour 1988 de 17 000€<sup>52</sup>, et un seuil de 21 000€ en 2000.

	Nombre d'exploitations et PBS moyenne		Surface agricole utile moyenne (SAU)		Nombre d'UTA totales en moyenne sur l'EA (UTA)	
	Petites EA	Toutes EA	Petites EA	Toutes EA	Petites EA	Toutes EA
<b>1988</b>	398 592 EA 5 900€ (PBS<17 000€)	1 016 755 EA 54 500€	7ha	28ha	0,6	1,4
	<i>39,2% des EA du RA88 qui représentent 4,3% de la PBS de l'ensemble du RA88</i>		<i>Les petites EA occupent 10% de la surface agricole totale</i>		<i>Les petites EA représentent 15,7% des UTA totales</i>	
<b>2000</b>	260 324 EA 6 560€ (PBS<21 000€)	663 807 EA 81 340€	7ha	42ha	0,5	1,4
	<i>39,2% des EA du RA2000 qui représentent 3,2% de la PBS de l'ensemble du RA2000</i>		<i>Les petites EA occupent 6,9% de la surface agricole totale</i>		<i>Les petites EA représentent 13,2% des UTA totales</i>	
<b>2010</b>	177 811 EA 8 080€ (PBS<25 000€)	489 977 EA 104 580€	11ha	56ha	0,6	1,5
	<i>36,3% des EA du RA2010 qui représentent 2,8% de la PBS de l'ensemble du RA2010</i>		<i>Les petites EA occupent 6,9% de la surface agricole totale</i>		<i>Les petites EA représentent 13,3% des UTA totales</i>	

Tableau II.1 : Evolutions de la place des petites EA dans les trois derniers recensements agricoles (Recensements Agricoles 2010, 2000 et 1988)

<sup>50</sup> Le découplage des aides signifie qu'il n'y a plus de lien direct entre le niveau de soutien des aides agricoles touchées au titre du premier pilier de la PAC et le type et le volume de production. Les aides ont donc été en grande partie regroupées dans un paiement direct non affectable par définition à une production donnée et ne pouvant donc plus être comptabilisées dans la MBS. Les productions qui étaient donc très soutenues avant le découplage ont donc vu leur coefficient de MBS largement diminuer, pouvant même aller jusqu'à être nul voire négatif. Une révision de la typologie de la MBS était donc nécessaire.

<sup>51</sup> La MBS s'exprime en unités de dimension européenne : 1 UDE = 1 200 euros ou l'équivalent de 1,5 hectare de blé.

<sup>52</sup> Convertisseur utilisé : <http://www.insee.fr/fr/service/reviser/calcul-pouvoir-achat.asp> (en euros 1988 « En plus de l'inflation, le convertisseur prend en compte le passage des « anciens » francs aux « nouveaux » francs en 1960 et le passage des francs aux euros en 2002 (1 € = 6,55957 FF). [Il est possible] d'utiliser n'importe quelle devise quelle que soit la date »).

Le recensement agricole enquête les chefs d'exploitation *ie* la personne qui « assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation. Il s'agit de la personne qui prend les décisions au jour le jour »<sup>53</sup>.

Ces chefs d'EA doivent déclarer leur profession : ils déclarent ce que le recensement appelle, une profession principale et s'ils en ont une, une activité secondaire. Pour simplifier, nous avons choisi de les classer ainsi : nous appelons **chefs d'EA à titre unique** ceux qui déclarent une seule et unique profession qui est chef d'exploitation non salarié agricole<sup>54</sup>. Nous appelons **pluriactifs**, les chefs d'EA qui déclarent une autre profession (dans le milieu agricole ou non) comme profession principale ou bien comme activité secondaire, et enfin nous appelons **retraités** ceux qui déclarent être retraités en profession principale ou en activité secondaire.

Dans le RA2010 et c'était déjà le cas en 1988, les petites EA concentrent bien plus de retraités et de pluriactifs que l'ensemble des EA (tableau II.2).

	<b>Chefs d'EA à titre unique</b>	<b>Chefs d'EA pluriactifs</b>	<b>Chefs d'EA retraités</b>
<b>Nombre d'EA concernées (RA2010)</b>	42 356 petites EA (24% des petites EA)  (Chefs d'EA à titre unique représentent 77% des moyennes et grandes EA)	68 174 petites EA (38% des petites EA)  (Chefs d'EA pluriactifs représentent 20% des moyennes et grandes EA)	67 281 petites EA (38% des petites EA)  (Chefs d'EA retraités représentent 2% des moyennes et grandes EA)
<b>Nombre d'EA concernées (RA1988)</b>	121 768 petites EA (31% des petites EA)  (Ils représentent 91% des moyennes et grandes EA)	128 050 petites EA (32% des petites EA)  (Ils représentent 5% des moyennes et grandes EA)	148 774 petites EA (37% des petites EA)  (Ils représentent 4% des moyennes et grandes EA)

Tableau II.2 : Répartition des chefs d'exploitation agricole en fonction de la profession déclarée (et croisée avec l'activité secondaire déclarée) dans les recensements agricoles de 2010 et de 1988. (Recensements Agricoles 2010 et 1988)

### ***Les retraités***

Les retraités représentent dans le RA2010 près de 38% des petites EA. Leurs exploitations font en moyenne moins de 5ha pour une PBS de 5 000€ et les retraités y travaillent à peine plus d'1/4 temps. Ces exploitations sont souvent caractérisées dans la littérature de « parcelles de

<sup>53</sup> Cette définition de chef d'EA diffère du statut de chef d'EA de la MSA qui dépend de l'activité minimale d'assujettissement de l'exploitant.

<sup>54</sup> Il s'agit du libellé de la proposition faite dans le recensement agricole. Le statut de non salarié agricole est également utilisé par la MSA où il est équivalent à chef d'EA, ce qui n'est pas le cas dans notre étude.

subsistance » s'inscrivant dans une « activité agricole de nécessité » tournée vers l'autoconsommation (Laurent et Rémy 2000)<sup>55</sup>.

On peut cependant souligner une forme de diversité au sein des exploitations dirigées par un retraité.

Par exemple 19% de ces exploitations dépassent la PBS moyenne des petites EA (8 080€), 9% font plus de 11ha de SAU, ce qui est la SAU moyenne des petites exploitations dans leur ensemble et dans 7,5% des EA, le retraité travaille à temps plein sur l'EA.

Rattin et Carlotti (2000) dans leur étude statistique sur les exploitations dirigées par des retraités montrent de plus, que l'origine agricole ou non du chef d'exploitation peut expliquer différentes stratégies. Pour les auteurs, les retraités issus du monde agricole peuvent « poursuivre la même orientation que celle qu'ils avaient auparavant, mais à une échelle plus modeste » (Rattin et Carlotti, 2000, p18). Ils différencient, parmi les retraités non issus du milieu agricole, les nouveaux venus en agriculture au moment de la retraite, qui peuvent s'inscrire plutôt dans une logique de loisir, de ceux qui exerçaient déjà une activité agricole avant la retraite (et étaient donc pluriactifs) (Rattin et Carlotti, 2000). Entre le recensement de 1988 et celui de 2010, la part des retraités non issus du monde agricole a augmenté : elle est passée de 41% en 1988 à 56% des petites exploitations dirigées par un retraité en 2010.

La succession a également une influence sur l'exploitation agricole et des conséquences sur les choix réalisés par le retraité. Potter et Lobley (1992) montrent qu'un exploitant sans successeur aura tendance à avoir une exploitation de plus petite surface, à s'orienter vers une structure plus simple de l'exploitation (par exemple par l'abandon de la production laitière) et à réduire l'activité sur l'EA<sup>56</sup>.

De fait, la lecture des chiffres semble indiquer qu'à côté des structures modestes dirigées par des retraités anciens agriculteurs qui diminuent leur activité agricole et leur surface, on trouve des structures dirigées par des retraités à plein temps et/ou aidés d'une main d'œuvre familiale qui tentent de conserver une exploitation transmissible mais aussi des exploitations dirigées par des retraités pour le plaisir, comme un loisir, un *hobby*.

---

<sup>55</sup> En effet, un agriculteur à la retraite peut continuer d'exploiter, si la SAU de son exploitation ne dépasse pas un certain seuil. Ce seuil est déterminé en fonction de la surface minimale d'assujettissement (SMA) à la MSA (fixée au niveau départemental). Un retraité peut exploiter une surface si celle-ci est inférieure à 2/5ème SMA, sans que cela fasse obstacle au service de sa retraite. Cela correspond par exemple à 5ha dans la Somme.

<sup>56</sup> Ils montrent également que la connaissance d'un successeur influe sur la gestion de l'EA quel que soit l'âge de l'exploitant.

### ***Les hobby farmers***

Les *hobby farms* sont des exploitations où l'activité agricole est menée par *hobby*, sous-entendant donc la non nécessité de dégager de cette activité un revenu, et le plaisir de travailler sur une exploitation, même si bien sûr certaines *hobby farms* dégagent un revenu. Daniels (1986) dans son article sur la concurrence entre les *hobby farms* et les EA anglaises qu'il qualifie de commerciales, définissait alors les *hobby farms* comme des « *rural residences on which farming is a hobby* ». En nous appuyant sur la classification de la pluriactivité en Irlande de Kinsella et al., (2000)<sup>57</sup>, on avance que ces *hobby farmers* sont principalement des personnes travaillant hors du secteur agricole et qui découvrent un nouveau mode de vie dans l'agriculture, en y arrivant soit par héritage soit par l'achat de terres. Dans ce cas, la pluriactivité n'a pas été choisie pour assurer un revenu, mais offre un moyen de « se mettre au vert » et de produire des produits sains (souvent autoconsommés). Les caractéristiques principales des *hobby farms* que l'on retrouve dans la littérature portent en premier lieu, sur le temps passé sur l'exploitation et le revenu dégagé par l'activité agricole dans le revenu total (Daniels 1986 ; Stobbe et al., 2008). Le *hobby farming* peut concerner aussi bien des retraités que des pluriactifs.

### ***Les pluriactifs***

En effet, parmi les 38% de pluriactifs à la tête de petites EA du RA2010, on peut avancer que pour certains, l'activité agricole, connexe à une activité extérieure (agricole ou non) peut être pratiquée plutôt comme un *hobby*. Ce n'est bien sûr pas le cas de tous les pluriactifs.

Le chef d'exploitation peut être pluriactif par nécessité : son activité principale est agricole et pour compenser un revenu agricole trop faible, il a une activité secondaire extérieure (Potter et Loble, 1992). La pluriactivité peut aussi constituer une étape transitoire (Chatellier et al., 2004). L'accès au foncier étant difficile, elle permet au chef d'EA d'attendre que du foncier se libère. On peut alors penser que les installations concernées peuvent plutôt être des installations hors cadre familial : en 2003, « la SAU moyenne à l'installation familiale est 50% plus grande que celle des hors cadre familial » (Lefebvre et Quelen, 2004, p4).

Entre ces trois grandes situations, on remarque que le temps passé sur l'EA agricole par le chef d'EA est variable : sur l'ensemble des pluriactifs, 62% travaillent moins d'1/4 temps et 8% travaillent plus de 3/4 temps sur l'EA. La main d'œuvre supplémentaire peut selon les cas, être une main d'œuvre de substitution ou bien une main d'œuvre complémentaire au travail du chef d'EA. Dans tous les cas, en moyenne, la SAU gérée par un pluriactif à la tête d'une petite exploitation

---

<sup>57</sup> Ils distinguent trois types de pluriactivité : la pluriactivité ancienne réalisée depuis plusieurs générations, elle s'inscrit dans le fonctionnement de l'EA ; la pluriactivité moderne comme phénomène nouveau dans les EA où l'exploitant a ressenti le besoin de travailler à l'extérieur (pour la sécurité d'un revenu ou autre) et la pluriactivité comme nouveau mode de vie, comme un retour à la terre où l'affinité pour le travail agricole est grande. C'est dans ce dernier type qu'on retrouve les *hobby farmers*.

agricole a doublé entre 1988 et 2010, elle est passée d'à peine plus de 5ha à plus de 11ha, et alors que les pluriactifs de 1988 étaient en grande majorité des ouvriers non agricoles, ils appartiennent en 2010 à la catégorie des employés.

### *Les CE à titre unique*

Les Chefs d'Exploitations (CE) à titre unique ont également vu leur surface moyenne augmenter : 12ha en 1988 contre 19ha en 2010. Pour certains CE à titre unique, on peut faire l'hypothèse que la petite taille de l'EA est une étape transitoire et qu'ils comptent s'agrandir. Mais la typologie de Mouchet et Le Clanche (2007) montre que certains chefs d'EA sont installés sur des petites structures par choix et ne cherchent pas forcément à s'agrandir (ou alors dans de petites proportions). C'est par exemple le cas du « petit agriculteur entrepreneur territorial », ou très proche de lui, du « petit agriculteur entrepreneur indépendant ». Comme ils le soulignent dans leur analyse, ces CE à titre unique peuvent se tourner vers la minimisation des charges et la conservation d'une certaine autonomie dans le système d'exploitation (limiter les investissements, ne pas dépendre des aides agricoles,...) et se tourner vers la semi-subsistance (Hubbard, 2009 ; Parlement européen, 2014).

Au contraire, certains pourront s'orienter vers des créneaux de production à haute valeur ajoutée (vente directe, transformation, accueil à la ferme, production de bioénergies) (Mouchet et Le Clanche, 2007 ; Hazell, 2005). On peut avancer qu'une partie des petites exploitations se tourne vers ces activités pour lesquelles certaines peuvent être compétitives (Allaire, 2011 ; Boissier, 2007 ; Hazell, 2005). Et cela, même si Aubert et Perrier-Cornet (2009a) concluent de leur étude sur les petites EA françaises, que celles-ci ne sont pas plus susceptibles que les « autres EA » à se tourner vers la diversification ou vers la production labellisée (exception de l'AB) ; et même si dans son évaluation des impacts des marques de qualité, Allaire (2011) revient sur l'échec des dispositifs de type AOC, AOP et STG<sup>58</sup> pour attirer les très petits producteurs (coûts trop importants de mise aux normes, de certification et de mise en marché). Ces stratégies de valorisation de la production sont souvent chronophages et peuvent impliquer un temps de travail plus important du chef d'EA, voire la nécessité d'une main d'œuvre supplémentaire : en moyenne et au sein des EA dirigées par un CE à titre unique, le temps total passé sur une EA par l'ensemble de la main d'œuvre est 1,3 fois supérieur pour les EA qui développent des activités de valorisation de la production.

Cette première partie très générale sur les petites EA permet de mieux cerner cet ensemble et d'entrevoir la diversité qui existe au sein de cette population. En effet, à côté de la figure classique du chef d'exploitation retraité dont le système d'exploitation a peu évolué, qui se trouve sans

---

<sup>58</sup> AOC - Appellation d'origine contrôlée, AOP - Appellation d'origine protégée, STG - Spécialité traditionnelle garantie

successeur et diminue progressivement son activité et la taille de son EA, semble se dessiner un groupe de retraités encore en activité et qui tentent de conserver une exploitation agricole transmissible, et même des retraités *hobby farmers* qui viennent ou reviennent à la terre uniquement pour le plaisir.

De même, on retrouve des pluriactifs et on peut, selon le temps de travail qu'ils déclarent passer sur l'EA et la main d'œuvre supplémentaire qu'ils emploient, commencer à esquisser différentes stratégies : le maintien de l'exploitation agricole grâce au revenu dégagé par l'activité extérieure, l'activité agricole comme un *hobby* ou encore une pluriactivité provisoire, le temps de trouver des terres pour s'agrandir.

Enfin les CE à titre unique peuvent être de jeunes installés qui sont provisoirement à la tête de petites exploitations mais dont la stratégie est de s'agrandir (Chatellier et al., 2004) ou au contraire, des chefs d'EA qui développent des stratégies de maintien et de développement autres que l'agrandissement.

## 2. Construire une typologie des petites exploitations du Recensement agricole de 2010

La très grande taille de notre groupe de départ (177 811 observations) ne nous permet pas d'appliquer une méthode unique de classification.

Il existe deux grandes méthodes de classification : les méthodes hiérarchiques qui sont représentées par des « arbres » dont les niveaux de coupes possibles fournissent des classes de regroupements ; et des méthodes non hiérarchiques ou de partitionnements (par exemple les méthodes des centres mobiles, k-means, nuées dynamiques) où on détermine le nombre de classes en amont.

Dans les deux cas, il faut définir un critère de distance (ou un indice de similarité) entre les observations, un critère de classification, et un critère de qualité de la partition obtenue. L'objectif est d'aboutir à un ensemble de groupes avec une grande similarité des observations classées au sein d'un même groupe et une petite similarité entre les différents groupes. Pour la mesurer, nous utilisons la variance qui caractérise la dispersion d'un échantillon par rapport à une variable donnée : plus la variance est petite, plus les individus sont similaires au regard de cette variable<sup>59</sup>.

Parmi les méthodes non hiérarchiques, nous utilisons celle du k-means, où le nombre de classes est défini au préalable. Les observations sont regroupées de manière itérative dans des classes dont l'hétérogénéité est progressivement réduite. Dans les méthodes hiérarchiques, nous nous appuyons sur la classification ascendante hiérarchique (CAH) qui au contraire, fournit un

---

<sup>59</sup> La variance est mesurée par rapport à une variable donnée, l'inertie généralise la variance en s'appliquant sur plusieurs variables.

ensemble de classes emboîtées partant de la plus homogène jusqu'à la plus hétérogène qui au final, regroupe l'ensemble des observations. Dans ce cas, c'est un « arbre » ou dendrogramme, qui permet de déduire le nombre optimal de classes de façon à réunir dans des classes les observations très proches entre elles en les distinguant le plus possible des autres classes.

Pour les très grands ensembles, il est recommandé d'utiliser une méthode de classification mixte (appelée aussi méthode clustering mixte) qui combine les deux méthodes décrites ci-dessus : le k-means et la classification ascendante hiérarchique (CAH) (Lebart et al., 1995). En effet, étant donné le nombre très élevé d'observations, les modalités pour réaliser uniquement une classification hiérarchique sont trop limitées et aboutissent à des groupes trop hétérogènes : la variance totale en fonction des axes factoriels issus de l'analyse de correspondances multiples, provient de disparités au sein des groupes plutôt que de disparités entre les groupes<sup>60</sup>. Nous avons donc organisé la classification en quatre étapes, qui seront ensuite détaillées pas à pas.

Etape 1 : Réalisation d'une **analyse des correspondances multiples** (ACM) : nous souhaitons à partir de celle-ci obtenir des axes factoriels construits d'après les variables de classement que nous avons sélectionnées ;

Etape 2 : Classification des petites EA par une méthode non hiérarchique (**k-means** dans notre cas) en utilisant les axes factoriels obtenus dans l'étape 1. On obtient alors des ensembles d'EA, chaque ensemble a un barycentre ;

Etape 3 : A partir des barycentres des ensembles obtenus dans l'étape précédente, réalisation d'une **classification ascendante hiérarchique** toujours en fonction des axes factoriels de l'étape 1. La CAH permet de choisir le nombre optimal de classes et d'en identifier les centres<sup>61</sup> ;

Etape 4 : A partir des centres obtenus dans la CAH et du nombre de classes choisi, réalisation d'une deuxième classification non hiérarchique de type **k-means**. Cette dernière étape permet de classer les petites exploitations en groupes.

Le tableau II.3 reprend les étapes de classification mises en œuvre après l'obtention des axes factoriels de l'ACM. Il présente pour chacune le vocabulaire choisi pour décrire les observations classées et le résultat du classement.

---

<sup>60</sup> Les principaux résultats de variance sont présentés dans l'annexe II.3.

<sup>61</sup> Concrètement le centre de la CAH est le barycentre de la classe, pour faciliter la lecture nous les appelons cependant centres.

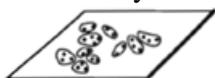
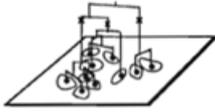
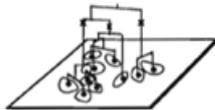
Étapes de classification	Ce qui est classé	Le résultat du classement
<b>Étape 2</b> : k-means	Les <b>EA</b> 	Des <b>ensembles</b> d'EA, chaque ensemble a un barycentre 
<b>Étape 3</b> : classification ascendante hiérarchique	Les <b>barycentres</b> obtenus avec le k-means 	Des <b>classes</b> regroupant les barycentres, chaque classe a un centre 
<b>Étape 4</b> : k-means	Les <b>EA</b> d'après les centres de la CAH et le nombre de classes choisi 	Des <b>groupes</b> d'EA 

Tableau II.3 : Les étapes de la méthode de classification (Lebart et al., 1995)

**Étape 1 : Réalisation d'une analyse de correspondances multiples à partir des variables et modalités choisies**

D'après notre analyse de la littérature, nous identifions 4 variables intéressantes pour construire une typologie des petites EA (encadré II.1). Il s'agit en premier lieu de la Production Brute Standard (PBS) qui représente la taille économique de l'exploitation agricole. Elle prend en compte la SAU et également indirectement les types de production et la localisation régionale de l'exploitation.

Comme nous l'avons vu précédemment, les petites EA se différencient des autres EA par la diversité de profession des chefs d'EA : près de 24% des chefs d'EA se déclarent CE à titre unique, 38% sont des pluriactifs et près de 38% sont des retraités. Nous ajoutons donc la profession déclarée du chef d'EA comme variable de construction de la typologie.

Nous complétons ces deux variables avec des variables liées à l'emploi. La première concerne le temps passé sur l'EA par le chef d'EA, nous avons entrevu ci-dessus qu'il peut constituer un critère discriminant au sein des professions et traduire des stratégies d'EA. La seconde concerne la main d'œuvre autre que celle du chef d'EA, car cela peut nous permettre de différencier une main d'œuvre de remplacement, qui peut s'inscrire dans une stratégie d'arrêt progressif de l'activité, d'une main d'œuvre complémentaire à celle du chef d'EA, qui permet plutôt de compenser l'insuffisante disponibilité du travail fourni par l'exploitant.

Nous choisissons donc de concentrer la construction de la typologie sur ces variables décrivant les conditions de production et d'utiliser aussi les variables socio-économiques disponibles dans le

recensement agricole, telle que l'âge du chef d'EA<sup>62</sup>, l'année d'installation, la présence d'activités de valorisation ou encore l'autoconsommation de plus de 50% de la valeur produite,..., pour décrire les groupes obtenus à l'issue de la classification.

Nous menons une analyse des correspondances multiples (ACM) à partir des modalités des 4 variables choisies traitées en variables discrètes à plusieurs modalités. Cette analyse nous permet de construire des axes factoriels décrivant au mieux le nuage de données.

*Encadré II.1: Modalités des variables utilisées pour l'ACM* (annexe II.1 pour les données descriptives)

**La production brute standard (PBS)**

Nous avons déterminé les modalités d'après la distribution des petites EA, chacune rassemble 25% des petites EA.

Modalité 1 : PBS allant de 0 à moins de 2 303€ ;

Modalité 2 : PBS allant de 2 303 à moins de 5 865€ ;

Modalité 3 : PBS allant de 5 865 à moins de 12 796€ ;

Modalité 4 : PBS allant de 12 796 à moins de 25 000€.

**La profession du chef d'exploitation agricole**

Modalité 1 : Chef d'exploitation à titre unique ;

Modalité 2 : Chef d'exploitation pluriactif ;

Modalité 3 : Chef d'exploitation retraité.

**L'activité déclarée par le chef d'exploitation agricole**

Modalité 1 : le chef d'EA travaille moins d'1/4 temps sur l'exploitation agricole ;

Modalité 2 : le chef d'EA travaille entre 1/4 temps et moins de 3/4 temps sur l'EA ;

Modalité 3 : le chef d'EA travaille 3/4 temps ou plus sur l'EA.

**Les unités de travail déclarées hors chef d'exploitation**

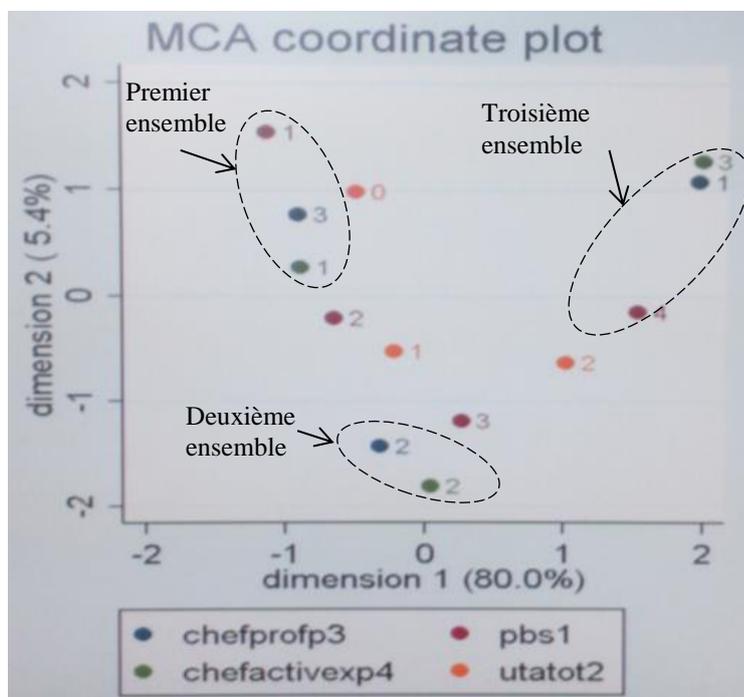
Modalité 0 : le chef d'EA travaille seul sur l'exploitation agricole ;

Modalité 1 : la main d'œuvre supplémentaire travaille moins d'1/4 temps ;

Modalité 2 : la main d'œuvre supplémentaire travaille au moins 1/4 temps.

<sup>62</sup> Nous avons analysé la distribution de l'âge des exploitants et nous observons que la construction de modalités la plus pertinente du point de vue statistique mais aussi des différences dans les exploitations agricoles (PBS, SAU et UTA totale, Otex par Otex) serait en deux modalités : modalité 1 – l'exploitant a moins de 60 ans ; modalité 2 – l'exploitant a 60 ans et plus. Or parmi les EA où l'exploitant a 60 ans et plus, 78,3% des EA sont dirigées par un exploitant retraité. Ajouter l'âge risquerait de surestimer dans l'ACM le poids des exploitants âgés et retraités.

La représentation graphique (graphique II.1) des modalités des variables en fonction des axes factoriels permet d'identifier grossièrement et d'après les modalités qui contribuent le plus aux axes, trois grands ensembles : l'axe 1 (dimension 1 sur le graphique) oppose plutôt le premier ensemble au troisième, et l'axe 2 (dimensions 2 sur le graphique) oppose plutôt le second ensemble aux deux autres.



On retrouve dans le premier ensemble les modalités caractérisant les chefs d'EA avec une faible PBS, travaillant moins d'1/4 temps sur l'EA et retraités ; dans le second ensemble, les modalités caractérisant les chefs d'EA pluriactifs, travaillant entre 1/4 et moins de 3/4 temps ; et dans le troisième ensemble, les modalités caractérisant les chefs d'EA à titre unique, travaillant 3/4 temps ou plus avec une PBS élevée<sup>63</sup>.

Graphique II.1 : Projections des modalités en fonction des deux principaux axes de l'ACM (voir l'annexe II.2 pour une projection par variable) (Source SSP - Recensements Agricoles 2010)

Afin d'appuyer le choix de nos variables, nous avons testé une seconde ACM. Nous avons ajouté les variables suivantes : l'âge du chef d'EA, sa formation ou encore s'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Les modalités qui contribuent le plus aux axes restent celles associées aux variables PBS, profession du chef d'EA et activité déclarée du chef d'EA. On peut en déduire qu'ajouter ces variables engendre du bruit et ne permet pas de mieux caractériser le nuage de points.

Ce résultat conforte donc notre premier choix et nous décidons d'utiliser les variables âge, formation, sexe du chef d'EA pour décrire les groupes obtenus et de les compléter avec les variables disponibles dans le recensement agricole et qui seront pertinentes pour l'analyse.

<sup>63</sup> Les modalités qui contribuent le plus à l'axe 1 : Chef d'EA à titre unique (contribution à hauteur de 22,8% pour l'axe 1), la modalité à 3/4 temps ou plus (22,7%), la modalité PBS élevée (plus de 12 796 €) (14,6%) ; la modalité temps de travail inférieur au 1/4 temps sur l'EA (10,5%).

Les modalités qui contribuent le plus à l'axe 2 : la modalité temps de travail du chef d'EA entre 1/4 et moins de 3/4 temps (contribution à hauteur de 19,7% de l'axe 2), chef d'EA pluriactif (19,5%), faible PBS (moins de 2 303€) (14,9%).

**Etape 2 : Partitionnement des petites exploitations à partir d'une méthode non hiérarchique : le k-means**

L'objectif de cette deuxième étape est de regrouper les EA qui sont les plus proches en fonction des axes factoriels obtenus dans l'ACM (deux dimensions donc). En règle générale, la distance des observations peut être mesurée de plusieurs façons : comme nous travaillons sur des variables continues, nous avons choisi de la mesurer par la distance euclidienne au carré<sup>64</sup> et en fonction des axes factoriels. Dans un espace à 2 dimensions, elle se définit comme la distance entre les points de coordonnées (x,y) et (x',y')<sup>65</sup> par :

$$d((x,y);(x',y'))^2 = (x' - x)^2 + (y' - y)^2$$

Le partitionnement par k-means est une méthode itérative qui à partir de centres tirés au hasard détermine les distances de chaque observation à chaque centre et alloue une observation à un centre en fonction de sa proximité à ce dernier. Les barycentres sont alors calculés pour chaque ensemble obtenu, ainsi que la distance de chaque observation à chaque nouveau barycentre, pour recréer une nouvelle partition et ainsi de suite.

On peut mettre en avant deux limites du k-means. La première est la détermination au départ du nombre d'ensembles dans l'algorithme de partitionnement ; et la seconde réside dans la détermination aléatoire de points de départ du k-means. Pour essayer de pallier à ces deux limites, nous choisissons un nombre d'ensembles k relativement élevé (k=50) et nous réalisons plusieurs classifications k-means en faisant varier le nombre d'itérations. Nous choisissons alors de ne pas retenir un unique partitionnement mais d'en retenir plusieurs. On garde ceux dont la variance totale (en fonction des axes factoriels) est la plus expliquée par la variance entre les ensembles plutôt que par la variance au sein des ensembles (annexe II.3) et on les croise. Cela nous permet d'identifier les EA qui ont à chaque fois été classées ensemble quels que soient les points de départ initiaux du k-means ou le nombre d'itérations. Pour pouvoir réaliser ce croisement, nous conservons 3 partitionnements tous construits d'après k=50 et obtenons alors 3<sup>50</sup> ensembles dont seulement 83 ne sont pas vides. Cette étape nous permet de passer des 177 811 petites exploitations du RA à 83 ensembles de taille variable : le plus petit compte 264 petites

<sup>64</sup> Nous avons travaillé sur la distance euclidienne et la distance euclidienne au carré, nous avons obtenu de meilleures variances intra-ensemble par rapport à la variance totale pour les axes S1 et S2 pour les partitionnements construits à partir de la distance euclidienne au carré.

<sup>65</sup> Elle vérifie les propriétés suivantes :

$$\begin{aligned} d((x,y);(x',y')) = 0 &\Leftrightarrow (x,y) = (x',y') \\ d((x,y);(x',y')) &= d((x',y');(x,y)) \\ d((x,y);(x'',y'')) &\leq d((x,y);(x',y')) + d((x',y');(x'',y'')) \end{aligned}$$

exploitations et le plus grand 10 232. Ce sont les barycentres de ces ensembles d'EA qui seront la base de la classification ascendante hiérarchique (CAH) de l'étape suivante.

Cette première étape de partitionnement permet donc de limiter l'influence des points de départ des k-means par le croisement des différents ensembles obtenus, et permet également d'aboutir à un nombre d'ensembles assez élevé, mais dont les barycentres peuvent tout de même être classés grâce à une CAH.

### ***Etape 3 : Classification ascendante hiérarchique***

La seconde étape est donc celle de la classification ascendante hiérarchique à partir des barycentres des 83 ensembles obtenus dans l'étape 1 et des axes factoriels de l'ACM. Le principe de cette classification est, là encore, de déterminer des distances toujours en fonction des axes factoriels de l'ACM. On associe les barycentres obtenus par k-means les uns aux autres pour former des classes qui sont ensuite, elles-aussi associées de proche en proche pour n'arriver qu'à une seule classe finale. Cette association se réalise en utilisant le même critère de distance que pour le k-means, la distance euclidienne au carré<sup>66</sup>, cette fois mesurée entre les barycentres. On peut mesurer la plus petite distance entre les barycentres des classes (méthode du saut minimum<sup>67</sup>) ou bien la plus grande (méthode du saut maximum<sup>68</sup>) ou encore utiliser une méthode d'association visant à faire varier le moins possible l'homogénéité au sein de la classe. C'est cette dernière que nous retiendrons, il s'agit de la méthode de Ward qui se définit par :

$$d(A, B) = \frac{d(a, b)^2}{\frac{1}{n} + \frac{1}{m}}$$

Avec a et b les barycentres respectifs des classes A et B d'effectifs n et m

Contrairement au k-means, le nombre de classes ne se détermine pas avant la classification mais se décide en fonction de « l'arbre » (ou dendrogramme) obtenu (annexe II.4). Il s'agit d'évaluer la meilleure coupe de façon à réunir dans des classes les observations très proches entre elles en les distinguant le plus possible des autres classes. Cela revient donc à couper l'arbre là où les distances entre les nœuds sont les plus grandes, tout en essayant d'être assez proche des classes les plus homogènes et sans pour autant avoir un nombre de classes trop important<sup>69</sup>.

On réalise une CAH en fonction de la distance euclidienne au carré<sup>70</sup> et conservons plusieurs « coupes d'arbres » possibles (4 classes, 5 classes et 6 classes) (annexe II.4). La CAH nous permet

---

<sup>66</sup> Là encore, nous avons testé la distance euclidienne et la distance euclidienne au carré.

<sup>67</sup> Cette méthode peut conduire à obtenir une classe démesurément grosse.

<sup>68</sup> Cette méthode est très sensible aux points très éloignés voire aberrants.

<sup>69</sup> Au-delà de l'aspect visuel, il est aussi possible d'observer des indices de niveau traduisant la perte d'inertie impliquée par le rassemblement de deux classes.

<sup>70</sup> Des tests ont aussi été menés à partir de la distance euclidienne

donc de déterminer le nombre de groupes que nous souhaitons garder dans notre typologie et nous fournit les coordonnées des centres des différentes classes<sup>71</sup>.

#### **Etape 4 : K-means**

Dans une ultime étape, on relance une procédure de k-means sur l'ensemble de nos EA, mais en utilisant désormais non pas des centres pris au hasard comme c'était le cas dans le premier k-means mais les centres des classes de la CAH que nous avons retenues. Nous fixons aussi le nombre de classes en fonction de la CAH (4 classes, 5 classes ou 6 classes).

Nous avons mené l'analyse pour 3 coupes possibles d'arbres de CAH afin de choisir la meilleure coupe du point de vue de l'interprétation des groupes ainsi constitués, car quelles que soient les coupes, la variance totale en fonction de chaque axe factoriel est expliquée principalement par la variance entre les groupes, ce qui est satisfaisant (annexe II.3).

Nous avons refait la classification mixte en utilisant un K-médianes plutôt qu'un K-means en étape 2<sup>72</sup> et en étape 4. Ces méthodes de partitionnement sont comparables, la différence repose sur la détermination des barycentres des ensembles par itération. Pour le K-means, ils sont déterminés en utilisant la distance moyenne des points aux centres, pour le K-médianes c'est la distance médiane entre les points et les centres qui est retenue.

On observe que plus de 82% des petites EA ont été classées de la même manière entre la méthode K-means et la méthode K-médianes, ce qui conforte les résultats obtenus et présentés dans la partie suivante.

---

<sup>71</sup> Concrètement le centre de la CAH est le barycentre de la classe.

<sup>72</sup> L'étape 2 a été allégée : on identifie les exploitations classées plusieurs fois ensemble à partir de deux partitionnements K-médianes et en posant  $k=10$ . On obtient 25 ensembles et donc 25 centres de gravité classés par CAH.

### 3. La classification obtenue : analyse des cinq groupes de petites exploitations

Nous avons choisi de retenir une classification finale en cinq groupes qui sont présentés dans le tableau II.4.

Groupes	Nombre EA	PBS moyenne	Profession	Activité du chef d'EA	Main d'œuvre supplémentaire	Année de naissance moyenne	SAU moyenne
1	14 581 (8,2%)	1 126€	1 – 10% 2 – 1% 3 – 88%	(1) – 84% (2) – 0% (3) – 16%	0* – 92% 1* – 6% 2* – 2%	1941	4,0ha
2	55 458 (31,2%)	3 358€	1 – 1% 2 – 32% 3 – 67%	(1) – 87% (2) – 13% (3) – 0%	0* – 46% 1* – 43% 2* – 11%	1947	4,5ha
3	52 663 (29,6%)	9 966€	1 – 1% 2 – 83% 3 – 16%	(1) – 46% (2) – 54% (3) – 0%	0* – 19% 1* – 51% 2* – 31%	1959,3	11,2ha
4	31 151 (17,5%)	13 939€	1 – 97% 2 – 0% 3 – 3%	(1) – 3% (2) – 0% (3) – 97%	0* – 31% 1* – 28% 2* – 41%	1957,5	21,6ha
5	23 958 (13,5%)	11 491€	1 – 39% 2 – 28% 3 – 33%	(1) – 33% (2) – 31% (3) – 36%	0* – 26% 1* – 27% 2* – 47%	1951,7	13,9ha
Toutes	177 811	8 082€	1 – 23,8% 2 – 38,3% 3 – 37,9%	(1) – 52,7% (2) – 24,2% (3) – 23,2%	0* – 36,3% 1* – 37,5% 2* – 26,1%	1952,8	10,7ha

Tableau II.4 : Variables et modalités dans les cinq groupes obtenus (Source SSP - Recensements Agricoles 2010)

Profession : 1 – CE à titre unique, 2 – pluriactif, 3 – retraité

Activité du chef d'EA : (1) moins d'1/4 temps, (2) de 1/4 temps à moins de 3/4 temps, (3) 3/4 temps et plus

Main d'œuvre supplémentaire : 0\* pas de main d'œuvre en plus, 1\* de la main d'œuvre (MO) qui travaille moins d'1/4 temps (cumulé entre les différents types de MO), 2\* de la main d'œuvre qui travaille plus d'1/4 temps (cumulé entre tous les types de MO).

On observe deux groupes principaux en termes de taille : le groupe 2 qui rassemble 31,2% des petites EA et le groupe 3 qui rassemble 29,6% des petites EA. On observe que dans ces deux groupes, il y a très peu de CE à titre unique (1% dans chacun des groupes). On retrouve dans 83% des cas pour le groupe 3, un pluriactif à la tête de l'EA et à 67% un retraité<sup>73</sup> pour le groupe 2.

Les CE à titre unique se retrouvent dans les groupes 4 (17,5% des petites EA) et 5 (13,5% des petites EA). Ce sont dans ces deux groupes que la PBS moyenne et la SAU moyenne sont les plus élevées.

<sup>73</sup> Dans cette analyse, nous parlons plutôt de retraités et ne gardons pas la dénomination « inactifs », car sur l'ensemble des exploitations agricoles dirigées par « des inactifs », 95,9% sont dirigées par des exploitants retraités.

Enfin, le plus petit groupe rassemble 8,2% des petites EA. On retrouve à la tête de ces EA des retraités dans 88% des cas, qui travaillent moins d'1/4 temps sur l'EA dans 84% des cas et sans main d'œuvre supplémentaire dans 92% des cas. C'est ce groupe qui a en moyenne la plus petite SAU et la plus petite PBS.

Nous décrivons dans les parties suivantes les caractéristiques socio-structurelles des différents groupes et proposons d'en déduire des stratégies potentielles des petites EA.

***Groupe 1 : « simplifier un système d'exploitation tourné vers l'autoconsommation » - les très petites EA dirigées par un retraité seul***

Les chefs d'exploitation du groupe 1 sont les plus âgés en moyenne (68 ans en 2010) et les moins formés (seulement 12% ont au moins le baccalauréat). En grande partie retraités, ils travaillent seuls sur leur très petite exploitation (4 ha) et y passent en moyenne 1/3 temps. Leurs surfaces sont principalement toujours en herbe ou bien, ils y produisent des fourrages (80% de la SAU totale) et sont spécialisés dans la production ovine.

Ces chefs d'exploitation ont opté pour un système simplifié : les exploitations sont sans comptabilité dans près de 90% des cas, sont les moins nombreuses à souscrire à au moins une assurance sur l'ensemble des groupes, et sont pour 93% d'entre elles soumises à un régime d'imposition au forfait.

Il n'y a de plus que peu d'activités de diversification, de vente en circuits courts ou de signe de qualité (y compris en agriculture biologique) ; et dans près de 20% des cas, plus de 50% de la valeur de la production de l'exploitation sont consommés sur place, ce qui constitue le plus fort taux de l'ensemble des groupes.

Ce groupe rassemble des retraités issus du milieu agricole (36%) et des retraités non issus du monde agricole (45%).

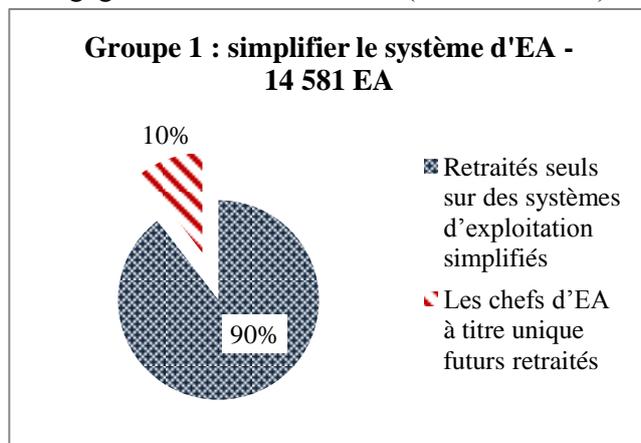
Pour les retraités issus du monde agricole, on peut supposer qu'il s'agit de chefs d'exploitation ayant progressivement diminué leur activité agricole, leur SAU et simplifié leur système d'exploitation. Ces retraités ont pu choisir de conserver une partie de leurs terres pour apporter un petit complément à une retraite faible<sup>74</sup>, et/ou pour continuer l'activité qu'ils ont menée toute leur vie par habitude, par plaisir, et/ou pour conserver leur patrimoine.

En moyenne, les retraités non issus du milieu agricole se sont installés à 42 ans, il ne s'agit donc pas uniquement de chefs d'exploitation installés au moment de la retraite

---

<sup>74</sup> Tout en touchant une retraite MSA pour ceux qui ont cotisé (parcelle de subsistance).

Le groupe 1 compte aussi quelques CE à titre unique (10,4% des exploitations du groupe). En moyenne, ils sont les plus âgés des CE à titre unique (62 ans). Ils ont une SAU moyenne de 8,5ha et dégagent une très faible PBS (moins de 900€). Cela s'explique par l'importance des surfaces en



jachères (elles représentent 24% de la surface agricole utile totale de ces exploitations). Ces chefs d'exploitation passent en moyenne  $\frac{1}{4}$  temps sur l'EA et n'ont pas de main d'œuvre supplémentaire dans plus de 58% des cas. Comme les retraités de leur groupe, ils sont plus tournés vers l'autoconsommation que vers la valorisation de leur production. On peut

supposer qu'ils se préparent à la retraite.

Le groupe 1 rassemble donc des chefs d'exploitation qui sont à la tête de très petites structures. Agés et travaillant le plus souvent seuls, ils ont cherché à limiter leur activité agricole mais conservent une partie de leurs terres. Issus ou non du milieu agricole, ils sont à la tête d'un système d'exploitation simplifié et tourné vers l'autoconsommation. 30% des chefs d'EA de ce groupe pensent que leur exploitation ne sera pas reprise et va disparaître.

### ***Groupe 2 : « conserver un patrimoine familial avant tout » - les très petites structures avec un chef d'EA qui travaille peu sur l'EA***

Le groupe 2 rassemble un ensemble de très petites structures dirigées par un chef d'EA qui travaille très peu sur l'exploitation :  $\frac{1}{6}$ <sup>ème</sup> de son temps, la moyenne la plus basse de tous les groupes.

On retrouve à l'intérieur de ce groupe trois types de situations dans des proportions comparables (des retraités issus du milieu agricole, des retraités non issus du milieu agricole et des pluriactifs) qui semblent se rejoindre sur une stratégie commune : conserver un patrimoine familial.

A première vue, les EA du groupe 2 sont proches de celles du groupe 1 : elles sont dirigées principalement par des retraités âgés, peu formés avec une forte proportion en faire valoir direct sur la quasi-totalité des surfaces.

Pourtant on peut souligner quelques différences.

Tout d'abord, les retraités (issus du monde agricole ou non) du groupe 2 peuvent compter sur une main d'œuvre familiale (conjointes et autres membres de la famille) qui, on peut le supposer (et

cela même si elle est faible), leur permet de diminuer leur activité propre sur l'EA, ce qui n'est pas le cas des retraités du groupe 1.

Ensuite, les retraités non issus du monde agricole du groupe 2 (20 000 exploitations) ont une PBS/ha près de 3 fois supérieure aux retraités non issus du monde agricole du groupe 1 (1 080€ de PBS/ha en moyenne contre 360€ de PBS/ha pour leurs homologues du groupe 1). On peut expliquer cela par des différences de productions<sup>75</sup> : les retraités non issus du monde agricole de ce groupe sont spécialisés en céréaliculture, en viticulture, ont des élevages équin, et/ou sont des exploitations apicoles ou oléicoles<sup>76</sup>. Ils sont spécialisés dans des productions qui sont assez peu exigeantes en temps de travail (en moyenne ils déclarent travailler à peine plus d'1/6<sup>ème</sup> de leur temps sur l'exploitation) et valorisables en partie grâce à des signes de qualité<sup>77</sup> (près d'1 exploitation sur 6, contre 1 sur 22 pour les retraités non issus du monde agricole du groupe 1). Ces productions traduisent le maintien d'une activité agricole plutôt pour le plaisir. Ces retraités ont dû hériter (ou éventuellement acquis par eux-mêmes) de terres agricoles (ils regroupent près de 58% des exploitants installés en agriculture pour leur retraite) et ont développé une activité agricole qu'on peut qualifier de *hobby*.

Ensuite, le groupe 2 compte des retraités issus du milieu agricole (16 000 environ). Ils sont orientés vers une production un peu plus spécialisée que leurs homologues du groupe 1 : ils ont en moyenne la même SAU (moins de 4ha), mais ils ont opté pour la production de blé tendre voire de maïs grain, et ils possèdent en moyenne le double d'UGB (Unités Gros Bétails) que les retraités issus du monde agricole du groupe 1 (qui reste néanmoins très faible, en moyenne 4 UGB). Pourtant, ils travaillent en moyenne moins sur l'EA. Ces exploitants ont de la main d'œuvre familiale supplémentaire et dans 25% des cas ils ont un successeur membre de la famille pour l'exploitation. C'est le taux de reprise familiale parmi les retraités des groupes 1 et 2 le plus élevé. Ces exploitants aidés par leur famille tentent de conserver leur patrimoine pour le transmettre à un membre de leur famille.

Enfin, il faut aussi noter que ce groupe 2 compte des EA dirigées par un chef d'EA pluriactif. Elles représentent 32% des exploitations du groupe soit près de 18 000 EA. Sur l'ensemble des exploitations dirigées par des pluriactifs, ce sont en moyenne ces exploitations qui ont la plus

---

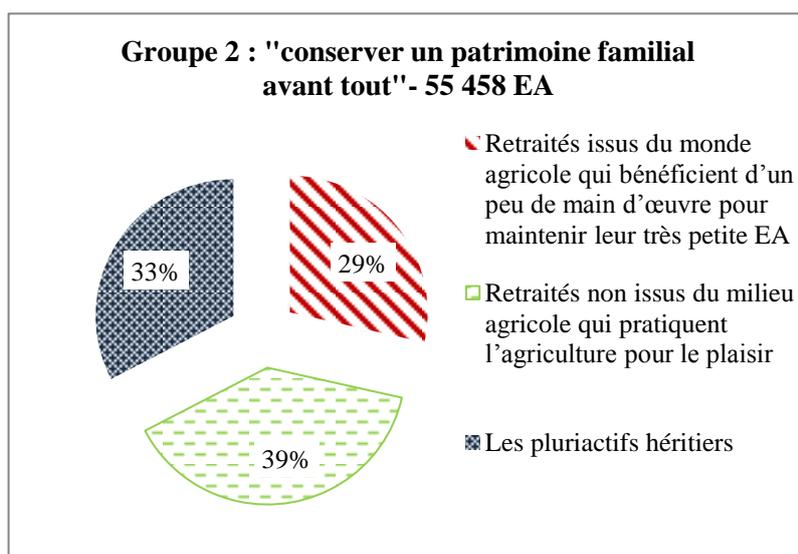
<sup>75</sup> On observe très peu de différences dans la localisation des sièges d'exploitation des retraités non issus du milieu agricole du groupe 1 et du groupe 2 : la majorité se trouve dans des zones sans handicaps et une part importante se situe dans un grand pôle urbain ou dans sa périphérie (54% pour les retraités non issus du milieu agricole du groupe 2 et 50% pour les retraités non issus du monde agricole du groupe 1).

<sup>76</sup> Les coefficients PBS sont bien plus importants pour les productions comme la viticulture (de qualité 16 000€ par ha en moyenne), l'oléiculture (2 000€ par ha en moyenne) ou encore les équidés (900€/tête) (le coefficient pour les brebis vaut en moyenne 130€/tête).

<sup>77</sup> Principalement associés à la production viticole.

petite SAU (moins de 6ha), de loin la plus petite PBS (moins de 2 000€) et sur lesquelles l'exploitant, le plus souvent seul, passe le moins de temps (1/7<sup>ème</sup> de leur temps).

En termes de productions agricoles, on retrouve une grande diversité : combinaisons de diverses grandes cultures, production ovine ou encore élevage équin. Ces pluriactifs ont repris une exploitation en moyenne à 34 ans : étant donnée la faible taille de l'exploitation (même si en termes de SAU et de têtes d'animaux, ces exploitations sont un peu plus grandes que celles du groupe 1), le plus probable est qu'il s'agisse d'un héritage et que la conservation de l'activité agricole s'apparente à une valorisation du patrimoine familial tout en conservant une activité extérieure à l'activité agricole principale.



Le groupe 2 rassemble donc des retraités issus du monde agricole qui grâce à une main d'œuvre supplémentaire ont pu diminuer leur activité agricole ; des retraités non issus du monde agricole qui passent très peu de temps sur l'exploitation et pour qui l'activité agricole s'apparente plutôt à un *hobby* ; et des pluriactifs héritiers qui

ont conservé le système d'exploitation dont ils ont hérité sans chercher à développer l'activité agricole qui occupe une faible part de leur temps.

L'activité agricole est pour ces chefs d'exploitation, très secondaire et le maintien de l'exploitation s'inscrit pour les chefs d'exploitation de ce groupe dans la conservation (voire éventuellement l'acquisition) d'un patrimoine familial.

***Groupe 3 : « maintenir une petite activité agricole rémunératrice » - les exploitations dirigées par un chef d'exploitation formé et aidé par une main d'œuvre familiale***

Le groupe 3 rassemble des exploitations où en moyenne le temps de travail total ne dépasse pas le mi-temps. Le chef d'exploitation déclare un peu moins d'1/3 temps sur l'exploitation et est aidé par de la main d'œuvre principalement familiale dans plus de 80% des cas.

Ces exploitations sont orientées vers la céréaliculture (25%), l'élevage bovin viande (15%) ou l'élevage herbivores (principalement équin) (13%) et la viticulture (11%). Ce groupe rassemble les chefs d'exploitation les plus jeunes (près de 51 ans en moyenne) et qui sont les mieux formés : c'est dans ce groupe qu'on retrouve la plus petite part de chefs d'exploitation sans diplôme (10,5% des chefs d'exploitation du groupe) et aussi la plus grande part de chefs d'exploitation qui

ont suivi une formation supérieure (16% ont au moins un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire). 83% des exploitations du groupe sont dirigées par des chefs d'exploitation pluriactifs. Sans surprise donc c'est dans ce groupe qu'on compte une grande part d'EA qui se situent dans un grand pôle urbain ou dans sa couronne (plus de 40% d'entre elles)<sup>78</sup>.

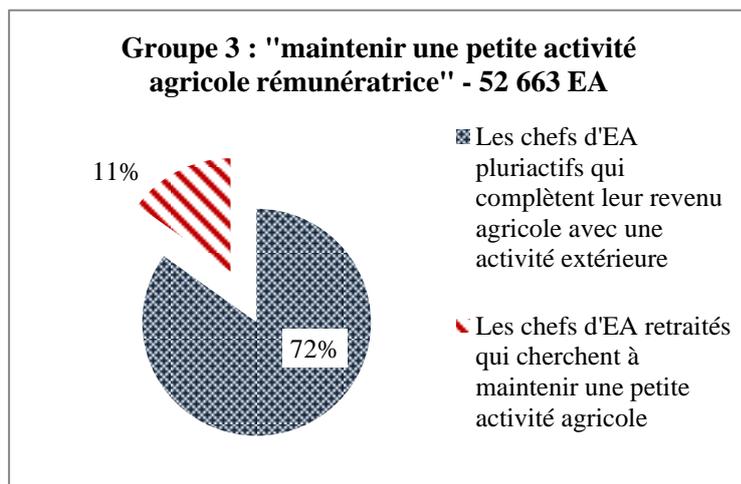
Pour les pluriactifs de ce groupe, le temps dédié à l'activité agricole est plus important que pour les pluriactifs héritiers du groupe 2 : ils passent en moyenne plus de temps sur l'EA, ont de la main d'œuvre supplémentaire pour les aider et peuvent donc gérer des surfaces plus importantes (12ha contre moins de 6ha pour les pluriactifs héritiers du groupe 2). On peut faire l'hypothèse que l'activité extérieure à l'EA (agricole ou non) constitue un moyen d'assurer des revenus complémentaires et de participer au maintien de l'exploitation de ces pluriactifs.

Le groupe 3 rassemble également une part de retraités (plus de 16% du groupe). Il s'agit en grande majorité de retraités non issus du milieu agricole, mais on observe très peu de différences avec les retraités issus du milieu agricole de ce groupe. Ils ont en moyenne le même âge que les retraités des groupes 1 et 2 mais ils dédient encore quasiment ½ temps au travail agricole sur leur exploitation et ont à plus de 80% de la main d'œuvre supplémentaire. Ils ont donc une SAU plus grande (6ha) et une PBS plus élevée (7 600€). Orientés vers les élevages ovins et équins ainsi que vers la polyculture polyélevage, la céréaliculture et la viticulture, une partie de ces retraités valorisent leur production par la vente en circuits courts (18% des exploitations dirigées par un retraité de ce groupe). Ces retraités sont plus nombreux à avoir une comptabilité (19% alors qu'ils sont 8% pour ceux du groupe 1) et à être assurés (près de 84% à avoir au moins une assurance contre 67% pour le groupe 1). On peut faire l'hypothèse que ces chefs d'EA cherchent à maintenir une petite activité agricole rémunératrice qui va au-delà d'un petit complément de retraite. De plus, les exploitants retraités non issus du milieu agricole touchent une retraite hors MSA, ils ne sont donc pas soumis à la parcelle de subsistance comme la plupart des autres retraités issus du milieu agricole.

Le groupe 3 rassemble donc des pluriactifs qui ont une activité extérieure (agricole ou non) qui permet de compléter les revenus issus de l'exploitation agricole. Ils peuvent s'appuyer sur un peu de main d'œuvre familiale pour maintenir une petite activité agricole qui va au-delà de la conservation du patrimoine familial en générant un revenu.

---

<sup>78</sup> D'après un croisement avec la classification en zone urbaine de l'INSEE des différentes communes françaises. Le zonage en aires urbaines utilisé s'appuie sur le recensement de la population de 2008 et a été publié en 2010. Cette classification est construite à partir de l'emploi et des déplacements « domicile-travail » afin de prendre en compte les flux d'actifs entre les communes.



Enfin, on parle de retraités qui cherchent à maintenir une petite activité agricole rémunératrice. On peut faire l'hypothèse, qu'ils ont besoin de l'activité agricole pour compenser une faible retraite (agricole ou non) et/ou qu'ils essaient, avec leur main d'œuvre supplémentaire, de ne pas trop diminuer la taille de leur

exploitation pour tenter de trouver un successeur (ils déclarent à près de 28% ne pas avoir de repreneur).

**Groupe 4 : « Maintenir et développer une activité agricole à plein temps » - les petites EA dirigées par un chef d'EA à titre unique**

Le groupe 4 rassemble les CE à titre unique. Il s'agit en moyenne des EA avec les plus grandes SAU (plus de 21ha) et dégageant une PBS élevée (près de 14 000€). Les chefs de ces structures dédient près d'un temps plein à l'exploitation et ont de la main d'œuvre supplémentaire qui est dans plus de 40% des cas, supérieure ou égale à ¼ temps.

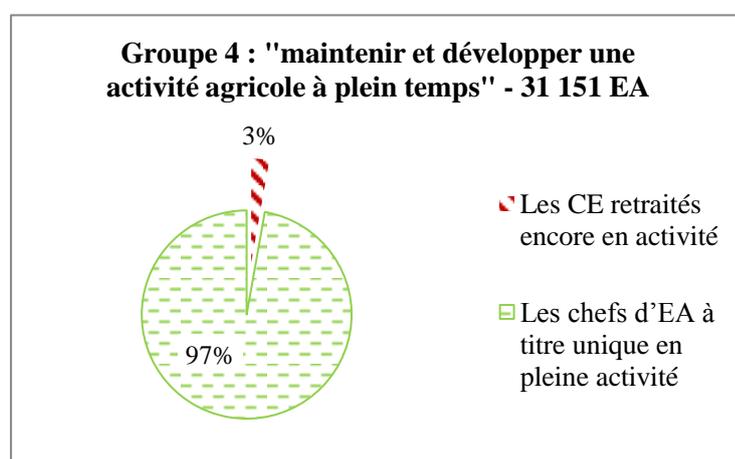
C'est dans ce groupe que la part des chefs d'exploitations qui ont souscrit à au moins une assurance est la plus élevée (91%) et que la part d'exploitations avec une comptabilité est la plus grande (54%). On remarque aussi que ce groupe rassemble la plus grande proportion d'EA dont le régime d'imposition est au réel (25%). Les chefs d'exploitation se sont installés en moyenne à 34 ans et ont bénéficié dans plus de 20% des cas de la dotation jeune agriculteur.

Ces exploitations dirigées par des CE à titre unique sont principalement orientées vers l'élevage bovin viande (24%), la céréaliculture (14%) et l'élevage d'herbivores principalement équins (11%). Elles sont les plus nombreuses à vendre en circuits courts, ce qui représente pour une grande majorité une très grande part de leur chiffre d'affaires (pour 47% des exploitations en circuits courts, ce type de vente représente plus de 75% de leur chiffre d'affaires) et à se diversifier (transformation de produits agricoles, hébergement principalement). Là encore pour plus d'une EA qui se diversifie sur deux, l'activité de diversification représente plus de 50% du chiffre d'affaires de l'exploitation. Elles sont également, les plus tournées vers les signes de qualité (hors viticulture) et sont les plus nombreuses en agriculture biologique (plus de 12% des EA du groupe).

Situées à près de 62% en zone défavorisée (31% en zone de montagne et 31% en zone défavorisée simple), ces exploitations sont sur des terres louées dans plus de 56% des cas (pourcentage le plus élevé de l'ensemble des groupes).

Bien qu'en moyenne, ces chefs d'exploitations étaient installés depuis plus de 18 ans en 2010, on retrouve aussi dans ce groupe des installations récentes (76% des CE à titre unique, installés depuis moins de 5 ont été classés dans le groupe 4). Pour ces derniers, la petite taille de leur exploitation est peut-être transitoire.

Dans tous les cas, qu'il y ait une stratégie d'agrandissement ou non, la valorisation de la production joue un rôle important pour ces exploitations et on peut supposer qu'elle participe au maintien de l'exploitation, tout comme la localisation en zone défavorisée : les politiques publiques notamment *via* la PAC (Politique agricole commune) participent au maintien d'EA dans ces zones (notamment grâce à l'indemnité compensatoire aux handicaps naturels<sup>79</sup>).



On compte également dans ce groupe, quelques exploitations dirigées par des retraités et qui s'inscrivent parfaitement dans la logique des exploitations de ce groupe : chef d'exploitation à temps plein, main d'œuvre supplémentaire et supérieure ou égale à 1/4 temps dans 62% des cas, PBS élevée (près de 18 000€) pour une SAU de plus de

14ha. Ces retraités diversifient leurs productions et se tournent principalement vers la vente en circuits courts (27%) et la qualité (y compris la viticulture) (26%). A peine plus jeunes que les retraités des autres groupes (64 ans en 2010), ces chefs d'exploitation déclarent dans les mêmes proportions la crainte de voir disparaître leur exploitation (26%).

Les CE à titre unique ont été regroupés principalement dans le groupe 4. Travaillant à temps plein et aidés par de la main d'œuvre familiale, ils maintiennent et/ou développent une activité agricole et tentent de compenser la taille de leur exploitation agricole par la valorisation de leur production.

<sup>79</sup> L'indemnité compensatoire aux handicaps naturels (ICHN) est une aide destinée au maintien de l'activité agricole dans les zones défavorisées comme les zones de montagne par exemple.

**Groupe 5 : « être en transition : diminuer son activité agricole ou au contraire avoir un projet agricole »**

Le groupe 5 se différencie des autres groupes car on ne retrouve pas une profession ou bien un niveau d'activité agricole du chef d'exploitation majoritairement représenté.

Le groupe 5 compte 39% de CE à titre unique. Ces derniers ont une SAU moyenne de 14ha et dégagent une PBS de plus de 9 000€. Ils sont très largement orientés vers les grandes cultures (35%) et principalement la céréaliculture. On retrouve également de l'élevage spécialisé bovin viande (14%), ovin et autres herbivores (15%). Les chefs d'exploitation de ce groupe se différencient très largement des CE à titre unique du groupe 4, car ils déclarent passer à peine plus d'1/3 temps sur l'EA (sans activité secondaire). Approchant de la soixantaine, ces CE à titre unique semblent être dans une phase de diminution de leur activité agricole propre et comptent sur leur main d'œuvre familiale (85% des EA) pour maintenir une activité agricole.

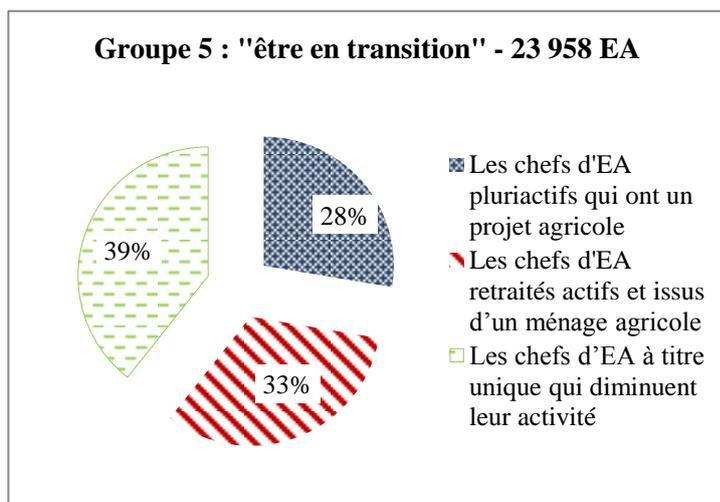
Le groupe 5 regroupe également 33% de retraités. Ils dégagent une PBS élevée en moyenne (plus de 11 000€) pour une SAU de près de 9ha. Ils ont en moyenne le même âge que les retraités des autres groupes mais ont conservé une activité agricole : elle leur prend en moyenne plus d'1/2 temps et ils ont dans près de 65% des cas de la main d'œuvre familiale supplémentaire. Elle se décline principalement par le travail du conjoint (qui travaille près de 3 fois plus sur ces EA que la moyenne des conjoints sur l'ensemble des EA dirigées par un retraité). Ces exploitations sont orientées vers la viticulture (26%), la céréaliculture (14%), l'élevage bovin viande (14%) et herbivores (10%) (équins et ovins principalement). Ces retraités valorisent une partie de leur production *via* les circuits courts (13% des exploitations dirigées par un retraité du groupe 5). Les retraités de ces exploitations ont peut-être diminué leur surface ou cheptel en diminuant leur activité, mais cette dernière reste non négligeable.

On observe de plus, une part importante de femmes à la tête de ces exploitations (52% des exploitations retraités du groupe) et étant donné le niveau élevé de la main d'œuvre provenant du conjoint, on fait l'hypothèse qu'il s'agit d'anciens ménages agricoles où dans certains cas, l'épouse (travaillant à l'extérieur ou non) a repris la tête de l'exploitation agricole après le départ à la retraite de son époux. Ce changement de nom permet au ménage agricole de conserver une certaine taille pour leur EA car ils ne pas soumis à la parcelle de subsistance imposée par la MSA en cas de retraite du chef d'EA.

Le groupe 5 compte dans les mêmes proportions (28%) des pluriactifs. En moyenne, ils s'approchent du temps plein sur l'exploitation. Ils dégagent une PBS de plus de 14 000€ pour une SAU de plus de 20ha. Ils ont à plus de 18% bénéficié de la DJA lors de leur installation qui a eu lieu en moyenne il y a 16 ans (en 2010) alors que ces chefs d'exploitation avaient en moyenne 32

ans. Ils sont spécialisés dans l'élevage spécialisé bovin viande (21%), l'élevage d'herbivores (équins, bovins, ovins) (22%), la céréaliculture (17%). Pour ces pluriactifs, l'agriculture semble être leur projet professionnel principal et on peut penser que leur activité extérieure leur permet d'assurer un revenu complémentaire. Elle favorise donc le maintien de l'exploitation agricole et est éventuellement provisoire, le temps qu'ils puissent augmenter leur surface et/ou développer les activités de valorisation de la production pour vivre uniquement de l'agriculture.

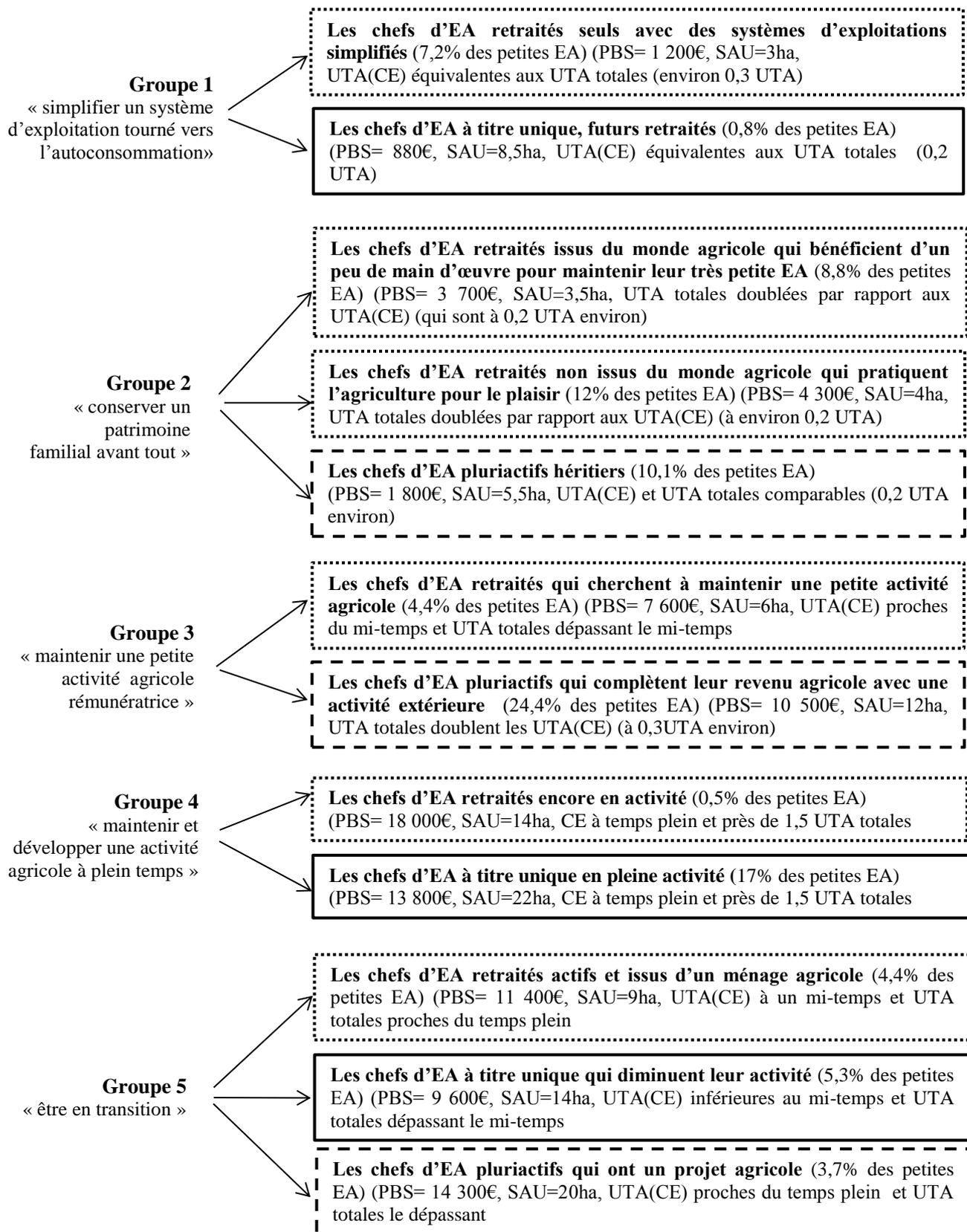
On déduit de ces différents types regroupés dans le groupe 5, qu'il s'agit plutôt d'un groupe qui rassemble des exploitations en phase de transition et qui sont sur l'ensemble des groupes, les plus



proches des EA du groupe 4 dirigées par des CE à titre unique. Soit ces exploitations semblent s'éloigner progressivement d'une activité agricole importante : c'est le cas des retraités encore en activité ou des CE à titre unique en diminution d'activité. Soit elles semblent se rapprocher d'un système agricole proche de celui du groupe 4, c'est le

cas des pluriactifs du groupe 5 qui développent un projet agricole.

Graphique II.2 : Récapitulatif des résultats obtenus : types de chefs d'exploitation à la tête de petites exploitations du RA2010 (traits petits pointillés pour les exploitants retraités – traits pleins pour les CE à temps plein – traits pointillés pour les exploitants pluriactifs)



## 4. Trajectoires de petites exploitations agricoles

Nous complétons la typologie présentée ci-dessus par une analyse des trajectoires de petites exploitations agricoles entre 2000 et 2010. L'objectif de cette analyse est de comprendre quelle a été l'évolution des petites EA, repérées dans le RA de 2010, dans la décennie précédente. D'où viennent-elles ? S'agit-il d'installations récentes dont l'agrandissement à l'avenir est à prévoir ? S'agit-il d'EA de taille moyenne qui ont progressivement diminué leur activité ? Ou peut-on identifier d'autres types de trajectoires ne correspondant ni à une augmentation d'activité, ni à une cessation progressive ?

L'analyse des trajectoires nous permet également d'alimenter la typologie présentée en partie 3 et de confirmer, ou non les hypothèses faites sur les différentes stratégies déduites des caractérisations des groupes obtenus.

### 4.1 La méthode d'appariement utilisée

L'enjeu de ce travail est de réussir à appairer au mieux les données du RA2000 avec celles du RA2010. Une représentation de cet appariement est présentée dans le graphique II.3.

Nous ne pouvons appairer toutes les EA en raison des limites de construction des bases de données. En effet, il n'y a pas d'identification commune entre les deux recensements. Ceci nous oblige à utiliser les numéros SIREN du recensement agricole 2000 et les numéros SIRET du recensement agricole de 2010. Le SIRET identifie un établissement donné et le SIREN correspond à une entreprise. Plusieurs EA peuvent avoir un même SIREN mais chacune aura son propre SIRET. C'est par exemple le cas quand une communauté de commune ou une association gère du foncier agricole où sont installées différentes exploitations.

L'appariement *via* les SIRET et SIREN est possible uniquement par le raccourcissement du numéro SIRET de quelques chiffres.

Cependant, cette méthode limite les appariements :

- tout d'abord, car 62% des petites EA telles que nous les avons identifiées en 2000 (*ie* avec une PBS inférieure à 21 000€) n'ont pas de numéro SIREN et ne sont donc pas identifiables dans le RA2010. En moyenne ces EA ont une PBS deux fois inférieure à celle des petites EA du RA2000 qui ont un numéro SIREN ;
- Ensuite, car 15% des petites EA de 2010 et déjà installées en 2000 n'ont pas de SIRET et ne sont donc pas appariables. Dans près de 68% des cas, il s'agit des EA du groupe 2 « conserver un patrimoine familial avant tout » ou du groupe 1 « simplifier un système d'exploitation tourné vers l'autoconsommation ». En moyenne, leur PBS est plus de deux fois inférieure à celle des petites EA avec SIRET du RA2010 ;

- Ajoutons également, que la reprise d'une EA implique un changement de SIREN et que la disparition d'une EA sans reprise implique la disparition du SIREN associé<sup>80</sup>. Ces exploitations ne peuvent donc pas figurer dans notre base des EA appariées ;
- Enfin, le passage du SIRET au SIREN dans le RA2010 entraîne l'existence de doublons. Pour les 300 cas de ce type, nous conservons un unique SIREN pour une petite EA donnée de façon aléatoire, les autres sont supprimées de la base.

En tout, près de 72 000 petites EA du RA2010 dont l'installation date d'avant 2000 ne peuvent être appariées selon cette méthode (cadre (4) du graphique II.3). Etant donné les importantes limites d'un appariement par les SIREN et SIRET pour les petites EA, nous ne pouvons conclure sur ce qui est arrivé aux EA non appariées<sup>81</sup>. Nous pouvons cependant faire l'hypothèse que la plupart de ces EA qui ont donc été exclues de notre base appariée font partie des très petites EA.

**Nous apparions tout de même 61 220 EA classées comme petites dans le RA2010** (plus de 34% des petites EA) (cadres (1) et (2) du graphique II.3) **et 3 994 EA classées comme EA de taille moyenne dans le RA2010 mais qui étaient des petites EA en 2000** (cadre (5) du graphique II.3).

Comme cela a été évoqué auparavant, les petites EA qui n'ont pas de SIRET ou de SIREN sont plutôt les plus petites EA. On voit dans le tableau II.5 que l'échantillon apparié des petites EA n'est donc pas représentatif des petites EA de 2010. Les petites EA des groupes 1 « simplifier un système d'EA tourné vers l'autoconsommation », 2 « conserver un patrimoine familial avant tout » et 3 « maintenir une petite activité agricole rémunératrice » sont sous représentées dans notre base. Les groupes 4 « maintenir et développer une activité agricole à plein temps » et 5 « être en transition » sont quant à eux sur-représentés. Nous garderons ce biais d'échantillonnage en mémoire lors de l'analyse des trajectoires (tableau II.5).

---

<sup>80</sup> Le SIRET est associé à une personne et à une exploitation. Dans le cas d'une reprise/rachat, un nouveau numéro SIRET est donné à l'exploitant.

<sup>81</sup> Nous avons tenté d'apparier les deux recensements agricoles en fonction d'autres variables combinées comme l'âge de l'exploitant, son sexe, la commune du siège d'exploitation agricole mais le nombre d'EA appariées était bien inférieur (moins de 4 300 petites EA appariées).

	<b>Petites EA du RA2010 appariées</b> 61 220 EA	<b>Petites EA du RA2010</b> 177 811 EA
<b>Groupe 1</b> : simplifier un système d'exploitation tourné vers l'autoconsommation	7,1%	8,2%
<b>Groupe 2</b> : conserver un patrimoine familial avant tout	23,8%	31,2%
<b>Groupe 3</b> : maintenir une petite activité agricole rémunératrice	26,3%	29,6%
<b>Groupe 4</b> : maintenir et développer une activité agricole à plein temps	26,7%	17,5%
<b>Groupe 5</b> : être en transition	16,1%	13,5%

Tableau II.5 : Petites EA appariées et petites EA du RA2010 (recensement agricole de 2010)

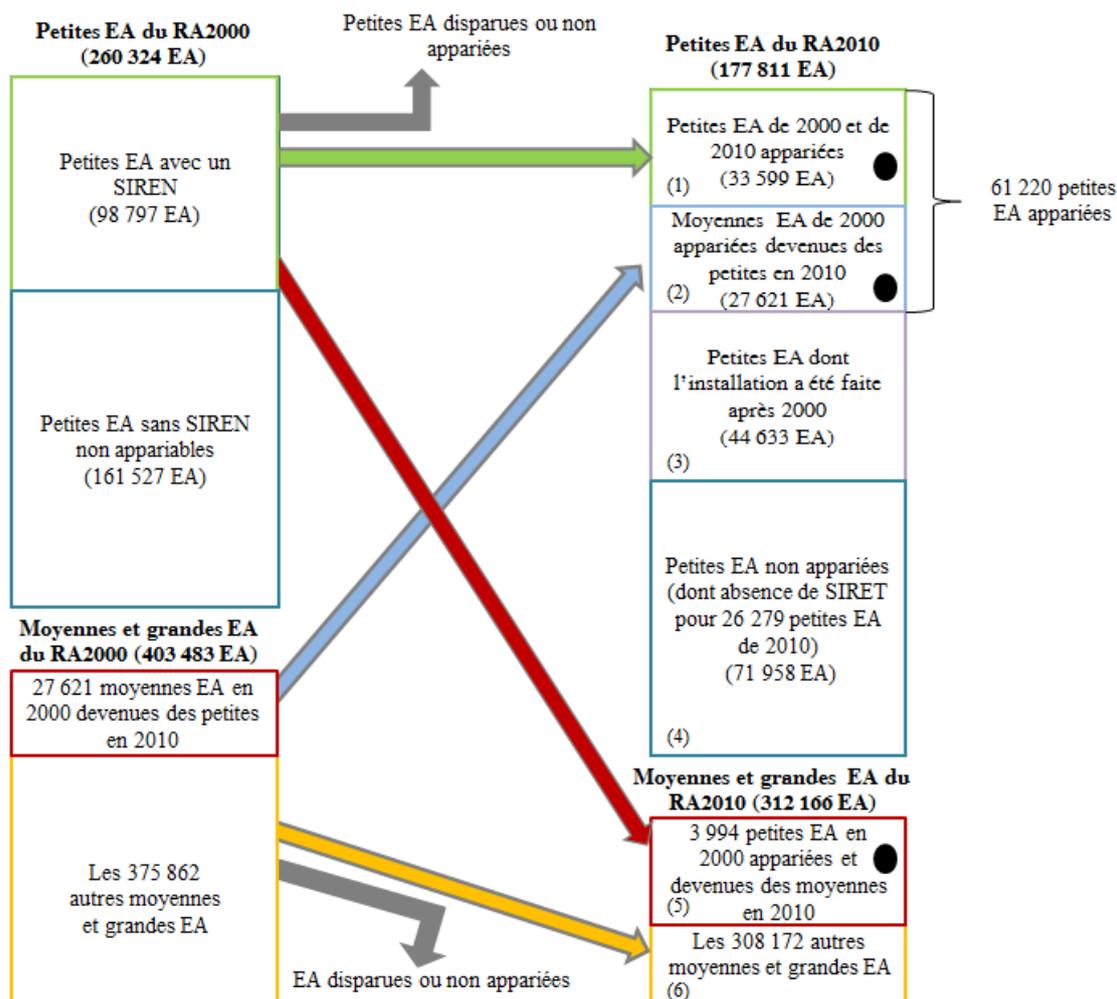
Comme on l'évoquait ci-dessus, une partie des EA appariées sont des EA de taille moyenne (on les appelle par la suite des « moyennes EA » du RA2010 (cadre (5) du graphique II.3). En effet, l'appariement est réalisé sur l'ensemble des EA des recensements agricoles de 2000 et 2010 ce qui nous permet **d'identifier parmi les EA appariées, les moyennes EA de 2000 qui sont devenues des petites EA en 2010** (27 621 EA, cadre (2) du graphique II.3) **et inversement, celles qui étaient des petites EA en 2000 et qui sont devenues des moyennes EA en 2010** (3 994 EA) (cadre (5) du graphique II.3).

En début de chapitre, nous avons choisi d'identifier les petites EA dans le RA2000 en fonction de leur PBS et d'après le seuil des 25 000€ ramené aux prix de 2000. Compte tenu de l'inflation, le seuil retenu par l'Insee est de 21 000 € courant pour 2000. Nous pouvons travailler sur la PBS à partir de 2000, car les services de la statistique de Ministère ont ajouté ex-post dans le RA2000 des coefficients de PBS recalculés sur cette période.

Le seuil de 21 000€ paraît pertinent pour plusieurs raisons. Les EA situées au-dessus couvrent près de 97% de la PBS nationale de 2000, il répond donc à la détermination statistique du RICA. Ensuite, les petites EA délimitées par ce seuil sont comparables à celles délimitées en 2010 par un seuil à 25 000€. Nous aurions éventuellement pu utiliser la classification « EA professionnelles vs EA non professionnelles », mais celle-ci repose sur un critère de main d'œuvre et le calcul de taille économique diffère de celui de la PBS<sup>82</sup>.

Enfin, nous complétons l'analyse des trajectoires avec **les petites EA de 2010 dont l'installation a eu lieu entre 2000 et 2010**. Ces EA ne peuvent évidemment pas être appariées puisqu'elles n'existaient pas en 2000. Parmi les petites EA du RA2010, elles sont plus de 44 600 EA (cadre (3) du graphique II.3).

<sup>82</sup> On note néanmoins que 73% des exploitations classées comme non professionnelles en 2000 avec un SIREN sont des petites EA en 2000 avec SIREN.



Graphique II.3 : Représentation des appariements possibles des petites EA entre le RA2000 et le RA2010 (recensements agricoles 2000 et 2010). Les EA du RA2010 appariées sont identifiées par un cercle noir.

Nous étudions dans une **première partie**, les petites EA installées entre 2000 et 2010 (cadre (3) du graphique II.3). Elles représentent 25% des petites EA de 2010. Notre objectif est de voir à partir de données statistiques générales, si elles se différencient des petites EA installées depuis plus longtemps.

Nous étudions dans une **seconde partie** les EA appariées, elles sont 65 214 EA. Nous présentons leurs grandes caractéristiques et leurs évolutions en différenciant « leurs origines et leurs destinations » : les petites EA de 2000 qui sont restées des petites EA en 2010 (cadre (1) du graphique II.3) et qui représentent 52% de notre base appariée ; les moyennes EA de 2000 devenues des petites EA en 2010 repérables dans le cadre (2) (42% de la base appariée), et les petites EA en 2000 devenues des moyennes EA en 2010 (cadre (5), elles représentent 6% de la base appariée).

Dans une **troisième partie**, nous ciblons notre analyse sur les petites EA de 2010 appariées (cadres (1) et (2) soit 61 220 petites EA). Pour ces dernières, nous observons plus précisément

leurs trajectoires à partir des professions déclarées par les exploitants entre 2000 et 2010. Nous croisons ces informations aux groupes de la typologie afin de confirmer les hypothèses faites.

#### 4.2 Qui sont les petits exploitants récemment installés en 2010 ?

25% des petites EA de 2010 ont été créées après 2000. Ce premier chiffre démontre **un important renouveau qui existe au sein des petites EA**. A titre de comparaison, 21% des moyennes et grandes EA de 2010 ont été créées après 2000.

En termes de SAU, unités de travail annuel, Otex, on note peu de différences entre les petites exploitations récemment installées (c'est-à-dire installées entre 2000 et 2010 avec ou sans SIRET) et les autres petites EA du RA2010 (tableau II.6). Nous devons souligner l'importance des femmes puisqu'elles sont à la tête de 40% des petites EA nouvellement installées, ainsi que le nombre d'exploitations dirigées par des exploitants pluriactifs (55% des petites EA nouvellement installées). On remarque également que ces installations sont des installations tardives, l'âge moyen des exploitants est de 43 ans. On souligne de plus, qu'au sein des nouveaux installés en 2010, 19% sont des exploitants retraités. On retrouve probablement les exploitants qui travaillaient hors de l'EA (pluriactifs ou non), et qui en arrivant à la retraite, reprennent l'exploitation familiale (5 à 6 ha en moyenne).

	<i>Petites EA nouvellement installées après 2000</i>	<i>Petites EA installées en 2000 et avant</i>
<b>Nombre EA</b>	44 633 EA (25% des petites EA du RA2010)	133 178 EA (75% des petites EA du RA2010)
<b>Age moyen en 2010</b>	47 ans	61 ans
<b>Part des femmes</b>	40,5%	29,2%
<b>Année d'installation</b>	2006	1984
<b>SAU moyenne en 2010</b>	11,5ha	10,5ha
<b>UTA totale en 2010</b>	0,6	0,5
<b>Dont UTA du chef d'EA</b>	0,4	0,4
<b>Professions en 2010</b>	26% CE à temps plein 55% d'exploitants pluriactifs 19% d'exploitants retraités	23% CE à temps plein 33% d'exploitants pluriactifs 44% d'exploitants retraités
<b>Otex principales</b>	26% de grandes cultures 24% élevage ovins, caprins 14% viticulture 12% élevage bovins 11% polyculture polyélevage	27% de grandes cultures 19% élevage ovins caprins 15% élevage bovins 13% viticulture 12% polyculture polyélevage
<b>Ventes en circuits courts (avec vin)</b>	19%	13%
<b>Production sous SIQO (avec vin et hors AB)</b>	19%	16%
<b>AB</b>	10%	4%
<b>Activités de diversification</b>	11%	7%
<b>% zone défavorisée</b>	53%	50%
<b>% zone périurbaine</b>	39%	40%
<b>Groupes</b>		
1 « système simplifié »	1 : 3,6%	1 : 9,7%
2 « conserver le patrimoine »	2 : 23,8%	2 : 33,7%
3 « maintenir une petite activité agricole rémunératrice »	3 : 38,9%	3 : 26,5%
4 « avoir une activité agricole à plein temps »	4 : 20,1%	4 : 16,6%
5 « être en transition »	5 : 13,6%	5 : 13,5%

Tableau II.6 : Petites EA du RA2010 en fonction de leur date d'installation : les petites EA nouvellement installées en 2010 vs les petites EA existantes en 2000 et avant (données RA2010).

Les nouveaux installés en 2010 à la tête de petites EA sont divers et cela se traduit dans leur répartition au sein des groupes de la typologie (tableau II.6).

Dans l'ensemble ces exploitants peuvent s'inscrire dans une agriculture peu traditionnelle : ils sont plus nombreux à vendre en circuits courts, à être engagés dans des Signes Officiels de Qualité (SIQO) et à développer des activités de diversification. La différence la plus forte entre les nouveaux installés en 2010 et les autres concerne l'AB : près de 10% des nouveaux installés sont engagés ou se convertissent en AB contre moins de 4% pour les petits exploitants installés avant 2000. Ces résultats indiquent une **tendance des nouvelles petites EA à s'orienter vers des activités et productions innovantes et plus rémunératrices.**

En conclusion, on voit qu'un quart des petites EA sont de nouveaux installés ce qui montre l'importance du renouvellement des petites EA. Nouveaux installés ou non, la petite agriculture est diverse. Depuis 2000, les installés à la tête de petites EA semblent de plus, s'inscrire dans des formes d'agriculture innovante, mais une analyse plus poussée devrait être menée pour conclure sur ce point. Nous revenons dans la partie suivante sur les trajectoires des EA qui ont été appariées entre 2000 et 2010.

### 4.3 Trajectoires des petites et moyennes exploitations appariées entre les recensements agricoles de 2000 et 2010

Au sein des petites EA du RA2000, les exploitations devenues des moyennes EA avaient-elles des caractéristiques très différentes de celles qui sont restées petites en 2010 ? Les EA qui en 2000 étaient classées comme moyennes ont-elles connu de grandes évolutions dans leurs structures pour être classées comme petites EA en 2010 ou étaient-elles dès 2000 proches du seuil des petites EA ?

On recense 65 214 EA appariées qui ont été classées comme petites dans un des deux recensements agricoles (61 220 sont des petites EA en 2010 et 3 994 sont d'anciennes petites EA du RA2000 devenues des moyennes EA en 2010) (cadres (1), (2) et (5) du graphique II.3).

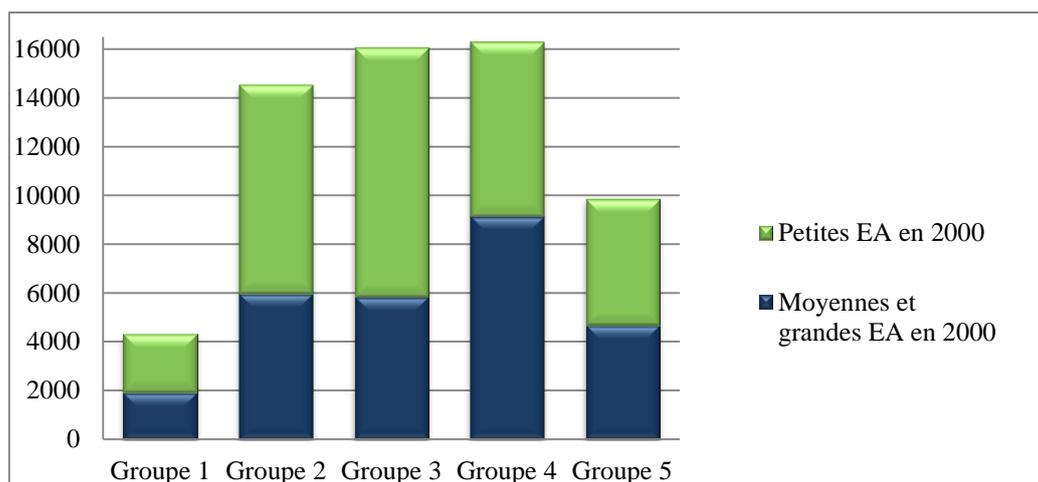
On rappelle les seuils utilisés pour délimiter les petites EA dans les deux recensements : 21 000€<sup>83</sup> pour le RA2000 et 25 000€ pour le RA2010.

Au sein des 61 220 petites EA de 2010 appariées aux EA de 2000, on compte :

- **55% des petites EA en 2010 qui étaient déjà des petites EA en 2000** (environ 33 600 EA) (cadre (1) du graphique II.3). La SAU de ces exploitations a légèrement diminué entre les deux recensements, comme le nombre d'UTA totales et la PBS. Les principaux chiffres du tableau II.7 traduisent un vieillissement des exploitants qui a entraîné une diminution progressive de leur structure et de leur activité agricole. En 2010, ces exploitations sont présentes dans tous les groupes de la typologie (graphique II.4) ;
- **45% d'anciennes moyennes EA en 2000** (environ 27 600 EA) (cadre (2) du graphique II.3). En moyenne, leur PBS a été divisée par cinq, la SAU par deux et les UTA totales sur l'exploitation par deux (tableau II.7). Là encore, il s'agit d'exploitations qui se dirigent vers la retraite et la cessation d'activité, mais on remarque en 10 ans d'importantes modifications dans la structure et la gestion de l'EA. Les anciennes moyennes EA de 2000 se répartissent dans l'ensemble des groupes de la typologie construite en 2010 (graphique II.4).

---

<sup>83</sup> Le seuil de 21 000€ a été calculé à partir de l'index des prix comme équivalent aux 25 000€ de PBS en 2010. La PBS pour l'année 2000 a été recalculée par les services de la statistique et de la prospective (SSP).



Graphique II.4 : Classification des petites EA en 2010 appariées au RA2000 en fonction des groupes de la typologie et de leurs tailles économiques en 2000.

Enfin, seulement **3 944 petites EA en 2000 sont devenues des moyennes EA en 2010** (cadre (5) du graphique II.3).

Le tableau II.7 compare en fonction de grandes caractéristiques les petites EA restées petites, celles qui sont devenues moyennes et les moyennes devenues des petites.

	<b>Petites EA en 2000 et Petites EA en 2010</b>	<b>Moyennes EA en 2000 devenues des petites EA en 2010</b>	<b>Petite EA en 2000 devenues des moyennes EA en 2010</b>
<b>Nombre d'EA</b>	<b>33 599 EA</b>	<b>Entrées : 27 621 EA</b>	<b>Sorties : 3 994 EA</b>
PBS 2000	10 600€	59 000€	13 500€
PBS 2010	8 300€	11 400€	68 200€
SAU 2000	14,5ha	37ha	18ha
SAU 2010	12,5ha	18ha	38,5ha
âge	60 ans en 2010, installés depuis 24 ans	59 ans en 2010, installés depuis 34 ans	50 ans en 2010, installés depuis 20 ans
SIQO en 2010 <sup>84</sup> (hors AB)	13%	18%	30%
Ventes directes sur l'EA en 2000	13%	19%	22%
Ventes en circuits courts en 2010	12%	14%	27%
Diversification	8%	9%	17%
UTA totales en 2000 et 2010	Equivalentes (entre 0,5 et 1 UTA)	Temps total divisé par deux entre 2000 et 2010. (entre 0,5 et 1 UTA en 2010)	Augmentation entre 2000 et 2010 (1,5 UTA en 2010)
Professions déclarées	Augmentation de la part des retraités principalement au détriment des CE à temps plein	Augmentation de la part des retraités au détriment des CE à temps plein	Répartition inchangée : principalement CE
OTEX principales	28% de grandes cultures 26% élevage bovins 15% polyculture polyélevage 15% élevage ovins, caprins	17% bovins lait 16% polyculture polyélevage 15% de grandes cultures 14% élevage bovins 12% viticulture	28% de grandes cultures 21% élevage bovins 15% élevage ovins, caprins 12% polyculture polyélevage 10% viticulture

Tableau II.7 : Chiffres généraux des EA selon leur appartenance aux petites EA en 2000 et 2010 (recensements agricoles 2000 et 2010).

Les chefs d'EA des petites EA restées petites et ceux des anciennes moyennes EA devenues petites ont le même âge moyen. Le départ à la retraite/diminution d'activité a eu de grandes conséquences sur les structures des moyennes EA : en 10 ans elles ont perdu 19ha en moyenne (tableau II.7).

<sup>84</sup> Les données sur les SIQO en 2000 sont disponibles sur un trop petit nombre d'EA appariées (20%), on choisit de ne pas les présenter.

On observe que les petites EA de 2000 qui sont devenues des moyennes EA en 2010 avaient en moyenne des SAU et PBS légèrement plus élevées en 2000 par rapport aux exploitations qui sont restées petites. Mais on note surtout et parmi celles-ci le nombre important d'EA vendant en directe une partie de leur production en 2000. En 2010, on voit également l'importance des activités de diversification, de vente en circuits courts et des SIQO dans ces EA.

Même si la vente directe était largement développée dans ces EA en 2000, on ignore si les exploitants ont développé des activités de diversification, la vente en circuits courts et se sont tournés vers les SIQO avant ou après s'être agrandis. Sans pouvoir conclure sur les effets causes/conséquences entre l'agrandissement de ces exploitations et leur engagement dans des activités de valorisation (diversification, circuits courts, SIQO), on suppose tout de même une relation entre eux. On peut alors questionner l'avenir des petites EA récemment installées présentées dans la partie 4.2 et sur le possible passage de certaines au sein des moyennes EA dans les années à venir.

Enfin et du point de vue méthodologique, on souligne que l'appariement par les SIRET implique une surreprésentation des anciennes moyennes EA au sein des petites EA du RA2010. On voit également que l'évolution des structures des exploitations entrées et sorties du groupe des petites EA est tellement marquée, que même si la détermination du seuil de 21 000€ pourrait être discutée, elle a finalement peu de poids sur la détermination des trajectoires d'entrées et sorties au sein des petites EA.

#### **4.4 Trajectoires des petites exploitations appariées entre 2000 et 2010 : évolutions dans les professions déclarées**

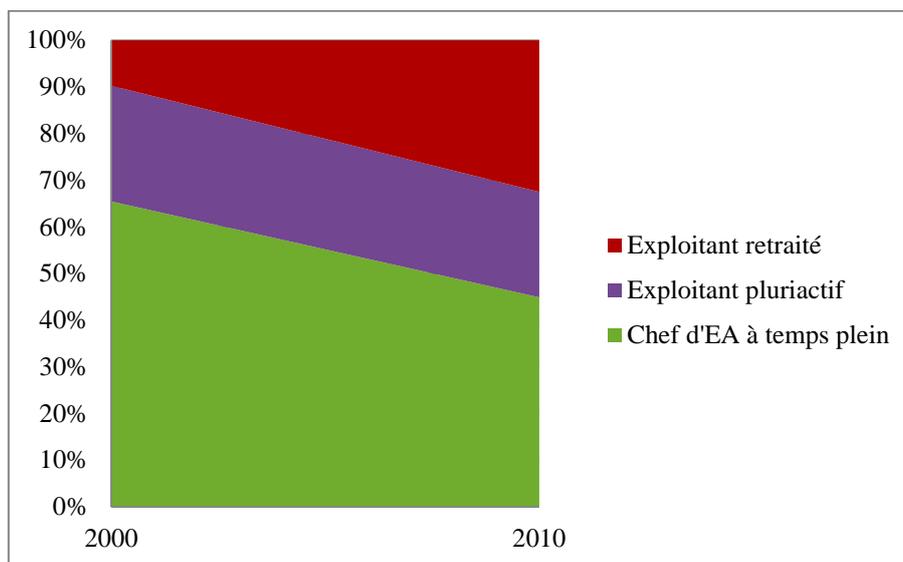
On concentre notre analyse sur les 61 220 petites EA de 2010 appariées. Il s'agit donc à 55% de petites EA de 2000 (33 599 EA) (cadre (1) du graphique II.3) et à 45% de moyennes EA de 2000 (27 621 EA) (cadre (2) du graphique II.3). Nous choisissons d'analyser les trajectoires de ces exploitations non plus en fonction de leur taille économique mais en fonction de leurs professions déclarées afin de croiser ces informations avec les groupes de la typologie et confirmer les hypothèses faites auparavant. La trajectoire la plus courante est-elle celle du départ à la retraite ? Retrouve-t-on des trajectoires d'installation progressive au sein des petites EA appariées ?

Nous observons dans un premier temps, les trajectoires des exploitants qui ont modifié leur profession déclarée entre 2000 et 2010. Nous présentons ensuite rapidement ceux qui ne l'ont pas modifiée sur la même période.

##### ***Les changements de professions déclarées entre 2000 et 2010***

Sans surprise, entre 2000 et 2010, la part des exploitants retraités au sein des EA appariées augmente. Les exploitants retraités représentaient moins de 10% de ces EA en 2000 contre plus de

36% des petites EA en 2010 (graphique II.5) (rappelons que dans cette analyse, les nouveaux installés ne sont pas pris en compte, tout comme les exploitations disparues avant 2010).



Graphique II.5 : De 2000 à 2010, profession principale déclarée par les exploitants dans les petites EA appariées (recensements agricoles 2000 et 2010).

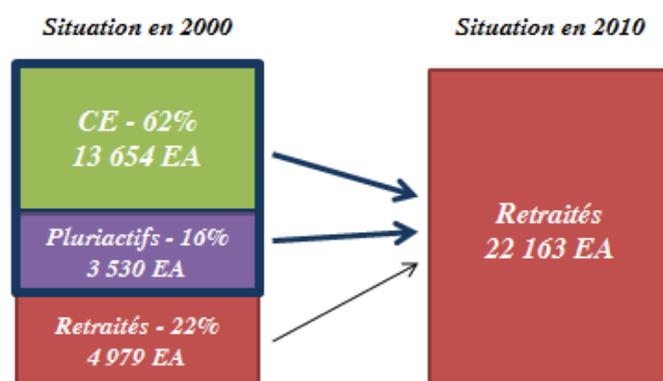
**Les exploitants qui se sont déclarés à la retraite en 2010 étaient chefs d'EA dans 62% des cas et exploitants pluriactifs dans 16% des cas en 2000** (graphique II.6). Ils représentent 28% des petites EA de 2010 appariées.

En 2000, ces exploitations dépassaient les 28ha de SAU, en 2010 elles font 6 ha en moyenne.

De même, les exploitants déjà âgés en moyenne 56 ans en 2000, travaillaient un temps plein. En 2010 ils travaillent moins d'un mi-temps. Pour ces exploitations, on peut supposer qu'au-delà de l'âge, leur statut MSA a joué un rôle dans la diminution de leur SAU pour atteindre ce qu'on appelle la parcelle de subsistance et qui permet à l'exploitant de toucher sa retraite agricole<sup>85</sup>.

On retrouve les trajectoires mises en évidence dans la partie 4.3 et dans plus d'un cas sur deux il s'agit d'anciennes moyennes exploitations. En 2010, 68% de ces exploitants retraités qui ne l'étaient pas en 2000 ont été classés dans les groupes 1 « simplifier un système d'exploitation tourné vers l'autoconsommation » et 2 « conserver un patrimoine familial avant tout ». Ce type de trajectoires démontre une partie des hypothèses faites pour ces groupes sur l'évolution rapide et importante des structures des anciens exploitants agricoles qui passent à la retraite tout en choisissant de garder une très petite activité agricole.

<sup>85</sup> Elle ne peut dépasser 2/5<sup>ème</sup> de surface minimale d'assujettissement (déterminée au niveau départemental).

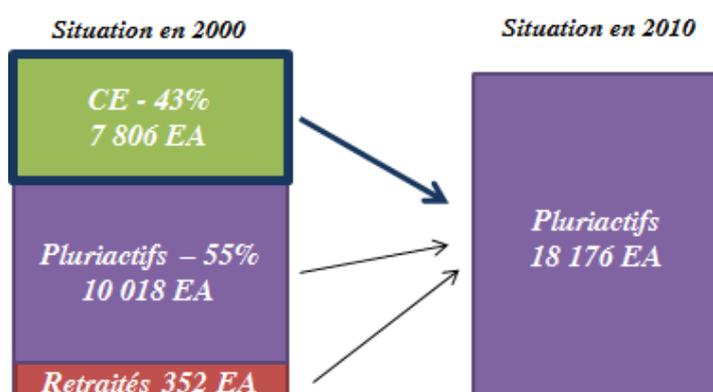


Graphique II.6 : Trajectoires des exploitants retraités dans le RA2010 (données recensements agricoles 2000 et 2010).

Il apparait des trajectoires d'exploitations plus variées et qui méritent d'être soulignées.

Parmi les 61 220 EA appariées, environ 7 800 étaient dirigées **en 2000 par des chefs d'EA à plein temps qui se sont déclarés pluriactifs en 2010** (13% des exploitations appariées) (graphique II.7). Dans plus d'un cas sur deux ces exploitations sont d'anciennes moyennes EA.

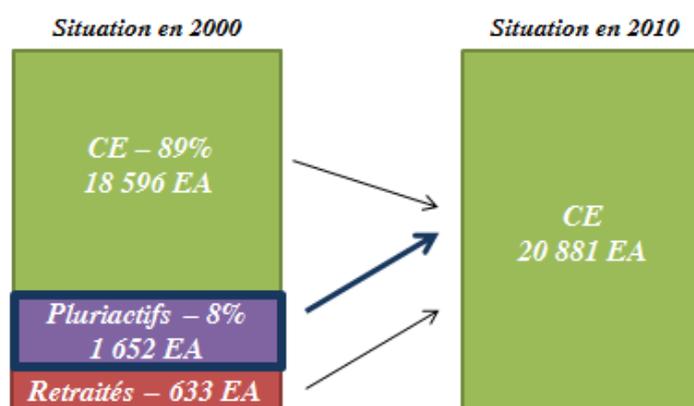
Ces exploitations ont perdu en moyenne 10ha et le chef d'EA est passé d'un temps plein à un mi-temps. On peut analyser ces évolutions par la nécessité de compléter le revenu agricole par un revenu extérieur peut-être moins variable et éventuellement plus élevé. Celui-ci permet de maintenir l'activité agricole, qui reste cependant non négligeable (plus de 16ha de SAU en moyenne et une main d'œuvre familiale supplémentaire en 2010). Ces exploitations ont été classées dans le groupe 3 « maintenir une petite activité agricole rémunératrice » de la typologie dans 60% des cas, ce qui semble confirmer notre analyse de ce groupe sur le rôle que peut jouer la pluriactivité dans le maintien de l'activité agricole.



Graphique II.7 : Trajectoires des exploitants pluriactifs dans le RA2010 (données recensements agricoles 2000 et 2010).

Au contraire, plus de 1 600 **exploitants pluriactifs en 2000 ont déclarés être chefs d'EA à temps plein en 2010** (3% des exploitations appariées) (graphique II.8). Pour ces exploitants, on

suppose une installation progressive. Le chef d'EA a doublé son temps de travail sur l'EA entre 2000 et 2010 et est largement aidé par de la main d'œuvre familiale. La SAU entre les deux recensements a peu changé. Certains profitent de leur situation en zone périurbaine (42% contre 38% pour l'ensemble des EA appariées), pour développer des activités de diversification (transformation, hébergement). Ces installations progressives ont été classées principalement dans les groupes 4 (61%) « maintenir une activité agricole à temps plein » et 5 (32%) de notre typologie et illustrent en partie la caractéristique de transition donnée au groupe 5.



Graphique II.8 : Trajectoires des exploitants CE à temps plein dans le RA2010 (données recensements agricoles 2000 et 2010).

Les dernières trajectoires sont plus surprenantes, même si elles restent très minoritaires : il s'agit de **retraités anciens agriculteurs en 2000 qui sont redevenus chefs d'EA à temps plein en 2010** (et dans une moindre mesure exploitants pluriactifs)<sup>86</sup> (graphiques II.6 et II.8) (1,6% des EA appariées). 41% sont d'anciennes moyennes EA.

Leurs surfaces d'exploitation et temps de travail total ont peu évolué entre 2000 et 2010. Agés de 62 ans en 2000, on peut supposer que ces exploitants qui sont aidés sur l'exploitation par leur conjoint ont jugé préférable de reprendre leur activité professionnelle pour retrouver un statut auprès de la MSA de non salarié agricole car ils bénéficiaient d'une trop petite retraite.

### *Les exploitants qui n'ont pas changé de professions déclarées entre 2000 et 2010*

Enfin, les graphiques II.6, II.7 et II.8 illustrent aussi les cas où les exploitants n'ont pas déclaré de profession différente entre 2000 et 2010 : ils représentent 55% des EA appariées. En 10 ans, la SAU moyenne de ces exploitations a légèrement diminué, tout comme le temps de travail sur l'exploitation agricole.

<sup>86</sup> On rappelle ici que l'analyse de trajectoire concerne l'exploitation tout comme l'exploitant. Un changement d'exploitant à la tête de l'exploitation entraîne un changement de SIRET.

	<b>Les chefs d'EA à temps plein en 2000 et en 2010</b>	<b>Les exploitants pluriactifs en 2000 et en 2010</b>	<b>Les exploitants retraités en 2000 et en 2010</b>
<b>Nombre d'EA</b>	<b>18 596 EA</b>	<b>10 018 EA</b>	<b>4 979 EA</b>
PBS moyenne en 2000	37 000€	17 300€	10 100€
PBS moyenne en 2010	13 550€	10 200€	4 800€
SAU moyenne en 2000	30ha	16ha	8ha
SAU moyenne en 2010	24ha	14ha	5ha
UTA totales en 2000	1,3	0,5	0,5
UTA totales en 2010	1,1	0,4	0,4
Age moyen en 2010	56 ans	51 ans	75 ans
Part d'anciennes moyennes EA	57%	18%	9%
<b>Groupes</b>			
1 « système simplifié »	(1) : 2%	(1) : 0,2	(1) : 17%
2 « conserver le patrimoine »	(2) : 0,7%	(2) : 16%	(2) : 59%
3 « maintenir une petite activité agricole rémunératrice »	(3) : 1,3%	(3) : 76%	(3) : 12%
4 « avoir une activité agricole à plein temps »	(4) : 79%	(4) : 0%	(4) : 1%
5 « être en transition »	(5) : 17%	(5) : 8%	(5) : 11%

Tableau II.8 : les exploitants qui n'ont pas déclaré avoir changé de profession entre 2000 et 2010 (recensements agricoles 2000 et 2010)

Parmi les chefs d'EA à temps plein, plus d'une exploitation agricole sur deux est une ancienne moyenne EA. Cela illustre la diminution progressive d'activité de certaines EA : elles passent d'abord de moyennes à petites EA en vendant une partie des terres. On suppose que ces exploitants passent ensuite de chef d'EA à temps plein à retraité.

En conclusion, nous pouvons donc repérer à travers cette analyse des types de trajectoires d'EA :

- Les **départs en retraite ou la cessation progressive d'activité** : ils concernent des EA déjà petites en 2000 mais aussi pour une large proportion des moyennes EA qui démantèlent progressivement leur exploitation (vente, location des terres) ou qui vendent l'ensemble pour s'installer sur une parcelle de subsistance ;
- Le **passage de chef d'EA à temps plein à exploitant pluriactif** illustre le maintien de l'activité agricole grâce aux revenus extérieurs. Cette trajectoire peut traduire le fait que l'activité agricole ne permettait pas de dégager un revenu suffisant pour le ménage. Cette trajectoire concerne aussi bien d'anciennes moyennes EA que des petites EA ;

- Moins courant au sein des petites EA appariées, on observe aussi le passage de la pluriactivité à l'installation en CE à titre principal. Il illustre **les installations progressives** des EA<sup>87</sup> ;
- Les **installations récentes au sein des petites EA** représentent ¼ des petites EA en 2010 et montrent l'importance du renouveau au sein des petites EA. Ces petites EA semblent s'orienter vers des activités et productions rémunératrices et moins traditionnelles ;
- Les **petites EA devenues des moyennes EA** sont largement tournées vers la valorisation de leur production, ces exploitations ont réussi à s'agrandir mais restent cependant peu nombreuses en proportion parmi les EA appariées.

## Conclusion du chapitre 2

Ce travail statistique mené sur les petites exploitations du recensement agricole de 2010, nous a permis, à partir d'une méthode de classification mixte associant une classification ascendante hiérarchique à un partitionnement par k-means, d'identifier cinq grands types d'EA.

Cette typologie construite statistiquement sur près de 178 000 petites exploitations du RA2010 vérifie des résultats obtenus dans des travaux antérieurs. Cette analyse permet d'étoffer en partie, le paysage décrit par Chatellier et al. (2004) sur les exploitations non professionnelles du recensement de 2000. Ainsi, elle intègre plusieurs types d'EA dirigées par des retraités : du retraité *hobby farmer* jusqu'au retraité encore en activité ; et apporte des descriptions des types d'exploitations dirigées par des chefs d'EA qui ne sont plus en phase d'installation. Elle permet également de caractériser par des données socio-structurelles la diversité au sein de l'ensemble des petites EA françaises, et de compléter l'approche sociologique qui avait été menée auprès de 171 petits exploitants par Mouchet et Le Clanche (2007).

La typologie obtenue permet de retrouver en grande partie les types que nous avons pu dessiner grâce à la littérature. Nous n'avons cependant pas identifié comme un groupe à part entière les pluriactifs héritiers, et la typologie n'a pas fait ressortir un groupe de pluriactifs *hobby farmers*.

Nous avons déduit une logique de *hobby farming* pour les retraités non issus du milieu agricole du groupe 2 à partir de l'activité agricole du chef d'EA, de l'origine non agricole des retraités et surtout des productions présentes. Mais dans le cas des pluriactifs, il serait nécessaire d'avoir accès à la part du revenu extérieur dans le revenu agricole, or cette information n'est pas disponible dans le recensement agricole. Une façon de l'approcher serait éventuellement d'utiliser la profession du chef d'EA pluriactif en faisant l'hypothèse par exemple, que le chef d'EA qui a

---

<sup>87</sup> Ajoutons que les installations progressives peuvent entraîner le passage en moyenne EA en 2010. Cela concerne moins de 500 EA au sein de notre échantillon.

une profession de cadre<sup>88</sup> qui dégage un revenu suffisant et qui a une petite (voire très petite) activité agricole à côté, puisse être considéré comme pluriactif *hobby farmer*. Si on se limite uniquement à la profession de cadre du chef d'EA pluriactif<sup>89</sup>, on recense 2,5% de petites exploitations (en 2010) qui entreraient potentiellement dans du *hobby farming*. Il est intéressant d'ailleurs de remarquer qu'en 1988, elles représentaient 4,5% des petites EA. Sans pour autant en déduire que les *hobby farmers* étaient plus nombreux en 1988, on peut avancer que le *hobby farming* était déjà bien installé à cette époque et semblait aussi concerner des exploitations dirigées par des retraités (principalement non issus du milieu agricole). Enfin, on constate que parmi les près de 400 000 petites EA du recensement de 1988, on retrouve assez facilement des EA qui ont les caractéristiques correspondantes à chacun des groupes construits d'après les données de 2010.

Comme nous le soulignons précédemment, cette typologie reste cependant, construite d'après des données principalement structurelles, liées entre autres, à l'emploi et à l'activité, et ne s'appuie pas sur des données économiques qui auraient pu faciliter une analyse plus en profondeur (revenu agricole, part du revenu extérieur par exemple). Ces données ne sont pas disponibles dans le recensement agricole, et pas non plus dans le RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole) qui ne couvre pas les petites EA *ie* celles dont la PBS est inférieure à 25 000€.

L'analyse des trajectoires, réalisée grâce à un appariement partiel, montre du renouvellement au sein des petites EA : importance des nouveaux installés orientés vers des formes d'agriculture plus innovantes, et des anciennes exploitations de taille économique moyenne. Ce phénomène de renouvellement semble participer à la persistance des petites EA mais ne peut seul l'expliquer. Au sein des EA qui sont restées petites en 2000 et 2010, tous les groupes de la typologie sont représentés.

Enfin, cette analyse met en avant des trajectoires d'EA que nous avons supposées comme le passage de la pluriactivité au temps plein dans le cadre d'installations progressives, ou au contraire le maintien de l'activité agricole grâce à la pluriactivité. Elle souligne aussi l'agrandissement de petites EA jusqu'à devenir des moyennes EA. Ces EA sont largement tournées vers les activités de valorisation de leur production au sein de notre échantillon.

L'analyse statistique est complétée en partie par des enquêtes de terrains auprès de petits exploitants. Elles sont présentées dans le chapitre 3.

---

<sup>88</sup> Le libellé exact de cette catégorie d'emplois est « Profession libérale, autre cadre, profession intellectuelle et artistique ».

<sup>89</sup> En moyenne, ces chefs d'EA passent moins d'1/5 de leur temps sur l'exploitation agricole.



## **CHAPITRE 3 – Contributions environnementales, sociales et économiques des petites exploitations agricoles**

---

1. Contexte de l'étude : présentation générale des terrains d'étude et des exploitants enquêtés .....	115
2. Illustrations des stratégies de petites EA sur deux terrains d'étude et à partir de la typologie construite dans le chapitre 2 .....	129
3. Méthodologie de l'étude : enquêtes et construction de scores de performance.....	140
4. Etude des petites EA enquêtées par critères d'analyse.....	155
4.1 Critère environnemental .....	156
4.2 Critère social : contribution à l'emploi et insertion dans le territoire.....	181
4.3 Critère économique .....	212
5. Performances environnementales, économiques et sociales des petites exploitations enquêtées.....	231
Conclusion du chapitre 3 .....	242

« Pour 1 000ha de petites fermes, il y a plus d'emplois, plus de valeur ajoutée, plus d'occupation et d'entretien du territoire, plus de diversité paysagère et plus d'éléments écologiques que pour 1 000ha occupés par quelques grosses fermes» (Confédération Paysanne, 2016b, p3). La Confédération Paysanne défend dans cette citation les contributions environnementales, sociales et économiques des petites EA. L'objectif de ce chapitre est d'évaluer ces contributions :

- les petites EA ont-elles des caractéristiques qui leur permettent d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement que les autres EA ?
- dans quelles proportions les petites EA contribuent-elles à l'emploi agricole ? Sont-elles créatrices d'emplois salariés ?
- quelles stratégies sont les plus développées parmi les petites EA pour assurer leur maintien ? Ces stratégies sont-elles créatrices de valeur ajoutée ?

Nous cherchons également dans ce chapitre à amorcer une réflexion en termes de politiques publiques : qui sont les petites EA les plus performantes du point de vue environnemental, social et économique ? Quelles difficultés rencontrent les petites EA et quelles contraintes nuisent à leurs contributions ?

Le chapitre 3 complète l'approche statistique du chapitre 2. Il s'appuie sur deux sources : (1) des enquêtes auprès d'un petit échantillon de petites EA et (2) les statistiques disponibles dans le recensement agricole de 2010. De fait, les données du recensement agricole ne fournissent qu'une image très partielle des dimensions environnementales, sociales et économiques des exploitations. Nous avons donc souhaité mener notre analyse à partir d'une approche plus qualitative fondée sur des résultats d'enquêtes dans deux zones contrastées illustrant les territoires où se concentrent les petites EA. Notre enquête n'est pas fondée sur un échantillon représentatif de la diversité des petites EA mais elle permet de mettre en lumière les trajectoires, stratégies des petites EA et de comparer leurs performances environnementales, sociales et économiques en fonction des groupes statistiques (définis dans le chapitre 2) auxquels elles appartiennent.

Dans le chapitre 1 on a vu que 40% des petites EA se trouvent en zone périurbaine et que parallèlement 47% sont en zone défavorisée ou en zone de montagne. Nous avons donc choisi deux territoires correspondant pour organiser nos enquêtes : une dans une zone défavorisée et de montagne, les Baronnie des Pyrénées ; et la seconde dans une zone périurbaine, la métropole de Montpellier.

Les objectifs de ces deux enquêtes sont :

- d'illustrer des trajectoires et des logiques de différentes petites EA ;
- de les comparer entre elles à partir de scores capturant leurs contributions environnementales, sociales et économiques ;

- de faciliter la formulation de recommandations de politiques publiques dans le chapitre 4, adaptées aux EA à leur performance et à leur type.

Nous avons mené notre analyse en nous centrant sur la performance environnementale, sociale et économique des exploitations. Mesurer la performance vise à évaluer une action donnée à partir d'une référence ou d'une échelle de notation pour juger le résultat (Zahm, 2013). Il existe cependant une multitude de critères pour mesurer cette performance. Nous avons écarté d'emblée les mesures de performance fondées sur les ratios intrants-extrants et permettant de construire des scores relatifs d'efficacité, par exemple à travers la méthode Data envelopment analysis (Latruffe et al., 2005 ; Piot-Lepetit et Le Moing, 2000) pour deux raisons : la difficulté à collecter les données nécessaires, et le fait que nous étions intéressés par comparer des petites EA ayant des types de production et des contraintes de production très diverses.

D'autres types d'analyse existent, plutôt fondées sur la comparaison de critères ou la construction de scores composites. Ainsi, l'évaluation de la performance économique d'une exploitation peut par exemple s'appuyer sur une mesure de l'efficacité du système de production en utilisant entre autre, la valeur ajoutée créée sur l'exploitation ; ou encore la santé financière de l'exploitation *via* son taux d'endettement (Colson et Chatellier, 1995). La performance environnementale peut, elle porter sur une évaluation de l'impact du système de production sur l'environnement (nitrates dans l'eau, érosion des sols,...). On peut citer par exemple la méthode DIALECTE de diagnostic agro-environnemental des EA. Enfin, la performance sociale est souvent analysée d'après l'emploi : productivité du travail ou encore la rémunération du travail (Perrot et al., 2005).

Dans cette étude, nous avons construit des scores simples, inspirés par la méthode IDEA (Indicateurs de durabilité des EA) (encadré III.2) ; et s'appuyant aussi en partie sur le ressenti de l'exploitant agricole.

Ce chapitre est organisé en cinq parties.

Dans une **première partie** nous présentons les terrains d'étude (les Baronnie et la métropole de Montpellier) et les raisons de leur choix. Nous présentons dans une **seconde partie**, l'échantillon des exploitants enquêtés en les resituant dans les groupes de la typologie construite dans le chapitre 2. En **troisième partie**, nous décrivons la méthode d'enquête et de construction des scores que nous utilisons pour mesurer et comparer la performance des EA enquêtées. Les résultats sont présentés dans la dernière partie.

Dans la **quatrième partie**, nous analysons successivement (i) les pratiques agricoles bénéfiques à l'environnement et ce qui peut influencer leur adoption ou leur abandon, (ii) la contribution à l'emploi des petites EA et la vivabilité de l'activité agricole, et (iii) la viabilité économique des petites exploitations et les diverses stratégies qu'elles développent pour assurer leur maintien.

Enfin, la **cinquième et dernière partie** de ce chapitre propose une analyse comparative des performances des petites EA enquêtées dans les deux terrains, en fonction des groupes auxquelles elles appartiennent selon la typologie du chapitre 2 et des scores que nous avons construits et présentés dans la partie 3. Nous pourrons ainsi faire ressortir les points forts et les points faibles des petites exploitations de chaque groupe et alimenter une réflexion en termes de politiques publiques sur un ciblage des aides agricoles en fonction des différentes performances des petites EA.

## 1. Contexte de l'étude : présentation générale des terrains d'étude et des exploitants enquêtés

Nous proposons dans cette première partie, une présentation générale des deux terrains d'étude. Nous la complétons ensuite avec la présentation des enquêtes qui ont été menées. Nous ne présentons pas dans le détail les questions posées aux exploitants mais nous revenons sur celles utilisées dans le cadre de la construction des scores de performance, qui s'inspire très largement de la méthode IDEA (Indicateurs de durabilité des EA). Le guide d'entretien est disponible dans l'annexe III.1

### 1.1 Les terrains d'étude : les Baronnies et la métropole de Montpellier

#### Les Baronnies : une zone défavorisée au pied des Pyrénées

Les Baronnies se trouvent dans les Hautes-Pyrénées. Il s'agit d'une région naturelle<sup>90</sup> qui regroupe 27 communes<sup>91</sup>. Le territoire des Baronnies est principalement tourné vers deux villes : Bagnères-de-Bigorre et Lannemezan. Le territoire est relativement isolé et les temps de trajet en voiture allongés par des routes sinueuses. L'agriculture est une activité importante de la zone. Les Baronnies attirent un peu de tourisme vert l'été, mais c'est le Pic du Midi tout proche qui concentre le tourisme local.

D'après le recensement agricole, on comptait en 2010 217 exploitations dans la zone avec une SAU moyenne inférieure à 14ha. Plus de 70% de ces exploitations étaient en 2010 classées comme petites d'après leur taille économique (inférieure à 25 000€). L'agriculture se caractérise par l'élevage de broutards de race blonde d'Aquitaine destinés à l'exportation vers l'Italie et

---

<sup>90</sup> Les régions naturelles ou pays traditionnels sont, en France, des territoires d'étendue limitée présentant des caractères physiques (géomorphologie, géologie, climat, sols, ressources en eau, etc.), une occupation humaine homogènes et un héritage historique commun. Les limites ou frontières historiques de ces régions naturelles ne correspondent plus aux limites actuelles administratives et empiètent souvent sur deux ou trois départements.

<sup>91</sup> Arrodets, Sarlabous, Espieilh, Avezac, Baniols, Bettès, Argeles, Uzer, Bonnemazon, Bourg-De-Bigorre, Bulan, Castillon, Esconnets, Frechendets, Esparros, Labastide, Lies, Marsas, Benque, Escots, Batsere, Molère, Espeche, Lomne, Asque, Tilhouse, . 1 commune en dehors des Baronnies : Luc.

l'Espagne ; ou à la vente en veaux traditionnels en France. Il y a peu de céréales dans les Baronnies et donc peu de moyens d'engraissement.

L'agriculture est confrontée à de nombreuses contraintes sur ce territoire : pente, altitude (500m en moyenne) et conditions climatiques (climat atlantique humide). Les parcelles sont souvent très morcelées « pour faucher un hectare de foin, il faut faire trois îlots, ou quatre » ; et les sièges d'exploitation sont éloignés des services et des pôles de consommation. Certains exploitants, notamment les plus jeunes cherchent préférentiellement des terres dans les plaines pour y faire des céréales.

Les chefs d'EA sont souvent originaires des Baronnies et ont été rejoints dans les années 90 puis 2000, par des néo-ruraux. Installés hors cadre familial et non originaires de la zone, ces derniers ont développé une agriculture moins traditionnelle que l'élevage bovin extensif : châtaigneraie, maraîchage, ruches, élevages ovins et caprins, production de pommes.

Les Baronnies sont caractérisées par un domaine pastoral qui s'étend sur 3 600 hectares. Les estives sont gérées soit directement par les propriétaires (qui sont souvent des collectivités locales) soit déléguées à des groupements pastoraux. Ils décident des règles d'accès des estives par les animaux (nombre de bêtes, dates de montée et descente, taxe de pâturage). En 2015 et d'après les données du GIP-CRPGE (Groupement d'Intérêt Public – Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace – encadré III.1), 107 éleveurs originaires des 27 communes des Baronnies ont pratiqué la transhumance et 64 d'entre eux ont transhumé dans les estives des Baronnies<sup>92</sup>. Toujours d'après les données du GIP-CRPGE, le cheptel transhumant total des éleveurs des Baronnies est composé de 2 200 bovins, 5 300 ovins, 150 équins et 150 caprins.

*Encadré III.1 : Le GIP-CRPGE - Groupement d'Intérêt Public – Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace*

Le GIP-CRPGE est une structure partenariale de gestion du pastoralisme des Hautes-Pyrénées. Il assure la mise en œuvre de la politique pastorale : le GIP-CRPGE accompagne les gestionnaires d'estives entre autres dans la gestion et l'utilisation des espaces pastoraux (équipements, activités de gardiennage par exemple). Il réalise également des études et diagnostics pastoraux.

Le GIP-CRPGE est constitué par un partenariat entre l'Etat (représenté par la Direction départementale des territoires), le Conseil général, la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, l'Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de

<sup>92</sup> Les autres éleveurs se rendent dans les estives voisines de la vallée de l'Adour ou de la vallée des Nestes.

Vic en Bigorre, l'Association départementale des gestionnaires d'estives et le Groupement d'employeurs des bergers/vachers pluriactifs des Pyrénées centrales.

Dans les Baronnie, il existe un pacte familial très fort sur le foncier agricole. Les héritiers sont réticents à vendre les terres. La tradition de conserver le patrimoine au sein de la famille est forte. Cela peut en partie expliquer l'importance des pluriactifs à la tête de petites exploitations dans la zone (40% des petites EA) malgré son éloignement. Issus de familles agricoles, ils reprennent la tête de l'exploitation, à la retraite des parents et alors qu'ils ont un travail extérieur. Ils sont alors aidés de leur famille (parents, fratrie,...). L'accès aux terres pour les installés hors cadre familial est donc difficile.

Les exploitants retraités sont à la tête de 27% des petites exploitations des Baronnie en 2010. En proportion ils sont donc moins nombreux qu'au niveau national (38% des petites EA). Enfin, 33% des petites exploitations des Baronnie sont dirigées par un chef d'EA à temps plein. C'est en proportion plus élevé qu'au niveau national (24% des petites EA).

En moyenne, les exploitants des Baronnie touchent environ 12 000€ d'aides de la PAC (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> pilier) (données TéléPAC pour l'année 2013/2014) (dont en moyenne un peu plus de 5 000€ de DPU avant 2014). De plus, les Baronnie sont classées en zone défavorisée, les exploitations sont donc automatiquement éligibles à l'Indemnité Compensatoire aux Handicaps Naturels (ICHN) du second pilier de la PAC.

### La métropole de Montpellier : le périurbain

Contrairement aux Baronnie, la Métropole de Montpellier est un territoire défini de façon institutionnelle en 2015 en substitution de l'Agglomération de Montpellier. Montpellier Métropole Méditerranée (M3M) compte 31 communes autour de Montpellier. Avec une population de plus de 440 000 habitants en 2013, répartie sur environ 430 km<sup>2</sup> (données INSEE), ce territoire est très dynamique et attractif : « la croissance démographique s'étend au-delà des limites de Montpellier Méditerranée Métropole depuis 2006, notamment à l'ouest, le long des autoroutes A75 et A9 » (Audric et Canonéro, 2016, p2).

Dans cette analyse, nous avons légèrement élargi la délimitation de la Métropole de Montpellier aux communes voisines soumises aux mêmes conditions locales de périurbanisation. Notre enquête inclut donc des exploitations situées dans 41 communes<sup>93</sup> (ajout de 10 communes par rapport à la Métropole de Montpellier).

<sup>93</sup> Communes : Montaud, Saint Drézéry, Beaulieu, Restinclières, Sussargues, St Genies des Mourgues, Castries, Saint Brès, Baillargues, Vendargues, Le Crès, Jacou, Castelnaud, Clapiers, Montferrier sur Lez, Prades le Lez, Grabels, Montpellier, Juvignac, St Georges d'Orques, Murviel les Montpellier, Pignan, Courmonterral,

Dans ce territoire, l'agriculture tient une place encore relativement importante au niveau régional mais subit d'importantes pertes de foncier : l'urbanisation se fait essentiellement sur les espaces agricoles des communes périurbaines (Abrantes *et al.*, 2010), notamment dans les zones de plaine plus faciles à construire, mais aussi plus propices à l'agriculture que les coteaux de garrigues. Elle engendre le mitage des espaces agricoles qui a de nombreuses conséquences comme : la hausse des prix des terres agricoles, et des contrats de fermage difficilement accessibles dans un contexte de spéculation foncière ; des trajets importants entre parcelles et des voies de communication pas toujours adaptées au matériel agricole ; la nécessité de clôturer les parcelles pour éviter les vols et délits, les problèmes de voisinage entre activité agricole et zones résidentielles (bruit, pollution de l'air etc.).

La production agricole dominante dans la métropole de Montpellier est la viticulture. Ayant dû faire face à des crises sectorielles et des baisses fortes du prix mondial à certaines périodes, les exploitants agricoles ont été amenés à l'arrachage d'une partie du vignoble régional. Entre 2000 et 2010 dans le Languedoc-Roussillon, la superficie en vignes a diminué de 19% et le nombre d'exploitations viticoles a diminué de près de 40% (MAAF, 2011b). Dans la zone périurbaine de la métropole de Montpellier, on trouve également du maraîchage (surtout du côté de Mauguio), de l'oléiculture qui profitent entre autres, de la proximité du bassin de consommation, ainsi qu'un peu de céréales (blé dur, colza) et des productions de semences.

On souligne aussi la présence d'agriculture nomade dans la zone, c'est-à-dire « l'ensemble des utilisations agricoles du sol qui se développent en colonisant des espaces temporairement disponibles » (Soulard, 2014, p151). En effet, en attendant de vendre leurs terres agricoles en terres constructibles, les propriétaires louent provisoirement leurs terres à un exploitant ou à un entrepreneur agricole (par exemple les entreprises productrices de melons qui ont besoin de faire déplacer les parcelles de melons d'année en année).

Sur le territoire de la métropole de Montpellier, le RA de 2010 recense 895 EA dont plus de 55% de petites EA. Les retraités sont nombreux à la tête de ces petites exploitations (48% des petites de la zone contre 38% au niveau national). D'anciens exploitants agricoles peuvent par exemple, conserver leur siège d'exploitation et quelques parcelles. On retrouve aussi une grande part de retraités qui ont eu une profession non agricole et qui peuvent hériter de terres familiales et/ou pratiquer une agriculture de *hobby*. On compte aussi 34% de pluriactifs qui bénéficient d'un bassin d'emploi proche et 18% de chefs d'EA à temps plein.

Engagées dans des productions historiquement non aidées par la PAC via les aides directes (viticulture, arboriculture), les exploitations de la métropole de Montpellier bénéficient en

---

Cournonsec, Fabrègues, Saussan, Lavérune, Saint Jean de Vedas, Villeneuve les Maguelone, Lattes, Perols, Guzargues, Teyran, Saint Vincent de Barbeyrargues, Saint Clement de Rivière, Saint Gély du Fesc, Combaillaux, Saint Aunès, Mauguio, Mudaison, Assas.

moyenne et avant 2014 de très peu de DPU (en moyenne moins de 200€ par exploitation par an). En prenant en compte les aides couplées, les soutiens de l'OCM (Organisation Commune de Marché) et les aides du second pilier, les exploitations de la métropole de Montpellier touchent cependant et en moyenne plus de 19 000€ d'aides par an de la PAC (données TéléPAC, pour l'année 2013/2014).

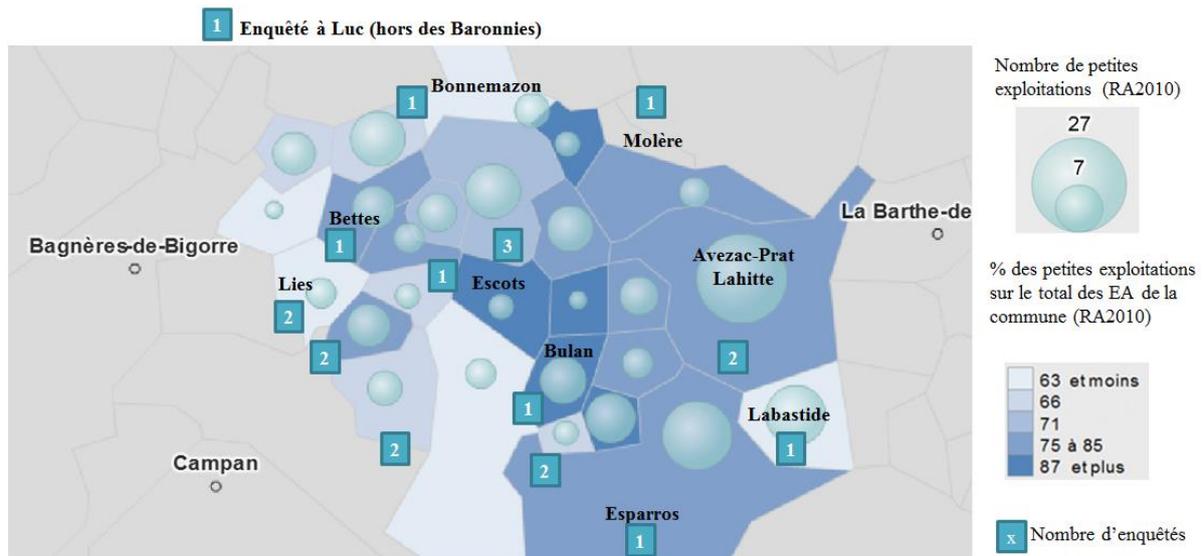
## **1.2 Présentation générale des exploitations enquêtées**

Nous avons organisé nos enquêtes avec l'appui de partenaires locaux : le GIP-CRPGE et la Chambre d'agriculture dans les Baronnie ; les CIVAM, l'ADEAR, la Chambre d'agriculture et quelques municipalités dans la métropole de Montpellier.

Le RA2010 nous permet de connaître le nombre et les caractéristiques des petites EA dans ces deux territoires mais pas d'identifier chaque exploitation. Nous n'avons donc pas pu tirer un échantillon aléatoire parmi la population des petites EA. Nous les avons identifiées avec l'aide de nos partenaires (voir partie 3), en estimant leur PBS à partir de leurs surfaces et cheptels déclarés et en essayant de respecter la représentativité des Otex présentes sur la zone : 21 exploitations ont été enquêtées dans les Baronnie et 23 sur le territoire de la métropole de Montpellier.

### **Quelques caractéristiques des petites exploitations enquêtées dans les Baronnie**

Dans les Baronnie, les 21 exploitants interrogés sont répartis sur 13 des 27 communes des Baronnie. La carte III.1 montre les communes où ont eu lieu les enquêtes (représentées par le chiffre encadré). Pour chaque commune est représenté par un cercle le nombre de petites EA recensées dans le RA2010. Le dégradé de bleu montre la part des petites EA sur l'ensemble des EA dans la commune. Par exemple, à Avezac-Prat Lahitte, nous avons mené deux enquêtes. Dans cette commune en 2010, on recensait 27 petites EA qui représentaient entre 75 et 85% des EA de la commune.



Carte III.1 : Les enquêtes réalisées dans les Baronnie (on indique pour information le nom de certaines communes)

Les élevages sont largement majoritaires dans l'échantillon, avec seulement 3 exploitations en maraîchage ou cultures permanentes et aucune uniquement en grandes cultures ou cultures hors-sol. L'Otex la plus présente est la production bovin viande. Les autres Otex d'élevage présentes en production principale ou en polyélevage sont les ovins, caprins ou porcins.

La moyenne des PBS estimées des exploitations enquêtées est proche des 20 000€. Dans notre échantillon, 6 EA ont une PBS estimée supérieure à 25 000€, ce qui les fait sortir de la catégorie « petite exploitation » telle que nous l'avons définie de façon stricte jusqu'ici (tableau III.1).

	<b>PBS estimée des exploitations enquêtées</b>	<b>Productions de l'exploitant</b>	
1	PBS=1 500€	200m <sup>2</sup> de maraîchage	
2	PBS=7 500€	18 bovins viande, 9ha de pâtures	
3	PBS=7 700€	15 bovins viande, 13,5ha de pâtures, 1,5ha de céréales	
4	PBS=10 000€	13 bovins viande et 5ha de pâtures et 1,5ha de châtaigniers	
5	PBS=10 300€	20 bovins viande, 7ha de pâtures, 15ha de fourrages et 1ha de céréales	
6	PBS=11 000€	52 ovins, 7ha de pâtures, 5ha de fourrages	
7	PBS=12 400€	28 bovins viande, 20ha de pâtures, 8ha de fourrages	
8	PBS=13 400€	30 bovins viande, 22 ha de pâtures, 10ha de fourrages	
9	PBS=13 800€	30 bovins viande, 20ha de pâtures, 15ha de fourrages et 38ha de forêt	
10	PBS=15 400€	30 bovins viande et 27ha de pâtures et 3ha de céréales	
11	PBS=18 600€	37 caprins, 16ha de fourrages	
12	PBS=20 400€	43 bovins viande, 10ha de pâtures, 25ha de fourrages, 1ha de céréales	
13	PBS=22 600€	25 bovins viande, 10 porcs, 26 ha de fourrages, 3 ha de céréales	
14	PBS=24 000€	19 bovins viande, 75 ovins, 19ha de pâtures	
15	PBS= 24 400€	1ha de verger	
	<b>PBS estimée des exploitations enquêtées</b>	<b>Productions de l'exploitant</b>	<b>Dans cette région et pour cette production, pour que la PBS soit inférieure à 25 000€, il faudrait :</b>
16	PBS=25 000€	19 bovins viande, 35 caprins, 16ha de pâtures et 20ha de fourrages.	18 bovins viande, 34 caprins, 15ha de pâtures et 18ha de fourrages
17	PBS=26 400€	200 ruches et 200m <sup>2</sup> de prairies	190 ruches et 200m <sup>2</sup> de prairies
18	PBS=27 700€	60 bovins viande, 15ha de pâtures, 40ha de fourrages	54 bovins viande, 14ha de pâtures, 37ha de fourrages
19	PBS=28 400€	60 bovins viande, 33ha de pâtures et 42ha de fourrages	54 bovins viande, 14ha de pâtures, 37ha de fourrages
20	PBS=36 500€	1,5ha de maraîchage	1,02ha de maraîchage
21	PBS=55 100€	34 bovins viande, 80 porcs, 110 ovins, 22ha de pâtures, 20ha de fourrages	14 bovins viande, 37 porcs, 47 ovins, 20ha de pâtures, 18ha de fourrages

Tableau III.1 : PBS estimée des exploitations enquêtées dans les Baronnies et variations de la structure et du nombre de têtes des exploitations dont la PBS estimée est supérieure à 25 000€.

Le tableau III.1 est un exemple intéressant de l'effet du seuil des 25 000€ de PBS dans l'appartenance au groupe des petites EA. On voit bien que les exploitations qui dépassent de peu ce seuil, ont des structures et cheptels tout à fait comparables aux exploitations qui respectent le seuil et doivent donc faire face aux mêmes types de choix, avantages et contraintes que leurs homologues dont la PBS est inférieure à 25 000€. On propose ici de conserver ces exploitations dans le groupe des petites, exception faite de l'exploitation 21 dont la PBS estimée dépasse les

55 000€. Nous utiliserons donc dans l'analyse les 20 petites exploitations et utiliserons ponctuellement l'exploitation 21.

Parmi les enquêtés, nous comptons : 10 chefs d'EA à titre unique, 7 chefs d'EA pluriactifs et 3 chefs d'EA retraités. Il s'agit d'exploitations en statut individuel où le chef d'exploitation travaille plutôt seul. En moyenne, les exploitants enquêtés ont 51ans. 60% d'entre eux sont affiliés comme non salarié agricole à la MSA et 10% sont affiliés en tant que cotisants solidaires.

Les exploitants originaires des Baronniees représentent 60% des enquêtés de cette zone. Ils ont souvent repris l'exploitation familiale et poursuivent les productions en place. Leur famille peut les aider aux travaux de la ferme. 70% ont une formation agricole (BEPA ou BTS) et se sont installés en moyenne à 29 ans (15% avec la DJA). Pour 70% d'entre eux, l'installation s'est faite sans difficultés. Ils vendent leur production (brouards très souvent) à des maquignons ou coopératives.

Les exploitants qui ne sont pas originaires des Baronniees sont à 90% non issus du milieu agricole. Ces exploitations se caractérisent par une grande diversité de production : éleveur de bovins qui transforme les châtaignes en farine, maraichers, fromagers, apiculteur et producteur de pomme. Ils se sont installés en agriculture par vocation, éthique, ou plaisir, en moyenne à l'âge de 30 ans. L'accès au foncier a été leur plus grande difficulté. Ils vendent tous au moins une partie de leurs productions (fromages, confitures, cidre, compote,...) en circuits courts.

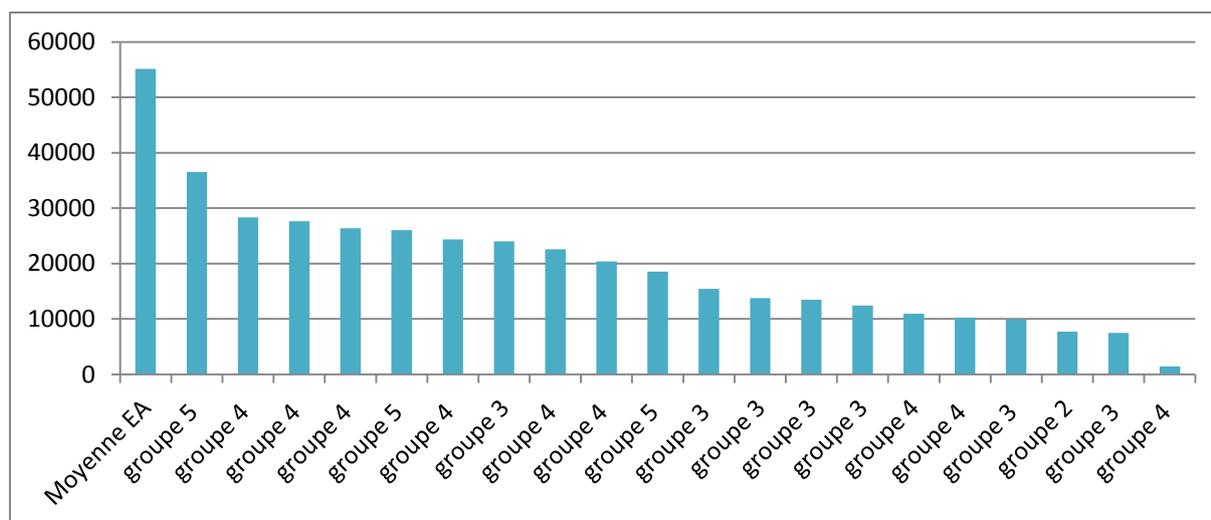
Le tableau III.2 compare les exploitants enquêtés aux petits exploitants situés dans les zones de montagne françaises. On voit que notre échantillon n'est pas parfaitement représentatif, il a cependant des caractéristiques générales qui vont plutôt dans le même sens que les exploitations françaises classées en zone de montagne : Otex élevage très présentes, part moins importante de retraités, présence importante des activités de diversification et des ventes en circuits courts ; et enfin part importante des exploitants ayant touché la DJA lors de leur installation.

<b>Petites exploitations</b>	<b>Echantillon dans les Baronnies des Pyrénées</b>	<b>Zones de montagne française<sup>94</sup> d'après le RA2010</b>	<b>Total France métropolitaine</b>
<b>Nombre de petites exploitations</b>	<b>20</b>	<b>34 289</b>	<b>177 811</b>
Age moyen des exploitants et âge moyen d'installation	51 ans en 2016/45 ans en 2010 et installation en moyenne à 30 ans	55 ans en 2010 et installation à 35 ans	58 ans en 2010 et installation à 37 ans
PBS moyenne	18 000€	8 800€	8 000€
Principales Otex présentes	Principalement bovins viande	26% - ovins, caprins et autres herbivores 26% - bovins viande 13% - grandes cultures	27% - grandes cultures 20% - ovins, caprins et autres herbivores 15% - bovins viande
Part de retraités	15%	28%	38%
Part de pluriactifs	35%	39%	38%
Part d'exploitant ayant touché la DJA	25%	14%	7%
Part d'exploitation en circuits courts	50%	24%	15%
Part d'exploitations qui diversifient	20%	15%	8%
Part d'exploitation en AB	20%	8%	6%

Tableau III.2 : récapitulatif de grandes caractéristiques des exploitations enquêtées par rapport à l'ensemble des petites EA françaises situées dans des zones comparables.

Enfin, et toujours dans l'optique de présenter l'échantillon enquêté de façon générale, on retrouve dans nos 20 enquêtes : 1 exploitation classée dans le groupe 2 « conserver un patrimoine familial avant tout » de la typologie du chapitre 2, 7 dans le groupe 3 « maintenir une petite activité agricole rémunératrice », 9 dans le groupe 4 « maintenir et développer une activité agricole à plein temps » et 3 dans le groupe 5 « être en transition ». Le graphique III.1 représente le classement des EA enquêtées en fonction de leur PBS et de leur groupe.

<sup>94</sup> D'après le Classement des communes selon les zones défavorisées (zonage 2014). Les communes où ont eu lieu les enquêtes sont classées en zone de montagne d'après ce zonage.

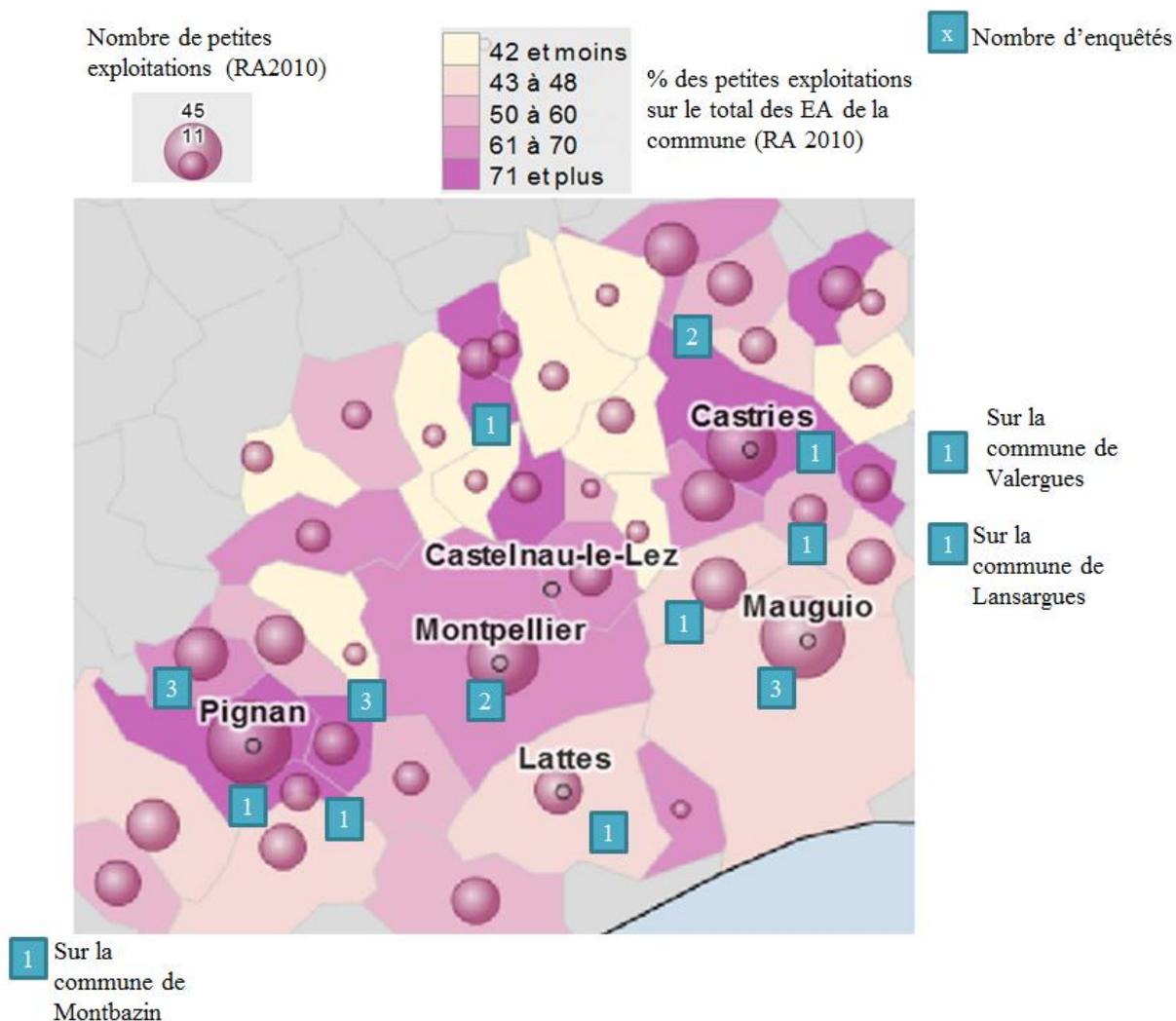


Graphique III.1 : Classement des exploitations enquêtées en fonction de leur PBS et en fonction du groupe auquel elles appartiennent dans les Baronnies

On revient dans la partie 2 sur une illustration par les enquêtés des groupes de la typologie.

### Quelques caractéristiques des petites exploitations enquêtées dans la métropole de Montpellier

23 petites exploitations ont été enquêtées sur les communes de la métropole de Montpellier. La carte III.2 montre où les enquêtes ont eu lieu (chiffres encadrés). Comme la carte des Baronnies, elle présente le nombre de petites EA recensées par commune en 2010 (cercles) et la part qu'elles représentent sur l'ensemble des EA de la commune (couleur).



Carte III.2 : Les enquêtes réalisées dans la métropole de Montpellier (sont indiquées pour information quelques villes)

La viticulture est la production la plus fréquente devant la céréaliculture et l'oléiculture. En moyenne, les exploitations enquêtées ont une PBS d'environ 15 200€ et on compte 5 EA pour lesquelles la PBS estimée est supérieure à 25 000€.

	<b>PBS estimée des exploitations pour lesquelles elle dépasse 25 000€</b>	<b>Productions de l'exploitation</b>		
1	PBS=1 100€	0,5ha d'oliviers		
2	PBS =1 300€	10 ruches		
3	PBS=2 000€	3 ha de céréales		
4	PBS=2 000€	7 ruches et 0,5ha d'oliviers		
5	PBS=2 900€	3 ruches, 0,5ha de pâtures, 0,5 ha de jachères et 200 poules		
6	PBS=4 000€	1 ha de vignes		
7	PBS=5 300€	1,5ha de vignes		
8	PBS=5 500€	2,5ha d'oliviers et 1,5ha de jachères		
9	PBS=5 700€	1,4ha de vignes et 6ha de jachères		
10	PBS=7 100€	1,75ha de vignes		
11	PBS=7 700€	3,5ha d'oliviers		
12	PBS=8 200€	2ha de vignes		
13	PBS=8 600€	3 ruches et 2 ha de vignes		
14	PBS=14 300€	3,5ha de vignes		
15	PBS=14 300€	3,5ha de vignes		
16	PBS=19 800€	150 ruches		
17	PBS=23 200€	0,8ha de maraîchage, 200 poules et 60 oies		
18	PBS=24 300€	12ha de céréales et 4ha de vignes		
	<b>PBS estimée des exploitations pour lesquelles elle dépasse 25 000€</b>	<b>Productions de l'exploitation</b>	<b>de</b>	<b>Dans cette région et pour cette production, pour que la PBS soit inférieure à 25 000€, il faudrait :</b>
19	PBS=26 600€	1,1ha de maraîchage		1ha de maraîchage
20	PBS=32 600€	8ha de vignes		6ha de vignes
21	PBS=40 800€	10ha de vignes		6ha de vignes
22	PBS=40 800€	10ha de vignes		6ha de vignes
23	PBS=52 200€	15ha de vignes		7ha de vignes (pas d'IGP)

Tableau III.3 : PBS estimée des exploitations enquêtées dans la métropole de Montpellier et variations de la structure des exploitations dont la PBS estimée est supérieure à 25 000€.

Comme dans les Baronnies, on propose d'exclure de notre échantillon les EA qui s'éloignent le plus des 25 000€ de PBS et de la structure qui lui est associée (tableau III.3). Nous ne classons donc pas parmi elles les EA qui ont plus de 40 000€ de PBS (exploitations 21, 22 et 23). Celles-ci seront utilisées ponctuellement dans l'analyse qui suit, mais n'appartiennent pas au groupe des petites exploitations étudié ici.

On compte ainsi 20 petites EA enquêtées dans la métropole de Montpellier. Parmi elles, on recense : 5 chefs d'EA à titre unique, 9 exploitations dirigées par un chef d'EA pluriactif et 6

exploitations dirigées par un chef d'EA retraité. Les exploitants sont quasiment exclusivement en individuel et on remarque l'importance de la viticulture. L'âge moyen des exploitants enquêtés est de 55 ans au moment de l'enquête, 50% sont nés dans la commune où ils résident ou dans une commune voisine et 45% des enquêtés n'ont reçu aucune formation initiale en agriculture. 60% ont repris l'EA familiale et en moyenne, l'installation a eu lieu à 38 ans (aucun n'a touché la DJA). 80% sont en coopératives agricoles (viticoles, oléicoles). 35% vendent une partie de leur production en circuits courts et 20% sont en AB. 70% des enquêtés sont soit cotisants solidaires, soit non affiliés à la MSA.

Le tableau III.4 compare les caractéristiques générales de l'échantillon des petites EA enquêtées dans la métropole de Montpellier à celles situées dans les zones périurbaines françaises. Il montre que l'échantillon enquêté n'est pas représentatif des petites EA des zones périurbaines. Les exploitations de nos enquêtes sont plus diversifiées, plus tournées vers la vente en circuits courts et plus engagées en AB.

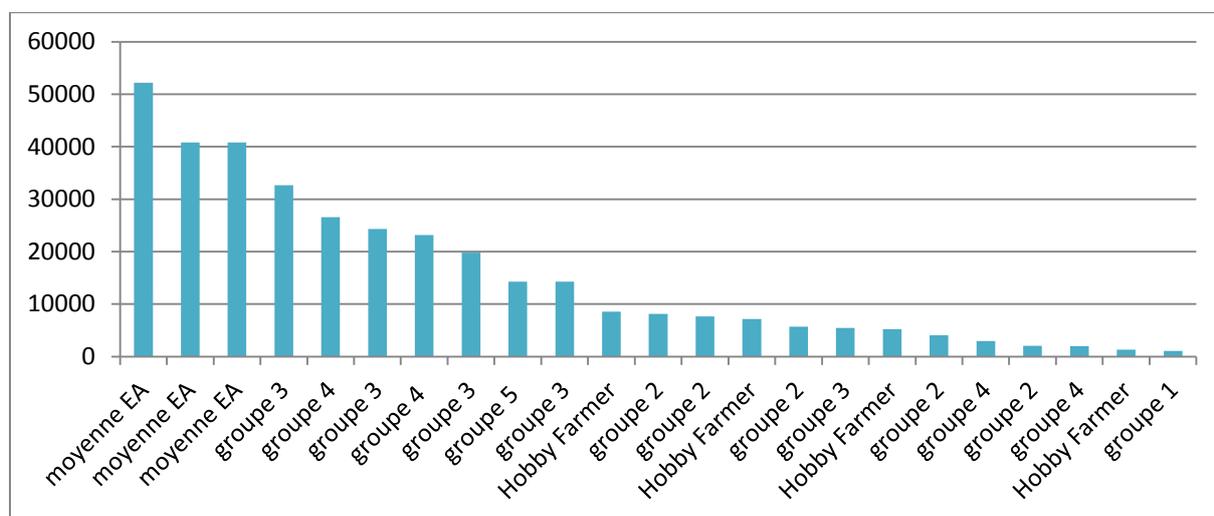
<b>Petites exploitations</b>	<b>Echantillon sur la métropole de Montpellier (en 2016)</b>	<b>Zones périurbaines de la métropole française<sup>95</sup> d'après le RA2010</b>	<b>Total France métropolitaine</b>
<b>Nombre de petites exploitations</b>	<b>20</b>	<b>70 086</b>	<b>177 811</b>
Age moyen des exploitants et âge moyen d'installation	55 ans en 2016/49 ans en 2010 et installation en moyenne à 38 ans	57 ans et installation en moyenne à 37 ans	58 ans en 2010 et installation à 37 ans
PBS moyenne	11 000€	8 000€	8 000€
Principales Otex	Principalement viticulture	30% - grandes cultures 19% - ovins, caprins et autres herbivores 15% - viticulture	27% - grandes cultures 20% - ovins, caprins et autres herbivores 15% - bovins viande
Part de retraités	30%	38%	38%
Part de pluriactifs	45%	40%	38%
Part d'exploitant ayant touché la DJA	0%	6%	7%
Part d'exploitation en circuits courts	35%	14%	15%
Part d'exploitations qui diversifient	20%	7%	8%
Part d'exploitation en AB	20%	5%	6%

Tableau III.4 : récapitulatif de grandes caractéristiques des exploitations enquêtées par rapport à l'ensemble des petites EA françaises situées dans des zones comparables.

Dans les enquêtes de la métropole de Montpellier, on identifie 4 exploitants *hobby farmers*, 1 exploitation classée dans le groupe 1 «simplifier un système d'exploitation tourné vers l'autoconsommation», 5 exploitations classées dans le groupe 2 «conserver un patrimoine familial avant tout», 5 EA classées dans le groupe 3 «maintenir une petite activité agricole rémunératrice», 4 exploitations classées dans le groupe 4 «maintenir et développer une activité agricole à plein temps» et 1 exploitation classée dans le groupe 5 «être en transition». Le

<sup>95</sup> Espace périurbain des grands pôles : couronnes des grands pôles ou communes multipolarisées des grandes aires urbaines (selon les catégories en aires urbaines de 2010 de l'INSEE, communes classées 112 et 120).

graphique III.2 montre les montants de PBS des exploitations enquêtées en fonction de leur groupe d'appartenance.



Graphique III.2 : Classement des exploitations enquêtées en fonction de leur PBS et en fonction du groupe auquel elles appartiennent dans la métropole de Montpellier

Dans la partie 2, nous illustrons à partir des enquêtes des deux terrains, les stratégies déduites de la typologie du chapitre 2.

## 2. Illustrations des stratégies de petites exploitations sur deux terrains d'étude et à partir de la typologie construite dans le chapitre 2

La première étape de notre travail a consisté à resituer les EA enquêtées dans les groupes de la typologie du chapitre précédent. En effet, le chapitre 2 nous a permis de construire statistiquement et à partir des données du recensement agricole, une typologie des petites EA. Nous avons déduit à partir des caractéristiques des groupes, des stratégies d'exploitations. Les enquêtes réalisées dans les deux terrains d'étude (zone de montagne et zone périurbaine) vont nous permettre d'illustrer et de compléter l'analyse proposée dans le chapitre 2.

Ces enquêtes apportent en effet une partie des données économiques qui nous manquaient dans l'analyse menée à partir du recensement agricole. Cependant, nous n'avons pu obtenir que des informations estimées par l'exploitant et non des informations provenant des comptabilités des agriculteurs. Ces enquêtes nous permettent aussi de mieux comprendre et caractériser la trajectoire des exploitations, et le ressenti des exploitants, analyse que nous ne pouvions conduire à partir des données statiques issues du recensement agricole.

En moyenne, les exploitations des Baronnie ont des PBS plus élevées, 3 exploitations des Baronnie ont une PBS inférieure à 10 000€ contre 13 dans la métropole de Montpellier.

Dans les deux terrains, on n'observe pas véritablement une hiérarchie des groupes en fonction des PBS. On retrouve des exploitations du groupe 4 « maintenir et développer une activité agricole à plein temps » à la fois dans les PBS élevées et dans les PBS basses, de même pour les exploitations du groupe 3 « maintenir une petite activité agricole rémunératrice ». Les exploitations des groupes 5 « en transition », 2 « conserver un patrimoine familial avant tout » et 1 « simplifier un système d'exploitation tourné vers l'autoconsommation » sont relativement peu nombreuses, même si on voit que les exploitations des groupes 1 et 2 semblent plutôt occuper le bas du classement par la PBS.

## **2.1 Illustrations de stratégies d'EA dirigées par un chef à la retraite et s'inscrivant dans un système simplifié (groupe 1) ou dans la conservation du patrimoine familial (groupe 2)**

Nous choisissons de rassembler les exploitations de ces deux groupes ici, car nous n'avons recensé dans notre enquête qu'une exploitation classée dans le groupe 1 et parce qu'une présentation commune permet de faciliter la distinction entre ces deux groupes.

Rappelons que le groupe 1 rassemble de très petites EA tournées vers l'autoconsommation, dirigées par des chefs d'EA à la retraite, âgés et travaillant seuls sur l'EA. Nous avons déduit qu'ils cherchent à limiter leur activité agricole mais à conserver une partie de leurs terres. Quant au groupe 2, il rassemble là aussi des chefs d'EA retraités et âgés, mais qui bénéficient de l'appui d'une main d'œuvre familiale. Parmi ceux-ci, on compte également des chefs d'EA retraités qui ne sont pas d'anciens agriculteurs et pour qui l'activité agricole s'apparente à un *hobby*.

L'exploitation appartenant au groupe 1 est située dans la métropole de Montpellier et dirigée par un exploitant retraité né en 1939. Cet ancien viticulteur ne conserve aujourd'hui que les terres de sa grand-mère. Lâchées à l'abandon, il les a défrichées et a relancé la production d'olives sur 0,5 ha (40 arbres). Il déclare dédier 2 semaines par an à l'activité agricole : « plus on prend de l'âge et plus on prend du temps pour faire quelque chose ». Il ne se considère pas vraiment comme un agriculteur. Deux membres de sa famille l'aident pour la récolte une fois par an, il confie ensuite sa production à une coopérative oléicole et ne fait pas de vente en circuits courts. Il n'a pas de lieu de stockage. Une bonne récolte est donc difficile à gérer et demande beaucoup de travail. Son activité agricole ne lui permet pas de dégager un revenu et il déclare même perdre de l'argent « je ne compte pas dessus pour vivre ». Il ne touche pas d'aides de la PAC, et déclare ne pas en avoir besoin. Actuellement, son objectif est de conserver ses terres pour les transmettre à son fils. Il

pensait que les terres passeraient constructibles pour y construire une maison, « mais pour moi, c'est trop tard ».

Dans les Baronnie, on retrouve un chef d'EA retraité avec un profil proche mais qui est plus illustratif du groupe 2 « conservation du patrimoine familial avant tout ». Comme le précédent, il a hérité de l'exploitation familiale et n'est plus affilié à la MSA, n'a pas de comptabilité et ne touche pas d'aides agricoles. Pourtant il gère avec l'aide de son neveu une exploitation de 15 bovins viande et 15ha (y compris avec des surfaces en céréales). Il vend une partie de sa production en circuits courts, ventes qui représentent entre 50 et 75% de son chiffre d'affaires. Contrairement au retraité de Montpellier, il se déclare surchargé et, pour lui, le revenu agricole permet de vivre correctement, même si « heureux de pouvoir continuer à exploiter, la fatigue se fait sentir, mais avec la retraite, on a moins besoin d'objectif de production ». Il prévoit de transmettre son exploitation à son neveu.

Ces deux exploitations illustrent bien la différence qui statistiquement était ressortie dans le chapitre 2, entre les exploitants issus du monde agricole des groupe 1 « simplifier un système d'EA » et 2 « conserver un patrimoine familial ». Le chef d'exploitation retraité issu du monde agricole de la Métropole de Montpellier cherche à conserver un patrimoine familial en optant pour le système le plus simple possible qui lui permette d'entretenir les terres. Au contraire, le chef d'exploitation retraité issu du monde agricole des Baronnie conserve grâce à son neveu, une exploitation avec une activité agricole non négligeable et continue d'investir dans son exploitation.

On retrouve aussi dans la métropole de Montpellier cinq exploitations illustratives du groupe 2 mais qui sont cette fois-ci dirigées par des chefs d'exploitation retraités non anciens exploitants : ancien plombier, ancien employé chez IBM, à l'aéroport de Montpellier, ancienne greffière ou encore ayant travaillé dans le monde de la finance. Âgés en moyenne de 67 ans, ces exploitants se sont installés car ils ont hérité des terres agricoles de leurs parents ou grands-parents et alors qu'ils avaient en moyenne 50 ans. Ils ont repris les terres pour conserver le patrimoine familial et par plaisir de la pratique agricole. Tous notent le plaisir à la pratique agricole à au moins 8/10. Ils ont de petites surfaces (moins de 4 ha) et sont spécialisés en vigne, oléiculture et une exploitante a des ruches. Ces exploitants dégagent un petit revenu qui dans la plupart des cas ne dépasse pas 500€ par mois. Ils ne comptent pas sur l'activité agricole pour vivre.

Ces chefs d'EA retraités n'ont pas d'emprunts en cours. Ils sont aidés par de la main d'œuvre familiale et font appel à des entreprises de travaux agricoles pour les aider dans les tâches difficiles ou nécessitant du matériel spécifique (vendanges, replantations, gros travaux divers). Ils

prévoient de transmettre leur exploitation. Ces cas illustrent des stratégies dans lesquelles l'activité agricole s'apparente presque à un hobby, c'est-à-dire une agriculture de loisir.

La typologie du chapitre 2 ne nous a pas permis de construire un groupe spécifique aux *hobby farmers*. Nous en avons cependant rencontré 4 dans la métropole de Montpellier et les présentons dans la partie suivante.

## 2.2 Illustrations d'exploitations dirigées par des *hobby farmers*

Dans les enquêtes réalisées, nous pouvons présenter quatre *hobby farmers* en situation de pluriactivité et qui se situent dans la métropole de Montpellier. Travaillant à l'INRA, dans le secteur privé ou étant architecte ou professeur en collège, ces exploitants gèrent de très petites surfaces : 10 ruches ; 3 ruches et 2ha de vignes ; 1,75ha de vignes ; et 1,5ha de vignes. Âgés en moyenne d'une cinquantaine d'années, ils dédient tous environ 20% de leur temps à l'activité agricole qu'ils pratiquent entre autres pour « s'aérer dans les vignes », « avoir une activité extérieure ». Ils ne dégagent pas de revenu agricole, voire même, peuvent perdre de l'argent avec leur activité agricole : « les vignes familiales ne rapportent rien », « je fais cela de façon amateur », pour un viticulteur qui a sa cave particulière : « j'aime faire mon propre produit, avoir la maîtrise de la chaîne, avoir du contact avec le client, l'inconvénient c'est la vente », et enfin, l'apiculteur ne vend pas son miel. C'est donc leur profession extérieure au monde agricole qui couvre leurs dépenses quotidiennes et leurs investissements et dépenses dans l'agriculture.

En moyenne, ils sont installés depuis une dizaine d'années, deux ont hérité des terres familiales et deux se sont installés hors cadre familial. Ne bénéficiant pas d'aides agricoles et n'ayant pas eu besoin de recourir à des emprunts, ils estiment pour autant que leur activité sera encore présente dans une dizaine d'année. Pour les trois exploitants les plus âgés (nés entre 1960 et 1963), ils comptent continuer leur activité agricole une fois à la retraite voire même pour certains tenter d'en dégager un complément de revenu (par l'agrandissement, la replantation) : « j'aimerais obtenir un complément de revenu à l'approche de la retraite, mais là je bascule dans une autre catégorie d'exploitant ». Ils entreraient alors dans le profil d'une partie des exploitants du groupe 2.

## 2.3 Illustrations de stratégies d'exploitations qui maintiennent une petite activité agricole rémunératrice (groupe 3)

Dans les deux terrains d'étude, on retrouve des EA dirigées par des chefs d'EA pluriactifs qui déclarent travailler près d'un mi-temps sur l'EA. Dans la métropole montpelliéraine, on retrouve les productions caractéristiques de la zone : ruches, oliviers, vignes et céréales. Dans les Baronnies, ces exploitations gèrent en moyenne des cheptels de 30 bovins viande et une trentaine d'hectares de pâturages et fourrages. Seul un exploitant agricole, localisé dans les Baronnies, n'a pas hérité de son exploitation. Tous les autres sont sur des terres héritées.

Ces exploitants appartiennent au groupe 3 de notre typologie : ils complètent leurs revenus ou leur retraite avec une activité agricole rémunératrice.

### **Des pluriactifs qui dégagent un revenu agricole viable**

Deux exploitants de la métropole de Montpellier déclarent dégager des revenus plutôt élevés par rapport aux autres exploitants pluriactifs du groupe : ils dépassent les 1 000€/mois. Ils sont à la tête d'exploitations qui sont parmi les plus grandes en PBS et en SAU de notre échantillon : 8ha de vigne pour l'un et 12ha de céréales avec 4ha de vignes pour l'autre.

Le premier est paysagiste. Il s'est installé sur les terres familiales, par passion pour la vigne à la fin des années 80. Sa première motivation à pratiquer l'activité agricole était d'avoir une activité en lien avec la nature. Aujourd'hui, affilié comme non salarié agricole à la MSA, il n'a plus de plaisir à la pratique agricole : « j'ai laissé ma vie à la vigne ». Il note sa satisfaction à la pratiquer à seulement 5/10. Ses parcelles sont trop morcelées, il doit laisser des parcelles en friche, il n'a pas de hangar proche de sa maison, le stockage est donc difficile et il a subi de nombreux délits sur sa propriété. Il n'a pas de successeur et souhaite conserver seulement une petite parcelle pour sa retraite.

Le second cas est particulier car les hectares en céréales ne sont pas gérés par l'exploitante mais par une Cuma qui décide de la production (pois chiches, céréales par exemple), assure la récolte et le stockage. L'exploitante, affiliée comme non salarié agricole à la MSA s'occupe de son côté des 4 ha de vignes et travaille en parallèle à la coopérative viticole. Son mari l'aide beaucoup dans les vignes : ils déclarent travailler un mi-temps chacun sur l'exploitation. Leur fille ne souhaite pas reprendre l'exploitation, ils espèrent et attendent que leurs terres deviennent constructibles pour les vendre.

Pour ces deux exploitants pluriactifs, l'activité agricole a une importance en termes de temps et en terme financier. Elle va au-delà du complément de revenu. Sans repreneurs, ils ne cherchent pas à conserver une exploitation transmissible et attendent de vendre une partie ou toutes leurs terres.

### **Des pluriactifs qui tentent de dégager un revenu de complément**

On recense ensuite des exploitants pluriactifs âgés en moyenne de 51 ans et dont le revenu dégagé est plus faible.

Il y a ceux qui travaillent un mi-temps ou plus sur l'EA mais qui dégagent des revenus d'environ 300€/mois. Pour ces trois exploitations, le revenu de l'activité extérieure à l'agriculture est indispensable pour couvrir les dépenses courantes : « j'ai mon revenu professionnel qui me fait vivre ». Tous affiliés à la MSA comme cotisants solidaires, ils déclarent être surchargés car transforment et vendent en circuits courts une partie de leur production (miel et olives à manger

près de Montpellier, et châtaignes dans les Baronnies). Les ventes en circuits courts représentent plus de 75% de leur chiffre d'affaires et sont indispensables pour le maintien de leur activité. Même si l'activité agricole ne leur est pas indispensable pour vivre correctement, elle leur permet de compléter leur revenu. Ils s'investissent avec plaisir et souhaitent pour le moment conserver leur exploitation agricole dans ces dimensions : « je ne veux pas me développer plus, cela demanderait plus de temps et des emprunts ». Même si l'un des exploitants s'approche de la retraite, ils sont tous quasi-certains que leur exploitation sera toujours là dans 10 ans.

Enfin, les autres pluriactifs du groupe dégagent des revenus plus faibles (moins de 300€/mois) et ne vendent pas leur production en circuits courts : « je fais du broutard car c'est simple, si je n'avais pas eu assez de rentabilité, j'aurais fait de l'engraissement ou de la vente directe ». Affiliés à la MSA à titre principal, secondaire ou en tant que cotisant solidaire pour l'exploitant près de Montpellier, ces exploitants pluriactifs déclarent travailler environ un mi-temps sur l'EA. Installés dans le cadre familial, certains profitent d'une importante main d'œuvre familiale supplémentaire. Dans les exploitations des Baronnies, les parents, anciens propriétaires de l'exploitation peuvent participer à l'activité agricole jusqu'à être indispensables pour son maintien. Lors de leur installation, ces chefs d'exploitation pluriactifs cherchaient tous à conserver des terres familiales. Aujourd'hui la plupart évoquent leur plaisir de la pratique agricole. Pour les chefs d'EA des Baronnies, ils répondent même qu'avec plus de surfaces, ils pourraient penser à s'installer à temps plein sur l'EA. Même si le revenu dégagé par l'activité agricole est faible pour ces exploitations, les chefs d'EA investissent dans leur travail agricole (ils font des emprunts pour acheter du matériel) et cherchent à maintenir une activité agricole sur des terres familiales qu'ils veulent conserver.

Cette illustration du groupe 3 montre que certains pluriactifs sont en premier lieu chef d'EA et que l'activité extérieure vient en complément de l'activité agricole. C'est le cas des deux exploitants qui dégagent plus de 1 000€/mois. Pour d'autres au contraire, l'activité agricole est secondaire. Travaillant dans un autre secteur, ils se sont installés suite à un héritage de terres agricoles pour les conserver tout en maintenant en parallèle leur métier actuel. Ils ne pratiquent alors pas l'agriculture comme *hobby*, mais cherchent à ce que l'activité agricole soit rentable en termes de temps et en termes financiers.

#### **2.4 Illustrations de stratégies d'exploitations qui maintiennent et développent une activité agricole à plein temps (groupe 4)**

Le groupe 4 rassemble 12 EA issues de nos enquêtes. Rappelons que dans notre typologie, ces exploitations sont gérées par des chefs d'EA à titre unique qui travaillent à temps plein sur l'EA et qui cherchent à maintenir ou développer leur exploitation agricole. C'est dans ce groupe qu'on

recense au niveau du RA2010 le plus d'activités de valorisation. Nous choisissons de présenter les stratégies des exploitations enquêtées qui appartiennent à ce groupe en fonction des ventes en circuits courts.

### **Exploitants en circuits courts : une grande diversité de revenus et des projets innovants**

Le groupe 4 rassemble 8 EA dont les chefs d'EA vendent une partie de leur production en circuits courts. Un seul d'entre eux s'est installé dans le cadre familial. Les autres ont dû trouver des terres pour s'installer et cela a constitué leur principale difficulté à l'installation : « l'installation a été un parcours du combattant ». A Montpellier, une éleveuse de poules a dû se rabattre sur un terrain sans eau et transporte donc l'eau pour ses poules dans des jerricans, une autre a développé une production agricole nomade. Elle exploite temporairement des surfaces pour lesquelles les propriétaires évitent d'accorder des baux de longue durée.

Dans les Baronnie, la concurrence sur le foncier est aussi forte : « j'ai augmenté ma surface pour avoir plus d'autonomie, mais il y a beaucoup de concurrence, maintenant je réfléchis davantage avant de louer des terres à un prix fou ». Installés suite à une reconversion professionnelle ou non, leurs motivations lors de l'installation étaient variées : obtenir un revenu, être agriculteur indépendant, mais aussi pratiquer une activité « en accord avec son éthique » ou « pour être utile ». Parmi ces exploitations, on recense un verger, des céréales (transformation et vente de pain), des poules, des ruches, des ovins, des porcs et du maraîchage : « le maraîchage permet de s'installer pour des coûts faibles et d'obtenir un revenu directement, cela limite les risques ».

Dans ces 8 exploitations du groupe 4, la vente en circuits courts représente plus de 75% du chiffre d'affaires et les exploitants déclarent qu'elle est indispensable à la viabilité de l'EA dans 7 cas sur 8. Seulement 4 exploitants déclarent être surchargés ou parfois surchargés par l'activité agricole, ces mêmes agriculteurs estiment également que l'activité agricole n'est pas rentable (temps et argent), mais notent leur plaisir au travail à 7 ou plus sur 10. La main d'œuvre familiale dans ces exploitations est très variable, pour certains le conjoint travaille sur l'EA, pour d'autres, le chef d'EA est seul.

Au sein de ce groupe, on n'observe pas de liens entre le revenu et la production, la date d'installation ou encore la localisation (Baronnie vs métropole de Montpellier). Par exemple, parmi les exploitations qui dégagent les revenus les plus élevés à Montpellier, on recense un chef d'EA installé en 2006. Il a développé une stratégie de multiplication des sources de revenus pour obtenir un revenu permanent et stable, il déclare dégager entre 1500 et 2 000€/mois : « je ne me tourne pas vers l'investissement, je sais qu'il faut diversifier et être volontaire pour obtenir un revenu ». Il est installé en maraîchage sur 1ha et élève 200 poules et 60 oies. Il vend ses produits sur les marchés, dans des salons et foires et s'organise avec d'autres producteurs pour élargir la

gamme des produits proposés sur ses étals. Dans les Baronnies, parmi les exploitants qui dégagent des revenus élevés et sont en circuits courts, une exploitante s'est très récemment installée (2016) et de façon progressive. Elle dégagne un revenu entre 1100 et 1500€/an grâce à la vente de son miel. Elle associe vente directe et vente dans des points collectifs et cherche à valoriser son miel avec des produits en contenant (gâteaux par exemple).

Mais on observe également des exploitations qui dégagent des revenus plus faibles. L'éleveuse de poules près de Montpellier vend ses œufs sous certification agriculture biologique. Installée en 2015, elle réfléchit à se réengager car le coût de la certification est élevé « j'aime mon activité de tous les jours, mais je n'imaginai pas autant de difficultés ». Dans les Baronnies, une exploitante installée depuis 2004 transforme et vend du fromage de brebis. Elle dégagne un revenu inférieur à 500€/mois et elle souffre de la trop petite taille de son exploitation agricole, elle juge son activité trop fragile.

Cette grande diversité de situation se retrouve dans la vision de la pérennité de l'exploitation par les chefs d'EA : 4 trouvent leur activité agricole durable, et pour les 4 autres, elle est jugée précaire ou fragile. Dans tous les cas, les 8 chefs d'EA du groupe 4 vendant en circuits courts, avancent que leur exploitation sera encore présente dans les 10 ans à venir. Jeunes (ils ont tous entre 28 et 47 ans), ils ont des projets de développement pour leur exploitation : organisation d'ateliers pédagogiques « de la graine au pain », lancement dans le maraichage, diversification des modes de commercialisation ou encore passage en agriculture biologique. En plus de ces projets, 6 exploitants sur les 8 souhaitent tout de même s'agrandir pour augmenter leur production, gagner en autonomie, créer un emploi ou encore gagner correctement leur vie.

### **Exploitants hors circuits courts**

Le groupe 4 rassemble aussi 4 EA qui ne vendent pas leur production en circuits courts. Ces exploitations se situent toutes dans les Baronnies. Elles ont une PBS proche de 25 000€.

Les exploitants ont atteint un équilibre qui leur convient « il faut établir un seuil de rentabilité et s'y tenir », « j'ai la bonne surface et le bon cheptel qui permettent de vivre de l'exploitation ». 3 exploitants sur 4 qualifient leur activité agricole de rentable.

Installés sur les terres familiales, ils ont hérité d'une structure déjà existante et souhaitaient lors de leur installation conserver les terres familiales. Ils ont également gardé la production en place car déjà insérée dans les filières locales (coopérative, maquignon). Agés entre 51 et 62 ans, ils se préoccupent de l'avenir de leur exploitation. A moyen terme, ils pensent éventuellement investir. A plus long terme, la transmission peut leur poser problème : « les jeunes préfèrent reprendre des exploitations plus grandes jugées plus viables ».

Cette présentation de cas d'EA classées dans le groupe 4 illustre la diversité de systèmes d'EA qui peuvent coexister et où la recherche de diversification des activités, la volonté d'agrandissement ou au contraire le maintien d'un système à l'équilibre participent au maintien des structures.

## 2.5 Illustration d'exploitations en transition (groupe 5)

Dans notre typologie, nous avons qualifié les petites EA classées dans le groupe 5 d'exploitations en transition. Nous avons identifié des chefs d'EA à titre unique diminuant leur activité agricole en vue de préparer leur retraite ; des chefs d'EA retraités mais actifs et issus d'anciens ménages agricoles qui transfèrent la direction de l'EA à leur femme ; et des chefs d'EA pluriactifs développant un projet agricole.

Dans ce groupe, on recense 4 exploitations enquêtées : 3 exploitations ont des chefs d'EA en fin d'activité et la dernière correspond à une exploitante pluriactive qui est en phase d'installation à temps plein.

### Les chefs d'EA en fin d'activité

Deux d'entre eux sont dans les Baronnies. Âgés d'une soixantaine d'années, ces exploitants se sont installés dans les années 80 et hors cadre familial. Affiliés comme non salarié agricole à la MSA, ils vendent une partie de leur production en circuits courts (fromage de chèvre). Comme pour les exploitants du groupe 4 installés hors cadre familial, ils ont rencontré des difficultés pour accéder au foncier lors de leur installation. Même s'ils dégagent des PBS plutôt élevées par rapport à l'échantillon (supérieures à 18 000€), et déclarent travailler encore de façon importante sur l'EA, ils se préparent à la retraite. Ils ne prévoient plus d'investissements sur l'EA, ne souhaitent pas s'agrandir et préparent leur succession.

Dans le premier cas, l'agriculteur rencontre des difficultés pour s'occuper de son troupeau de chèvre. Même si la taille de son troupeau lui permet de dégager un revenu correct (1100 à 1500€/mois), son entretien devient pour le chef d'EA une contrainte : « l'élevage, c'est un choix dont les conséquences étaient connues et les coups de main sont trop chers quand il y en a besoin ». Il cherche cependant à conserver un cheptel de taille suffisante pour être transmissible. Il espère donc rapidement trouver un successeur, et estime qu'il faut davantage soutenir l'installation car « les jeunes acceptent de moins en moins de contraintes ». Dans le second cas, l'exploitation représente désormais trop de travail. Les personnes intéressées par une succession ne sont pas nombreuses et celles qui viennent sur l'exploitation, se découragent vite.

Ces exploitations sont proches de celles qui sont dans le groupe 4 et vendent leur production en circuits courts. Quelques années auparavant elles auraient plutôt illustré une stratégie de maintien

de l'EA (groupe 4). Aujourd'hui, les exploitants sont en transition et leur engagement dans la préparation de leur succession illustre bien une diminution de leur activité vers la retraite.

La troisième exploitation est gérée par une chef d'EA en transition près de Montpellier. Elle est encore jeune, 54 ans, mais malade et dédie seulement 2h par semaine au travail agricole. Elle loue une partie des terres à un ami et gère avec son fils 3,5ha de vignes. Ce dernier est actuellement employé dans une grande exploitation viticole et dédie une partie de son temps à l'exploitation de sa mère (12h/semaine). Tous deux se questionnent sur la stratégie à développer pour la transmission de l'exploitation de la mère vers le fils : faut-il s'agrandir, faut-il investir ?

### **L'exploitante pluriactive en installation progressive**

Cette exploitante travaille dans la fonction publique. Elle est installée en maraîchage sous certification agriculture biologique. Officiellement installée comme chef d'EA à titre principal en 2011, elle était cotisant solidaire depuis 2006 et s'est installée progressivement. Elle transforme une partie de sa production (confitures entre autres) pour pouvoir proposer des produits toute l'année et vend sur un point de vente collectif. Elle reçoit de l'aide d'agriculteurs locaux, de stagiaires et de woofers, une main d'œuvre qu'elle juge indispensable pour le maintien de son exploitation. Même si elle juge son activité agricole rentable et note sa satisfaction à la pratiquer à 9/10, elle dégage un revenu plutôt faible (entre 300 et 500€/mois), compte tenu de sa PBS qui est à 36 000€. Aujourd'hui, la principale motivation de cette exploitante à pratiquer l'activité agricole est d'être son propre patron.

Le groupe 5 rassemble des exploitations qui semblent en partie, en décalage par rapport à la profession déclarée de l'exploitant : on retrouve par exemple des exploitants chef d'EA à temps plein avec des structures plus petite et une activité agricole plus faible que les autres chefs d'EA à temps plein ; ou encore des chefs d'EA pluriactifs avec des EA plus grandes et une activité agricole plus importante que les autres chefs d'EA pluriactifs du recensement agricole. Nous en avons déduit qu'il s'agit d'exploitations en phase de transition et très proches d'un changement à venir : diminution d'activité (retraite) ou au contraire, augmentation d'activité (installation à temps plein). Nous retrouvons dans nos enquêtes des EA en transition et qui illustrent bien les stratégies que nous avons décrites dans le chapitre 2 et qui concernent plus l'exploitant agricole que son exploitation.

## **2.6 Le cas des moyennes exploitations agricoles**

Trois EA enquêtées ont des PBS élevées (supérieures à 40 000€) et des structures plus importantes que la définition statistique stricte d'une petite EA. Pourtant, lors de l'enquête les chefs d'EA se sont auto-définis comme chef de petite exploitation.

Le premier exploitant s'est installé près de Montpellier en 1987 (exploitation 21 du tableau III.3). Il était pluriactif (chauffeur) et à l'époque reprenait les terres familiales pour compléter son revenu. Aujourd'hui, il est chef d'EA à temps plein et a du plaisir à travailler ses vignes en IGP qui lui permettent de dégager entre 1100 et 1500€/mois : « 10 hectares [de vignes] aujourd'hui on en vit. Vu mon âge, pour finir ma carrière c'est suffisant ». La seconde exploitante avec 10ha de vignes (exploitation 22 dans le tableau III.3) s'est installée en 1996 sans reprise d'exploitation familiale, mais avec un conjoint issu du monde agricole. Elle s'est installée suite à un licenciement. Ses vignes sont elles aussi en IGP. Le troisième exploitant (exploitation 23 dans le tableau III.3) a 15ha de vignes et une cave particulière qu'il souhaite développer en chai. Il dégager un revenu comparable à un SMIC.

Enfin, la dernière exploitation qui se trouve dans les Baronnies (exploitation 21 du tableau III.1) a à sa tête une exploitante qui s'est installée de façon progressive. Elle avait un petit cheptel qu'elle a augmenté, tout comme sa surface agricole. Aujourd'hui, elle exploite 42ha et élève 80 porcs, 34 bovins et 110 brebis. L'exploitation lui permet de travailler à temps plein avec son conjoint. Ils ne cherchent pas à s'agrandir.

Même si en termes de surfaces, ces exploitations sont plus grandes que celles que nous conservons dans notre échantillon, elles semblent proches des petites EA du groupe 4 « maintenir et développer une activité agricole à plein temps ». Certains exploitants ont pu débiter en étant à la tête de petites EA à une époque ou au début de leur installation/reprise et peuvent illustrer la trajectoire de certaines petites EA qui deviennent des moyennes EA.

### **Conclusion sur l'illustration de la typologie à partir des enquêtes réalisées**

Parmi les petites EA enquêtées, on trouve une diversité de structures, de niveaux de revenu, de motivations et de trajectoires. On avait déjà perçue cette diversité à travers les statistiques du RA2010, elle est mise en perspective ici par les témoignages recueillis auprès des exploitants des Baronnies et de la métropole de Montpellier.

On pressent qu'évidemment toutes ces exploitations ne contribuent pas de la même manière à l'environnement, à l'emploi et à la création de valeur sur le territoire. On perçoit aussi que les chefs de ces petites structures n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes besoins.

Le groupe 4 « maintenir et développer une activité agricole à plein temps », et pour partie, le groupe 5 « être en transition » semblent être dans cette première approche très qualitative, les EA qui ont une structure et un fonctionnement les plus proches des EA que la politique publique cherche à accompagner, et les plus susceptibles de se maintenir.

Mais il est intéressant de s'interroger sur la contribution environnementale, sociale et économique de l'ensemble des petites EA. Une exploitation dirigée par un *hobby farmer* peut participer de façon efficace à l'entretien du paysage ou à la lutte contre les incendies en maintenant des oliveraies ou des pâturages bien entretenus. Un retraité du groupe 1 « simplifier un système d'EA tourné vers l'autoconsommation » peut contribuer à lutter contre l'embroussaillage des abords de village périurbain et son activité agricole lui permet de vivre malgré une retraite faible.

Ces exploitations sont certes très petites mais leurs exploitants occupent et entretiennent une partie de l'espace. Faut-il les aider à se maintenir ou les inciter à s'arrêter pour libérer du foncier ? Ce sont ce type de questions que nous allons aborder dans les parties suivantes. Avant de revenir sur ces questions qui seront traitées sous l'angle de la contribution environnementale (partie 4.1), sociale (partie 4.2) et économique (partie 4.3) des petites exploitations, nous proposons dans la partie suivante de revenir sur la méthodologie que nous avons utilisée pour mener l'étude de la performance des exploitations enquêtées.

### 3. Méthodologie de l'étude : enquêtes et construction de scores de performance

Nous présentons la méthode de l'étude en revenant tout d'abord sur la méthode d'enquête que nous avons choisie. Puis, nous expliquons la méthode utilisée dans le calcul de score de performance des petites exploitations enquêtées.

#### 3.1 Méthode utilisée pour les enquêtes

Nous avons mené une enquête sur chacun des deux terrains d'étude présentés ci-dessus. La première s'est déroulée au printemps 2016 dans la métropole de Montpellier et la seconde à l'été 2016 dans les Baronnies. Les enquêtes ont été réalisées par des stagiaires<sup>96</sup> à partir d'une trame commune ajustée en fonction des enjeux locaux. Les entretiens ont duré entre 30min et 1h30, ils ont été enregistrés et complétés directement *via* le logiciel LimeSurvey.

L'enquête est organisée autour de grandes thématiques : les caractéristiques de l'exploitation agricole et du chef d'EA, l'historique de l'exploitation et son fonctionnement, les pratiques agricoles et environnementales, la valorisation de la production, la vivabilité de l'activité agricole, sa situation économique, son ancrage territorial et son avenir. Nous complétons selon les terrains avec les enjeux spécifiques associés à la zone.

---

<sup>96</sup> Galland T., 2016, Etude des déterminants de la résilience et de la multifonctionnalité des petites exploitations agricoles en zone périurbaine : le cas de la Métropole de Montpellier, Mémoire de master 2, 141p.  
Bouffies E., et Boyard E., 2016, Les petites exploitations agricoles en zone de montagne : Etude des Baronnies, Rapport de stage écrit dans le cadre de stages de M1, 62p.

L'identification des petites exploitations sur les terrains choisis a été réalisée *via* diverses voies. Nous avons dans un premier temps, contacté et rencontré les institutions et associations agricoles pour qu'elles nous orientent vers des exploitations qu'elles jugeaient petites. Pour chaque terrain, nous avons converti concrètement les 25 000€ de PBS en hectares de production.

Nous avons à cette occasion été en contact avec les chambres d'agriculture, les CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), l'ADEAR (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural), ou encore le réseau des Amap (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne). Nous avons également rencontré le GIP-CRPGE (Groupement d'Intérêt Public – Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace) et la Confédération Paysanne dans les Baronnies. Dans un second temps, et pour la métropole de Montpellier uniquement, nous contacté les mairies des communes concernées.

Répertorier les petites EA a été un exercice plus facile à mener dans les Baronnies. En effet, dans les Baronnies, tous les exploitants se connaissent et, nos stagiaires étant accueillis et introduits par le GIP-CRPGE, les contacts ont été rapidement concluants. Dans la métropole de Montpellier, les exploitants se connaissent moins les uns les autres et sont plus difficilement identifiables car pouvant n'appartenir à aucun réseau local.

Nous avons opté dans cette analyse pour une enquête comportant des questions ouvertes et des questions fermées. Comme nous souhaitions obtenir dans notre échantillon une assez grande diversité de petites EA, nous ne pouvions mener le questionnaire uniquement avec des questions fermées. De plus, les questions ouvertes facilitent le dialogue et laissent plus de place à l'expression personnelle (vocabulaire utilisé, expériences particulières, ressentis), même s'il est vrai, que cela peut induire des informations parfois manquantes et des difficultés de comparaisons. Dans la mesure où de toute façon, l'échantillon était petit, nous avons privilégié l'approche qualitative.

### **3.2 Mesure de la performance des exploitations enquêtées : construction de scores**

Nous choisissons de traiter les résultats de notre enquête d'une part dans une analyse détaillée des trois dimensions de la performance de l'EA : économique, sociale et environnementale. Puis de la compléter par un système de scores afin de pouvoir les comparer dans des graphiques en radars. L'objectif de ces derniers est de proposer une analyse globale de l'ensemble des dimensions et de faciliter la visualisation des points forts et des points faibles des petites exploitations selon leur localisation ou encore selon le profil de l'exploitant et de son activité agricole.

### 3.2.1 Choix de la méthode d'analyse de la performance des petites exploitations

On recense plusieurs méthodes de diagnostic d'EA, toutes centrées sur l'évaluation de la durabilité de l'exploitation à travers l'évaluation de ses trois piliers (économique, social et environnemental). Parmi elles, on peut citer le diagnostic de durabilité du Réseau Agriculture Durable. Ce diagnostic se base sur de nombreuses données quantitatives type la marge brute standard, la valeur ajoutée ou bien les annuités d'emprunt. Il existe également la charte de l'agriculture paysanne développée par la Confédération paysanne et l'ADEAR (réseau de l'agriculture paysanne). Cet outil a pour objectif d'évaluer le caractère paysan d'une exploitation comme alternative à l'agriculture industrielle. On peut également citer la méthode RISE (Response-Inducing Sustainability Evaluation). Cette méthode identifie la situation de l'exploitant et la façon dont cette situation peut évoluer en fonction de divers contraintes ou pressions (Häni et al., 2003). Enfin, il existe la méthode IDEA (Indicateurs de durabilité des EA) qui est un outil d'évaluation de la durabilité destiné à l'agriculteur pour servir de diagnostic, de suivi et d'aide à la décision (Briquel et al., 2001). On présente les principales caractéristiques de ces méthodes dans le tableau suivant (tableau III.5).

Méthodes d'évaluations	Constructions des méthodes : thèmes, critères et indicateurs
<i>Charte de l'agriculture paysanne</i>	<p>6 thèmes composés de critères d'analyse renseignés à partir d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Chaque indicateur est noté d'après une échelle d'évaluation. Les 6 thèmes et les critères associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Autonomie</b> (3 critères : autonomie décisionnelle, autonomie économique et financière, autonomie technique). Notation sur 60 ;</li> <li>- <b>Transmissibilité</b> (5 critères : vivabilité dans la ferme, sécurité vis-à-vis du foncier, adaptabilité de la ferme, viabilité économique et valeur de l'outil à transmettre). Notation sur 40 ;</li> <li>- <b>Développement local</b> (4 critères : l'implication du paysan dans la vie locale, forme collective ou sociale de production et de commercialisation, activité d'accueil et de mise en valeur du territoire et le partage de la production. Notation sur 40 ;</li> <li>- <b>Répartition des volumes et des moyens de production</b> (6 indicateurs : surface de l'EA, valeur ajoutée dégagée à l'hectare, revenu disponible, ressenti du paysan sur la taille de sa ferme, libération de terres pour l'installation d'un autre paysan et la création d'emploi). Notation sur 60 ;</li> <li>- <b>Qualité</b> (5 critères : qualité liée au mode de production, SIQO, transparence, respect des cycles naturels et bien-être animal et utilisation ou non d'OGM). Notation sur 40 ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Travail avec la nature</b> (5 critères : biodiversité, gestion de la fertilité, gestion des produits phytosanitaires et vétérinaires, protection de la ressource en eau et gestion de l'espace et des risques de pollution). Notation sur 60.</li> </ul> <p>Les indicateurs sont présentés dans le manuel de l'Agriculture Paysanne (FADEAR, 2013). Les résultats des fermes étudiées sont représentés sous forme de fleur à 6 pétales, représentant les 6 thèmes, plus ou moins remplis selon les notes obtenues.</p>
<p><i>Response-Inducing Sustainability Evaluation (RISE)</i></p>	<p>La méthode RISE a été développée par l'Université de Bern. Depuis 2000, elle a été utilisée dans 57 pays différents. L'évaluation de la durabilité des exploitations est mesurée d'après 10 thèmes, eux-mêmes composés d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs (Häni et al., 2003).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Gestion des sols</b> (6 indicateurs tels que la productivité agricole ou l'érosion) ;</li> <li>- <b>Elevage</b> (5 indicateurs tels que le bien-être animal et la productivité) ;</li> <li>- <b>Protection de l'environnement</b> (5 indicateurs tels que la fertilisation, la pollution de l'air, de l'eau et du sol) ;</li> <li>- <b>Utilisation de l'eau</b> (4 indicateurs tels que l'approvisionnement, l'irrigation) ;</li> <li>- <b>Énergie et climat</b> (3 indicateurs comme la gestion de l'énergie ou les gaz à effet de serre) ;</li> <li>- <b>Biodiversité</b> (5 indicateurs comme les infrastructures écologiques, l'intensité de la production agricole, et la diversité des productions agricoles) ;</li> <li>- <b>Conditions de travail</b> (4 indicateurs comme le nombre d'heures travaillées ou le revenu) ;</li> <li>- <b>Qualité de vie</b> (5 indicateurs tels que la situation financière et la santé) ;</li> <li>- <b>Viabilité économique</b> (5 indicateurs comme la stabilité, rentabilité, ou les dettes) ;</li> <li>- <b>Gestion de l'EA</b> (4 indicateurs comme la disponibilité de l'information, la gestion des risques).</li> </ul> <p>La représentation des résultats se fait sur la base de radars avec tout de même un score final pour évaluer un degré de durabilité global noté de 0 à 100.</p>
<p><i>Indicateurs de Durabilité d'une EA</i></p>	<p>3 échelles et 10 composantes, 42 indicateurs (encadré III.2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Durabilité agroécologique</b> (100 points, 3 composantes) : diversité (des cultures, animale,...), organisation de l'espace (assolement, zone de régulation écologique entre autres), pratiques agricoles (fertilisation,</li> </ul>

	<p>pesticides, gestion des ressources en eau,...) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Durabilité socio-territoriale</b> (100 points, 3 composantes) : qualité des produits et des territoires (démarche de qualité, implication sociale,...), emploi et services (circuits courts, contribution à l'emploi entre autres), éthique et développement humain (bien-être animal, qualité de vie, isolement,...) ;</li> <li>- <b>Durabilité économique</b> (100 points, 4 composantes) : viabilité (viabilité économique et taux de spécialisation économique), indépendance (autonomie financière, sensibilité aux aides agricoles), transmissibilité, efficacité.</li> </ul> <p>La méthode IDEA repose sur des données quantitatives et qualitatives. La note finale de durabilité attribuée à l'exploitation correspond au minimum obtenu parmi les trois échelles de durabilité : on n'additionne pas les échelles entre elles. La représentation des résultats obtenus par l'EA est un radar à 10 points correspondantes aux 10 composantes énoncées ici.</p>
<p><i>Diagnostic de durabilité du Réseau Agriculture Durable</i></p>	<p>Ce diagnostic emprunte entre autres, des concepts de la méthode IDEA (RAD, 2016). Chaque type de durabilité (économique, sociale et environnementale) est composé de critères eux-mêmes construits d'indicateurs notés de 0 à 5. Dans la plupart des cas, on a un indicateur pour un critère. On retrouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Durabilité économique</b> (7 critères : efficacité économique, autonomie économique, autonomie financière, efficacité du capital, rémunération du travail, vulnérabilité commerciale, sensibilité aux aides) ;</li> <li>- <b>Durabilité sociale</b> (7 critères : vivabilité, efficacité du travail, viabilité socio-économique, transmissibilité, ancrage territorial, rémunération dégagée par hectare, empreinte foncière de l'EA) ;</li> <li>- <b>Durabilité environnementale</b> (7 critères : bilan des minéraux, pesticides, biodiversité, linéaires de haies, gestion des sols, dépendance énergétique, contribution au réchauffement climatique).</li> </ul> <p>La représentation des résultats d'EA se fait <i>via</i> des radars : un radar par type de durabilité (composé de 7 points pour les 7 critères de chacun).</p>

Tableau III.5 : Présentation générale de méthodes d'évaluation de la durabilité des EA

Le tableau III.5 révèle une assez grande proximité dans les critères utilisés par les méthodes présentées. Nous choisissons cependant, d'appuyer notre étude principalement sur la méthode IDEA. Elle est utilisée dans le cadre de formation comme un outil pédagogique et on la retrouve dans des travaux réalisés dans de nombreuses régions françaises (Bockstaller et al., 2008 ; Chariot, 2009 ; Féret et al., 2001 ; Girardin et al., 2004 ; Guillaumin et al., 2009) (encadré III.2).

*Encadré III.2 : la méthode IDEA – Indicateurs de Durabilité des EA*

La méthode IDEA est un outil d'évaluation de la durabilité des EA. Elle a été développée et publiée pour la première fois en 2000 et suite à une demande de la direction générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) et du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Cette méthode est construite d'après un ensemble d'indicateurs (42) classés dans des composantes (10), elles-mêmes rassemblées dans trois grandes échelles :

- L'échelle agroécologique vise à estimer l'autonomie des systèmes agricoles par rapport à l'utilisation d'énergie et de ressources non renouvelables. Elle vise aussi à estimer les capacités de l'EA à protéger les ressources en eau, et les milieux naturels ou au contraire, leurs contributions aux diverses sources de pollutions.
- L'échelle de durabilité socioterritoriale se réfère à la qualité de vie de l'exploitant et à l'emploi entre autres. Elle caractérise l'insertion de l'exploitation dans son territoire et dans la société.
- L'échelle de durabilité économique permet d'estimer les résultats économiques de l'exploitation agricole.

Chaque indicateur est noté en fonction du résultat de l'exploitation agricole. Ils ont été choisis d'après la littérature, validés par un groupe d'experts et tester auprès des agriculteurs et des techniciens. Les notes des indicateurs sont encadrées par un minimum et un maximum. Elles sont ensuite agrégées par composante puis par échelle d'analyse : plus la note est élevée, plus l'exploitation est considérée comme durable pour l'échelle considérée (Zahm et al., 2013). La pondération entre les indicateurs se fait *via* les notes maximales (elles aussi validées à dire d'experts et testées).

La note finale de l'exploitation agricole correspond à la plus petite note obtenue parmi les échelles d'analyse (évite la compensation entre les échelles qui a peu de sens et considère l'échelle d'analyse la plus basse comme un facteur limitant).

Cette méthode demande de nombreuses informations collectées en amont de l'entretien entre l'agriculteur et l'enquêteur (comptabilité, état du parcellaire,...). Pour chaque enquête, il est conseillé de prévoir environ 4h complétées par 1h de saisie informatique (Zahm, 2008).

Nous avons donc utilisé des indicateurs de cette méthode mais en adoptant une méthodologie plus simple et mieux adaptée à notre questionnement. La construction des indicateurs IDEA nécessite en effet, des entretiens relativement longs et s'appuyant sur un certain nombre de documents que l'exploitant doit avoir en main. Etant donné, que dans notre cas, il ne s'agit pas de diagnostics d'exploitations et que nous cherchons principalement à établir des points communs et différences entre des petites exploitations, nous avons ajusté le choix des indicateurs et limité leur nombre.

Ensuite, les indicateurs de la méthode IDEA sont établis à partir de « grandeurs quantifiables et de données plus qualitatives » (Briquel et al., 2001). Dans notre cas, les indicateurs sont déterminés directement à partir de données déclaratives. Certaines sont des données objectives (chiffres par exemple), d'autres sont des opinions ou des échelles de perception.

Nous avons choisi de retenir 6 scores inspirés de la méthode IDEA pour mesurer la performance des EA enquêtées :

- (1) La **vivabilité de l'activité agricole** qui évalue le ressenti par l'exploitant de la qualité de ses conditions de travail ;
- (2) La **pérennité probable de l'EA** qui évalue la probabilité de maintien de l'exploitation ou sa reprise par un autre exploitant agricole ;
- (3) Les **pratiques en matière d'environnement** qui permettent d'évaluer la contribution environnementale de l'EA ;
- (4) L'**insertion dans le territoire** qui évalue la participation de l'exploitant à la vie locale ;
- (5) L'**indépendance de l'activité** agricole vis-à-vis de l'extérieur qui évalue si l'EA est dépendante des contingences extérieures à l'exploitation ;
- (6) Un **score économique de l'exploitation** qui est construit un peu différemment des autres scores. Il regroupe uniquement les données économiques chiffrées estimées par l'exploitant.

Chacun des 6 scores est construit par combinaison linéaire d'indicateurs qui sont notés sur une échelle de 0 à 1, 2, ou 3 points selon la nature de l'indicateur. Cette échelle est construite soit de manière ad-hoc, soit en relatif, en fonction de la distribution des réponses des exploitants c'est le cas de la plupart des indicateurs du score économique.

Nous additionnons ensuite les points obtenus pour chaque indicateur pour construire un score. Contrairement à la méthode IDEA, nous avons choisi de ne pas pondérer les indicateurs dans les scores. Cela signifie qu'un point obtenu dans un indicateur est équivalent à un autre point obtenu dans le même indicateur ou dans un autre indicateur du même score. Ce choix fait donc l'hypothèse forte que l'échelle de notation reflète une progression homogène de l'indicateur dans son échelle de notation et qu'il y a parfaite substituabilité entre les points de différents indicateurs. C'est évidemment un choix fort qui ne reflète qu'imparfaitement la réalité mais elle cela présente l'avantage d'être transparent et de limiter les hypothèses hasardeuses sur la pondération des indicateurs, ou sur la manière d'agréger.

Pour l'analyse et pour visualiser les scores sur un radar commun, ces derniers sont ramenés sur une échelle commune de 5 points en fonction des maxima de notation et du nombre d'indicateurs présents dans le score.

Tous les détails de calcul des scores sont dans les annexes III.2 à III.4. On fait référence pour chaque indicateur à la question du guide d'entretien (disponible en annexe III.1).

### 3.2.2 Vivabilité de l'activité agricole : évaluer les conditions de travail des exploitants

Ce score est construit à partir de trois indicateurs permettant de mesurer la qualité de travail de l'exploitant agricole : ce sont des indicateurs déclaratifs de ressenti de l'exploitant.

- **L'intensité du travail** est déterminée en fonction de la surcharge de travail telle qu'elle est ressentie par l'exploitant. Il est demandé à l'exploitant le « nombre de semaines par an où vous-vous sentez surchargé par l'activité agricole » (question n°140). Cet indicateur est présent dans la méthode IDEA, nous avons conservé la même formulation. La notation est un peu différente. Notre indicateur peut prendre trois modalités en fonction du nombre de semaines déclarées : surcharge régulière (7 semaines et plus où il déclare être surchargé – 0 points), surcharge ponctuelle (1 point) et pas de surcharge (2 points). Dans la méthode IDEA, l'indicateur peut varier de 0 à 7. Nous avons conservé le même nombre de semaines que dans la méthode IDEA pour considérer l'exploitant comme surchargé (7 semaines et plus).
- **La rentabilité du travail agricole** est estimée par l'agriculteur d'après la question suivante « au regard du bénéfice financier, matériel et temporel de votre exploitation agricole, considérez-vous que vous votre exploitation est rentable ? (question n°135) Cet indicateur n'est pas présent dans la méthode IDEA et vise à faire estimer par l'exploitant une forme d'efficacité de son travail agricole. On crée deux modalités : 2 points si l'exploitant estime que son travail est rentable et 0 point sinon.
- **Une note de satisfaction** sur le plaisir de l'exploitant à pratiquer l'agriculture : « Prenez-vous plaisir à pratiquer l'agriculture ? Sur une échelle de 0 à 10, quelle serait votre note de satisfaction personnelle vis-à-vis de votre pratique agricole ? » (question n°142). On crée les modalités en fonction des réponses obtenues de façon à rassembler le même nombre d'exploitants dans les intervalles créés. On détermine qu'avec la note 0, on obtient 0 point. Pour les intervalles, nous donnons 1 point si la note se situe entre 5 et 7 compris ; 2 points pour une note dépassant 7 et inférieure ou égale à 8,5 et 3 points pour une note supérieure ou égale à 9.

Parmi les indicateurs de la méthode IDEA associés à l'axe de vivabilité, nous n'avons pas conservé, l'indicateur de qualité de vie (associant vie privée et vie professionnelle). Nous avons estimé que la note de satisfaction pouvait rendre compte des possibles difficultés liées à l'activité agricole y compris celles avec la vie personnelle. L'isolement constitue dans la méthode IDEA un

indicateur à part entière, nous l'avons conservé dans l'analyse qui suit et il est indirectement pris en compte *via* l'indicateur d'entraide présent dans le score d'insertion dans le territoire. De même, la méthode IDEA décompte les jours de formation suivis comme gage d'évolution et d'épanouissement personnel. Nous avons choisi de ne pas inclure cette information dans notre score, même si nous avons questionné les exploitants sur les formations suivies et sur leur volonté d'en suivre de nouvelles.

### 3.2.3 Pérennité de l'exploitation : la capacité à maintenir et à transmettre son exploitation agricole

Ce score est important dans l'analyse de la performance des petites exploitations car permet d'évaluer leur capacité estimée à se maintenir. On regroupe dans ce score trois indicateurs :

- **L'avenir pressenti de l'activité agricole** : A la question « Quelle est votre vision de l'avenir de votre exploitation ? », les enquêtés pouvaient répondre selon trois modalités : existence quasi certaine de l'exploitation dans 10 ans (2 points) ; existence probable (1 point) ; disparition probable de l'exploitation dans 10 ans (0 point) (question n°149).  
Cet indicateur a été utilisé comme dans la méthode IDEA (notation identique). Nous n'avons pas différencié les agriculteurs en phase d'installation des agriculteurs préparant leur retraite dans cet indicateur, mais nous avons ajouté un indicateur sur la transmission de l'EA pour les exploitants concernés par cette question.
- **La durabilité ressentie de l'activité agricole** : « Considérez-vous votre activité agricole comme : Durable-Stable (2 points) ; Fragile (1 point) ; Précaire (0 point) » (question n°136). Au-delà de la question de l'avenir, cette question permet d'estimer si l'exploitant rencontre des difficultés pour se maintenir. En effet, un exploitant peut qualifier son activité agricole de précaire et pour autant estimer que dans 10 ans son exploitation sera toujours là. Nous avons ajouté cet indicateur qui n'est pas présent dans la méthode IDEA.
- **La transmission** : « Êtes-vous actuellement concerné par la question de la succession ? Si oui, est-ce un problème pour vous de trouver un successeur ? Oui (0 point) ; non (2 points) » (question n°148). La méthode IDEA pose cette question différemment. Il s'agit de la transmissibilité qui se base sur le capital de l'exploitation afin de s'assurer qu'elle est « à taille humaine ». Nous avons d'une part eu de grandes difficultés à faire estimer le capital des exploitations par les exploitants rencontrés et d'autre part, étant donné l'objet de notre étude, il ne semblait pas pertinent de vérifier cette transmissibilité en ces termes. Nous avons donc choisi de traiter la question *via* les successeurs connus pour les exploitations concernées (nous avons adopté le mode de calcul expliqué en annexe III.2).

### 3.2.4 Des pratiques participant à la préservation de l'environnement : évaluer la contribution environnementale

On rappelle ici qu'on ne cherche pas à faire un bilan de l'impact de l'activité agricole sur l'environnement (émissions de gaz à effets de serre, qualité des eaux, qualité des sols,..) mais à comparer dans plusieurs exploitations les pratiques bénéfiques pour l'environnement.

Le score qui concerne les pratiques environnementales est indispensable pour mesurer la performance des EA. Nous l'avons abordé *via* des indicateurs bénéfiques pour l'environnement et nous n'avons pas utilisé d'indicateurs qui traduisent des pratiques néfastes pour l'environnement. Il s'agit d'une limite de cette approche, car ne pas avoir de pratiques bénéfiques pour l'environnement ne sous-entend pas, avoir des pratiques néfastes. Les indicateurs utilisés ici sont :

- **L'entretien de surfaces d'intérêt écologique** (haies, mares, alignement d'arbres, murs et murets): « Avez-vous des haies, des alignements d'arbres, des murets, des mares sur votre exploitation ? Si oui, les entretenez-vous ? Pourquoi ? » (question n°67). Cet indicateur mesure une contribution au maintien de la biodiversité. Il est présent dans la méthode IDEA sous la dénomination de « zone de régulation écologique » où sont associés à des points, des pourcentages de SAU en zone de régulation écologique. Nous nous sommes ici limités à leur présence et à leur entretien par l'exploitant (oui : 2 points, non : 0 point) et avons choisi d'associer les murs et murets, qui dans la méthode IDEA étaient considérés dans l'indicateur de valorisation du patrimoine bâti et du paysage.
- **La pratique de l'agriculture biologique** : « Avez-vous une production en agriculture biologique ? » (oui : 3 points, non : 0 point) (question n°68). Cet indicateur est présent dans la méthode IDEA avec l'ensemble des Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO) et dans le cadre des indicateurs socio-territoriaux. Nous avons ici choisi de l'intégrer dans la dimension environnementale des pratiques agricoles.
- **La limitation des produits phytosanitaires et engrais utilisés** (dans le cas des productions non certifiées AB) : « Limitez-vous les produits phytosanitaires et engrais suivants : Herbicides/Insecticide/Fongicides/Engrais minéral/chimique/Autres produits phytosanitaires (préciser) » (question n°69). Nous sommes limités ici à du déclaratif de la part de l'exploitant agricole (oui : 2 points ; non : 0 point). La méthode IDEA est bien plus précise car propose une mesure de la pression polluante en fonction du nombre de traitements, du type de traitements, des mélanges et des hectares de SAU.
- **La présence de friche(s) ou encore de la reconquête de friche(s)** par l'agriculteur : « Avez-vous des friches ? Si oui, quelles cultures étaient implantées avant et pourquoi conserver ces

friches ? » (question n°12) et « Depuis que vous êtes chef d'ea, avez-vous reconquis des friches ? si oui, pourquoi ? » (question n°13). La présence de friches peut traduire l'abandon des terres et donc un effet peu bénéfique sur la biodiversité (0 point s'il y en a ; et 1 point sinon), leur reconquête apporte donc des points en faveur de la performance environnementale de l'exploitation (3 points s'il y a eu reconquête de friches, 0 point sinon). La gestion des friches n'est pas présente dans la méthode IDEA.

- **La fertilité des sols** : « Comment la fertilité de vos sols a-t-elle évolué depuis que vous exploitez : Dégradation (0 point) ; Amélioration (2 points) ; Pas d'évolution (1 point) » (question n°70). Ne pouvant réaliser les analyses, et les agriculteurs n'en ayant pas forcément fait récemment, nous nous basons sur une auto-évaluation de l'agriculteur sur l'évolution de la qualité des sols. Le manque de réponses pour la métropole de Montpellier nous a poussé à l'enlever du calcul du score des exploitations de cette zone. Dans la méthode IDEA, la détermination des points associés à la qualité du sol est calculée en fonction du travail du sol, du couvert végétal, d'aménagements et pratiques antiérosifs, du paillage,...

Enfin, sont pris en compte sous forme de bonus (voir le mode de calcul de cet axe en annexe III.2), la **présence de races menacées** (3 points) (question n°66) et l'engagement dans des **mesures agro-environnementales** (3 points) (question n°56). Le bonus permet de ne pas pénaliser les exploitations qui sont dans l'incapacité de produire des races menacées ou bien ne seraient pas éligibles à des mesures agro-environnementales. Ces deux indicateurs sont présents dans la méthode IDEA, le premier pour « la valorisation et conservation du patrimoine génétique » et le second pour « la contribution aux enjeux environnementaux du territoire ».

### 3.2.5 L'insertion dans le territoire : évaluer la participation à la vie locale

Ce score vise à évaluer l'insertion des exploitants dans leur territoire. Nous la mesurons *via* l'emploi créé directement sur l'exploitation et par la participation à la vie locale et aux réseaux d'entraide.

- **La création d'emploi sur l'exploitation** : « Depuis votre installation en tant que chef d'exploitation, avez-vous créé des emplois ? Oui/non - Si oui, Permanent (3 points) ou saisonnier (2 points) ? » (0 sinon) (question n°119). Dans notre système de score, les emplois saisonniers engendrent moins de points que l'emploi permanent car la main d'œuvre concernée est plutôt une main d'œuvre de passage contrairement à celle qui est permanente et est installée sur le territoire. Nous n'incluons pas la main d'œuvre familiale ou l'aide ponctuelle de voisins qui, étant non salariée, n'entre pas dans le cadre de création d'emploi directe sur l'exploitation. Nous avons choisi d'opter pour une durée longue (depuis la création

de l'exploitation) pour évaluer la création d'emploi de manière globale et sans mettre de côté des exploitations dirigées actuellement par des retraités par exemple. Cet indicateur est présent dans la méthode IDEA où les points sont accordés selon l'emploi créé par hectare de SAU et sont valorisés pour l'emploi permanent vs l'emploi saisonnier non régulier.

- **La participation à la vie locale :** « Vous impliquez-vous volontairement dans le territoire, dans la vie locale ? Oui (2 points), oui mais peu (1 point), non (0 point), Si oui, de quelle manière ? » (question n°129) il s'agit ici de la participation à la vie associative ou politique locale ainsi que la participation à des événements locaux (foires, salons, marchés, journées « portes ouvertes » sur les EA,...) et nous prenons également en compte l'implication dans des circuits courts. En fonction des réponses des exploitants sur les activités auxquelles ils participent et la fréquence, nous les classons dans une participation locale (régulière et de différents types), une faible participation locale (un événement par an) et pas de participation (aucun événement, aucune association). Dans la méthode IDEA cet indicateur s'appelle l'implication sociale. Il est noté lui aussi en fonction des activités mais y sont ajoutées les responsabilités dans les structures.

Nous traitons la participation dans des circuits courts au titre de leur rôle de rapprochement entre exploitants et aussi entre exploitants et producteurs à l'échelle territoriale. La méthode IDEA ajoute un indicateur spécifique pour la valorisation par filière courte et les scores y sont calculés en fonction de la valeur des ventes sur le chiffre d'affaires (hors aides).

- **L'entraide entre EA :** « Existe-t-il de l'entraide (prêt de matériel, surveillance troupeaux, foin etc.) entre vous et d'autres exploitations ? » oui (1 point), non (0 point) (question n°132). Cet indicateur vise à faire évaluer par l'exploitant le travail collectif et à estimer s'il existe un réseau d'exploitants ou non. Il nous permet de plus, de mieux cerner l'isolement de l'exploitant agricole. Nous l'avons mis en place pour les enquêtes dans les Baronnie uniquement mais il aurait été aussi pertinent de l'ajouter pour les exploitations dans le périurbain de Montpellier. Au-delà de l'auto-évaluation faite par l'exploitant sur la qualité de l'entraide, nous avons aussi recensé et cela dans les deux terrains, l'implication des exploitants dans des Cuma et les coups de main partagés. La méthode IDEA utilise également cet indicateur *via* la mise en commun d'équipements, les jours d'entraide et le travail en réseau (participation à des Civam ou co-gestionnaire d'un laboratoire de transformation collectif par exemple).

Contrairement à la méthode IDEA, nous n'avons pas ajouté d'indicateurs associés aux démarches de qualité dans cet axe. Ces démarches (hors AB) n'ont pas été incluses dans les score car sont quasiment inexistantes dans les Baronnie et sont trop liées à la viticulture dans la métropole de

Montpellier. Elles font cependant partie de l'analyse économique présentée dans la suite de ce travail.

### 3.2.6 L'indépendance de l'exploitation vis-à-vis de l'extérieur

Par exploitation indépendante, nous entendons que son maintien est peu sensible aux décisions extérieures ou aux changements économiques. L'absence d'endettement, l'absence d'aides, de revenu extérieur vont dans le sens de plus d'indépendance. Nous reprenons ce score de la méthode IDEA, qui part du principe que « les situations de dépendance financière restreignent la possibilité de s'orienter vers une plus grande durabilité » et que « la dépendance aux aides à la production [...] nuit à l'adaptabilité des exploitations, d'autant plus que la politique agricole est devenue moins stable et moins protectrice » (Vilain et al., 2008, p35).

- **Le remboursement d'emprunts** : « Au cours des 10 dernières années, avez-vous contracté des emprunts dans le cadre de votre exploitation agricole ? oui (0 point), non (2 points) (question n°55). Si oui, comment jugez-vous du poids de votre endettement au regard de votre chiffre d'affaires : beaucoup trop contraignant/ contraignant, normal, peu contraignant, pas du tout contraignant. Le remboursement de cet emprunt constitue-t-il une inquiétude ? Oui/non Si non, est-ce : par absence de besoin d'emprunter, par choix, ou par impossibilité ? ». Nous utilisons dans le calcul du score le fait d'avoir eu ou non besoin de contracter un emprunt quelle que soit la situation de l'exploitant. Cependant, nous utilisons l'ensemble des informations obtenues sur les raisons de non emprunt et les difficultés dans l'analyse générale. Cet indicateur se rapproche très approximativement de l'autonomie financière calculée dans IDEA. Celle-ci est déterminée en fonction des annuités, frais financiers et de l'excédent brut d'exploitation (EBE<sup>97</sup>). Nous ne pouvions déterminer un indicateur d'autonomie financière et avons choisi de laisser l'exploitant estimer une forme de dépendance financière aux emprunts. Nous choisissons de ne pas l'utiliser dans le score économique : il prend déjà en compte le poids des charges de l'exploitation dans le chiffre d'affaires et concentre des indicateurs chiffrés. Ici, l'indicateur de remboursement d'emprunts est déclaratif et se base sur le ressenti de l'exploitant.
- **La dépendance/sensibilité aux aides agricoles** : « Au cours des 10 dernières années, avez-vous bénéficié d'aides agricoles ? Si oui lesquelles ? (choix dans une liste proposée) (question n°56). Pensez-vous que votre exploitation serait économiquement viable sans ces aides : oui (3 points), probablement (2 points), difficilement (1 point), non (0 point) (question n°62). Nous cherchons à évaluer ici l'influence des aides agricoles sur la viabilité de l'exploitation. Si l'exploitant ne touche pas d'aides ou si ces aides n'ont aucune influence sur la viabilité de

---

<sup>97</sup> EBE= ventes + subventions d'exploitation – charges (opérationnelles, fixes, de main d'œuvre) - taxes

l'exploitation, on estime que l'exploitation est peu sensible à ces dernières (3 points). Nous utilisons les informations associées à ces réponses dans le reste de l'analyse. Cet indicateur est utilisé dans la méthode IDEA à partir de la somme des aides agricoles et de l'EBE de cette dernière.

- Enfin, et dans le cas des agriculteurs pluriactifs et retraités, on interroge les exploitants sur **l'importance du revenu extérieur/retraite pour le maintien de l'exploitation agricole** : « Pour les pluriactifs et les retraités : Pourriez-vous continuer votre activité agricole sans vos autres revenus (retraite ou salaire) ? Non (0 point) ; oui (2 point) » (question n°117). Cet indicateur nous permet d'estimer dans quelle mesure l'activité agricole et son maintien dépend d'un revenu/retraite extérieur. Etant donné la part de pluriactifs et de retraités au sein des petites exploitations, il est important d'évaluer cette dépendance dans la performance de ces exploitations. La méthode IDEA traite la question de la pluriactivité non pas du point de vue de la dépendance comme nous le faisons ici, mais plus par la participation au maintien d'un tissu rural.

### 3.2.7 La viabilité économique de l'exploitation

Nous avons construit un score économique afin d'évaluer succinctement la situation économique des exploitations et d'estimer leur viabilité économique. Ce score vise à différencier les exploitations identifiées comme économiquement saines, des exploitations identifiées comme en difficulté économique. Toujours basé sur du déclaratif, ce score est cependant déterminé d'après des données plus quantitatives et qui sont moins directement liées à du ressenti déclaré par les exploitants. Même si on réutilise certains indicateurs économiques de la méthode IDEA, il reste bien moins précis que l'indicateur de viabilité économique d'IDEA calculé d'après un besoin de financement, l'EBE et le travail familial sur l'exploitation agricole.

Nous utilisons :

- **Le revenu mensuel dégagé par l'exploitant agricole et issu de l'activité agricole sur l'EA** : « S'il fallait estimer votre revenu issu de l'exploitation agricole, dans quelle fourchette le placeriez-vous (sans les aides). Nous présentons les intervalles reconstruit d'après les enquêtes : Ne dégage pas de revenus (0 point) ; Entre 100 et 500 €/mois (1 point) ; Entre 500 et 1 100€/mois (2 points) ; entre 1100 et 2000 €/mois (3 points) (question n°138). Contrairement à la méthode IDEA, notre analyse ne comporte pas de calcul de marge brute ou encore de valeur ajoutée et de résultat d'exploitation. Cette estimation du revenu agricole est intéressante car elle constitue un bon indicateur de la santé économique de l'exploitation et aussi parce qu'il est relativement facile à estimer pour l'exploitant agricole.

- **La variabilité du revenu agricole** : « Entre différents mois, votre revenu agricole issu de l'activité sur votre exploitation peut : Varier du simple au triple (0 point), Varier du simple au double (1 point), Varier un peu, très peu (2 points), Ne varie pas (3 points) (question n°139). Cet indicateur nous permet de compléter celui du revenu agricole et d'avoir une vision plus large et dans le temps, du fonctionnement économique de l'exploitation.
- **Le poids des charges dans le chiffre d'affaires de l'EA** : « Comment jugez-vous vos charges d'exploitations : Insurmontables/trop élevées (0 point), élevées (1 point), normales (2 points), relativement faibles à très faibles (3 points). Quelle part représentent ces charges vis-à-vis de votre chiffre d'affaires ? » (question n°52). Etant donné le manque de résultats pour la seconde question dans les Baronnies, nous avons opté pour un score basé dans ce terrain sur le ressenti de l'exploitant. Dans la métropole de Montpellier, notre score est calculé en fonction de la part estimée par l'exploitant des charges dans son chiffre d'affaires : 0 point si l'exploitant estime que les charges représentent plus de 75% de son CA ; 1 point si elles se situent entre ]50-75%], 2 points entre ]25 -50%] et 3 points inférieure ou égale à 25%.
- **Le taux de spécialisation de l'EA** : « La plus importante production génère (hors primes et subventions) : Moins de 25 % du CA (3 points), Entre 25 et 50 % du CA (2 points), Entre 50 et 80 % du CA (1 point), Plus de 80 % du CA (0 point) (question n°11). Comme pour la variabilité du revenu, nous cherchons ici à estimer une forme de vulnérabilité de l'exploitation en partant du principe qu'un système de production diversifié peut être moins vulnérable, même si cela reste discutable. Cet indicateur est utilisé de la même façon dans la méthode IDEA.
- **La part dans le chiffre d'affaires représentée par le plus gros client** : « Le plus important client achète (hors primes et subventions) : moins de 25 % du CA (2 points), de 25 à 50 % du CA (1 point), plus de 50 % du CA (0 point) » (question n°114). Cet indicateur est utile pour évaluer la diversité des débouchés de l'agriculteur et sa vulnérabilité à un débouché trop concentré. Il est utilisé dans la méthode du diagnostic de durabilité du réseau agriculture durable.

Il est à noter que ces deux derniers indicateurs pourraient aussi être inclus dans le score d'indépendance de l'EA. Nous avons choisi de les garder dans le score économique car ils sont directement liés à l'activité agricole alors que le score d'indépendance s'attache plutôt à estimer l'importance des revenus ou dépenses extérieures à l'exploitation.

- La **Production Brute Standard de l'EA** recalculée d'après les coefficients de PBS régionaux et la structure des exploitations. On crée ex-post quatre modalités sur les deux terrains :  
Zone périurbaine : 0 point pour une PBS de moins de 5 000€, 1 point pour une PBS comprise entre 5 000 et 10 000€, 2 points pour une PBS comprise entre 10 000€ et 25 000€ et 3 points pour plus de 25 000€.  
Zone de montagne : 0 point pour une PBS de moins de 10 000€, 1 point pour une PBS comprise entre 10 000 et 15 000€, 2 points pour une PBS comprise entre 15 000€ et 25 000€ et 3 points pour plus de 25 000€.  
Cet indicateur nous permet de prendre en compte la structure de l'exploitation. La taille économique constitue un indicateur de comparaison entre des exploitations situées dans des zones différentes et ayant des productions différentes.

Compte tenu de l'absence de réponses à certaines questions, nous n'avons pu calculer un score économique complet que pour 14 exploitations sur 20 pour les exploitations en zone périurbaine et que pour 10 EA sur 20 dans les Baronnies. Dans le cas des Baronnies, nous avons écarté l'indicateur de variabilité du revenu car peu voire pas discriminant. Ceci nous permet d'obtenir 16 scores économiques complets dans les Baronnies. Etant donné que nous ne mènerons pas de comparaisons entre les deux terrains d'étude mais au sein des exploitations d'un même terrain, cela a peu de conséquence.

Nous avons présenté ici les indicateurs que nous avons utilisés pour construire des scores de performance des exploitations enquêtées dans les deux terrains d'étude. Ceux-ci seront utilisés pour compléter l'analyse plus générale que nous présenterons dans la troisième partie de ce chapitre. Ils seront utilisés pour faciliter la visualisation des points forts et des points faibles des petites exploitations selon leur localisation ou encore selon le profil de l'exploitant et de son activité agricole.

#### 4. Etude des petites exploitations enquêtées par critères d'analyse

Nous menons pour chacun des trois critères une revue de littérature portant sur les petites exploitations, mais élargie aussi aux problématiques spécifiques auxquelles elles sont confrontées (manque de capital, pluriactivité, retraite etc.) afin d'identifier des questions de recherche. Puis nous y répondons en nous appuyant à la fois sur les données du recensement agricole de 2010 et sur les enquêtes réalisées dans les deux terrains d'étude, notamment en mobilisant les scores de performance que nous avons calculés pour chaque exploitation enquêtée. Dans la **première partie**, nous exposons les résultats obtenus pour le critère environnemental des petites exploitations. Dans la **deuxième partie**, nous analysons le rôle social des petites EA. Enfin, nous

proposons une analyse des stratégies économiques des petites exploitations pour tenter de se maintenir, en **troisième partie**.

## 4.1 Critère environnemental

### 4.1.1 Revue de la littérature et hypothèses de recherche

Les questions de recherche auxquelles nous cherchons à répondre sont : **les petites EA sont-elles plutôt orientées vers des systèmes de production et de culture diversifiés et extensifs ? Au sein de chaque OTEX, les petites EA adoptent-elles des pratiques plus respectueuses de l'environnement que les moyennes et les grandes EA ?**

Par système de production, on entend la combinaison des activités productives de l'exploitation et de ses moyens de production. Dans le RA, c'est le classement en OTEX qui est l'indicateur du système de production principal de l'EA. On fait classiquement l'hypothèse simplificatrice que les OTEX ovins caprins et autres herbivores, ou encore l'élevage bovins viande sont a priori moins intensives en terme d'utilisation d'intrants chimiques que les OTEX viticulture, cultures fruitières et grandes cultures. La question des pratiques agricoles se centre quant à elle sur l'analyse des itinéraires techniques dans les systèmes de culture ou d'élevage, le choix et l'usage des intrants, du travail du sol, du type d'alimentation des ateliers d'élevage etc.

A partir du RA2010, on montre que les petites exploitations occupent proportionnellement une place importante dans des OTEX d'élevage plutôt extensif, en moyenne moins de 2 UGB par ha pour l'OTEX ovins, caprins et autres herbivores et pour l'OTEX élevage et viande. Néanmoins, elles sont également très présentes dans des OTEX considérées comme intensives et où globalement l'utilisation d'intrants chimiques est élevée, comme les grandes cultures, les cultures fruitières et autres cultures permanentes. Comme l'indique le tableau III.6, il est donc délicat de conclure sur le positionnement environnemental des petites EA à partir de leur classement en OTEX, d'autant plus qu'il ne révèle que très partiellement le niveau de diversification ou de spécialisation des activités, et le niveau d'intensification ou d'extensification de chaque EA.

Otex	% de petites EA parmi les EA classées dans l'Otex	% de SAU de l'Otex occupé par les petites EA
EA avec ovins, caprins et autres herbivores	63,9%	20%
EA spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanentes	57,3%	12%
EA bovines spécialisées - orientation élevage et viande	43,8%	13%
EA spécialisées en grandes cultures	40,3%	7%
<b>Toutes Otex confondues</b>	<b>36,3%</b>	<b>7%</b>

Tableau III.6 : Les systèmes de production où les petites exploitations sont les plus nombreuses en proportion (données RA2010).

La performance environnementale d'une exploitation agricole par rapport aux autres EA de la même OTEX dépend aussi beaucoup des itinéraires techniques choisis par l'EA et de sa localisation. Or les données du RA ne nous donnent quasiment aucune indication sur les itinéraires techniques (à l'exception de l'engagement en agriculture biologique). Nous pouvons cependant analyser nos données d'enquêtes.

Nos enquêtes ont été menées dans deux zones où les productions agricoles sont très distinctes. Les Baronniees sont fortement marquées par une tradition d'élevage plutôt respectueuse de l'environnement. Les petites exploitations font pâturer leurs animaux une grande partie de l'année (9 mois par an en moyenne), ils transhument dans les estives l'été. Les exploitants épandent le fumier sur les prairies et seulement deux exploitants enquêtés déclarent qu'ils ont observé une dégradation de la fertilité de leur sol depuis leur installation.

La métropole de Montpellier quant à elle, regroupe une grande partie de vignes et d'oliviers qui sont souvent traités contre le mildiou et l'oïdium pour la vigne et contre la mouche pour les oliviers. Parmi les 20 petits exploitants que nous avons enquêtés dans cette zone, 7 pensent que leurs pratiques nuisent à l'environnement et à la santé des populations environnantes. Ils sont rejoints par 3 exploitants supplémentaires quand ils estiment que leurs pratiques nuisent à leur santé.

Selon ces premiers indices, il n'est pas évident de déterminer si les petites EA sont tournées vers des systèmes de production moins impactant sur l'environnement. Pour pouvoir approfondir, il

nous faudra mieux caractériser leurs pratiques dans ces OTEX et formuler des hypothèses testables sur les facteurs poussant les petites EA à adopter des pratiques plus ou moins respectueuses de l'environnement. Nous ciblons l'analyse sur la pratique de l'agriculture biologique et l'utilisation de produits phytosanitaires.

Nous faisons l'hypothèse que les exploitants agricoles sont des acteurs économiques qui cherchent à maximiser leur utilité espérée dans un contexte contraint et risqué. Quelles sont les composantes des fonctions d'utilité (aversion au risque, préférences pour l'environnement, biais comportementaux) et des contraintes (économiques, techniques, structurelles) qui peuvent nous aider à construire des hypothèses sur les choix de pratiques agricoles des petites EA ?

### *Contraintes des petits exploitants pour avoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement*

Les contraintes économiques auxquelles font face les petites exploitations sont déterminantes pour le choix de leurs pratiques agricoles, comme le démontre la courte revue de littérature ci-dessous

Les petites EA ont généralement une trésorerie faible. Cela les rend plus vulnérables, plus averses aux risques et moins capables d'investir (Meert et al., 2005). Cela peut se traduire par des choix de pratiques moins risqués : les agriculteurs les plus averses au risque ont une plus faible probabilité d'être en AB (Geniaux et al., 2010). Ces pratiques peuvent être moins favorables à l'environnement, il est bien connu par exemple que l'utilisation des pesticides peut constituer un choix de réduction du risque (Skevas et al., 2014 ; Weiss et al., 2006 ; Nave et al., 2013). Ceci est d'autant plus vrai pour les pesticides bon marché, qui pèsent donc peu sur les charges de production, comme le glyphosate pour le désherbage.

La plus grande aversion au risque des petites exploitations, combinée le plus souvent à leur faible capacité d'investissement (d'autant plus qu'il leur est moins facile d'obtenir des crédits) peuvent aussi les amener à limiter sur leur exploitation l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies (Meert et al., 2005 ; Willcock et al., 1999). Par exemple, Knowler et Bradshaw (2007) soulignent l'importance d'un bon état financier pour l'adoption de pratiques bénéfiques pour l'environnement et démontrent qu'il existe une corrélation positive entre le passage à l'agriculture de conservation et la capacité d'investissement des EA dans de nouvelles technologies. Ils citent notamment l'exemple de l'achat coûteux des semoirs directs qui pourtant peuvent contribuer à limiter le travail du sol et donc favoriser la vie du sol. Schmitzberger et al., (2005) estiment aussi que pour des agriculteurs économiquement faibles, les solutions possibles peuvent passer par l'intensification ou au contraire par l'abandon des surfaces et avoir, dans les deux cas, un effet néfaste sur l'environnement.

A l'inverse, des auteurs comme Potter et Lobley (1993) défendent l'idée que le manque de moyens financiers des petites EA les forcerait à faire un usage plus intensif du travail (moins coûteux quand c'est le travail familial) se substituant alors aux intrants chimiques et aux équipements. Sans capacités d'investissements et toujours selon Potter et Lobley (1993), les chefs de petites exploitations britanniques (définies dans leur cas d'étude comme les EA ayant une taille économique comprise entre 4 et 16 UDE, correspondant environ à des exploitations entre 6 et 24 ha équivalent blé) ont ainsi moins d'opportunités pour arracher des haies, des arbres ou assécher des zones humides. Les petites EA joueraient alors, selon eux un rôle par défaut dans la protection de la biodiversité, un rôle « passif », non par choix éthique, mais par incapacité d'intensifier par le capital.

On fait donc l'hypothèse que les contraintes liées à la capacité d'investissement et de trésorerie, ainsi que le contexte de risque, peuvent jouer négativement ou positivement dans le choix de pratiques bénéfiques pour l'environnement.

### *La sensibilité à l'environnement*

Dans la théorie économique néoclassique, les choix des exploitants agricoles sont expliqués par des motivations économiques extrinsèques, celles liées à la formation du profit. La littérature en économie comportementale complète cette approche en intégrant dans la fonction d'utilité, en plus des motivations extrinsèques, les motivations intrinsèques et les biais comportementaux des acteurs économiques. Il existe une littérature très importante dans ce domaine, notamment appliquée à l'analyse du comportement pro-social ou pro-environnemental (Frey et Stutzer, 2008 ; Ariely et al, 2009). Les motivations intrinsèques sont propres à l'individu et non guidées par des motivations monétaires. Elles sont liées, entre autres, aux valeurs éthiques et morales que l'individu porte, mais aussi à ses habitudes et sa perception des normes sociales. Frey et Stutzer (2008) montrent que les individus peuvent contribuer à un bien public environnemental à cause de leurs motivations intrinsèques. Par exemple, l'analyse de Schmitzberger et al., (2005) porte sur la relation entre l'agriculteur, l'intensité de l'utilisation des terres et le niveau de biodiversité en Autriche. Ils établissent une typologie des exploitants agricoles en fonction de ces relations et montrent qu'il existe un groupe d'exploitants agricoles qu'ils qualifient d'idéaliste ou innovant. Ce groupe accorde beaucoup d'importance à la conservation de la biodiversité dans son choix de pratiques agricoles, même s'il ne valorise pas ce choix de pratiques sur le marché *via* une certification de sa production. La littérature montre de plus, que certains petits exploitants ont fait un choix de vie guidé par des considérations éthiques et passant par le respect de l'environnement (Birol et al., 2006 ; MAAF, 2006 ; Schmitzberger et al., 2005 ; Délégé 2005). Elle montre également que des exploitants installés hors cadre familial s'inscrivent souvent davantage dans ce type d'engagement (Le Blanc, 2011). Les agriculteurs engagés en AB, même si cela leur permet

de bénéficier de marchés plus porteurs et de prix rémunérateurs, le sont aussi par choix éthique (Mzoughi, 2011 ; Geniaux et al., 2010 ; Veldstra et al., 2014).

Qu'en est-il des petits exploitants ? Peut-on considérer qu'ils sont plus motivés que les autres exploitants par la défense de l'environnement, en dehors des motivations extrinsèques ?

Notre analyse des petites exploitations (chapitres 1 et 2) montre l'hétérogénéité des petites EA et la part importante des exploitants pluriactifs et retraités. Nous proposons donc de cibler une partie de notre analyse bibliographique sur ces deux types de populations.

### *Les exploitants pluriactifs et les hobby farmers*

Dans la revue de littérature de Knowler et Bradshaw (2007) sur les variables corrélées à l'adoption d'une agriculture de conservation (labour minimal, cultures de couverture, rotation des cultures entre autres), la pluriactivité ne ressort pas comme étant corrélée positivement à l'adoption des techniques de conservation. Ils expliquent cela par le fait que l'agriculture peut ne pas constituer une priorité pour ces exploitants et diminuer l'intérêt pour des pratiques bénéfiques pour l'environnement. De même, Geniaux et al., (2010) soulignent que travailler hors de l'exploitation réduit le temps disponible à l'activité agricole et peut limiter la conversion en AB sachant que la production biologique nécessite plus d'attention. Schmitzberger et al., (2005) montrent même que le manque de temps des pluriactifs peut être à l'origine de pratiques plus intensives d'une part ou d'abandon de terres agricoles d'autre part.

En revanche, Potter et Lobley (1993) montrent que les exploitants pluriactifs britanniques sont très sensibles aux questions environnementales. Dans une étude de cas sur des EA danoises, Primdahl (1999) va dans le même sens. Dans l'échantillon qu'il étudie, ce sont les pluriactifs et les *hobby farmers* qui sont les plus investis dans la plantation de haies. Plus largement, il montre que les *hobby farmers* ont des pratiques plus extensives que les chefs d'EA à temps plein. Il explique cela par la vision des *hobby farmers* de l'exploitation comme un lieu de vie et non comme un lieu de production. Enfin, Zasada (2011) présente également dans sa revue de la littérature sur la multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine en Europe, l'importance des *hobby farmers* pour l'attractivité des paysages et montre qu'ils ont plus tendance que les autres agriculteurs à participer à des programmes agroenvironnementaux.

### *Les exploitants retraités*

Nombre de petites EA sont dirigées par des exploitants retraités ayant peu de force de travail qui peuvent être tentés par plus d'intrants chimiques en substitution au travail (Schmitzberger et al., 2005, Genius et al., 2006). Par exemple, en zone viticole, la gestion des mauvaises herbes par les

herbicides chimiques est moins exigeante en temps de travail – et reste peu coûteuse – par rapport à une gestion mécanique qui nécessite plusieurs passages de tracteur durant la saison.

De plus, les agriculteurs plus âgés sont réticents à faire évoluer leurs pratiques et à s'engager dans des systèmes moins impactants pour les ressources et l'environnement mais qui requièrent d'être innovant. Kuhfuss et al., (2012) le démontrent dans le cas de l'adoption des mesures agro-environnementales et Geniaux et al., (2010) l'illustrent sur l'engagement en AB. Ward et Lowe (1994) montrent aussi que les exploitants retraités sans successeurs seront peu enclins à investir dans des équipements qui ont un effet bénéfique pour l'environnement (type gestion des effluents).

En revanche, Potter et Lobley (1992) mettent en avant une tendance à la gestion extensive des surfaces par les retraités sans successeurs qui pourrait plutôt être bénéfique pour l'environnement. Cependant, ils s'inquiètent à propos des exploitations dirigées par un retraité mais avec successeurs. Cela présente selon eux, un risque d'intensification de la production.

En conclusion, aussi bien pour les retraités que pour les pluriactifs, les études de cas recensées dans la littérature ne permettent pas de conclure de manière non ambiguë sur le fait que leurs pratiques agricoles soient plus ou moins respectueuses de l'environnement que les autres types d'EA. Il est donc difficile aussi pour nous de conclure. Davidova et al., (2013) dans l'étude sur l'agriculture de semi-subsistance menée à partir d'enquêtes auprès de plus de 500 ménages en Bulgarie, Pologne et Roumanie, aboutissent à la même conclusion : il n'est pas possible de « fournir d'éléments sérieux indiquant que les petites exploitations (définies d'après leur surface) apportent des biens publics environnementaux plus nombreux ou de meilleure qualité que les plus grandes exploitations, à unités comparables (c'est-à-dire par hectare ou par unité de dimension économique) » (Davidova et al., 2013, p42).

### *Hypothèses de recherche et méthodes utilisées*

Quels sont les facteurs explicatifs de l'adoption de pratiques pro-environnementales par les petites EA ?

Nous formulons quatre grandes hypothèses que nous testerons sur les données disponibles dans le recensement agricole et les données issues de nos deux études de cas :

1. La première hypothèse concerne le manque de capital et les difficultés financières que peuvent rencontrer les petites exploitations. Même si la littérature sur cette question ne tranche pas de manière claire, nous faisons l'hypothèse que dans le cas des petites EA **le manque de capital est compensé par le travail familial et que l'effet de cette substitution capital-travail mène à l'adoption de pratiques plus bénéfiques pour l'environnement. C'est un choix par défaut** (partie 4.1.3).

2. Parmi les petites EA, nous faisons l'hypothèse que **celles qui sont plutôt dirigées par des installés hors cadre familial ou des *hobby farmers* sont plus sensibles à l'environnement et donc plus susceptibles d'adopter des pratiques pro-environnementales par rapport aux autres petits exploitants**. Dans le cas des *hobby farmers* nous supposons de plus, que le fait qu'ils soient moins contraints par des objectifs de rendements ou de rentabilité les incite à avoir des pratiques plus bénéfiques pour l'environnement que les autres petits exploitants (partie 4.1.5).
3. Notre troisième hypothèse concerne les exploitants pluriactifs et le manque de temps dont ils peuvent souffrir. Nous supposons que ce dernier implique que **les pluriactifs à la tête de petites exploitations ont des pratiques moins bénéfiques pour l'environnement** (partie 4.1.6).
4. Notre dernière hypothèse repose sur les exploitants retraités. **On suppose que l'âge, la fatigue, mais aussi le manque de capacité d'investissement et les biais comportementaux de rejet du changement peuvent influencer négativement sur leurs pratiques environnementales et l'adoption d'innovations favorables à l'environnement** (partie 4.1.7).

Pour répondre à la première hypothèse de recherche, nous nous appuyons uniquement sur les enquêtes de terrain, car les données du RA2010 ne nous donnent pas accès au capital disponible dans les petites EA. Les pratiques des exploitants sont alors connues.

Pour les hypothèses suivantes (2, 3 et 4), nous nous appuyons avant tout sur les données du RA2010 et les illustrons avec les enquêtes. Dans le recensement agricole, nous choisissons deux variables distinctes comme proxy des pratiques bénéfiques pour l'environnement : l'engagement en AB (y compris en phase de conversion) et la part de la SAU sans produits phytosanitaires de synthèse dans la SAU totale. Ces variables ne sont pas complètement satisfaisantes mais nous semblent les plus pertinentes parmi les variables disponibles dans le RA (partie 4.1.2).

L'engagement en AB traduit des pratiques bénéfiques pour l'environnement et est pertinent pour capter la sensibilité des exploitants à l'environnement (Mzoughi, 2011 ; Burton et al., 2003 ; Geniaux et al., 2010 ; Latruffe et al., 2013).

Dans le contexte des petites EA cependant, l'engagement en AB peut être difficile voire impossible en raison des coûts de certification trop élevés : « je ne produis qu'avec des produits certifiés pour l'agriculture biologique, mais le label est trop couteux ». Les exploitants peuvent produire selon les principes de l'AB mais sans être certifiés. En effet, Veldstra et al., (2014) séparent la décision de production en AB de la décision d'être certifié. Ils montrent dans le cas d'enquêtes réalisées auprès de producteurs de fruits et légumes américains que pour les petits producteurs, au sens de leur CA, la part de leur production produite *via* des pratiques biologiques

est plus importante que la part vendue certifiée AB. Ils justifient cela par le coût de la certification, la paperasse associée, l'incompréhension du dispositif ainsi que par leur proximité aux consommateurs. Dans les cas de ventes à la ferme ou sur les marchés, les producteurs échangent directement avec ces derniers et n'ont pas nécessairement le besoin de labelliser leur production pour les « rassurer ».

Nous choisissons donc de compléter la variable de l'engagement en AB par la part de SAU sans produits phytosanitaires dans la SAU totale. D'après Nave et al., (2013), peu ou pas d'utilisation de produits phytosanitaires peut être le signe d'une prise en compte de l'environnement par l'exploitant.

Nous réalisons quatre modèles : un logit pour l'engagement en AB sur l'ensemble des EA du RA2010 (modèle 1), puis à l'échelle des petites EA (modèle 2) ; et une régression linéaire sur la part de la SAU sans produits phytosanitaires dans la SAU totale pour l'ensemble des EA du RA2010 (modèle 3) puis à l'échelle des petites EA (modèle 4). Dans ces analyses, nous choisissons des variables explicatives pertinentes pour répondre à nos questions. La revue de littérature a mis en avant des déterminants favorisant des pratiques bénéfiques pour l'environnement : âge, pluriactivité, retraite, aversion au risque, main d'œuvre disponible ainsi que le fait d'être pluriactif, retraité ou hors cadre familial et *hobby farmer*.

Or dans ces deux derniers cas, les variables ne sont pas présentes dans le RA2010 : les installés hors cadre familial et les *hobby farmers* sont donc difficilement identifiables. Nous avons donc dû construire des variables ad-hoc pour identifier, du mieux possible, ces deux populations.

Pour les *hobby farmers*, nous avons ciblé la population d'exploitants pluriactifs dont la profession est cadre<sup>98</sup>. Nous supposons que ces exploitants ne sont pas dans la nécessité de dégager un revenu agricole et sont donc en grande majorité dans une logique de *hobby farming* (Kinsella et al., 2000 ; Daniels 1986 ; Stobbe et al., 2008).

Pour identifier les installés hors cadre familial, nous nous appuyons sur les résultats de l'étude menée par le CNASEA en 2004 sur les installés hors cadre familial. On fait l'hypothèse qu'ils peuvent être identifiés par le croisement de deux caractéristiques : ne pas avoir de formation agricole et être installé tardivement (expérience professionnelle antérieure en moyenne de 7 à 9 ans) (Lefebvre et Quelen 2004). Nous sommes conscients que la population ainsi identifiée ne correspondra pas à 100% à des installés hors cadre familial. Nous l'avons testée pour nos 40 enquêtées et l'exemple sur la métropole de Montpellier de l'ancien banquier, qui pour sa retraite a repris les terres familiales, montre les limites de notre choix. Il est clair que certains agriculteurs sans formation agricole et installés tardivement peuvent être des installés dans le cadre familial et que réciproquement, certains installés hors cadre familial ont pu choisir de s'installer précocement

---

<sup>98</sup> Le libellé exact de cette catégorie d'emplois est « Profession libérale, autre cadre, profession intellectuelle et artistique ».

et avec une solide formation agricole. Cela peut être le cas, par exemple, de diplômés d'écoles d'agriculture issus de familles non agricoles.

Les deux variables utilisées pour reconnaître les installés hors cadre familial et les *hobby farmers* peuvent de plus, concerner en partie les mêmes exploitants. Nous analyserons avec précaution les résultats obtenus.

Nous organisons notre analyse en présentant dans un premier temps des éléments statistiques tirés du recensement agricole de 2010 comparant les petites EA aux moyennes et grandes (partie 4.1.2). Nous répondons ensuite à la première hypothèse (partie 4.1.3) puis présentons les modèles utilisés (logit et régression linéaire) pour répondre aux hypothèses 2, 3 et 4.

#### 4.1.2 Analyse statistique du critère environnemental à partir des données du recensement agricole

Au niveau national dans le recensement agricole de 2010, trois grands types de données peuvent fournir des indications sur les pratiques plus ou moins bénéfiques pour l'environnement. Elles sont très partielles mais ne semblent pas démontrer que les petites EA ont des pratiques agricoles plus bénéfiques pour l'environnement que les autres exploitations (les moyennes et grandes). On retrouve des données qui concernent la création et l'entretien des éléments de paysage (les haies, les arbres et murs) ; des données sur le travail du sol, le recours à l'irrigation et les systèmes de culture ; et des données relatives aux traitements phytosanitaires. Les statistiques descriptives sont disponibles en annexe III.5.

Tout d'abord, les petites exploitations sont moins nombreuses en proportion que les autres exploitations à déclarer gérer et mettre en place des éléments de paysage<sup>99</sup> : 54% des petits exploitants contre 68% des autres EA.

Ensuite, 18% de la surface cumulée en cultures annuelles des petites exploitations est en monoculture<sup>100</sup> contre 8% de la surface cumulée en cultures annuelles des autres exploitations. On peut supposer ici que la petite surface des petites exploitations constitue un facteur très limitant dans la diversification de leurs assolements.

79% de la surface cumulée en cultures annuelles des petites EA est labourée, contre 63% dans le cas des autres exploitations. Les pratiques de non-retournement ou de retournement partiel plus favorables à la diversité du sol, sont plus utilisées par les autres exploitations. La nécessité de matériel coûteux peut empêcher le développement de ces pratiques par les petits exploitants (semer pour semis direct ou encore déchaumeur). En termes de couverture hivernale des cultures annuelles qui participe à limiter le lessivage de l'azote et l'érosion des sols, la proportion de la

---

<sup>99</sup> Haie(s), arbre(s) ou alignement(s) de murs de pierres

<sup>100</sup> Superficie des cultures annuelles ayant reçu la même culture annuelle pdt les 3 dernières campagnes

surface cumulée pour les petites exploitations est comparable aux autres EA : 26% de la surface cumulée des surfaces des cultures annuelles a une couverture hivernale (25% pour les autres exploitations).

Le RA2010 indique également que la part d'EA avec des friches est comparable : 10% des petites EA sont concernées contre 11% des autres exploitations. Cependant, et bien qu'elles ne soient pas comptabilisées dans la SAU des exploitations, on peut dire qu'elles représentent 4% de la SAU cumulée des petites exploitations et seulement 1% de la SAU cumulée des autres EA.

Enfin, le dernier point concerne les traitements phytosanitaires. Sur ce dernier point, seulement les petites exploitations semblent avoir des pratiques plus bénéfiques pour l'environnement. On observe que la part de la surface cumulée des petites EA sans aucun traitement phytosanitaire est bien plus élevée (73% de la SAU cumulée) que celle des autres EA (38% de la SAU cumulée). Pour autant, et certainement en raison d'une certification trop coûteuse ou peu rentable compte tenu des liens proches que les exploitants peuvent entretenir avec leurs clients dans le cadre de ventes en circuits courts, on voit que seulement 2,5% des petites EA sont certifiées ou en voie d'être certifiées AB (et 2,8% en conversion), contre 4,4% des autres EA (et 4,3% en conversion). Nous revenons dans les parties suivantes sur les hypothèses faites dans la partie 4.1.1.

#### 4.1.3 Le manque de capacité d'investissement : une opportunité pour l'environnement ?

La première hypothèse concerne le manque de capital et les difficultés financières que peuvent rencontrer les petites exploitations. Les conséquences peuvent être à double sens. Nous avons fait l'hypothèse **que les petites exploitations substituent le manque de capital par le travail familial et que cela entraîne des pratiques bénéfiques pour l'environnement par défaut.**

Le recensement agricole ne nous permet pas d'estimer la situation financière ou le capital des EA. Nous pouvons uniquement le faire à partir des enquêtes menées sur les deux terrains d'étude. Le capital des petites exploitations enquêtées est peu élevé en moyenne, nous l'estimons, d'après les déclarations des exploitants, à en moyenne 50 000€ dans les Baronnies et en moyenne à 18 000€ dans la métropole de Montpellier<sup>101</sup>.

On ne met pas en évidence de relation claire entre le score environnemental que nous avons déterminé pour chaque exploitation enquêtée (partie 3.2.4) et le capital matériel déclaré : des petites EA peuvent avoir un capital déclaré parmi les plus bas et avoir un score environnemental faible comme élevé.

Le manque de capital peut éventuellement induire le recours à des pratiques bénéfiques pour l'environnement : « plus de travail manuel et moins de mécanisation, donc moins d'érosion et plus

---

<sup>101</sup> En moyenne en 2014, le matériel et outillage est estimé dans les moyennes et grandes exploitations françaises à près de 79 000€ par exploitation (MAAF, 2016b).

de haies » (Baronnies). L'absence de certains équipements comme les pulvérisateurs dans les vignes peut encourager le travail mécanique du sol avec du petit matériel peu coûteux.

Ce petit matériel permet également de gérer des parcelles difficiles d'accès et éviter leur abandon. C'est par exemple le cas des motofaucheuses dans les Baronnies même si : « si tu travailles avec le tracteur tu en as pour cinq minutes, mais avec la faux ou la moto faucheuse il faut deux jours » (Baronnies).

Cependant, au-delà du manque de matériel, son vieillissement pose problème à un enquêté sur deux. Ceci peut avoir des conséquences négatives pour l'environnement. Le cas le plus flagrant est celui de l'utilisation de pulvérisateur ancien et peu précis.

Nos enquêtes révèlent également que compenser le manque de capital par la main d'œuvre familiale reste souvent limité. Parmi les petites exploitations enquêtées, on en recense seulement 20% qui ont un équivalent de plus d'1,5 UTA sur l'exploitation. « Il y a de moins en moins de monde dans les maisons, donc la main d'œuvre diminue alors que la charge de travail a considérablement augmenté ! » (Baronnies).

Les petits exploitants enquêtés peuvent alors faire appel à des entreprises de travaux agricoles (ETA) pour réaliser les travaux qu'ils ne peuvent faire par eux-mêmes par manque de temps (dans 17% des cas) et/ou par manque de matériel (dans 96% des cas). En moyenne, les ETA interviennent un à deux jours par an sur ces exploitations. Dans les Baronnies où 35% des petites exploitations enquêtées sont concernées, les ETA font du débroussaillage et broyage, la récolte, le désherbage, l'épandage. Dans la métropole de Montpellier, les exploitants font appel aux ETA et Cuma pour les vendanges, les plantations et l'arrachage, mais aussi les semis et récoltes ainsi que les gros travaux. Elles sont 80% des enquêtées de la zone à faire appel à elles.

L'accès à du matériel *via* ces structures peut inciter les petits exploitants à arracher des haies<sup>102</sup> ou à opter pour une gestion chimique des adventices par exemple. Mais il peut aussi permettre aux exploitants d'utiliser du matériel récent et parfois plus précis et efficace : pulvérisateur qui délivre une dose précise, semoir direct pour limiter le retournement des sols et favoriser sa biodiversité par exemple.

Nos études de cas nous permettent de conclure que pour les petites exploitations enquêtées, **la faiblesse du capital n'est pas gage de pratiques bénéfiques pour l'environnement**. Elle montre également que sans avoir recours à de gros investissements et donc sans intensifier leur capital, les petites exploitations peuvent avoir accès ponctuellement à du matériel, sans qu'on ne puisse conclure sur l'impact de cet accès sur leurs pratiques agricoles pro-environnement ou non.

---

<sup>102</sup> Il ne ressort pas de conclusion claire à partir des données du RA sur un lien entre l'importance des UTA des ETA et Cuma dans les UTA totales des exploitations et la gestion des éléments du paysage ou encore avec la part des surfaces sans produits phytosanitaires et sans engrais minéral dans la SAU totale des petites EA.

#### 4.1.4 Les modèles utilisés : logit et régression linéaire

Nous présentons dans cette partie le modèle logit construit à partir de l'engagement des agriculteurs en AB (y compris en phase de conversion) et la régression linéaire sur la part de la SAU sans produits phytosanitaires de synthèse dans la SAU totale. Les modèles sont réalisés sur l'ensemble des EA du RA2010 dans un premier temps, puis à l'échelle des petites EA dans un second temps.

Nous rappelons ici les hypothèses restantes :

2. Les petites EA dirigées par des installés hors cadre familial ou des *hobby farmers* sont plus sensibles à l'environnement et donc plus susceptibles d'adopter des pratiques pro-environnementales. Dans le cas des *hobby farmers*, l'absence d'objectifs de rendements ou de rentabilité les incite à avoir des pratiques bénéfiques pour l'environnement. Dans les analyses réalisées, nous attendons donc des valeurs significatives et positives pour les variables explicatives suivantes : « être installé hors cadre familial » et « être *hobby farmer* » ;
3. Le manque de temps peut impliquer des pratiques moins bénéfiques pour l'environnement. On suppose que cela peut être le cas d'une partie des petits exploitants pluriactifs. Nous attendons donc une valeur significative négative pour « être pluriactif » ;
4. L'âge, la fatigue, mais aussi le manque de capacité d'investissements et les biais comportementaux de rejet du changement peuvent influencer négativement sur leurs pratiques environnementales et l'adoption d'innovations favorables à l'environnement. Nous attendons donc des valeurs significatives et négatives pour les variables « âge » et « être retraité ».

#### Explications sur les modèles utilisés

Comme justifié précédemment (partie 4.1.1), nous utilisons l'engagement en AB et la part de SAU sans produits phytosanitaires dans la SAU totale comme proxy des pratiques bénéfiques pour l'environnement.

Nous étudions tout d'abord, la probabilité d'être ou de passer en AB. Nous cherchons à voir si le fait d'être une petite exploitation a ou non une influence sur la probabilité d'être ou de passer en AB. La variable à expliquer est binaire, l'exploitation est soit en agriculture biologique ou en conversion (qualifiée de « AB » par la suite) ; soit elle ne l'est pas.

On construit un modèle logit estimant pour les EA **leur probabilité d’être engagées en agriculture biologique**.

$$P(Y_i = 1) = X_i'\beta + Z_i'\gamma$$

Avec pour chaque exploitation  $i$  (toutes EA dans le modèle 1 et petites EA dans le modèle 2) :

$Y_i$  la variable binaire d’engagement en AB :  $Y_i = 1$  si l’exploitation  $i$  produit en AB, 0 sinon

$X_i'$  le vecteur des variables caractérisant l’exploitant  $i$  (niveau de formation, âge à l’installation, profession etc.)

$Z_i'$  le vecteur des variables caractérisant l’exploitation  $i$  (sa localisation, les activités de diversification, de ventes en circuits courts etc.)

$$\text{logit}(P_i) = \ln\left(\frac{P_i}{1 - P_i}\right) = \frac{e^{(X_i'\beta + Z_i'\gamma)}}{1 - e^{(X_i'\beta + Z_i'\gamma)}}$$

On estime le vecteur des paramètres  $\beta$  et  $\gamma$  par maximisation du log-vraisemblance de la fonction logit.

Ensuite, nous étudions par une régression linéaire les déterminants de **la part de la SAU sans produits phytosanitaires de synthèse dans la SAU totale des EA**. On écrit :

$$y_i = \alpha + X_i'\beta + \varepsilon_i$$

Avec pour chaque exploitation  $i$  (toutes EA dans le modèle 3 et petites EA dans le modèle 4) :

$y_i$  le vecteur des observations de la variable à expliquer, ici la SAU sans produits phytosanitaires sur la SAU totale de l’EA.

$X_i'$  le vecteur des variables explicatives (niveau de formation, âge, localisation,...).

$\varepsilon_i$  l’erreur résiduelle et  $\beta$  le vecteur des paramètres associés aux variables explicatives.

Le choix des variables explicatives utilisées dans nos modèles repose sur la revue de littérature (partie 4.1.1). Les statistiques descriptives des variables explicatives sont présentées dans le tableau III.7.

Variables	Définitions	Toutes les exploitations 489 977 EA		Petites EA 177 811 EA	
		moyenne	écart-type	moyenne	écart-type
<i>Sexe</i>	<i>Sexe du chef d'exploitation (femme=0, homme=1)</i>	0,78	0,42	0,68	0,47
<i>Bac</i>	<i>Formation (=1 supérieure au bac), 0 sinon</i>	0,37	0,48	0,27	0,44
<i>Formagri</i>	<i>Formation agricole (=1 initiale ou continue, 0 sinon)</i>	0,60	0,49	0,32	0,47
<i>HCF</i>	<i>Sans formation initiale agricole (=1)*âge à l'installation</i>	35,9 Ss formation initiale agricole	12,21	38 Ss formation initiale agricole	12,47
<i>Instal</i>	<i>Age au moment de l'installation</i>	31,3	10,79	36,4	12,15
<i>Age</i>	<i>Age de l'exploitant en 2010</i>	51,1	12,31	57,2	13,55
<i>Retraite</i>	<i>Retraité (=1), 0 sinon</i>	0,15	0,36	0,38	0,48
<i>Success</i>	<i>Succession assurée (=1), 0 sinon</i>	0,20	0,40	0,17	0,37
<i>Pluri</i>	<i>Pluriactif (=1), 0 sinon</i>	0,27	0,44	0,38	0,49
<i>Hobby</i>	<i>Pluriactif et cadre (hobby farmers) (=1), 0 sinon</i>	5% des pluriactifs		6,5% des pluriactifs	
<i>Urbain</i>	<i>Commune en zone périurbaine (code INSEE 112 et 120) (=1), 0 sinon</i>	0,41	0,49	0,39	0,49
<i>ZoneDef</i>	<i>Commune en zone défavorisée (hors zone de montagne) (=1), 0 sinon</i>	0,28	0,45	0,31	0,46
<i>Montagne</i>	<i>Commune en zone de montagne (=1), 0 sinon</i>	0,16	0,36	0,19	0,39
<i>Diversif</i>	<i>Activités de diversification (=1), 0 sinon</i>	0,12	0,32	0,08	0,27
<i>Circourt</i>	<i>Circuits courts (=1), 0 sinon</i>	0,18	0,38	0,15	0,35
<i>Qualite</i>	<i>Signes de qualité (hors AB) (=1), 0 sinon</i>	0,35	0,48	0,16	0,37
<i>Assur</i>	<i>Assurances récolte contre les risques climatiques, grêle, risques sanitaires et environnementaux (=1), 0 sinon</i>	0,54	0,50	0,30	0,46
<i>ratioUTA</i>	<i>UTA familiale/UTA totale</i>	0,87	0,21	0,95	0,12
<i>SAU_UTA</i>	<i>Ratio SAU par UTA</i>	45,5	58,8	28,8	55,9
<i>petites</i>	<i>PBS&lt;25 000€ (=1), 0 sinon</i>	0,36	0,48	1	0

Tableau III.7 : Les variables explicatives choisies (données RA2010)

Nous présentons deux modèles logit à partir des variables explicatives présentées ci-dessus, le premier à l'échelle de l'ensemble des EA (modèle 1), le second à l'échelle des petites EA (modèle 2). On fait de même pour la régression linéaire, le modèle 3 est réalisé sur l'ensemble des EA et le modèle 4 à l'échelle des petites EA.

En raison des contraintes de production et des pratiques agricoles caractéristiques des productions, on réalise les logit sur les Otex. On se limite aux Otex où la part des petites exploitations est la

plus élevée. Nous excluons donc les OTEX suivantes : exploitations bovines spécialisées – orientation lait (4,1% de petites exploitations au sein de cette OTEX) ; exploitations bovines – lait, élevage et viande combinés (13,1% de petites exploitations) ; et exploitations d'élevage hors sol (17,4% de petites EA).

Dans la régression linéaire, nous rassemblons les OTEX selon leurs caractéristiques communes dans l'utilisation de produits phytosanitaires d'après le nombre et le type de traitements phytosanitaires<sup>103</sup> moyen relevé dans les enquêtes pratiques culturales : grandes cultures (7 traitements en moyenne : herbicides et fongicides principalement), maraîchage (7 traitements en moyenne principalement fongicides), cultures pérennes (17 à 19 traitements en moyenne, principalement fongicides), élevage (en moyenne 0,1 traitements d'herbicide) et polyculture-polyélevage<sup>104</sup>.

---

<sup>103</sup> Un traitement phytosanitaire correspond à l'application d'un produit spécifique lors d'un passage

<sup>104</sup> Les données sont issues des enquêtes pratiques culturales (2015, 2013 et 2011).

CHAPITRE 3 – Contributions environnementales, sociales et économiques des petites exploitations agricoles

Modèle 1	Grandes cultures	Maraîchage Horticulture	Viticulture	Cultures permanentes	Elevage bovins viande	Ovins, caprins et autres herbivores	Polyculture Polyélevage
<i>Sexe</i>	0,235***	0,214**	0,353***	0,090	0,128*	0,075	0,057
<i>Bac</i>	0,644***	0,810***	0,728***	0,605***	0,605***	0,668***	0,598***
<i>Formagri</i>	0,562***	0,770***	0,399***	0,615***	0,445***	0,623***	0,693***
<i>HCF</i>	0,009***	0,013***	0,005***	0,008**	0,008***	0,006***	0,009***
<i>Instal</i>	0,009***	0,030***	0,018***	0,014***	0,004	0,018***	0,016***
<i>Age</i>	-0,018***	-0,039***	-0,019***	-0,027***	-0,010***	-0,015***	-0,020***
<i>Retraite</i>	-1,086***	-0,606***	-0,497***	-0,787***	-1,535***	-1,302***	-1,631***
<i>Success</i>	-0,005	0,080	0,078*	0,076	-0,014	0,197***	-0,174***
<i>Pluri</i>	-0,180***	0,067	-0,127***	-0,176**	0,003	-0,328***	-0,079
<i>Hobby</i>	0,138	0,463	-0,067	-0,014	0,135	-0,380*	0,259
<i>Urbain</i>	-0,132***	0,176**	-0,033	-0,057	0,123**	0,002	-0,115***
<i>ZoneDef</i>	0,460***	0,144*	0,394***	0,026	-0,110*	0,237***	0,317***
<i>Montagne</i>	0,761***	0,459***	0,456***	0,117*	-0,119*	0,214***	0,670***
<i>Diversif</i>	0,438***	0,350***	0,314***	0,607***	0,647***	0,478***	0,382***
<i>Circourt</i>	1,068***	1,503***	0,918***	0,717***	1,059***	1,181***	1,167***
<i>Qualite</i>	0,999***	1,340***	0,173**	0,798***	0,201***	0,491***	0,538***
<i>Assur</i>	-0,381***	-0,292***	0,039	-0,130*	0,050	0,113**	-0,471***
<i>ratioUTA</i>	-0,252***	-0,011	-0,238***	-0,116	-0,465***	-0,017	-0,927***
<i>SAU_UTA</i>	-0,001***	-0,000	0,001	0,003**	0,002***	0,003***	-0,002***
<i>petites</i>	0,037***	-0,015	-0,426***	-0,042	0,017	0,053	0,344***
<i>Pseudo-R<sup>2</sup></i>	0,1096	0,2099	0,1179	0,1533	0,0938	0,1632	0,1670
<i>logL</i>	-20 254	-4 721	-19 710	-6 595	-12 724	-11 194	-13 731
<i>AIC</i>	4,1*10 <sup>4</sup>	9484	3,9*10 <sup>4</sup>	1,3*10 <sup>4</sup>	2,5*10 <sup>4</sup>	2,2*10 <sup>4</sup>	2,8*10 <sup>4</sup>
<i>% de bonnes prédictions</i>	95%	86%	90%	86%	94%	93%	92%
<i>Obs</i>	118 763	14 568	69 955	18 599	59 530	56 217	59 591
<i>% petites</i>	(40,3%)	(23,6%)	(32,9%)	(57,3%)	(43,8%)	(63,9%)	(34,2%)

Tableau III.8 : résultats du logit sur la variable AB sur l'ensemble des EA (\*\*p<0,01, \*p<0,05)

CHAPITRE 3 – Contributions environnementales, sociales et économiques des petites exploitations agricoles

Modèle 2	Grandes cultures	Maraîchage Horticulture	Viticulture	Cultures permanentes	Elevage bovins viande	Ovins, caprins et autres herbivores	Polyculture Polyélevage
<i>Sexe</i>	0,303***	0,597***	0,614***	0,185*	0,158*	0,145*	0,272***
<i>Bac</i>	0,892***	0,960***	0,694***	0,655***	0,813***	0,763***	0,932***
<i>Formagri</i>	0,832***	0,684***	0,672***	0,972***	0,642***	0,686***	1,104***
<i>HCF</i>	0,012***	0,010	0,011**	0,013***	0,009*	0,007*	0,016***
<i>Instal</i>	0,015***	0,046***	0,015**	0,014**	0,000	0,025***	0,021***
<i>Age</i>	-0,034***	-0,072***	-0,033***	-0,050***	-0,030***	-0,044***	-0,054***
<i>Retraite</i>	-1,204***	-0,737**	-0,831***	-0,831***	-1,505***	-1,086***	-1,473***
<i>Success</i>	0,241***	0,354	0,366***	0,451***	0,280**	0,691***	0,420***
<i>Pluri</i>	-0,608***	-0,181	-0,626***	-0,603***	-0,240***	-0,626***	-0,767***
<i>Hobby</i>	0,203	0,522	0,170	0,006	0,101	-0,285	0,296
<i>Urbain</i>	-0,042	0,165	-0,053	-0,055	0,136*	-0,036	0,039
<i>ZoneDef</i>	0,383***	0,227	0,169	0,182*	0,140	0,279***	0,080
<i>Montagne</i>	0,453***	0,235	0,182	-0,054	-0,059	0,349***	0,158
<i>Diversif</i>	0,798***	0,248	0,612***	0,580***	0,734***	0,522***	0,630***
<i>Circourt</i>	1,082***	1,591***	1,361***	0,862***	1,000***	1,067***	1,175***
<i>Qualite</i>	1,509***	1,872***	0,290**	0,964***	0,719***	1,317***	1,057***
<i>Assur</i>	-0,262***	-0,100	0,215*	0,272*	0,062	0,205***	-0,190**
<i>ratioUTA</i>	0,043	-0,225	-0,088	-0,512*	-0,536	0,241	-1,465***
<i>SAU_UTA</i>	0,000	0,023*	0,010***	0,005**	0,002***	0,004***	0,001
<i>Pseudo-R<sup>2</sup></i>	0,1960	0,3166	0,1368	0,2159	0,1502	0,2215	0,3263
<i>logL</i>	-7 172	-1 008	-3318	-2724	-3992	-4799	-3394
<i>AIC</i>	1,4*10 <sup>4</sup>	2 056	6677	5489	8024	9639	6829
<i>% de bonnes prédictions</i>	96%	88%	96%	91%	96%	96%	93%
<i>Obs</i>	47 845	3 432	23 022	10 649	26 074	35 910	20 356

Tableau III.9 : résultats du logit sur la variable AB sur les petites EA (\*\*p<0,001, \*\* p<0,01, \*p<0,05)

CHAPITRE 3 – Contributions environnementales, sociales et économiques des petites exploitations agricoles

<b>Modèle 3</b>	<b>Grandes cultures</b>	<b>Maraîchage</b>	<b>Cultures pérennes</b>	<b>Elevage</b>	<b>Polyculture polyélevage</b>
<i>Sexe</i>	-0,593**	-1,131	1,111***	-1,531***	0,800*
<i>Bac</i>	2,069***	5,303***	3,387***	-0,576***	2,099***
<i>Formagri</i>	-1,392***	2,706	-0,636	-4,217***	-0,672
<i>HCF</i>	0,019	0,060	-0,043**	0,031***	0,085***
<i>Instal</i>	-0,037**	0,268***	0,127***	0,088***	0,070***
<i>Age</i>	0,032***	-0,035	0,136***	0,032***	0,039**
<i>Retraite</i>	1,778***	-0,537	-2,428***	5,271***	2,544***
<i>Success</i>	-2,023***	-4,150***	-2,480***	-2,627***	-3,936***
<i>Pluri</i>	-1,990***	3,864***	-2,788***	3,044***	1,556***
<i>Hobby</i>	2,747***	15,176***	-0,462	7,078***	7,793***
<i>Urbain</i>	-2,475***	1,051	-0,514*	-1,968***	-1,408***
<i>ZoneDef</i>	8,050***	9,203***	11,414***	15,256***	12,568***
<i>Montagne</i>	38,750***	18,794***	12,809***	25,785***	32,753***
<i>Diversif</i>	1,905***	7,788***	6,747***	3,985***	0,999**
<i>Circourt</i>	5,840***	7,875***	6,847***	2,992***	7,411***
<i>Qualite</i>	4,132***	0,771	-17,561***	-3,825***	-1,528***
<i>Assur</i>	-10,092***	-4,639***	-1,129***	-3,736***	-2,938***
<i>ratioUTA</i>	7,819***	10,786***	6,740***	9,852***	14,993***
<i>SAU_UTA</i>	0,006***	0,031	0,413***	0,041***	0,009**
<i>petites</i>	19,662***	10,358***	11,159***	17,881***	20,626***
<i>R<sup>2</sup></i>	0,2982	0,0994	0,1822	0,3547	0,3233
<i>Stat de F</i>	2522	79	987	5 530	1343
<i>Observations</i>	118 763	14 568	88 554	206 647	59 591
<i>Part petites EA</i>	40,3%	23,6%	38,0%	34,2%	34,2%

Tableau III.10 : résultats de la régression linéaire sur la part de la SAU sans produits phytosanitaires dans la SAU totale pour l'ensemble des EA

(\*\*\*p<0,001, \*\* p<0,01, \*p<0,05)

CHAPITRE 3 – Contributions environnementales, sociales et économiques des petites exploitations agricoles

<b>Modèle 4</b>	<b>Grandes cultures</b>	<b>Maraîchage</b>	<b>Cultures pérennes</b>	<b>Elevage</b>	<b>Polyculture polyélevage</b>
<i>Sexe</i>	-0,933*	0,817	1,483**	0,443**	2,234***
<i>Bac</i>	5,395***	8,498***	2,800***	1,737***	5,777***
<i>Formagri</i>	-1,545	8,014**	-1,100	-0,270	-0,070
<i>HCF</i>	0,041	0,154	-0,036	0,034***	0,084**
<i>Instal</i>	-0,092***	0,174	0,111***	-0,011	-0,003
<i>Age</i>	-0,010	-0,099	0,137***	0,021**	0,035
<i>Retraite</i>	0,887	-1,266	-4,247***	1,876***	3,101***
<i>Success</i>	-3,914***	-4,412	-1,976***	-1,174***	-4,395***
<i>Pluri</i>	-5,977***	3,958*	-5,110***	1,048***	1,344
<i>Hobby</i>	4,354***	-3,337	-0,672	1,410**	4,662*
<i>Urbain</i>	-4,294***	2,040	-0,683	-0,386**	-0,687
<i>ZoneDef</i>	10,810***	6,277***	12,189***	0,841***	10,025***
<i>Montagne</i>	40,744***	12,612***	11,219***	3,692***	24,281***
<i>Diversif</i>	8,803***	7,168**	16,598***	1,093***	2,576**
<i>Circourt</i>	5,055***	9,151***	6,147***	-0,637**	6,566***
<i>Qualite</i>	4,631***	-0,545	-23,492***	-1,670***	-5,891***
<i>Assur</i>	-16,854***	1,921	-3,500***	-0,660***	-0,840
<i>ratioUTA</i>	34,480***	4,822	13,488***	1,619**	17,629***
<i>SAU_UTA</i>	0,021***	0,995***	0,702***	0,003*	-0,000
<i>R<sup>2</sup></i>	0,1620	0,074	0,2212	0,0156	0,1030
<i>Stat de F</i>	486	13	502	58	107
Observations	47 845	3432	33671	70 653	20 356

Tableau III.11 : résultats de la régression linéaire sur la part de la SAU sans produits phytosanitaires dans la SAU totale pour les petites EA

(\*\*\*p<0,001, \*\* p<0,01, \*p<0,05)

Dans le logit, nous proposons des modèles descriptifs et pas causals ou prédictifs. Nous nous focalisons donc sur la significativité des paramètres estimés. Dans les logit on recense de faibles pseudo-R<sup>2</sup>, les log de vraisemblance sont éloignés de 0 (logL dans les tableaux), et les critères AIC<sup>105</sup> élevés, ce qui peut questionner la validité des modèles proposés (tableaux III.8 et III.9). Cependant, quand on mesure les concordances et discordances entre les estimations et les observations, on obtient de très bons résultats suggérant une qualité satisfaisante des modèles (au moins 86% de bonnes prédictions du modèle par rapport aux observations).

Pour les régressions linéaires, les statistiques de Fisher obtenues sont assez élevées<sup>106</sup>, on rejette donc l'hypothèse que les paramètres sont nuls et on confirme la significativité des modèles proposés (tableaux III.10 et III.11).

De plus, nous observons pour les 4 modèles, le poids des corrélations entre les variables « âge » et « Retraite », puis entre être pluriactif « Pluri » et être *hobby farmer* « hobby », et enfin entre les variables être installé hors cadre familial « HCF » et être *hobby farmer* « hobby ». Dans tous les cas<sup>107</sup>, les résultats sont concluants et montrent que retirer une des deux variables n'influent pas sur la significativité (ou très rarement<sup>108</sup>) ou sur le signe des paramètres associés à l'autre variable<sup>109</sup>.

Les résultats restent tout de même limités, car les variables explicatives telles que la situation économique des EA, les prix agricoles, les subventions ne sont pas disponibles dans le RA et ne sont donc pas prises en compte.

### Premiers résultats généraux

La probabilité d'être en AB estimée sur l'ensemble des EA (modèle 1) est significativement impactée par la variable « petites » seulement pour 3 OTEX sur les 7 étudiées. Le paramètre est significatif et négatif pour l'OTEX viticulture mais significatif et positif pour les OTEX grandes cultures et polyculture-polyélevage. Autrement dit, le fait d'être une petite EA réduit la probabilité d'être en AB en viticulture, mais l'augmente si l'on considère les grandes cultures et l'OTEX polyculture-polyélevage. Notons aussi que la taille de l'EA ne semble pas jouer sur cette probabilité dans le cas des autres OTEX. En revanche, le fait d'être une petite EA a un impact significatif et positif pour toutes les OTEX sur la part de SAU sans produits phytosanitaires

---

<sup>105</sup> Le critère d'information d'Akaike permet de mesurer la qualité du modèle (en fonction du nombre de paramètres à estimer et du log-vraisemblance du modèle). Quand on réalise plusieurs modèles, on choisit celui avec le critère d'information d'Akaike le plus faible.

<sup>106</sup> Test de nullité des coefficients de la régression, (Prob>F)=0,000 pour les modèles proposés.

<sup>107</sup> C'est la variable « retraite » qui nous intéresse le plus, et on observe que retirer la variable « âge » n'a aucune conséquence sur la significativité et le signe des paramètres de la variable « Retraite » dans les 4 modèles proposés. On ne teste pas le poids de la variable « retraite » sur la variable « âge ».

<sup>108</sup> On observe une perte de significativité de la variable « Pluri » dans le cas de la régression linéaire sur l'ensemble des EA (modèle 3) et pour les cultures pérennes quand on retire la variable « hobby ». On observe que le coefficient de la variable « HCF » pour les cultures pérennes dans la régression linéaire sur les petites EA (modèle 4) devient significatif et négatif quand on retire la variable « hobby ».

<sup>109</sup> On ne teste pas le poids des variables « pluri » et « HCF » sur la variable « hobby » dans les modèles 1 et 2 où les coefficients associés ne sont pas significatifs.

(modèle 3). Ainsi, relativement à leur SAU totale, les petites EA utilisent des produits phytosanitaires sur moins de parcelles. Ce résultat confirme les chiffres présentés dans la partie 4.1.2.

Pour toutes les Otex étudiées, la probabilité d'être en AB augmente avec la formation (agricole ou non) et diminue avec l'âge. Cela se vérifie à l'échelle de toutes les EA (modèle 1) et à l'échelle des petites EA (modèle 2). Ce résultat est moins marqué pour la part de la SAU sans produits phytosanitaires. On observe même que le paramètre associé à l'âge, quand il est significatif, est positif (modèles 3 et 4).

On voit également que les EA qui ont des activités de diversification, vendent en circuits courts et sont impliquées dans des signes officiels de qualité (hors AB) ont plus de probabilité d'être en AB (modèles 1 et 2). C'est également vérifié dans le cas de la part de SAU sans produits phytosanitaires hormis pour les signes de qualité et dans le cas des cultures pérennes, de l'élevage et de la polyculture-polyélevage (modèles 3 et 4).

Globalement le fait d'être assuré diminue à la fois la probabilité d'être en AB et la part de SAU sans phytosanitaires, suggérant bien un comportement averse au risque.

Enfin dans le logit comme dans la régression linéaire, on observe des résultats plutôt positifs liés à la localisation en montagne.

La localisation en zone périurbaine sur la probabilité d'être en AB n'est pas toujours significative dans nos modèles et dépend des Otex. Allaire et al., (2015) avaient pu montrer un effet négatif de la localisation d'une commune dans une couronne d'aires urbaines sur la présence d'AB dans la commune. Nous pouvons montrer un effet négatif de la localisation en zone périurbaine dans la part de SAU sans produits phytosanitaires pour la majorité des Otex présentées (modèle 3).

Nous présentons le reste des variables dans les parties suivantes.

#### 4.1.5 Sensibilité à l'environnement et la mise en place volontaire de pratiques bénéfiques pour l'environnement

Nous avons supposé que **les exploitants installés hors cadre familial et les *hobby farmers* sont plus sensibles à l'environnement et donc plus susceptibles d'adopter des pratiques pro-environnementales.**

L'analyse se concentre d'abord sur les installés hors cadre familial puis sur les *hobby farmers*.

##### **Les installés hors cadre familial**

Conformément à notre hypothèse, les résultats de nos estimations (modèles 1 et 2) montrent que plus l'installation de l'exploitant est tardive (variable « Instal ») plus la probabilité d'être en AB

augmente et ce dans tous les Otex sauf élevage bovins viande pour lequel le coefficient n'est pas significatif. C'est également vrai pour la part de SAU sans produits phytosanitaires mais l'exception porte cette fois sur les grandes cultures. Pour les autres Otex : plus l'installation est tardive, plus la part de SAU sans produits phytosanitaires augmente (modèles 3 et 4).

Pour obtenir la variable « HCF », installé hors cadre familial, on combine la variable « Instal » avec l'absence de formation agricole. Le logit montre que la variable explicative « HCF » est associée quelle que soit l'Otex à un paramètre significatif et positif (modèle 1). Pour un exploitant sans formation initiale agricole, une installation tardive accroît la probabilité d'être en AB. Cela se vérifie également dans le cas des petites EA (modèle 2). Dans le cas des petites EA, ces résultats concordent avec ceux de la régression linéaire pour les Otex où le paramètre est significatif (élevage et polyculture-polyélevage) (modèle 4).

En ce qui concerne les petites EA, les modèles vont dans le sens de notre hypothèse pour les Otex où on peut conclure. On reste cependant prudent, car la variable utilisée pour cibler les installés hors cadre familial reste discutable.

Nos études de cas vont aussi dans le sens de notre hypothèse. 7 exploitants sur les 8 en AB enquêtés se sont installés hors cadre familial. Parmi une liste de propositions, ils justifient leur conversion en AB avant tout par la volonté de protection de l'environnement, pour des raisons liées à leur santé et à celle de la population environnante. En plus des pratiques prescrites par la certification AB, ces exploitants ont tous d'autres pratiques bénéfiques pour l'environnement et qui confirment leur intérêt (non financier) pour la préservation de l'environnement : entretien des surfaces d'intérêt écologique (haies, arbres et aussi reconstruction de murets), productions de races menacées (race lourdaise, concombre arménien, variété de blé touselle). Les installés hors cadre familial (pas tous) occupent le haut du classement des scores environnementaux (déterminés d'après la méthode présentée en partie 3.2.4). Cela se vérifie sur les deux terrains : les 3 premiers dans le cas de la métropole de Montpellier et les 5 premiers dans le cas des Baronnie. « Pour moi, ce sont les néo-agriculteurs qui viennent d'ailleurs et qui ne sont pas du monde agricole qui sont les plus innovants et les plus respectueux de l'environnement et ce sont eux qui vont faire évoluer les pratiques, malgré la défiance auxquels ils font face lors de leur installation» (Baronnie).

### ***Les hobby farmers***

Les modèles 1 et 2 ne montrent pas d'impact significatif du fait d'être pluriactif et cadre de profession (variable « hobby ») sur la probabilité d'être en AB. En revanche, pour certaines

Otex, le fait d'être *hobby farmer* augmente significativement la part de SAU sans produits phytosanitaires (modèle 3). Cela se vérifie également pour les petits exploitants (modèle 4).

Au sein de nos enquêtes, nous avons identifié 4 *hobby farmers* qui sont pluriactifs dans notre échantillon et 5 exploitants retraités pour qui l'activité agricole semble s'apparenter plutôt à un *hobby*. Tous se trouvent dans la métropole de Montpellier. Les deux *hobby farmers* qui obtiennent des scores environnementaux élevés et supérieurs à la moyenne des enquêtés de la zone sont installés hors cadre familial. Les autres exploitants *hobby farmers* (pluriactifs et retraités dont l'activité agricole s'apparente à du *hobby*) obtiennent des scores environnementaux inférieurs à la moyenne de la métropole de Montpellier.

**En conclusion sur ces deux types d'exploitants, l'analyse va plutôt dans le sens de notre hypothèse.** Il ressort qu'une installation tardive pour un exploitant sans formation agricole joue positivement sur la probabilité d'être en AB aussi bien pour les petites EA que pour l'ensemble des EA. On voit également que plus l'installation des petits exploitants sans formation agricole est tardive, plus la part de SAU sans produits phytosanitaires augmente.

De plus, l'analyse indique que l'absence d'objectif strict de rentabilité qui concerne les *hobby farmers* implique une part de SAU sans produits phytosanitaires plus importante pour toutes les EA et se vérifie également chez les petites EA pour certaines Otex.

Ces conclusions restent cependant discutables en raison des approximations faites pour identifier ces deux types d'exploitants.

Nous soulignons également que la sensibilité à l'environnement ressort dans un certain nombre d'enquêtes et sans pour autant que cet effet soit pris en compte dans les modèles proposés : « La haie, je fais passer un coup de débroussailleuse parce qu'il y a un fossé. Le voisin voulait la couper mais j'ai dit non tu la laisses. Parce qu'il y a des petits oiseaux, tout ça. Elle y est la haie, je ne vois pas pourquoi on l'enlèverait. Pas faire comme certains qui coupent tous les arbres, qui bouchent les fossés et puis après... » (métropole de Montpellier) ou encore ; « Je fais surtout la prévention des incendies. Je débroussaille l'été » (métropole de Montpellier).

#### 4.1.6 Pluriactivité et surcharge

Nous revenons dans cette partie sur la pluriactivité des exploitants. Nous avons supposé que **le manque de temps peut impliquer des pratiques moins bénéfiques pour l'environnement et que cela concerne une partie des petits exploitants pluriactifs.**

Les modèles logit estimés montrent que pour l'ensemble des EA (modèle 1) comme pour les petites EA (modèle 2) être pluriactif (variable « Pluri ») joue négativement quand le paramètre est significatif sur la probabilité d'être en AB.

Le fait d'être pluriactif diminue la part de SAU sans phytosanitaires en grandes cultures et cultures pérennes aussi bien pour toutes les EA que pour les petites uniquement, pour les autres Otex il l'augmente (modèles 3 et 4).

Ces résultats montrent tout d'abord que les pluriactifs sont moins disposés à produire en AB et cela peut s'expliquer par leur plus faible disponibilité en temps. D'autre part, ils montrent deux effets que peuvent avoir la pluriactivité et potentiellement le manque de temps sur l'utilisation des produits phytosanitaires : ils peuvent pousser à intensifier par l'utilisation de plus d'intrants, ou au contraire, mener à une gestion plus extensive des surfaces.

Nos terrains d'étude illustrent ces résultats. Parmi l'ensemble des enquêtés, les plus bas scores environnementaux sont associés à des exploitants qui se déclarent surchargés<sup>110</sup>. On observe comme conséquences : des parcelles en friches, des surfaces d'intérêt écologique non entretenues qui traduisent une gestion extensive de la production, ou au contraire une utilisation des produits phytosanitaires peu voire pas limitée démontrant une intensification des pratiques.

Ce résultat, valable pour les petites EA comme pour les autres, va dans le sens de la littérature et montre que **la pluriactivité peut conduire à des pratiques intensives peu favorables à l'environnement ou au contraire extensives, plutôt bénéfiques pour l'environnement tant qu'elles ne conduisent pas à l'abandon des parcelles.**

#### 4.1.7 Les retraités et leurs pratiques

Dans notre dernière hypothèse on suppose que **l'âge, la fatigue, mais aussi le manque d'investissements et le refus parfois de l'innovation peuvent conduire les exploitants à avoir des pratiques nuisibles pour l'environnement.**

Les modèles logit estimés montrent que quelle que soit l'Otex et pour l'ensemble des EA comme pour les petites : être retraité (« variable retraite ») joue négativement dans la probabilité pour une exploitation agricole d'être en AB (modèles 1 et 2).

Pour la part de la SAU sans produits phytosanitaires sur la SAU totale et dans le cas où les paramètres sont significatifs, on observe les mêmes résultats que pour les pluriactifs : le fait d'être retraité diminue la part de la SAU sans phytosanitaires pour les cultures pérennes, et au contraire augmente cette part pour les Otex d'élevage et de polyculture-polyélevage (modèles 3 et 4).

---

<sup>110</sup> Sur l'ensemble de l'échantillon, 22 exploitants se déclarent surchargés.

En plus de ces effets, il ressort des enquêtes l'importance des retraités pour l'occupation des territoires. Dans les Baronnies par exemple, les retraités continuent de gérer des parcelles : « Pour nettoyer toutes ces petites parcelles qui sont jolies et valorisent le site, il faut travailler avec la moto faucheuse et le foin est ramassé à la main. Ces gens-là sont âgés mais un jeune ne pourra pas y vivre de la même manière et les friches vont gagner. Quelqu'un qui reste sur la commune va plutôt prendre dix hectares de plus à quelqu'un qui arrête, que travailler ces petits recoins ». Les retraités de cette zone entrent dans une vision traditionnelle de l'agriculture en zone de montagne.

L'analyse confirme la littérature et montre que les exploitants retraités sont peu enclins à s'engager en AB.

Comme pour les pluriactifs, le comportement des retraités diffère quand il s'agit de l'utilisation de produits phytosanitaires selon les Otex. **Les résultats montrent que le fait d'être retraité peut d'une part mener à une gestion extensive des pratiques et d'autre part à une gestion plus intensive.** On ajoute aussi que leur présence peut assurer le maintien de parcelles ouvertes surtout en zone de montagne.

#### *Conclusion sur la contribution environnementale des petites exploitations*

Nous montrons tout d'abord et uniquement à partir des enquêtes que les **petites exploitations n'ont pas automatiquement des pratiques agricoles bénéfiques pour l'environnement par défaut** ie par manque de capital et par substitution de ce dernier par de la main d'œuvre.

Ensuite, les analyses statistiques menées d'après l'engagement en AB et la part de la SAU sans produits phytosanitaires dans la SAU totale montrent que :

- Sur l'ensemble des variables explicatives étudiées, on relève finalement assez peu de différences entre les modèles réalisés sur la population totale et ceux sur les petites EA. Néanmoins, quand on se limite à la variable « petites », **le fait d'être une petite EA augmente la part de la SAU sans produits phytosanitaires sur la SAU totale.** Les conclusions sont moins marquées sur la probabilité d'être en AB.
- **Une installation tardive pour un exploitant sans formation agricole joue positivement sur la probabilité d'être en AB.** Ce résultat est également valable pour les petits exploitants ;
- **L'absence d'objectif strict de rentabilité qui concerne les *hobby farmers* implique une part de SAU sans produits phytosanitaires plus importante.** Cela se vérifie pour les petits exploitants selon les Otex ;
- Comme dans l'ensemble des EA, **les petits exploitants pluriactifs comme les exploitants retraités sont peu enclins à s'engager en AB ;**
- **La pluriactivité comme la retraite peuvent avoir des conséquences contradictoires sur les pratiques agricoles :** elles peuvent être sources

d'intensification par l'usage accru d'intrants ou au contraire d'extensification. Ces résultats sont valables pour les petites EA comme pour toutes les EA.

On peut illustrer ces résultats *via* la typologie. Parmi les petits exploitants, ceux du groupe 4 « maintenir et développer une activité agricole à plein temps » sont les plus engagés en AB (plus de 12% convertis ou en conversion) et ceux du groupe 5 « être en transition » (près de 7%). Quant à la part de la surface sans produits phytosanitaires dans la SAU totale, on retrouve les exploitants du groupe 1 « simplifier un système d'exploitation tourné vers l'autoconsommation » en tête de classement. Ceci confirme la gestion extensive de leurs parcelles.

Une analyse aurait pu être faite à partir d'autres indicateurs que l'AB en se basant par exemple sur les enquêtes pratiques culturales par exemple. Réalisées à l'échelle parcelle, elles permettent de connaître la conduite de l'itinéraire technique (pratiques techniques, phytosanitaires, fertilisation) de façon précise.

De plus, notre analyse s'est concentrée sur les pratiques agricoles des petites exploitations et ne traite pas du rôle que les petites EA peuvent jouer sur la diversité des paysages par la diversité des productions qu'elles offrent. Les cas d'étude ne vont pas dans le sens des résultats de Zasada (2011) qui montre l'hétérogénéité apportée par les EA européennes de petite taille dans le paysage périurbain. Les petites exploitations enquêtées s'inscrivent en très grande partie dans les productions majoritaires de chacune des zones : viticulture, oléiculture dans le cas de la métropole de Montpellier et élevage bovins viande dans le cas des Baronnies. Il serait pourtant intéressant de développer une analyse spatiale de la répartition des parcelles des exploitations en fonction de leur taille économique et de leur production afin de démontrer si oui ou non elles participent à la diversité du paysage.

## 4.2 Critère social : contribution à l'emploi et insertion dans le territoire

Nous traitons la question sociale des petites exploitations sous deux principaux angles. Le premier est l'angle de la **contribution à l'emploi des petites exploitations**. Le second angle est la **vivabilité de l'activité agricole pour les petits exploitants**. Alors que dans la première partie nous associons les données du recensement agricole de 2010 aux données issues des terrains d'étude, dans la seconde nous utilisons uniquement les données des enquêtes réalisées dans les Baronnies et dans la métropole de Montpellier car il n'y a pas de données rendant compte de la vivabilité du travail agricole dans le recensement agricole.

### 4.2.1 L'emploi dans les petites exploitations : l'importance du chef d'EA

La Confédération paysanne comme des associations agricoles telles que l'ARAP (Association Régionale pour l'Agriculture Paysanne) mettent très souvent en avant la contribution à l'emploi

des petites fermes : « les petites fermes créent de l'emploi non seulement sur les fermes mais aussi de façon indirecte, par leur lien avec les fournisseurs locaux et le commerce de proximité, et jouent donc un rôle important pour le maintien des services publics locaux » (Confédération Paysanne, 2016b, p3). L'étude menée par l'ARAP a évalué en s'appuyant sur le RICA que les petites exploitations laitières<sup>111</sup> représentaient 22% de l'emploi du secteur laitier en Bretagne en 2005 (ARAP, [2007 ?]). Cette observation régionale reflète-t-elle une réalité générale ? Les petites EA contribuent-elles à l'emploi et dans quelles proportions ?

Nous caractérisons dans un **premier temps** l'emploi agricole dans les petites EA. Nous proposons dans un **second temps** de simuler un scénario de disparition des petites exploitations, remplacées par des exploitations de moyenne et de grande taille, et de mesurer les pertes d'emplois associées à un tel scénario. Puis nous mettons en avant dans un **troisième temps**, les difficultés pour les petites exploitations de créer des emplois salariés et les facteurs qui peuvent favoriser leur création. Enfin et dans un **dernier temps**, nous étendons l'analyse à la contribution des petites EA à l'emploi hors de l'exploitation.

### *L'emploi dans les petites exploitations en quelques chiffres*

Dans le chapitre 1, nous avons montré que le nombre d'UTA moyen par exploitation est bien plus faible dans les petites EA (0,5 UTA) que dans les moyennes et les grandes exploitations (2 UTA). Rien d'étonnant à cela compte tenu des différences de taille économique. En revanche, il est plus intéressant de souligner que **le nombre d'UTA par hectare de SAU est bien plus élevé dans les petites EA.**

- Dans les petites EA, une unité de travail annuel gère 29ha de SAU et cela se traduit par 23 000€ de PBS par UTA ;
- Dans les moyennes et grandes EA, une unité de travail annuel gère 55ha et cela se traduit par 91 000€ de PBS par UTA.

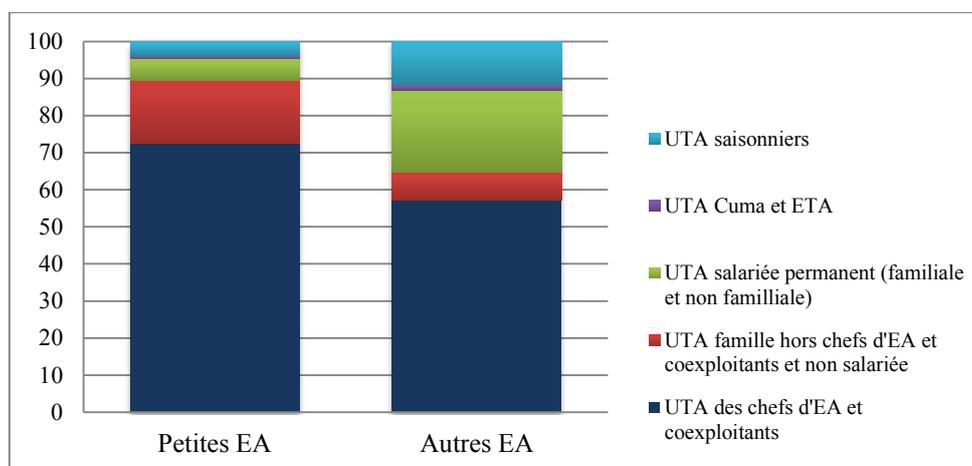
Par hectare de SAU, les petites EA contribuent donc davantage à l'emploi que les autres EA. En revanche la PBS créée par chaque UTA est bien quatre fois inférieure à la PBS/UTA créée sur les autres exploitations. On peut donc soupçonner que la productivité du travail y est donc particulièrement basse, même si la PBS reste une approximation insuffisante de la valeur ajoutée créée (les coûts ne sont pas inclus, ni les activités de prolongement de l'activité agricole comme la transformation, ou les ventes en circuits courts).

Nous l'avons également montré dans le chapitre 1, **l'emploi dans les petites EA repose avant tout sur le chef d'EA.** Sur la campagne 2009-2010, 73% des UTA cumulées des petites

---

<sup>111</sup> Dans cette étude les petites exploitations laitières sont définies d'après une référence laitière par unité de travail agricole (120 000L au maximum/UTA).

exploitations sont assurées par le chef d'EA. Ajoutons que 81% des petites exploitations n'ont pas eu recours à de l'emploi salarié (graphique III.3).



Graphique III.3 : Répartition (en % du total) des unités de travail agricole dans les petites EA et dans les autres EA (recensement agricole de 2010).

### *Scénario d'agrandissement des petites exploitations : conséquences sur l'emploi*

La question qui se pose est donc de mesurer **quelles seraient les pertes d'emploi liées à la disparition des petites EA**. Nous ne pouvons pas faire l'hypothèse trop simple que nous perdriions les 100 000 UTA (soit 13,3% des UTA totales sur la France métropolitaine) des petites EA par la libération de la SAU car celle-ci va permettre la création, par fusion ou agrandissement, de moyennes et de grandes exploitations, et donc la création d'UTA dans ces EA.

Pour construire un scénario de simulation simple d'évolution du nombre d'exploitations, et donc du nombre d'UTA, dans l'hypothèse d'une disparition des petites EA, nous nous sommes inspirés de l'analyse de Delord (2004). Delord (2004) conduit dans son rapport sur l'emploi agricole une simulation de disparition des petites EA en faisant l'hypothèse qu'elles fusionnent pour créer des EA plus grandes. A partir des données RICA (2000), il simule le remplacement des petites EA<sup>112</sup> en conservant la valeur de leur production par Otex, par région et par zone de handicap (zones de montagne et zones défavorisées) à l'échelle française. Les exploitations de remplacement ont les caractéristiques de production des moyennes et grandes EA.

Il teste plusieurs scénarios de remplacement en faisant varier les seuils des tailles économiques des petites EA concernées et les tailles économiques des exploitations les remplaçant. Le scénario intermédiaire<sup>113</sup> évalue une diminution du nombre d'exploitation de 25% pour une diminution des

<sup>112</sup> Les petites exploitations agricoles sont celles du RICA, elles ont donc par définition une MBS supérieure à 8 UDE (12 hectares-équivalent-blé) et au moins 0,75 UTA) et ne correspondent pas aux petites exploitations telles que nous les avons identifiées. Il teste plusieurs seuils de MBS pour délimiter les petites exploitations agricoles et conserve celui de 40 UDE (60 hectares-équivalent-blé).

<sup>113</sup> Les petites exploitations agricoles ont une taille économique inférieure à 40 UDE et sont remplacées par des exploitations agricoles dont la taille est supérieure à 40 UDE.

UTA totales de 12%. Il conclut que les petites EA apportent une « contribution notable à l’emploi agricole et à sa conservation » (Delord, 2004, p49).

Nous utilisons une approche comparable : afin d’estimer la contribution à l’emploi assurée par les petites EA de notre étude, nous proposons **une simulation de fusion des petites EA (dont la PBS est inférieure à 25 000€) en moyennes et grandes EA.**

Nous nous appuyons sur les données du RA2010. Nous travaillons sur un scénario général de disparition des petites exploitations, remplacées par des exploitations de plus grande taille économique. L’objectif du travail n’est pas de simuler une évolution des structures d’exploitations, mais d’évaluer la contribution à l’emploi des petites EA.

Les quatre hypothèses principales à ce travail de simulation sont :

- La disparition des petites exploitations est traduite comme la fusion de ces exploitations entre elles ;
- En fusionnant ces exploitations acquièrent les caractéristiques des moyennes et grandes exploitations (PBS moyenne et moyenne des UTA totales) ;
- La fusion des petites exploitations n’implique pas de modification de la Production Brute Standard nationale calculée avant la fusion. La Production Brute Standard totale reste constante ;
- Les moyennes et grandes exploitations ne subissent aucune modification structurelle (taille moyenne, Production Brute Standard moyenne, structure de l’emploi) sauf en terme de poids numérique.

Nous construisons deux scénarios pour déterminer combien de moyennes et grandes exploitations issues de la fusion seraient nécessaires pour atteindre la Production Brute Standard totale assurée par les petites EA (encadré III.3).

Dans le premier scénario, nous utilisons les caractéristiques (c’est-à-dire la PBS moyenne et moyenne des UTA totales) des moyennes et grandes EA du recensement agricole de 2010. Dans le second scénario, nous utilisons les caractéristiques des plus petites exploitations parmi les moyennes EA du recensement agricole de 2010 (la PBS moyenne du 1<sup>er</sup> quartile des moyennes exploitations). Dans ce scénario, nous faisons l’hypothèse que la fusion des petites EA mène à des « petites moyennes » EA.

*Encadré III.3 : Explications sur les scénarios*

On suppose que les petites EA fusionnent les unes avec les autres. De plus, on fait l’hypothèse que la Production Brute Standard nationale reste inchangée. On détermine en fonction de cela le nombre de moyennes et grandes EA (scénario 1) et de « petites-moyennes » EA (scénario 2) qui

pourraient produire à la place des petites EA leur Production Brute Standard.

Posons  $ax$  la Production Brute Standard des petites EA ( $a$  est la Production Brute Standard moyenne des petites exploitations et  $x$  est le nombre de petites exploitations).

Posons  $by$  la Production Brute Standard des moyennes et grandes EA ( $b$  est la Production Brute Standard moyenne des moyennes et grandes EA et  $y$  est le nombre de moyennes et grandes EA).

Posons  $c$  la Production Brute Standard totale des EA. Nous faisons l'hypothèse que  $c$  reste constant.

On a donc :

$$ax + by = c$$

Dans le **premier scénario**, la fusion des petites EA en moyennes et grandes exploitations implique

$$b(y + x') = c$$

avec  $x'$  le nombre de moyennes et grandes exploitations issues de la fusion des petites exploitations. On détermine ensuite  $x'$

$$x' = \frac{c}{b} - y$$

Le calcul est réalisé par région et par Otex<sup>114</sup>. A partir des valeurs de  $c$ ,  $b$ ,  $y$  obtenues pour chaque couple Otex\*régions, on détermine le  $x'$  associé.

Dans le **second scénario**, on utilise les caractéristiques des plus petites EA parmi les moyennes exploitations (les « petites-moyennes »). On détermine donc un coefficient  $b'$  calculé à partir du 1<sup>er</sup> quartile de la distribution de la PBS des moyennes exploitations.

On peut écrire

$$ax = b'x''$$

ainsi

$$x'' = \frac{ax}{b'}$$

$x''$  le nombre d'EA fusionnées.

De même pour chaque couple Otex\*région, on détermine  $x''$  en fonction des différents  $b'$

<sup>114</sup> Contrairement à Delord (2004), nous n'ajoutons pas les zones à handicaps. En les prenant en compte, le nombre de combinaisons possibles est de 1 056 (16 Otex\* 22 régions\*3 zones à handicaps). Nous nous limitons à 220 combinaisons (10 Otex\*22 régions) en supposant que ce degré de précision est suffisant pour les besoins de notre évaluation.

obtenus.

Nous déterminons les pertes nettes d'UTA totales associées à ces fusions en soustrayant les UTA totales estimées des EA remplaçantes aux UTA totales réelles des petites EA. Nous estimons les UTA totales des EA remplaçantes à partir des moyennes des UTA totales pour chaque Otex pour les moyennes et grandes EA dans le scénario 1, et les « petites-moyennes » EA dans le scénario 2.

Nous réalisons les calculs par Otex et par région. Dans le tableau III.12, les résultats sont présentés par Otex uniquement.

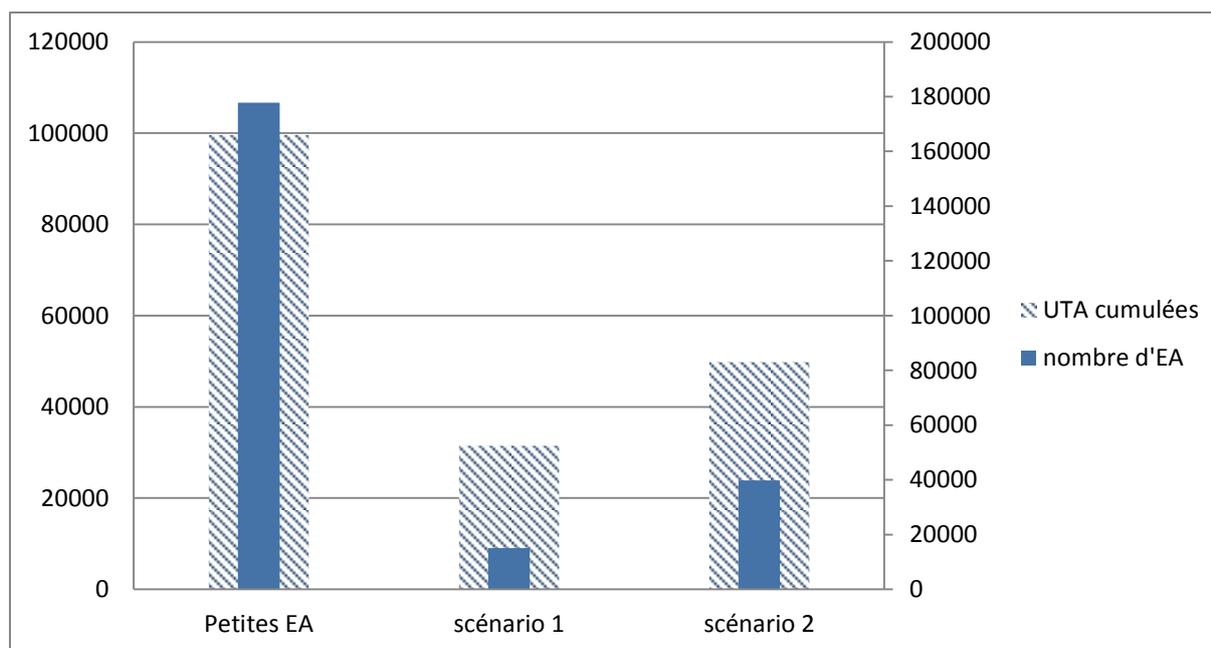
Pour chaque scénario, nous indiquons le nombre d'EA « remplaçantes » des petites EA et déterminons les pertes nettes en UTA (tableau III.12). Par exemple pour l'Otex grandes cultures, les 47 845 petites EA produisent la même PBS que :

- 3 452 moyennes et grandes EA dans le scénario 1, soit une diminution de 93% du nombre initial des petites EA. Cela correspond à une perte nette de plus de 17 200 UTA qui correspond à 77% des UTA totales des petites EA de cette Otex.
- ou que 9 346 « petites-moyennes » exploitations dans le scénario 2, soit une diminution de 80% entre le nombre initial des petites EA et le nombre d'EA remplaçantes, ce qui correspond à une diminution de plus de 13 600 UTA totales des petites EA de cette Otex soit 61%.

	Nbre initial de petites EA	Scénario 1		Scénario 2	
		Nbre de moyennes et grandes EA remplaçantes	Pertes nettes des UTA totales et leurs poids dans les UTA des petites	Nbre de « petites-moyennes » EA remplaçantes	Pertes nettes des UTA totales et leurs poids dans les UTA des petites
<b>Exploitations spécialisées en grandes cultures</b>	47 845 petites EA	3 452	-17 294 Soit -77%	9 346	-13 612 Soit -61%
<b>Exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture</b>	3 432 petites EA	207	-3 705 Soit -79%	1 214	-2 141 Soit -46%
<b>Exploitations spécialisées en viticulture</b>	23 022 petites EA	1 570	-4 843 Soit -54%	5 275	-3 869 Soit -43%
<b>Exploitations spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanente</b>	10 649 petites EA	499	-3 481 Soit -64%	1 915	-2 893 Soit -53%
<b>Exploitations bovines spécialisées – orientation lait</b>	2 058 petites EA	229	-1 188 Soit -73%	459	-984 Soit -60%
<b>Exploitations bovines spécialisées – orientation élevage et viande</b>	26 074 petites EA	3 937	-12 429 Soit -67%	8 236	-8 716 Soit -47%
<b>Exploitations bovines – lait, élevage et viande combinés</b>	1 418 petites EA	118	-683 Soit -73%	290	-515 Soit -55%
<b>Exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores</b>	35 910 petites EA	3 638	-13 113 Soit -65%	8 303	-8 152 Soit -40%
<b>Exploitations d'élevage hors sol</b>	5 193 petites EA	131	-3 117 Soit -92%	591	-2 582 Soit -76%
<b>Exploitations de polyculture et polyélevage et non classées</b>	22 210 petites EA	1 325	-9 661 Soit -78%	4 155	-6 824 Soit -55%
<b>Total</b>	177 811 petites EA	15 106	-69 515 Soit -69%	39 784	-50 288 Soit -50%

Tableau III.12: Simulation de la fusion de petites exploitations en moyennes et grandes EA (scénario 1) et en « petites-moyennes » EA (scénario 2)

Le graphique III.4 résume les conséquences en termes de nombre d'EA et d'UTA des deux scénarios sur les petites EA et les EA remplaçantes.



Graphique III.4 : représentation graphique des résultats généraux de fusion des petites EA (l'axe de gauche correspond aux UTA – histogramme hachuré ; et l'axe de droite au nombre d'EA – histogramme bleu).

Plus globalement si on considère l'ensemble des EA (seules les petites ont disparu), on passe des 489 977 EA et  $7,51 \cdot 10^5$  UTA du RA2010 à :

- 327 272 EA et à une perte d'UTA totale de  $6,95 \cdot 10^4$  UTA pour le scénario 1 soit 9% des UTA totales de la France métropolitaine ;
- 351 950 EA et à une perte d'emplois de  $5,03 \cdot 10^4$  UTA pour le scénario 2 soit 7% des UTA totales de la France métropolitaine.

D'après nos scénarios de fusion des petites EA en EA plus grandes, on évalue donc les **pertes nettes d'UTA totales entre 7 et 9% des UTA totales** dans la métropole française. Elles montrent que **la contribution à l'emploi des petites EA n'est pas négligeable**.

Pour autant, on peut modérer cette conclusion. En effet, on a montré l'hétérogénéité des petites EA dans le chapitre 2 et l'importance des retraités et des pluriactifs (chapitre 1) : quelles conséquences aurait la perte de ces UTA sur le marché du travail ? Peut-on estimer le nombre d'exploitants qui suite à la disparition de leur EA seraient potentiellement en nécessité de retrouver un travail ?

On suppose que pour les retraités ou pour certains pluriactifs, la fusion de leurs petites EA n'implique pas qu'ils se retrouvent sur le marché de l'emploi. C'est particulièrement vrai pour les retraités et plus discutable pour les pluriactifs. Pour ces derniers, cela dépend du temps passé sur

l'EA et du fait qu'ils acceptent de travailler un temps partiel sans chercher à le compléter et donc sans revenir sur le marché du travail. Nous faisons l'hypothèse que les pluriactifs qui passent un quart temps ou moins sur l'EA ne cherchent pas à compléter leur travail extérieur avec un second emploi suite à la disparition de l'EA.

Nous complétons donc le scénario proposé par Delord (2004) de fusion des petites EA en estimant le nombre d'exploitants pour qui la disparition de l'EA entrainerait un retour potentiel sur le marché du travail. Nous réalisons ce travail uniquement sur le scénario 2 qui nous semble plus pertinent. Les écarts entre les petites EA et les exploitations remplaçantes sont en effet plus réalistes : dans ce scénario en moyenne, 4 petites EA fusionnent pour 1 « petite-moyenne EA » (dans le scénario 1, il faudrait parvenir à la fusion de 11 petites EA pour une exploitation agricole remplaçante classée parmi les moyennes et grandes exploitations).

On suppose :

- que la fusion des exploitations dirigées par un chef d'EA (à titre unique) ou celles dirigées par un pluriactif qui passe plus d' $\frac{1}{4}$  temps sur l'EA entraîne le retour potentiel sur le marché du travail de l'exploitant à temps complet ou à temps partiel (encadré III.4). Nous estimons que les pluriactifs qui travaillent  $\frac{1}{4}$  temps ou moins sur l'exploitation conservent leur emploi hors de l'exploitation et acceptent un temps partiel. Ils ne reviennent donc pas sur le marché du travail. On ne prend pas en compte les exploitations dirigées par les retraités. On suppose que pour eux, la disparition de l'exploitation n'implique pas de potentielle recherche d'emploi ;
- que la fusion des exploitations où les conjoints d'exploitants travaillent plus de  $\frac{1}{4}$  temps sur l'EA entraîne potentiellement une personne en plus sur le marché de l'emploi ;
- que la fusion des exploitations avec un salarié permanent entraîne le retour potentiel de ce dernier sur le marché du travail.

*Encadré III.4 Explications du calcul d'estimation des retours sur le marché de l'emploi suite à la fusion des petites EA*

Pour chaque Otex, on détermine le nombre d'exploitants à la tête de petites EA (PBS < 25 000€) dont la disparition entrainerait leur retour sur le marché de l'emploi. Par exemple dans l'Otex grandes cultures sur les 47 845 petites exploitations, 17 066 EA sont dirigées par un chef d'EA à titre unique ou un pluriactif qui travaille plus d' $\frac{1}{4}$  temps sur l'EA.

On estime ensuite le nombre d'exploitants dans ce même cas au sein des exploitations dites remplaçantes. Nous les avons fusionnées en faisant l'hypothèse qu'elles ont les mêmes caractéristiques que les « petites-moyennes » EA (scénario 2, on conserve pour chaque Otex, les EA du 1<sup>er</sup> quartile de la distribution de la PBS).

On observe donc pour chaque Otex, la part de ces exploitations dirigées par un chef d'EA à titre unique ou un pluriactif travaillant plus d'1/4 temps sur l'EA. Dans le cas de l'Otex grandes cultures, on observe que c'est le cas pour près de 78% des « petites-moyennes » EA. On applique ce pourcentage aux exploitations remplaçantes. On obtient alors pour l'Otex grandes cultures que 7 280 exploitations remplaçantes seraient dirigées par un chef d'EA à titre unique ou un pluriactif qui travaille plus d'1/4 temps sur l'EA.

Enfin, on fait la différence entre les petites EA et l'estimation des EA remplaçantes. On obtient que la fusion des petites EA en « petites-moyennes » EA entraînerait le retour sur le marché du travail de 9 785 exploitants.

On réalise les estimations par Otex dans le cas des chefs d'EA seulement. Pour les conjoints d'exploitants et les salariés permanents on ne fait pas de distinction par Otex.

Scénario 2	Nombre de petites disparues	Exploitants sur le marché du travail	Conjoints sur le marché du travail suite à la fusion	Salariés permanents sur le marché du travail suite à la fusion
Exploitations spécialisées en grandes cultures	38 499 EA	<b>9 785</b>	19% des « petites-moyennes » EA ont un conjoint qui travaille plus de 1/4 temps sur l'exploitation.  Cela correspond à près à <b>7 400 conjoints</b> au sein des 39 784 EA remplaçantes.  Parmi les petites EA, on compte <b>16200 conjoints</b> travaillant plus de ¼ temps sur l'EA.  Le remplacement de ces exploitations implique donc que <b>8 800 conjoints d'exploitants se retrouvent sur le marché du travail suite à la fusion des petites EA.</b>	6% des « petites-moyennes » EA ont un salarié permanent.  Cela correspond donc à <b>2 500 emplois salariés</b> au sein des 39 784 exploitations remplaçantes.  Parmi les 177 811 petites EA, on compte <b>3 047 emplois salariés.</b>  Le remplacement des petites exploitations par des « petites-moyennes » entraîne l'arrivée de <b>550 salariés</b> agricoles sur le marché de l'emploi.
Exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture	2 218 EA	<b>1 337</b>		
Exploitations spécialisées en viticulture	17 747 EA	<b>1 855</b>		
Exploitations spécialisées en cultures fruitières et autres cultures permanente	8 734 EA	<b>1 387</b>		
Exploitations bovines spécialisées – orientation lait	1 599 EA	<b>705</b>		
Exploitations bovines spécialisées – orientation élevage et viande	17 838 EA	<b>6 959</b>		
Exploitations bovines – lait, élevage et viande combinés	1 128 EA	<b>411</b>		
Exploitations avec ovins, caprins et autres herbivores	27 607 EA	<b>6 153</b>		
Exploitations d'élevage hors sol	4 602 EA	<b>1 143</b>		
Exploitations de polyculture et polyélevage et non classées	18 055 EA	<b>4 864</b>		
<b>Total</b>	138 027 EA	<b>34 599</b>	8 800	550

Tableau III.13 : Estimation des emplois perdus dans les deux scénarios proposés

La fusion des près de 178 000 des petites EA a d'après le scénario 2, entraîné leur remplacement par un peu moins de 40 000 EA de plus grande taille économique. D'après nos estimations, **elle a comme conséquence la perte nette de 7% des UTA totales au niveau de la France métropolitaine et le retour potentiel sur le marché du travail de près de 35 000 exploitants, de près de 9 000 conjoints d'exploitants et de près de 600 salariés agricoles.** Cela représente près de 44 000 personnes, soit quasiment 9% de leurs homologues<sup>115</sup> sur l'ensemble du RA2010.

<sup>115</sup> Chefs d'EA à titre unique ou exploitants pluriactifs travaillant plus d'1/4 temps sur l'EA ainsi que les conjoints travaillant plus d'1/4 temps sur l'EA et les salariés permanents.

Ces chiffres sont obtenus à partir d'hypothèses assez fortes : types d'EA remplaçantes ou encore potentiel retour sur le marché de l'emploi de certains types d'EA. Ils ne simulent pas une évolution des structures d'EA mais permettent de chiffrer la contribution à l'emploi des petites exploitations.

Nos résultats montrent que par leur maintien les petites EA contribuent à l'emploi et que ce maintien constitue un enjeu non négligeable pour de nombreux ménages agricoles.

#### 4.2.2 Les difficultés des petites exploitations pour créer des emplois salariés

Le graphique III.3 montre que la part que représentent les UTA salariées dans les petites EA est inférieure à 10% des UTA totales de ce groupe, alors qu'elle est de 33% pour les moyennes et grandes EA.

Seulement 2% des petites EA déclaraient des salariés permanents sur la campagne 2009-2010, contre plus de 24% pour les moyennes et grandes EA. Elles sont tout de même 17% à avoir des salariés saisonniers contre 41% des moyennes et grandes EA sur la campagne 2009-2010. Ces travailleurs saisonniers travaillent en moyenne  $\frac{1}{4}$  temps sur les petites EA contre plus d'un mi-temps pour les autres EA.

Ces premiers chiffres pourraient nous amener à conclure que les petites EA ont de faibles besoins en main d'œuvre. Mais ce n'est pas forcément ce que la littérature empirique et nos propres observations de terrain indiquent. Ainsi, Boissier (2007) dans le cadre de l'étude RA-PE (Recherche Action sur les Petites Exploitations) a réalisé une série d'entretiens groupés avec des petits exploitants français. Il revient dans son analyse sur leurs préoccupations et souligne leurs besoins en main d'œuvre supplémentaire. Dans nos enquêtes, près de 83% des enquêtés ont déclaré avoir besoin de l'aide d'une main d'œuvre supplémentaire.

On peut donc penser que la faiblesse du travail salarié sur les petites exploitations par rapport aux autres EA ne traduit pas le non besoin de main d'œuvre mais plutôt leur incapacité à recruter, et on peut faire l'hypothèse que cela est dû au coût du travail. Cette hypothèse est confortée par nos enquêtes. Par exemple, dans les deux terrains d'étude, les enquêtés évoquent leurs difficultés financières comme facteur limitant à la création d'emplois salariés : « Moi ce qui me manque, c'est des bras. Mais le poids financier des bras est trop important » (Baronnies), « Du travail il y en a, mais pas rémunéré ! On ne peut pas se payer un ouvrier, c'est impossible » (Baronnies), « les petites exploitations pourraient être plus créatrices d'emplois. Parce qu'on a tous besoin d'un ouvrier. Là, je pourrais avoir un temps plein, mais je n'ai pas les moyens » (métropole de Montpellier).

Au-delà du coût du travail, il faut aussi souligner que les emplois proposés par les petits exploitants sont très souvent partiels et donc peu attractifs. Il n'est donc pas facile pour eux de trouver des salariés. Ainsi, les coûts de transaction peuvent être importants et renchérir le coût effectif du travail salarié pour l'employeur (difficultés de recrutements, coûts fixes de supervision élevés), et réduire la rémunération effective du salarié (éloignement, apprentissage sur de nombreuses tâches). Les petits exploitants qui le peuvent auront alors tendance à se tourner plutôt vers l'entraide (Mundler et Laurent, 2003) : « pour la récolte des olives, j'appelle les amis et la famille, on travaille ensemble et après on fait un bon repas » (métropole de Montpellier), « les anciens agriculteurs du coin prêtent du matériel, font des travaux dans les parcelles des autres » (Baronnies).

Cependant, pour une grande partie, même cette solution n'est pas possible et/ou insuffisante. Ils n'ont donc pas le choix et pour assurer les tâches essentielles à un revenu minimal, ils se retrouvent en situation de surcharge de travail. C'est le cas pour plus d'un exploitant sur deux de nos enquêtes.

On peut s'appuyer sur la théorie économique (encadré III.5) et illustrer le besoin en main d'œuvre supplémentaire dans les EA et la situation de surcharge que peut engendrer un marché du travail imparfait, voire absent.

#### *Encadré III.5 : Allocation du travail*

Nous nous appuyons sur la théorie de la production, largement utilisée en économie agricole. Elle permet, entre autres, de modéliser les décisions du ménage agricole ou de l'exploitant agricole en terme d'allocation du travail sur l'exploitation et hors de l'exploitation (Singh et al., 1986 ; Ellis, 1988 ; De Janvry et Sadoulet, 1995).

Dans la théorie des ménages agricoles, initiée avec Tchayanov en 1920, l'hypothèse de défaillance ou d'absence des marchés implique que le ménage agricole doit prendre de façon simultanée des décisions de production et de consommation. Les fonctions de production et de consommation ne sont pas séparables et la décision sur l'allocation du temps de travail dans l'exploitation dépend donc des besoins de consommation de la famille et du travail familial disponible (De Janvry et Sadoulet, 1995). En revanche, si les marchés fonctionnent, la famille peut décider d'acheter des produits alimentaires ou de vendre sa production et de la même manière, elle peut acheter de la force de travail supplémentaire.

Dans le cas des petites exploitations françaises, nous sommes souvent dans une situation intermédiaire, notamment sur le marché du travail où les coûts de transaction peuvent restreindre considérablement l'accès à ce marché. Le graphique III.5 représente une situation d'exploitation agricole qui emploie de la main d'œuvre extérieure.

La fonction de production (F) décrit la variation de la valeur de l'output agricole en fonction de l'intrant travail. Nous représentons sur l'axe horizontal le temps de travail de l'exploitant. Il est donc limité (Travail max sur le graphique III.5). La pente de la fonction de production (F) représente la productivité marginale du travail. On peut tracer la droite de pente (w), (w) étant le coût du travail sur le marché (le salaire agricole) et déterminer ainsi la quantité optimale de travail sur l'exploitation (Qw), au point où (F) a pour pente (w) (à ce point, la productivité marginale du travail est égale au coût marginal du travail).

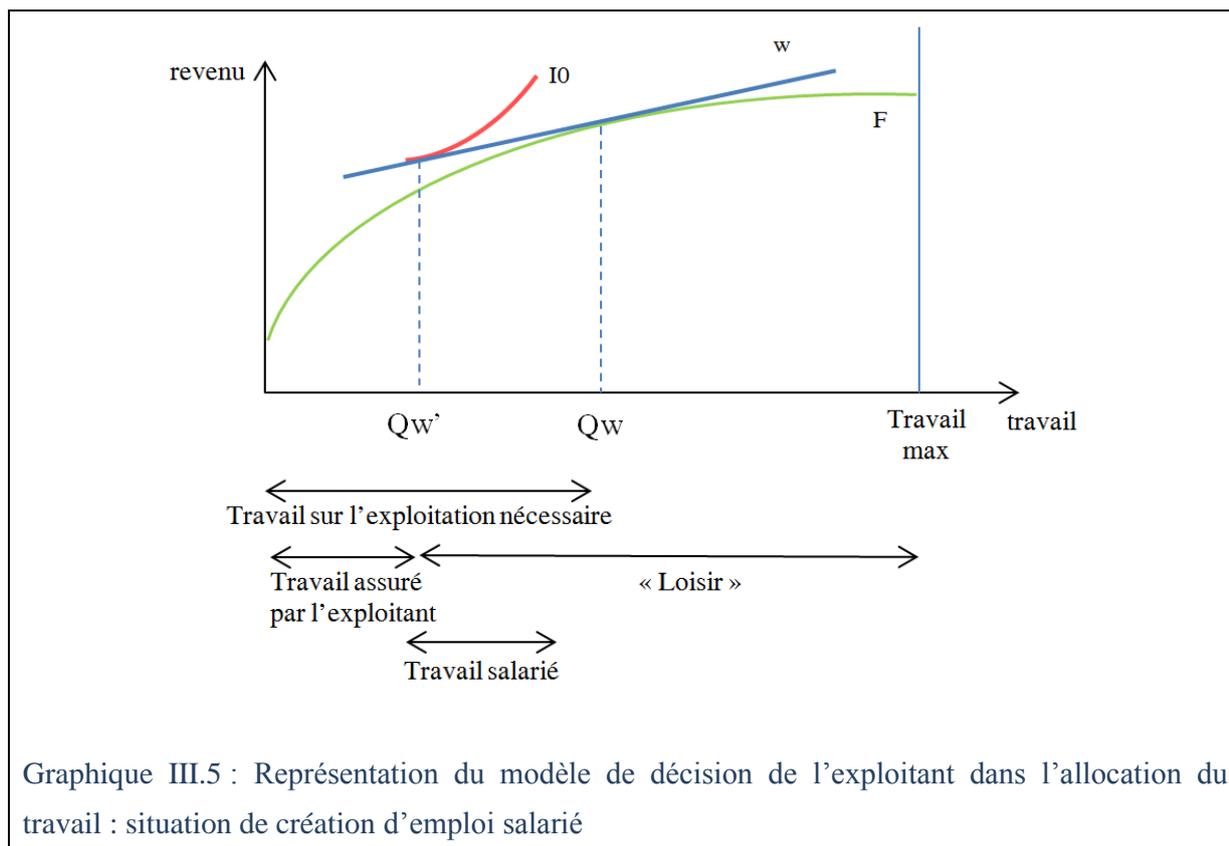
L'utilité de l'exploitant dépend de la valeur de la production (qu'on assimile ici au revenu), et de son temps libre ou « loisir » (calculé comme la différence entre le temps maximum disponible et le temps travaillé). On matérialise cette utilité par des courbes d'indifférence, décrivant les différentes combinaisons revenu/ « loisir » qui permettent d'atteindre le même niveau d'utilité. La pente de ces courbes d'indifférence est le taux marginal de substitution<sup>116</sup> entre « loisir » et revenu. Nous représentons la droite de pente (w) tangente à (F) et nous identifions son point de tangence avec la plus haute courbe d'indifférence atteignable (I0). Ce point de tangence permet de repérer le temps de travail optimal pour l'exploitant qui maximise son utilité. S'il est supérieur au travail optimal sur l'exploitation (Qw), l'exploitant va travailler sur son exploitation puis vendre le reste de son travail disponible à l'extérieur de l'exploitation. S'il est inférieur, il arrêtera de travailler avant d'atteindre le point (Qw) et recrutera de la main d'œuvre salariée pour compléter.

Dans le graphique III.5, on représente une situation dans laquelle le temps travaillé par l'exploitant sur l'EA (Qw') est inférieur au temps de travail optimal sur l'exploitation (Qw). Dans ce cas, et en supposant un marché du travail unique (un seul prix du travail w), on voit que l'exploitation agricole va recruter du travail salarié.

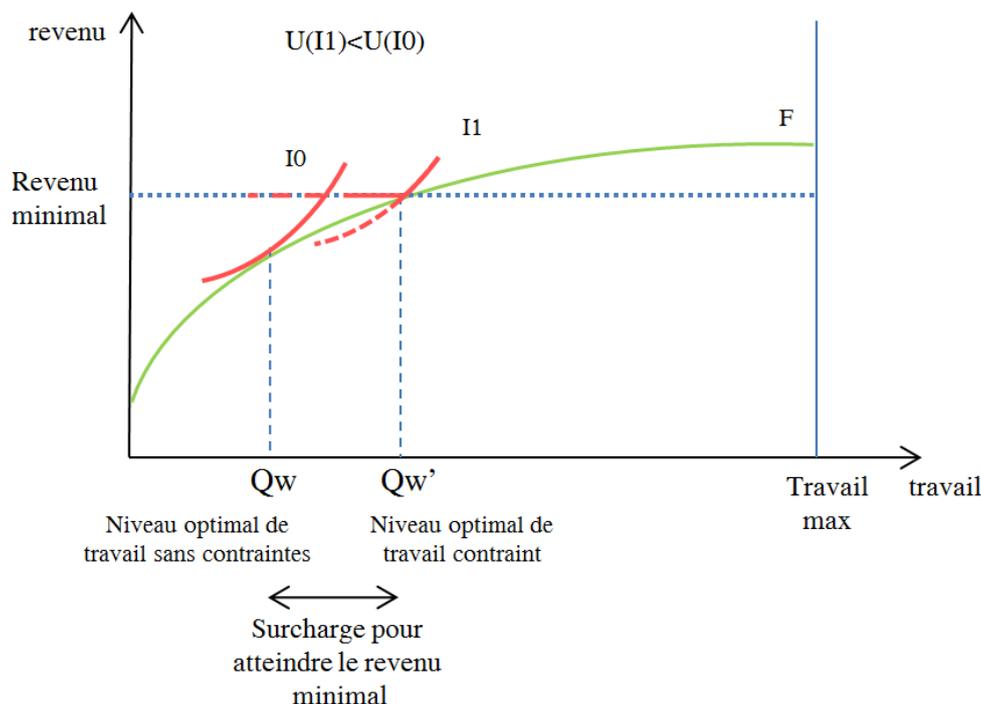
<sup>116</sup> Le taux marginal de substitution entre Y (revenu) et Z (loisir) pour une utilité donnée U s'écrit :

$$\text{TMS} = \frac{U'(Z)}{U'(Y)} \text{ avec } U'(Z) = \frac{dU}{dZ} \text{ et } U'(Y) = \frac{dU}{dY}$$

Graphiquement il correspond à la tangente de la courbe d'indifférence au point concerné.



Nous faisons l'hypothèse que les coûts de transaction rendent impossible l'accès au marché du travail (marché de l'emploi à proximité inadapté, difficultés d'insertion dans les réseaux agricoles, éloignement,...). Nous ajoutons également une contrainte de revenu minimal pour l'exploitation. Il s'agit pour ce dernier d'être en mesure de payer les coûts fixes de son exploitation (amortissement du matériel et bâtiments, ou encore les frais d'assurance, les impôts et les cotisations) et de s'assurer un niveau minimal de consommation. Le graphique III.6 représente cette situation. Les courbes d'indifférence deviennent parfaitement inélastiques au niveau du revenu minimal car l'agriculteur ne peut plus accepter de substitution avec le temps libre. Ce graphique montre que la seule solution pour l'exploitant pour atteindre son revenu minimal est de travailler plus que ce que serait son niveau optimal en l'absence de cette contrainte ( $Q_w$ ). Il travaille plus ( $Q_w'$ ) et atteint un niveau d'utilité plus bas ( $I_1$ ).



Graphique III.6 : Décision de l'exploitant d'allocation du travail avec un minimum de revenu à atteindre et en situation de marché du travail imparfait

**La surcharge de travail est donc la réponse des petites EA pour palier au besoin de main d'œuvre supplémentaire qu'elles ne peuvent trouver ou salarier.**

#### 4.2.3 Qui sont les petites exploitations qui créent de l'emploi salarié sur l'exploitation ?

Il existe cependant des petites exploitations qui ont des salariés agricoles. Quelles sont-elles et pourquoi peuvent-elles faire appel à de la main d'œuvre extérieure alors que dans de nombreux cas, le chef d'exploitation n'est pas occupé à plein temps ?

Les petites EA les plus créatrices d'emplois salariés permanents ou saisonniers sont celles classées dans les Otex : ovins, caprins et autres herbivores ; grandes cultures ; et viticulture<sup>117</sup>. En moyenne, les chefs d'EA déclarent passer un mi-temps sur l'exploitation agricole et ont une main d'œuvre familiale (non salariée) qui travaille elle aussi en moyenne un mi-temps.

On recense parmi les petites EA qui créent de l'emploi salarié permanent et/ou saisonnier, **54% d'exploitations qui ont des activités de valorisation de leur production** (signes officiels de qualité officiels, activités de transformation, ventes en circuits courts,...). Et également et cela

<sup>117</sup> Pour les autres EA, il s'agit des Otex viticulture, polyculture-polyélevage, grandes cultures et élevages laitiers.

semble plus surprenant **40% d’exploitants pluriactifs**. Nous revenons sur ces deux cas dans les parties suivantes.

#### *Activités de valorisation et emplois salariés*

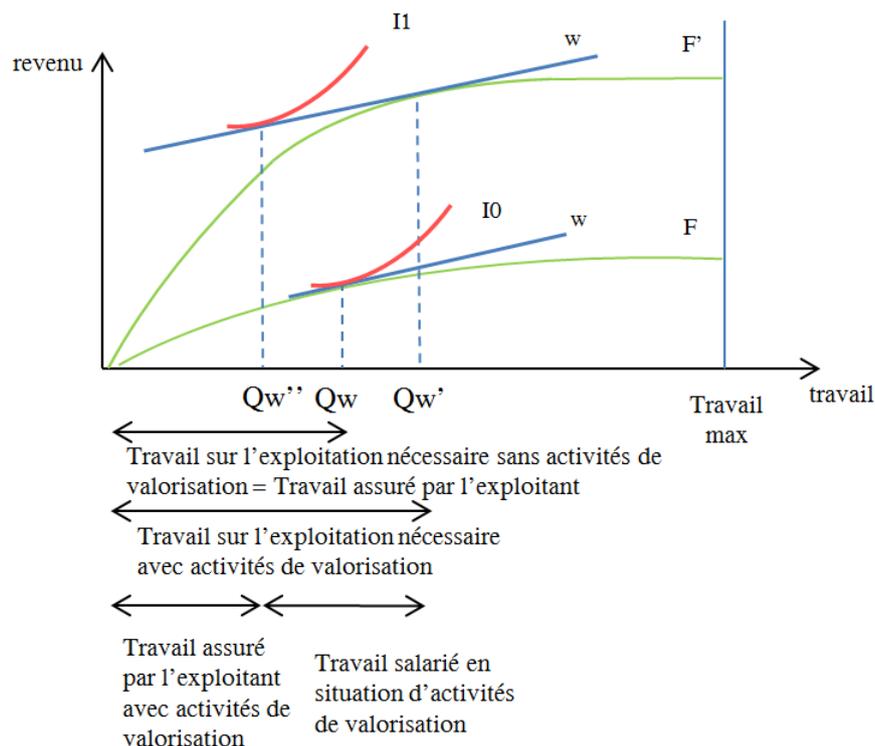
Les activités de valorisation telles que la diversification, la vente en circuits courts ou les signes de qualité exigent souvent plus de main d’œuvre que la production agricole, et peuvent donc amener à créer des emplois salariés. Capt et Dussol (2004) montrent en effet, dans leur étude des EA du recensement agricole de 2000, que les EA qui développent du tourisme à la ferme, sont investies dans la vente en circuits courts ou transforment une partie de leur production mobilisent plus d’emplois que les autres EA. Delame et al., (2015) réalisent une typologie des exploitations d’après les activités de diversification, la pluriactivité de ménage agricole et la forme juridique de l’exploitation. Ils étudient les EA du recensement agricole qui ont été appariées au RICA et aux déclarations fiscales. Ils montrent entre autres, que les activités de diversification et de vente en circuits courts concernent plutôt « les exploitations de plus petite taille [économique]<sup>118</sup>, avec, en moyenne, un collectif de travail plus important » (Delame et al., 2015, p7). Enfin, Bertin et al., (2015) montrent que les exploitations en AB génèrent un surplus d’emploi significatif pour l’ensemble des EA spécialisées en Otex viticulture, polyculture-élevage et grandes cultures. Ils montrent également que pour les Otex maraichage, fruits et ovins-caprins, ce surplus d’emplois est significatif uniquement pour les petites EA (définies par une PBS<25 000€).

Cette situation peut s’illustrer sur un graphique comparable aux graphiques III.5 et III.6

Le graphique III.7 montre deux fonctions de production. La fonction (F) représente la fonction de production d’une exploitation agricole sans activités de valorisation et la fonction (F’) représente la même exploitation agricole (même marché du travail et même utilité de l’exploitant) mais avec des activités de valorisation qui permettent d’augmenter très fortement la valeur marginale du travail sur l’exploitation. Dans le premier cas (F), le temps de travail optimal  $Q_w$  est atteint avec le travail du chef d’EA. L’exploitant ne recrute donc pas. En revanche avec les activités de valorisation, le recrutement de salariés devient indispensable pour atteindre  $Q_w'$ , le temps de travail optimal de l’EA avec activités de valorisation.

---

<sup>118</sup> environ 60 000€ de PBS/personne



Graphique III.7 : Décision de l'exploitant d'allocation du travail quand la fonction de production augmente

On voit alors sur le graphique III.7 que le passage de la fonction de production (F) en (F') implique qu'une partie du travail sur l'exploitation agricole soit salariée car le temps travaillé sur l'EA par l'exploitant ( $Q_w''$ ) ne permet plus d'atteindre l'optimal de travail de l'exploitation ( $Q_w'$ ).

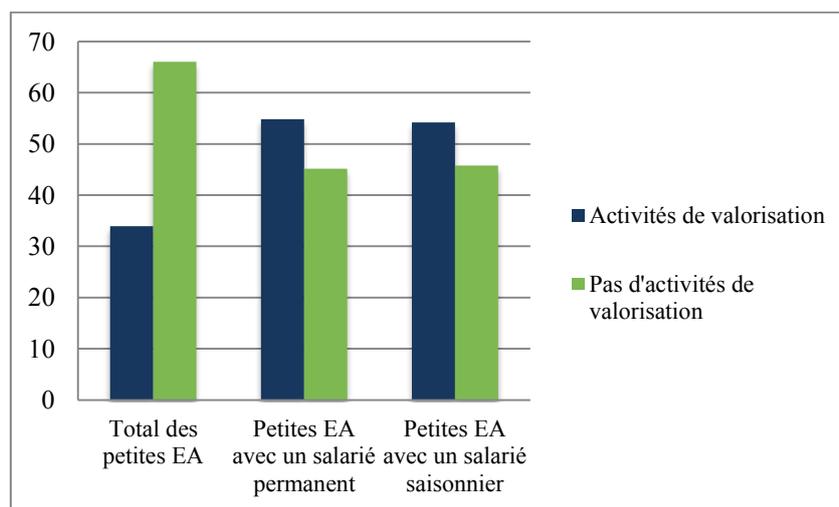
Ces constats se vérifient dans nos deux études de cas. Parmi les quatre petits exploitants enquêtés qui ont depuis leur installation créé un emploi salarié (permanent ou saisonnier), on retrouve dans la métropole de Montpellier, un maraîcher avec un emploi salarié permanent à temps partiel (12h/semaine). Il produit en AB et vend en circuits courts.

Les autres exploitations se situent dans les Baronnies, on compte une exploitation en maraichage AB (emplois saisonniers), une exploitation fruitière (emplois saisonniers) et une exploitation en élevage bovin (emploi permanent à temps plein). Les trois exploitants vendent leur production en circuits courts et deux d'entre eux font de la transformation.

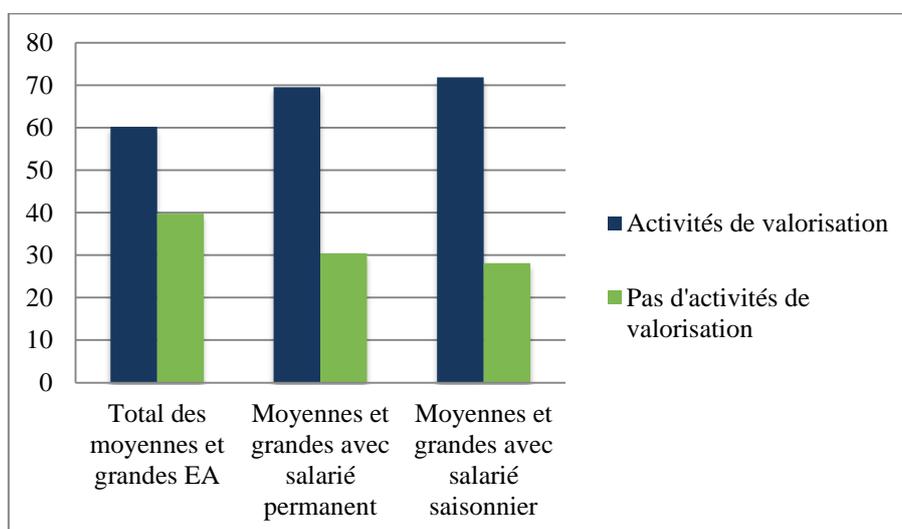
Si nous élargissons l'analyse aux données du RA2010, le graphique III.8 montre la proportion des activités de valorisation (diversification, signes de qualité, ventes en circuits courts) au sein des petites EA dans leur ensemble, puis dans les petites exploitations ayant au moins un salarié

permanent et enfin dans les petites exploitations ayant au moins un salarié saisonnier. On fait le même graphique pour l'ensemble des autres EA (graphique III.9).

Dans les petites EA et dans les moyennes et grandes, on observe la même corrélation positive entre exploitations qui ont des activités de valorisation et exploitations avec des salariés. Ce phénomène est plus marqué pour les petites EA (+62%<sup>119</sup>) que pour les autres (+16%).



Graphique III.8 Activités de valorisation et emplois salariés dans les petites EA (RA2010)



Graphique III.9 Activités de valorisation et emplois salariés dans les moyennes et grandes EA (RA2010)

Des tests de comparaison des proportions d'échantillons indépendants montrent que les différences de proportion des activités de valorisation entre les exploitations sans salariés et avec salariés<sup>120</sup> sont significatives pour les petites EA comme pour les moyennes et grandes<sup>121</sup>.

<sup>119</sup> Entre la situation qui concerne toutes les petites exploitations agricoles et celles avec un salarié permanent et un salarié saisonnier.

**Les résultats obtenus confirment que le recrutement de salariés par les petites exploitations est lié à leurs activités de valorisation.**

### *Pluriactivité de l'exploitant et création d'emplois salariés*

De façon un peu surprenante, on a observé que 40% des petits exploitants qui ont un salarié sont des exploitants pluriactifs. Hill (1993) avait déjà noté ce fait dans son étude sur les exploitations familiales européennes sur les données RICA : il avait souligné que les petites EA pouvaient avoir recours au travail salarié, soit par manque de main d'œuvre familiale, soit parce que l'exploitant préférerait allouer une partie de son temps de travail à l'extérieur de l'exploitation (Hill, 1993).

La théorie économique peut offrir plusieurs explications à cette situation, on illustre différents cas :

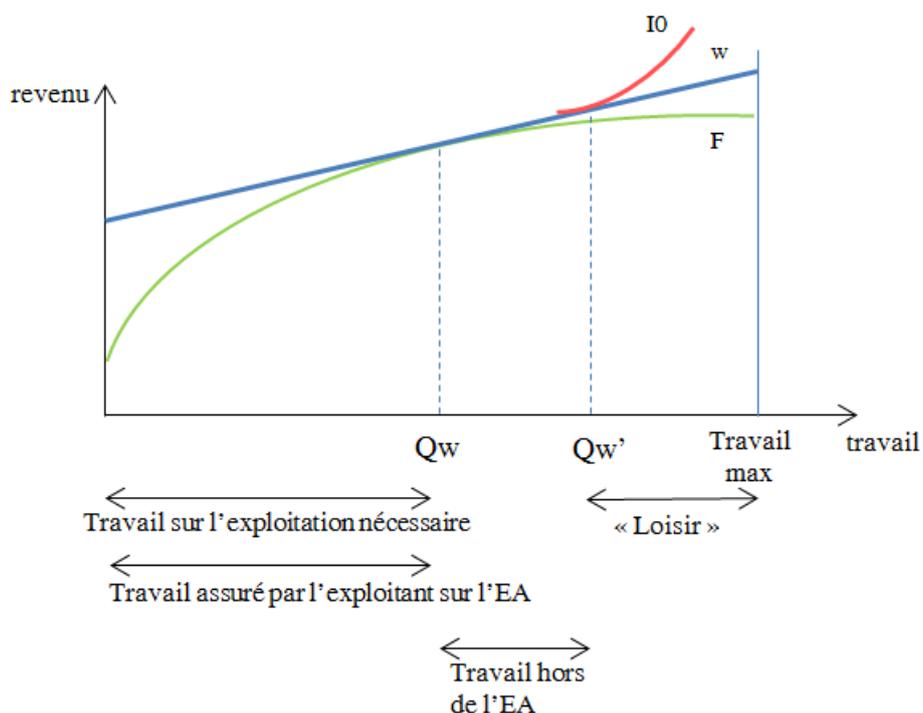
- Le premier présente une situation de pluriactivité sans salarié agricole : **la taille de l'exploitation ne permet pas à l'exploitant de travailler autant qu'il le souhaite compte tenu de ses préférences revenu/« loisir »**. Il va donc travailler à l'extérieur pour un revenu complémentaire (situation illustrée par le graphique III.10) ;
- Le deuxième est que **l'exploitant a un niveau de qualification qui lui permet d'obtenir des niveaux de salaire plus élevés ( $w'$ ), sur un marché du travail qualifié**, séparé du marché du travail agricole où le niveau de salaire est ( $w$ ). Il fait donc un arbitrage entre le travail qualifié nécessaire sur l'exploitation, qu'il fournit, et le recours à de la main d'œuvre moins qualifiée et moins coûteuse pour les autres tâches (graphique III.11) ;
- Le troisième, qui est ressortie de nos enquêtes, est que **l'agriculteur pluriactif a une préférence marquée pour le travail agricole et pour un revenu issu de son travail sur l'exploitation**. Il souhaite passer du temps sur son exploitation par plaisir. Il a donc quatre arguments dans sa fonction d'utilité : le travail agricole, le travail non agricole, le revenu agricole et le revenu non agricole. Son utilité peut alors s'écrire comme la somme de l'utilité liée à l'activité agricole et de l'utilité liée à l'activité non agricole. Cette situation est représentée sur le graphique III.12 en dissociant artificiellement ces deux utilités.

---

<sup>120</sup> Pour les petites EA comme pour les moyennes et grandes, nous réalisons 2 tests. Le premier compare la proportion d'activités de valorisation dans les exploitations agricoles sans salariés à la proportion d'activités de valorisation dans les exploitations agricoles avec salariés permanents. Le second Le premier compare la proportion d'activités de valorisation dans les exploitations agricoles sans salariés à la proportion d'activités de valorisation dans les exploitations agricoles avec salariés saisonniers. Dans les deux cas, on rejette  $H_0$ , les proportions sont différentes.

<sup>121</sup> Pour un intervalle de confiance de 95%, on obtient comme écart centré réduit toujours supérieur en valeur absolue à 1,96 : entre les EA sans salariés et les EA avec salariés permanents (-27,6 pour les petites EA) et (-60 pour les moyennes et grandes EA) ; entre les EA sans salariés et les EA avec salariés saisonniers (-82 pour les petites EA) et (-110 pour les moyennes et grandes).

**Premier cas : Nécessité de travail extérieur**



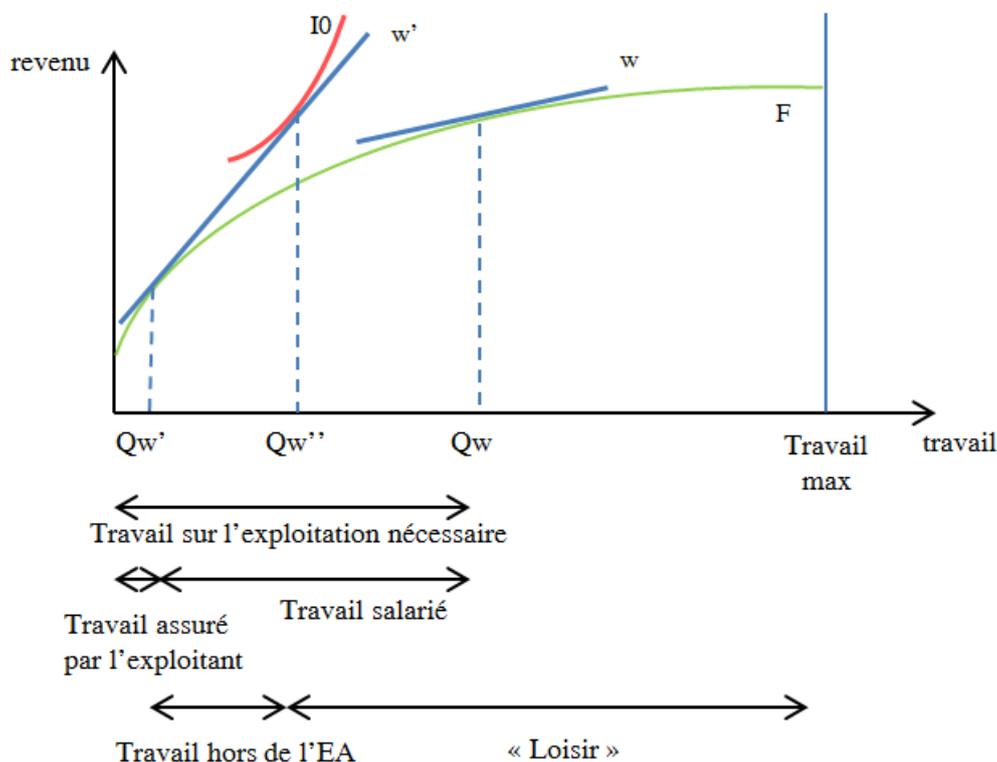
Graphique III.10 : Allocation du travail et situation de pluriactivité

Le niveau optimal de travail sur l'exploitation est  $Q_w$ , or l'exploitant souhaite travailler jusqu'à  $Q_w'$ . Le travail hors de l'exploitation correspond donc à la différence ( $Q_w' - Q_w$ )

**Deuxième cas : Exploitant qualifié faisant face à deux marchés du travail distincts**

L'exploitant a un intérêt à travailler hors de l'exploitation agricole quand sa rémunération du travail ( $w'$ ) hors de l'exploitation dépasse le coût du travail de la main d'œuvre salariée sur l'EA ( $w$ ). On représente ce cas dans le graphique III.11.

Comme le montre le graphique III.11, l'exploitant dédiera une faible part de son travail à l'exploitation agricole ( $Q_w'$ ) : il effectue les tâches qui ne peuvent être déléguées (supervision, recrutement par exemple). Il travaille le reste de son temps hors de l'EA ( $Q_w'' - Q_w'$ ) et recrute de la main d'œuvre salariée pour travailler le temps nécessaire sur l'EA (et atteindre le niveau optimal de travail sur l'EA  $Q_w$ ).



Graphique III.11 : Pluriactivité et salariat, situation de l'exploitant peu présent<sup>122</sup>

Le recensement agricole de 2010 confirme en partie cette hypothèse. Les données indiquent que plus de 55% des petits exploitants pluriactifs avec un salarié passent  $\frac{1}{4}$  temps ou moins sur l'EA et que plus de 30% d'entre eux ont un niveau d'étude supérieur au baccalauréat<sup>123</sup>.

Soulignons que ce raisonnement repose sur l'hypothèse que le marché du travail qualifié n'est pas défaillant. Dans la réalité, le chômage existe aussi sur le marché qualifié. Pour autant, le salaire ne baisse pas compte tenu des rigidités induites par les lois de protection du travail. On pourrait donc représenter une situation où l'exploitant pluriactif travaille sur son exploitation à un niveau supérieur à ( $Qw'$ ) et accepte donc que la valeur marginale de son travail tombe en dessous de son espérance de salaire. Cette situation illustre un pan intéressant de la pluriactivité agricole : celle où le travail sur la ferme est une solution partielle au manque d'emploi à l'extérieur. Nous n'avons pas rencontré cette situation dans nos enquêtes mais des études sur la Grèce ou l'Italie confirment ce phénomène en cas de crise économique sévère (Araùjo, 2012 ; Karafolas et al., 2015). Les petites exploitations permettent d'occuper une main d'œuvre qui ne trouve pas suffisamment de travail à l'extérieur et qui a besoin d'un revenu de subsistance. Lorsque le travail extérieur n'est pas du tout disponible, on tombe dans le cas illustré par le graphique III.6

<sup>122</sup> Ce graphique est en partie inexact car il ne représente pas qu'il existe deux formes de travail sur l'EA : du travail qualifié rémunéré à  $w'$  et du travail moins qualifié rémunéré à  $w$ . Ici on représente un seul intrant travail.

<sup>123</sup> Les salariés permanents passent en moyenne  $\frac{1}{4}$  temps sur ces EA et les saisonniers largement moins d' $\frac{1}{4}$  temps.

**Troisième cas : Préférence pour le travail agricole**

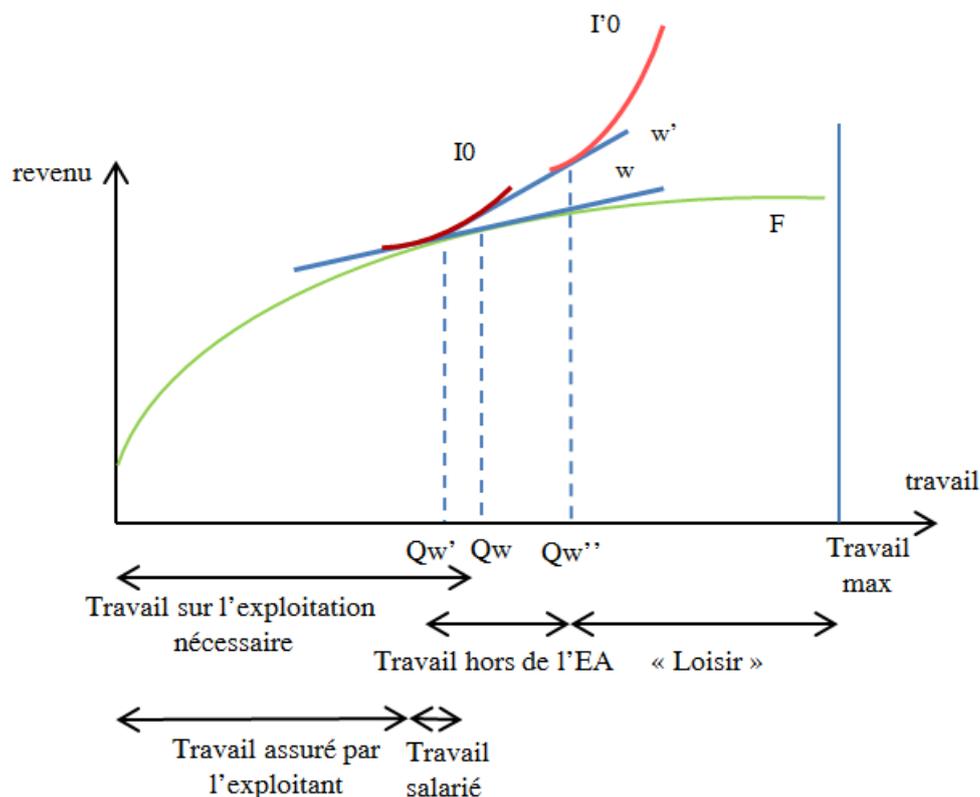
On observe cependant que les autres petits exploitants pluriactifs avec un salarié (permanent ou saisonnier) passent en moyenne plus d'un mi-temps sur l'exploitation avec un salarié permanent dont le temps de travail s'approche lui aussi du mi-temps. Dans ces cas, on suppose que le temps passé sur l'exploitation par l'exploitant pluriactif dépasse les tâches ne pouvant être déléguées. On peut alors penser que ces exploitants pluriactifs ont une préférence marquée pour l'activité agricole. Bien que leur coût du travail soit plus élevé hors de l'EA, ils dédient une part importante de leur travail disponible à l'activité agricole<sup>124</sup>.

On propose alors d'étudier l'utilité de l'exploitant en fonction de quatre arguments : le travail sur l'EA, le travail hors de l'EA, le revenu issu de l'activité agricole et le revenu issu du travail hors activité agricole. L'utilité de l'exploitant peut alors s'écrire comme la somme de son utilité liée à l'activité agricole avec son utilité liée à l'activité non agricole. Pour le représenter graphiquement, on propose donc de différencier deux courbes d'indifférence pour le même exploitant (graphique III.12). La première (I0) illustre la préférence entre le revenu agricole et le travail agricole (l'utilité liée à l'activité agricole). Et la seconde courbe d'indifférence (I'0) illustre la préférence entre le travail non agricole et le revenu non agricole (l'utilité liée à l'activité non agricole).

La première courbe d'indifférence (I0) permet de déterminer le temps que l'exploitant souhaite passer sur l'EA au prix du travail ( $w$ ). Il correspond au point ( $Qw'$ ). Sur le marché du travail en réalité son coût du travail est de ( $w'$ ). Le restant de son temps de travail, il le passe alors hors de l'exploitation agricole ( $Qw'' - Qw'$ ). Un salarié sera prévu pour atteindre le niveau optimal de travail l'exploitation ( $Qw$ ).

---

<sup>124</sup> Une explication alternative est que le marché du travail hors de l'exploitation est saturé et ne lui permet pas de travailler à 100% à l'extérieur. Il est alors prêt à travailler pour un « revenu marginal » de son travail plus bas que celui qu'il pourrait espérer à l'extérieur, compte-tenu du manque d'offre de travail à l'extérieur.



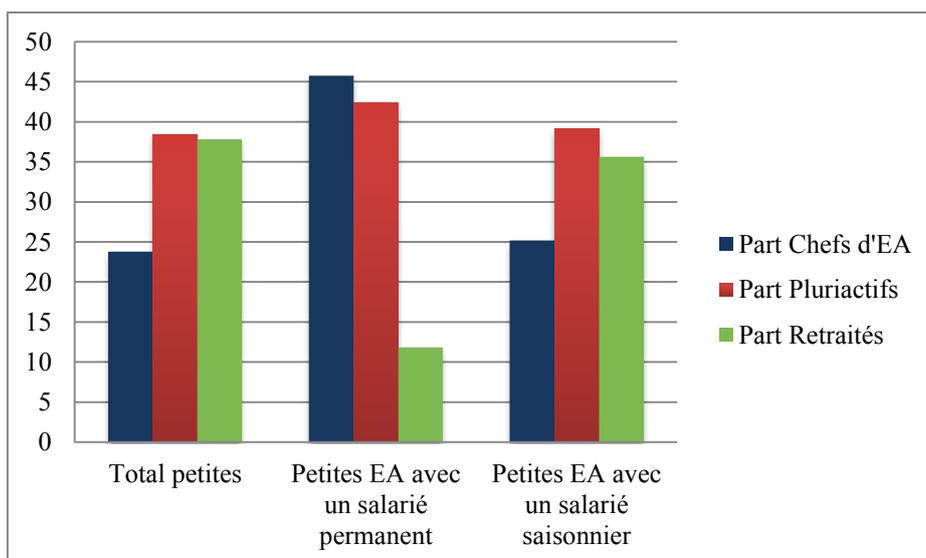
Graphique III.12 : Pluriactivité et salariat : préférence de l'exploitant pour le travail agricole

### Retour aux données du RA2010 : pluriactivité et salariés agricoles

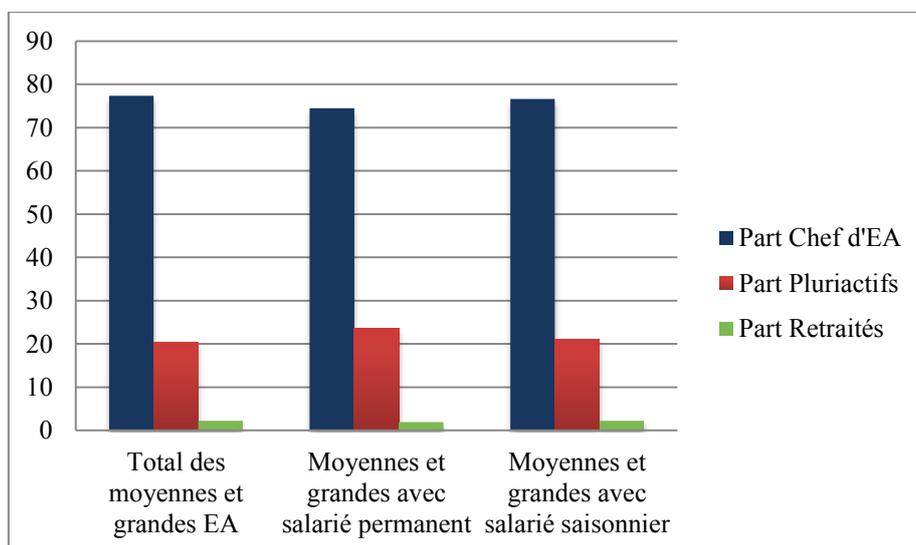
Le graphique III.13 montre la part que représentent les exploitants pluriactifs dans l'ensemble des petites EA, puis dans les petites EA avec au moins un salarié permanent et enfin pour les EA avec au moins un salarié saisonnier. On voit que la proportion de petites EA avec un exploitant pluriactif augmente de 11% entre l'ensemble des petites EA et celles qui ont un salarié permanent<sup>125</sup>. On réalise de même pour les moyennes et grandes EA (+15% dans ce cas). Pour les petites EA comme pour les moyennes et grandes EA, les tests de comparaison de proportions révèlent que la part des pluriactifs dans les exploitations avec salariés (permanents ou saisonniers) est significativement différente de celle sans salarié<sup>126</sup>.

<sup>125</sup> On observe que la part des chefs d'EA est bien plus importante (leur part a doublé). Dans ces exploitations, le chef d'EA travaille près d'un temps plein, la main d'œuvre salariée et permanente constitue un complément. On retrouve parmi ces exploitations celles qui valorisent leur production (62% des CE à temps plein avec un salarié permanent).

<sup>126</sup> Pour un intervalle de confiance de 95%, on obtient comme écart centré réduit toujours supérieur en valeur absolue à 1,96 : entre les EA sans salariés et les EA avec salariés permanents (-5,1 pour les petites EA) et (-24,7 pour les moyennes et grandes EA) ; entre les EA sans salariés et les EA avec salariés saisonniers (-3,2 pour les petites EA) et (-8,5 pour les moyennes et grandes).



Graphique III.13 : Pluriactivité et emplois salariés dans les petites EA (RA2010)



Graphique III.14 : Pluriactivité et emplois salariés dans les moyennes et grandes EA (RA2010).

Notre analyse montre que la pluriactivité peut être associée à l'emploi salarié dans les EA y compris dans les petites.

### En conclusion

Nous avons montré que **les activités de valorisation et la pluriactivité sont des déterminants importants de la création d'emplois salariés sur les petites EA**. On constate également que 41% des petites EA avec un salarié permanent se trouvent dans le groupe 4 « maintenir et développer une activité agricole à plein temps » de notre typologie. On peut alors dire que la main d'oeuvre salariée complète celle du chef d'EA.

On trouve aussi que 38% des petites EA avec un salarié saisonnier se trouvent dans le groupe 3 « maintenir une petite activité agricole rémunératrice » de notre typologie. Dans ce cas, la main d'œuvre remplace celle du chef d'EA.

Enfin, le groupe 5 « être en transition » représente 29% des petites EA avec un salarié permanent et 16% des petites EA avec un salarié saisonnier. C'est donc aussi un groupe important pour la création d'emploi salarié.

Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre des petites EA où en moyenne le nombre d'UTA par exploitation est d'un mi-temps et où 2/3 des EA sont dirigées par des exploitants retraités ou pluriactifs, une partie des petites EA arrive à créer emplois salariés.

#### **4.2.4 Création d'emplois hors de l'exploitation agricole**

La littérature reconnaît que les petites exploitations participent au maintien d'un tissu économique dans les territoires ruraux (Rémy, 2007 ; Hazell, 2005 ; Laurent et al., 2002).

Tout d'abord, et c'est le cas de l'ensemble des EA, elles bénéficient d'accompagnement/conseil, achètent des engrais, des produits phytosanitaires, participent au commerce de matériel agricole (Bontron, 1995 ; Loblely et al., 2009). Elles font aussi appel à des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA). Pour Errington (1998) les EA britanniques de petite taille sont souvent dirigées par des pluriactifs qui sont de nouveaux arrivants en agriculture. Par leur manque de matériel et de compétence, ils ont participé au développement de la sous-traitance du travail agricole dans les années 80-90 au Royaume-Uni.

Les petites EA participent spécifiquement au maintien de ces activités/structures quand elles se trouvent en zone difficile où les petites EA sont majoritaires. Dans les zones où la petite agriculture côtoie une agriculture de plus grande taille, ce sont plutôt les petites EA qui ont besoin de ces structures pour se maintenir.

Enfin et au-delà des emplois directement associés à l'activité agricole, l'agriculture participe à la création d'emplois dans les zones rurales (Dupraz et Latruffe, 2015) et les petites exploitations aussi, par leur présence dans ces zones. « Si on s'intéresse à la contribution de l'activité agricole à l'activité globale du monde rural, chaque ménage ayant une activité agricole mérite attention même si sa production agricole est faible ou nulle » (Laurent et Rémy, 2000, p15).

On ne peut pas estimer l'impact du maintien des petites EA sur l'emploi hors de l'EA à partir du RA ou encore de nos enquêtes. Cependant, la contribution à l'emploi dans les zones rurales repose en particulier sur les conjoints exerçant de plus en plus souvent une activité professionnelle hors de l'agriculture (Laurent et Rémy, 2000). Or on détermine que près de 44% des petites EA du recensement agricole ont au moins un membre du ménage agricole qui travaille hors de l'EA. Ce

pourcentage est comparable dans les autres EA (43%). Pour une part de ces ménages, le maintien de l'exploitation contribue à l'emploi local ; pour l'autre part et cela est particulièrement vrai pour les petites EA c'est l'emploi à l'extérieur de l'EA qui permet le maintien de l'exploitation.

Les petites EA ont plus besoin pour se maintenir des structures évoquées ci-dessus plutôt que l'inverse, mais cela serait à vérifier directement auprès de ces structures y compris dans les zones de montagne où les moyennes et les grandes exploitations se font plus rares.

### *Conclusion sur la création d'emplois par les petites exploitations agricoles*

L'emploi dans les petites EA est assuré avant tout par le chef d'EA, aidé par une main d'œuvre largement familiale. Maintenir les petites EA participe directement à maintenir en activité une part importante de ces chefs d'EA et de leurs conjoints.

On retient que les petites EA ont des besoins en main d'œuvre et qu'elles font face à des difficultés pour en créer, la principale reste leurs faibles revenus qui ne leur permettent pas de financer un emploi et la faiblesse de la valeur marginale du travail sur leur exploitation, inférieure au salaire à verser. Cependant, et contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, une partie d'entre elles créé tout de même des emplois salariés.

Ces emplois salariés sont le plus souvent non permanents et donc parfois précaires. Notre analyse met l'accent sur deux déterminants à la création d'emplois salariés sur les petites EA : les activités de valorisation de la production et la pluriactivité du chef d'EA. Les exploitations les plus créatrices d'emplois sont regroupées dans les groupes 3 « maintenir une petite activité agricole rémunératrice », 4 « maintenir et développer une activité agricole à plein temps » et 5 « être en transition » de notre typologie.

Enfin et plus globalement, il est difficile de mesurer la contribution des petites EA à l'emploi local. Pour les zones difficiles telles que les Baronnies, on peut néanmoins souligner leur importance pour le maintien d'activités dans la zone. L'agriculture constitue une activité centrale et une composante majeure pour le développement des Baronnies. La problématique est très différente en zone périurbaine, où finalement les attentes vis-à-vis des petites exploitations résident moins dans la participation au développement des territoires. Dans les deux cas néanmoins, les petites exploitations font face à des contraintes locales pouvant influencer leur maintien, nous proposons de revenir sur cela dans la partie suivante.

#### 4.2.5 Les conditions de vivabilité des petites exploitations : quelles contraintes pèsent sur leur insertion dans le territoire ?

D'après la méthode IDEA, la vivabilité de l'activité agricole repose sur sa capacité à « assurer une vie décente, professionnelle et personnelle, à l'exploitant et à sa famille » (Briquel et al., 2001, p30). Il s'agit d'étudier la qualité de vie qu'offre l'activité agricole aux petits exploitants : bien-être au travail, bien-être dans la vie quotidienne. Nous traitons les facteurs de pénibilité au travail, de stress, d'isolement, de situation familiale, de conflits de voisinage. Il existe une littérature assez importante, centrée sur l'agriculture mais pas forcément sur les petites EA (Célérier, 2014 ; Dufour et al., 2007 ; Torre et al., 2006 ; Parry et al., 2005).

On suppose que le manque de matériel des petits exploitants, les importants coûts fixes administratifs relativement à leur activité et leurs faibles revenus induisent plus de pénibilité pour les petits exploitants que pour les autres exploitants. Parry et al., (2005) montrent aussi que les petites EA définies d'après leur surface agricole (inférieure à 150 acres soit environ 61 ha) constituent un groupe à risque particulier : surcharge de travail, manque d'accès à une main d'œuvre extérieure et difficultés financières (Parry et al., 2005) génèrent du stress pour les petits exploitants. Boissier (2007, p105) confirme cela : « Les petites EA ne sont pas armées comme les grandes pour faire face aux problèmes de surcharge de travail ».

Dans nos études de cas, 55% des exploitants enquêtés déclarent travailler trop, près de 83% déclarent avoir besoin de l'aide d'une main d'œuvre supplémentaire et 30% des exploitants déclarent ne pas dégager de revenus de leur activité agricole. Ils évoquent également des difficultés dans leur vie quotidienne : « ce qui est le plus gênant, ce n'est pas l'administratif, parce que de faire ma comptabilité, je vois tout de suite ou j'en suis. Moi mon soucis, c'est l'administration. Le nombre, la complexité, le poids des organismes qui gravitent autour de l'agriculture. Ainsi que la complexité et le temps des démarches » (Baronnies) ; « je n'ai jamais réussi à obtenir une maison avec un hangar agricole proche, que ce soit par la faute des banques ou de la frilosité des municipalités qui n'ont plus grand-chose à faire des agriculteurs » (métropole de Montpellier).

Certaines contraintes locales ne sont pas spécifiques aux petites exploitations (isolement, célibat, conflits d'usage), d'autres semblent toutefois plus spécifiques à ces dernières. Il s'agit par exemple du morcellement parcellaire et de l'accès à la terre. La principale réclamation faite par les exploitants enquêtés et quel que soit le terrain, concerne la non reconnaissance de leur petite structure comme une exploitation agricole. Ils peuvent alors avoir l'impression de « passer après » les autres EA, alors qu'ils estiment être bien insérés sur le territoire et y jouer un rôle : « la non reconnaissance au sein de la sphère professionnelle leur donne le sentiment de ne pas avoir d'identité » (Dufour et al., 2007, p95).

A partir des enquêtes réalisées, nous précisons les contraintes des petits exploitants, associées à chacun des territoires étudiés.

#### *Dans les Baronnies : isolement et célibat*

Les Baronnies sont peu peuplées, et relativement peu touristiques par rapport à la haute montagne et au Pic du Midi. Il y a donc assez peu de services dans la zone. De plus, les routes sinueuses allongent les temps de parcours et limitent la fréquentation des villes voisines (Bagnères, Lannemezan, Tarbes). Avec la pente et le morcellement du foncier, ce sont donc surtout le manque de services et l'éloignement au pôle de consommation qui ont été évoqués par les exploitants enquêtés comme freins à l'activité agricole et à leur présence dans la zone. L'isolement associé aux zones de montagne peut prendre la forme d'un sentiment de marginalisation et l'impression de l'exercice d'une profession socialement dévalorisée (Gumuchian et al., 1980). Gumuchian et al., (1980) évoquent également le célibat comme une « bonne traduction » du degré d'isolement. Ce dernier concerne 30% exploitants de notre enquête sur la zone. Une foire aux célibataires a même été mise en place dans les Baronnies, elle fêtait en 2016 son 50<sup>ème</sup> anniversaire. La question du célibat a été régulièrement évoquée lors des entretiens comme une difficulté de la zone. Mais elle ne se pose pas exclusivement dans les petites EA : dans le recensement agricole de 2000, on comptabilisait dans toutes les exploitations des Baronnies, plus de 34% d'exploitants célibataires. Au niveau national, ce pourcentage dépassait les 38%. On ne peut mettre à jour ces données avec le recensement agricole de 2010 qui n'indique plus la situation maritale des exploitants agricoles.

Malgré la question du célibat, les exploitants rencontrés n'ont pas spécifiquement souligné leur sentiment d'isolement ou de marginalisation. Il y a dans la zone, un point de rencontre incontournable : le moulin des Baronnies. C'est là entre autres, qu'est installé le Groupement de Vulgarisation Agricole<sup>127</sup>, la Maison des Baronnies qui héberge le syndicat d'initiative, l'office de tourisme des Baronnies, une boutique paysanne, un camping et que tous les week-ends les supporters de l'équipe de rugby locale Les Barons, se retrouvent. De plus, les occasions de s'intégrer sont diverses : 45% des enquêtés sont élus locaux, 85% des exploitants déclarent qu'il y a de l'entraide entre les agriculteurs et 45% vendent une partie de leur production en circuits courts (marchés, foires, boutique paysanne) participant ainsi au réseau local existant. On remarque que les exploitants qui ne sont pas d'origine familiale agricole et qui sont arrivés dans la zone lors de leur installation, déclarent être plus impliqués dans la vie locale (associations sportives,

---

<sup>127</sup> Le GVA accompagne les agriculteurs dans leurs démarches individuelles et collectives (déclaration de la TVA, développement de circuits courts...). Un conseiller agricole est mis à la disposition de ce groupe par la chambre d'agriculture pour assurer un appui technique aux agriculteurs des 29 communes concernées. Composé d'une centaine d'adhérents, il est devenu le principal dispositif local d'animation de la profession.

associations locales). Les exploitants issus de familles agricoles locales semblent plus tournés vers les structures agricoles (groupements de producteurs, groupements pastoraux).

On peut également présenter ici une initiative portée par 6 éleveurs pour mettre en place un circuit touristique dans la zone. Ce projet, nommé « Dégustez les Baronnie » s'appuie sur la vente directe dans les EA (fromages, jus de pommes, tourtes des baronnies et porcs noirs) pour favoriser le tourisme dans la zone et dynamiser la vente à la ferme. Aujourd'hui, les visites se font moins nombreuses qu'au lancement du projet, mais les exploitants ont réussi à fidéliser quelques clients.

On peut conclure que malgré les contraintes associées à la zone et l'isolement qu'elles peuvent induire, les exploitants des petites structures sont plutôt bien insérés dans ce territoire. Ils participent activement à la vie locale et leur bonne insertion locale est en partie explicable par le rôle important que l'agriculture joue dans la zone et par la forte concentration des petits exploitants qui y vivent.

#### *Dans le périurbain de Montpellier : conflit d'usage et pression foncière*

A l'inverse de la zone de montagne dans le périurbain, les exploitants ont accès aux infrastructures et services de la ville. Cependant, la multiplicité des usages de l'espace périurbain peut engendrer des conflits d'usage déjà illustrés par Torre et al., (2006) dans leur étude des conflits et tensions dans six zones géographiques différentes notamment dans la zone bressane et le Voironnais (périphérie de Grenoble). Sur la métropole de Montpellier, les exploitants enquêtés évoquent des tensions partagées avec les autres EA de la zone : « Une fois que j'étais en train de traiter au Roundup, j'ai été pris à parti par une dame qui passait sur la route qui m'a dit : vous vous rendez compte, ma leucémie c'est à cause de vous les paysans, c'est pas normal [que vous traitiez]...Pourtant on a le certiphyto, mais c'est quand même dur d'être pris à parti comme ça. », « je suis chasseur, et je trouve que la chasse est de plus en plus mal perçue dans le milieu périurbain, du fait de la désinformation des citoyens et de la vision négative colportée par les néo-urbains », « les chevaux du centre d'équestre d'à côté sont passés dans la parcelle, ils ont détruit les fils de fer et les plantiers ».

Dans les zones périurbaines la pression foncière est forte : « constructions pavillonnaires, implantation d'infrastructures, développement de zones d'activités économiques soumettent le foncier agricole à une pression et au mitage de l'espace agricole » (Bertrand et al., 2006, p14). Elles touchent tout particulièrement les petits exploitants agricoles qui subissent aussi la concurrence agricole des autres exploitations. Trouver des terres agricoles est difficile mais en plus, les petits n'ont pas toujours la priorité pour les obtenir,

Les installés hors cadre familial n'arrivent pas à trouver des terres et se sentent souvent peu aidés par les SAFER. Ils leur reprochent d'être plus disponibles pour les autres exploitants.

Accéder à un logement est compliqué étant donné les revenus faibles dégagés (en moyenne entre 400 et 500 euros/mois hors aides pour les enquêtés de la zone). Ils se retrouvent bien souvent dans la situation où leur logement est éloigné des parcelles. Il en va de même pour le stockage de la production et du matériel. La moitié des enquêtés seulement possède un hangar, l'autre moitié stocke dans son garage.

L'éloignement des exploitants de leurs parcelles favorise les délits : 75% des enquêtés situés dans la métropole de Montpellier déclarent avoir été victimes de délits. Il s'agit principalement de vols (vols de palissage, vols de raisins ou d'olives, vols de poules, vols de plants de vignes,...) mais aussi de détérioration des parcelles (motos qui passent dans les rangs de vignes, déchets déposés sur les parcelles, piscines vidées dans les vignes). Ces délits ont un coût important pour les petits exploitants.

Enfin, les difficultés d'investissements dans du matériel participe aux difficultés d'accès aux parcelles dans un espace où les voies de circulation rapide sont nombreuses et où la circulation est dense : « c'est difficile avec mon vieux tracteur, il y a du monde partout ».

Enfin, la solidarité entre exploitants ne ressort pas beaucoup dans cette zone, même si les exploitants hors cadre familial déclarent s'appuyer sur un réseau local. De plus, 65% des exploitants déclarent être impliqués dans la vie locale : implication dans les caves coopératives, élus locaux, adhérents d'association, traduisant l'envie de participer à la vie du territoire : « lorsque les associations du village organisent un évènement ils viennent toujours voir à la cave coop s'il n'y a pas une paire de cartons de vin pour eux. L'été, il y a des marchés nocturnes un soir par semaine où la cave coop installe un stand que les adhérents tiennent à tour de rôle et il y a le marché de Noël où on ouvre le caveau ».

### *Conclusion sur la vivabilité de l'activité agricole dans les deux zones étudiées*

L'agriculture et les petits exploitants jouent un rôle central dans le territoire des Baronnie : dans l'occupation du territoire, l'animation de la vie locale (marchés, foires, participation des exploitants à la vie associative et politique) et les habitants ont souvent des liens avec l'agriculture. Celle-ci est donc acceptée et la bienvenue sur un territoire qui attire relativement peu. L'insertion sur le territoire des petits exploitants est donc facilitée par rapport à la zone périurbaine de Montpellier où les conflits d'usage et la forte pression foncière peuvent freiner l'activité agricole qui est loin d'être centrale dans cette zone.

Les difficultés pour dégager un revenu agricole, le poids relatif des coûts administratifs, les difficultés d'accès à de la main d'œuvre et la surcharge sont des facteurs de stress qui concernent tous les exploitants mais encore plus particulièrement les petits exploitants agricoles. Ces derniers souffrent également d'un manque de reconnaissance de leur activité par la sphère professionnelle.

En conclusion et malgré les contraintes évoquées, près de 58% des exploitants enquêtés sur les deux territoires déclarent que les petites EA s'intègrent mieux dans le territoire que les autres

exploitations. Ils notent leur satisfaction à la pratique agricole à presque 8/10 dans la métropole de Montpellier et à plus de 8/10 dans les Baronnies traduisant dans les deux cas du plaisir à la pratique agricole.

### 4.3 Critère économique

#### 4.3.1 Revue de littérature sur la situation économique des petites exploitations et leurs stratégies de maintien

La situation économique des petites EA est souvent considérée comme fragile.

Le rapport du député européen Siekierski (Parlement européen, 2014) sur les petites exploitations européennes (définies d'après leur SAU) indique que leur rentabilité et leur solvabilité sont faibles.

Quant aux chercheurs Hoppe et Banker (2010), dans leur étude des exploitations familiales américaines, ils montrent que les petites EA définies d'après leurs chiffres d'affaires annuels dégagent de plus faibles revenus. Ils ajoutent également que les « *residential/lifestyle farms*<sup>128</sup> » qui font partie des petites exploitations américaines, ont des charges d'exploitations qui dépassent le revenu d'exploitation et ont donc un revenu net négatif.

Au niveau européen, Hill et Bradley (2015) montrent que quel que soit le type de production, ce sont les plus petites EA qui ont les revenus les plus faibles. Il faut néanmoins souligner que leur analyse est construite d'après les données du RICA et porte donc sur les exploitations qui ont plus de 25 000€ de PBS. Hubbard (2009), qui mène une réflexion sur les critères de délimitation des petites EA européennes, arrive même à la conclusion suivante : les petites EA ne sont pas économiquement viables.

Enfin, en France, Aubert et Perrier-Cornet (2009a) mettent en avant les trop faibles revenus des petites EA françaises (délimitées d'après leur taille économique) pour investir dans des équipements et du matériel.

Or, malgré ce constat largement partagé quant à la fragilité économique des petites EA, ces dernières persistent (Pluinage, 2004 ; Mouchet et Le Clanche, 2007 ; Rémy, 2007 ; Butault et Delame, 2005 ; Parlement européen, 2014) et au-delà du renouvellement des exploitations qui existe en leur sein, une partie d'entre elles se maintiennent (partie 4.3 chapitre 2).

Notre étude du critère économique des petites EA porte alors **sur les stratégies développées par ces dernières afin d'assurer leur maintien dans des situations économiques difficiles.**

---

<sup>128</sup> Comparables à des *hobby farmers*.

La stratégie dominante des exploitants agricoles est de diminuer les coûts de production moyens. Cela passe par la spécialisation productive, l'agrandissement et la modernisation des structures de production (Jeanneaux et Blasquie-Revol, 2012 ; Hemidy et Soler, 1992). En effet, d'après la théorie néoclassique, la spécialisation et l'agrandissement sont générateurs d'économie d'échelle<sup>129</sup> (Reinhard et Bartlett, 1989). Cette stratégie est-elle accessible pour les petites EA qui sont en situation de faibles revenus et qui peuvent difficilement investir ? Dans leur cas, la diminution des coûts de production peut passer par une réduction des charges sans pour autant augmenter leur niveau de production, voire même en le diminuant (Hubbard, 2009 ; Hemidy et Soler, 1992).

Les exploitants peuvent également développer des stratégies de recherche d'un avantage concurrentiel par la diversification de leurs activités et de leurs revenus (Jeanneaux et Blasquie-Revol, 2012 ; Hemidy et Soler, 1992). Ces stratégies (transformation sur la ferme mais aussi pluriactivité du ménage agricole) permettent de faire face aux aléas liés à la production agricole et peuvent ainsi assurer un revenu plus stable. Les exploitants peuvent aussi chercher à augmenter la valeur ajoutée de leur production par la vente de leur production sous signes officiels de qualité.

Dans les parties qui suivent nous essayons de comprendre si ces stratégies sont pertinentes pour les petites EA. D'après Barbau et Iladoy (2012, p27), qui présentent une enquête menée auprès des petites EA dans le cadre du projet recherche action petites EA, cela semble être en partie le cas : « 76 % des participants à l'enquête RA-PE<sup>130</sup> affirment avoir une conduite d'exploitation caractérisée par la réduction des charges et/ou la recherche de valeur ajoutée sur leur exploitation ».

Nous cherchons donc à savoir **quelles stratégies sont les plus développées parmi les petites exploitations agricoles et pourquoi ? Ces stratégies sont-elles indispensables à la viabilité des petites EA qui les développent ?**

Pour y répondre, nous présentons tout d'abord une revue de littérature sur les stratégies d'EA évoquées ci-dessus. Elle nous permet, pour chaque stratégie, de juger de sa pertinence dans le cas des petites EA. Ensuite, nous étudions leur degré de diffusion parmi les petites EA en nous appuyant sur les données du recensement agricole de 2010. Leur poids dans la viabilité des petites EA est présenté d'après les enquêtes réalisées dans la métropole de Montpellier et dans les Baronnie.

---

<sup>129</sup> Les économies d'échelle correspondent à la baisse du coût unitaire de la production consécutive à l'augmentation de l'échelle de production et donc de la taille de l'EA.

<sup>130</sup> Recherche Action – Petites Exploitations

### *Stratégie de limitation des coûts de production*

#### **S'agrandir pour bénéficier d'économies d'échelle**

Les exploitants à la tête d'EA familiales enquêtés dans les montagnes suisses par Huber et al., (2015) déclarent que l'agrandissement est essentiel pour leur maintien quelle que soit leur charge de travail ou leurs problèmes financiers. D'après les auteurs, l'augmentation de la taille de l'exploitation est associée à une plus grande efficacité économique et est donc souhaitable du point de vue économique.

La plupart des travaux économiques sur les coûts des EA montrent que l'agrandissement de la structure des EA et l'augmentation de la production associée sont générateurs d'économie d'échelle (Reinhard et Bartlett, 1989). La persistance des petites EA semble alors en contradiction avec ces résultats qui sous-entendent que ces dernières sont moins compétitives en termes de coûts moyens que les grandes EA (Bellit, 2015).

En fait, les économies d'échelle sont limitées en agriculture. Les cycles de production ne peuvent pas être raccourcis, la terre est une ressource limitée et les aléas climatiques ainsi que les fluctuations des prix peuvent avoir de lourdes conséquences sur les EA spécialisées (Bellit, 2015 ; Brossier et al., 1997). Néanmoins, des économies d'échelles marginales existent (Brossier et al., 1997) et peuvent permettre de limiter les coûts moyens, même dans les petites EA. Les petits exploitants vont également se tourner vers la diminution des charges pour limiter leurs coûts de production.

#### **Diminuer le poids des charges**

Les petits exploitants cherchent à diminuer les charges qu'ils ne peuvent pas payer en raison du manque de trésorerie (Hubbard, 2009). Comme tous les exploitants, ils peuvent chercher à diminuer les niveaux de consommations intermédiaires et à allonger la durée d'utilisation de leur matériel (Hemidy et Soler, 1992).

Pour diminuer les charges financières, les petites EA ont souvent un endettement faible. Cela se vérifie dans des contextes différents : américains (Hoppe et Banker, 2010) et français (Mouchet et Le Clanche, 2007 ; Boissier, 2007). Même si cela peut constituer un indicateur de moindre risque financier, cela peut aussi traduire un manque de mobilisation des possibilités de financement.

En termes de charges sociales, le travail familial se substitue au travail salarié. Le travail familial permet d'éviter des coûts salariaux fixes que les petites EA ne peuvent pas forcément supporter (Boissier, 2007) et permet aussi une rémunération du travail inférieure au taux de marché (Blanc et Perrier-Cornet, 1999).

Toujours dans le but de diminuer les charges liées à la production, des formes d'organisation collective pourront alors voir le jour : entraide (Mundler et Laurent, 2003), achat d'équipements

ou de produits phytosanitaires en commun et création de groupements d'employeurs (Hemidy et Soler, 1992).

### *Stratégies de diversification des productions et des activités à la ferme*

La diversification peut concerner les productions agricoles. Dans ce cas l'exploitant opte pour des activités concurrentes en termes de foncier. La diversification des productions permet de limiter les risques (incidents climatiques par exemple) : une production diversifiée rend l'exploitation moins sensible aux aléas du marché et donc plus viable (Briquel et al., 2001).

La diversification peut aussi se faire par le développement d'activités sur l'exploitation agricole, et donc sans concurrence de foncier mais avec une concurrence dans le temps de travail de la main d'œuvre (transformation par exemple). Mundler et Laurent (2003), dans leur étude sur la flexibilité du travail agricole, montrent, à partir d'enquêtes réalisées en Rhône-Alpes, que la diversification des activités est susceptible de pérenniser des EA dont la taille est insuffisante pour garantir un revenu correspondant à un emploi agricole à plein temps. Aubert et Perrier-Cornet (2009a) démontrent que les petites EA françaises qui ont diversifié leur activité ont un taux de départ plus faible. Pourtant toutes les petites EA n'ont pas toujours accès aux capitaux nécessaires pour se lancer dans une activité de diversification. L'étude de Winter et al. (2016) reprend une analyse qui montre par exemple que les grandes exploitations agricoles britanniques se diversifient plus que les petites (dont la taille économique est inférieure à environ 60 000€ de PBS) car elles ont plus de place et de bâtiments disponibles.

### *La pluriactivité du ménage agricole : compter sur un revenu extérieur*

La pluriactivité du ménage agricole est une stratégie largement présente dans la littérature concernant les petites EA : elle vise à compléter le revenu agricole avec un revenu extérieur.

Une étude des petites EA américaines<sup>131</sup> montre que pour les « *limited-resource farms* » la décision du chef d'EA ou de sa main d'œuvre familiale de travailler hors de l'exploitation résulte d'un faible revenu agricole (Vergara et al., 2004).

Pour Salvioni et al., (2009) dans une étude des petites exploitations italiennes (définies d'après une taille économique inférieure à environ 4 000€ de PBS), le manque de capital sur l'exploitation peut mener au redéploiement de la main d'œuvre hors de l'exploitation.

Meert et al., (2005), dans leur étude des petites EA belges (définies en fonction de leur taille économique correspondant à environ 25 000€ de PBS), montrent que la pluriactivité est la stratégie la plus accessible pour assurer la survie des petites EA. Par exemple, en Norvège et Allemagne, la persistance de petites EA (définies dans l'étude par moins de 10ha en Norvège et

---

<sup>131</sup> S'appuyant sur la délimitation des petites exploitations utilisée par l'USDA *ie* en fonction du chiffre d'affaires annuel.

moins de 20ha en Allemagne) a été accompagnée par une augmentation de la proportion de pluriactifs (Blekesaune et al., 1993).

La pluriactivité permet de diminuer la dépendance au revenu agricole, et peut même mener au maintien de l'exploitation grâce aux revenus extérieurs dégagés (Lobley et Potter, 2004). La pluriactivité du chef d'EA ou du ménage constitue alors une stratégie clé dans le maintien de l'EA (Hannan et Commins, 1992 ; Butault et al., 1999). Aubert et Perrier-Cornet (2009a) ont obtenu des résultats différents selon la taille économique des petites exploitations étudiées. Ils montrent que pour les plus petites d'entre elles, la pluriactivité participe au maintien des exploitations ce qui est moins significatif pour le reste de l'échantillon. Cependant d'autres auteurs suggèrent que la pluriactivité peut constituer un frein aux gains de productivité et donc accélérer la sortie définitive des petites EA de l'activité agricole plutôt que de les aider à les y maintenir (Fernandez-Cornejo et al., 2007 ; Weiss, 1999).

### *Stratégies de valorisation de la production*

#### **Valoriser par les signes de qualité**

Pour la Commission européenne (2008b), les produits de qualité (AOP et IGP) permettent aux agriculteurs de dégager une marge supplémentaire. L'engagement dans les **productions de qualité** assure une reconnaissance des produits, facilite l'accès à de nouveaux marchés et cela constitue une opportunité pour les petites EA (Commission européenne, 2008b). Les appellations contrôlées jouent un rôle important de stabilité de l'activité des petits exploitants (Allaire, 2011). Ces dispositifs sont cependant un échec (dans le cas des AOP/IGP et STG) pour attirer les très petits producteurs car les coûts de mises aux normes et de certification sont souvent trop élevés pour les petites structures (Allaire, 2011).

L'agriculture biologique peut aussi être valorisée par des prix aux producteurs plus élevés et également par la limitation des charges associées (engrais et pesticides de synthèse non utilisés). Aubert et Perrier-Cornet (2009a) montrent dans leur étude sur les stratégies développées par les petites exploitations (moins de 40 UDE<sup>132</sup>) que le taux de sortie des petites EA impliquées dans des signes de qualité est faible et que cela est particulièrement vrai pour l'AB. Les SIQO et l'AB semblent avoir alors un effet positif sur le maintien des petites exploitations en France (Aubert et Perrier-Cornet, 2009a).

---

<sup>132</sup> Une taille économique est de 40 UDE correspond à environ 60ha de céréales et à un équivalent d'environ 60 000€ de PBS.

### Valoriser par la vente en circuits courts

La Commission européenne (2010) souligne également le besoin de fournir à ces petites exploitations les moyens de s'investir dans la vente directe. A l'échelle de l'exploitation, les circuits courts sont connus comme un moyen d'améliorer le revenu des producteurs grâce entre autre à la marge supplémentaire qu'ils peuvent capturer (MAAF, 2009, Leonard, 2010), et de participer ainsi à leur maintien (Berti et Mulligan, 2016).

Il faut cependant considérer de manière globale les volumes qui peuvent effectivement être distribués de cette façon ainsi que les différents coûts associés, directs comme indirects, notamment les besoins en main-d'œuvre supplémentaire, qui freinent le développement des circuits courts (Chiffolleau, 2008).

**Pour conclure, du point de vue de la littérature, chacune des stratégies présentées ci-dessus est potentiellement pertinente pour les petites exploitations agricoles.** Pour certaines, leur développement ressort comme plus contraignant (diversification des activités, signes officiels de qualité, agrandissement) que pour d'autres (pluriactivité, diminution des charges).

Dans la partie suivante, nous analysons chacune de ces stratégies à partir des données du recensement agricole de 2010 et des enquêtes de terrain. L'objectif est de mesurer le degré de diffusion de ces stratégies auprès des petites EA françaises ainsi que leurs limites ; et de voir dans quelle mesure ces stratégies sont indispensables à la viabilité des petites EA.

Nous présentons dans un premier temps, la situation économique des petites exploitations enquêtées dans la métropole de Montpellier et dans les Baronnie (4.3.2), pour ensuite revenir sur l'analyse de chacune des stratégies présentées dans la revue de littérature (4.3.3 et suivantes).

#### 4.3.2 La situation économique des petites exploitations agricoles enquêtées

Pour 63% des exploitations de notre échantillon total (soit 14 EA dans la métropole de Montpellier et 11 EA dans les Baronnie), le **revenu agricole dégagé** (sans les aides agricoles) est inférieur à 500€ par mois. 38% des exploitants déclarent même ne pas réussir à dégager un revenu. Ils sont nombreux à se plaindre de leur niveau de vie et à déclarer qu'ils vivent moins bien de leur activité que leurs prédécesseurs « pour dégager les mêmes revenus que nos parents, il faut travailler trois fois plus. Les charges augmentent et il faut produire plus et être plus efficace pour se dégager un revenu identique» (Baronnie).

Au-delà du niveau de revenu dégagé par l'activité agricole, nous considérons sa variabilité intra-annuelle : pour 38% des EA de notre échantillon total (8 EA dans les Baronnie et 7 EA dans la métropole de Montpellier), le revenu agricole peut varier du simple au triple d'un mois sur l'autre.

Le manque de diversité des débouchés et le taux de spécialisation peuvent participer à cette variabilité. Cela pose des questions de gestion de la trésorerie.

Dans nos deux terrains d'étude **le taux de spécialisation** des petites exploitations est élevé, 85% des exploitations ont une production majoritaire qui représente plus de 80% du CA dans la métropole de Montpellier et 75% dans les Baronnies. C'est peu étonnant, étant donné la petite taille des parcelles et la forte présence de viticulture et oléiculture près de Montpellier et l'orientation élevage bovins viande dans les Baronnies.

On observe également dans les deux terrains le même phénomène : une petite moitié des exploitants enquêtés déclarent avoir une assez grande **diversité de clientèle**. Il s'agit des exploitants qui vendent une partie de leur production en circuits courts. L'autre moitié d'exploitants concentre leur vente sur peu d'acheteurs dont le plus important représente plus de 50% de leur chiffre d'affaires. Il s'agit dans la métropole de Montpellier des coopératives oléicoles ou viticoles, et dans les Baronnies de maquignons ou des coopératives.

Néanmoins, dans la métropole de Montpellier, le lien direct entre faible diversité des clients et **variabilité du revenu** intra-annuelle ne ressort pas. Beaucoup d'exploitants enquêtés sont des viticulteurs, or les coopératives viticoles mensualisent les paiements. Dans les Baronnies, les exploitants déclarent que les fluctuations de leurs revenus sont normales dans le secteur de la viande bovine. 55% des exploitants déclarent ne pas avoir ressenti la crise agricole de l'été 2016 et qui a touché de nombreux éleveurs entre autres, de viande bovine, car intégrés dans des filières qui n'ont pas été touchées (vente directe).

Dans l'ensemble de notre échantillon, près de 23% des exploitants agricoles déclarent ne pas pouvoir bénéficier d'**aides agricoles de la PAC** et 5% n'ont pas pu **accéder à des emprunts**.

Par conséquence à cette situation économique difficile, la **reprise des exploitations** est un problème. Dans les Baronnies, 35% des agriculteurs enquêtés déclarent chercher un successeur et ils rencontrent de réelles difficultés. Ils regrettent le manque d'intérêt des jeunes pour reprendre une exploitation dans la zone jugée éloignée et contraignante. D'après ces éleveurs, les jeunes veulent des EA plus grandes et dans des zones plus attractives et avec moins de contraintes naturelles (pentes, morcellement) et moins d'isolement.

Dans la métropole de Montpellier, 20% des exploitants enquêtés déclarent chercher un successeur. Comme dans les Baronnies, les exploitants de la métropole regrettent que les jeunes cherchent de grandes exploitations pour s'installer. La localisation des parcelles en milieu périurbain augmente considérablement le prix de la terre qui se base plus sur son potentiel de constructibilité que sur son potentiel agronomique. Les parcelles des petites exploitations sont alors bien souvent achetées dans le cadre d'un agrandissement plutôt que d'une installation.

Enfin, nous avons questionné les exploitants de notre échantillon sur la **taille de leur exploitation** agricole afin de savoir si pour eux, elle constitue un frein ou un levier pour leur fonctionnement économique.

Dans les Baronnies, les exploitants, la considère très largement comme un levier. Ils déclarent qu'avoir une petite EA les incite à innover en se tournant vers des activités de diversification ou vers la production de qualité et les incite à valoriser chaque parcelle au maximum. Dans la métropole de Montpellier le discours des exploitants est plus nuancé. Certains soulignent les difficultés qu'ils rencontrent pour investir : ils estiment qu'ils ne produisent pas assez de quantité et qu'ils sont à la tête d'exploitations non viables. D'autres, au contraire mais ils sont moins nombreux, mettent en avant l'importance de la vente directe et « qu'il n'y a pas besoin d'être gros pour s'en sortir » (métropole de Montpellier).

En conclusion, la majorité des petites EA enquêtées sont dans des situations économiques compliquées qui, si on s'arrête aux aspects de revenus agricoles dégagés, de leurs variabilités et de taux de spécialisation, traduisent des **difficultés de viabilité**.

Pourtant, quand on demande aux exploitants de caractériser la situation de leur exploitation, plus de 50% des exploitations enquêtées déclarent que leur activité agricole est stable ou durable. Et on retrouve dans ces 50%, des exploitations qui ne permettent pas de dégager de revenus agricoles, qui ont des charges très élevées et qui ne valorisent pas forcément leur production. C'est cette situation paradoxale qu'il est intéressant d'analyser en regardant de plus près les stratégies auxquelles ont recours les petites exploitations pour faciliter leur maintien.

#### 4.3.3 Les stratégies développées par les petites exploitations agricoles : l'agrandissement

Comme l'a montré la revue de littérature, l'agrandissement de la SAU, et plus largement des structures, des petites EA est une stratégie permettant de diminuer les coûts de production moyens de l'exploitation. Même si elle est associée à des contraintes fortes de disponibilité de la terre, il s'agit d'une stratégie dominante pour l'ensemble des EA (Jeanneaux et Blasquiet-Revol, 2012). Nous proposons de voir s'il en est de même pour les petites EA.

#### Stratégie d'agrandissement peu présente chez les petits exploitants

A partir des données du RA2010, on utilise l'appariement partiel réalisé dans le chapitre 2 partie 4 pour comptabiliser le nombre de petites EA qui ont pu s'agrandir. Cet appariement a été réalisé à partir des données des RA2000 et 2010 et a été possible pour 61 220 petites EA du RA2010.

Parmi les exploitations appariées, **seulement 27% ont agrandi leur SAU** (en moyenne de 5 ha). Ces exploitations appartiennent aux groupes 4 « maintenir et développer une activité agricole à plein temps » (à plus de 37%) ; et 3 « maintenir une petite activité agricole rémunératrice » (à

32%). Parmi les autres EA, 3,5% n'ont pas modifié leur SAU entre 2000 et 2010, et près de 69% ont diminué leur SAU (de près de 15ha en moyenne).

Dans nos enquêtes, certains exploitants soulèvent des effets négatifs de l'agrandissement : « Je me demande aujourd'hui si c'est bien d'avoir agrandi. On a augmenté les frais et les dépenses, mais le bénéfice je crois qu'il n'a pas bougé. Des soucis et du travail. Et pour rien, parce que dans dix ans c'est fini ! » (Baronnies) ; « Mes difficultés ont été accrues par la taille de l'exploitation, à mesure que l'exploitation grandissait. Plus l'exploitation grandissait, plus les difficultés s'ajoutaient, vu que le personnel était toujours un ! » (Baronnies).

Parmi les exploitants enquêtés :

- 35% déclarent vouloir agrandir leur EA. Ils font partie des plus jeunes de l'échantillon et souhaitent : « gagner en autonomie et en sécurité », « augmenter la production », « augmenter le chiffre d'affaires », « gagner sa vie correctement ». Ils ne peuvent cependant pas accéder au foncier : « personne ne veut louer en fermage ». La compétition pour les terres est présente en zone périurbaine et aussi en zone de montagne, du moins dans les Baronnies.
- Les exploitants restants de notre échantillon (65%) souhaitent conserver leur surface. Les raisons données sont les suivantes : ils n'ont pas la main d'œuvre nécessaire pour gérer une surface plus grande ; ils sont bientôt à la retraite ; l'agrandissement peut induire des coûts supplémentaires ; ou bien, ils ont trouvé un équilibre viable : « pas besoin de toujours chercher l'agrandissement, c'est bien de trouver un équilibre avec une petite surface pour bien travailler ». Ces exploitants s'inscrivent alors tout à fait dans la volonté de garder un outil de travail adapté à leurs capacités physiques et correspondant à leurs aspirations en termes de qualité de vie tel que Barbau et Iladoy (2012) le soulignent à partir de leurs enquêtes auprès de petits exploitants.

### **Les caractéristiques des petites EA qui se sont agrandies dans le RA 2010**

Au-delà des résultats de nos enquêtes, il est intéressant de mieux comprendre les caractéristiques des exploitants et des exploitations qui ont agrandi ou réduit leur SAU entre 2000 et 2010, en nous appuyant sur la base de données des exploitations appariées entre le RA2000 et le RA2010.

Compte-tenu des difficultés d'appariement des RA2000 et 2010 que nous avons décrites dans le chapitre 2, nous avons travaillé à partir des 61 220 petites EA répertoriées dans le RA2010 et pour lesquelles nous avons pu retrouver le numéro SIREN dans le RA2000. Dans ce groupe, 45%

(environ 27 600) sont des EA de taille moyenne en 2000 et qui sont entrées dans la classe des petites EA (au sens de la PBS) lors du RA2010. 55% (33 600 EA) sont des exploitations classées petites dans le RA2000 et qui sont restées petites dans le RA2010. Notre échantillon analysé correspond donc aux cadres (1) et (2) du graphique II.3. Pour l'ensemble de ces 61 220 petites EA, nous savons si elles ont augmenté ou diminué leur SAU entre 2000 et 2010, et nous connaissons un certain nombre de leurs caractéristiques, en 2000 et en 2010. Certaines ne changent pas comme la localisation (en montagne, en zone défavorisée, ou en zone périurbaine), l'âge ou la date d'installation de l'exploitant, ou le fait qu'il soit installé hors cadre familial. D'autres ont pu changer, notamment la productivité du travail et la profession.

Compte-tenu de notre meilleure maîtrise du RA2010, nous avons retenu de prendre en compte la valeur de ces variables en 2010, tout en portant attention à l'interprétation du rôle de ces variables dans notre modèle estimé.

Il nous faut aussi souligner que nous travaillons sur un échantillon non représentatif puisque les petites EA de 2010 que nous avons pu apparier avec les EA de 2000 ne représentent que 34% de l'ensemble des petites EA. Il exclut celles qui se sont installées après 2000, celles qui n'ont pas de SIRET en 2010, et pas de SIREN en 2000 et celles qui ont changé de statut d'exploitation entre 2000 et 2010.

On utilise le même modèle logit que dans la partie 4.1.4 mais à partir de la variable expliquée d'agrandissement des petites EA entre 2000 et 2010. On écrit alors :

$$P(Y_i = 1) = X_i' \beta + Z_i' \gamma$$

Avec pour chaque petite exploitation  $i$  de notre échantillon :

$Y_i$  la variable binaire d'agrandissement :  $Y_i = 1$  si l'exploitation  $i$  s'est agrandie, 0 sinon

$X_i'$  le vecteur des variables caractérisant l'exploitant  $i$  (niveau de formation, âge à l'installation, profession etc.)

$Z_i'$  le vecteur des variables caractérisant l'exploitation  $i$  (sa localisation, la productivité du travail etc.).

On estime le vecteur des paramètres  $\beta$  et  $\gamma$  par maximisation du log-vraisemblance de la fonction logit.

Le tableau III.13 donne les résultats de notre estimation logit sur les 61 220 observations correspondant aux petites EA du RA 2010 que nous avons pu apparier avec les données du RA 2000.

	Coefficients obtenus	Moyenne variable	Ecart-type variable	Descriptif de la variable
Bac	0,120***	0,20	0,40	Formation (=1 supérieure au bac), 0 sinon
Formagri	-0,173***	0,36	0,48	Formation agricole (=1 initiale ou continue), 0 sinon
Instal	0,011***	33	10,8	Age de l'exploitant au moment de son installation
HCF	-0,0006	23,8 (sans formation initiale agricole)	18,8	Sans formation initiale agricole (=1)*âge d'installation
Age	0,025***	59	10,8	Age de l'exploitant en 2010
Retraite	-0,993***	0,36	0,48	Retraité (=1) en 2010, 0 sinon
Success	-0,073**	0,20	0,40	Succession assurée (=1) en 2010, 0 sinon
Pluri	-0,177***	0,30	0,46	Chef d'EA pluriactif (=1) en 2010, 0 sinon
Urbain	0,007	0,38	0,48	Commune en zone périurbaine (code INSEE 112 et 120) (=1), 0 sinon
ZoneDef	0,079***	0,33	0,47	Commune en zone défavorisée (hors zone de montagne) (=1), 0 sinon
Montagne	0,335***	0,22	0,41	Commune en zone de montagne (=1), 0 sinon
ratioPBS/UTA totales	0,003***	23,4	27,4	Ratio PBS/UTA totale en 2010

\*\*\*p<0,001, \*\* p<0,01, \*p<0,05 pseudo-R<sup>2</sup>=0,0639 et Log de vraisemblance =-33617, nombre d'observations : 61 220

Tableau III.13 : Résultats du logit sur la variable Y « s'être agrandi entre 2000 et 2010 » et description des variables explicatives

L'âge et le niveau de formation générale de l'agriculteur semblent jouer positivement en faveur de l'agrandissement. On peut l'expliquer en faisant l'hypothèse que ces deux variables sont corrélées positivement avec la capacité d'investissement, qu'on ne peut observer directement dans le RA.

En revanche, on constate qu'être à la retraite en 2010 (variable « Retraite ») joue négativement sur la probabilité de l'exploitant de s'être agrandi. On peut effectivement anticiper qu'un exploitant déjà à la retraite, ou anticipant son départ à la retraite dans les années à venir choisisse de ne pas investir dans du foncier supplémentaire.

Le fait d'avoir un successeur connu (variable « success ») en 2010 est corrélé négativement avec la probabilité d'avoir choisi l'agrandissement dans le passé. Ce résultat, moins significatif, est plus surprenant. On aurait pu s'attendre à ce que l'agrandissement améliore la probabilité d'avoir un successeur (causalité inverse de celle qui est testée dans ce modèle) mais on peut aussi l'expliquer par le fait que si l'exploitant sait qu'il a une succession assurée, il est moins incité à

agrandir son exploitation pour la rendre attractive et peut préférer laisser à celui qui prendra la suite la responsabilité de s'agrandir.

On constate qu'être pluriactif en 2010 (variable « Pluri ») joue négativement sur le fait de s'être agrandi. La pluriactivité, étant chronophage, elle peut être une contrainte à l'agrandissement. De plus, certains exploitants ont pu se tourner vers la pluriactivité justement parce que l'agrandissement n'était pas possible et/ou les revenus agricoles dégagés trop bas.

Enfin le ratio PBS/UTA totale de l'exploitation qui permet d'estimer de manière approximative la productivité théorique du travail sur l'exploitation, est corrélé positivement avec la stratégie d'agrandissement.

Comme on pouvait le supposer, on observe qu'être en zone défavorisée (variable « ZoneDef ») ou en zone de montagne (variable « Montagne ») augmente la probabilité de s'être agrandi entre 2000 et 2010. Le coût du foncier est moins important dans ces zones et on peut supposer que les incitations à l'agrandissement de la PAC (l'ICHN - Indemnité compensatoire aux handicaps naturels et PHAE - Prime herbagère agro-environnementale, distribuées à l'hectare) ont favorisé l'agrandissement des petites EA dans ces zones. Il n'y a pas d'effet significatif de la localisation en zone périurbaine (variable « Urbain »).

Pour conclure sur cette partie, notre analyse montre que **l'agrandissement ne constitue pas une stratégie courante parmi les petites exploitations** puisque moins d'un tiers d'entre elles (au sein du groupe des petites EA appariées) se sont agrandies entre 2000 et 2010. On montre que les petites exploitations gérées par des exploitants pluriactifs ont des probabilités plus faibles de s'être agrandi que les autres.

#### 4.3.4 Stratégies développées par les petits exploitants : diminuer les charges

Nous ne pouvons étudier la stratégie de diminution des charges qu'à partir des enquêtes de terrain. Dans nos deux cas d'étude, cette question revient régulièrement : pour 53% des exploitants de la métropole de Montpellier et des Baronnies, les charges d'exploitation sont trop importantes.

Que le poids des charges soit important ou non, la plupart des exploitants enquêtés cherchent à les diminuer. Les postes de charges concernées et citées dans notre enquête sont en premier lieu les produits phytosanitaires et les engrais, puis le matériel et sa réparation. Les exploitants déclarent également, chercher à réduire le montant de leurs cotisations d'assurance : certains revoient chaque année leur contrat d'assurance pour mieux cibler les actifs à assurer, d'autres assurent un peu moins le matériel. Enfin, on observe une palette assez large de stratégies d'économies allant

de la récupération de pots d'emballage, à l'achat de semences en commun ou l'achat d'aliments chez le voisin.

Un viticulteur dans la métropole de Montpellier déclare : « pour 1ha de vigne, vous avez à peu près 300 à 400€ d'assurance de tracteur. Entre la MSA et les impôts, il y en a autant sans retombées, sans aucune prestation (cotisant solidaire). En traitement annuel, je tourne le plus bas possible car je travaille surtout sur le visuel. Je travaille quand il faut ; j'économise, car un traitement c'est à chaque fois 100€. Après il y a le gasoil. Vous cassez un roulement, un cardan...moi j'estime que j'ai 50% de frais par rapport à mon chiffre d'affaires d'environ 5 000€, et je ne compte pas mon temps ».

Dans les Baronnie, les exploitants bénéficient du pâturage collectif pour diminuer leurs charges. « Je ne fais que du foin, ce qui est plutôt économe : il ne faut que du soleil. L'hiver, j'achète deux palettes de compléments pour finir les broutards. Je transhume aussi, ce qui me permet d'avoir plus de têtes avec moins de terres. Ça limite les charges aussi, mais ça augmente surtout le revenu ».

Dans la métropole de Montpellier, peu d'exploitants ont eu recours à un ou plusieurs emprunts (20% des enquêtés de la zone) et aucun n'est inquiet pour le remboursement.

Dans les Baronnie, l'échantillon est plus équilibré : 55% des exploitants enquêtés ont eu recours à un emprunt. Parmi eux une petite moitié est inquiète sur sa capacité à rembourser.

Pour conclure, on voit d'après les enquêtes réalisées, que les chefs d'EA à la tête de petites structures ont développé **une stratégie qu'on pourrait qualifier de « pas de petites économies »**.

#### 4.3.5 Les stratégies développées par les petites exploitations agricoles : la diversification

A l'échelle nationale du recensement agricole, un peu moins de **8% des petites exploitations déclarent avoir des activités de diversification, alors que les autres EA du RA sont 14% à en déclarer**. Les principales activités de diversification sont la transformation (jus, huile d'olive, cidre, fruits, produits carnés,...) (près de 17% des petites EA qui diversifient), mais également, l'hébergement (15% des petites exploitations qui diversifient). Du point de vue de la localisation, on observe finalement assez peu de différences entre les zones : 10% des petites EA situées en zone défavorisée et de montagne diversifient et 7% en zone périurbaine contre 8% au niveau national.

Le rôle joué par la diversification diffère d'une petite EA à l'autre. Les données du recensement indiquent que toutes activités confondues, 30% des petites exploitations qui diversifient ont une activité de diversification qui représente plus de 75% du chiffre d'affaires de l'EA et 20% pour qui elle représente moins de 10% du chiffre d'affaires.

Dans nos enquêtes, 20% des exploitations ont des activités de diversification. On se situe donc largement au-dessus de la moyenne nationale. Ces exploitations se répartissent sur les deux terrains d'étude de façon équivalente. Parmi les différentes activités de diversification, les exploitants de nos enquêtes se sont majoritairement tournés vers la transformation (miel, confitures, fromage, olives à manger, pain entre autres). L'objectif de ces activités, évoqué par plus de 60% des répondants est l'augmentation des revenus. Parmi ces exploitations, **on retrouve autant d'exploitants qui dégagent un revenu supérieur à 1100€/mois (hors aides) que d'exploitations qui diversifient et dégagent un revenu inférieur à 300€/mois (hors aides)**. Cependant, **pour la moitié d'entre eux, cette activité est considérée comme indispensable pour la viabilité de l'exploitation**.

Parmi les exploitants qui n'ont pas d'activités de diversification, les raisons invoquées sont le manque de temps, le manque d'intérêt et les investissements trop importants à réaliser.

En conclusion, les activités de diversification ne sont pas si courantes que cela dans les petites EA. En effet, au-delà de l'intérêt nécessaire pour développer ce genre d'activités, celles-ci demandent du temps et, dans la majorité, des cas des investissements. Bien que ces activités semblent souvent indispensables pour la viabilité de l'EA, les exploitants doivent trouver l'équilibre entre les opportunités potentielles d'augmenter leur chiffre d'affaires et le temps de travail disponible sur l'EA.

#### 4.3.6 La stratégie de pluriactivité

Sur l'ensemble des enquêtés de la métropole de Montpellier et des Baronnie, 86% des exploitants pluriactifs déclarent que c'est leur activité hors agriculture qui permet de couvrir les dépenses courantes du ménage. Quand on ajoute les retraités, ces exploitants déclarent dans 73% des cas (pluriactifs et retraités) qu'ils ne pourraient pas poursuivre l'activité agricole sans leur revenu extérieur ou leur retraite.

En plus de la pluriactivité de l'exploitant, s'ajoutent les revenus extérieurs de la main d'œuvre familiale (principalement du conjoint).

A partir du recensement agricole de 2010, nous observons qu'au niveau national **environ 17% des petites EA n'ont aucun revenu/retraite complémentaire au revenu dégagé par l'activité agricole** (tableau III.14). Il s'agit des EA où le chef d'EA est seul, celui-ci n'est ni exploitant

pluriactif, ni exploitant retraité ; et des exploitations où il y a une main d'œuvre familiale, mais cette dernière est comme le chef d'EA, ni pluriactive, ni retraitée<sup>133</sup>. On observe peu de différence en fonction de la localisation des EA (19% en zones défavorisées et 16% en zone périurbaine). Cependant, en réalisant le même calcul à partir des autres EA, on voit que près de 56% des moyennes et grandes EA n'ont pas de revenus/retraites extérieurs.

	Part des petites EA	Part des autres EA
<b>EA sans sources de revenus extérieurs ou de retraites<sup>134</sup></b>	17% sur 177 811 EA	56% sur 312 166 EA

Tableau III.14 : Les EA sans sources de revenus extérieurs ou de retraites

En conclusion et même si on ne peut accéder plus précisément à la part des revenus extérieurs dans le revenu du ménage, **ce résultat traduit l'importance que jouent les revenus extérieurs/retraites pour une très grande part de petites EA**. Ils peuvent d'une part traduire la non viabilité d'une exploitation agricole par la nécessité de recourir à un revenu extérieur pour couvrir les dépenses agricoles. Ils peuvent d'autre part, révéler une disponibilité du travail non utilisée sur ces petites EA qui est alors redéployée ailleurs. Enfin on peut aussi considérer la stratégie de pluriactivité dans l'agriculture d'un autre point de vue : dans quelques cas, difficiles à identifiés et non présents dans nos enquêtes, l'agriculture elle-même peut être une stratégie de survie du ménage, complétant une pension de retraite assez faible (Meert et al., 2005) ou un revenu extérieur trop bas.

#### 4.3.6 Les stratégies développées par les petits exploitants : augmenter la valeur ajoutée créée

On présente les différentes opportunités de stratégies d'augmentation de la valeur ajoutée : les avantages, les inconvénients et leur importance pour la viabilité de l'EA. Nos enquêtes illustrent les chiffres issus du RA 2010.

##### *Production en Agriculture Biologique*

**5% des petites exploitations agricoles du recensement de 2010 sont engagées en agriculture biologique.** Au-delà des contraintes de production associées au label AB, les exploitants enquêtés dans les Baronnie et dans la métropole de Montpellier estiment que leur production n'est pas

<sup>133</sup> Il s'agit donc des non salariés agricoles (exploitant ou aide familiale) et des sans activité agricole (chômeurs n'ayant jamais travaillé et des inactifs divers – femme au foyer par exemple).

<sup>134</sup> Nous avons pour cela identifié les EA sans MO familiale sur l'EA et un chef d'EA à temps plein, et les EA avec un chef d'EA à temps plein et une main d'œuvre familiale travaillant uniquement sur l'EA ou au chômage.

aussi bien valorisée que ce qu'ils pensaient et que cela augmente de façon importante le temps de travail.

Certains exploitants évoquent l'absence de filière à proximité (coopératives viticoles ou filières broutards italienne et espagnole qui ne valorisent pas le bio) comme raison à leur non engagement en AB. Enfin, et c'est l'une des raisons la plus fréquemment invoquée, les coûts de certification sont trop élevés : « Ce n'est pas donné le coût de la certification et s'ils font rien je crois que je vais arrêter. Après je peux plus vendre en bio... Franchement payer pour mettre bio sur mes œufs si il n'y a aucun contrôle ce n'est pas possible. C'est du racket juste pour mettre bio sur ta boîte d'œufs » (métropole de Montpellier). Ces coûts incitent même certains à ne pas passer en AB : « Le label bio je ne le demande pas parce que ça coûte trop cher. Mais dans ma manière de travailler je ne mets que des produits agréés bio » (métropole de Montpellier).

### *Les autres signes d'identification de qualité et d'origine (SIQO)*

Dans le recensement agricole, on compte **6% de petites EA impliquées dans des SIQO hors vin et hors AB**. Il s'agit principalement du label AOP/AOC pour la production fruitière ou la production d'huile d'olive et de label rouge pour la production de viande bovine. En comptant le vin, la part de petites EA sous SIQO passe à près de 17% de l'ensemble des petites exploitations en 2010 et démontre bien l'importance des signes de qualité<sup>135</sup> pour les petites EA.

Dans les Baronnie, l'analyse du RA2010 nous montre que la proportion d'exploitants produisant sous SIQO est faible, à 5% des petites EA de la zone.

On ne relève pas d'IGP viande bovine dans la zone, même si l'IGP Bœuf de Bazas et l'IGP Bœuf de Gascon ne sont pas loin. Il existe néanmoins trois labels potentiellement intéressants pour les éleveurs bovins de la zone : le Label rouge Bœuf blonde d'Aquitaine qui concernerait plutôt les animaux de réforme mais dont la filière se situe plus à l'ouest ; le Label rouge Bœuf Limousin Blason Prestige et enfin le Label rouge Veaux fermiers élevés sous la mère. Les éleveurs de porcs des Baronnie se situent dans l'AOC Noir de Bigorre (jambon et viande fraîche). On peut noter que localement s'est développée la marque Paysans des Baronnie, mais qui n'est pas un SIQO. Portée par une association créée en 2008, elle rassemble des agriculteurs sous une charte d'engagement pour une agriculture traditionnelle (prairies naturelles, pas d'enrubannage, pas d'ensilage, engraissement avec des farines produites sur l'exploitation). L'objectif de cette association est de mieux faire connaître aux consommateurs les produits qu'ils achètent et de commercialiser localement (le principal distributeur est l'Intermarché de Capvern). Sous cette marque sont regroupés plusieurs produits : viande bovine, porcs, mais aussi des plats préparés comme les tourtes.

---

<sup>135</sup> Pour les petites exploitations du recensement agricole, ajouter la viticulture dans les signes de qualité implique une augmentation de plus de 63% des EA sous SIQO, pour les moyennes et les grandes cela représente une augmentation de moins de 33% des EA sous SIQO.

Dans notre échantillon des petites EA des Baronnie, 20% sont sous SIQO. La moitié d'entre eux déclare qu'ils souhaitent ainsi augmenter leur chiffre d'affaires. L'autre moitié déclare que leur objectif est avant tout de produire de la qualité et de vendre localement leur production. Ces exploitants soulignent la surcharge de travail associée à la certification et l'un d'eux regrette le manque de demande pour les produits certifiés.

Nous avons également demandé aux autres petits exploitants pourquoi ils ne s'investissaient pas dans les signes de qualité. Plusieurs réponses étaient possibles et on retrouve que pour 55% d'entre eux, c'est parce qu'ils ne sont pas intéressés par la certification, 15% répondent que leur production n'est pas adaptée, 15% que la certification est trop contraignante et 5% que les débouchés sont absents.

Dans la métropole de Montpellier, plus de 47% des petits exploitants recensés par le RA produisent sous SIQO. Les AOC-AOP sont plus variées dans cette zone : les olives (Huile d'olive de Nîmes, Olive de Nîmes, Lucques du Languedoc), la viande (Taureau de Camargue, et bien les vins AOC. Et en raison de l'importance de la viticulture les IGP sont aussi bien représentées : l'IGP régionale Pays d'Oc ou IGP départementales Pays de l'Hérault. 90% des viticulteurs enquêtés produisent sous IGP et 50% des oléiculteurs enquêtés sont sous AOC. Les exploitants attendent de ces signes de qualité (y compris en AB) en premier lieu une reconnaissance de la qualité de leur production et en second lieu, une augmentation de leur chiffre d'affaires.

Si on se limite au revenu dans l'analyse de la viabilité de l'exploitation agricole et à l'échelle de notre enquête menée sur deux terrains d'étude, **on n'observe pas clairement de relations entre un revenu agricole élevé et une implication dans une certification type AB ou SIQO**. Cette conclusion va dans le sens des déclarations des exploitants : qu'ils soient des Baronnie ou de la métropole de Montpellier, ils sont près de **74% parmi les exploitations sous certifications à avancer que leur exploitation serait probablement viable sans cette dernière**. Ces conclusions restent très relatives d'une part aux exploitations enquêtées et d'autre part aux terrains d'étude.

En conclusion, les certifications de qualité ne semblent pas être considérées dans les exploitations enquêtées des Baronnie comme une opportunité à saisir pour les petites EA. Localement, les exploitants sensibles à la qualité de leur production, ont préféré lancer leur propre marque correspondant à leurs méthodes de production traditionnelles et moins contraignantes. Dans la métropole de Montpellier, la certification semble constituer une opportunité pour un certain nombre de viticulteurs entre autres.

### *La vente en circuits courts*

A l'échelle du recensement agricole de 2010, 15% des petites EA vendent en circuits courts contre 19% des moyennes et grandes EA. On observe peu de différences dans la part des petites EA impliquées dans des circuits courts entre les zones défavorisées et les zones périurbaines : 16% dans le premier cas contre 13% dans le second.

Dans les Baronnies, la vente en circuits courts est très développée (37% des petites EA de la zone d'après le RA2010). Les ventes se font à la ferme, dans des points de vente, sur les marchés (Bagnères-de-Bigorre, Lannemezan, Capvern et à Batsère l'été) et également par des tournées.

Au sein de notre échantillon des Baronnies, 45% des EA vendent en circuits courts. La vente en circuits courts concerne les tourtes, fromages, produits transformés à base de pommes, fruits et légumes, miel, farine de châtaigne et également la viande bovine (abattue, découpée et mise sous vide à l'abattoir de Bagnères-de-Bigorre). La moitié d'entre elles sont des exploitations bovines. Pour tous les exploitants enquêtés dans les Baronnies et vendant en circuits courts, **l'exploitation serait difficilement viable voire non viable sans ce type de ventes de leur production.** Toujours d'après ces exploitants enquêtés, les circuits courts jouent un rôle important pour les exploitations des Baronnies et leur viabilité.

Dans la métropole de Montpellier, la part des petites EA vendant en circuits courts reste peu élevée et cela même si la proximité avec un grand bassin de consommation est importante (10% d'après le recensement agricole). On peut le justifier par l'importance des pluriactifs et des retraités dans la zone et qui n'ont pas toujours l'envie et le temps pour se lancer dans la vente en circuits courts.

Sur ce point, notre échantillon est peu représentatif des petites EA de la métropole de Montpellier : on recense 35% des exploitations enquêtées qui sont impliquées dans des circuits courts. Pour ces exploitants la vente en circuits courts est considérée comme une activité agréable mais ils soulignent tous le temps et les déplacements importants qu'ils dédient à cela : « Je fais un marché le jeudi matin, j'ai en plus deux groupements d'achat : un qui commande tous les 15 jours selon leur envie et l'autre plus régulier. J'ai aussi les ventes de ferme en ferme et un camping qui m'achète mes œufs ». Même si pour **100% des EA qui vendent en circuits courts, cela représente plus de 75% de leur chiffre d'affaires**, il est surprenant de voir que 57% d'entre eux avancent que l'exploitation agricole serait viable même si l'activité de vente en circuits courts était stoppée.

Enfin et pour conclure, comme pour les activités de diversification, le temps total passé sur l'EA en moyenne est plus élevé pour les EA qui vendent en circuits courts et ce temps augmente avec

la part du chiffre d'affaires qu'ils représentent. Même si les circuits courts représentent une part très importante du chiffre d'affaires de nombreuses petites EA<sup>136</sup> et doivent donc jouer un rôle important dans le maintien et la viabilité de ces exploitations, le temps disponible sur l'exploitation constitue un réel facteur limitant dans leur développement.

*Conclusion sur les stratégies développées par les petites exploitations pour participer à la viabilité de l'exploitation agricole et à son maintien*

Les exploitations de notre enquête dégagent de faibles revenus en moyenne et les exploitants sont extrêmement attentifs aux charges associées à leur activité agricole.

L'agrandissement ne semble pas constituer une stratégie dominante même s'il constitue un réel enjeu. Les opportunités sont rares, la concurrence pour l'accès au foncier est importante et les prix du foncier sont souvent très élevés pour des petits exploitants avec de petits moyens.

La pluriactivité du ménage agricole quant à elle, est très courante chez les petits exploitants. On peut faire l'hypothèse que le complément au revenu agricole ainsi dégagé, est sûrement bien supérieur à celui que pourrait être dégagé à partir des circuits courts, d'activités de diversification internes à la ferme ou des certifications. De plus, la pluriactivité peut jouer un rôle d'assurance face à un revenu agricole pouvant être très variable. Enfin cette stratégie semble moins risquée car elle nécessite moins d'investissements que les autres formes de diversification par exemple. Elle n'est pas dépendante des réseaux agricoles, des filières existantes ou des contraintes de certification, comme cela peut être le cas pour les circuits courts, ou la production sous signes de qualité. Elle exige cependant de trouver un emploi à l'extérieur, ce qui peut constituer une vraie difficulté.

Dans cette partie, nous avons volontairement mis de côté un facteur important dans le maintien des EA : les aides publiques dont les exploitations peuvent bénéficier.

Bureau et al., (2015) ont estimé qu'en 2013 en France, les aides agricoles (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> pilier) représentent 84% du revenu agricole d'une exploitation agricole moyenne. Les différences sont très marquées entre les productions, par exemple en viticulture les aides agricoles représentent 8% du revenu agricole, en maraîchage 25%, en bovins viande 169%, et en ovins-caprins 198% du revenu agricole. Mais cela ne signifie pas pour autant que les petites EA bénéficient de la même manière que les exploitations moyennes des aides agricoles. De fait, nous verrons dans le chapitre 4 qu'une partie des petites EA est exclue (ou s'exclut elle-même) des aides de la PAC et que ce n'est donc pas un facteur décisif dans leur capacité à se maintenir, à l'exception tout de même des aides aux zones défavorisées.

---

<sup>136</sup> Les chiffres du recensement agricole de 2010 utilisés ici ne prennent pas en compte la production viticole.

En effet, au-delà des productions, la localisation de l'exploitation compte aussi beaucoup dans le type d'aides touchées et le montant. Aubert et Perrier-Cornet (2009a) montrent qu'être situé dans une région agricole montagnaise ou désavantagée est un facteur beaucoup plus important dans la durabilité des petites exploitations qu'être proche d'une zone urbaine. En effet, dans les zones désavantagées les exploitations bénéficient entre autres, de l'ICHN, Indemnité compensatoire aux handicaps naturels. En France en 2006, l'ICHN correspond en moyenne à 20% du revenu agricole global. Cette part monte à 40% en zone montagnaise (CNASEA, 2008).

Dans le cas des petites EA, il est plus difficile d'estimer dans quelle mesure les soutiens agricoles sont indispensables. Dans la métropole de Montpellier, seulement 30% des exploitants disent avoir bénéficié d'aides de la PAC, et pour 50% d'entre eux, leur exploitation serait viable sans ces aides<sup>137</sup>. Au contraire, dans les Baronnies, les 75% d'exploitants qui bénéficient des aides agricoles, répondent quasiment à l'unanimité que ces aides sont nécessaire pour la viabilité de leur exploitation agricole. Nous étudions plus en détail les soutiens de la politique agricole commune dans le chapitre 4.

## 5. Performances environnementales, économiques et sociales des petites exploitations enquêtées

Dans cette dernière partie, nous cherchons à combiner nos trois scores de performance pour évaluer conjointement la performance environnementale, sociale et économique des petites exploitations enquêtées dans les Baronnies et dans la métropole de Montpellier. L'intérêt est d'alimenter la réflexion du point de vue des politiques publiques sur la performance des petites exploitations, et de voir ainsi et au sein des exploitations enquêtées, les rôles que peuvent jouer la localisation et le profil des exploitants dans cette performance.

Nous proposons pour cela de traiter parallèlement les aspects économique, social et environnemental des petites exploitations à partir des scores calculés dans chaque exploitation et d'après la méthode expliquée dans la partie 3.2. Nous avons choisi de représenter ces scores sous forme de radar.

Les objectifs sont :

- de caractériser les profils de contribution environnementale et sociale, complétés d'un score économique pour chaque exploitation ;
- d'identifier pour chacun des deux terrains, les critères sur lesquels les exploitations sont les plus performantes.

---

<sup>137</sup> Les exploitations qui ne touchent pas d'aides soit ne le peuvent pas (elles sont 38% dans ce cas), soit ne le veulent pas (50% des EA enquêtées dans la métropole et qui ne touchent pas d'aides agricoles), soit n'ont aucune idée sur ce qu'elles doivent faire (12% des cas).

Dans une **première partie**, nous présentons les résultats généraux obtenus. Nous identifions les exploitations qui ont obtenu la somme des scores de vivabilité, de pérennité, d'environnement, d'insertion dans le territoire et d'indépendance la plus élevée et cherchons à montrer leurs points communs et différences par rapport aux autres EA (partie 5.1).

Dans une **seconde partie**, nous complétons cette analyse avec le score économique. Nous cherchons à voir si les exploitations dont la somme des scores de de vivabilité, de pérennité, d'environnement, d'insertion dans le territoire et d'indépendance sont aussi celles qui ont le score économique les plus élevé (partie 5.2).

Enfin et en **dernière partie**, nous reprenons la typologie construite dans le chapitre 2 afin de mettre en évidence les groupes d'exploitations les plus performants et selon quel aspect (partie 5.3). L'objectif est de voir s'il existe des différences entre les groupes pour à terme, adapter des propositions en termes de politiques publiques ciblées sur des exploitations et associées à leur performance.

## 5.1 Résultats généraux obtenus

Nous avons déterminé pour chaque exploitation cinq scores : score de vivabilité, de pérennité, un score pour l'environnement, pour l'insertion dans le territoire et enfin d'indépendance. Les scores varient entre 0 et 5 (0 note minimale, 5 note maximale). Ces scores sont représentés sous forme de radars, les 5 pointes des radars correspondent aux cinq scores calculés. Nous avons également calculé la somme de ces cinq scores pour chaque exploitation enquêtée. Ce résultat nous permet d'identifier les exploitations qui d'un point de vue global sont les plus performantes.

Dans IDEA, le score de durabilité de l'EA est celui du plus petit score obtenu parmi les trois échelles de durabilité : échelle agroécologique, échelle de durabilité socioterritoriale et échelle de durabilité économique. La méthode IDEA repose sur une approche de durabilité forte qui consiste à faire l'hypothèse que les différentes échelles ne sont pas compensables et que le score final d'une EA s'établit sur la base de la note de l'échelle la plus basse. Ce n'est pas l'optique que nous avons choisi. Comme dans la méthode RISE (tableau III.5) nous considérons qu'il est plus intéressant de prendre en compte les 5 scores et d'accepter l'hypothèse de substituabilité. Ce qui nous place dans l'équivalent d'un cadre de durabilité faible<sup>138</sup>.

Le score économique a été traité en parallèle, cela nous permet d'observer le rôle que peuvent avoir des exploitations en termes de vivabilité ou de pérennité par exemple, sans dégager de

---

<sup>138</sup> De plus, les résultats des classements obtenus selon les deux types de différenciation restent proches : dans la métropole de Montpellier et dans les Baronnie, le coefficient de corrélation entre les deux classements (en fonction de la somme des scores et en fonction du score le plus bas) est de 0,77.

revenus et plus généralement sans être économiquement performantes. Nous présenterons les résultats croisés par la suite.

Nous obtenons 19 radars à partir des petites exploitations enquêtées dans les Baronnie et 20 radars à partir des petites exploitations enquêtées dans la métropole de Montpellier (annexes III.9 et III.10). Nous présentons en annexe III.6, les résultats de chaque score et pour les deux terrains d'étude (moyennes, écarts-type, caractéristiques des scores les plus bas et caractéristiques des scores les plus élevés). Dans les deux terrains d'étude, le score avec le plus faible écart-type est le score d'insertion dans le territoire et il est également peu élevé dans les deux cas. Cela s'explique principalement par le fait que peu d'exploitations enquêtées ont créé un emploi salarié sur l'EA.

Dans la métropole de Montpellier, on ne note pas de différences marquées entre les productions agricoles, en moyenne les sommes des scores des différentes productions sont très proches<sup>139</sup>. Dans les Baronnie, les différences semblent un peu plus marquées<sup>140</sup>, mais étant donné le faible nombre d'EA enquêtées et la diversité des productions que nous avons choisi d'étudier nous proposons de ne pas mener d'analyse des radars selon l'Otex des exploitations.

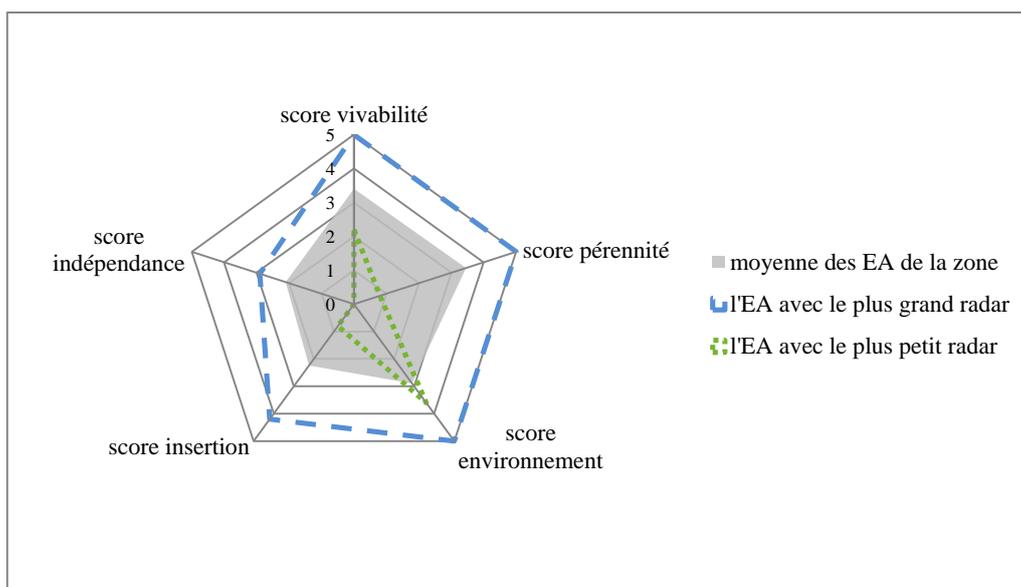
### **Le cas des Baronnie : les exploitants non originaires des Baronnie en tête du classement**

Le graphique III.15 présente trois radars propres aux exploitations enquêtées dans les Baronnie. Sont représentés, le radar moyen des exploitations enquêtées sur ce terrain (grisé) et les deux radars extrêmes : le radar de l'EA dont la somme des scores est la plus élevée et le radar dont la somme des scores est la plus faible.

---

<sup>139</sup> La moyenne de la somme des scores la plus basse concerne l'Otex oléiculture (12,8) et la plus haute concerne l'élevage de poules associé ou non au maraîchage (14,1).

<sup>140</sup> La moyenne de la somme des scores la plus basse est pour l'élevage caprins (11,6) et la plus haute pour le maraîchage (19,5).



Graphique III.15 : Radars moyens, maximal et minimal obtenus dans les Baronniees (le plus grand radar correspond à la somme des scores la plus élevée ; le plus petit radar correspond à la somme des scores la plus basse).

Dans les Baronniees, ce sont les exploitations dirigées par des exploitants non originaires de la zone et non issus du milieu agricole qui occupent en majorité le haut du classement de la somme des scores.

On retrouve parmi ces exploitations les plus « performantes » : 88% d'exploitations dirigées par des exploitants qui se sont installés hors cadre familial, 88% d'exploitants qui vendent leurs productions en circuits courts, 75% des EA enquêtées dégageant entre 1100 et 1500€/mois (hors aides) et 50% des exploitations en agriculture biologique. Enfin, on retrouve dans ce groupe une grande diversité de productions : ruches, caprins, bovins/porcins, verger et maraîchage.

Le point commun de ces exploitations porte sur le score d'indépendance : elles obtiennent toutes les scores d'indépendance les plus élevés : 88% n'ont pas contracté d'emprunts et pour toutes, il s'agit d'un choix ; et 50% des exploitations ne touchent pas d'aides agricoles ce qui reste très rare dans les Baronniees et plus précisément dans les exploitations de notre enquête<sup>141</sup>.

Il est intéressant de voir que le bas du classement en termes de somme de scores<sup>142</sup> est occupé par des exploitations plus traditionnelles pour la zone. Les radars obtenus sont très différents les uns

<sup>141</sup> 75% des exploitations enquêtées dans les Baronniees bénéficient de soutiens agricoles et dans 14 cas sur 15 ceux-ci sont indispensables à la viabilité de l'EA.

<sup>142</sup> Les exploitations sont classées en fonction de la somme des scores de leur radar. Les exploitations qui se situent au-dessus de la moyenne de la zone d'enquête sont considérées comme ayant un grand radar. Dans les Baronniees, il s'agit de 8 plus hautes sommes. Les 8 exploitations qui obtiennent les scores les plus bas sont alors considérées comme celles qui ont les plus petits radars. Nous choisissons cette méthode plutôt que celle des quartiles qui scinde fortement la distribution et aboutit à des groupes de 3 à 4 exploitations.

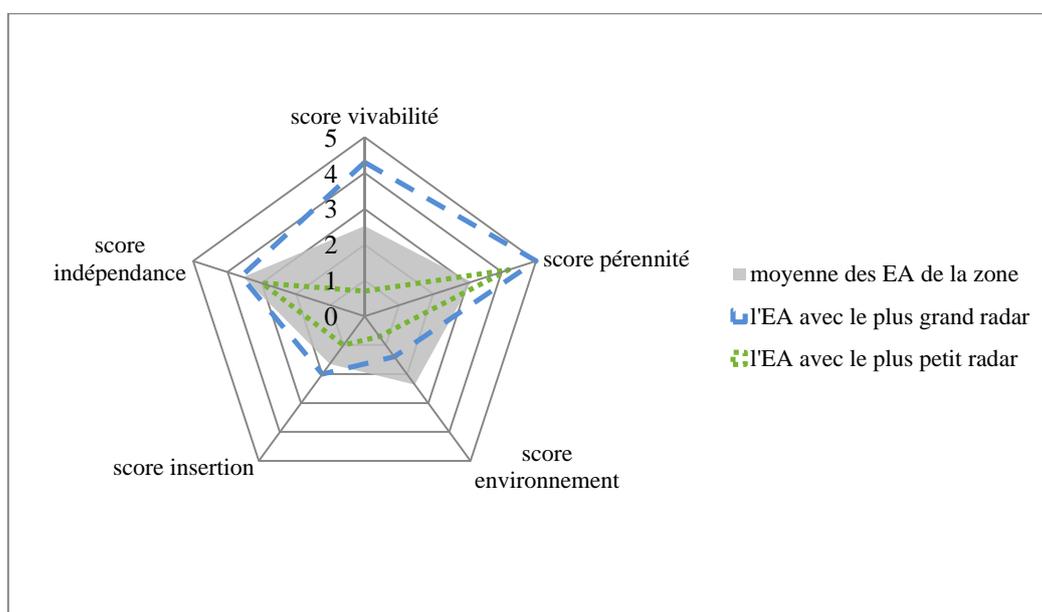
des autres, mais ce sont principalement des exploitations en élevage bovins qui déclarent être endettées.

En conclusion, les exploitations les plus performantes dans les Baronnies le sont sur tous les scores (moyenne score par score plus élevée que la moyenne de l'échantillon total). Les écarts les plus marquants concernent le score d'indépendance suivis du score de vivabilité et du score environnemental.

Installés suite à une reconversion professionnelle ou non, les installés hors cadre familial arrivent en agriculture par choix ; et souvent avec une éthique forte vis-à-vis de leur mode de production (AB, importance de la production de races menacées). Ils considèrent très souvent que leur activité est durable. Ces exploitants ont peu recours à des emprunts et c'est un choix de leur part.

### Le cas de la métropole de Montpellier : les *hobby farmers* et les jeunes installés hors cadre familial en tête du classement ?

Le graphique III.16 présente trois radars propres aux exploitations enquêtées dans la métropole de Montpellier. Sont représentés, le radar moyen des exploitations enquêtées sur ce terrain et les deux radars extrêmes : celui dont la somme des scores est la plus élevée et celui où elle est la plus faible.



Graphique III.16 : Radars moyens, maximal et minimal obtenus dans la métropole de Montpellier

Parmi les exploitations dont la somme des scores est la plus élevée, on retrouve en grande majorité les *hobby farmers* (100% des *hobby farmers*) et des retraités qui pratiquent l'agriculture par plaisir, qui ont hérité des terres familiales mais avaient avant leur retraite une autre profession (un retraité d'IBM qui possède 2ha de vignes et une ancienne greffière qui a 0,5ha d'oliviers et 7

ruches). Ces exploitations ont des scores plutôt élevés de vivabilité, mais on observe surtout qu'elles ont de plus hauts scores de pérennité. Ces exploitants bénéficient d'un salaire extérieur ou d'une retraite plutôt élevée, la pérennité de leur exploitation ne dépend donc pas de leur activité agricole. De plus, ils s'insèrent dans une logique de conservation des terres familiales et comptent donc sur les membres de leur famille pour leur succéder.

D'autre part, on retrouve aussi parmi la somme des scores élevée, des exploitations dirigées par de jeunes installés hors cadre familial. Ceux-là ont des scores de pérennité et de vivabilité inférieurs à la moyenne des exploitations enquêtées dans la zone, mais ils obtiennent les scores environnementaux les plus élevés. Ils produisent en AB et ont dû reconquérir des friches pour s'installer. Ils sont installés en maraîchage, élevage de poules.

Enfin et c'est un point commun aux deux types les plus performants, aucun n'a contracté d'emprunts (volontairement pour les jeunes et par absence de besoins pour les autres) ; et un seul touche des aides agricoles qu'il considère comme n'étant pas indispensables pour la viabilité de son exploitation.

Les exploitations de la métropole de Montpellier qui obtiennent les plus grands radars dégagent cependant de faibles revenus : 50% n'en dégagent pas et les 50% restant déclarent environ 500€/mois (hors aides).

Les exploitations de la métropole de Montpellier qui ont les plus petites sommes de scores sont très différentes les unes des autres, tout comme les radars qui leur sont associés. Contrairement aux Baronnies, on ne retrouve pas les exploitations plus « traditionnelles » parmi les petits radars.

En conclusion, il est essentiel de souligner que parmi les exploitations les plus « performantes », et pour les deux terrains, les  $\frac{3}{4}$  des exploitants ne touchent pas d'aides agricoles soit parce qu'ils ne peuvent pas les obtenir (55% des cas), soit parce qu'ils ne souhaitent pas les demander (45% des cas).

## **5.2 Scores économiques et sommes des scores**

Nous proposons dans cette seconde partie de nous concentrer sur les EA dont nous avons pu calculer un score économique. Pour rappel, nous l'avons déterminé en fonction : d'une fourchette de revenus, de la variabilité de celui-ci, de la part des charges dans le chiffre d'affaires, du taux de spécialisation, de la part que représente le plus gros acheteur dans le chiffre d'affaires de l'exploitation, et de la production brute standard (PBS) (annexe III.4). Ce score est construit sur des données objectivables (même si cela reste des données déclarées) de l'exploitation et n'inclut pas, contrairement aux autres scores, des données déclaratives de l'agriculteur sur son ressenti.

### Le score économique évolue-t-il dans le même sens que la taille des radars ?

Nous avons pu déterminer le score économique pour 30 EA sur les 40 enquêtées : 16 dans les Baronnies et 14 dans la métropole de Montpellier.

Nous proposons ici de vérifier l'hypothèse souvent faite implicitement, que les exploitations qui ont les scores économiques les plus élevés *ie* celles qui sont les plus performantes économiquement, le sont aussi du point de vue des autres scores (vivabilité, pérennité, environnement, insertion dans le territoire et indépendance).

Pour répondre à cette question, on observe la façon dont évolue le score économique quand la somme des scores des petites exploitations augmente (annexes III.7 et III.8).

Dans le cas des Baronnies, une tendance semble se confirmer : les scores économiques des petites exploitations semblent augmenter avec la taille du radar (annexe III.7). Il serait cependant nécessaire d'avoir plus de données pour vérifier cette tendance.

Dans le cas des exploitations de la métropole de Montpellier et comme nous pouvions l'anticiper compte tenu des résultats de la partie précédente, on n'observe pas de relation entre la taille du radar et le score économique associé (annexe III.8).

En conclusion, la relation entre le score économique et la somme des scores mériterait d'être approfondie dans les Baronnies. Et on note que c'est aussi le cas pour les scores de vivabilité et de pérennité des exploitations qui semblent évoluer dans le même sens que la somme des scores (annexe III.7). On peut aisément comprendre qu'une bonne situation économique participe à la pérennité de l'exploitation (maintien, transmissibilité) et à la vivabilité de l'activité (plaisir à la pratique, rentabilité en termes de temps).

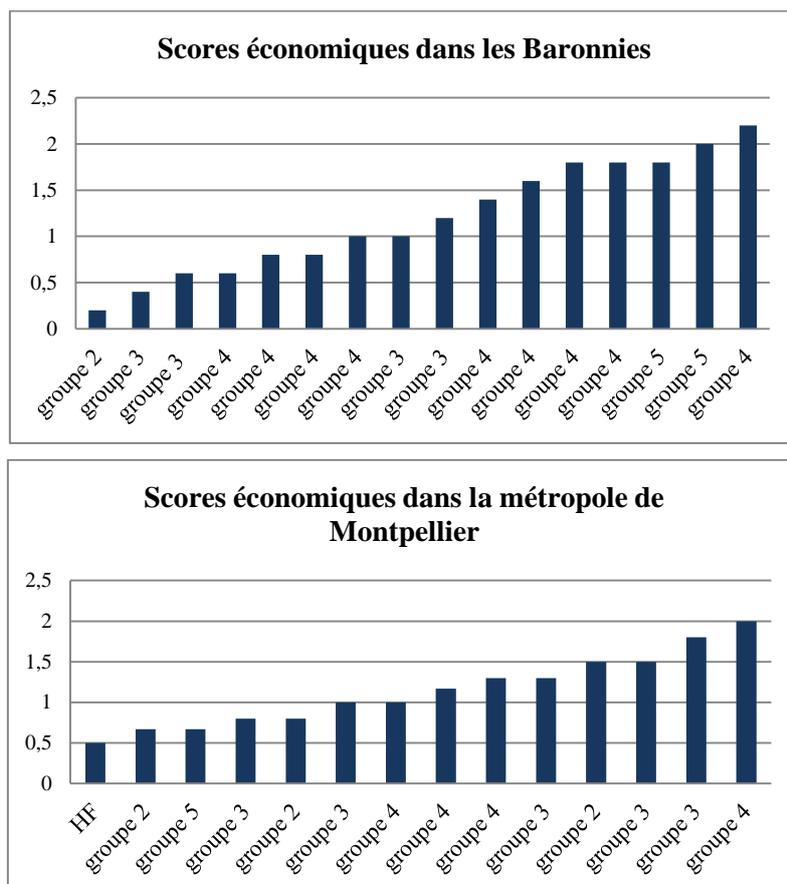
En revanche, dans la métropole de Montpellier le score économique n'évolue pas dans le même sens que la somme des scores des petites exploitations enquêtées. Comme dans les Baronnies, il semble ressortir que le score économique et la vivabilité évoluent dans le même sens (annexe III.8). Cependant et contrairement aux Baronnies, on ne perçoit pas de relation positive entre le score économique et la pérennité de l'exploitation. On l'explique surtout par la présence des *hobby farmers* et des retraités qui pratiquent l'activité agricole pour le plaisir, pour qui même avec un score économique très bas, la pérennité de l'exploitation est quasiment assurée (revenu extérieur et transmission). Ces exploitations sont donc pérennes sans être viables.

Notre analyse soulève donc l'importance du profil de l'exploitant et de son activité agricole dans les radars obtenus et dans la relation entre ces radars et les scores économiques des exploitations. Au-delà des différences de localisation et de production, il nous semble donc indispensable

d'observer plus précisément les radars moyens obtenus dans les différents types que nous avons construits dans le chapitre 2.

### 5.3 Groupes de petites exploitations agricoles et performance

Dans cette partie, nous souhaitons observer les radars des exploitations enquêtées en fonction des groupes auxquels elles appartiennent. L'objectif est de voir dans quelle mesure la performance des petites exploitations est différenciable selon les profils d'exploitants et leur logique d'exploitation.

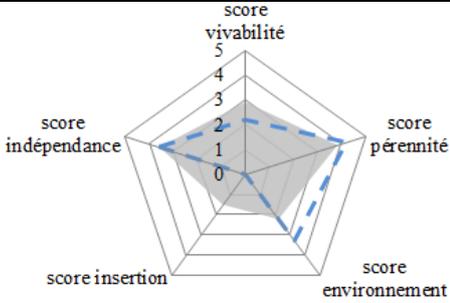
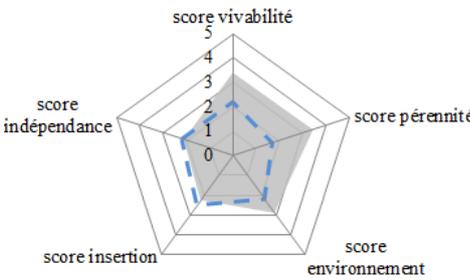
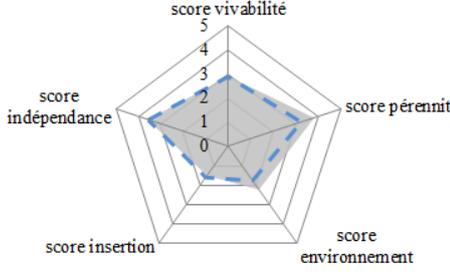
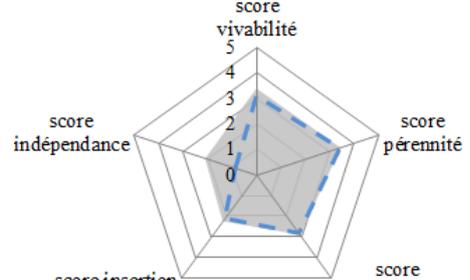
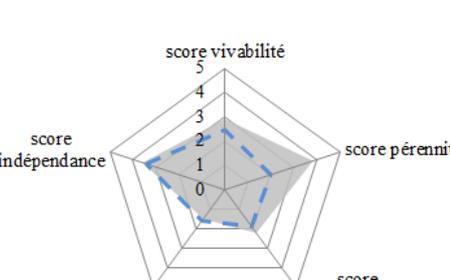
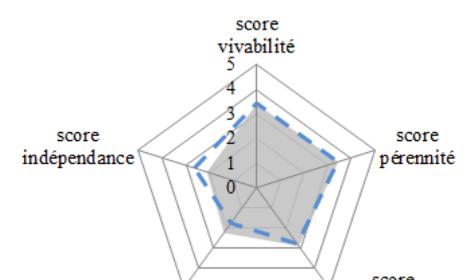
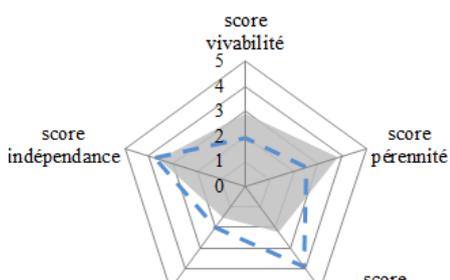


Graphique III.17 : Scores économiques et groupes issus de la typologie du chapitre 2 dans les deux terrains d'étude (métropole de Montpellier et Baronnies).

L'analyse du score économique ne nous permet pas d'observer de liens clairs entre groupes d'EA et scores économiques.

On voit que le seul *hobby farmer* dont on a pu calculer le score économique est bon dernier du classement des exploitations de la métropole de Montpellier. Et on voit que le haut du classement dans les Baronnies comme dans la métropole de Montpellier n'est pas uniquement occupé par des exploitations du groupe 4 « maintenir et développer une activité agricole à plein temps » (graphique III.17).

Nous réalisons à partir des exploitations enquêtées, les radars moyens de performance des groupes par zone. Nous les comparons au radar moyen de la zone.

	Radars des exploitations enquêtées dans les Baronnies	Radars des exploitations enquêtées dans la métropole de Montpellier
<p><b>Groupe 1</b> « simplifier un système d'exploitation tourné vers l'autoconsommation »</p>		 <p>(1 exploitation) -5% de la somme du radar moyen de la zone</p>
<p><b>Groupe 2</b> « conserver un patrimoine familial avant tout »</p>	 <p>(1 exploitation) -23% de la somme du radar moyen de la zone</p>	 <p>(5 exploitations) -7% de la somme du radar moyen de la zone</p>
<p><b>Groupe 3</b> « maintenir une petite activité agricole rémunératrice »</p>	 <p>(6 exploitations) -13% de la somme du radar moyen de la zone</p>	 <p>(5 exploitations) -19% de la somme du radar moyen de la zone</p>
<p><b>Groupe 4</b> « maintenir et développer une activité agricole à plein temps »</p>		

	(9 exploitations) comparable à la somme du radar moyen de la zone	(4 exploitations) comparable à la somme du radar moyen de la zone
<b>Groupe 5</b> « être en transition »	<p>(3 exploitations) +34% de la somme du radar moyen de la zone</p>	<p>(1 exploitation) -32% de la somme du radar moyen de la zone</p>
<b>Groupe des hobby farmers</b>		<p>(4 exploitations) +11% de la somme du radar moyen de la zone</p>

Tableau III.15 : Radars construits d’après les exploitations enquêtées dans les Baronnies<sup>143</sup> et dans la métropole de Montpellier et d’après les différents groupes de la typologie du chapitre 2 (les radars sont disponibles en annexes III.9 et III.10). La partie grisée représente la moyenne des exploitations enquêtées soit dans les Baronnies, soit dans la métropole de Montpellier, et les tirets représentent la moyenne des exploitations du groupe concerné et dans un terrain donné.

Dans la métropole de Montpellier comme dans les Baronnies, certains groupes sont sous-représentés et ne comptent qu’un individu. Nous choisissons de ne pas les analyser car sont difficilement utilisables pour représenter le groupe auquel ils appartiennent.

Nous proposons ici de présenter les résultats en fonction de la taille des radars déterminée d’après la somme des scores.

Dans les deux terrains ce sont les **exploitations classées dans le groupe 3** rassemblant les exploitations ayant « une petite activité agricole rémunératrice » qui obtiennent les plus petits radars. Dans la métropole de Montpellier, la petite taille du radar s’explique principalement par la faiblesse du score de pérennité. Ces exploitants pluriactifs bénéficient d’un revenu extérieur qui leur est pour la grande majorité indispensable mais ils qualifient souvent leur activité agricole de fragile. Ils s’opposent en quelque sorte aux *hobby farmers* qui comme nous l’avons vu plus haut,

<sup>143</sup> En raison du manque de données, on présente les résultats de 19 exploitations dans les Baronnies

considèrent leurs EA durable sans pour autant qu'elle ne soit viable. Dans les Baronnie, nous observons pour les exploitants de ce groupe 3, la faiblesse du score d'indépendance. Cela s'explique d'une part par l'importance du revenu extérieur pour l'exploitation, par le rôle indispensable des aides agricoles ainsi que celui de l'emprunt pour certaines. D'autre part, on note que les exploitants à la tête de ces exploitations déclarent dans 5 cas sur 6 avoir ressenti les conséquences de la crise agricole. Ils ne vendent pas leur production en circuits courts et sont spécialisés dans l'élevage bovin traditionnel de la zone.

Dans la métropole de Montpellier, c'est ensuite le **groupe 2 « conserver un patrimoine familial avant tout »** qui obtient le second plus petit radar moyen. On observe que ce radar est confondu avec le radar moyen obtenu avec l'ensemble des exploitations de la métropole.

Les exploitations du **groupe 4 « maintenir et développer une activité agricole à plein temps »** de la métropole de Montpellier obtiennent quant à elles, un radar moyen un peu plus grand que celui du groupe 2 et surtout très orienté sur le score environnemental. Ces exploitants se sont tous installés suite à une reconversion professionnelle et pour la plupart ont dû reconquérir des friches pour s'installer. Ils produisent aussi sous certification AB dans 3 cas sur 4.

Dans les Baronnie, on observe que c'est le radar du **groupe 4 « maintenir et développer une activité agricole à plein temps »** qui est très proche du radar moyen, ce qui est plutôt sans surprise étant donné que ces exploitations représentent quasiment 50% des exploitations enquêtées.

Enfin et comme nous l'avons montré précédemment pour la métropole de Montpellier, ce sont **les hobby farmers** qui obtiennent le radar moyen le plus grand. Dans les Baronnie, ce sont **les exploitations du groupe 5** qui obtiennent en moyenne le plus grand radar est de loin. Il regroupe, les exploitants en transition : il s'agit d'une exploitante pluriactive qui est en fin d'installation progressive et qui est quasiment chef à temps plein et de deux chefs d'EA qui préparent leur départ en retraite. Ils se sont tous installés hors cadre familial et ce qui va dans le sens de ce que nous avons montré précédemment.

### *Conclusion sur la partie performance des exploitations enquêtées*

L'analyse des cinq scores des radars (vivabilité, pérennité, environnement, insertion et indépendance) met en avant la performance des *hobby farmers* de la métropole de Montpellier et des installés hors cadre familial des Baronnie et de la métropole de Montpellier.

Même si les exploitants avec des sommes de radars élevées des Baronnie dégagent des revenus relativement plus importants à ceux des autres exploitants, la relation entre la performance issue du radar et le score économique n'est pas clairement identifiée sur ce terrain.

L'analyse soulève également des différences de performance et de formes de radars obtenus en fonction des groupes de la typologie du chapitre 2. Dans les deux terrains, ce sont les exploitations qui visent à « maintenir une petite activité agricole rémunératrice » (groupe 3) qui obtiennent les plus petits radars.

L'analyse reste cependant limitée due au petit nombre d'exploitations dans chaque groupe et dans chaque terrain. Il est aussi important de souligner le poids de la subjectivité dans cette analyse. La plupart des données utilisées pour construire le radar sont de l'ordre du ressenti telles que : qualifier l'activité agricole, estimer si l'exploitation sera toujours là dans 10 ans par exemple. En croisant les données issues du radar avec le score économique qui lui est construit plus objectivement, nous avons pu soulever quelques rares cas possiblement incohérents. Par exemple, certains exploitants n'estiment pas leur activité agricole comme durable et la qualifient de précaire ou fragile et cela même s'ils obtiennent les meilleurs scores économiques. Ces cas sont présents sur les deux terrains d'étude mais rares et méritent d'être évoqués.

### Conclusion du chapitre 3

L'étude de la contribution des petites exploitations du point de vue environnemental, social et économique s'est appuyée sur les données disponibles dans le recensement agricole de 2010 et sur les résultats des enquêtes réalisées dans les Baronnies et dans la métropole de Montpellier.

Cette étude montre que **du point de vue environnemental**, pour toutes les EA ou seulement pour les petites, une installation tardive sans formation agricole qui peut caractériser en partie les installés hors cadre familial, et le fait d'être *hobby farmer* vont dans le sens de pratiques agricoles bénéfiques pour l'environnement. Nous concluons également que la pluriactivité comme la retraite dans les petites EA peuvent avoir des conséquences contradictoires sur les pratiques agricoles : elles peuvent être sources d'intensification par l'usage accru d'intrants ou au contraire d'extensification. Il est donc difficile de conclure pour l'ensemble des petites EA même si on peut dire que globalement le fait d'être une petite EA augmente la part de la SAU sans produits phytosanitaires sur la SAU totale et que les petites exploitations n'ont pas des pratiques agricoles bénéfiques pour l'environnement par défaut.

**Du point de vue social**, l'analyse montre que les petites exploitations contribuent surtout à l'emploi agricole *via* l'emploi du chef d'EA. Malgré des besoins en main d'œuvre, recruter une main d'œuvre salariée dans les petites EA est difficile. Notre analyse montre que la pluriactivité et les activités de valorisation sont deux déterminants à la création d'emplois salariés sur les petites EA.

On estime la contribution à l'emploi des petites EA grâce à des scénarios de simulation. La fusion des petites EA en EA plus grandes entraînerait une perte nette d'UTA entre 7 et 9% des UTA totales de la métropole française. Cela pourrait avoir comme conséquence le retour sur le marché du travail de près de 44 000 personnes. Bien que les hypothèses de simulation soient fortes, ces conclusions nous permettent de dire que les petites EA par leur maintien contribuent à l'emploi et que ce maintien constitue un enjeu non négligeable pour de nombreux ménages agricoles. Elles jouent de plus un rôle important dans les territoires défavorisés où l'activité agricole est centrale. Cependant, on observe que les petites EA font face à un manque de reconnaissance de la sphère professionnelle et à des contraintes qui sont bien souvent plus accrues que pour les autres EA.

**Du point de vue économique**, les petites exploitations font face à des situations économiques difficiles, même si ce n'est pas le cas pour toutes. Elles développent des stratégies de diminution des charges, d'agrandissement quand c'est possible et/ou de valorisation de leurs productions. La stratégie la plus fréquente au sein des petites exploitations reste néanmoins la pluriactivité du ménage agricole.

Pour conclure, nous présentons succinctement les résultats associés aux groupes construits dans le chapitre 2.

Le **groupe 1** rassemble des exploitants qui ont un système d'exploitation simple et tourné vers l'autoconsommation. De manière générale, ces exploitants sont ceux qui contribuent le moins. La fatigue, l'âge, la solitude mais aussi le manque d'investissements et le refus parfois de l'innovation ne les incitent pas à se tourner vers la production en AB et peuvent les conduire à opter pour des pratiques agricoles intensives. Ils entretiennent néanmoins des parcelles qui sans eux, pourraient être abandonnées.

Ces exploitations ne créent pas ou très peu d'emplois salariés, parmi elles, peu ont un successeur, elles n'ont donc pas la nécessité de conserver une taille suffisante d'exploitation. Les exploitants bénéficient d'une retraite (agricole ou non).

Le **groupe 2** rassemble les exploitants qui s'inscrivent dans la conservation de leur patrimoine. Ces exploitations se différencient de celles du groupe 1 par la main d'œuvre familiale présente et par la présence d'exploitants retraités qui pratiquent l'agriculture comme un *hobby*. Du point de vue environnemental, ces exploitations ne s'engagent pas en AB et selon les productions ont des pratiques plus ou moins intensives. Comme dans les EA de groupe 1, les exploitants du groupe 2 bénéficient de revenus extérieurs à l'activité agricole (retraite agricole, retraite autre ou emploi extérieur pour les pluriactifs héritiers).

Le **groupe 3** rassemble les exploitants qui souhaitent conserver « une petite activité agricole rémunératrice ». Globalement ces exploitants tentent de conserver une activité agricole sur

l'exploitation. En raison du manque de temps, ils ne sont pas nombreux à se tourner vers la valorisation de leur production ou à chercher à s'agrandir. Même s'ils ont une activité rémunérée hors de l'EA, ils considèrent leur activité agricole fragile. Elle joue un rôle important comme complément de revenu. Le manque de temps que peuvent subir ces exploitants à plusieurs conséquences. D'une part, il peut jouer négativement sur la mise en place de pratiques bénéfiques pour l'environnement. D'autre part, il peut favoriser l'emploi salarié. La principale contribution de ces exploitations réside dans la pluriactivité et leur participation à l'emploi local.

Le **groupe 4** rassemble les exploitations qui cherchent à « maintenir une activité agricole à plein temps ». Ces exploitations développent donc des stratégies diverses comme les signes de qualité, la diversification ou la vente en circuits courts. Les jeunes exploitants de ce groupe cherchent éventuellement aussi à s'agrandir. Ces exploitations contribuent à l'emploi *via* l'activité du chef d'EA et sont aussi créatrices d'emplois salariés *via* leurs activités de valorisation entre autres. Elles possèdent également des caractéristiques d'exploitations adoptant plutôt des pratiques bénéfiques pour l'environnement, elles sont les plus nombreuses à produire sous engagement AB.

Le **groupe 5** rassemble les exploitations « en transition » *ie* les pluriactifs qui s'installent chefs d'EA, des retraités encore très actifs et des chefs d'EA qui diminuent leur activité. Les stratégies de maintien économique de ces exploitations sont donc variées : les premiers vont chercher à s'agrandir, les seconds vont se tourner vers la valorisation ou bien choisiront de conserver une activité agricole de « croisière », alors que les derniers s'orienteront vers une diminution de leur surface agricole. Comme les exploitations du groupe 4, ces exploitations contribuent à l'emploi *via* l'emploi du chef d'EA et peuvent être créatrices d'emplois salariés.

Enfin, notre analyse dans le chapitre 2 ne permettait pas de construire un groupe à part entière de *hobby farmers*. Néanmoins, notre analyse montre qu'ils semblent avoir des pratiques agricoles plutôt extensives et peuvent contribuer à l'emploi salarié par manque de temps et/ou de compétences.

Le chapitre 3 visait à compléter l'approche statistique du chapitre 2. Il permet d'introduire la réflexion en termes de politiques publiques du chapitre 4.



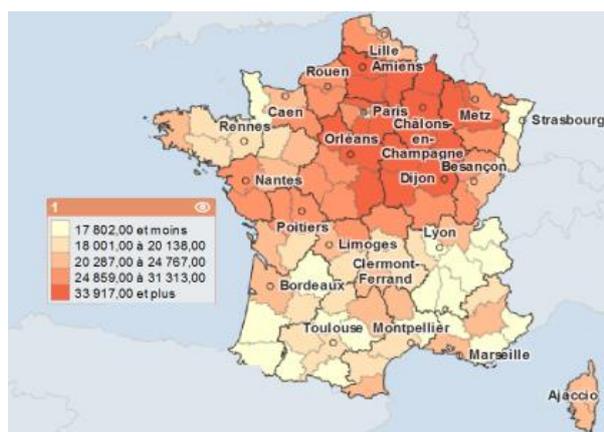
## CHAPITRE 4 - Petites exploitations agricoles et politiques publiques

---

1. Faut-il soutenir les petites EA ? .....	248
2. La place des petites exploitations dans l’histoire des politiques agricoles française et européenne.....	258
3. La PAC 2014-2020 et les petites EA : états des lieux et propositions.....	275
3.1 L’exclusion des petits exploitants agricoles de la PAC : mythe ou réalité ?.....	276
3.2 Complexité et lourdeurs administratives : le programme pour les petits exploitants agricoles, une opportunité pour la France ? .....	295
3.3 Inciter et valoriser les créations d’emplois dans les petites EA .....	303
3.4 Répondre aux difficultés d’installation et d’accès au foncier des petits exploitants .....	312
Conclusion du chapitre 4.....	322

Le dernier chapitre de ce travail sur les petites exploitations agricoles porte sur les politiques publiques et plus précisément sur la Politique Agricole Commune (PAC).

La plupart des aides de la PAC sont distribuées à l'hectare et comme on l'a vu dans le premier chapitre, les petites exploitations sont de petites structures. Elles sont donc, en majorité, relativement peu soutenues par la PAC et cela peut être illustré assez simplement à partir de deux cartes de la France (cartes IV.1 et IV.2). On voit que les départements où les petites EA sont les plus nombreuses sont les départements où en moyenne les aides agricoles (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC) sont les plus faibles.



Carte IV.1 : montants moyens d'aides agricoles par exploitation (1er et 2nd pilier en €) reçus par départements métropolitains (données Télépac pour l'année 2013/2014 prenant en compte tous les bénéficiaires)



Carte IV.2 : répartition des petites exploitations par département et en pourcentage du total des exploitations (données RA2010)

Comment distribuer les aides de la PAC de façon plus favorable pour les petites EA ? La petite structure de ces EA peut-elle même les exclure de certains dispositifs de la PAC ? Dans ce chapitre, nous revenons sur les grands dispositifs de la PAC 2014-2020 et évaluons dans quelles mesures les petites EA ont aujourd'hui accès aux aides de la PAC. Nous proposons également une réflexion sur des adaptations de certaines mesures pour (i) prendre en compte les contraintes propres aux petites EA et (ii) les inciter à contribuer davantage du point de vue environnemental ou social. Mais avant tout, il nous faut répondre à deux questions plus larges en lien avec les résultats obtenus dans le chapitre 3 : (1) Qu'est-ce qui justifie une intervention publique pour les petites EA ? (2) Les petites EA ont-elles besoin du soutien de la PAC et des politiques publiques plus généralement ?

Dans la **première partie** nous présentons les arguments qui peuvent justifier, ou non, un soutien par les politiques publiques des petites EA. A partir de cette analyse, nous concluons avec un

ensemble de propositions de mesures. Certaines sont détaillées plus précisément dans la suite de ce chapitre.

Dans la **seconde partie**, nous replaçons l'analyse dans le contexte de la PAC. On propose un bref historique de la PAC et de l'évolution de la prise en compte des petites EA de 1962 jusqu'à la PAC de 2014-2020. Nous concluons cette partie en présentant les dispositifs en place dans la PAC de 2014. C'est à partir de ces dispositifs que nous revenons pas à pas sur les principales mesures de la PAC pertinentes pour les petites EA dans la **troisième partie**.

Cette dernière partie porte sur l'intégration des petites EA dans les dispositifs actuels de la PAC. Nous traitons d'abord des conditions d'accès aux aides de la PAC et de leurs modalités de distribution. Ensuite, nous présentons un dispositif proposé au niveau européen pour limiter la surcharge administrative, le dispositif « petits agriculteurs » (*small farm scheme*). Ce dispositif n'a pas été ouvert par la France et nous présentons les opportunités qu'il pourrait présenter pour les petites EA françaises. Enfin, nous détaillons deux points spécifiques pertinents d'après l'analyse du chapitre 3 et qui pourraient bénéficier d'un soutien ciblé spécifiquement sur les petites EA : la création d'emplois ; et l'installation et l'accès au foncier.

## 1. Faut-il soutenir les petites exploitations agricoles ?

Il est bien connu que les aides de la PAC sont inégalement réparties et profitent davantage aux grandes structures. Des critiques récurrentes ont souligné le fameux paradoxe du 20-80, mettant en avant que près de 20% des plus grands bénéficiaires de la PAC cumulent près de 80% des aides directes de la PAC. Ces chiffres ont un peu évolué au cours des différentes réformes de la PAC, notamment celle de 2014, et les analyses plus approfondies montrent que les inégalités de répartition des aides mesurées par les indices de Gini et de Theil varient d'un Etat-membre à l'autre (Lécole et Thoyer, 2015).

C'est ce constat cependant qui alimente le reproche fait à la PAC de ne pas cibler les aides sur les exploitations qui en ont le plus besoin, et qu'on retrouve entre autres, chez le syndicat agricole européen Via Campesina. La question mérite d'être posée : les aides doivent-elles être distribuées aux EA qui en ont le plus besoin et qui ont des problèmes de viabilité ? Ou bien doivent-elles se concentrer sur les exploitations qui ont démontré leur capacité à être rentables pour les accompagner dans l'amélioration de leur compétitivité ?

### 1.1 Qu'est-ce qui justifie une intervention publique pour les petites exploitations ?

Globalement et pour toutes les EA, les justifications des aides de la PAC sont généralement de deux grands ordres. Le premier concerne la variabilité des revenus dégagés par les EA et la nécessité pour la PAC d'aider les exploitants à faire face aux aléas du marché et les risques de production (Boussard, 1996 ; Scotti, 2011 ; Bureau et Witzke, 2010 ; Severini et al., 2016 ;

Swinnen, 2009). Le second porte plutôt sur la compensation des handicaps que peuvent rencontrer les EA et la valorisation de leurs contributions environnementales, sociales et économiques, qui profitent à l'ensemble de la société (Bureau et Witzke, 2010 ; Guyomard, 2004 ; Mollard, 2003 ; Boussard, 1996 ; Ribbe, 2009). Ce raisonnement est aussi défendu par des institutions comme l'OCDE (Van Tongeren, 2008) et la Commission européenne (Commission européenne, 2010).

### **Variabilité des revenus agricoles**

Historiquement, l'intervention publique agricole considérait les petites EA comme des exploitations en transition qui n'avaient pas vocation à se maintenir : les aides publiques devaient faciliter l'agrandissement et la modernisation de celles qu'on jugeait capables de se développer et de gagner en compétitivité ; ou au contraire, elles devaient aider à préparer le départ du chef d'EA âgé et jugé incapable de se moderniser afin de libérer du foncier pour les exploitations jugées viables.

La justification des aides en termes de revenus et pour faire face aux chocs du marché peut sembler discutable dans le cas des petites EA. Un tiers des petites EA françaises est dirigé par un chef d'EA pluriactif et un tiers est dirigé par un chef d'EA retraité. Dans un cas comme dans l'autre, le revenu de l'exploitation agricole peut reposer sur un revenu/retraite supplémentaire. Le maintien de l'exploitation est alors, et dans la plupart des cas, grandement conditionné à cet apport extérieur, sous-entendant bien souvent que seule l'exploitation agricole aurait peu de chances d'être viable. L'apport de ces revenus/retraite supplémentaire offre de la stabilité à l'exploitation et participe à sa résilience face aux crises que peut rencontrer le secteur agricole (Assemblée nationale, 2017).

De plus, on l'a vu dans les précédents chapitres, une partie des petits exploitants n'est pas touchée par ces crises au-delà du fait qu'ils soient pluriactifs ou retraités. En effet, plus de 40% vendent leur production en circuits courts, ce qui les abrite en partie des fluctuations de marché liées aux chocs d'offre et de demande et les rend donc un peu moins sensibles aux aléas du marché. On constate d'ailleurs qu'une partie des petites exploitations se maintient sans soutiens de la PAC ou relativement peu (20%).

Néanmoins, ces petites EA dégagent pour la plupart de faibles revenus. Cibler davantage une partie des soutiens de la PAC sur un soutien au revenu des petites EA leur permettrait si les exploitants le souhaitent de consolider leur activité et/ou, dans le cas où la pluriactivité est subie plutôt que choisie, de pouvoir passer à plein temps sur l'activité agricole. De plus, toutes les petites EA n'entrent pas dans les schémas décrits ici. Certaines sont sans ressources supplémentaires et pour elles les soutiens de la PAC sont ou seraient indispensables à leur maintien. Dans nos deux terrains d'étude par exemple, 85% des enquêtés qui touchent des aides de la PAC déclarent qu'elles leur sont indispensables.

### **Valoriser les contributions des petites exploitations**

La distribution des aides agricoles en fonction des contributions environnementales, sociales et économiques des exploitations est importante car elle permet de justifier auprès de la société civile les dépenses faites en faveur de l'agriculture.

On l'a vu dans les chapitres précédents, les petites EA sont hétérogènes (chapitre 2) et contribuent différemment selon leur type ou leur localisation (chapitre 3).

La production agricole des petites exploitations est considérée comme marginale par rapport aux autres EA, néanmoins et comme on l'évoquait ci-dessus, certaines petites EA sont impliquées dans des circuits courts et peuvent alimenter les marchés locaux et participer à l'attractivité des territoires et au maintien d'une partie de la population dans les zones éloignées. La contribution sociale des petites EA réside dans leur participation à rendre les territoires attractifs et également à maintenir des activités, comme on l'a vu dans le chapitre 3. Elle se justifie également par les emplois agricoles qu'elles maintiennent et qu'elles créent. Elles représentent 13,3% des UTA de la métropole française, ce qui ramené à la SAU les placent en haut de l'échelle des EA les plus intensives en travail par hectare. De plus, nous avons montré dans les simulations du chapitre 3 que la fusion des petites EA en EA de plus grande taille pourrait entraîner une perte de 7 à 9% des UTA totales de la France métropolitaine.

Quant à la contribution environnementale, on l'a montré dans le chapitre 3, elle est différente selon les exploitations et leurs contraintes, mais des petites EA s'engagent dans des productions AB et des petites EA ont des pratiques extensives et bénéfiques pour l'environnement. Enfin, les petites EA des zones défavorisées participent par leur présence à l'ouverture des paysages et au maintien de la biodiversité. Dans les Baronnies, les jeunes exploitants préfèrent s'installer dans les plaines plutôt que de reprendre les exploitations avec un parcellaire morcelé et pentu. Le maintien de petites exploitations dans ces zones est bien souvent le fait d'exploitants retraités ou de pluriactifs qui souhaitent conserver les terres familiales.

Cibler les aides sur les petites EA, à partir du seul critère de leur PBS par exemple, serait périlleux étant donné leur diversité. Chacune à leur façon, elles répondent à une justification de soutiens publics. La distribution des aides doit donc également prendre en compte leurs difficultés et contraintes propres.

### **1.2 Les petites exploitations ont-elles besoin des aides publiques ?**

Comme les autres exploitations, les petites EA font face à des contraintes qui sont souvent amplifiées en raison de leur petite taille, comme vu dans le chapitre 3, mais elles font aussi face à des contraintes qui sont spécifiques. Ces difficultés accrues pour les petits exploitants peuvent soutenir l'argumentaire d'une distribution des aides plus favorable pour les petites EA. Nous nous

appuyons principalement sur les difficultés évoquées lors des enquêtes réalisées dans la métropole de Montpellier et dans les Baronnie.

Les petites EA ont tout d'abord des **difficultés d'accès au foncier** pour s'installer ou pour s'agrandir (Boissier, 2007). Ces exploitants s'installent souvent hors cadre familial et/ou après une reconversion et/ou en étant cotisants solidaires. Ils bénéficient rarement de la dotation jeunes agriculteurs lors de leur installation (moins de 6% des petites EA installées entre 2000 et 2010 contre plus de 43% pour les autres EA sur la même période) et ne sont pas prioritaires dans l'accès aux terres agricoles. L'achat de terres supplémentaires pour s'agrandir est aussi compliqué. D'une part, certains petits exploitants ne se sentent pas reconnus et estiment que les SAFER favorisent l'agrandissement des autres exploitations au détriment de l'installation ou de la consolidation des petites EA. D'autre part, ils n'ont pas toujours les capacités financières pour acheter ou même louer de nouvelles terres. C'est particulièrement vrai dans les zones périurbaines où le foncier agricole est très cher.

Les exploitants à la tête de petites structures font souvent face à des **problèmes de trésorerie**. Contrairement aux autres exploitations, les petites exploitations sont souvent considérées comme non solvables et ne peuvent donc que difficilement accéder à des prêts bancaires pour investir ou pour s'agrandir (Dufour et al., 2007 ; Aubert et Perrier-Cornet, 2009a). Pour certains, le paiement des cotisations MSA peut même constituer une difficulté financière.

Une partie des exploitants enquêtés cotise à la MSA en tant que cotisants solidaires, mais une autre partie dépasse le seuil de la MSA (encadré IV.5). Les exploitants sont alors considérés comme non salariés agricoles dans leur affiliation MSA. Même si ce statut offre la reconnaissance de l'activité agricole<sup>144</sup>, les cotisations sont plus élevées et il est parfois préférable pour eux de revenir sur une exploitation plus petite pour payer moins de cotisations (partie 3.1 du chapitre 1).

Dans ces situations de trésorerie tendue, créer de l'emploi salarié est difficile car les exploitants ne peuvent souvent même pas dégager un revenu, on l'a vu dans le chapitre 3 : 38% des exploitants enquêtés déclarent ne pas dégager de revenu.

Enfin, les petits exploitants, comme les autres font face aux **lourdeurs administratives** y compris en ce qui concerne la PAC. Mais dans leur cas et au vu des bénéfices qu'ils en tirent, ils déclarent parfois préférable de ne pas faire de demandes PAC : « c'est beaucoup trop contraignant, je n'ai pas le temps de m'en occuper ». Ils sont 20% parmi les enquêtés à déclarer ne pas vouloir des aides de la PAC. Certains l'expliquent pour les raisons évoquées ci-dessus, d'autres parce qu'ils

---

<sup>144</sup> Ainsi que l'assurance maladie et les cotisations pour la retraite.

ne veulent pas être aidés par la PAC car cela ne coïncide pas avec leur vision du métier d'agriculteur « autonome » et « vivre de son travail » ; et les derniers déclarent simplement qu'ils n'en n'ont pas besoin.

### **I.3 Quelles mesures mettre en œuvre pour répondre aux besoins et aux contraintes des petites exploitations ?**

Nous avons montré dans les deux parties précédentes que les petites EA ont divers arguments pour justifier du bénéfice d'aides de la PAC : elles font face à des contraintes amplifiées par leur petite taille et contribuent, dans un certain nombre de cas, en fonction de leur type et de leur localisation, à fournir des services sur le plan environnemental et social. Quelles mesures proposer pour les aider à faire face à leurs contraintes et pour les inciter à contribuer davantage aux biens publics ?

Dans cette partie on s'appuie sur les approches d'évaluation des politiques publiques pour proposer un ensemble de mesures qui pourraient être adaptées aux petites EA et répondre aux objectifs de la PAC. Nous ne proposons pas de politique pour les petites EA à mettre en œuvre d'un seul tenant mais bien différentes mesures.

Les critères de l'évaluation des politiques publiques sont clairement énoncés dans les guides d'évaluation de la Commission européenne (Commission européenne, 1999 ; Amorim et al., 2005 ; Millot, 2010), les mesures proposées doivent être : efficaces, efficientes, pertinentes et cohérentes.

La question du ciblage sur les petites EA est cruciale pour ce type de mesures. Or, le ciblage est un exercice complexe et coûteux. La manière la plus courante de cibler des bénéficiaires est de définir des critères facilement observables par le régulateur et ne pouvant donner lieu à manipulation comme l'âge de l'exploitant, la surface de l'exploitation ou sa localisation. Quand des valeurs limites sont associées à ces critères, par exemple un nombre d'hectares maximum ou un nombre maximum d'animaux pour pouvoir toucher une aide, cela crée les effets de seuils qui peuvent être ressentis comme arbitraires ou injustes et des incitations à contourner ce seuil. La plupart des mesures du second pilier ciblent les bénéficiaires par le croisement de multiples conditions à respecter qui complexifient les mesures et alourdissent les coûts de gestion et de contrôle, à la fois pour les agriculteurs et pour les services instructeurs (souvent les DDT(M) en France).

Enfin, dans de nombreux cas, le régulateur ne détient pas toute l'information nécessaire sur les bénéficiaires potentiels pour pouvoir affiner son ciblage. Les exploitants agricoles ont une information privée sur leurs caractéristiques (leur revenu, le temps de travail familial par exemple) et sur leurs actions (usage des intrants, etc.) qu'ils n'ont pas intérêt à révéler au régulateur et que

le régulateur ne peut obtenir ou contrôler qu'à très grands frais. La théorie de l'agence suggère dans certains cas que l'asymétrie d'information<sup>145</sup> entre le petit exploitant « l'agent » et l'Etat « le principal » puisse être en partie résolue par des dispositifs d'auto sélection ou de révélation : par exemple dans le cadre des contrats agro-environnementaux, on propose les menus de contrats construits de manière à ce que les agents soient incités à choisir spontanément le contrat qui correspond à leur type (White and Hanley, 2016). En choisissant leur contrat, ils révèlent ainsi leur type.

Dans le cas des petites exploitations, proposer un paiement forfaitaire qui vient se substituer à toutes les autres aides est aussi un moyen de laisser les petits exploitants s'auto-identifier.

Dans notre analyse, nous proposons des mesures qui répondent aux contraintes et besoins des petites EA en sachant qu'elles peuvent éventuellement représenter des effets d'aubaine pour les autres EA. De la même manière, nous proposons des mesures qui sont pertinentes pour certains groupes de la typologie des petites EA et qui le sont beaucoup moins pour d'autres, tout en sachant qu'il serait difficile, voire impossible de les cibler. Nous nous appuyons cependant sur les besoins spécifiques de chacun des groupes pour construire nos propositions et indiquons les groupes de notre typologie qui bénéficieraient le plus de cette mesure et sur lesquels il faudrait cibler la mesure. Quand c'est possible, nous proposons des techniques de ciblage.

### **Graphes d'objectifs et mesures proposées**

Nous proposons un graphe d'objectifs construit d'après les objectifs de la PAC, les objectifs des petites EA que nous avons établis d'après les contributions, contraintes et besoins des petites EA et les mesures proposées (graphique IV.1). Généralement le graphe d'objectifs est construit lors de l'évaluation ex-ante d'une politique publique : il permet de mettre à plat les différents objectifs et les actions prévues pour y répondre.

Les mesures proposées trouvent principalement leur place dans la PAC, mais elles peuvent aussi être issues d'autres politiques publiques. Nous choisissons de présenter dans ce graphe d'objectifs : des mesures existantes et particulièrement pertinentes pour les petites EA, pour certaines nous avons proposé quelques ajustements. Nous avons également ajouté de nouvelles mesures qui selon nous, pourraient constituer une opportunité pour les petits exploitants. Toutes les mesures de la PAC ne sont pas listées.

Enfin, nous l'avons indiqué auparavant, nous ne pouvons pas cibler les mesures proposées sur les groupes de la typologie proposée. Nous indiquons néanmoins dans le graphique IV.1, pour chaque mesure proposée le ou les groupes qui nous semblent plus particulièrement concernés.

- **Une aide au revenu agricole valorisée pour les premiers hectares** appelée surprime. Depuis la réforme de 2014 la France a choisi de mettre en place le paiement

---

<sup>145</sup> L'information détenue par les petits exploitants (système d'exploitation, pratiques agricoles) n'est pas connue par le décideur

redistributif qui augmente les Droits à Paiement de Base (DPB) alloués aux 52 premiers hectares<sup>146</sup> de toutes les EA françaises. D'après le MAAF (2014), cette surprime est une aide qui cible indirectement l'emploi car sa distribution est plutôt en faveur des petites et moyennes EA plus génératrices d'emplois d'après le MAAF (2014). Nous proposons d'aller encore plus loin dans la redistribution des aides directes du premier pilier avec une sur-surprime aux premiers hectares de toutes les exploitations de moins de moins de 52ha. On ciblerait ainsi encore plus fortement sur les petites et moyennes structures et on compenserait les effets négatifs de la distribution par hectare de SAU pour ces EA.

Nous discutons la distribution des aides agricoles à l'hectare et étudions la pertinence d'une distribution en fonction de l'emploi sur les EA dans la partie 3.3.1.

- **Une « aide sociale »** ciblée sur les exploitants qui touchent de faibles retraites ou qui ont de faibles revenus agricoles (et sans revenus complémentaires). Cette aide serait simple à obtenir et de type forfaitaire. Elle se justifierait par le rôle joué par ces exploitants dans l'occupation des territoires. Elle pourrait être assortie de contraintes comme l'absence de friches et l'entretien des bâtiments agricoles. La difficulté principale dans cette proposition réside dans les critères de sélection des bénéficiaires d'une telle aide. Nous ne proposons pas cette aide en plus d'une sur-surprime mais comme une proposition alternative.
  
- **Augmenter les taux de cofinancements** des aides à l'investissement et à la modernisation pour les petites EA. Ces aides sont financées par l'UE, par l'Etat-membre et par l'exploitant. En moyenne en France, les taux de cofinancement varient entre 50 et 80%<sup>147</sup>. Dans le RA2010, moins de 0,4% des petites EA ont bénéficié de soutiens à la modernisation en 2008, 2009 et 2010<sup>148</sup>. Les petits exploitants pourraient bénéficier de conditions d'accès facilitées en raison de leur petite taille et de leur difficultés économiques : les aides à la modernisation pourraient être en grande partie financées par des fonds publics et compter sur une participation financière moins élevée de l'exploitant. Le risque existe que ces aides soient versées à fonds perdu si ces petites EA sont amenées à disparaître dans le court terme, ou qu'elle ne servent juste qu'à revaloriser un peu le

---

<sup>146</sup> Le chiffre 52 correspond à la SAU moyenne des EA françaises et a été choisi par le MAAF comme seuil de la surprime.

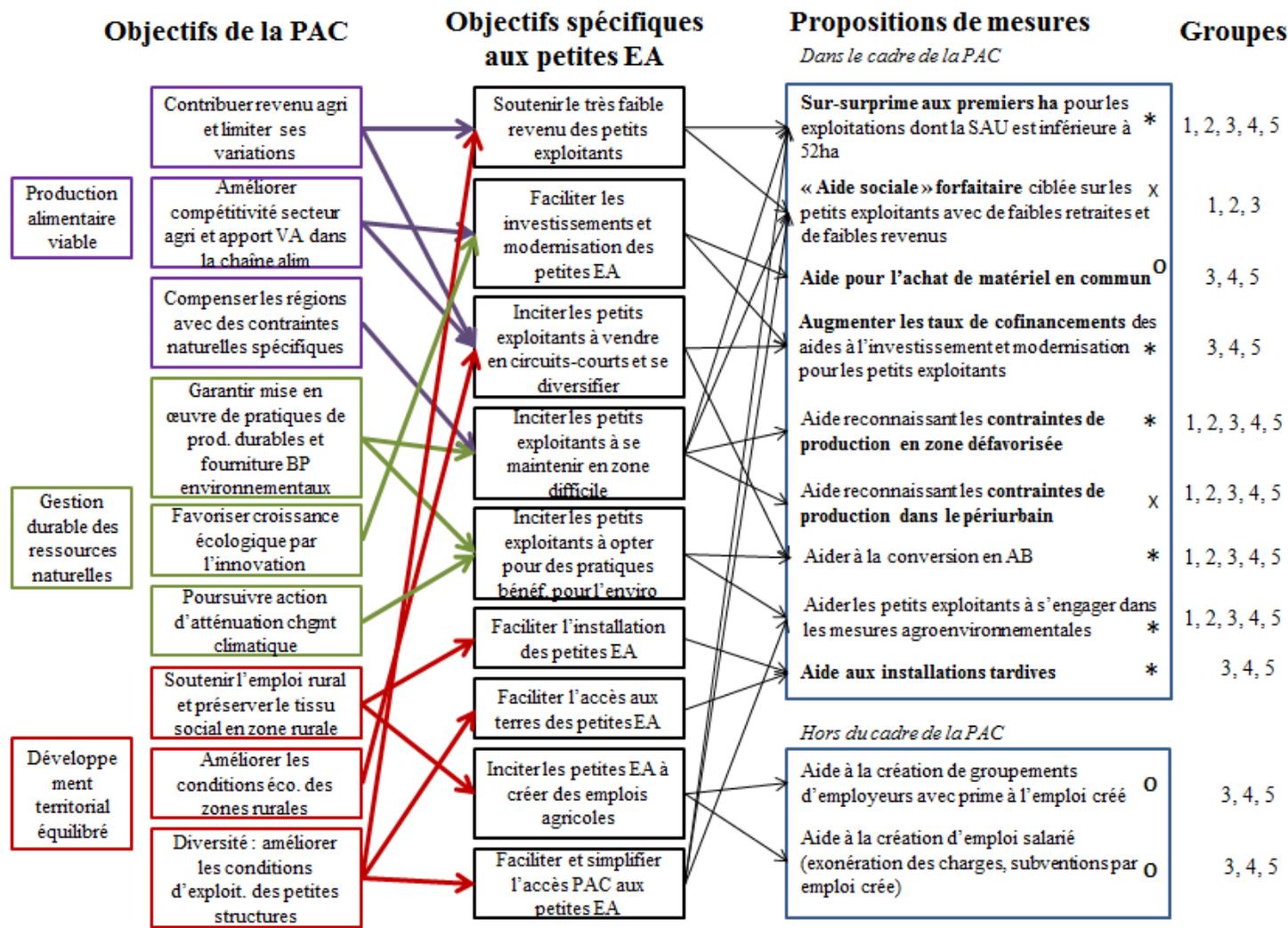
<sup>147</sup> Les taux de cofinancement dépendent de la région où se trouve l'EA : « Pour atténuer les contraintes spécifiques résultant du niveau de développement, de l'éloignement et de l'insularité, il y a lieu de fixer un taux de contribution du FEADER approprié pour les régions moins développées, les régions ultrapériphériques visées dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et les îles mineures de la mer Égée, ainsi que les régions en transition » (Commission européenne, 2013a, p9). Les régions les moins développées : PIB/habitant inférieur à 75% de la moyenne européenne ; les régions en transition : PIB/habitant compris entre 75 et 90% de la moyenne européenne.

<sup>148</sup> Bâtiments d'élevage, plan performance énergétique, plan végétal pour l'environnement par exemple.

capital détenu par l'exploitant au moment où il cesse son activité, sans effet notable sur la productivité. Il faudra alors penser comment limiter ce risque.

- **L'aide pour l'achat de matériel en commun** existe déjà et est accessible à des groupements d'exploitants reconnus comme par exemple une Cuma ou un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE). Elle permet à plusieurs exploitants de partager le coût du matériel et peut donc être pertinente pour les petits exploitants qui ont du mal à investir seuls.
- **L'aide aux zones défavorisées** joue actuellement un rôle non négligeable dans le maintien des petites EA. Cette aide zonée est prévue pour compenser les contraintes naturelles subies par les exploitants telles que la pente, le climat. Nous présentons cette aide en détail dans la partie 3.1.3 de ce chapitre.
- **Une aide pour reconnaître les contraintes de production dans le périurbain** serait une nouveauté dans la PAC. Actuellement ne sont reconnues que les contraintes naturelles mais des réflexions sont menées pour tenter de faire reconnaître les zones périurbaines comme des zones où la production subit aussi de nombreuses contraintes (partie 4.2.5 du chapitre 3). Mais une Indemnité Compensatoire de Handicaps Urbain n'est pas encore à l'ordre du jour (Food Smart Cities for Development, 2015). Pour le moment, certaines mesures sont modulées pour prendre en compte la pression foncière et concernent toutes les EA, nous reviendrons sur cette question dans la partie 3.4.1.
- **L'aide à l'AB** vise à faciliter la conversion en AB des exploitants agricoles. En 2010 le RA indique qu'à peine plus 5% des petites EA sont engagées en AB ou en conversion. Les enquêtes ont révélé les difficultés de certains exploitants pour accéder au label. Les petites EA sont également peu engagées dans des **mesures agro-environnementales** (moins de 8% des petites EA entre 2008 et 2010). Les montants de ces aides pourraient éventuellement être revalorisés pour compenser les coûts liés au changement de pratiques dans les petites EA et les inciter davantage à s'engager dans ces dispositifs. Nous précisons ces points dans la partie 3.1.3.
- **Une aide à l'installation tardive** serait particulièrement pertinente pour les exploitants qui s'installent suite à une reconversion professionnelle et sont bien souvent hors cadre familial (quelle que soit la taille de leur unité de production). Au niveau national français, un dispositif est prévu, nous le présentons dans la partie 3.4.1.

- **Une aide à la création de groupements d'employeurs avec une prime à l'emploi** pour faciliter l'accès à de la main d'œuvre salariée. Dans les petites EA les besoins en main d'œuvre sont souvent réguliers et en petite quantité, ce système leur permet d'avoir un salarié permanent et à temps partiel, car partagé avec les autres EA du groupement. Nous présentons ce dispositif dans la partie 3.3.2.
- **Les aides à la création d'emploi** salarié par l'exonération de charges ou *via* des subventions à l'emploi créé peuvent favoriser le développement de nouvelles activités de ventes en circuits courts ou de diversification, et peuvent aussi être pertinentes pour des exploitants préparant leur retraite. Grâce au salarié, les exploitants pourraient limiter leur activité agricole sans diminuer la taille de l'EA pour qu'elle reste attractive pour de nouveaux futurs installés (voire pour une reprise par le salarié).



Groupe 1 : « simplifier un système d'exploitation tourné vers l'autoconsommation » ; Groupe 2 : « conserver le patrimoine familial avant tout » ; Groupe 3 : « maintenir une petite activité agricole rémunératrice » ; Groupe 4 : « maintenir et développer une activité agricole à plein temps » ; Groupe 5 : « être en transition »

Graphique IV.1 : Graphe d'objectifs reconstruits d'après les objectifs énoncés de la PAC, des objectifs spécifiques des petites EA et des mesures proposées pour y répondre. Mesures existantes sans modification (O), mesures existantes mais ajustées (\*), nouvelles mesures (X).

Classiquement, l'évaluation des politiques publiques mène à poser des questions évaluatives pour évaluer les critères d'évaluation que sont : l'efficacité, l'efficience, la pertinence et la cohérence des dispositifs/mesures. Pour savoir si le dispositif, la mesure ou plus globalement la politique publique a par exemple été efficace ou efficiente, il est nécessaire de construire sa logique d'intervention. Elle se base sur : les enjeux et les objectifs généraux du dispositif, sur les moyens disponibles, sur les réalisations prévues ou réalisées, sur les résultats de ces réalisations, sur leurs impacts et enfin sur leurs effets. On peut par exemple évaluer l'efficacité d'une mesure donnée en comparant les résultats obtenus par rapport aux objectifs. De même, on évalue son efficience en comparant les résultats obtenus aux moyens engagés. La logique d'intervention et le graphe d'objectifs constitue donc le référentiel de l'évaluation qui permettent de savoir si la politique publique doit être améliorée.

En conclusion, nous avons listé des propositions de mesures adaptées aux petites EA en s'appuyant principalement sur leurs besoins et leurs contributions. Il s'agit maintenant de savoir :

- quels dispositifs existent actuellement dans la PAC et comment les orienter vers les petites EA s'ils s'avèrent pertinents pour ces dernières ?
- quels dispositifs développer pour faciliter l'accès des petites EA à des soutiens de la PAC adaptés à leur situation ?

Afin de comprendre la situation actuelle de soutiens de la PAC, nous proposons dans la partie 2 un rapide historique de la PAC du point de vue des petites EA. On le conclut par une présentation de la PAC 2014-2020.

## 2. La place des petites exploitations dans l'histoire des politiques agricoles française et européenne

La PAC a été mise en place en 1962 suite au traité de Rome qui a créé la CEE (Communauté Economique Européenne). Les pays fondateurs (la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne) ont fixé les objectifs suivants pour la PAC<sup>149</sup> :

- accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production notamment de la main d'œuvre ;
- assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment pour le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture ;
- stabiliser les marchés ;
- garantir la sécurité des approvisionnements ;
- assurer des prix raisonnables aux consommateurs.

---

<sup>149</sup> article 39, TFUE – Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

La PAC repose sur trois grands principes qui sont l'unicité des marchés (prix communs, libre circulation des marchandises), la solidarité financière et la préférence communautaire *via* la protection aux frontières. Depuis 1962, la PAC a souvent été réformée (encadré IV.1).

*Encadré IV.1 : Chronologie simplifiée de la PAC et des élargissements successifs de l'UE*

1962 : Mise en œuvre de la PAC avec les premières Organisations Communes de Marchés (OCM)

1973 : Entrée du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark

1975 : Directive pour les zones défavorisées

1981 : Entrée de la Grèce

1984 : Instauration des quotas laitiers

1986 : Entrée de l'Espagne et du Portugal

1992 : Réforme Mac Sharry : les aides directes compensatoires

1995 : Entrée de l'Autriche, la Suède et la Finlande

1999 : Accords de Berlin, mise en œuvre du second pilier de la PAC

2003 : Accord de Luxembourg – découplage des aides agricoles. Réforme mise en oeuvre en France en 2006.

2004 : Entrée de Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie

2007 : Entrée de la Roumanie et de la Bulgarie

2009 : Bilan de santé de la PAC

2013 : Entrée de la Croatie

2014 : Réforme Ciolos

2016 : La Grande-Bretagne vote en faveur du Brexit

Nous proposons dans les parties suivantes de reprendre l'histoire de la PAC sous l'angle des petites EA.

## **2.1 Des prix garantis aux aides directes : distribution peu favorable aux petites exploitations**

A ses débuts la PAC était constituée d'Organisations Communes de Marché (OCM). Dans les années 90, la plupart des produits agricoles européens sont couverts par ces dernières. Leur objectif est de garantir un prix élevé, supérieur au prix mondial en général, et stable aux agriculteurs.

Chaque année, lors des marathons agricoles, les Ministres de l'agriculture fixent un **prix objectif** pour chaque produit agricole : ce prix est celui qui est visé pour les agriculteurs.

Pour que le prix intérieur européen se rapproche le plus possible du prix objectif, le système des prix garantis se compose d'un **prix d'intervention** et d'un **prix seuil**.

Si le prix intérieur se rapproche du prix d'intervention, alors les organismes publics achètent les produits agricoles, les stockent et les revendent quand le prix intérieur remonte. A cela s'ajoute des mesures régissant les échanges avec les pays tiers : les restitutions aux exportations ramènent les prix des exportations européennes au prix mondial ; les prélèvements variables sur les importations sont des droits de douane pour les produits provenant du marché mondial afin de ramener leur prix d'entrée sur le sol européen au prix seuil, au-dessus du prix objectif (préférence communautaire).

A cette époque, le prix d'intervention est donc un prix institutionnel décidé par les Ministres de l'agriculture. Selon les intérêts européens certaines productions obtiennent des prix d'intervention plus élevés (céréales, oléagineux par exemple), que d'autres (porc, volaille, les fruits et légumes et le vin (intervention renforcée par la suite)<sup>150</sup> (Jacquet, 1993).

La politique de soutien par les prix s'emballa dès les années 70. La surproduction entraîne des stocks publics énormes, des restitutions aux exportations coûteuses, le budget de la PAC explose. A cela s'ajoute les problèmes environnementaux dus à l'intensification de la production et surtout les pressions internationales du GATT<sup>151</sup> accusant l'Union européenne de contribuer artificiellement à la diminution des prix mondiaux. La réforme de Mac Sharry de 1992, met progressivement fin au système des prix garantis, le prix intérieur européen se rapprochera du prix mondial jusqu'à l'atteindre. Pour compenser cette baisse, les agriculteurs bénéficient d'aides directes à l'hectare dites compensatoires. Ces aides sont calculées en France, en fonction d'un montant déterminé pour compenser la baisse du prix d'intervention et d'un rendement moyen départemental. Conséquence, un exploitant ayant une production qui bénéficiait d'un prix d'intervention élevé (céréales par exemple) et qui se situe dans une zone où les rendements le sont aussi, touchera un montant d'aide important.

Certes les aides sont moins liées aux rendements de chaque exploitations mais on introduit une inégalité liée à la localisation : moins d'aides dans certaines zones qui ont traditionnellement des rendements plus bas comme le pourtour méditerranéen.

Avec la réforme Fischler de 2003, ces modalités de distribution sont figées. Les aides directes doivent être réformées pour répondre aux attentes de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) qui les souhaite découplées *ie* l'aide ne doit pas être distribuée en fonction du type de

---

<sup>150</sup> L'OCM viande ovine et caprine a été créée en 1980.

<sup>151</sup> Le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) a donné naissance à l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) en 1995.

production et de la quantité produite. En France, le découplage se base sur des références historiques. Le montant de l'aide distribuée à l'hectare (Droit à paiement unique) dépend donc des aides qui étaient touchées en moyenne entre 2000 et 2002.

Jusqu'en 2014, le système de distribution des aides était basé sur ce calcul et était défavorable aux petites exploitations. D'une part, et dans les cas où elles produisent des productions qui historiquement étaient peu aidées (fruits et légumes, porcs, volailles,...) et si elles se situent dans des zones avec de faibles rendements historiques (type zones défavorisées) les montants de DPU touchés sont faibles. D'autre part, leur nombre d'hectares éligibles aux aides de la PAC en raison de leur petite structure est faible, automatiquement, elles bénéficient de moins d'aides directes que les grandes EA (Bureau et Witzke, 2010 ; Harvey et Jambor, 2011). De plus, elles subissent de plein fouet les conséquences de ce système *ie* une augmentation des prix du foncier rendant difficile l'accès aux terres (Swinnen, 2009).

Les aides du premier pilier de la PAC représentent entre 70% et 80% du budget de la PAC sur la période 2000-2010. Elles sont distribuées de façon peu favorable pour les petites EA. Elles sont complétées par les aides du second pilier de la PAC, orientées vers les aspects environnementaux et sociaux de l'agriculture, elles peuvent constituer une opportunité de soutiens agricoles pour les petites EA.

## 2.2 Politiques structurelles face aux petites exploitations agricoles

Comme on l'a vu dans le premier chapitre, un des objectifs des lois françaises d'orientation agricole de 1960 et 1962 est d'atteindre la parité économique et sociale de l'agriculture avec les autres secteurs économiques (Muller, 1984 ; Rémy, 1987 ; Coulomb, 1999). Les premières mesures étaient destinées à libérer des terres pour installer de jeunes agriculteurs en incitant à sortir de l'activité agricole les plus fragiles et les exploitants les moins susceptibles de prendre le train de la modernisation.

Parallèlement aux lois d'orientation agricole françaises de 1960-62 et au niveau européen, le rapport Mansholt de 1968 (à l'époque Mansholt est commissaire européen à l'agriculture) souligne la nécessité de restructuration de l'agriculture. Ce plan part du principe que la politique de soutien par les prix doit être associée à une politique des structures pour atteindre la parité économique et sociale entre le secteur agricole et les autres catégories socio-économiques en Europe.

Les directives issues de ce rapport sont mises en place après 1972, elles s'inspirent des lois françaises de 1960-62. Il s'agit de :

- la modernisation des EA *via* les plans de développement (aides aux investissements, prêts bonifiés). D'après Jacquet (1993) deux critiques à cette procédure de modernisation sont qu'elle a bénéficié aux agriculteurs déjà modernisés et a mis beaucoup d'exploitants en situation d'endettement excessif ;
- L'encouragement à la cessation d'activité agricole pour les exploitants âgés de 55 à 65 ans pour que « l'affectation de la SAU utilisée soit libérée à des fins d'amélioration des structures » (directive 75/268/CEE) ;
- la formation des agriculteurs.

La politique de sélection/élimination/restructuration prônée par le Plan Mansholt a encouragé une « élite paysanne » à se développer et a mené à la sortie du secteur agricole de très nombreux paysans du paysage agricole sans pour autant, atteindre l'objectif de la parité économique et sociale avec les autres secteurs économiques (Muller, 1984).

Cependant et d'après Bazin et Maresca (1990), la Commission européenne infléchit sa politique dès la fin des années 70 pour commencer à s'orienter vers une « conception moins sélective du développement agricole » en affirmant que peuvent coexister une « agriculture à haute technicité et forte productivité en terme de production de masse, et une agriculture marginale en termes de production mais socialement utile à la collectivité » (Bazin et Maresca, 1990, p116). Cette reconnaissance se concentre principalement dans les zones où produire est difficile et où il est important de maintenir une activité pour éviter leur abandon. Cette orientation se traduit par la directive des zones défavorisées.

### **2.3 Reconnaissance des activités autres que productives de l'agriculture**

La directive des zones défavorisées mise en place en 1975 reconnaît que pour certaines zones, les prix agricoles ne suffisent pas à assurer la viabilité des exploitations. Les objectifs de la directive dépassent cependant largement le cadre du maintien de l'activité agricole et portent plus globalement sur la sauvegarde de l'espace naturel, l'attractivité du territoire, le maintien d'une population dans ces zones et l'entretien de l'espace naturel. « C'est dans le cadre de cette directive que la Communauté prend pour la première fois en compte des fonctions écologiques et sociales non directement marchandes remplies par l'agriculture, telles que la contribution des exploitations au maintien du tissu économique rural ou à l'entretien des espaces montagnards » (Bazin, 1992, page 41).

Dans les zones défavorisées, les exploitations bénéficient alors d'Indemnités Compensatoires des Handicaps Naturels (versées en fonction de l'altitude, du relief et de la durée de l'hiver et distribuée en fonction du nombre d'UGB et du nombre d'hectares) et d'un renforcement des aides à l'investissement et à l'installation en montagne.

A cette époque, près de la moitié des exploitations agricole de la CEE est située en zone défavorisée et ne représente qu'un tiers de la production agricole communautaire (Bazin, 1992). Le soutien de la Commission européenne qui reconnaît la contribution environnementale et sociale des exploitations situées dans ces zones bénéficie alors en grande partie à des petites EA.

La réforme de 1992 de Mac Sharry élargit officiellement les objectifs de la PAC. Les engagements de l'UE auprès du GATT puis de l'OMC ont conduit l'UE à justifier les soutiens agricoles par la multifonctionnalité : l'OMC demande la réduction des aides agricoles avec un impact direct sur la production agricole. L'UE défend alors l'idée que l'agriculture joue un rôle sur l'environnement, les paysages, l'occupation des territoires ou encore l'emploi rural pour reconduire des soutiens agricoles en les rendant acceptables pour l'OMC (c'est-à-dire classés dans la boîte verte<sup>152</sup>).

Désormais les objectifs de la PAC sont entre autres, de soutenir le développement rural en tenant compte des activités qui contribuent au maintien de la population rurale, d'encourager l'extensification et d'encourager la protection de l'environnement<sup>153</sup>, de chercher à mieux répartir le soutien entre les différentes régions<sup>154</sup> et les différentes catégories d'agriculteurs (Jacquet, 1993). Ces objectifs sont principalement pris en charge par les mesures dites « d'accompagnement » des mesures de marché (régime de pré-retraite<sup>155</sup>, mesures agroenvironnementales et aide au boisement).

C'est en 1999 lors des accords de Berlin que le développement rural devient le second pilier de la PAC. Ce dernier concrétise une réelle prise en compte du rôle multifonctionnel de l'agriculture (Dechambre, 2007), y compris pour les petites exploitations.

A partir de là et on l'a vu dans la partie 1.1 de ce chapitre, les contributions sociales et/ou environnementales des petites EA peuvent alimenter un argumentaire en faveur de leurs soutiens par la PAC.

#### *Encadré IV.2 : le CTE petites exploitations qui n'a jamais vu le jour*

En France en 2002, une réflexion est menée par le CSO (Conseil Supérieur d'Orientation de l'Agriculture<sup>156</sup> sur la mise en place d'un CTE (Contrat Territorial d'Exploitation)

<sup>152</sup> Les soutiens à l'agriculture sont classés en trois « boîtes » en fonction de leur effet distorsif sur la production et les échanges : la « boîte verte » regroupe les aides acceptées car sans effet distorsif sur le marché mondial ; la « boîte orange » où sont classés les soutiens les plus distorsifs et la « boîte bleue », qui regroupe les aides partiellement découplées de la production. Les mesures de la boîte bleue sont tolérées jusqu'en 2003.

<sup>153</sup> Les mesures agroenvironnementales voient le jour en 1992.

<sup>154</sup> Les objectifs de maintien de l'activité agricole pour des productions fragiles localisées souvent dans des zones difficiles ont également été poursuivis par le maintien d'une partie couplée des aides directes.

<sup>155</sup> Le dispositif de préretraite des agriculteurs a été supprimé en 2008.

<sup>156</sup> Il s'agit d'une commission qui regroupe l'Etat ainsi que les professionnels du secteur agricole, de la distribution, des représentants des consommateurs et des associations de défense de l'environnement.

spécifiquement dédié aux petites EA définies d'après un chiffre d'affaires maximum (moyenne triennale) par UTH totales (salariés et non salariés) fixé à 40 000 euros incluant les aides du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC et, un montant maximum d'aides du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC (moyenne triennale) par exploitation fixé à 12 000€.

L'évaluation des CTE montrait à l'époque que le dispositif des CTE qui permettait aux exploitations de contractualiser pendant 5 ans un ensemble de mesures choisies (MAE, aides à l'investissement par exemple), touchait peu les petites EA (MAAF, 2001). Un CTE spécifique pour les petites EA a alors été pensé.

Le CTE « petites exploitations » n'a cependant, jamais été mis en place. Le document de travail du CSO (MAAF, 2001) reconnaissait cependant, les services rendus par les petites exploitations : maintien d'une activité économique dans des zones difficiles et par extension maintien d'emplois, contribution au tissu social et impact territorial par l'entretien des espaces et revitalisation des communes rurales, utilisation d'espaces agricoles en voie d'abandon, contribution au développement de l'attractivité touristique du milieu rural, préservation d'un patrimoine culturel bâti et transmissibilité des EA.

Il reconnaissait également des contraintes spécifiques aux petites EA : faible capacité d'autofinancement, précarité du foncier, non intégration dans les circuits classiques de formation, et aussi manque d'habitude par rapport aux soutiens publics. Et il soulignait le manque d'incitations des dispositifs pour les petites EA : aides distribuées à l'hectare, critères économiques trop élevés (MAAF, 2001).

Même si ce dispositif n'a pas été mis en place, il démontre l'ouverture progressive de la réflexion publique en France aux petites EA et la volonté croissante de reconnaître leur contribution et les contraintes auxquelles elles font face.

## 2.4 Intégration des pays d'Europe centrale et de l'est : nouvelle prise en compte des petites exploitations

L'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et de l'est a eu lieu en 2004<sup>157</sup>, 2007<sup>158</sup> puis 2013<sup>159</sup> et a largement contribué à la prise en compte des petites EA dans la PAC.

Au-delà de la SAU moyenne des EA, qui dans les NEMs (Nouveaux Etats-Membres) est largement inférieure à celle de l'UE à 15 (en 2013, elle est de 8ha dans les NEMs, contre 28ha dans l'UE à 15 – données Eurostat), coexistent dans nombre d'entre eux de très grandes EA et de très petites (Bulgarie, Hongrie, Slovaquie, République tchèque ou encore Roumanie) (Davidova et

<sup>157</sup> Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie.

<sup>158</sup> Bulgarie et Roumanie.

<sup>159</sup> Croatie.

al., 2013). Héritages de la collectivisation, les très grandes EA, anciennes coopératives et fermes d'Etat côtoient des très petites EA autorisées à l'époque pour assurer la subsistance des familles. Ainsi, 55% des exploitations des NEMs ont une PBS inférieure à 2 000€ contre 18% dans l'UE à 15 (données Eurostat).

Au final, dans l'UE à 28 qui en 2013 compte 11 millions d'EA, 33% de ces EA sont roumaines et 13% sont polonaises ; 66% des EA européennes font moins de 5ha de SAU et 40% ont une PBS inférieure à 2 000€ (données Eurostat)<sup>160</sup>.

Avec les élargissements successifs des années 2000, les rapports et séminaires européens sur l'agriculture de semi-subsistance caractéristique des NEMs et souvent spécifique aux petites EA se sont multipliés (Parlement européen, 2014 ; Davidova et al., 2013 ; Réseau européen de développement rural, 2010 ; Fritzsich et al., 2010). Le Parlementaire européen polonais Siekierski dans son rapport sur l'avenir des petites EA introduit le document de la façon suivante : « Les petites EA sont un élément indissociable des zones rurales européennes et fournissent de nombreux biens publics, notamment en contribuant à la préservation de la diversité des paysages, en assurant la subsistance de millions de personnes, principalement dans ce qu'on appelle les nouveaux États membres, et en cultivant depuis des siècles de riches traditions et coutumes populaires rurales » (Parlement européen, 2014, p10). L'intégration des NEMs a largement participé à un renouveau dans la prise en compte des petites EA y compris dans la PAC 2014-2020.

## 2.5 L'amplification du débat sur les petites exploitations dans la réforme de 2014

### La société civile défend les petites exploitations agricoles

Pour introduire la réforme de la PAC de 2014, le Commissaire Ciolos a organisé une consultation publique en avril 2010 auprès des citoyens européens et des organisations européennes<sup>161</sup>. Cette consultation portait sur quatre grandes questions : pourquoi avons-nous besoin d'une politique agricole européenne commune ? Qu'est-ce que les citoyens attendent de l'agriculture ? Pourquoi réformer la PAC ? De quels outils avons-nous besoin pour la PAC de demain ? (Commission européenne, 2009b).

Globalement le maintien de l'activité agricole par une rémunération du travail adaptée, la nécessité d'une PAC équitable et la préservation des emplois en zone rurale ressortent comme les grands défis à relever.

Plus précisément si on se concentre sur les petites EA, il apparaît que pour certains, la PAC est « socialement injuste » étant donné qu'entre autres, les petits exploitants en bénéficient peu. Pour d'autres, c'est la préservation de la diversité des systèmes de production et des structures agricoles

---

<sup>160</sup> Données Eurostat publiée par la Direction Générale de l'agriculture et du développement rural (2017).

<sup>161</sup> parties prenantes, groupes de réflexion et instituts de recherche

y compris des exploitations petites et défavorisées, qu'il faut assurer. Enfin, les tâches administratives et la paperasserie difficile à gérer pour les petits agriculteurs ressortent comme un enjeu important de simplification de la PAC.

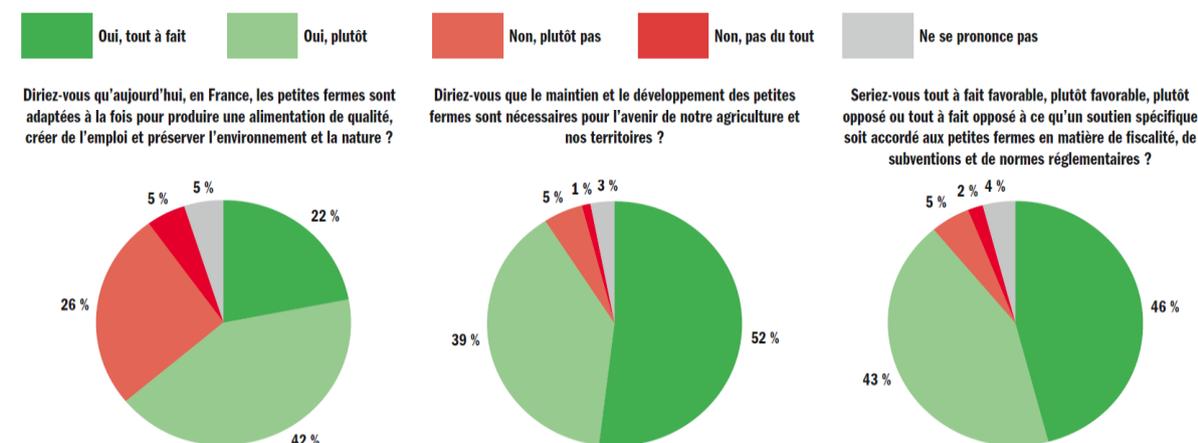
Dans cette consultation publique d'avril 2010, les citoyens européens ont fait connaître l'importance qu'ils donnent au sort des petites EA. Cet intérêt a été confirmé un an après la consultation publique par l'eurobaromètre de 2011 sur la PAC<sup>162</sup> (Commission européenne, 2011b) puis dans une étude Ifop récente et menée à l'échelle française (encadré IV.3) :

- 44% des citoyens européens pensent que les règles de la PAC devraient être simplifiées pour les petites EA car les très petites EA jouent un rôle important dans la vie sociale de certaines zones rurales ;
- 44% estiment que les très petites EA méritent une aide car elles maintiennent une activité économique dans certaines zones rurales ;
- 38% des citoyens européens pensent qu'un accès plus facile au soutien public aiderait les petites fermes à se moderniser et à devenir plus compétitives ;
- 15% des citoyens européens font valoir que les petites fermes devraient être aidées pour leur gestion des paysages.

*Encadré IV.3 : Les petites fermes et la société civile en 2017 en France*

Ce sondage a été réalisé par l'Ifop pour la Confédération paysanne (1 001 personnes questionnaire en ligne du 9 au 11 janvier 2017) publié par Politis.

Les sondés considèrent à 64 % que la petite ferme est un modèle adapté à une production de qualité, à la création d'emplois ainsi qu'à la préservation de la nature, et même à 91 % que les petites fermes ont de l'avenir et, par conséquent, doivent être spécifiquement soutenues.



Graphique IV.2: résultats du sondage (graphique issu de Politis, 2017)<sup>163</sup>.

<sup>162</sup> Près de 27 000 répondants.

<sup>163</sup> Politis 1437 – 19/01/2017.

La société civile est sensible au soutien aux petites EA et semble défendre leurs intérêts dans les différents sondages présentés ci-dessus, et confirmés par la consultation publique de 2017 sur la modernisation et la simplification de la PAC<sup>164</sup> (Ecorys, 2017).

Or la société civile joue un rôle important car c'est elle qui finance le budget européen et donc la PAC et peut faire bouger les lignes défendues par les pouvoirs publics.

### Absence de débat au niveau européen sur le « programme pour les petits agriculteurs »

Dans le débat européen sur la réforme de 2014, les petites exploitations apparaissent dès les premiers documents (même ceux qui ont précédé la Communication de la Commission européenne de novembre 2010 - encadré IV.4). Il s'agit principalement de montrer que la PAC est attentive à l'entrée des Nouveaux Etats-Membres et prend en compte les petites EA qui constituent leur agriculture. Il faut aussi souligner que le nouveau Commissaire à l'agriculture et au développement rural est roumain et est donc beaucoup plus sensible que ses prédécesseurs aux difficultés auxquelles font face les petites EA.

La Communication de la Commission européenne de novembre 2010<sup>165</sup> met en évidence le rôle des petites EA pour le développement territorial. Elle défend une agriculture avec des structures agricoles et des systèmes de production hétérogènes qui contribuent à l'attrait et à l'identité des régions rurales.

En second lieu, elle souhaite rendre la PAC « plus utile pour les petites EA dont le rôle sur le plan économique, environnemental et culturel est indispensable ». Elle propose un régime simplifié destiné aux petits agriculteurs pour simplifier le système actuel des paiements directs : « il est nécessaire de simplifier la vie des petites EA en leur garantissant une charge administrative à la hauteur de ce qu'elles peuvent assurer » (Ciolos, 2011, p3).

Le Parlement européen n'est pas en reste. Dès 2009, la parution du rapport Lyon (encadré IV.4) avait mis en avant l'importance d'aider les petites EA et surtout de leur simplifier l'accès aux aides. Le Rapport Dess voté en juin 2011 défend aussi l'idée, qui fait son chemin, de la mise en place d'un régime d'aide simplifié pour les petits agriculteurs, qui pourrait s'appuyer sur une aide forfaitaire non conditionnelle versée aux petites EA en remplacement de tous les autres dispositifs existants.

La Commission propose alors un « programme pour les petits agriculteurs » qui, sans contrepartie de leurs parts, leurs assure un montant forfaitaire d'aides directes minimal.

---

<sup>164</sup> Elles sont considérées comme devant être soutenues pour leur rôle social dans les territoires, pour promouvoir le développement de l'agriculture biologique pour ces exploitations et aussi pour alléger les lourdeurs administratives auxquelles elles font face voire même les en exonérer. Enfin, prendre en compte dans la distribution des aides des critères de distribution plus favorable aux petites exploitations agricoles

<sup>165</sup> Les objectifs généraux de la future PAC sont : (i) production alimentaire viable, (2) gestion durable des ressources naturelles et des mesures en faveur du climat, (iii) développement territorial équilibré)

En soit, il y a eu assez peu de débats au niveau européen sur la proposition du « programme pour les petits agriculteurs ». La proposition de la Commission européenne a été bien accueillie par les Nouveaux Etats-Membres principalement ciblés par cette mesure. Néanmoins, on peut évoquer la réaction du Defra<sup>166</sup> (2011) s'inquiétant que ce niveau minimal d'aides incite les fermes à rester petites ce qui pourrait nuire à leur compétitivité. Enfin, la Confédération Paysanne qui elle, a réfléchi à une possible application du programme en France estime que ce programme est insuffisant en termes de montant proposé aux exploitants<sup>167</sup> (Confédération Paysanne, 2012).

#### *Encadré IV.4 : Rapport Lyon présenté avant la Communication de la Commission Européenne*

Avant même la Communication de la Commission européenne, le Parlement européen qui a désormais le pouvoir de co-décision depuis le traité de Lisbonne, devance la Commission européenne avec un premier rapport porté par le député Lyon (PPE, All<sup>168</sup>). Dans ce rapport voté à la quasi-unanimité par les députés du Parlement européen, Lyon identifie les EA de petites taille et principalement inscrites dans une agriculture de subsistance caractéristique des NEMs, comme un défi. Il reconnaît le rôle « particulièrement important des petites EA dans l'approvisionnement en biens publics non productifs » (Parlement européen, 2010, p6). Toujours en lien avec l'entrée des NEMs, il estime que maintenir ces petites EA est important car s'ils « devaient abandonner les agriculteurs auraient pour des raisons d'âge, de qualifications, de choix de vie bien des difficultés pour trouver un emploi à l'extérieur surtout en période de récession et de chômage élevé » (Parlement européen, 2010, p13). Enfin, il estime aussi que ces petites EA en particulier, la PAC doit être simplifiée.

#### **La prise en compte des petites exploitations agricoles en France**

Avant la Communication de la Commission européenne, les petites EA étaient absentes de la plupart des documents officiels français (CGAAER, 2010 ; MAAF, 2010 ; MEEM, 2010). Après la Communication de la Commission Européenne, on voit émerger le terme dans certains documents. C'est le cas par exemple pour le Comité des Régions (2011) qui défend plus d'équité dans la répartition des aides pour « dégager plus de fonds en faveur des petites exploitations » ; dans le rapport de l'Assemblée nationale (2013) qui souhaite le ciblage des aides du second pilier entre autres sur les petites fermes ; ou encore dans un des documents du MAAF (2013) qui présente le dispositif de la surprime. Ce dispositif, également appelé le paiement redistributif a été porté par le Ministère de l'agriculture français dans les négociations au Conseil de l'UE sur la réforme de la PAC 2014. Il consiste à majorer les aides directes versées aux premiers hectares de

<sup>166</sup> Department for Environment Food and Rural Affairs

<sup>167</sup> Elle propose qu'en France, l'aide forfaitaire soit de 5 000€ pour le 1<sup>er</sup> actif et 2 500€ pour les actifs suivants.

<sup>168</sup> Parti Populaire Européen et de nationalité allemande

toutes les EA. L'idée est de redistribuer les aides vers EA riches en emploi, qui d'après le MAAF s'avèrent être des petites et moyennes EA.

## 2.6 La PAC 2014-2020 : présentation générale et méthode d'estimation des aides agricoles

Dans cette partie, on présente succinctement la PAC de 2014-2020 à partir des éléments qui seront réutilisés par la suite. Nous ne revenons pas sur tous les dispositifs existants. Nous présentons à partir de cela la méthode d'estimation des aides que nous avons suivie et sur laquelle nous appuyons une partie de l'analyse.

En effet, les données sur la PAC disponibles pour l'ensemble des EA françaises sont celles de Télépac<sup>169</sup>. Elles indiquent le nom des bénéficiaires, les types d'aides touchées et les montants mais sans indication sur les caractéristiques des EA.

A partir de la structure des aides de la PAC 2014-2020 et des données du recensement agricole de 2010 (SAU, cheptels, type de productions, localisation, chargement) nous avons donc estimé des montants d'aides directes pour l'ensemble des EA.

### Présentation de la PAC de 2014-2020

La PAC 2014-2020 se compose de deux piliers : le premier pilier rassemble les aides directes (couplées et découplées) et l'Organisation Commune de Marché unique. Il est financé à 100% par le FEAGA (Fonds Européen Agricole de Garantie). Le second pilier rassemble les mesures pour le développement rural (cofinancement assuré par le FEADER – Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Le premier pilier représente près de 80% du budget de la PAC. Annuellement et sur la période 2014-2020, le budget de la PAC est de 50 milliards d'euros.

Avec la réforme de 2014, la structure de premier pilier a été complètement revue. Il est constitué désormais de strates de paiements (graphique IV.3) :

- Les **paiements de base** (DPB) sont versés à tous les hectares éligibles. Avec la réforme de 2014, les fruits et légumes entrent dans le dispositif des aides directes, ce n'est pas le cas des hectares en vigne<sup>170</sup>.

Le montant des DPB à l'hectare doit progressivement s'uniformiser d'ici 2019 (fin des références historiques) : c'est la convergence interne ;

- Le **paiement vert** est versé à tous les hectares éligibles, ce paiement est soumis au respect de trois pratiques considérées comme bénéfiques pour l'environnement<sup>171</sup> :

---

<sup>169</sup> Les données individuelles PAC suite à la réforme de la PAC (*ie* après 2015 pour une application complète) ne sont pas disponibles.

<sup>170</sup> C'est la profession qui a souhaité ne pas entrer dans ce dispositif. Les viticulteurs bénéficient d'aides de la PAC par le biais de l'OCM : restructuration du vignoble, assurance récolte, aides à l'investissement par exemple.

- *la diversification des cultures* : elle concerne uniquement les exploitations qui ont plus de 10ha de terres arables. Pour les exploitations les dépassant les contraintes portent sur le nombre de cultures présentes et la surface qu'elles représentent sur le total des terres arables de l'exploitation ;
- *le maintien des prairies permanentes* au niveau régional et le maintien de prairies dites sensibles ;
- et enfin *le maintien ou la réhabilitation de 5 % de la surface arable de l'exploitation agricole en surfaces d'intérêt écologique* (cultures fixatrices d'azote, jachères, haies, talus, mares par exemple) pour les exploitations qui ont plus de 15ha de terres arables.
- Le **paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs** de moins de 40 ans et qui s'installent pour la première fois. Ce paiement complète la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) du second pilier.

Les paiements suivants sont facultatifs pour les EM :

- Le **paiement redistributif ou surprime pour les 52 premiers hectares** : il s'agit de la majoration des aides directes sur les premiers hectares de toutes les EA. L'objectif est de favoriser une redistribution des aides directes vers les petites et moyennes EA. En France, la surprime a été fixée à la moyenne nationale de SAU soit 52 ha.
- Les **paiements pour les aides couplées** sont déterminés en fonction des productions agricoles et d'exigences fixées par les EM.
- Les **paiements pour les zones à contraintes naturelles** : cette strate n'a été choisie par aucun EM.

L'ensemble de ces paiements sont soumis à la **conditionnalité**<sup>171</sup>. Cette obligation rassemble un ensemble d'exigences et de normes qui visent « à contribuer à la mise en place d'une agriculture durable passant par une meilleure sensibilisation des bénéficiaires à la nécessité de respecter ces normes de base. Elle a également pour but d'aider la PAC à mieux répondre aux attentes de la société grâce à une meilleure cohérence de cette politique avec celles mises en œuvre dans les domaines de l'environnement, de la santé publique, animale et végétale et du bien-être des animaux » (Commission européenne, 2013b, p8). La conditionnalité a été mise en place dans la PAC en 2003. Concrètement on retrouve dans la conditionnalité des mesures visant par exemple,

---

<sup>171</sup> Le contrôle du paiement vert est administratif et certaines exploitations peuvent faire l'objet d'un contrôle sur place que l'exploitant soit admis ou non au paiement vert (vérification de l'exemption). Le non-respect des critères de verdissement peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la réduction totale du montant du paiement vert.

<sup>172</sup> Ainsi que de paiements au titre de la restructuration et reconversion des vignobles, et vendanges en vert ; et d'aides du second pilier : aide au boisement et à la création de surfaces boisées, aide pour la mise en place de systèmes agroforestiers, mesures agroenvironnementales et climatiques, soutien à l'agriculture biologique, paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau, paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques, paiements en faveur du bien-être des animaux, aides pour les services forestiers, environnementaux et climatiques et la conservation des forêts.

à limiter l'érosion des sols, à assurer un niveau minimal d'entretien des terres, à éviter la détérioration des habitats et à protéger les eaux.

La Commission européenne a proposé que son « **programme pour les petits agriculteurs** » permette à ceux qui le souhaitent, de recevoir un paiement annuel qui se substitue aux aides directes (couplées et découplées). Les exploitants n'ont alors plus à respecter la conditionnalité ou les obligations du paiement vert. Nous étudions plus précisément ce programme dans la partie 3.2 de ce chapitre.

<b>Soutien couplé (facultatif)</b>	<b>Soutien zones à contraintes nat. (facultatif)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à 8% (ou 13% dans certains cas) de l'enveloppe, +2% pour les protéagineux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les zones sujettes à des contraintes naturelles – tout ou partie</li> <li>Jusqu'à 5 % de l'enveloppe</li> </ul>
<b>Paiement jeunes agriculteurs</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à 2% de l'enveloppe</li> <li>&lt; 40 ans, en installation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Majoration des paiements</li> </ul>
<b>Paiement redistributif (facultatif)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à 30% de l'enveloppe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Majoration des aides sur les premiers hectares (seuil de 30ha ou la taille moyenne des exploitations de l'EM)</li> </ul>
<b>Paiement « vert »</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversification des cultures</li> <li>Prairies permanentes</li> <li>Surface d'intérêt écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>30 % de l'enveloppe</li> <li>Principe d'équivalence</li> </ul>
<b>Paiement de base</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveaux droits en 2015</li> <li>Notion "d'agriculteur actif"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide à l'hectare uniforme au niveau national ou régional en 2019. Possibilité d'une convergence progressive (avec un montant minimum de 60% de la moyenne en 2019)</li> </ul>

Graphique IV.3 : Structure du premier pilier de la PAC 2014-2020 (en bleu les dispositifs obligatoires pour les EM, en vert les facultatifs)

Avec la réforme de 2014, les objectifs du second pilier n'ont pas été modifiés : contribuer à la compétitivité de l'agriculture, à la gestion durable des ressources naturelles et à un développement équilibré des zones rurales. Les mesures de la politique de développement rural sont classées en priorités<sup>173</sup>.

<sup>173</sup> Encourager le transfert de connaissances et d'innovation ; Améliorer la compétitivité de tous les agriculteurs et renforcer la viabilité des exploitations agricoles ; Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture ; Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la foresterie ; Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires ainsi que dans le secteur de la foresterie ; Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Les principales nouveautés du second pilier pour la période 2014-2020 sont : la prise en compte du changement climatique dans les mesures agro-environnementales (appelées les MAEC – mesures agroenvironnementales et climatiques), le soutien aux partenariats européen d'innovation (*via* des groupes opérationnels associant chercheurs, agriculteurs, entreprises privées,...). Enfin, des outils assurantiels ont été ajoutés. Ils visent à faciliter la gestion des risques par les exploitants.

Les objectifs de la réforme de 2014 étaient de rendre la PAC plus juste, plus verte et plus simple. La fin des références historiques, la convergence interne des droits à paiement de base et la surprime des 52 premiers hectares dans le cas de la France vont dans ce sens d'une PAC plus juste et sont moins défavorables pour les petites EA, même si les aides restent distribuées à l'hectare de SAU. L'ajout d'un paiement vert porte un message politique fort qui prône le « *public money for public goods* », mais finalement à l'échelle française, les pratiques imposées par ce paiement auront peu d'impacts car sont déjà largement mises en œuvre (Lécole et Thoyer, 2016). Enfin, la multiplication des dispositifs et leurs contrôles n'ont pas simplifié la PAC.

### **La méthode d'estimation des montants d'aides directes**

Les données Télépac ne nous permettent pas de déterminer les caractéristiques des EA et donc de savoir si les aides distribuées le sont à des petites EA ou à des moyennes et grandes EA.

A partir des données du recensement agricole de 2010<sup>174</sup>, nous avons estimé des montants d'aides directes (couplées et découplées). Pour cela nous nous sommes basés sur les strates des aides directes présentées précédemment (graphique IV.3) et sur les montants par hectare décidés par la France lors de l'application de la PAC 2014-2020. De fait, ces montants varient en fonction des décisions ministérielles et des arbitrages budgétaires annuels, nous choisissons d'utiliser pour les aides découplées, l'enveloppe française prévue sur la période de programmation et sur sa répartition entre les strates prévue en 2019 (Chambre d'agriculture, 2014). Ce choix s'explique par la période de transition actuelle liée à la convergence interne des droits à paiement de base : des objectifs de convergence interne ont été fixés pour 2019. Dans le cas des aides couplées, l'enveloppe prévue pour 2019 est connue mais pas sa répartition entre les productions. Nous nous appuyons donc sur les montants de 2014 dans ce cas (MAAF, 2014).

Les surfaces éligibles de l'exploitation sont : les terres arables<sup>175</sup>, les prairies permanentes, les cultures pérennes hors vignes. Nos calculs excluent donc les hectares en vigne de la SAU. Ensuite

---

<sup>174</sup> Les données du RA2010 ne comportent pas de données sur la PAC hormis quelques exceptions comme les aides à la modernisation, les MAEC, AB ou la DJA. Elles n'indiquent pas les montants, seulement si les exploitations ont bénéficié de ces aides sur la période de référence.

<sup>175</sup> Elles recouvrent également les prairies temporaires et jachères de cinq ans ou moins

nos calculs s'appuient sur une estimation des surfaces proratisées (encadré IV.5). Nous choisissons d'appliquer un prorata moyen sur toutes les surfaces en prairie peu productive<sup>176</sup>. Il s'agit principalement de parcours et lande pâturée, et ces surfaces peuvent être boisées. Les enquêteurs du recensement agricole vérifient que ces surfaces sont peu boisées pour les comptabilisées comme prairies et non comme bois et forêt. Pour ces hectares, nous choisissons donc d'utiliser un coefficient de prorata de 80%.

#### *Encadré IV.5 : la proratisation des hectares éligibles*

Depuis 2015, et dans le cas des prairies et des pâturages permanents (comprenant les surfaces pastorales), les hectares éligibles ne correspondent pas aux hectares réels de l'EA. Il s'agit du calcul des prorata. Le système de prorata concerne le calcul de toutes les aides surfaciques c'est-à-dire aussi bien les aides du premier pilier (DPB, paiement vert par exemple) que l'Indemnité compensatoire aux handicaps naturels (ICHN) ou les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC).

Avant 2015, un hectare de parcours permettait d'activer un DPU dont le montant historique était plus bas qu'un DPU en zone céréalière par exemple. La mise en place des DPB et la convergence interne visent à un montant par hectare homogène pour tous les hectares éligibles parcours ou hectares en zone céréalière. Il a donc été convenu de mettre en place le système des prorata pour ne pas sur-doter les surfaces difficilement accessibles ou avec peu d'éléments comestibles pour les animaux. Les exploitants doivent donc estimer lors de leur déclaration PAC le taux de recouvrement des hectares par des éléments non éligibles (buissons, ligneux, mares, pierres,...). En fonction de la capacité des animaux à pouvoir se nourrir sur la parcelle (éléments consommables et accessibles) on estime un équivalent de la surface en hectare éligible. Un hectare parfaitement adapté correspond à 1ha éligible *ie* utilisé dans le calcul PAC. Pour un hectare qui a quelques éléments non comestibles et quelques difficultés d'accessibilité on attribue un taux d'éligibilité de 80% : 1,25ha réels correspondent à 1ha dit éligible. Le pourcentage de surface éligible peut aller jusqu'à 0% d'admissibilité. Pour aider les agriculteurs à déterminer ces prorata, le ministère de l'agriculture a prévu un « guide national d'aide à la déclaration de la catégorie d'admissibilité des surfaces, pour les prairies et pâturages permanents » (MAAF, 2017). Des sanctions peuvent être prises si lors d'une visite de contrôle, les contrôleurs estiment que le prorata a été sous-évalué.

<sup>176</sup> Ces surfaces sont identifiées dans le RA2010 d'après un rendement par hectare donné.

Les hypothèses faites pour le calcul sont les suivantes :

Strate	Montants choisis estimés pour 2019 <sup>177</sup>	Données du RA2010 utilisées et méthode de calcul
<b>Montant moyen de Droit à paiement de base</b>	93€/ha	On multiplie la SAU (hors vigne et avec prorata) des exploitations par ce montant
<b>Montant moyen de Paiement vert</b>	82€/ha	Nous faisons l'hypothèse que tous les exploitants (hors vigne) bénéficient du paiement vert. On multiplie la SAU (hors vigne et avec prorata) des exploitations par ce montant
<b>Surprime aux premiers hectares</b>	99€/ha pour les 52 premiers hectares	On multiplie les 52 premiers ha des EA (hors vigne et avec prorata) des exploitations par ce montant
<b>Montant additionnel pour les jeunes agriculteurs</b>	70€/ha pour les 34 premiers hectares	Uniquement pour les jeunes agriculteurs qui ont moins de 40 ans, sont installés depuis 5 ans ou moins et ont un niveau de formation IV <sup>178</sup> en agriculture ou ont suivi une formation continue agricole. On multiplie les 34 premiers ha de la SAU (hors vigne et avec prorata) des exploitations par ce montant
<b>Aides couplées</b>	Pour chaque aide on utilise les montants moyens indiqués dans le guide de MAAF (2014)	Pour chaque aide couplée, on spécifie la production et on respecte quand c'est possible les seuils (minimum et maximum).

Tableau IV.1 : estimations des montants d'aides directes touchés par les exploitants agricoles du recensement agricole de 2010.

Notre estimation est grossière. Tout d'abord, nous utilisons des montants de droits de paiements de base après convergence qui sont estimés et potentiellement valables à partir de 2019 avec des montants d'aides couplées de 2014. Ensuite, nous croisons les données du recensement agricole de 2010 avec les données de la PAC 2014-2020. Enfin et c'est particulièrement vrai dans le cas des aides couplées nous n'avons pas accès avec le RA2010 à de nombreuses informations telles que l'identification des animaux, le nombre de petits vendus par animaux et par an, les périodes de couverts ou encore les certifications des semences. Nous faisons donc l'hypothèse que ces conditions sont respectées par les exploitants concernés.

<sup>177</sup> (Chambre d'agriculture, 2014)

<sup>178</sup> Formation de niveau bac (général, technologique ou professionnel), du brevet de technicien (BT) ou du brevet professionnel.

Ce calcul nous permet cependant, d'approcher le nombre de petites exploitations qui seraient exclues de certains dispositifs et d'estimer les montants que leur entrée dans ces dispositifs pourrait impliquer.

### *En conclusion sur la prise en compte des petites exploitations dans la PAC*

Le débat au niveau européen et français de la réforme de 2014 s'est focalisé sur les mesures de redistribution des aides qui indirectement influent sur les petites EA et surtout concernent toutes les EA. Il s'agit de la convergence des aides entre les EM<sup>179</sup> et de la convergence des aides entre les agriculteurs d'un même Etat-membre<sup>180</sup>. Alors que les propositions faites par la Commission européenne laissaient entrevoir peu de redistribution des aides (Lécole et Thoyer, 2015), le vote final et l'application dans les Etats-membres laisse encore moins de doute sur le manque d'efficacité de ces mesures.

Au fil des années et surtout grâce aux élargissements successifs de l'UE, les petites EA ont été prises en compte non plus pour qu'elles laissent la place à de plus grandes, mais pour qu'elles se maintiennent. **On leur reconnaît désormais un rôle social et environnemental dans les textes officiels et les discours.** Reste à voir comment cela se traduit concrètement dans les mesures de la PAC actuelle. Nous proposons de revenir sur ce point dans la partie suivante.

### **3. La PAC 2014-2020 et les petites exploitations : états des lieux et propositions**

Comment la PAC d'aujourd'hui soutient-elle les petites EA ? Sont-elles exclues des aides de la PAC ? Si oui, lesquelles et comment ? Enfin la PAC répond-elle aux besoins des petits exploitants et les incite-elle à contribuer davantage du point de vue environnemental et social ?

La question de l'accès des petits exploitants aux aides de la PAC fait écho entre autres, aux enquêtes réalisées dans la métropole de Montpellier et dans les Baronnies. Les exploitants ont révélé que le manque de reconnaissance de la part des politiques publiques à leur égard était une réelle difficulté. Pour eux, le système actuel ne favorise pas les petits exploitants. Nous présentons dans une **première partie** les conditions d'accès aux aides de la PAC et les modalités de distribution.

---

<sup>179</sup> La convergence externe des aides se traduit concrètement par un rattrapage progressif des montants d'aide directe par hectare des Etats-membres où ce montant est inférieur au montant moyen européen. Le rattrapage est à la charge des Etats-membres qui se situent au-dessus de cette moyenne.

<sup>180</sup> La convergence interne consiste à uniformiser les paiements de base à l'hectare entre les exploitants d'un même Etat-membre. A cela s'ajoute le plafonnement et la dégressivité des aides directes. Il s'agit de diminuer les montants d'aides voire de les plafonner à partir d'un seuil donné. Quand les exploitations dépassent ce seuil, l'argent est redistribué à l'ensemble des exploitations dans le cadre du second pilier.

Ensuite, les exploitants enquêtés se sont largement plaints des lourdeurs administratives et des contraintes associées à la PAC. Pour certains, ces conditions sont une raison pour ne plus demander d'aides de la PAC. Nous proposons dans une **seconde partie** de nous concentrer sur la surcharge administrative des petits exploitants en présentant le « programme pour les petits agriculteurs »<sup>181</sup>, un programme spécialement destiné aux petits exploitants pour, selon la Commission européenne, simplifier leur accès aux aides directes. Ce programme n'a pas été choisi par la France, nous étudions les opportunités d'un tel programme pour les petits exploitants français.

Puis dans **une troisième partie**, nous revenons sur la question de la création d'emploi qui nous semble pertinente pour des petites exploitations. Nous l'avons vu dans le chapitre 3, les petites EA peuvent être confrontées au manque de temps et au besoin d'une main d'œuvre supplémentaire sans pouvoir cependant la payer. Nous analysons la façon dont la PAC pourrait valoriser cette contribution à l'emploi pour les petites exploitations qui en ont et comment elle pourrait l'amplifier pour les autres.

Enfin et dans **une quatrième partie**, nous étudions l'installation des petits exploitants et l'accès au foncier. Que cela soit pour s'installer ou pour s'agrandir, les petits exploitants ont du mal à trouver des terres. Celles qu'ils trouvent sont souvent sans habitation voisine et sans lieux de stockage à proximité. Nous décrivons les dispositifs existants et faisons des propositions d'améliorations.

### 3.1 L'exclusion des petits exploitants agricoles de la PAC : mythe ou réalité ?

Les aides agricoles sont distribuées aux exploitants agricoles selon un certain nombre de critères d'éligibilité comme la situation géographique, l'âge de l'exploitant, mais aussi selon le nombre d'animaux présents et l'activité agricole sur l'exploitation.

Nous présentons dans cette partie sur les conditions générales d'octroi des aides directes (découplées et couplées) et certaines aides du second pilier. Nous nous focalisons sur les critères qui pourraient être excluants pour les petites EA.

#### 3.1.1 Les conditions d'éligibilité aux paiements directs découplés dans la PAC : le cas français

D'après le règlement européen 1307/2013, pour bénéficier des aides directes de la PAC (1<sup>er</sup> pilier)<sup>182</sup>, l'exploitant agricole doit remplir trois conditions :

- démontrer une **activité agricole** ;

---

<sup>181</sup> Small farm scheme

<sup>182</sup> L'exploitant peut bénéficier d'aides du second pilier s'il a une activité agricole minimale et est agriculteur actif : un exploitant peut donc être exclu des aides directes du premier pilier en raison d'un montant d'aides directes trop faible, mais peut tout de même toucher des aides du second pilier.

- être considéré comme **agriculteur actif** ; et
- demander un montant d'aides directes **supérieur à un minimum donné** (Commission européenne, 2013c).

Ces conditions sont interprétées au niveau des Etats-membres, ce qui constitue un enjeu important de débat national car les conditions d'éligibilité définissent les EA qui ont droit aux aides et donc celles qui en sont exclues. Derrière cette question se profile le débat des modèles agricoles à promouvoir, les tenants du modèle de l'exploitation professionnelle s'opposant souvent à ce que les petites EA qu'ils considèrent comme ayant une activité de loisir ou résiduelle puissent être aidées.

Nous revenons sur les trois conditions du règlement 1307/2013 pour bénéficier des aides directes afin de voir si elles peuvent constituer des limites importantes d'accès aux aides de la PAC pour les petites EA françaises.

#### *Démontrer une activité agricole*

L'activité agricole se justifie d'après le règlement 1307/2013 selon des conditions graduelles d'activité.

Dans le premier cas, il y a activité agricole sur une exploitation s'**il y a production, élevage ou culture de produits agricoles sur l'exploitation**. Il s'agit là du cas le plus classique. En France, c'est l'affiliation à la MSA (en tant que non salarié agricole ou en tant que cotisant solidaire) qui « démontre » qu'il y a une activité agricole (encadré IV.6). Les non affiliés MSA doivent quant à eux justifier leur activité, par exemple avec une attestation de numéro SIREN ou Kbis<sup>183</sup> qui attestent l'existence d'une entreprise et dans ce cas doivent démontrer que son secteur d'activité est l'agriculture.

Si l'activité agricole ne peut être démontrée de cette première façon, alors elle doit être justifiée par le **maintien d'une surface agricole dans un état qui la rend adaptée au pâturage ou à la culture**. Il s'agit de montrer qu'un semis peut être réalisé sur les terres arables ; que pour les cultures permanentes, il n'y a pas de ronces inter-rang, ou de prédominance d'espèces indésirables au sol ; et pour les prairies et pâturages permanents (sans animaux) de montrer l'absence d'éléments pouvant être dangereux pour des animaux (tas de ferraille) ou montrer l'absence d'une espèce indésirable prédominante (chardons par exemple) (MAAF, 2016a). Des contrôles peuvent être faits pour vérification.

---

<sup>183</sup> Kbis est un formulaire qui atteste de l'existence juridique d'une entreprise. Il indique les caractéristiques de l'entreprise y compris sa raison sociale, sa forme juridique et son numéro SIREN. Ce dernier sert à identifier une entreprise, il dure le temps de vie de l'entreprise et est invariable.

Enfin et en dernier lieu, si les deux premiers cas ne démontrent pas qu'il y a une activité agricole, il reste une dernière justification possible pour montrer qu'il y a **exercice d'une activité minimale sur les surfaces agricoles naturellement conservées**. Ce cas est très peu répandu car il s'agit des terres situées dans des zones définies par l'Etat-membre (en France celles situées à plus de 2 100 m dans le Massif des Alpes, 1 600 m dans le Massif Central et 2 400 m dans le Massif des Pyrénées). Dans ces cas-là ce sont par des seuils de chargement ou par une fauche annuelle qu'est vérifiée l'activité agricole minimale.

*Encadré IV.6 : les conditions d'affiliation à la MSA*

Les petits exploitants affiliés à la MSA en tant que non salarié agricole ou en tant que cotisant solidaire ont par définition une activité agricole (il peut s'agir d'exploitant à titre exclusif, de pluriactifs ou de retraités).

Les exploitants affiliés à la MSA en tant que non salarié agricole doivent :

- (1) **Avoir une SAU supérieure ou égale à une SMA** (surface minimale d'assujettissement) ;
- (2) ou **consacrer au moins 1 200h de travail par an à l'activité agricole**. Les activités de prolongement de la production sont prises en compte.

Pour les exploitants qui ne respectent aucune des deux premières conditions<sup>184</sup> : **avoir des revenus professionnels générés supérieurs à 800 SMIC** par an soit en 2017, 7 808€.

Les exploitants sont affiliés en tant que cotisants solidaires s'ils ont :

- (1) une **superficie supérieure ou égale à 1/4 de SMA et inférieure à 1 SMA** ;
- (2) ou **une activité agricole d'au moins 150 heures/an et inférieure à 1 200 heures/an**.

S'ils se situent dans une des tranches décrites pour les deux premières conditions et ont des **revenus générés par l'activité agricole inférieurs à 800 SMIC** (7 808€ en 2017) (dans le cas des non retraités), ils sont cotisants solidaires.

Dans les enquêtes réalisées en 2016 dans la métropole de Montpellier et dans les Baronnie, on recense 80% des petits exploitants enquêtés pour qui on considère qu'ils ont une activité agricole car ils sont affiliés à la MSA (tableau IV.2).

<sup>184</sup> Et qui ne sont pas retraités.

Statuts MSA	Métropole de Montpellier	Baronnies
Non salariés agricoles	6	16
Cotisants solidaires	8	2
<b>Non affiliés</b>	<b>6</b>	<b>2</b>
<i>Total des petites EA enquêtées</i>	<i>20</i>	<i>20</i>

Tableau IV.2 : Affiliation des enquêtés dans la métropole de Montpellier et dans les Baronnies.

Sur les deux terrains et parmi les 8 exploitants à ne pas être affiliés à la MSA, un exploitant a touché 200€ d'aides de la PAC : il a donc pu démontrer son activité agricole autrement que par une affiliation MSA. Pour les 7 autres on ignore leur éligibilité à la PAC malgré leur non affiliation car ils n'ont pas fait de demandes récentes pour bénéficier d'aides de la PAC. Deux d'entre eux pensent qu'ils ne peuvent pas accéder aux aides et les cinq autres ne souhaitaient pas en bénéficier.

Ces résultats montrent que même si les seuils d'affiliation à la MSA ont été abaissés (encadré IV.6)<sup>185</sup>, ceux-ci sont encore excluants pour certains exploitants (20% de nos enquêtés ne sont pas affiliés). Les conditions européennes liées à l'activité agricole sont cependant elles, peu restrictives et permettent aux exploitants non affiliés à la MSA de tout de même accéder aux aides directes de la PAC.

#### *Etre considéré comme agriculteur actif*

En plus de la question de l'activité agricole, la réforme de la PAC de 2014 a posé la question du ciblage des aides agricoles sur les agriculteurs actifs.

La Cour des comptes européenne soulignait, en 2011, que la mise en place des paiements directs avait permis l'entrée de bénéficiaires dont « les activités agricoles ne représentaient qu'une part négligeable de l'ensemble de leurs activités économiques ou dont l'activité principale n'était pas de nature agricole » (Cour des comptes, 2011, p22). Il s'agissait par exemple, de clubs sportifs et de loisirs, de compagnies ferroviaires ou d'aéroports. En effet, la réforme de la PAC de 2003 visait à découpler les aides agricoles de la production. Pour bénéficier d'aides de la PAC, il suffisait que les propriétaires fonciers maintiennent leurs surfaces dans de bonnes conditions agricoles et environnementales sans pour autant avoir une activité agricole.

Déjà en 2009, le bilan de santé de la PAC soulignait l'importance de mieux cibler les aides en fonction de l'activité agricole (article 28, règlement 73/2009). La Commission européenne

<sup>185</sup> Avec le passage à l'AMA (partie 3.1 du chapitre 1).

proposait alors aux Etats-membres qui le souhaitent de mettre en place des critères pour démontrer une activité agricole. Aucun d'eux n'a choisi d'en appliquer.

Aujourd'hui le ciblage est assuré au niveau européen *via* une liste négative qui indique que les aéroports, les services ferroviaires, des sociétés de service des eaux, des terrains de sport ou de loisirs permanents<sup>186</sup> ne touchent pas d'aides de la PAC. Les Etats-membres peuvent compléter cette liste. La France contrairement à l'Allemagne, l'Italie ou encore la Roumanie ne l'a pas fait<sup>187</sup>.

L'objectif de cette liste négative est d'avoir une meilleure allocation des aides publiques et aussi de mieux justifier les dépenses publiques auprès de la société civile. La liste négative ne constitue pas un enjeu pour les petites exploitations, ces dernières ne pourront pas être exclues de cette manière des paiements directs de la PAC.

A terme (2018) et d'après le règlement Omnibus<sup>188</sup>, la définition des agriculteurs actifs pourrait être confiée aux Etats-membres. En France, une réflexion est actuellement menée autour d'un registre des agriculteurs actifs (encadré IV.7), mais il est encore difficile de mesurer l'impact que cela pourrait avoir pour les petits exploitants français.

#### *Encadré IV.7 : Le registre français des agriculteurs actifs*

En France est passé en mai 2017, le décret de création du registre des actifs agricoles. Il sera appliqué en juillet 2018 et sa gestion sera assurée par les Chambres d'agriculture.

Ce décret vise à répertorier les agriculteurs actifs définis d'après le code rural (article L.311-2). Les agriculteurs actifs qui sont chefs d'EA à titre principal à la MSA, à titre secondaire ou les cotisants solidaires devraient y être répertoriés.

L'objectif principal et final de ce registre est de reconnaître l'activité professionnelle des agriculteurs. Reconnaissance qui pourra se faire en fonction du revenu agricole et du temps passé sur l'exploitation, les modalités sont encore en discussion.

La FNSEA a avancé qu'elle lutterait contre ceux qu'elle appelle les « agriculteurs contemplatifs » : le syndicat souhaite qu'un agriculteur soit présent régulièrement sur l'exploitation et qu'il possède non seulement du capital, mais aussi une partie du matériel de l'exploitation (Agrapresse, 2016).

<sup>186</sup> Les centres équestres, clubs d'équitation ou tout établissement à vocation de pratique de l'équitation comportant des aménagements assimilables à des terrains de sport et de loisirs permanents (manège, carrière, parcours de cross) relèvent de la liste négative. Mais les exploitations qui élèvent des équidés et qui ne disposent pas des aménagements caractéristiques sont éligibles aux aides directes.

<sup>187</sup> Il reste cependant possible pour les entités placées sur liste négative d'être réintégrées dans la liste des agriculteurs actifs si elles apportent la preuve de leur activité agricole. Elles doivent prouver que cette dernière constitue leur activité principale (via la vérification du SIREN par exemple) ou encore en fonction de la part que représente les aides directes agricoles touchées dans les recettes des activités non agricoles (au moins 5%), ou bien en fonction de la part que représentent les recettes agricoles dans les recettes totales (au moins 33%).

<sup>188</sup> Le règlement Omnibus s'inscrit dans les objectifs de simplification de la PAC.

*Les conditions minimales d'octroi des aides agricoles*

Enfin, le règlement 1307/2013 revient sur les conditions minimales d'octroi des paiements directs. Il s'agit aussi avec ces règles d'éviter la multiplication de très petits paiements, très coûteux à administrer avec un bénéfice discutable pour celui qui les reçoit compte tenu de la modicité de l'aide perçue.

Ce critère existe depuis le Bilan de santé de la PAC de 2009, il s'agit dans le règlement européen d'un seuil minimal d'octroi des paiements directs de 100€ ou bien un minimum de 1ha de surface agricole utile. Avec la réforme de 2014, ces minima n'ont pas été modifiés. Le choix est laissé aux Etats-membres d'opter pour un minimum de paiement ou de surface tout en respectant les minima donnés par la Commission européenne.

Par exemple, en 2014 en Belgique/Wallonie, Irlande, Espagne, et en Lituanie le montant minimum d'octroi des paiements directs est de 100€, aux Pays-Bas il est de 500€. La France a choisi d'appliquer un minimum de 200€ de paiements directs (hors DOM)<sup>189</sup>.

Nous nous appuyons sur l'estimation faite des paiements directs à partir des données du recensement agricole de 2010 (partie 2.6) pour estimer combien de petites EA seraient exclues par cette condition minimale d'octroi des paiements

	<b>Petites EA du RA2010 concernées d'après nos estimations</b>	<b>Montant des aides qu'elles représentent</b>
Exploitations qui toucheraient moins de 200€ de paiements directs (hors surfaces en vigne qui ne sont pas éligibles aux aides directes)	12 172 EA <sup>190</sup> (6,8% des petites EA)	La somme des montants d'aide estimés pour ces petites EA représenterait 1 010 313€ (0,01% du budget des aides directes de la France en 2015)

Tableau IV.3 : Estimations des impacts de minima d'octroi des paiements directs (d'après nos estimations calculées sur la base du RA2010)

Parmi ces plus de 12 000 petites EA exclues d'après notre estimation, on retrouve principalement des exploitations classées dans les Otex maraîchage, cultures fruitières et autres cultures

<sup>189</sup> Il n'est pas fixé de superficie minimale pour être éligibles aux paiements directs, cependant la taille limite d'une parcelle en France est de 1 are.

<sup>190</sup> Sur l'ensemble des exploitations du recensement agricole de 2010 éligibles aux paiements directs (ie celles dont la SAU n'est pas exclusivement viticole) et d'après nos estimations, 18 212 exploitations n'atteindraient pas les seuils d'octroi de paiements directs. Parmi elles, 67% sont des petites exploitations agricoles.

permanentes et les exploitations apicoles. En moyenne ces exploitations font à peine 0,5ha et le temps total dédié à l'activité agricole est tout de même d'un mi-temps en moyenne. Ces exploitations ne se concentrent pas spécifiquement dans des zones défavorisées ou en zone périurbaine.

55% de ces EA sont classés dans les groupes 1 « simplifier un système d'exploitation tourné vers l'autoconsommation » et 2 « conserver un patrimoine familial avant tout » de la typologie. Il s'agit d'exploitants retraités qui conservent une parcelle de subsistance.

Mais on note que 13% de ces exploitations sont classées dans le groupe 4 « maintenir et développer une activité agricole à plein temps »<sup>191</sup>. Ces exploitations seraient exclues des aides du premier pilier alors qu'elles emploient en moyenne plus d'1,5 UTA, 16% produisent ou sont en conversion AB, 54% vendent en circuits courts et 18% ont des activités de diversification. Ces EA probablement touchent ou pourraient toucher des aides du second pilier<sup>192</sup> au titre de l'AB en étant exclues du 1<sup>er</sup> pilier ce qui semble peu cohérent.

Une prise en compte de l'emploi dans la distribution des aides apparaît, dans ces cas, pertinente.

On pourra néanmoins difficilement remettre en cause le seuil minimal de 200€. En effet, les montants moyens en jeu sont d'après notre estimation de 90€/an et par exploitation agricole et sont donc faibles au regard des coûts administratifs associés à la gestion des demandes (pour les exploitants et pour les administrations).

**Pour résumer, pour toucher des aides directes de la PAC, l'exploitant doit :**

- **Avoir une exploitation agricole et démontrer une activité agricole ;**
- **Ne pas être sur la liste négative pour être considéré comme agriculteur actif ; et**
- **Dépasser les conditions minimales d'octroi des aides directes (200€ de paiements directs par an en France).**

Le graphique IV.4 schématise ces conditions.

En règle générale et pour conclure dans le cas des aides directes du premier pilier, pour une grande partie des petites EA, les textes européens ne sont pas excluants : l'affiliation MSA peut être détournée pour démontrer une activité agricole, la liste négative ne concerne pas les petits exploitants agricoles. Enfin les conditions minimales d'octroi des paiements même si elles peuvent exclure certains exploitants sont justifiables par des coûts administratifs trop importants des demandes PAC. Reste à voir si dans le contexte actuel de modernisation et de simplification

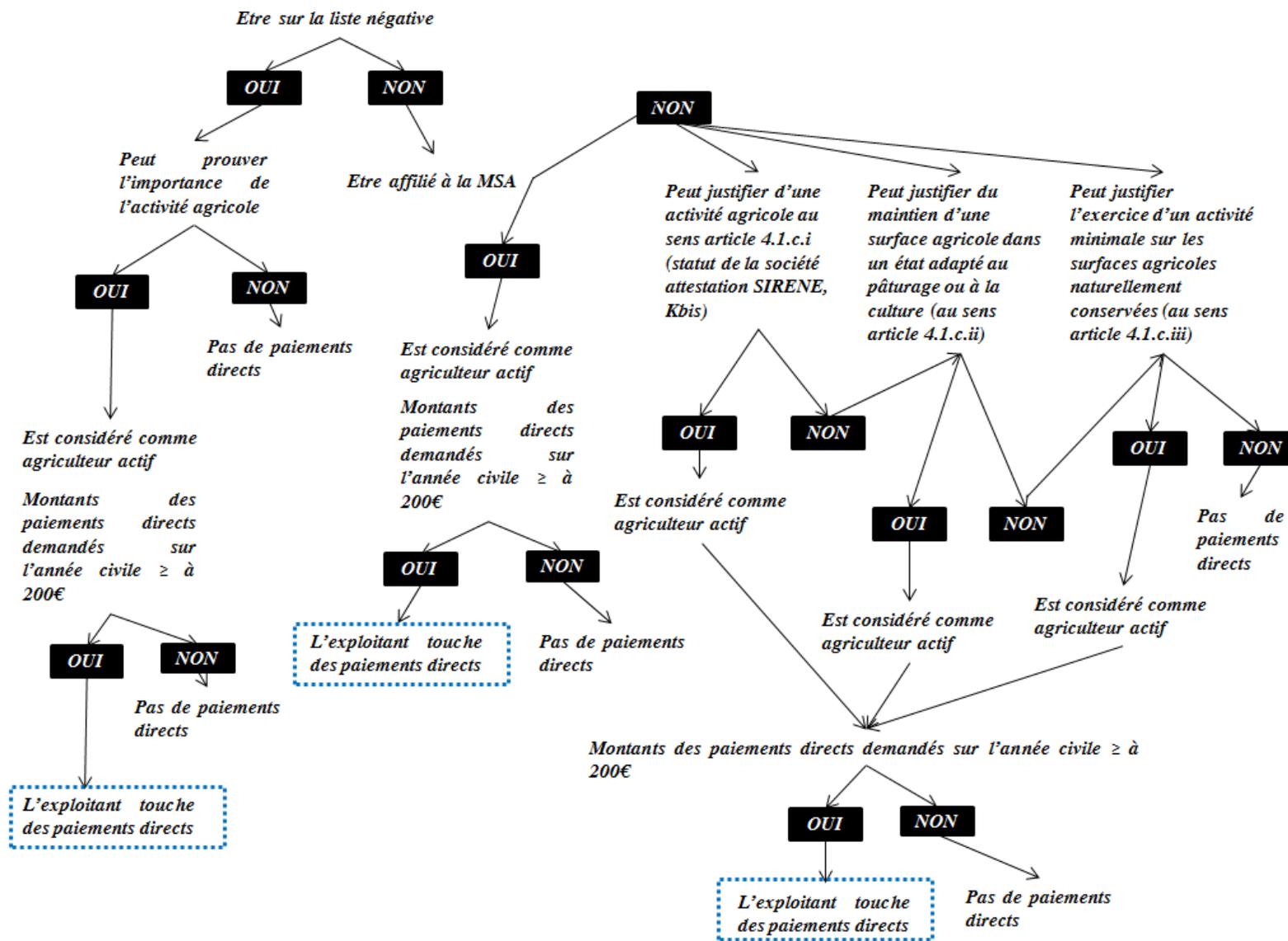
---

<sup>191</sup> Dans un cas sur deux, ce sont des exploitations maraîchères

<sup>192</sup> L'exploitant peut bénéficier d'aides du second pilier s'il a une activité agricole minimale et est agriculteur actif : un exploitant peut donc être exclu des aides directes du premier pilier en raison d'un montant d'aides directes trop faible, mais peut tout de même toucher des aides du second pilier.

de la PAC à venir, la diminution des coûts administratifs prévue entrainera une diminution du seuil minimal d'octroi des aides directes et une prise en compte encore plus large des EA par la PAC.

Les conditions étudiées ci-dessus concernent à la fois, les aides découplées et les aides couplées. Néanmoins, pour ces dernières de nombreuses autres conditions sont ajoutées y compris bien sûr en lien avec le type de production. Nous étudions ce point dans la partie suivante.



Graphique IV.4 : Représentation des conditions d'éligibilité des demandeurs français aux aides directes de la Politique Agricole Commune

### 3.1.2 L'accès aux aides couplées pour les petits exploitants dans le cas français

Avec le renforcement des paiements couplés depuis la réforme de 2014, les Etats-membres peuvent dédier jusqu'à 15% de l'enveloppe du premier pilier pour financer des aides couplées<sup>193</sup>. La France a choisi d'utiliser cette option au maximum. D'après le règlement 1307/2013 : « Il convient que les ressources pouvant être affectées à des mesures de soutien couplé soient limitées à un niveau approprié, tout en permettant l'octroi d'un tel soutien dans les États membres, dans leurs secteurs ou régions spécifiques qui connaissent des situations particulières, où des types d'agriculture spécifiques ou des secteurs agricoles spécifiques sont particulièrement importants pour des raisons économiques, environnementales et/ou sociales » (Commission européenne, 2013c, p8). L'objectif des aides couplées est alors de créer une incitation à maintenir les niveaux actuels de production dans les secteurs ou régions concernés<sup>194</sup>.

En plus des conditions évoquées dans la partie 3.1.1 sur l'éligibilité aux paiements directs du premier pilier, les aides couplées sont soumises à des critères d'éligibilité supplémentaires. On peut citer par exemple, les critères d'identification des animaux, de productivité (pour les aides ovines ou bovines), de nombre de jours de détention des animaux sur l'exploitation ou encore de date de semis ou d'existence de contrats de transformation avec une entreprise.

Ces critères supplémentaires peuvent s'expliquer par deux raisons principales. La première est une raison technique. L'Etat-membre doit notifier en amont à la Commission européenne le montant des aides couplées prévu et ciblé sur chaque filière. Il est obligé de prévoir assez finement ses dépenses et donc d'imposer des critères. La seconde raison est plus politique. Plus l'aide couplée est ciblée, moins le nombre de bénéficiaires potentiels est important. Il y a donc un enjeu important pour les différents groupes de pression/syndicats à persuader le gouvernement de ne pas diluer les aides en les distribuant à de trop nombreux bénéficiaires.

Parmi tous ces critères, il en existe un type spécifique qui peut être responsable de l'exclusion de petites EA de ce dispositif, il s'agit des **seuils planchers**.

Un exploitant pluriactif enquêté dans les Baronnies (en 2016) illustre la contrainte de ces seuils dans le cas de la prime aux bovins allaitants : « Avec la réforme de la PAC, le seuil pour l'aide couplée vache allaitante qui était à 3 vaches est passé à 10 vaches. La FNSEA négociait pour le faire passer à 30 ! J'avais 6-7 vaches, avec le relèvement du seuil j'ai dû passer à 10 pour toucher

---

<sup>193</sup> En réalité il s'agit de 13% + 2% pour la production de protéines végétales pour maintenir l'autonomie en protéines du secteur de l'élevage.

<sup>194</sup> Le soutien couplé peut être accordé en faveur des secteurs et productions suivants : céréales, oléagineux, cultures protéagineuses, légumineuses à grains, lin, chanvre, riz, fruits à coque, pommes de terre féculières, lait et produits laitiers, semences, viandes ovine et caprine, viande bovine, huile d'olive, vers à soie, fourrages séchés, houblon, betterave sucrière, canne et chicorée, fruits et légumes et taillis à courte rotation (règlement 1307/2013).

les aides mais ce n'est pas idéal ». Ces seuils planchers, uniquement présents sur les productions animales : bovins allaitants, ovins et caprins sont difficilement compris par les éleveurs concernés qui préfèrent ajuster le nombre d'animaux sur leur exploitation en fonction de leur temps de travail et de la place disponible.

La Confédération Paysanne dans une lettre ouverte à Stéphane Le Foll (Confédération Paysanne, 2016c) a dénoncé avec force l'exclusion des petites exploitations des aides couplées et plus spécifiquement dans le cas de l'aide bovins allaitants.

En 2017, après négociation, le seuil des 10 vaches existe toujours, l'aide est cependant aussi ouverte à des EA qui ont au moins 3 vaches éligibles et 10 UGB de vaches/brebis/chèvres. La justification de ce changement donnée par le gouvernement est d'élargir l'aide aux petites exploitations diversifiées.

Le tableau IV.4 montre l'impact des seuils planchers sur l'accès des petites EA aux aides couplées à partir des estimations faites sur les EA du RA2010. Nous nous sommes concentrés sur les petites exploitations classées dans les Otx élevage et qui ont au moins un bovin allaitant dans le cas de l'aide aux bovins allaitants, au moins un ovin dans le cas de l'aide ovine et au moins un caprin dans le cas de l'aide caprine.

<b>Aides couplées</b>	<b>Nbre de petites EA du RA2010 avec au moins un animal de l'aide concernée sur l'EA et classées en Otex élevage</b>	<b>Seuils à respecter pour toucher l'aide</b>	<b>Nombre de petites EA exclues par les seuils planchers et leurs caractéristiques générales</b>
Aide aux bovins allaitants avant 2017	<b>32 100 EA</b> <i>(en moyenne, ces EA ont 10 vaches allaitantes)</i>	<i>Avoir au moins 10 vaches éligibles sur l'exploitation</i>	<b>18 799 EA</b> (59% des petites EA concernées) En moyenne 4 bovins allaitants (4 UGB sur les 11 UGB de l'EA – des ovins et des chevaux) 36% des EA sont dans le groupe 3 31% sont dans les groupes 1 et 2
Aide aux bovins allaitants après 2017	<b>32 100 EA</b> <i>(en moyenne, ces EA ont 10 vaches allaitantes)</i>	<i>Avoir au moins 3 vaches et 10 UGB (bovins, caprins, ovins)</i>	<b>5 781 EA</b> (18% des petites EA concernées) En moyenne 2 bovins allaitants, 50% sont dans les groupes 1 et 2 28% sont dans le groupe 3
Aide ovine (seuil inchangé en 2017 <sup>195</sup> )	<b>26 782 EA</b> <i>(en moyenne 35 ovins)</i>	<i>Avoir au moins 50 brebis</i>	<b>21 084 EA</b> (79% des petites EA concernées) En moyenne 15 ovins (3UGB sur les 6 UGB de l'EA – quelques vaches et chevaux) 57% sont des EA des groupes 1 et 2 24% sont du groupe 3
Aide caprine (seuil inchangé en 2017)	<b>4 983 EA</b> <i>(en moyenne, ces EA ont 11 chèvres)</i>	<i>Avoir au moins 25 chèvres</i>	<b>4 238 EA</b> (85% des petites EA concernées) En moyenne 6 caprins dans ces EA (2 UGB sur les 10 UGB de l'EA – 16 ovins en moyenne et quelques chevaux et bovins) 34% dans le groupe 3, 25% dans les groupes 1 et 2

Tableau IV.4 : Aides couplées : montants, nombre d'EA concernées et impacts des seuils (estimations d'après les données du RA2010)

Dans les chiffres présentés dans le tableau IV.4, une petite EA peut être comptabilisée plusieurs fois : elle peut être exclue à la fois de l'aide bovine et à la fois de l'aide ovine si elle ne dépasse aucun des deux seuils. On détermine donc le nombre d'EA exclues d'une ou plusieurs aides

<sup>195</sup> Pour les aides ovines, le ratio de productivité a été augmenté en 2017 (de 0,4 à 0,5 agneau vendu par brebis par an) mais avec ouverture d'aides dégressives en dessous de 0,5.

couplées<sup>196</sup> : on estime que cette exclusion concerne près de 28 200 petites EA, soit 31% des petites EA orientées en élevage.

Dans l'ensemble, les exploitants exclus par les seuils planchers ont une PBS moyenne de 5 500€ pour une SAU moyenne de 8ha. Il s'agit à 54% des EA classées dans les groupe 2 «conserver un patrimoine familial avant tout» et groupe 1 «simplifier un système d'EA tourné vers l'autoconsommation». On souligne aussi l'importance des exploitants du groupe 3 «maintenir une petite activité agricole rémunératrice» parmi les petites EA exclues : la pluriactivité du chef d'EA largement répandue de ce groupe implique qu'il possède des cheptels de plus petite taille. En moyenne l'exploitant a 60 ans et se situe dans 58% des cas en zone défavorisée. On estime que ces exploitants auraient pu toucher entre 100 et 300€ d'aides couplées pour l'élevage. Pour les près de 28 200 petites EA exclues cela représente 0,1% du budget de la PAC en France en 2015.

Plus généralement, on voit dans le tableau IV.4 et dans le cas de l'aide bovins allaitants que le passage par un seuil en UGB, en 2017, permet d'après nos estimations à un grand nombre de petites EA (plus de 13 000) d'être prises en compte alors qu'elles n'atteignent pas les 10 vaches. Il montre également que les petites EA qui restent exclues de l'aide bovins allaitants après 2017 sont principalement celles des groupes 1 «simplifier un système d'EA tourné vers l'autoconsommation» et 2 «conserver un patrimoine familial avant tout». La prise en compte des UGB et donc des exploitations diversifiées permet de ré-inclure notamment les EA du groupe 3 «maintenir une petite activité agricole rémunératrice», ce qui nous semble pertinent.

Pour les aides caprines comme pour les aides ovines, le seuil plancher n'a pas été remis en cause en 2017. Les discussions entre syndicats et le gouvernement ont porté plus précisément sur le ratio de productivité (nombre d'agneau vendu par brebis et par an) qui est associé à l'aide ovine<sup>197</sup>.

Et pourtant, notre estimation révèle que le seuil plancher en nombre d'animaux présents sur l'exploitation est très excluant pour de nombreuses petites EA : 79% sont exclues de l'aide ovine et 85% de l'aide caprine (tableau IV.4). Or d'après le total des UGB sur ces EA, on peut supposer que la production est plutôt diversifiée. Dans ce cas, un seuil en UGB serait peut-être plus intéressant pour favoriser ces exploitations qui contribuent au maintien d'activités agricoles dans des zones parfois difficiles.

Les limites de notre estimation sont de deux ordres. Dans un premier temps, nous sommes partis du principe que les petites EA qui avaient des animaux sur leur EA respectaient les critères

---

<sup>196</sup> A partir du seuil post 2017 pour l'aide bovins allaitants.

<sup>197</sup> Pour les aides ovines, le ratio de productivité a été augmenté en 2017 (de 0,4 à 0,5 agneau vendu par brebis par an) mais avec ouverture des aides dégressives en dessous de 0,5. Nous n'avons pas accès à cette donnée dans le RA et ne pouvons donc pas estimer l'importance de ce critère d'éligibilité.

d'éligibilité des aides couplées (au-delà des seuils planchers). Or cela n'est sûrement pas toujours le cas. Dans un second temps, nous avons comptabilisé les petites EA en Otex élevage et à partir du premier animal présent. Ce choix pose la question du ciblage des aides couplées et de la nécessité ou non de seuils. Supprimer les seuils dans la distribution des aides couplées d'élevage permettrait de soutenir des EA qui ont des systèmes de production fortement diversifiés voire agroécologiques. Cela impliquerait cependant, des effets d'aubaine sûrement importants et une forte dilution des aides couplées sur un très grand nombre d'éleveurs. Modifier les seuils existants comme cela a été fait dans le cas de l'aide bovine nous apparaît intéressant. La prise en compte des UGB d'élevage bovins/ovins/caprins valorise les EA diversifiées et permet de continuer à soutenir plus spécifiquement les EA orientées vers des types de production spécifiques.

### *En conclusion sur l'exclusion des petites exploitations des aides directes couplées et découplées*

D'après nos estimations basées sur les seuils planchers des aides couplées et le seuil minimal d'octroi des aides directes, ce sont principalement les exploitations des groupes 1 « simplifier un système d'EA tourné vers l'autoconsommation » et 2 « conserver un patrimoine familial avant tout » qui sont exclues des dispositifs d'aides directes (couplées et découplées).

En effet, nous estimons que 22% de petites EA sont exclues par les 200€ minimum d'aides directes par an et/ou par les seuils planchers des aides couplées à l'élevage. Parmi elles, 53% appartiennent au groupe 1 ou au groupe 2.

A l'inverse donc, 47% de ces exploitations ont été classées dans les groupes 3 « maintenir une petite activité agricole rémunératrice », 4 « maintenir et développer une activité agricole à plein temps » et 5 « être en transition ». Or d'après notre analyse dans le chapitre 3 ce sont ces exploitations qui contribuent à l'emploi agricole, au maintien d'un tissu économique dans les zones rurales et selon les cas, à l'environnement. Exclues du premier pilier en raison de la petite taille de leur unité de production, ces exploitations pourront cependant bénéficier d'aides du second pilier (si l'exploitant justifie une activité agricole minimale et est agriculteur actif) ce qui soulève des questions de cohérence entre premier et second pilier.

### **3.1.3 Le second pilier de la PAC et les petites exploitations**

Le second pilier de la PAC est géré depuis la réforme de 2014 en France par les régions. A partir du Règlement de Développement Rural (RDR) européen, les régions françaises rédigent leur Programme de Développement Rural Régional (PDRR). Elles choisissent dans l'ensemble des mesures proposées celles qu'elles souhaitent ouvrir et spécifient quand c'est possible les critères d'éligibilité et d'application qu'elles veulent mettre en œuvre, en se justifiant à partir de l'analyse

Force-Faiblesse-Opportunité-Menaces de leur territoire, menée lors de l'évaluation ex-ante, obligatoire dans le processus d'élaboration du PDRR.

En France, il faut souligner qu'il existe également un cadre national qui regroupe un certain nombre de mesures qui sont alors obligatoires pour les régions telles que les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA) ou encore l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN).

### *Généralités sur le second pilier et les petites exploitations agricoles*

Nous n'avons pas analysé en détail l'ensemble des 21 PDRR français et leurs choix en matière de mesures, de critères d'éligibilité et d'application. Mais, en règle générale, on peut retenir que les aides de type projet du second pilier se basent sur des dossiers de demandes d'aide, répondant à des appels d'offre, parfois compliqués et lourds à monter et à porter pour les petits exploitants (dossier à remplir, devis et factures à renvoyer, ...). Il s'agit par exemple des aides à la modernisation, aux investissements dans l'agritourisme, à la transformation ou à la commercialisation. Les exploitants doivent de plus, justifier d'une part d'autofinancement, ce qui est souvent impossible pour les plus petits. Enfin, il n'est pas rare que les appels d'offre précisent des montants planchers de projets, ce qui impose de fait une taille minimale. Par exemple dans l'appel à projet Plan de Compétitivité et d'Adaptation des EA (PCEA) en région Languedoc-Roussillon, le montant plancher des dépenses éligibles est de 3 000€ HT pour les investissements productifs (herse, filets anti-insectes, semoirs pour l'implantation de couverts herbacés inter rang en vigne,...). Ajoutons que les cotisants solidaires et les exploitants qui s'installent sans DJA ne sont pas éligibles à cet appel à projet. Ces aides du second pilier constituent donc rarement une opportunité pour les petites EA.

Pourtant le RDR pour la période 2014-2020 a ouvert la possibilité aux Etats-membres de mettre en place des sous-programmes thématiques. L'un d'eux est ouvertement destiné aux petites EA définies par les Etats-membres (article 7 du règlement 1305/2013) (Commission européenne, 2013a)<sup>198</sup>. Les Etats-membres ont alors le droit de prévoir des taux d'aide plus élevés pour certaines opérations couvertes dans le cadre de ces sous-programmes thématiques, comme par exemple pour les aides au démarrage pour le développement des petites EA ; les aides aux investissements physiques ; ou encore les services de conseil, d'aide à la gestion agricole et de remplacement sur l'exploitation. Cependant et même si les petites exploitations ont été affichées comme pouvant être un enjeu pour le développement rural des Etats-membres, aucun n'a ouvert de programme thématique pour les petits exploitants agricoles (plus largement, aucun autre sous-programme thématique n'a été ouvert).

---

<sup>198</sup> Sont aussi proposés par exemple des sous-programmes pour les jeunes agriculteurs, la création de circuits d'approvisionnement courts, ou encore l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

On propose de revenir plus spécifiquement sur deux mesures importantes du second pilier de la PAC et gérées au niveau national : les mesures agro-environnementales et l'indemnité compensatoire aux handicaps naturels. Nous choisissons ces mesures pour leur importance budgétaire dans la politique de développement rural française. Mais aussi parce que les mesures agro-environnementales et climatiques pourraient être incitatives au changement de pratiques agricoles des petits exploitants. L'ICHN quant à elle, joue un rôle déterminant dans les zones défavorisées où les petites EA sont nombreuses.

### *Les mesures agroenvironnementales et climatiques, des coûts de transaction trop élevés*

Les mesures agro-environnementales et climatiques accompagnent financièrement les exploitants agricoles qui adoptent ou maintiennent des pratiques bénéfiques pour l'environnement. Les exploitants volontaires s'engagent pour 5 ans à respecter un cahier des charges environnemental et reçoivent en contrepartie une compensation financière calculée de façon à couvrir leurs surcoûts et leur manque à gagner éventuel. Le cadre national français ne spécifie pas des critères d'éligibilité excluant pour les petites EA tant qu'elles ont une activité agricole au sens de la PAC (partie 3.1.1)<sup>199</sup>.

Et pourtant, les petites EA sont très peu engagées dans des MAEC : seulement 8% en 2010, alors qu'elles sont 23% des moyennes et grandes EA à avoir contractualisé à la même époque (données recensement agricole de 2010). Sans surprise, près d'une petite exploitation sur deux qui est engagée dans une MAEC se trouve dans le **groupe 4 « maintenir et développer une activité agricole à plein temps »** de notre typologie.

Théoriquement, l'aide versée dans le cadre d'un contrat MAEC permet de compenser les coûts liés au maintien ou au changement de pratique spécifié dans le cahier des charges. Cependant, les montants calculés le sont pour une exploitation de taille moyenne, et peuvent être sous-estimés pour une petite exploitation qui bénéficie de moins d'économies d'échelle. De plus, les coûts de transaction de ces mesures sont importants et pas toujours compensés : recherche d'information, formation, gestion administrative, montage du dossier, suivi et fourniture d'information pour les contrôles (Duval et al., 2016). C'est déjà un frein pour une exploitation classique (Duval et al., 2016), et on peut aisément supposer que dans le cas des petites EA, les coûts de transaction sont encore plus limitants. En effet, en moyenne et d'après les données du RA2010, les petits exploitants agricoles sont plus âgés (près de 10 ans de plus que les exploitants à la tête de moyennes et grandes EA), peu formés (41% des exploitants ont un niveau brevet des collèges ou inférieur) ; dans près de 21% des cas ils n'utilisent pas internet sur l'exploitation et pour certains et d'après nos enquêtes, sont peu en contact avec les services déconcentrés de l'Etat ou les chambres d'agriculture. Au-delà de ces dimensions, l'exclusion des petits exploitants agricoles

---

<sup>199</sup> Il spécifie cependant que les régions peuvent ajouter des conditions comme des seuils de chargements par exemple.

peut aussi porter sur leur méconnaissance des dispositifs trop complexes et souvent peu publicisés.

Compte tenu du fait que les montants des MAEC ne sont pas ajustés en fonction de chaque exploitation mais calculés sur une moyenne locale (même si des montants maximum et minimum sont imposés par la Commission européenne), on pourrait revaloriser les montants par hectare des petites EA. Une autre solution serait de les majorer uniquement pour les premiers hectares engagés, mais cela risquerait d'avoir un coût plus élevé et pourrait dissuader les exploitations plus grandes d'engager de grandes surfaces, alors que c'est souvent le gage d'un meilleur impact environnemental.

### *L'indemnité compensatoire de handicaps naturels : l'aide qui facilite le maintien des petites EA en zone défavorisée*

L'ICHN est une aide du second pilier gérée dans le cadre national. Son objectif est de compenser par des aides publiques les difficultés liées à la production (coûts supplémentaires et pertes de revenus)<sup>200</sup> dans les zones défavorisées (comprenant les zones de montagne)<sup>201</sup>, zones où les petites EA sont les plus nombreuses (partir 4.8 du chapitre 1).

Le paiement reçu vise à maintenir l'activité agricole dans des zones difficiles et ainsi à préserver la biodiversité des prairies, maintenir les milieux ouverts, contribuer à l'attrait touristique des zones ou encore participer à la prévention des risques incendies. En France en 2014, l'ICHN bénéficie à 85 000 EA pour un montant moyen de 7 500€ par bénéficiaire (MAAF, 2015b).

Les critères d'éligibilité de l'ICHN ont évolué avec la réforme de 2014. Désormais, il n'y a plus de limite d'âge pour en bénéficier (auparavant 65 ans, mais la Commission européenne a jugé ce critère discriminant). Localement, la disparition de cette limite incite largement les exploitants âgés à conserver des terres et pourrait donc sur le long terme avoir des conséquences sur le renouvellement des générations dans ces zones.

Depuis 2014, pour toucher l'ICHN :

- les surfaces de l'exploitation doivent se trouver en **zone défavorisée**. Le zonage est en révision pour une application en 2018 et soulève de nombreux débats surtout pour

---

<sup>200</sup> L'étude du Ministère de l'agriculture (MAAF, 2015) montre par exemple que les pertes moyennes de revenu liées à la localisation en zone de montagne sont estimées à 299€/ha pour les Otex culture (maraîchage, grandes cultures,...) et à 425€/ha pour les Otex élevage.

<sup>201</sup> Ce zonage est défini au niveau national, ce sont les communes qui sont regroupées principalement en trois grandes classes :

- zone de montagne (en fonction de l'altitude et de la pente) ;
- zone défavorisée simple (en fonction de la production agricole par hectare, du résultat brut d'exploitation, de la densité de population et du taux d'actifs agricoles dans la population active) ;

ou en zone affectée de handicaps spécifiques (cas par cas).

certaines communes qui pourraient être exclues des zones défavorisées. Des exploitants qui jusque-là bénéficiaient de l'ICHN, n'y auront peut-être plus accès. Or l'ICHN joue un rôle important dans les revenus des exploitations qui en bénéficient (20% en moyenne voire 40% en zone de montagne) (CNASEA, 2008), ce qui pourrait avoir des conséquences sur le maintien de nombreuses EA y compris des petites ;

- l'exploitation doit avoir au moins **3 UGB et 3 ha de surfaces éligibles** pour les surfaces fourragères s'il est éleveur et **au moins 1ha** de surface éligible dans le cas des productions végétales (encadré IV.5) ;
- l'exploitation doit aussi avoir un **chargement supérieur à 0,1 UGB/ha**. Or environ 6% des petites EA situées en zone défavorisée et spécialisées en élevage ont un chargement inférieur. Ce sont principalement des EA du **groupe 2 « conserver un patrimoine familial avant tout »** de la typologie.

Le montant de l'aide est modulé en fonction du chargement de l'exploitation. Il est dégressif quand il dépasse 1,2 UGB/ha. Le chargement moyen des petites EA en zone défavorisée est de 1 UGB/ha (pour les moyennes et les grandes, il est de 2 UGB/ha d'après le RA2010). Il semble donc plutôt favorable aux petites exploitations qui sont plus extensives.

Le montant de l'ICHN est également modulé en cas de pluriactivité du chef d'exploitation en fonction de l'importance des revenus extérieurs par rapport au SMIC. Le Ministère de l'agriculture (MAAF, 2015a) justifie cela par les revenus supérieurs des exploitations où le chef est pluriactif : « Les systèmes d'exploitation basés sur la pluriactivité ont donc une plus forte résilience face aux handicaps »<sup>202</sup>.

En conclusion, l'ICHN est une mesure importante dans les zones défavorisées et elle peut expliquer le maintien de nombreuses exploitations dans ces zones y compris le maintien des petites exploitations. L'accès à cette aide pour les petits exploitants est peu restrictif et les conditions de distribution pour les pluriactifs nous semblent pertinentes. En effet, la justification principale de cette aide est le maintien de l'activité agricole en zone difficile, or on peut supposer que les *hobby farmers* ou les pluriactifs héritiers voire certains pluriactifs gagnant bien leur vie hors agriculture conservent les terres et une activité agricole sans avoir besoin de l'ICHN.

---

<sup>202</sup> En zone de montagne

- Les pluriactifs ne sont pas éligibles si les revenus non agricoles dépassent plus de 2 SMIC ;
- Les pluriactifs dont les revenus non agricoles se situent entre 1 et 2 SMIC touchent une ICHN plafonnée ;
- Les autres pluriactifs bénéficient de 100% de l'ICHN.

Dans les autres zones :

- Les pluriactifs avec plus d'1/2 SMIC de revenus non agricoles ne sont pas éligibles à l'ICHN ;
- Les autres touchent l'ICHN à 100%.

La Confédération Paysanne (2015) soulève cependant une crainte sur l'impact de la proratisation (encadré IV.5) pour les petits exploitants : ayant déjà peu d'hectares réels, le syndicat s'inquiète particulièrement des répercussions que pourrait avoir la proratisation sur les montants d'ICHN touchés. La proratisation est particulièrement importante pour l'ICHN (les parcours sont nombreux en zone défavorisée).

### *Conclusion sur l'accès aux aides de la PAC pour les petites exploitations agricoles*

L'accès aux aides directes découplées au regard des textes européens est ouvert à la grande majorité des petites EA. Globalement, n'en sont exclues que celles qui toucheraient moins de 200 €. Ces aides concernent : les paiements de base (DPB), le paiement vert, la surprime pour les 52 premiers hectares et le paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs (nous traiterons de ce dernier dans la partie 3.4). La distribution de ces aides à l'hectare est défavorable aux montants d'aide touchés par les petits exploitants.

Les aides couplées sont plus excluantes par la définition de seuils planchers. Enfin, si les MAEC et l'ICHN restent théoriquement ouvertes à tous, les modes de calcul des aides ou les coûts de transaction associés aux demandes peuvent désavantager les petites structures par rapport au grandes (tableau IV.5).

	<b>Accessibilité de l'aide</b>	<b>Montants de l'aide</b>
Aides directes découplées (Paiement de base, Paiement vert, Surprime) <sup>203</sup>	Exclusion d'exploitations par le minimum de paiements octroyés	Distribuée à l'hectare
Paiements couplés élevage	Exclusion d'un nombre important d'éleveurs ovins/caprins en raison des seuils planchers d'éligibilité	Distribuée à l'hectare ou à la tête
MAE et AB	Coûts de transaction élevés	Distribuée à l'hectare
ICHN	Éligibilité sur le zonage - minimum de chargement à respecter - limite en fonction de la pluriactivité	Distribuée à l'hectare ou à la tête mais prise en compte du chargement

Tableau IV.5 : Récapitulatif des résultats par codes couleur sur les critères d'éligibilité et les montants attendus des principales aides de la PAC pour les petits exploitants (vert : bon ; orange : moyen ; rouge : mauvais).

<sup>203</sup> Le paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs est traité dans la partie 3.4

Dans la réflexion menée sur la mise en place d'un CTE (Contrat territorial d'exploitation) (encadré IV.2) pour les petites EA et pour les inciter à entrer dans le programme étaient prévus : un meilleur accompagnement des petites EA par l'animation et la formation, une majoration des premiers hectares contractualisés, des taux de cofinancements plus élevés pour les aides aux investissements pour faire face aux difficultés d'autofinancement et un ajustement des critères économiques demandés pour obtenir les soutiens publics (MAAF, 2001). Dans le cadre des aides du second pilier, ces propositions sont encore pertinentes aujourd'hui pour les petites exploitations.

Dans le cadre du premier pilier cette fois, un programme spécifique pour les petits agriculteurs a été mis en place lors de la réforme de 2014. Son objectif est de limiter les lourdeurs administratives.

### **3.2 Complexité et lourdeurs administratives : le programme pour les petits exploitants agricoles, une opportunité pour la France ?**

Suite à la réforme de 2014, la Commission européenne a proposé aux Etats-membres de l'UE la mise en place d'un « programme pour les petits agriculteurs ».

Les objectifs affichés par la Commission européenne pour ce programme sont multiples :

- limiter les importants coûts administratifs de gestion de la PAC qui pèsent sur les administrations (Commission européenne, 2010) ;
- limiter les coûts administratifs pour les petits exploitants agricoles (Commission européenne, 2010). D'après une étude menée par la Commission européenne (2007) pour les exploitations françaises, les coûts administratifs étaient au moment de l'application de la réforme de 2003, à près de 1 000€ par exploitation et 15€ par hectare<sup>204</sup> ;
- « favoriser la compétitivité des petites exploitations en stimulant leur intégration dans le marché ; [...] à contribuer à la vitalité et au dynamisme des zones rurales où les petites exploitations jouent un important rôle économique » (Commission européenne, 2011c).

Ce programme a été mis en place au départ pour les Nouveaux Etats-Membres. Il s'avère que certains anciens EM ; tels que l'Allemagne ou l'Italie ont aussi ouvert ce dispositif. Il nous semble donc intéressant de voir les opportunités qu'il pourrait offrir aux petits exploitants français s'il était mis en place en France.

---

<sup>204</sup> Cette estimation a été faite au moment de la mise en place des aides découplées et doit donc être un peu surestimée en raison de la complexité de la réforme. Les montants expriment le temps consacré par l'exploitant (multiplié par le salaire moyen dans l'EM et dans le secteur) et le coût associé aux conseils payés par les agriculteurs.

### 3.2.1 Le « programme pour les petits agriculteurs »

#### *Présentation générale*

Ce programme est volontaire pour les Etats-membres et pour les exploitants. Une fois que l'Etat-membre a ouvert le programme à ses exploitants, ceux qui le souhaitent et respectent les conditions minimales d'octroi des paiements directs (voir partie 3.1.1) peuvent demander à bénéficier du « programme pour les petits agriculteurs »<sup>205</sup>.

Les exploitants qui entrent dans ce dispositif renoncent à recevoir les paiements directs découplés « classiques » *ie* paiement de base, paiement vert, paiement pour les jeunes agriculteurs et paiements couplés et paiement redistributif. En revanche, ils touchent un paiement annuel qui ne dépasse pas 1 250€ et qui remplace l'ensemble des paiements directs et surtout n'est pas soumis aux mêmes obligations : pas de contrôle et de potentielles sanctions en ce qui concerne le paiement vert et la conditionnalité.

Il est important de souligner que ce programme ne définit pas ce qu'est un petit agriculteur. C'est un dispositif d'auto sélection : ceux qui s'inscrivent dans ce programme savent qu'ils toucheront moins de 1 250€ d'aide à l'année<sup>206</sup>. Ce sont donc avant tout les petits exploitants, susceptibles de toucher 1 250 € d'aide à l'année ou moins qui seront les plus nombreux à vouloir rejoindre ce dispositif, même si on ne peut pas exclure que des exploitants plus gros s'y inscrivent, acceptant un paiement moindre pour bénéficier de l'absence de contrôle de la conditionnalité et du paiement vert et de la simplification des procédures.

D'après notre estimation des aides directes (partie 2.6), on estime à partir des données du RA2010 que près de 50% des petites EA dont la PBS est inférieure à 25 000€ toucheraient 1 250€ d'aides directes par an ou moins.

La Confédération Paysanne en réponse au « programme pour les petits agriculteurs » de la Commission européenne a proposé quelques ajustements pour son application française. Au-delà d'une définition des petites EA, elle propose un paiement à l'actif : pour le premier actif, ce paiement est le double du montant proposé par la Commission européenne (encadré IV.8).

---

<sup>205</sup> Il existe une dérogation pour les Etats-membres qui le souhaitent. Elle indique que même si l'exploitant ne fait pas la demande pour entrer dans le « programme pour les petits agriculteurs » et que le calcul de ses paiements directs se révèle inférieur au montant maximal décidé par les Etats-membres pour le « programme pour les petits agriculteurs » (situé entre 500 et 1 250€) alors l'exploitant est automatiquement inscrit dans le « programme pour les petits agriculteurs »

<sup>206</sup> L'exploitant qui entre dans le « programme pour les petits agriculteurs » doit conserver son activité agricole le temps de la programmation au moins sur le nombre d'hectares déclarés en 2015.

*Encadré IV.8 : le « programme pour les petits agriculteurs » vu par la Confédération Paysanne*

La Confédération Paysanne (2012) dans un communiqué de presse présentant ses positions sur la réforme de la PAC 2014-2020 propose lors des négociations sur la PAC 2014 un « programme pour les petits agriculteurs » un peu différent de celui de la Commission européenne.

Elle demande à ce que le dispositif soit ouvert dans tous les Etats-membres (pas d'optionnalité à l'échelle de l'UE), et que ses modalités soient déterminées nationalement.

Pour la France par exemple, elle propose que l'aide soit de 5 000€ pour le premier actif et de 2 500€ pour les actifs suivants. Cette formulation permet de valoriser l'emploi dans les petites EA et de découpler l'aide de la taille physique de la structure d'exploitation.

Alors qu'il n'y a pas de définition des petits agriculteurs dans le programme de la Commission européenne, la Confédération paysanne propose que soient concernés par ce programme les petites fermes avec :

- un montant de chiffre d'affaires HT (moyenne triennale) incluant uniquement les aides PAC 1<sup>er</sup> pilier, inférieur à 45 000€ pour 1UTA ; 56 230€ pour 1,5 UTA ; 67 500€ pour 2 UTA (et au-delà) ;
- un montant d'aides PAC 1<sup>er</sup> pilier (moyenne triennale) inférieur à 12 000€ par exploitation.

*Les conditions précises d'application du programme*

15 Etats-membres ont choisi d'ouvrir le « programme pour les petits agriculteurs » et le nombre d'exploitants ayant opté pour ce programme varie entre 3% (en Slovaquie) et 77% (à Malte). Selon les calculs de la Commission, le « programme pour les petits agriculteurs » s'applique à 4% de la surface agricole totale de l'Union (Cour des Comptes européennes, 2016).

Les Etats-membres ont obtenu une large marge de manœuvre pour déterminer le montant qui sera distribué aux exploitations participant au programme. Deux grands types de modalités de calcul ont été adoptés : le paiement forfaitaire unique ; le paiement forfaitaire différencié.

Parmi les EM qui ont ouvert ce programme, certains ont opté pour un **paiement forfaitaire**.

Il peut être déterminé en fonction d'un montant moyen d'aides directes touché par les bénéficiaires de l'Etat-membre ou en fonction du montant moyen par hectare de SAU de l'Etat-membre.

Dans les deux cas, les montants totaux annuels touchés par le bénéficiaire ne sont pas inférieurs à 500€ et pas supérieurs à 1 250€<sup>207</sup>. Une fois mis en place, et au-delà du non contrôle de la conditionnalité et des paiements verts, le « programme pour les petits agriculteurs » avec la mise en place d'un paiement forfaitaire pourra alléger les procédures administratives : demandes pré-remplies d'une année sur l'autre, pas de contrôles d'éligibilité d'une année sur l'autre et paiement automatique du montant forfaitaire chaque année.

Le paiement forfaitaire n'est utilisé que dans deux Etats-membres : le Portugal et la Lettonie (tableau IV.6). Tous deux ont fixé le montant à 500€ par an. Au Portugal, cela représente 12,4% du montant moyen par bénéficiaire touché en 2015. En Lettonie, les 500€ forfaitaires correspondent à 19,3% de montant moyen des bénéficiaires de l'Etat-membre (Commission européenne, 2016a).

Les autres Etats-membres qui ont ouvert le programme pour les petits exploitants déterminent le montant distribué **d'après ce que l'exploitant aurait touché s'il avait été dans le système classique de paiements directs**. Autrement dit, chaque exploitant du dispositif touche un montant différent.

Soit ce paiement n'est pas actualisé d'une année sur l'autre et l'exploitant touche chaque année le même montant qu'en 2015, même si sa structure a augmenté de taille. 4 Etats-membres mettent en place ce système : Espagne, Italie, Hongrie et Slovaquie<sup>208</sup>(tableau IV.6).

Il s'agit finalement d'une sorte de paiement forfaitaire différencié sur la période de programmation et adapté à l'exploitation en 2015. Calculé sur les mêmes bases que les exploitations qui touchent des paiements directs, ce système permet d'ajuster le paiement à la structure de l'EA par rapport à un forfait. Il nécessite cependant une détermination initiale du paiement, mais possède encore des avantages d'un paiement forfaitaire *ie* demandes pré-remplies d'une année sur l'autre, pas de contrôles d'éligibilité chaque année.

Soit ce paiement est actualisé au fil des années (2015, 2016, 2017,...2020) et dans ce cas, il prend en compte l'augmentation ou la diminution de la taille de l'exploitation, tout comme les processus de convergence interne et externe. Ce cas est un peu plus ambigu. Le montant du paiement devra chaque année être re-calculé finalement comme dans le cas classique des paiements directs. On perd alors les avantages du paiement forfaitaire et la simplification du système porte principalement sur l'absence de contrôles (paiements verts et conditionnalité) induits par ce programme.

---

<sup>207</sup> Si les montants obtenus sont inférieurs à 500€ ou supérieurs à 1 250€ alors l'Etat-membre augmente ou réduit pour être dans la fourchette prévue.

<sup>208</sup> L'Italie et la Hongrie ont tout de même prévu des ajustements pour prendre en compte la convergence externe. Notons que la Hongrie a choisi de relever à 500€ le paiement des exploitations dont le montant calculé se situerait en dessous, ce n'est pas le cas des autres Etats-membres de ce groupe.

La majorité des Etats-membres qui ont choisi d'appliquer le « programme pour les petits agriculteurs » entrent dans ce mode de calcul. Ils sont 9 : Bulgarie, Allemagne, Estonie, Grèce, Croatie, Malte, Autriche, Pologne et Roumanie. Seule la Bulgarie met en place le relèvement à 500€ pour les exploitations dont le calcul du montant serait inférieur (tableau IV.6).

Etats-membres	Méthode de calculs						Montant max
	Montants recalculés chaque année		Montants calculés en 2015 et conservés les années suivantes			Montants forfaitaires	
	Minimum à 500€	Sans minimum	Ajustements convergence externe	Sans ajustements convergence externe	Minimum à 500€		
Bulgarie	x						1250€
Allemagne		x					1250€
Estonie		x					1250€
Grèce		x					1250€
Espagne				x			1250€
Croatie		x					657€
Italie			x				1250€
Lettonie						x	500€
Hongrie			x		x		1250€
Malte		x					1250€
Autriche		x					1250€
Pologne		x					1250€
Portugal						x	500€
Roumanie		x					1250€
Slovénie				x			1050€

Tableau IV.6 : Récapitulatif des choix des Etats-membres qui appliquent le « programme pour les petits agriculteurs » (Commission européenne, 2016b).

Hormis la Lettonie et le Portugal, les EM qui ont ouvert un « programme pour les petits agriculteurs » ont détourné le projet initial de la Commission européenne. Pour la majorité des Etats-membres, il apparaît que l'argument principal de l'ouverture de ce programme porte sur l'absence de contrôles du verdissement et de la conditionnalité dans ces exploitations.

### 3.2.2 Avantages et inconvénients d'un « programme pour les petits agriculteurs »

La présentation du « programme pour les petits agriculteurs » nous a montré qu'il existe deux grandes applications possibles :

- la première avec le plus d'impacts sur la simplification administrative : le montant distribué est forfaitaire et les exploitants du programme sont exemptés de paiement vert et de conditionnalité ;
- la seconde avec moins d'impacts sur la simplification administrative : le montant reste celui calculé en fonction des strates des paiements directs et les exploitants du programme sont exemptés du paiement vert et de la conditionnalité.

Nous proposons de revenir sur les conséquences que pourrait avoir un paiement forfaitaire sur les exploitants français dans un premier temps. Dans un second temps, nous analysons les conséquences que pourraient avoir le non-respect de la conditionnalité et du verdissement.

#### 3.2.2.1 Sur les montants distribués : mettre en place un paiement forfaitaire en France

Dans cette partie, nous n'utilisons pas les estimations calculées à partir du RA2010, mais les données de la Commission européenne. Ces données (Commission européenne, 2017) indiquent qu'en France 8,5% des bénéficiaires d'aides directes de la PAC touchent moins de 1 250€ en 2015. Ils représentent 0,3% du montant des aides directes distribués en 2015.

Le tableau IV.7 élaboré d'après les données de la Commission européenne (2017) montre les conséquences budgétaires que pourraient avoir la mise en place de paiements forfaitaires. Dans cette estimation, on observe le nombre d'EA situées sous deux paiements forfaitaires l'un à 500€ et l'autre à 1 250€ (on se base sur les montants proposés par la Commission européenne pour ce programme). On ne peut pas exclure que des exploitants touchant plus d'aides directes soient inciter par s'inscrire dans un tel dispositif en acceptant un paiement moindre pour bénéficier de l'absence de conditions et de contrôle, et de la simplification des procédures. Nous ne pouvons cependant pas estimer le nombre de ces exploitants.

On estime l'enveloppe budgétaire nécessaire pour la mise en œuvre de deux paiements forfaitaires en supposant qu'on le garantisse à tous les exploitants situés en dessous du forfait (500€ et 1 250€).

<b>Montant forfaitaire</b>	<b>Nombre de bénéficiaires sous ce seuil</b>	<b>Actuellement, les montants qu'ils représentent en 2015</b>	<b>Estimations de l'enveloppe à dédier au programme basé sur un paiement forfaitaire</b>
A 500€	21 930 bénéficiaires français <i>(ils touchent en moyenne près de 300€ d'aides directes)</i>	6 555 000€ <i>soit 0,1% du montant des aides directes 2015</i>	10 965 000€ (+67%) <i>soit 0,2% du montant des aides directes 2015</i>
A 1 250€	29 930 bénéficiaires français <i>(ils touchent en moyenne près de 800€ d'aides directes)</i>	25 134 000€ <i>soit 0,3% du montant des aides directes 2015</i>	37 412 500€ (+ 49%) <i>soit 0,5% du montant des aides directes 2015</i>

Tableau IV.7 : Bénéficiaires et montants touchés en 2015 en France sous les seuils de 500€ et 1250€ d'aides directes (issus des données de la Commission européenne, 2017).

On voit qu'un seuil à 1 250€ permettrait à près de 30 000 bénéficiaires français de paiements directs de la PAC de toucher ce montant (8,5% des bénéficiaires). Cela impliquerait alors une augmentation de près de 49% du budget pour cette tranche de bénéficiaires mais cela ne représenterait que 0,5% du budget total des paiements directs français (contre 0,3% actuellement) si on le suppose constant.

On peut difficilement conclure davantage sur l'intérêt de la mise en place d'un paiement forfaitaire à partir de ces données. Il serait intéressant de pousser cette analyse en considérant aussi les exploitants qui dépassent ces seuils. En effet, certains exploitants pourraient être incités à entrer dans le « programme pour les petits agriculteurs » même si les aides directes qu'ils touchent sont supérieures. En effet, en entrant dans ce programme le verdissement et la conditionnalité ne sont plus obligatoires. Il faudrait alors estimer le montant auquel ils sont prêts à renoncer pour ne plus avoir à respecter ces deux contraintes et les contrôles associés.

### 3.2.2.2 Sur la simplification administrative

D'après la Cour des Comptes européenne (2016, p24) « 10 des 12 organismes payeurs qui estiment que la PAC 2014-2020 entrainerait une réduction des coûts ont mentionné le « programme pour les petits agriculteurs » comme étant la principale source d'économies ».

### **Absence de paiements verts à respecter**

Les exploitants du « programme pour les petits agriculteurs » sont exemptés des exigences liées au paiement vert (diversification des cultures, maintien des prairies permanentes et maintien ou réhabilitation de surfaces d'intérêt écologique).

La Commission européenne (2016b) a estimé que 28% de la surface agricole européenne n'étaient pas concernés par une obligation de verdissement<sup>209</sup>. Les bénéficiaires du « programme pour les petits agriculteurs » sont exemptés du paiement vert tout comme les exploitations qui sont « vertes en soi » car produisent en agriculture biologique, les exploitations qui ont moins de 10ha de terres arables, ou encore les surfaces en cultures permanentes et les surfaces non éligibles aux paiements directs (la viticulture en France). Les bénéficiaires du « programme pour les petits agriculteurs » représentent 41% des exploitants exemptés du verdissement (Commission européenne, 2016b).

La Commission européenne a déterminé que les exploitations du « programme pour les petits agriculteurs » font en moyenne moins de 3ha (Commission européenne, 2016b). Leur SAU est donc largement inférieure au minimum de 10ha de terres arables nécessaire pour être concernée par la diversification et des 15ha nécessaires pour être concernée par les SIE (surfaces d'intérêt écologique). La Commission européenne (2016b) conclut également que le maintien des prairies permanentes dans ces exploitations aurait peu d'impacts car elles sont peu nombreuses à en avoir.

De plus et à l'échelle française, les EA (quelle que soit leur taille) remplissent déjà en grande partie les exigences liées au paiement vert (Lécole et Thoyer, 2016).

Cette exemption offerte par le « programme pour les petits agriculteurs » reste donc peu avantageuse du point de vue des exploitants français.

Le principal avantage réside pour les DDT(M) qui n'auraient plus à contrôler ces exploitations. En effet, actuellement, même si les EA sont exemptées du paiement vert, des contrôles peuvent avoir lieu pour vérifier ces exemptions. Or dans le cas du « programme pour les petits agriculteurs », les contrôles n'ont automatiquement plus lieu.

### **Absence de conditionnalité à respecter**

Depuis la réforme de 2014, les bénéficiaires du « programme pour les petits agriculteurs » sont exemptés de la conditionnalité et des sanctions associées. Cette exemption peut être un vrai soulagement pour nombre d'exploitants. La Cour des Comptes européennes (2016) évalue que les infractions à la conditionnalité sont très souvent dues à des exigences trop complexes.

---

<sup>209</sup> La Commission européenne dans son analyse du verdissement un an après sa mise en place estime qu'environ 25% des terres arables de l'UE ne sont pas soumises à la diversification des cultures et que 68% de la surface arable de l'UE n'est pas soumise au maintien ou la réhabilitation de surfaces d'intérêt écologique (SIE).

Le « programme pour les petits agriculteurs » s'applique à 4% de la surface agricole totale de l'Union européenne (Cour des Comptes européennes, 2016), à cette échelle les conséquences environnementales dues à l'absence de conditionnalité sont donc limitées. Cependant, cette conclusion ne vaut pas pour les EM où le « programme pour les petits agriculteurs » est très suivi. Par exemple en Roumanie, 71% des exploitants sont engagés et cela représente 16% de la surface totale déclarée.

### *Conclusion sur le « programme pour les petits agriculteurs »*

Le message envoyé aux bénéficiaires du « programme pour les petits agriculteurs » est trouble : ils bénéficient de financements de la PAC sans obligations, sans contreparties. Du point de vue des contribuables, on s'éloigne largement du « *public money for public goods* » qui permet de justifier que les dépenses d'argent public qui subventionnent les agriculteurs et subventionnent aussi la production d'externalités positives environnementales dans ce cas-ci.

En France, on peut estimer qu'au moins 8,5% des bénéficiaires d'aides directes seraient concernés par un paiement forfaitaire à 1 250€ et d'après nos estimations, près de 50% des petites EA se situent sous ce seuil d'aides directes.

Il serait donc intéressant de mener une analyse approfondie des coûts et bénéfices d'un tel programme en France sur la gestion d'un dossier PAC dans sa globalité.

L'analyse pourrait être menée de la déclaration PAC des agriculteurs au paiement par l'Agence de Services et de Paiement en comparant les instructions pour un dossier classique ; avec celles pour un dossier avec un paiement forfaitaire et pour un dossier avec un paiement recalculé chaque année.

A première vue, les bénéfices administratifs du paiement forfaitaire sont plus importants (déclarations pré-remplies, instruction et contrôle administratifs par les DDT minimales, absence de contrôles et paiement « automatique » par l'ASP), mais le second scénario pourrait être optimisé pour limiter les coûts administratifs par rapport à une instruction de dossier classique.

Quoiqu'il en soit, le « programme pour les petits agriculteurs » ne semble en tout cas pas actuellement, à l'ordre du jour en France. Plus généralement, les contraintes administratives des exploitants pourront cependant peut-être être entendues par Bruxelles : la simplification de la PAC constitue l'un des grands objectifs énoncés par le Commissaire Hogan pour la future PAC.

### **3.3 Inciter et valoriser les créations d'emplois dans les petites exploitations**

Dans une étude menée pour le Parlement européen sur le rôle de la PAC dans la création d'emplois ruraux, il est clairement affirmé que le premier pilier de la PAC rend possible par le maintien d'EA, la conservation d'emplois dans ce secteur, mais qu'il ne participe pas à la création

d'emplois agricoles (Schuh et al., 2016). Pour le second pilier, les conclusions sont plus discutées car dépendent en grande partie des choix des Etats-membres. Globalement l'étude conclut sur un second pilier efficace en matière de création d'emplois indirects dans d'autres secteurs tels que le tourisme ou encore la transformation des produits alimentaires (Schuh et al., 2016).

Il n'en reste pas moins que les aides de la PAC et plus largement les aides publiques pourraient être ciblées sur les EA créatrices d'emploi afin de valoriser leur contribution et également inciter à la création d'emplois supplémentaires. De plus, et on l'a vu dans le chapitre 3 certaines petites exploitations auraient besoin de main d'œuvre salariée sur l'exploitation agricole mais n'ont pas toujours les moyens de la financer. Nous étudions dans cette partie les mesures qui pourraient exister en matière de soutiens à l'emploi dans la PAC et qui pourraient concerner les petites EA.

Nous étudions dans une **première partie** les propositions de prise en compte de l'emploi dans le premier pilier de la PAC. Nous présentons une réflexion rapide sur les conséquences que pourraient avoir les propositions les plus populaires sur des aides conditionnées à l'emploi pour les petites EA (partie 3.3.1).

Dans une **seconde partie**, nous approfondissons un dispositif particulier qui paraît intéressant pour les petites EA : le groupement d'employeurs. Ce dispositif pourrait permettre aux exploitants agricoles à la tête de petites structures de s'associer pour créer un emploi salarié partagé et répondant à leur besoin de main d'œuvre très souvent partiel mais continu tout au long de l'année (partie 3.3.2).

### 3.3.1 Prise en compte de l'emploi dans le premier pilier de la PAC

Dans le cadre du premier pilier, des réflexions ont été menées pour proposer des aides directes qui valorisent les exploitations avec de la main d'œuvre et qui pourraient être incitatives à la création d'emplois. Ces réflexions ne sont pas toujours directement liées aux petites exploitations mais s'inscrivent dans une volonté de redistribution des aides directes.

Deux grandes modalités de distribution des aides directes en fonction de l'emploi ressortent des propositions faites lors des réformes récentes de la PAC : la distribution des aides agricoles en fonction des actifs agricoles ; le plafonnement des aides agricoles en fonction des actifs agricoles.

#### *Distribution des aides en fonction des actifs agricoles*

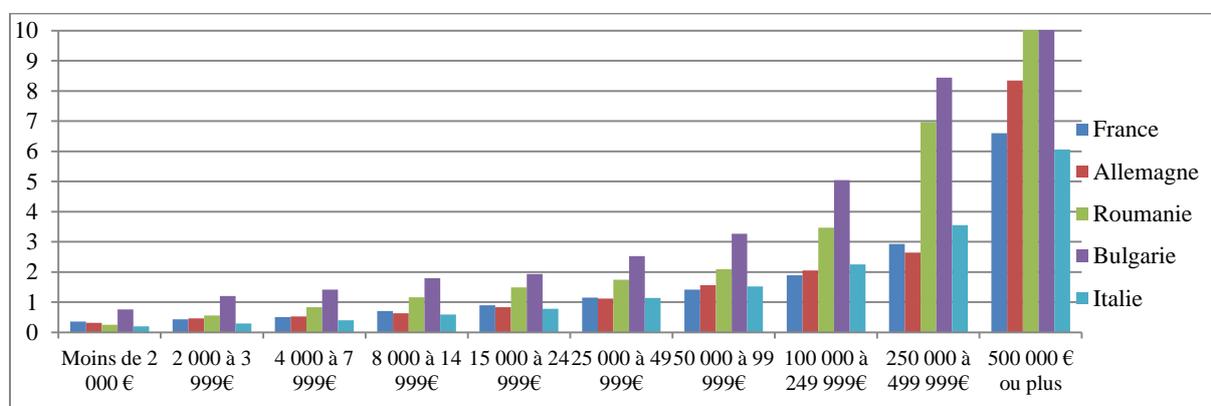
D'après cette proposition, la **distribution des aides agricoles ne se ferait plus en fonction des hectares mais en fonction de l'emploi (ou des actifs) sur les EA**. Cette proposition se fait dans une logique de remise en cause des paiements à l'hectare (Confédération Paysanne, 2014 ; Groupe PAC 2013, 2010) et parfois aussi dans un objectif de redistribution vers les petites EA. Le Conseil

Economique et Social Européen (CESE, 2011, p31) proposait lors des négociations pour la PAC 2014, une aide forfaitaire attribuée en fonction du nombre d'équivalents temps plein (ETP<sup>210</sup>) jugeant que «cette mesure permettrait [...] d'aider au maintien des petites exploitations ».

Ces propositions restent cependant, peu réalistes et comme le soulignent Bureau et Witzke (2010) dans un rapport pour le Parlement européen sur les aides directes : une distribution des aides directes en fonction des UTA pourrait avoir des conséquences non souhaitées pour les exploitations familiales où l'emploi est concentré sur le ménage agricole voire sur le chef d'EA seul ; et aussi pour les ménages pluriactifs.

On l'a vu dans le chapitre 3 (partie 4.2.2) et à partir du recensement agricole de 2010, 81% des petites EA n'ont pas créé d'emplois salariés entre 2009 et 2010. De plus, leur main d'œuvre totale par exploitation agricole est inférieure en moyenne à celle des moyennes et grandes (0,5 UTA totales en moyenne contre plus de 2 UTA). Distribuer les aides en fonction des Unités de Travail Annuel ne les favoriserait donc sûrement pas.

Cela se vérifie également à l'échelle européenne. On observe les UTA totales en moyenne disponibles sur les EA en fonction de leur taille économique pour cinq pays choisis (France, Allemagne, Roumanie, Bulgarie et Italie) (graphique IV.5). On voit que si on cible les aides sur le nombre d'UTA, alors les petites EA en recevront peu car en moyenne elles ne sont pas celles qui ont le plus d'UTA.



Graphique IV.5 : Main d'œuvre moyenne en UTA par exploitation et en fonction de la PBS dans 5 EM\* (données Eurostat, 2013) \*Pour les EA dont la PBS est supérieure ou égale à 500 000€, le graphique est tronqué pour la Roumanie (UTA moyen/exploitation = 24) et pour la Bulgarie (20 UTA/exploitation agricole).

On peut cependant discuter l'impact d'une distribution des aides par UTA par rapport à une distribution des aides par hectare de SAU.

Les écarts des SAU sont bien plus importants entre les classes de tailles économiques des exploitations que les écarts d'UTA. Par exemple, en France, en 2013 et toujours d'après les

<sup>210</sup> Une unité de travail annuel (UTA) correspond au temps de travail à temps complet pendant un an. Elle est comparable à l'équivalent temps plein (ETP)

données d'Eurostat, on constate que le ratio SAU/UTA dans les exploitations de taille moyenne est deux fois plus grand que dans les petites exploitations. Pour les grandes exploitations, ce ratio est 2,25 fois plus grand que pour les petites. Une distribution des aides agricoles en fonction de l'emploi serait donc moins défavorable aux petites exploitations qu'une distribution à l'hectare.

La distribution la plus avantageuse pour les petites EA serait d'utiliser les UTA par hectare de SAU. En France, en moyenne les petites EA ont 0,44 UTA/ha contre 0,26 pour les moyennes et grandes, soit 1,7 fois plus (partie 4.6 du chapitre 1). Une telle redistribution renverserait largement la donne : entre petites et grandes EA mais aussi entre les productions, le maraîchage deviendrait bien plus soutenu que les grandes cultures par exemple<sup>211</sup>. Il est donc peu probable que de telles modalités de distribution des aides directes voient le jour, compte tenu des rapports de force actuels. On peut de plus, avancer qu'une telle distribution aurait d'importantes conséquences en termes d'enveloppes budgétaires des EM et serait donc âprement négociée par les États-membres devant toucher une enveloppe inférieure à celle dont ils bénéficient actuellement.

On peut également citer les propositions de la Confédération Paysanne sur une revalorisation des aides aux premières UTA (Confédération Paysanne, 2017). Ce mode de distribution serait plus favorable aux petites EA que la distribution par hectare de SAU. Elle serait probablement plus efficace du point de vue du soutien à l'emploi que la surprime aux 52 premiers hectares actuelle, qui est justifiée par un soutien aux petites et moyennes EA plus créatrices d'emploi (MAAF, 2014). Cependant, une analyse poussée devrait être poursuivie pour conclure.

#### *Plafonnement des aides en fonction des actifs*

La seconde modalité, plus réaliste dans le cadre des débats actuels porte sur **le plafonnement des aides directes en fonction des UTA présentes sur l'EA**. On retrouve cette proposition entre autres, dans un rapport du Ministère de l'écologie de l'époque (MEEM, 2010), dans les propositions du Groupe PAC 2013 (2010), dans un rapport de l'Assemblée nationale (2017). Ce scénario a aussi été mené dans l'évaluation d'impact de la Commission européenne (2011b) pour la réforme 2014 et dans l'analyse pour le Parlement européen de Bureau et Witzke (2010).

La Commission européenne a travaillé dans son évaluation d'impact préparatoire sur un plafonnement des aides directes afin d'en améliorer « la répartition notamment entre les grandes exploitations et les plus petites » (Commission européenne, 2011c). L'objectif global d'un plafonnement est de réduire les inéquités de distribution des aides directes en instaurant un seuil au-delà duquel l'exploitation ne touche plus d'aides directes. Les montants dépassant ce seuil sont

---

<sup>211</sup> En moyenne pour l'ensemble des EA, le ratio UTA/ha de SAU est de 0,06 en grandes cultures contre 3,46 en maraîchage.

ensuite redistribués non pas directement aux exploitations plus petites, mais à toutes les exploitations dans le cadre du second pilier.

La Commission européenne a proposé plusieurs scénarios dont un plafonnement des aides en fonction des UTA salariées afin de ne pas pénaliser les grandes exploitations créatrices d'emplois et de réduire sur ces dernières les effets du plafonnement (Commission européenne, 2011c). Avec un seuil placé à 15 000€ d'aides directes/UTA salariées, les résultats de la Commission européenne montrent sans surprise, que le plafonnement n'aurait aucun impact sur les montants d'aides directes distribués en France et concernerait un peu plus de 1% des paiements directs européens.

Bureau et Witzke (2010) ont eux aussi simulé un plafonnement par travailleur mais en prenant en compte les UTA salariées et non salariées de l'exploitation (plafonnement à 15 000€ par UTA pour les exploitations où les paiements directs dépassaient 50 000€). Ils montrent alors qu'une conséquence à l'échelle européenne serait la baisse de 27 à 33% des paiements directs supérieurs à 200 000€.

**Les mesures de plafonnement n'ont pas un effet direct de redistribution des aides vers les petites EA** puisque, dans toutes les propositions et simulations décrites ci-dessus, les montants récupérés au titre du plafonnement sont reversés sur le second pilier et ne sont pas ciblés sur les petites EA.

### *Conclusion sur le soutien à l'emploi*

Conditionner les aides du premier pilier à l'emploi est une revendication qu'on retrouve chez les syndicats qui représentent les petites exploitations, en premier lieu la Confédération paysanne. Mais concrètement, pour les petites exploitations telles que nous les avons définies, un scénario extrême de distribution des aides en fonction des UTA serait à analyser de façon plus approfondie. Et si on se base sur un scénario plus réaliste dans le cadre des débats récents sur la PAC, un plafonnement par l'emploi des aides directes découplées serait favorable à l'emploi dans les grandes exploitations, mais ne permettrait pas de valoriser l'emploi dans les petites EA.

N'oublions pas que distribuer les aides agricoles en fonction de l'emploi n'est pas (encore) à l'ordre du jour de la PAC même si ce critère de distribution est souvent évoqué. On propose alors de s'intéresser à des projets de création d'emplois qui pourraient émerger de l'association de petites EA entre elles.

### 3.3.2 Les groupements d'employeurs, une solution pour les petites exploitations ?

Les groupements d'employeurs apparaissent comme pouvant constituer une opportunité intéressante pour les petits exploitants. Elyakime (2007, p871) le souligne dans son travail sur les groupements d'employeurs agricoles : « Le recours au groupement d'employeurs peut être pertinent dans les systèmes d'exploitation où prédominent les petites EA qui ont besoin de travail salarié régulier en petite quantité tout au long de l'année ». Le rapport du Parlement européen sur la façon dont la PAC peut améliorer l'emploi dans les zones rurales encourage de plus, le développement des groupements d'employeurs et leur soutien par la Politique Agricole Commune (Parlement européen, 2016).

#### *Avantages et inconvénients des groupements d'employeurs pour les petites exploitations*

Le groupement d'employeurs permet d'organiser autour des besoins de plusieurs EA des emplois permanents potentiellement à temps complet. Les coûts salariaux sont ensuite partagés entre les exploitations et en fonction de l'utilisation de la main d'œuvre. Cela permet à la fois de répondre aux besoins des petites exploitations qui ne peuvent financer qu'un temps partiel, et aux besoins des salariés agricoles pour qui les emplois permanents à temps plein sont attractifs.

Les groupements d'employeurs peuvent dans certains cas proposer d'autres avantages : les exploitants membres du groupement peuvent être déchargés des tâches administratives liées à l'emploi salarié car prises en charge par un animateur du groupement d'employeurs, d'une fédération rassemblant plusieurs groupements d'employeurs, ou bien par une structure extérieure (centre comptable, syndicat,...) voire par un des adhérents.

Le groupement d'employeurs permet également aux agriculteurs de répartir leur temps autrement pour éventuellement se lancer dans de nouveaux ateliers type transformation, vente directe,... Enfin dans certains cas, cela ouvre des opportunités de transmission d'exploitations : la reprise d'une exploitation peut être assurée par le salarié du groupement d'employeurs.

Les groupements d'employeurs nécessitent cependant une bonne coordination entre les exploitants agricoles selon les tâches à réaliser sur des créneaux de production qui pourraient être les mêmes. Il faut donc répartir les salariés sur des exploitations qui ont des systèmes de production différents ou bien confier des travaux différents au salarié pour les agriculteurs qui ont un même système de production (Chabanet et al., 2000). L'organisation collective doit également être bien définie (nombre de réunion, fréquence, répartition du temps du salarié) pour éviter les désaccords entre les membres pouvant conduire à terme au licenciement du salarié du groupement (Chabanet et al., 2000).

Les exploitations « partageant » un salarié ne doivent pas de plus, être trop éloignées les unes des autres pour faciliter le déplacement du salarié. Cela peut constituer une limite forte en zone de

montagne comme dans les Baronnies. Dans ce cas, le groupement d'employeurs doit rester limiter aux exploitations proches les unes des autres.

En France, les groupements d'employeurs peuvent être créés par des personnes physiques ou moral de droit privé et des collectivités territoriales. Depuis 2016, les Cuma peuvent être reconnues comme groupements d'employeurs sous certaines conditions<sup>212</sup>.

### *Les groupements d'employeurs en quelques chiffres*

Dans les données MSA de 2015 sont recensés 3 964 groupements d'employeurs qui emploient près de 76 000 salariés. Entre 2006 et 2015, le nombre de groupements d'employeurs a augmenté en moyenne de +1,6% par an (MSA, 2017b).

A partir des données du recensement agricole de 2010, on voit que seulement 0,4% des petites exploitations qui ont un salarié adhèrent à un groupement d'employeurs. On observe également que sur l'ensemble des exploitations qui ont un salarié issu d'un groupement d'employeurs, 2% sont des petites EA (22% sont des moyennes EA et 76% sont des grandes EA). Ces résultats montrent que les petites EA semblent finalement peu engagées dans des groupements d'employeurs malgré les avantages évoqués.

Quand on se concentre sur ces petites exploitations qui ont un salarié issu d'un groupement d'employeurs, on n'observe pas de concentrations particulières en zone défavorisée ou en zone périurbaine. On note enfin, que ce sont dans les **groupes 3 « maintenir une petite activité agricole rémunératrice »** et **4 « maintenir et développer une activité agricole à temps plein »** de notre typologie que ces exploitations sont les plus nombreuses (le salarié travaillant en moyenne un peu plus d'un mi-temps).

Alors que les groupements d'employeurs nous semblent pertinents pour la création d'emplois dans les petites EA, les résultats de 2010 montrent qu'elles sont peu nombreuses à être impliquées dans ce type d'organisations collectives. Nous proposons donc voir comment ces groupements sont portés par les politiques publiques et de réfléchir sur des pistes d'améliorations pour inciter les petites EA à davantage adhérer.

---

<sup>212</sup> Les groupements d'employeurs se différencient des ETA utilisées plus ponctuellement pour la réalisation de gros travaux. Ils sont également différents des services de remplacement qui dirigent les salariés principalement vers les exploitants qui ont eu des accidents ou sont malades. Les services de remplacement ne peuvent répondre à un besoin régulier de main d'œuvre sur une année (Elyakime, 2007). Les groupements d'employeurs peuvent également s'ouvrir vers des entreprises artisanales ou commerciales locales pour étoffer les activités et participer à la pérennisation des emplois.

### *Les soutiens aux groupements d'employeurs*

Actuellement, il existe plusieurs dispositifs favorisant les groupements d'employeurs.

#### **Les dispositifs de la PAC en faveur des groupements d'employeurs**

Au sein de la Politique Agricole Commune et plus précisément du second pilier, on retrouve les groupements d'employeurs comme **bénéficiaires potentiels d'aides du second pilier** (par exemple dans le Programme de Développement Rural Régional (PDRR) de Midi-Pyrénées pour l'aide au pastoralisme collectif au titre de la conduite de troupeaux). Ils peuvent aussi constituer un **critère de sélection pour favoriser un projet** : une exploitation agricole voulant par exemple développer des actions de démonstration ou d'information (dans le PDRR Nord-Pas-de-Calais) ou dans le Plan de compétitivité de d'adaptation des EA - PCAE (dans le PDRR de Languedoc-Roussillon) sera mieux notée si elle adhère à un groupement d'employeurs et aura alors plus de chances d'obtenir des financements. L'adhésion à un groupement d'employeurs peut enfin **augmenter le montant d'aide touché**, c'est par exemple le cas de la DJA (cadre national).

D'autre part, des programmes LEADER<sup>213</sup> explicitent clairement une volonté d'appuyer les groupements d'employeurs. C'est par exemple le cas du Gal (Groupement d'action locale) Vallée des Gaves en Midi-Pyrénées en 2007-2013 puis en 2014-2020.

Cependant, le second pilier de la PAC ne soutient pas la création de groupements d'employeurs.

#### **Les dispositifs de création de groupements d'employeurs hors PAC : avec ou sans fonds européens**

L'aide à la création et au développement de groupements d'employeurs existe dans le cadre du FSE (Fonds Social Européen<sup>214</sup>). Par exemple, la Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique a pu bénéficier du FSE (associé à des fonds du Conseil Général) pour accompagner la création d'un groupement d'employeurs (montage du dossier, démarches administratives,...) et assurer un suivi des groupements créés. Les demandes de soutien par le FSE sont souvent lourdes et la sélection des projets compétitives. Elles doivent être portées par des structures assez importantes qui ont les capacités à répondre aux appels à projets.

Hors FSE, et plus globalement hors financements européens, certains Conseils Régionaux proposent une aide à la création de groupements d'employeurs qu'ils financent par eux-mêmes.

---

<sup>213</sup> Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale.

<sup>214</sup> Le FSE est des fonds européens structurels et d'investissement à gestion partagée entre la Commission européenne, les Etats-membres et les conseils régionaux (pour la France).

En Poitou-Charentes par exemple, l'aide est destinée au groupement d'employeurs existants depuis moins d'un an. Elle est de 2 500€ et est octroyée en une seule fois. Ce type de financement permet la création de groupements d'employeurs à petite échelle ou au moins à un démarrage en douceur et semble adapté pour des exploitants qui souhaiteraient mettre en place un petit groupement d'employeurs

On peut aussi évoquer des projets portés par les Conseils régionaux Auvergne, Limousin, Bourgogne et Rhône Alpes et de bien plus grande envergure comme le groupement d'employeurs « Agri Emploi Massif central »<sup>215</sup>. Il comprend neuf groupements d'employeurs qui emploient 200 salariés et des postes d'animateurs des groupements d'employeurs ont été créés dans chaque département pour animer et développer les groupements d'employeurs départementaux<sup>216</sup>. Dans ce cas, les exploitants peuvent profiter de l'existence d'un important projet sur leur territoire pour être inciter à la création ou au développement de groupements d'employeurs.

### **Conclusion sur l'opportunité des groupements d'employeurs pour les petits exploitants**

Les petits exploitants qui souhaitent se lancer dans un groupement d'employeurs peuvent se trouver sur un territoire où un projet de développement des groupements d'employeurs est en cours (financé par le FSE et/ou par le Conseil Régional) et dans ce cas bénéficier de la présence d'un animateur et/ou d'une structure porteuse.

Pour cela, ils doivent être au courant des projets développés, or on l'a vu dans le précédent chapitre et surtout en zone périurbaine, les petits exploitants peuvent se trouver à la marge, avoir peu de liens avec les structures agricoles et ignorer la présence de telles organisations.

Les petits exploitants qui souhaitent organiser eux-mêmes un groupement d'employeurs à petite échelle auront plutôt intérêt à se tourner vers des aides strictement régionales quand elles existent. Les montants distribués même s'ils sont peu élevés permettent aux groupements d'exploitants d'avoir un peu de liquidités pour lancer leur projet à partir de demandes d'aide relativement plus légères du point de vue administratif que les demandes faisant intervenir les fonds européens.

Enfin, il pourrait être intéressant de mettre en place une plateforme des besoins en emploi des exploitants, petits ou non. Un tel projet pourrait être porté par les Chambres d'agriculture locales, les agriculteurs inscrivant eux-mêmes en ligne les besoins qu'ils prévoient sur l'année à venir afin

---

<sup>215</sup> Soutien technique et financier des Conseils régionaux d'Auvergne et du Limousin, de la DIACT Massif central (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires), de la FNGEAR (Fédération nationale des groupements d'employeurs agricoles et ruraux) et de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles).

<sup>216</sup> Les financeurs sont : la DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires) Massif Central, les Conseils Régionaux d'Auvergne et du Limousin, le Ministère de l'agriculture et de la pêche, la Fédération Nationale des Groupements d'Employeurs Agricoles et ruraux (FNGEAR).

de mieux connaître les capacités de création de groupements d'employeurs ou de développement des groupements existants.

### *Conclusion sur l'emploi*

Dans le cas des petites EA qui pour une partie sont demandeuses de créer des emplois salariés, les opportunités offertes par la PAC pour valoriser l'emploi ou pour les inciter à en créer sont minces. Dans le cas des groupements d'employeurs, on souligne le rôle charnière que peuvent avoir les Conseils Régionaux. Cet aspect est présenté dans le rapport du Parlement européen (2016) sur la façon dont la PAC peut améliorer l'emploi en accompagnant les Etats-membres et les régions dans la création d'emplois. Ce rapport souligne également l'intérêt d'une approche transversale et pluri fonds pour répondre à ces besoins et pour faciliter la coopération entre les agriculteurs.

## **3.4 Répondre aux difficultés d'installation et d'accès au foncier des petits exploitants**

Le rapport du Parlement européen sur l'état des lieux de la concentration agricole dans l'Union européenne (2017, p10) « recommande aux États membres [...] de donner la priorité aux producteurs locaux à petite et moyenne échelle, ainsi qu'aux nouveaux et jeunes agriculteurs [...] pour l'acquisition et la location de terres agricoles ».

On l'a vu dans le chapitre 2 (partie 4.2), 25% des petites EA se sont installées entre 2000 et 2010. Une partie des petits exploitants s'installe suite à une reprise familiale, mais une autre partie qui représente plus de 50% de nos enquêtés, s'installe hors cadre familial. Dans leur cas, l'installation est difficile : ils n'ont pas toujours les moyens financiers pour acquérir des terres et/ou les capacités ou la possibilité d'accéder aux aides des politiques publiques.

Nous revenons ici sur certains des principaux dispositifs d'installations qui existent aux niveaux européen, national et plus local et sur les conditions d'obtention des aides publiques. L'objectif est de mieux comprendre comment favoriser la prise en compte des petits exploitants dans ces dispositifs.

### **3.4.1 Les aides à l'installation qui existent dans la PAC**

La Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) existe depuis 1976<sup>217</sup>, elle se trouve actuellement dans le second pilier de la PAC. C'est une aide qui sous certaines conditions complète la trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité agricole. En France, en 2015 en moyenne la DJA est de 20 000€, le cofinancement européen de la DJA française s'élève à 80%.

---

<sup>217</sup> Elle a été mise en place en 1973 en zone défavorisée et étendue à tout le territoire en 1976.

Depuis 2014, un nouveau dispositif pour les jeunes agriculteurs a été ajouté et il se trouve dans le premier pilier de la PAC. Il est obligatoire pour tous les Etats-membres.

### **Le dispositif pour les jeunes agriculteurs du premier pilier de la PAC**

Le paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs est soumis à des critères européens de distribution : l'âge de l'exploitant (moins de 40 ans) et le fait que l'exploitant s'installe pour la première fois et ou soit en phase d'installation (installé depuis moins de 5 ans). La France a ajouté le critère d'un niveau de formation requis.

Si ces critères sont respectés, le paiement est automatique et d'un montant fixe au niveau national qui complète les autres aides du premier pilier (droit à paiement de base, paiement vert, surprime, aides couplées). En France, ce montant est de 70€/ha dans la limite des 34 premiers hectares. Il est accordé chaque année et pendant les cinq premières années d'installation. Ce paiement permet d'augmenter les aides directes à l'hectare touchées par les jeunes agriculteurs.

### **Présentation du dispositif destiné aux jeunes agriculteurs dans le second pilier de la PAC**

Contrairement au dispositif de paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs, la DJA est une aide qui repose sur le projet porté par l'exploitant. Ce projet est soumis à des conditions pour être éligible et est sélectionné par un comité régional associant l'Etat, la région et des professionnels du monde agricole (voir encadré IV.9).

Les bénéficiaires de la DJA touchent un montant d'aide qui leur permet d'accéder à plus de capital. En plus du montant de DJA touché, ils bénéficient d'avantages fiscaux (abattements sur le revenu si imposé au réel, allègement sur l'impôt sur le foncier non bâti). Enfin et surtout, les bénéficiaires de la DJA ont en priorité accès aux terres lors de leur installation.

Jusqu'en 2017, les jeunes agriculteurs bénéficiaient de prêts bonifiés destinés au financement des investissements d'installation. L'Etat prenait en charge partiellement les intérêts pour diminuer le taux d'emprunt. Sous utilisés en raison des taux faibles du marché, les prêts bonifiés ont été supprimés<sup>218</sup>.

#### *Encadré IV.9 : La Dotation aux jeunes agriculteurs*

La DJA est **réservée aux agriculteurs actifs** et dans le cas d'une reprise, l'exploitant peut en bénéficier si l'exploitation fait entre 10 000€ et 1 200 000€ de PBS. Cela signifie que la

<sup>218</sup> Pour les remplacer, les Jeunes Agriculteurs ont demandé l'ajout d'une modulation supplémentaire à la DJA : « reprise et modernisation de l'exploitation ». Il s'agit d'une modulation relative au coût de la reprise et qui concerne les installations avec un coût de reprise/modernisation supérieur à 100 000€.

transmission d'une partie des petites EA (celles situées entre 10 000€ et 25 000€ de PBS) est soutenue. Cependant, pour les plus petites, celles dont la PBS est inférieure à 10 000€ de PBS, ce seuil joue défavorablement dans leur transmission et incite plutôt à la reprise des terres uniquement dans le cadre d'agrandissements d'autres exploitations.

En France, les conditions pour toucher la DJA sont :

- Avoir moins de 40 ans au moment du dépôt de la demande ;
- S'installer pour la première fois en agriculture ;
- Avoir un niveau de formation agricole suffisant : les exploitants doivent avoir une capacité professionnelle agricole validée par un diplôme de formation agricole et la validation d'un plan de professionnalisation<sup>219</sup> ;
- Elaborer un plan d'entreprise sur 4 ans et respecter les modalités de production déterminées dans le plan d'entreprise (types de production, nombre d'actifs, investissements prévus entre autres) et les objectifs mesurés en revenu disponible de l'exploitant : atteindre un SMIC en fin d'installation. Sans respect des objectifs et sans circonstances exceptionnelles, les exploitants s'exposent à rembourser une partie des aides touchées.

Les projets déposés par les exploitants sont étudiés et sélectionnés par le comité régional installation/transmission (CRIT). Copiloté par l'Etat et la région, il se compose de représentants de la DRAAF, des DDT, du Conseil Régional ainsi que des représentants de l'ASP, des Chambres d'agriculture, des représentants des filières agricoles ou encore des représentants syndicaux comme les Jeunes Agriculteurs, la FNSEA ou la Confédération Paysanne, des représentants de structures de conseil type CER France et de représentants de la MSA et des SAFER.

Le CRIT définit la stratégie d'installation, suit la mise en œuvre, assure une mutualisation au niveau régional (notamment offre de formation), coordonne les structures départementales et labellise les points d'accueil installation.

Les demandes d'aides sont sélectionnées selon le type d'installation, l'autonomie de l'exploitation, l'aide au démarrage demandée et les modulations de DJA sollicitées.

Ces modulations sont décidées par les CRIT. Il existe les modulations :

- Pour les **installations hors cadre familial** : elle permet de revaloriser le montant de l'aide de +30%, mais la justification du caractère hors cadre de l'installation est très lourde (actes de naissance et décès allant jusqu'au 3<sup>ème</sup> degré de parenté). Un rapport

---

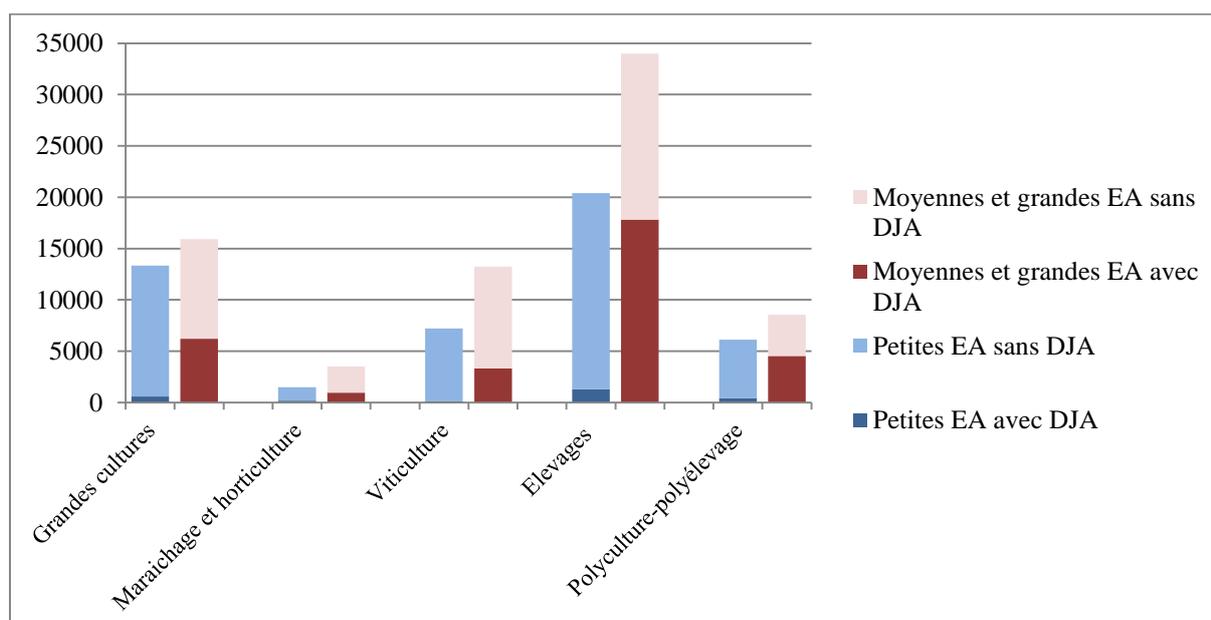
<sup>219</sup> un diplôme pour une formation agricole d'un niveau équivalent au baccalauréat ou BPREA – Brevet Professionnel Responsable d'EA, et la validation d'un plan de professionnalisation personnalisé réalisé avec un conseiller. Il s'agit par exemple de formations en comptabilité, de stages en entreprise agricole, ou en entreprise para-agricole.

parlementaire sur la simplification des normes en agriculture indique la nécessité de revoir les conditions de cette modulation (Herviaux, 2016).

- Pour les **projets agroécologiques** (être en agriculture biologique ou se convertir, adhérer à une Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental par exemple) (+10 ou 15%) ;
- Avoir un **projet générateur de valeur ajoutée et d'emplois** (avoir des productions sous Signes de Qualité Officiels, commercialiser en circuits courts, créer des emplois sur l'exploitation) (+20 ou 30%) ;
- Pour le « **maintien du foncier agricole en zone de déprise ou de pression foncière** » (dans le PDRR de la région Languedoc-Roussillon par exemple) ;
- Et aussi, pour le « **soutien aux petites EA** » (PBS inférieure à 25 000€) dans le PDRR de Midi-Pyrénées ou celui d'Alsace. Dans ce cas, la modulation se justifie par les importants investissements à réaliser sur l'exploitation afin de l'agrandir ;
- Et pour la « **reprise et modernisation de l'exploitation** » qui concerne les installations avec un coût de reprise/modernisation supérieur à 100 000€.

### La DJA difficile d'accès pour les petits exploitants

Le graphique IV.6 montre pour les exploitations installées entre 2000 et 2010 et en fonction des Otex la part des exploitations qui ont bénéficié de la DJA, qu'elles soient petites ou non. On constate que les petites exploitations installées entre 2000 et 2010 ont très peu bénéficié de la DJA et dans une proportion moindre que les moyennes et grandes exploitations.



Graphique IV.6 : Exploitations installées entre 2000 et 2010 avec et sans DJA (donnée RA2010).

Les enquêtes réalisées dans les Baronnies et dans la métropole de Montpellier révèlent que, pour les petits exploitants, la DJA est souvent dénoncée comme difficilement accessible (lourdeur administrative, plan d'entreprise et objectifs de rentabilité qui semblent difficilement réalisables). Dans les Baronnies, 5 petits exploitants sur les 20 enquêtés ont bénéficié de la DJA. Les autres déclarent qu'ils n'ont pas pu y avoir accès (installation avant 2014 avec une SMI trop petite, ou installation avant 2001 où le statut de pluriactif ne permettait pas d'accéder à la DJA). Dans la métropole de Montpellier, aucun des exploitants enquêtés n'en a bénéficié. Près de 63% d'entre eux ont déclaré qu'ils ne pouvaient pas accéder à l'aide (trop âgé ; formation insuffisante), les autres ont déclaré qu'ils n'en avaient pas besoin.

On revient plus précisément sur les principales contraintes des petits exploitants pour accéder à la DJA.

Depuis 2001, **la limite d'âge** est passée de 35 à 40 ans, cependant l'âge constitue une limite importante pour les exploitants qui s'installent après une reconversion professionnelle par exemple. Le rapport CNASEA sur les installés hors cadre familial montre que ceux-ci ont des expériences longues avant l'installation (7 à 9 ans en moyenne) (Lefebvre et Quelen, 2004). Pour 7 exploitants de la métropole de Montpellier, l'âge a été le facteur les empêchant d'accéder à la DJA.

En ce qui concerne **le niveau de formation**, il est désormais possible de s'installer sans le diplôme demandé et d'obtenir un délai de 3 ans pour l'obtenir. C'est l'installation progressive. C'est par exemple le cas pour les exploitants qui ont un diplôme équivalent mais hors agriculture. Des validations d'acquis d'expériences peuvent également être réalisées et démontrent une ouverture des conditions d'obtention de la DJA même si selon la Confédération Paysanne cette procédure de validation des acquis est trop lourde à porter simultanément à une installation (Confédération Paysanne, 2016b).

Les **objectifs du plan d'entreprise** sont souvent vécus comme difficilement atteignables, et c'est ce que dénonce la Confédération Paysanne (Confédération Paysanne, 2016a). Une exploitation dans la métropole de Montpellier : « J'aurais pu avoir la DJA, mais je me suis aperçue que pour démarrer un projet ce n'était pas forcément le mieux parce que ça t'oblige à avoir un projet qui démarre fort et pour moi ça voulait dire forcément s'endetter. Là, pour l'instant je n'ai pas de dettes. Moi je trouve ça plus sain, bien que l'exploitation ne grandisse pas vite ».

En conclusion et bien que la DJA soit accessible pour les exploitants pluriactifs depuis 2001 (selon le poids du revenu agricole dans le revenu total) ; que l'installation progressive soit

reconnue et qu'une modulation hors cadre familial soit prévue, les conditions d'accès sont contraignantes pour beaucoup de petits exploitants agricoles.

### *Aides nationales et régionales aux jeunes installés*

En France, il existe un programme d'installation national mais dont l'application est régionale. Il s'agit du programme AITA (accompagnement à l'installation transmission en agriculture). Ce programme prend la suite du PIDIL depuis 2016 (Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales). « L'ambition de ce programme est d'accompagner les porteurs de projet dans leur diversité qu'ils soient issus ou non du milieu agricole, qu'ils s'installent dans le cadre familial ou hors-cadre familial ou sur une exploitation nécessitant d'être confortée sur le plan économique» (MAAF, 2016c, p3). Au niveau national des priorités assorties de mesures sont proposées aux régions (certaines sont obligatoires).

Les aides sont à destination de structures de conseils ou de suivi des exploitants (organisations professionnelles agricoles ou organismes réalisant des prestations de conseil et/ou accompagnement auprès des exploitants à l'installation<sup>220</sup>), mais aussi d'exploitants qui souhaitent s'installer et d'exploitants futurs cédants de leur exploitation.

Il s'agit par exemple du financement des points accueil installation, ouverts à tous les porteurs de projets qu'ils soient demandeurs d'aides ou pas et quel que soit leur âge ou leur niveau de formation ; de conseils sur la formalisation d'un projet d'installation ; de réalisation d'un plan de professionnalisation personnalisé (nécessaire à l'exploitant pour une demande de DJA) ; du suivi d'un nouvel exploitant les premières années, cette aide est plutôt destinée aux installations hors cadre familial avec DJA ; de contrats de génération incitant un futur cédant à engager comme salarié le futur repreneur dans le cadre d'une cession hors cadre familial ; d'actions de communication et d'animation (MAAF, 2016c).

Les mesures du programme AITA sont en grande partie cofinancées par l'Etat et les collectivités. Le FEADER est impliqué dans le financement d'un petit nombre (4 mesures sur les 19 existantes). Les exploitants peuvent bénéficier de ces soutiens en plus de la DJA.

Régionalement, le programme est mis en place et les choix de financements des mesures et des critères de sélection sont faits au sein du CRIT. Cependant, le critère d'âge (avoir moins de 40 ans) est largement repris dans les régions, tout comme le critère de formation (au moins un niveau IV agricole<sup>221</sup>).

---

<sup>220</sup> associations type Groupements des Agriculteurs Biologiques

<sup>221</sup> Formation de niveau bac (général, technologique ou professionnel), du brevet de technicien (BT) ou du brevet professionnel.

Même si l’affichage national est tourné vers l’installation hors cadre familial, les contraintes d’accès aux aides restent proches même si moins exigeantes, de celles de la DJA. De plus, il a été montré qu’à l’époque du PIDIL, les hors cadre familial bénéficiaient rarement de l’ensemble des aides auxquelles ils avaient droit souvent par manque d’information et s’installaient principalement sur la base de leur apport personnel (Lefebvre et Quelen, 2003). Et pourtant, les installations hors cadre familial sont de plus en plus nombreuses (MSA, 2016) et pourraient jouer un rôle important dans le renouvellement de l’agriculture.

### *Conclusion sur l’installation*

Les outils pour faciliter l’installation sont nombreux<sup>222</sup>. Certains sont très exigeants c’est le cas de la DJA principalement en raison du plan d’entreprise à respecter, d’autres le sont moins, c’est le cas du paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs du premier pilier ou de certaines mesures du dispositif AITA. Malgré l’affichage d’ouverture de ces dispositifs à des installations progressives par exemple, la limite qui ressort comme la plus discriminante pour l’installation est l’âge de l’exploitant.

Il est vrai qu’il existe de l’accompagnement (conseils et formations) pour les installations progressives, les installations d’exploitants pluriactifs, d’installations hors DJA ou d’installations après reconversion professionnelle quel que soit l’âge de l’exploitant *via* les ADEAR (Associations pour le développement de l’emploi agricole et rural). Ou encore que les exploitants hors du schéma classique d’installation peuvent bénéficier de soutiens (prêt à taux 0%, fonds de garantie pour l’accès au crédit bancaire) par exemple, *via* l’association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l’Insertion par l’Economie (AIRDIE). Cependant, il semblerait intéressant d’étudier la pertinence d’un dispositif supplémentaire destiné spécifiquement aux installations plus tardives. Dans notre cas, cela pourrait concerner une partie des petits exploitants y compris ceux installés suite à une reconversion professionnelle et hors cadre familial et qui s’orientent pour partie vers des projets pouvant être innovants, créateurs d’emplois et bénéfiques pour l’environnement.

#### **3.4.2 Les opportunités offertes par les politiques foncières pour les petits exploitants**

Nous présentons dans cette partie deux principaux aspects liés aux politiques foncières. Le premier concerne l’accès au foncier par les petits exploitants principalement au moment de leur installation. Le second concerne plutôt les exploitants déjà installés sur de petites structures mais qui ne peuvent résider près de leurs parcelles voire même stocker leur production sur place.

---

<sup>222</sup> On peut ajouter que les jeunes agriculteurs peuvent bénéficier d’exonérations partielles de leurs cotisations MSA s’ils ont moins de 40 ans et s’ils sont installés comme non salarié agricole.

### *Accéder au foncier*

Dans les enquêtes réalisées dans la métropole de Montpellier et dans les Baronnie, les difficultés de foncier ont été largement évoquées. En premier lieu, l'accès au foncier au moment de l'installation est un problème pour les exploitants qui n'entrent pas dans les schémas classiques d'aides publiques. Dans le processus d'installation et d'accès au foncier, les SAFER donnent la priorité aux jeunes agriculteurs et peuvent même proposer une gestion temporaire de foncier le temps de mise en location définitive. Ce sont cependant les bénéficiaires de la DJA qui sont prioritaires parmi l'ensemble des nouveaux installés. La Confédération paysanne estime que ce droit pourrait être ouvert à tous les nouveaux installés, qu'ils bénéficient de la DJA ou non (Confédération Paysanne, 2016b). Les enquêtés des deux terrains évoquent souvent des relations tendues avec leurs SAFER qui selon eux ne les reconnaissent pas comme agriculteurs et ne leurs donnent pas accès aux terres.

Les collectivités territoriales ont des outils pour faciliter l'accès au foncier. Elles peuvent préserver le foncier agricole dans les zones périurbaines et freiner l'étalement urbain (ZAP - zones agricoles protégées ; PAEN - Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels), faire des acquisitions foncières afin de les louer à des agriculteurs en s'appuyant par exemple sur le répertoire départemental à l'installation animé par les Chambres d'agriculture (pour les installations hors cadre familial).

Certaines petites EA peuvent entrer dans les projets d'installations des collectivités territoriales et c'est souvent le cas pour le maraîchage AB. On peut citer l'exemple de la Politique Agricole et Alimentaire de Montpellier portée par la Métropole de Montpellier. Cette politique se concentre sur la production agricole et sur la consommation de produits agricoles et soutient donc plutôt les projets d'installation en ventes directes et celles qui participent à l'approvisionnement local de la ville (encadré IV.10).

Des terres peuvent également être louées aux exploitants par des associations type Terres Vivantes<sup>223</sup> ou Terre de Liens<sup>224</sup>. Une partie de leurs actions visent à protéger le foncier agricole et faciliter le développement « d'installations paysannes ». Les projets agricoles installés sur les fermes Terre de Liens peuvent être en agriculture biologique, créateurs d'emploi, privilégiant les circuits courts et les productions à finalité principalement alimentaire par exemple.

---

<sup>223</sup> Terres vivantes est une association présente dans l'Hérault (depuis 1997) et les Pyrénées-Orientales (depuis 2008). Elle accueille et propose un accompagnement aux personnes voulant s'installer en agriculture, souvent de manière progressive, parfois avec des projets "atypiques".

<sup>224</sup> Terre de Liens est une association née en 2003. Elle se constitue d'un réseau associatif national qui accompagne les exploitants à s'installer par exemple ; une entreprise d'investissement solidaire qui à partir d'un capital (ouvert aux citoyens) permet d'acheter des exploitations et de les louer à des agriculteurs ; une fondation qui reçoit des legs et donations d'exploitations et qui permet d'y installer de nouveaux agriculteurs.

Comme dans le cas des collectivités territoriales, les projets d'installation semblent plutôt ciblés sur des exploitations qui s'inscrivent dans une agriculture locale nourricière et qui peut concerner une partie des petites EA.

*Encadré IV.10 : Le cas de la Politique Agricole et Alimentaire (P2A) de Montpellier*

La P2A est portée par la Métropole de Montpellier et les communes qui la composent. La Politique Agricole et Alimentaire de Montpellier est le fruit d'un travail collectif rassemblant les élus locaux et une équipe de recherche de l'INRA<sup>225</sup>.

Elle compte 6 axes de travail :

- 1) Consolider le tissu des fermes agro-écologiques en vente directe par exemple avec la création d'un guide des points de vente de produits ;
- 2) Favoriser l'approvisionnement local de la ville, en particulier celui de la restauration collective en modernisant le MIN (Marché d'Intérêt National) de Montpellier par exemple ;
- 3) Mobiliser les citoyens autour de l'alimentation et du lien producteur – consommateur en collectant les initiatives locales ;
- 4) Promouvoir la diversité des produits emblématiques du territoire et développer l'agro/l'oenotourisme ;
- 5) Soutenir les entreprises innovantes dans le domaine de l'agroalimentaire ;
- 6) Reconquérir des terres agricoles.

*Avoir des bâtiments de stockage et des lieux d'habitation proches des parcelles*

Les exploitants du périurbain ont évoqué de façon récurrente le problème du manque de lieux de stockage de leur production et de l'éloignement de leurs lieux d'habitation. La plupart des exploitants enquêtés stockent leur production dans leur garage, loin de leurs parcelles. L'un d'entre eux révèle avoir construit un petit abri : « je stocke mon matériel dans un hangar et un peu dehors. Je n'ai pas le droit de demander un permis pour un bâtiment agricole. J'ai fait un hangar soit disant démontable, mais c'est de la bricole. Il est ventilé, c'est même pas fermé, c'est moitié à l'abri... Si je pouvais en faire plus, j'en ferai plus. Mais on est limité. ». Ou un autre : « je n'ai jamais réussi à obtenir une maison avec un hangar agricole proche, que ce soit par la faute des banques ou de la frilosité des municipalités qui n'ont plus grand-chose à faire des agriculteurs. Ça me pèse, je fais trop de déplacements et ça me prend un temps considérable » ; et un troisième : «

<sup>225</sup> le projet DAUME sur la durabilité des agricultures urbaines en Méditerranée, financé par l'ANR (projet ANR-10-STRA-007, resp. C. Soulard, INRA), et le projet SURFOOD sur les systèmes alimentaires urbains, financé par Agropolis Fondation (resp. N. Bricas, CIRAD).

j'ai envoyé des lettres à toutes les mairies mais on ne m'écoutait jamais, les municipalités sont trop frileuses, elles ont peur de se faire tromper par un faux agriculteur ».

Dans le cadre de l'AITA, il existe une aide à la location de maison d'habitation et/ou de bâtiments agricoles. Cette aide vise à encourager un agriculteur quittant l'agriculture (départ en retraite ou reconversion professionnelle) en transmettant ses terres, à louer la partie habitation et/ou les bâtiments agricoles (MAAF, 2016c). Cela ne concerne cependant que le bâti existant. Pour avoir un permis de construire sur des terres agricoles, les exploitants doivent faire leur demande aux mairies qui consultent les services instructeurs (DDTM). Le projet est accepté selon les possibilités offertes par le plan local d'urbanisme et selon « la réalité de l'exploitation » (statut de l'agriculteur et/ou viabilité économique basée sur la SMI ou demie-SMI selon la construction demandée) et parfois la nécessité de proximité aux parcelles (élevage). Mais comme l'indiquent les exploitants enquêtés, les mairies peuvent craindre les abus concernant des constructions dites agricoles en dehors des zones constructibles des plans locaux d'urbanisme et freinent les constructions en zone agricole.

Des projets de hameaux agricoles se sont développés dans l'Hérault afin de regrouper les constructions agricoles (hangars, mais aussi lotissements). Pris en charge par les communes, la cession des parcelles aux agriculteurs se fait à un prix intermédiaire entre le foncier constructible et le foncier agricole. Ces projets permettent de mutualiser les équipements, d'avoir des bâtiments aux normes mais peuvent faire face aux réticences du voisinage (nuisances concentrées, accès à du foncier moins cher grâce au statut d'agriculteur) (Nougarèdes, 2015). De plus, Nougarèdes (2015, p7) qui a étudié ces hameaux agricoles estime que ces projets restent peu accessibles aux installations progressives et que « les critères d'accès à ces dispositifs sont généralement définis pour sélectionner des exploitations professionnelles et les producteurs déjà installés ».

### *Conclusion sur l'installation et le foncier*

Cet aperçu des principaux dispositifs qui existent pour faciliter les installations agricoles des jeunes exploitants montre que, depuis quelques années, il y a une forme de reconnaissance des installations qui n'entrent pas dans le moule de la reprise familiale. Cette reconnaissance des installations progressives, en étant pluriactif et/ou hors cadre familial joue en faveur des petites EA qui s'inscrivent bien souvent dans ces cas.

Mais certaines exigences des politiques publiques sont encore lourdes et l'application locale des dispositifs se fait encore sur la base de critères souvent excluants pour une partie des petites EA. Les collectivités comme les associations type Terre de liens jouent un rôle croissant pour favoriser la préservation du foncier y compris dans leur capacité à prioriser ou faciliter l'accès au foncier pour certains types d'exploitations qui peuvent être des petites EA.

Les syndicats agricoles et associations représentant les petites EA ont un rôle important à jouer pour démontrer localement l'intérêt d'installer des petites EA y compris en incitant à l'ouverture de dispositifs pour des installations plus tardives par exemple.

## **Conclusion du chapitre 4**

La réforme de la PAC 2014 proposait pour la première fois d'intégrer les petites EA dans le dispositif de la PAC et laissait entrevoir une reconnaissance accrue des petites EA. Mais son application au niveau européen comme au niveau français les favorisent finalement toujours peu et les exclut encore de certains dispositifs.

Fondées sur le nombre d'hectares et/ou le nombre d'animaux, les aides du premier pilier sont depuis longtemps des aides qui mécaniquement favorisent les grandes exploitations et sont donc peu favorables aux petites structures. Il serait néanmoins pertinent d'étudier plus précisément les montants moyens touchés selon les types d'aides et la part que cela représente dans leur revenu pour mieux cerner les conséquences en termes de revenu et de capacité d'investissement que cette forme de distribution des aides peut représenter pour les exploitations. Mais les statistiques nationales et européennes sur les petites EA ne permettent pas de mener ce travail et nos enquêtes représentent un échantillon trop petit et fournissent des données insuffisamment fiables pour que cette analyse puisse être menée à son terme.

Le programme « petits agriculteurs » proposé par la Commission Européenne et ciblé sur les petits exploitants a été suivi par 15 Etats-membres qui ont détourné en partie les propositions initiales de la Commission Européenne de mise en place d'un paiement forfaitaire pour les petits exploitants. L'application de ce programme en France n'est pas encore d'actualité et une réflexion serait à mener sur les montants d'aides directes à distribuer pour que ce programme soit incitatif pour les petits exploitants français et pertinent en termes de simplification.

Toujours dans le premier pilier, notre étude montre l'exclusion de petites EA des aides couplées principalement ovines et caprines. On soulève alors l'intérêt d'une limite en UGB comme celle utilisée dans le cas des aides bovines et qui permettrait, comme l'a défendu la Confédération Paysanne, de soutenir une agriculture diversifiée.

On pourrait penser que les dispositifs du 2ème pilier, en étant plus flexibles et tournés vers le développement rural, compensent en partie l'inégalité de distribution des aides créée par le premier pilier. Mais, s'il est vrai que les financements du 2ème pilier sont plus ouverts, sur le papier, aux petites structures, les exigences de construction de dossier, souvent renforcées par les régions elles-mêmes, rendent leur accès difficile. Les coûts de transaction sont importants et peuvent limiter l'engagement des exploitants. La contrainte de participation de financement dans les projets peut aussi être une forte limite d'accès à ces aides dont l'objectif est en partie de

valoriser le rôle multifonctionnel des EA. Les exigences quant aux objectifs à atteindre peuvent également être trop élevées pour les petites EA, voire même les dispositifs ne sont pas adaptés à leurs situations comme c'est le cas pour la DJA.

Au sein des aides du second pilier, l'ICHN ressort comme une aide accessible pour les petits exploitants car elle n'induit pas de coût de transaction (distribution automatique selon la localisation de l'exploitation) et permet de compenser les difficultés de production liées à la localisation en zone difficile.

Nous pouvons donc affirmer en conclusion que les aides de la PAC n'incitent pas spécifiquement les petites EA à créer des emplois ou à opter pour des pratiques plus bénéfiques pour l'environnement.

Il reste enfin les dispositifs locaux ou nationaux. Les collectivités peuvent s'emparer d'une partie des questions agricoles, c'est le cas de la P2A de la Métropole de Montpellier. Elles ont une volonté de mieux gérer leur territoire et l'alimentation et peuvent inclure cette réflexion dans leur politique.

Enfin, il est aussi important de souligner la méconnaissance des exploitants enquêtés sur les dispositifs accessibles. Certains petits exploitants pensant que la PAC est trop complexe ne cherchent même pas à se renseigner sur les aides dont ils pourraient bénéficier. Pour d'autres, et c'est à prendre aussi en compte, le refus de la PAC ne repose pas sur sa complexité mais bien sur la volonté de rester « autonome » et « de vivre de son travail ».

### **La PAC 2020, une chance pour les petites exploitations agricoles ?**

La programmation actuelle de la PAC touchera à sa fin en 2020. Les discussions sur la réforme de la PAC 2020 ont déjà débuté et même si la réforme risque de prendre du retard, notamment en raison du Brexit et du calendrier électoral des institutions européennes, de grandes orientations se dessinent déjà. Nous les présentons rapidement.

La réorientation de la PAC, portée de manière très volontariste par le Commissaire européen à l'agriculture et au développement rural Phil Hogan, est déjà en partie engagée à travers la négociation du règlement Omnibus qui devrait entrer en vigueur début 2018 et qui apporte un certain nombre de retouches à la PAC de 2014. Le règlement Omnibus est principalement tourné vers un objectif de simplification des procédures de gestion et de contrôle liées à la PAC. Mais il cherche aussi à rectifier certains éléments des 4 règlements de base de la PAC 2014, pour la rendre plus efficace. Parmi les éléments remis sur la table, la question de la définition de l'agriculteur actif concerne particulièrement les petites EA. Les réflexions sont menées pour rendre cette définition plus flexible, voire même pour la laisser aux mains des EM. En France, les

agriculteurs actifs seraient alors ceux du registre des actifs agricoles (encadré IV.7). Les conséquences des négociations nationales aboutiront peut-être à des définitions et donc à des conditions d'octroi des aides agricoles diverses entre les EM.

Sur la PAC d'après 2020, de nombreux travaux de synthèse et de propositions ont été mis sur la table, notamment à l'occasion de la consultation publique ouverte entre février et mai 2017 (Commission européenne, 2016c ; EEB, 2017, Buckwell et al., 2017 pour n'en citer que quelques-uns). La plupart mettent en avant la nécessité de réformer les mesures de verdissement, de renforcer les outils de gestion des risques et de promouvoir l'innovation pour la transition vers une agriculture plus performante et plus durable.

L'amélioration du bilan environnemental de la PAC fait partie des enjeux qui ont suscité le plus de rapports, de conférences et de débats. Il est difficile à ce stade d'anticiper ce que la Commission européenne proposera : un ajustement à la marge des règles du verdissement afin de mieux prendre en compte les priorités environnementales des territoires ; ou une réforme plus radicale qui pourrait s'appuyer sur un renouvellement de l'architecture en deux piliers. Ainsi, Baldock, dans le rapport RISE de 2017, propose que les paiements directs du 1<sup>er</sup> pilier soient désormais réorganisés sous forme de paiements à plusieurs niveaux, ouverts à tous les agriculteurs de manière volontaire. Le premier niveau serait une aide directe transitoire à l'ajustement vers des pratiques durables. Cette aide annuelle serait dédiée principalement à l'accompagnement des agriculteurs, en terme notamment de connaissances et de formations. Elle serait progressivement réduite, de manière planifiée sur les 10 à 15 prochaines années. A ce premier niveau d'aide pourrait s'en ajouter un deuxième pour les exploitants dans les zones marginales à enjeu social ou environnemental, afin de couvrir leurs coûts d'opportunité de maintenir leur activité agricole dans ces zones. Le troisième niveau subventionnerait l'engagement dans des systèmes de production labellisés comme durables, par exemple la bio, l'agriculture à haute valeur environnementale, etc. Enfin un dernier niveau pourrait, de manière ciblée, rémunérer les services environnementaux fournis par des agriculteurs volontaires dans les espaces vulnérables, sur le modèle des MAEC (Buckwell et al., 2017). Une telle proposition a l'avantage d'être plus simple, donc de limiter les coûts d'entrée pour les agriculteurs, et d'inclure toutes les exploitations, y compris les plus petites, dans les premiers et deuxièmes niveaux de paiement sans exclusion. Dans ce scénario l'accent est mis sur l'accompagnement, l'information et la formation pour faciliter l'engagement des exploitants. Les petits exploitants sensibles aux questions environnementales mais pour qui les coûts de transaction étaient trop élevés pour s'engager dans des MAEC pourraient alors être incités à entrer dans ce type de dispositif voire même à adopter des pratiques encore plus bénéfiques pour l'environnement que leurs pratiques actuelles grâce à ce système de niveaux.

Ensuite, et c'était déjà le cas en 2014, les propositions pour la PAC 2020 insistent toutes sur le renforcement des instruments de gestion des risques (filets de sécurité étendus, subventions des assurances privées, systèmes mutualistes etc.). Les petites exploitations sont cependant peu concernées par les dispositifs de gestion des risques : les faibles revenus qui sont souvent dégagés ne leur permettent probablement pas de construire une épargne suffisante pour participer à ces dispositifs, le niveau de franchise élevé des assurances récolte font qu'elles sont peu prisées par les petites EA<sup>226</sup> et les marchés à terme sont évidemment non adaptés à des exploitants qui en 2010 étaient 79% à ne pas avoir internet sur l'exploitation et plus de 61% à n'avoir ni comptabilité, ni internet<sup>227</sup>. Les petites exploitations comptent davantage sur la pluriactivité, la diversification de leurs activités pour faire face à la volatilité des prix.

Enfin, la dernière grande orientation de la PAC 2020 est l'innovation technologique qui défend une agriculture connectée et de précision. Cette orientation concerne les EA qui peuvent réaliser les investissements nécessaires pour de nouveaux équipements très performants et qui seront donc plutôt des moyennes et grandes EA. Les petites EA en seront exclues, non pas par décision administrative, mais parce qu'il ne sera pas rentable pour elles d'investir dans ce type de matériel souvent sophistiqué et cher, nécessitant des bâtiments pour les abriter, de la trésorerie pour assurer les réparations, de la formation pour les utiliser correctement et surtout une taille suffisante pour amortir les coûts fixes.

En conclusion, on peut dire que même si le dispositif « petits agriculteurs » a été mis en place dans la réforme de 2014, celui-ci considère les petites EA comme une population à part car les exclut des exigences attendues pour les autres EA. Or, malgré les contraintes spécifiques des petites EA, il nous semble difficilement justifiable de distribuer des aides publiques sans contrepartie, même si la société civile se positionne plutôt en faveur de la petite agriculture. Ensuite, les dispositifs censés récompenser leurs contributions ou les inciter à contribuer davantage sont difficilement accessibles aux petites EA.

La simplification de la PAC tant souhaitée et attendue permettra-t-elle de diminuer les coûts administratifs et plus largement les coûts de transaction associés aux aides agricoles ? Dans ce cas, dans la PAC 2020, les petites EA pourront-elles être incluses dans des dispositifs comparables aux autres EA ?

---

<sup>226</sup> 20% ou 30% selon les contrats. En 2010 et d'après le recensement agricole, environ 5% des petites EA sont assurées par l'assurance multirisque contre près de 24% des moyennes et grandes EA

<sup>227</sup> L'utilisation des marchés à terme nécessite l'ouverture d'un compte spécifique dans des banques qui proposent ce type de service et il en existe peu en France. L'agriculteur doit démontrer qu'il a suivi une formation adaptée, qu'il est agriculteur depuis plus de 3 ans et démontrer certaines garanties financières et de rentabilité de son exploitation. Pour s'investir dans les marchés à terme l'exploitant doit se tenir très informé de l'évolution des cours des produits, il doit donc avoir assez de temps à consacrer à cela et accès à internet

## Conclusion générale

---

L'objet d'étude de la thèse est relativement méconnu. La petite surface des petites EA et la faible part qu'elles représentent dans la Production Brute Standard nationale les excluent d'une partie des bases de données classiques. On ne retrouve des données sur les petites EA françaises que dans le recensement agricole (RA). Il rassemble de nombreuses données sur la structure des exploitations et les modes de production, mais ne comporte que très peu de données économiques.

Etudier ces exploitations malgré le peu de données économiques disponibles est un choix fort qu'on justifie tout d'abord par leur importance numérique : les petites EA (définies d'après une Production Brute Standard inférieure à 25 000€) représentent plus de 36% des exploitations agricoles de la France métropolitaine, 7% de la SAU et plus de 13% des unités de travail agricole. Il est donc pertinent d'en savoir plus sur les caractéristiques de ces exploitations trop mal connues.

Notre choix se justifie aussi par l'observation que les petites EA ne disparaissent pas aussi vite que l'avaient prédit les économistes agricoles des années 70 et 80. Elles se maintiennent malgré des politiques publiques de modernisation qui ne leur ont jamais été favorables, voire même qui les ont sciemment poussées vers la sortie pour libérer du foncier pour les plus jeunes et les plus modernes. Une partie de ces exploitations se renouvelle, mais une autre compense une petite surface agricole utile et un faible volume de production par des stratégies de maintien qui méritent d'être analysées.

De plus, même si les petites EA occupent seulement 7% de la SAU en moyenne, dans certaines zones comme les zones de montagne et certaines zones défavorisées, elles sont très nombreuses voire même la seule forme d'agriculture qui existe. Leur présence et leurs modes de production peuvent donc avoir une influence forte sur ces territoires.

Enfin, la reconnaissance d'une agriculture de petite échelle fait son chemin. A l'échelle française tout d'abord, les modifications dans l'assujettissement à la MSA ont ouvert l'accès au statut de non salarié agricole à des exploitants gérant de petites surfaces. Et les dispositifs nationaux d'installations s'orientent vers le soutien aux installations tardives, fréquentes dans les petites EA. Au niveau européen, les élargissements successifs de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale ont fait entrer dans l'Europe agricole de nombreuses petites exploitations agricoles : désormais 66% des EA européennes font moins de 5ha de SAU et 40% ont une PBS inférieure à 2 000€<sup>228</sup>. La PAC doit donc chercher à s'adapter pour mieux les prendre en compte.

---

<sup>228</sup> Données Eurostat publiée par la Direction Générale de l'agriculture et du développement rural (2017).

Pour finir, la société civile est de plus en plus sensibilisée et concernée par la question agricole, du point de vue budgétaire (la PAC représente environ 38% du budget européen) et du point de vue de la qualité des produits alimentaires. Or pour elle, les petites EA et les exploitations « à taille humaine » doivent être aidées. Un soutien accru aux petites EA pourrait devenir un enjeu fort à l'avenir pour la Politique Agricole Commune.

Nous ne reprenons pas les conclusions présentées dans le corps du texte unes à unes, mais proposons plutôt de revenir sur certains points centraux.

Notre analyse soulève **les limites de classification des EA en fonction de leur Production Brute Standard**. Ce critère en ne prenant pas en compte les activités de diversification et de ventes en circuits courts est éloigné de la réalité économique des EA. C'est pourtant d'après celui-ci et d'après le seuil des 25 000€ de PBS que plus de 36% des petites EA sont exclues du RICA et donc de l'analyse ex-ante des impacts de la PAC. Même si notre analyse conclut que la prise en compte des activités de diversification et de ventes en circuits courts ne changerait pas fondamentalement la classification actuelle des petites EA, prendre en compte ces activités permettrait d'améliorer le calcul de la PBS.

Ensuite, compte tenu de l'importance des petites EA, ne faut-il pas reconsidérer la politique du RICA et proposer d'y inclure un échantillon représentatif des petites EA ? Le coût d'une couverture par le RICA d'un échantillon complet des EA et n'excluant donc plus les petites EA, serait-il vraiment trop élevé ? Ou encore pourrait-on utiliser un critère qui ne soit pas basé sur la production mais par exemple sur l'emploi pour déterminer les EA à suivre statistiquement ? Quelle que soit la solution proposée, nous défendons l'idée que les petites EA soient traitées statistiquement comme les autres afin qu'on puisse davantage les connaître et mieux adapter nos politiques à leurs spécificités. C'est un besoin pressant pour la France, comme le démontre cette thèse, mais encore plus pour l'Europe qui, qui nous l'avons souligné, compte désormais 40% de petites EA avec une PBS inférieure à 2 000€.

Notre analyse montre **la très grande diversité qui existe au sein des petites EA** : certains exploitants sont en phase d'installation, certains cessent leur activité ; certains ne considèrent pas l'activité agricole comme nécessaire pour vivre au contraire, pour d'autres, elle est indispensable. Cette diversité, qui se reflète dans les contributions des petites EA aux biens publics, implique des difficultés de ciblage des aides publiques.

Dans l'optique de simplifier la PAC, la solution proposée par la Commission européenne est un paiement forfaitaire aux « petits agriculteurs » autosélectionnés. Cependant, ce programme n'exige aucune contrepartie de la part des petits exploitants, ce qui implique que les montants distribués restent faibles, et ne les incite pas à avoir des pratiques plus bénéfiques pour l'environnement ou à créer des emplois salariés sur l'EA.

L'ambition pour la PAC 2020 est de la rendre plus simple. Cela sous-entend de diminuer les coûts administratifs de gestion des dossiers et de simplifier les dispositifs. La question est donc de savoir si la simplification se fera en faveur des petits exploitants et de leur intégration dans la PAC au même titre que les autres EA *ie* en exigeant d'elles une contrepartie au bénéfice de soutiens publics et en récompensant leurs contributions aux biens publics.

## **Limites de la thèse et perspectives de recherche**

Nous présentons ici les principales limites du travail réalisé et proposons des perspectives de recherche.

### **Limites sur les données utilisées**

Nous avons analysé les petites EA à partir de deux sources principales. La première est le recensement agricole qui rassemble toutes les EA mais ne comporte pas de données économiques (ou très peu) et peu de données relatives aux aides de la PAC. La seconde source de données repose sur les enquêtes de terrains réalisées dans deux territoires précis et qui se limite à une quarantaine d'EA.

Nous revenons sur des perspectives d'améliorations de ces sources.

La principale limite rencontrée tout au long de ce travail est le manque de données pour les petites EA : données économiques et aussi données relatives à la Politique Agricole Commune.

Accéder au capital de l'exploitation, au niveau d'endettement de l'exploitant, au poids des charges de l'exploitation dans le chiffre d'affaires aurait pu compléter notre analyse. Nous aurions pu déterminer avec plus de justesse les stratégies développées par les petites EA pour se développer ou pour se maintenir et les comparer à celles des moyennes et grandes EA.

Les données sur la PAC telles que le montant d'aides touchées, la part de chacune (aides directes couplées, découplées, mais aussi ICHN) sur l'ensemble des aides et sur le chiffre d'affaires de l'EA auraient permis de mieux comprendre le rôle de la PAC dans le maintien des petites EA. Là encore, nous aurions pu le comparer avec les autres EA.

Les données citées sont disponibles dans le RICA pour un échantillon d'EA représentatif des exploitations françaises mais hors petites EA telles que nous les avons définies. Une perspective de recherche pourrait reposer sur l'utilisation des données du RICA des plus petites EA recensées dans cette base de données. On l'a vu dans nos études de cas, des structures d'exploitation agricoles peuvent être très proches (même localisation régionale, même production) mais en raison de quelques hectares supplémentaires ou têtes de bétails en plus, elles ont des PBS différentes. Quand la PBS de ces exploitations agricoles est proche de 25 000€, cela peut entraîner

des classifications statistiques différentes d'EA pourtant relativement proches en termes de structures, de fonctionnement et certainement soumises aux mêmes contraintes.

Il serait donc intéressant de repérer dans le RICA des petites EA dont on analyserait les données en les considérant dans des situations comparables à certaines petites EA dont la PBS est inférieure mais proche de 25 000€. Pour cela, il serait nécessaire de réfléchir à un seuil au-delà duquel les structures d'exploitations agricoles du RICA deviennent trop éloignées des petites EA pour que l'analyse soit pertinente.

La moyenne des coefficients de PBS à l'échelle française est de plus de 8 000€, soit en moyenne pour un hectare de plus, 8 000€ de PBS supplémentaire. On peut alors supposer que les EA situées à 8 000€ de PBS de plus que notre limite, soit 33 000€ de PBS seraient comparables aux petites EA situées à proximité des 25 000€ de PBS. Cependant, selon les productions et selon les régions, les coefficients de PBS sont très variables<sup>229</sup>. Il serait donc nécessaire d'affiner des seuils par région et par production.

Toujours dans l'optique d'améliorer les sources de données, des enquêtes pourraient être réalisées dans d'autres territoires français voire même européens. L'objectif serait de voir si les résultats obtenus à partir des enquêtes se vérifient dans d'autres zones (performance des *hobby farmers* et des installés hors cadre familial).

En France, on repère deux départements où la part des petites EA sur l'ensemble des exploitations est la plus élevée.

Dans les Alpes-Maritimes, 75% des EA sont des petites exploitations. Situées dans des zones touristiques, ces exploitations produisent des fruits et des légumes. 63% d'entre elles vendent en circuits courts et 55% ont des activités de diversification. Rencontrer les petits exploitants à leur tête pourrait compléter notre analyse des stratégies de valorisation de la production.

Dans la Manche, département sans zones défavorisées et avec très peu de périurbain, 52% des exploitations qui sont des petites EA. Plus de 65% des exploitants déclarent travailler moins d'1/4 temps sur l'EA et sont dans 84% des cas soit retraités soit pluriactifs. On peut penser que le *hobby farming* est présent dans ces petites exploitations. Etudier plus spécifiquement ces exploitations et comprendre leur trajectoire pourraient compléter notre analyse.

Il serait également intéressant d'ouvrir la réflexion aux Départements d'Outre-Mer (DOM). En effet, les petites EA y sont nombreuses : en Guadeloupe et à la Réunion par exemple, plus de 40% des EA font moins de 2ha (MAAF, 2011c). Le seuil de PBS a donc été ajusté, et contrairement au seuil de 25 000€ utilisé en Métropole pour délimiter les petites EA, il est de 15 000€ de PBS dans les DOM.

---

<sup>229</sup> Entre productions : 0€ de PBS pour 1ha de jachère et 198 000€ de PBS pour un ha de fleurs et plantes ornementales (non compris pépinières) sous serre. Entre régions, l'écart type le plus grand entre les coefficients de PBS est sur la vigne pour vins de qualité 1ha correspond à moins de 3 000€ en Poitou-Charentes contre plus de 81 000€ en Champagne-Ardenne.

Enfin, la crise économique dans des pays comme le Portugal, la Grèce ou l'Italie a pu inciter certains ménages pauvres/sans emploi à trouver refuge dans le secteur agricole (Araújo, 2012 ; Karafolas et al., 2015). L'étude des petites EA dans ces pays pourrait mettre en évidence cette situation que nous n'avons pas rencontrée dans nos enquêtes en France. Un projet de recherche de 2 ans est soumis auprès d'Agropolis Fondation et de la Fondation Cariplo pour entre autres, mener une comparaison entre les petites exploitations françaises et les petites exploitations italiennes. Ce projet est porté par une équipe italienne (Department of Environmental Science and Policy (ESP), Université de Milan) et par une équipe de recherche au Lameta.

### **Les limites de l'analyse proposée et perspectives de recherche**

Nous avons donné dans le corps de texte de la thèse les limites des analyses proposées quand nous les rencontrions.

Nous revenons plus précisément sur le chapitre 4 et sur deux perspectives de recherche pour compléter l'analyse proposée. Nous avons présenté le programme de la Commission européenne destiné aux « petits agriculteurs » mais n'avons pas évalué précisément l'opportunité de mettre en place ce programme pour les exploitants français.

La première perspective de recherche est une analyse coût-bénéfice de la mise en place d'un tel programme. A partir d'enquêtes auprès d'agriculteurs, de techniciens de DDT(M) et de l'ASP, nous pourrions pour chaque étape de l'instruction d'un dossier PAC, estimer les bénéfices administratifs qui pourraient être faits à partir de deux scénarios : un programme construit autour d'un paiement forfaitaire (tel que pensé par la Commission européenne) ; un programme avec un paiement recalculé chaque année (tel que mis en place dans la plupart des EM qui ont choisi d'appliquer ce programme).

La seconde perspective de recherche concerne toujours le programme pour « les petits agriculteurs » de la Commission européenne appliqué en France. Il s'agit d'évaluer à partir du montant actuel d'aides PAC touché par les exploitants, quel montant ils seraient prêts à accepter pour être exemptés d'une partie des contraintes administratives, de la conditionnalité ou du paiement vert. On estimerait également pour les exploitants français qui actuellement ne touchent pas d'aides (car n'en font pas la demande), ceux qui sans ces contraintes seraient finalement intéressés par toucher des aides PAC. On peut pour cela s'appuyer sur du *choice modelling* pour estimer le consentement à recevoir des exploitants qui entreraient dans ce programme selon différentes conditions. La méthode serait développée à partir d'un questionnaire diffusé auprès d'exploitants en s'appuyant sur les Chambres d'agriculture, la Confédération Paysanne et/ou les ADEAR par exemple. Il serait diffusé aux petits exploitants comme au moyens et aux grands, et construit de façon à déterminer le seuil économique des exploitations intéressées par ce dispositif.



## Bibliographie

---

Abrantes, P., Soulard, C., Jarrige, F., Laurens, L., (2010), Dynamiques urbaines et mutations des espaces agricoles en Languedoc-Roussillon (France). *Cybergeog: European Journal of Geography*, 485.

Agrapresse, (2017), Statut de l'agriculteur : les définitions des syndicats, (2016), *Agrapresse*. [En ligne].< <http://www.agrapresse.fr/statut-de-l-agriculteur-les-d-finitions-des-syndicats-art431105-22.html>>, consulté le 28/09/2017

Allaire, G., (2011), Petits agriculteurs et marchés locaux dans le contexte de la politique européenne de la qualité. Bruxelles, Note Parlement européen, 72p.

Allaire G., Baillot E., (1998), Les emplois agricoles dans les statistiques agricoles, *Economie et sociologie rurales*. Toulouse, 29p.

Allaire G., Cahuzac E., Maigné E., Poméon T., (2015), Localisation de l'agriculture biologique et accès aux marchés, *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, 96(2), 277-312.

Amorim A., Cavelier B., Ruleta M., Yard Y., (2005), Guide de l'évaluation, Ministère des Affaires étrangères, Bureau de l'évaluation, Paris, 73p.

ARAP, Association Régionale pour l'agriculture paysanne [2007?], Les petites exploitations laitières de Bretagne. Enjeux et conditions de leur maintien : Résumé de l'étude de l'ARAP. Rennes, ARAP, 4p.

Araújo P., (2012), Quand l'usine ferme, *SociologieS*, Théories et recherches, mis en ligne le 09 mai 2012, URL : <http://sociologies.revues.org/3935>

Ariely D., Bracha A., Meier S., (2009), Doing good or doing well? Image motivation and monetary incentives in behaving prosocially. *American Economic Review* 99(1), 544-555.

Assemblée nationale, (2013), Proposition de résolution européenne sur l'avenir de la politique agricole commune après 2013 – annexe au rapport, rapporteurs : Auroi D., Gaymard H., 8p.

Assemblée nationale, (2017), Rapport d'information déposé par la Commission des Affaires européennes sur l'avenir de la Politique agricole commune après 2020, rapporteurs : Bleunven J.L., Piron M., 153p.

Aubert M., Perrier-Cornet P., (2009a), Is there a future for small farms in developed countries? Evidence from the French case, *Agricultural Economics* 40(s1), 797-806.

Aubert M., Perrier-Cornet P., (2009b), Quelle classification des agriculteurs dans les fichiers administratifs et statistiques : les cotisants solidaires de la MSA sont-ils des agriculteurs ?, *Papier présenté aux 3èmes Journées de Recherches en Sciences Sociales, 09-11 décembre 2009*. Montpellier, France, 19p.

Audric S., Canonéro B., (2016), Montpellier Méditerranée Métropole : une métropole toujours attractive, *Insee Analyses* (18), 4p.

Bailey A., Suta C., (2014), Small farming across the EU-27, *Eurochoices* 13(1), 26-27.

Barbau R., Iladoy J., (2012), Reconnaissance, soutien et maintien des petites fermes, *Pour* (213), 23-30.

Barthélémy D., (2002), Économie patrimoniale et répartition des moyens de production dans l'agriculture française, *Économie Rurale*, (268-269), 89-102.

Bazin G., (1992), PAC et zones défavorisées : bilan et perspectives, *Economie Rurale*, (211), 40-46.

Bazin G., Maresca B., (1990), Politique socio-culturelle et aides directes, In Coulomb P., Delorme H., Hervieu B., Jollivet M., Lacombe P. (eds), *Les agriculteurs et la politique*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 110-117.

Bellit S., (2015), Les trajectoires professionnelles des salariés agricoles : entre précarité de statut et continuité de l'emploi. L'intérêt d'une approche longitudinale. Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université de Bourgogne, 261p.

Bernardi V., Boinon J.P., (2009), L'action des syndicats agricoles en faveur de l'installation dans les Commissions départementales d'orientation agricole, *Économie Rurale* (312), 80-92.

Berriet-Solliec M., Boinon J.P., (2000), Analyse des instruments d'orientation de l'agriculture départementale, *Économie Rurale* (260), 148-153.

Berthollet M., Carrere R., Declercq G., Ecoiffier M., Lacroix P., Sicard G., 2008, Dynamiser les projets des petites fermes. Guide pour l'accompagnement. Dijon, Educagri Editions, 116p.

Berti G., Mulligan C., (2016), Competitiveness of Small Farms and Innovative Food Supply Chains: The Role of Food Hubs in Creating Sustainable Regional and Local Food Systems, *Sustainability* 8(7), 31p.

Bertin C., Cébron D., Masero J., Massis D., (2015), Démarches de qualité/diversification et emploi, *Agreste, Les Dossiers*, (34), 25p.

Bertrand N., Souchard N., Rousier N., Martin S., Micheels C., (2006), Quelle contribution de l'agriculture périurbaine à la construction de nouveaux territoires : consensus ou tensions ? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (3), 329-353.

Birol E., Smale M., Gyoval A., (2006), Using a Choice Experiment to Estimate Farmers' Valuation of Agrobiodiversity on Hungarian Small Farms, *Environmental & Resource Economics* 34(4), 439-469.

Blanc M., Perrier-Cornet P., (1999), Emploi agricole : les cadres d'analyse à l'épreuve des dynamiques actuelles, *Economie Rurale*, (253), 8-14.

Blekesaune A., Haney W.G., Haugen M.S., (1993), On the Question of the Feminization of Production on Part-time Farms: Evidence from Norway, *Rural Sociology*, 58(1), 111-129.

Bockstaller C., Guichard L. K.O., Girardin P., Galan M.B., Gaillard G., (2008), Comparison of methods to assess the sustainability of agricultural systems - A review. *Agronomy for sustainable development*, 29(1), 223-235.

Boinon J.P., (2011), Les politiques foncières agricoles en France depuis 1945, *Economie et Statistique* 444(1), 19-37.

Boissier M., (2007), Petites exploitations agricoles : quelles spécificités, *POUR* (194), 98-105.

Bontron J.C., (1995), La contribution de l'agriculture à l'emploi dans les zones rurales, *Economie Rurale* (225), 15-21.

Bouffies E., Boyard E., (2016), Les petites exploitations agricoles en zone de montagne : Etude des Baronnie. Rapport de stage de 2<sup>ème</sup> année ENSA Toulouse et AgroCampus Ouest, 62p.

Boussard J.M., (1996), Faut-il encore avoir des politiques agricoles ? *Revue Politique et Parlementaire* (985), 44-50.

Briquel V., Vilain L., Bourdais J.L., Girardin P., Mouchet C., Viaux P., (2001), La méthode IDEA (indicateurs de durabilité des exploitations agricoles) : une démarche pédagogique, *Ingénieries* (25), 29-39.

Brossier J., Chia E., Marshall E., Petit M., (1997), Gestion de l'exploitation agricole familiale : éléments théoriques et méthodologiques. Dijon, ENESAD/CNERTA, 215p.

Brun, G., (2006). L'agriculture française à la recherche d'un nouveau modèle. Paris, L'Harmattan, 346p.

Bruneau I., (2010), Recomposition syndicale et constructions des collectifs militants à partir d'une enquête sur la confédération paysanne, In Hervieu, B., Mayer, N., Muller, P. Purseigle, P., Rémy, J. (dir), *Les mondes agricoles en politique*. Paris, Presses de Sciences Po, 217-240.

Buckwell A., Matthews A., Baldock D., Mathijs E., (2017), Thinking Out of the Box: Further modernization of the CAP – why, what and how?. Bruxelles, RISE Foundation, 26p.

Bureau J.C., Witzke H.P., (2010), Le régime de paiement unique après 2013 : nouvelles approches – nouveaux objectifs. Bruxelles, Etude Parlement européen, 187p.

Burton M. Rigby D., Young T., (2003), Modelling the adoption of organic horticultural technology in the UK using Duration Analysis, *Australian Journal Agricultural and Resource Economics* 47(1), 29-54.

Butault J.P., Delame N., (2005), Concentration de la production agricole et croissance des exploitations, *Economie et Statistique* (390), 47-64.

Butault J.P., Delame N., Krebs S., Lerouillois P., (1999), La Pluriactivité : un correctif aux inégalités du revenu agricole, *Economie et Statistique* (329-330), 165-180.

Capt D., Dussol A.M., (2004), Exploitations diversifiées : un contenu en emploi plus élevé, *Agreste Cahiers* (2), 11-18.

Célérier S., (2014), La belle vie désespérée des agriculteurs ou les limites de la mesure des risques psychosociaux liés au travail, *Etudes Rurales* 193, 25-44.

CESE, Conseil économique, social et environnemental, (2011), La Future PAC après 2013. Avis et Rapports du CESE, rapporteur : Hochart, R., Paris, 84p.

CGAAER - Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, (2010), Prospective « PAC 2020 ». Paris, Ministère de L'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche, 61p. (Rapport CGAAER ; 1889)

Chabanet G., Dedieu B., Servièrre G., Tchakérian E., (2000), Le salariat partagé : caractéristiques et fonctionnement des groupements d'employeurs en région d'élevage d'Auvergne et du Limousin, *Cahiers Agricultures*, 9(1), 23-28.

Chambre d'Agriculture, (2014), La PAC : tout savoir sur les aides directes, volume 1 : les aides du 1<sup>er</sup> pilier, Dossier Chambre d'agriculture (1035), 26p.

Chariot M., (2009), Agriculture durable de moyenne montagne 2008-2009. Paris, Edition FNCIVAM, 115p.

Chatellier V., Bazin G., Wavresky P., (2004), Les exploitations agricoles non professionnelles en 2000, *Agreste, Cahiers* (2), 25-34.

Chiffolleau Y., (2008), Les circuits courts de commercialisation en agriculture: diversité et enjeux pour le développement durable. In Marechal, G.(coord), *Les circuits courts alimentaires*. Dijon, Educagri Editions, 21-30.

Ciolos D., (2011), Simplification de la Politique Agricole Commune. Discours lors de la réunion sur la simplification de la PAC post-2013, Munich le 14 mars 2011, 4p.

CNASEA, (2008), Évaluation ex post du Plan de Développement Rural National. Aides aux zones défavorisées. Rapport d'évaluation - Synthèse du rapport final (Pollen Conseil, ADE, Edater). 21 p.

Colson F., Chatellier V., (1995), Les différences de performance économique entre les exploitations agricoles françaises. Paris, La documentation française, 50p.

Comité des régions, (2011), PAC : La Présidente du CdR salue quelques avancées proposées par la Commission, mais les trouve timides. Communiqué de presse, 13 octobre 2011, Bruxelles [En ligne]. <[http://europa.eu/rapid/press-release\\_COR-11-56\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_COR-11-56_fr.htm)>, consulté le 28/09/2017

Commission européenne, (1999), Evaluer les programmes socio-économiques. Glossaire de 300 concepts et termes techniques (6). Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 149p.

Commission européenne, (2007), Study to assess the administrative burden on farms arising from the CAP, Final Report. Bruxelles, Commission européenne 136p.

Commission européenne, (2008a), Règlement (CE) n°1242/2008 de la Commission du 8 décembre 2008 portant établissement d'une typologie communautaire des exploitations agricoles, 22p.

Commission européenne, (2008b), Evaluation de la politique de la PAC concernant les appellations d'origine protégées (AOP) et les indications géographiques protégées (IGP), London economics, résumé, 19p.

## Bibliographie

Commission européenne, (2009a), Règlement (CE) n°1217/2009 du Conseil du 30 novembre 2009 portant création d'un réseau d'information comptable sur les revenus et l'économie des exploitations agricoles dans la Communauté européenne, 27p.

Commission européenne, (2009b), La politique agricole commune après 2013. Débat public : synthèse des contributions. Bruxelles, 40 p.

Commission européenne, (2010), The CAP towards 2020: Meeting the food, natural resources and territorial challenges of the future, *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions*, COM(2010) 672 final. Bruxelles, Commission européenne, 16p.

Commission européenne, (2011a), What is a small farm ?. *EU Agricultural Economic Briefs* (2), 11p.

Commission européenne, (2011b), The Common Agricultural Policy, Special Eurobaromètre 368, 65p.

Commission européenne, (2011c), Common Agricultural Policy towards 2020, Impact assessment – Commission staff working paper, annex 3, 113p.

Commission européenne, (2013a), Règlement (UE) n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et abrogeant le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil, 62p.

Commission européenne, (2013b), Règlement (UE) n°1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant les règlements (CEE) n°352/78, (CE) n°165/94, (CE) n°2799/98, (CE) n°814/2000, (CE) n°1200/2005 et n°485/2008 du Conseil, 59p.

Commission européenne, (2013c), Règlement (UE) n°1307/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune et abrogeant le règlement (CE) n°637/2008 du Conseil et le règlement (CE) n°73/2009 du Conseil, 63p.

Commission européenne, (2016a), The Small Farmers Scheme, 11p.

Commission européenne, (2016b), Review of greening after one year, Commission staff working document, Bruxelles, 20p.

Commission européenne, (2016c), Reflections on the agricultural challenges post 2020 in the EU - preparing the next CAP reform, Workshop Documentation. DG internal policy, 316p.

Commission européenne, (2017), France, Statistical Factsheet, 16p.

Confédération Paysanne, (2011), L'Agriculture Paysanne : Agriculture du 21<sup>ème</sup> siècle, *Résumé du Colloque « L'Agriculture Paysanne : Agriculture du 21<sup>ème</sup> siècle »*, 25 janvier 2011. Artigues-près-Bordeaux, France, 36p.

Confédération Paysanne, (2012), Position de la CP sur la réforme de la PAC 2014-2020. Communiqué de presse, avril 2012, 4p.

Confédération Paysanne, (2014), PAC 2015-2020 : la Politique Agricole Commune rate sa cible, 8p.

Confédération Paysanne, (2015), Installation en montagne – Les journées de l'agriculture paysanne en montagne – Actes Colloque européen, 82p.

Confédération Paysanne, (2016a), Installation de Paysan-ne-e, pour une agriculture vivante, 4p.

Confédération Paysanne, (2016b), Les petites fermes sont bénéfiques pour la société, soutenons-les ! 4p.

Confédération Paysanne, (2016c), Lettre ouverte à Stéphane Le Foll : PAC 2017/PAC 2020.  
<http://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=4893>

Confédération Paysanne, (2017), Pour une PAAC post 2020 au service des paysans, des citoyens et des territoires, 4p.

Cordellier S., Le Guen R., (2010), Elections professionnelles et conceptions de l'entrepreneuriat (1983-2007), In Hervieu, B., Mayer, N., Muller, P. Purseigle, P., Rémy, J., (dir), *Les mondes agricoles en politique*. Paris, Presses de Sciences Po, 145-192.

Coulomb P., (1999), La politique foncière agricole en France : une politique foncière "à part" ? La déstabilisation de la politique des structures. La transmission du patrimoine de l'exploitation agricole familiale en France, In Jouve A.-M., Bouderbala N., (eds), *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb*. Montpellier, CIHEAM-IAMM, Cahiers Options Méditerranéennes 36, 69- 94.

Cour des Comptes européenne, (2011), Régime de paiement unique (RPU) : questions à examiner en vue d'améliorer la bonne gestion financière. Rapport spécial n°5. Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 82p.

Cour des Comptes européenne, (2016), Gains d'efficacité et simplification en matière de conditionnalité : un défi encore à relever. Rapport spécial n°26. Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 58p.

Daniels T.L., (1986), Hobby Farming in America: Rural Development or Threat to Commercial Agriculture? *Journal of Rural Studies*, 2(1), 31-40.

Davidova S., Bailey A., Dwyer J., Erjavec E., Gorton M., Thomson K., (2013), Semi-subsistence farming – value and directions of development. Bruxelles, Parlement européen, 120p.

De Janvry, A., et Sadoulet, E., (1995), *Quantitative development policy analysis*. Baltimore, Johns Hopkins University Press, 438p.

Dechambre B., (2007), La PAC et le développement rural, L'agriculture, nouveaux défis In *L'agriculture, nouveaux défis*, Paris. INSEE, (INSEE Références), 167-176.

Defra, Department for Environment, Food and Rural Affairs, (2011), UK response to the Commission communication and consultation « The CAP towards 2020: meeting the food, natural resources and territorial challenges of the future. Press release, janvier 2011, 11p.

Delame N., Butault J.P., Pollet P., (2015), L'allocation du travail des ménages agricoles entre travail agricole, activités de diversification et emplois extérieurs : une première approche à partir du raccordement RA-RICA-déclarations fiscales de 2010, *Papier présenté lors du colloque de la Société Française d'Économie Rurale « Structures d'exploitation et exercice de l'activité agricole : Continuités, changements ou ruptures? » 12 et 13 décembre 2015*. Rennes, France, 20p.

Déléage E., (2005), Paysans malgré tout !, *Ecologie & politique* (31), 13-23.

Delord B., (2004), Soutiens publics et emplois agricoles – Travail, emploi, productivité et aides publiques dans l'agriculture française en 2000. Rapport final pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales. Paris, 84p.

Demeulenaere E., Bonneuil C., (2010), Cultiver la biodiversité, semences et identité paysanne, In Hervieu, B., Mayer, N., Muller, P. Purseigle, P., Rémy, J., (dir), *Les mondes agricoles en politique*. Paris, Presses de Sciences Po, 73-92.

Desriers M., (2007), L'agriculture française depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique, In : *L'agriculture, nouveaux défis – édition 2007*. Paris. INSEE, (INSEE Références), 17-30.

Djurfeldt G., (1996), Defining and Operationalizing Family Farming from a Sociological Perspective, *Sociologia Ruralis*, 36(3), 340-351.

Dufour A., Bernard C., Debroux C., (2007), Les facteurs de fragilité des exploitations, *POUR* (194), 91-97.

Dupraz P., Latruffe L., (2015), Trends in family labour, hired labour and contract work on French field crop farms: The role of the Common Agricultural Policy, *Food Policy* 51, 104-118.

Duval L., Binet T., Dupraz P., Leplay S., Etrillard C., Pech M., Deniel E., Laustriat M., (2016), Paiements pour services environnementaux et méthodes d'évaluation économique : enseignements pour les mesures agro-environnementales de la politique agricole commune, Rapport final. Auzeville-Tolosane, Oréade-Brèche, 135p.

Echevarria L. (ed.), (2013), Produire et commercialiser de la viande bovine en circuits-courts. Château-Chinon, CERD, 28p.

Ecorys, (2017), Modernising and Simplifying the Common Agricultural Policy, summary of the results of the Public Consultation. Brussels, European Commission, 320p.

EEB, European Environmental Bureau, (2017), The future of CAP – an urgent need for a truly sustainable agriculture, land and food policy, Position paper. Bruxelles, 20p.

Ellis, F., (1988), Peasant Economics: Farm households and agrarian development. Cambridge, Cambridge University Press, 257p.

Elyakime B., (2007), Groupement d'employeurs agricoles : quelle aide publique locale ? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 5, 861-880.

Errington A., (1998), The increasing flexibility of machinery and labour inputs to UK farming, In *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*. Paris, INRA Editions, 371-385.

FADEAR, Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural, (2013), Agriculture Paysanne - le manuel. Bagnole, Média Pays, 122p.

Féret S., Falaise D., Féron R., Viaux P., Vilain L., Lusson, Malpau, (2001), Pour un développement durable en agriculture. Evaluer la durabilité d'un système de production. Approche globale, méthodes et diagnostics. *Cahiers techniques de l'agriculture durable, réseau Agriculture Durable*, CIVAM, 60p.

Fernandez-Cornejo J., Mishra A., Nehring R., Hendricks C., Southern M., Gregory A., (2007), Off-farm Income, Technology Adoption, and Farm Economic Performance. Economic Research Report, (36). Washington, USDA, 53p.

Food Smart Cities for Development (2015). Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan. *Milan Urban Food Policy Pact*, 15 octobre 2015. Milan 6p.

François M., Ricci C., O'Reilly S., Soto P., Pujol D., Champetier Y., de Brochgrave C., Janot J.L., (2000), Commercialiser les produits locaux – Circuits courts et circuits longs, Charlier C. (ed), *Cahier de l'innovation (7)*, Observatoire Européen LEADER, 98p.

Frey B.S., Stutzer A., (2008), Environmental morale and motivation, In: Lewis A.(ed) *Psychology and Economic Behavior*. Cambridge, University Press, 406-428.

Fritsch J., Wegener S., Buchenrieder G., Curtiss J., Gomze y Paloma S., Burrel A. (ed), (2010), Economic prospect for semi-subsistence farm households in EU New Member States. Seville, Joint Research Center, 327p.

Galland T., (2016), Etude des déterminants de la résilience et de la multifonctionnalité des petites exploitations agricole en zone périurbaine : le cas de la Métropole de Montpellier, Mémoire de master 2 Gestion des territoires et développement local, parcours « Gestion agricole et des territoires », 141p.

Gasson R., Crow G., Errington A., Hutson J., Marsden T., Winter D.M., (1988), The farm as a family business, a review, *Journal of Agricultural Economics* 39(1), 1-41.

Geniaux G., Latruffe L., Lepoutre J., Mzoughi N., Napoléone C., Nauges C., Sainte-Beuve J., Sautereau N., 2010, Les déterminants de la conversion à l'agriculture biologique : une revue de la littérature économique. [Rapport de recherche] auto-saisine, 47p.

Genius M., Pantzios C., Tzouvelekas V., (2006), Information Acquisition and Adoption of Organic Farming Practices, *Journal of Agricultural and Resource Economics*, 31(1), 93-113.

Girardin P., Mouchet C., Schneider, Viaux P., Vilain L., Bossard P., (2004), IDERICA – Etude prospective sur la caractérisation et le suivi de la durabilité des exploitations agricoles françaises. Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité. Paris, 71p.

Groupe PAC 2013, (2010), Avenir de la PAC 2014-2020 – Pour une politique agricole, alimentaire, environnementale et rurale européenne, Constats, propositions et leviers d'actions, 17p.

Guillaumin A., Dockes A.C., Palazon R., (2009), La contribution des exploitations d'élevage au développement durable : état des lieux des méthodes d'évaluation et résultats, *Papier présenté aux Rencontres Recherche Ruminants 16*, 2 et 3 décembre 2009. Paris, 86-92.

Guinamard C., (2013), Produire et commercialiser de la viande ovine en circuits-courts. Château-Chinon, CERD, 24 p.

Gumuchian H., Mériaudeau R., Peltier C., (1980), L'isolement en montagne : éléments de réflexion. *Revue de géographie alpine*, 68(4), 305-325.

Guyomard H., (2004), Soutiens, fonctions non marchandes et multifonctionnalité de l'agriculture, In Butault J.P.,(ed), *Les soutiens à l'agriculture*. Paris, INRA Editions, 69-84.

Häni F., Braga F., Stämpfli A., Keller T., Fischer M., Porsche H., (2003), RISE, a Tool for Holistic Sustainability Assessment at the Farm Level, *International Food and Agribusiness Management Review*, 6(4), 78-90.

Hannan D.F., Commins P., (1992), The Significance of Small-scale Landholders in Ireland's Socio-economic Transformation. *Proceedings of the British Academy* 79, 79-104.

Harvey D., Jambor A., (2011), The CAP Bond Revisited: A Serious Option for Reform? *Eurochoices* 10(1), 17-22.

Hazell P.B.R., (2005), Is there a future for small farms? *Agricultural Economics* 32(1), 93-101.

Hemidy L., Soler L.G., (1992), Nouvelles exigences en gestion de la petite entreprise agricole : réflexions à partir du cas français, *Revue Internationale P.M.E* 5(2), 83-102.

Herviaux O., Lebon C., Chassande C., Geffroy Y., (2016), La simplification des normes en agriculture. Rapport de la mission parlementaire conduite par Herviaux O., 66p.

Hervieu B., (2010), Les agriculteurs dans la vie politique française, cinquante ans d'évolution, quatre regards, In Hervieu, B., Mayer, N., Muller, P. Purseigle, P., Rémy, J., (dir), *Les mondes agricoles en politique*. Paris, Presses de Sciences Po, 19-38.

Hervieu B., Purseigle F., (2011), Des agricultures avec des agriculteurs, une nécessité pour l'Europe, *Revue Projet* 2(321), 60-69.

Hill B., (1993), The 'Myth' of the Family Farm: Defining the Family Farm and Assessing its Importance in the European Community, *Journal of Rural Studies*, 9(4), 359-370.

Hill B., Bradley B.D., (2015), Comparaison des revenus des agriculteurs dans les Etats-membres de l'Union, Etude Agriculture et développement rural. Bruxelles, Parlement européen, 139p.

Hoppe R.A., Banker D.E., (2010), Structure and Finances of U.S.Farms: Family Farm Report, 2010 Edition. Washington, USDA, 72p.

Hubbard C., (2009), Small Farms in the EU: How Small is Small?, *Paper presented at the 111th EAAE-IAAE Seminar 'Small Farms: Decline or Persistence'*. University of Kent, Canterbury, UK, 13p.

Huber R., Flury C., Finger R., (2015), Factors affecting farm growth intentions of family farms in mountain regions: Empirical evidence for Central Switzerland, *Land Use Policy* 47, 188-197.

Jacquet F., (1993), La réforme de 1992, un tournant dans l'histoire de la Politique agricole commune, In *Déméter 93 : Economie et Stratégies Agricoles*. Paris, Cahier – Club Déméter, 13-73.

Jeanneaux P., Blasquie-Revol H., (2012), La gestion des exploitations agricoles : un état des lieux de la recherche en France, *Annales des Mines – Gérer et comprendre*, 1(107), 29-40.

Karafolas S., Alexandrakis A., (2015), Unemployment Effects of the Greek Crisis: a Regional Examination, *Procedia Economics and Finance* 19, 82-90.

Kinsella J., Wilson S., de Jong F., (2000), Renting H., Pluriactivity as a Livelihood Strategy in Irish Farm Households and its Role in Rural Development, *Sociologia Ruralis*, 40(4), 481-496.

Kneafsey M., Venn L., Schmutz U., Balazs B., Trenchard L., Eyden-Wood T., Bos E., Sutton G., Blackett M., : Santini F., Gomez y Paloma S. (eds), (2013), Short Food Supply Chains and Local Food Systems in the EU. A State of Play of their Socio-Economic Characteristics. Séville, JRC Scientific and Policy Reports, 128p.

Knowler D., Bradshaw B., (2007), Farmers' adoption of conservation agriculture: a review and synthesis of recent research, *Food Policy* 32, 25-48.

Kostov P., Lingard J., (2002), Subsistence farming in transitional economies: lessons from Bulgaria, *Journal of Rural Studies* 18(1), 83–94.

Kuhfuss L., Jacquet F., Préget R., Thoyer S., (2012), Le dispositif des MAEt pour l'enjeu eau : une fausse bonne idée ? *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement* 93(4), 395-422.

Laillet C., Morizot-Braud F., (2013), Méthodes et approche économique transversale exploratoire de six familles de produits en circuits-courts. Projet Casdar « Elaboration d'un référentiel pour évaluer la performance technique, économique, sociale et environnementale et favoriser le développement des circuits-courts de commercialisation », 24p.

Latruffe L., Nauges C., Desjeux Y., (2013), Le rôle des facteurs économiques dans la décision de conversion à l'agriculture biologique. *Innovations Agronomiques* 32, 259-269.

Latruffe L., Balcombe K., Davidova S., Zawalinska K., (2005), Technical and scale efficiency of crop and livestock farms in Poland : does specialization matter ? *Agricultural Economics* 32, 281-296.

Laurent C. Rémy J., (2000), L'exploitation agricole en perspective, *Courrier de l'environnement de l'INRA* (41), 5-22.

Laurent C., Rueda C., Vounouki E., (2002), Multifonctionnalité et éligibilité aux aides PAC dans l'UE, *Économie Rurale* 268, 144-158.

Le Blanc J., (2011), Installation agricole : nouveaux profils, nouvel accompagnement, *Pour* (212), 137-143.

## Bibliographie

Lebart L., Morineau A., Piron M., (1995), *Statistique exploratoire multidimensionnelle*. Meaucé, France, Dunod, 456p.

Lécole P., (2015), Paysage des petites exploitations agricoles en France : typologie et analyse statistique, *Papier présenté aux 10<sup>ème</sup> Journées de Recherches en Sciences Sociales (JRSS), 10 et 11 décembre 2015*. Paris, France, 28p.

Lécole P., Thoyer S., (2015), Qui veut garder ses millions ? Redistribution des aides dans la nouvelle PAC, *Economie rurale* (348), 59-79.

Lécole P., Thoyer S., (2016), La PAC et l'environnement : freins et leviers pour la transition agro-écologique, In P. Lubello, P. Falque A., Temri. L. (eds), *Systèmes agroalimentaires en transition*. Versailles, Quae. 51-69.

Lefebvre F., Quelen M., (2004), Le renouvellement des générations agricoles bientôt assuré par des citoyens ? Le devenir des agriculteurs installés hors cadre familial. Limoges, Rapport CNASEA, 11p.

Leonard V., (2010), Essai de typologie des modes de commercialisation des produits fermiers en circuits courts. *Papier présenté au colloque « Les circuits courts en Région wallonne : échanges et réflexions », 8 décembre 2010*. Gembloux, Belgique, 23p.

Lerman Z., (2003), Institutions and Technologies for Subsistence Agriculture: How to Increase Commercialization? In Abele S., Frohberg K., (eds), *Subsistence Agriculture in Central and Eastern Europe: How to Break the Vicious Circled 22*. Halle, IAMO, 28-46.

Lobley M., Potter C., (2004), Agricultural change and restructuring: recent evidence from a survey of agricultural households in England, *Journal of Rural Studies* 20(4), 499-510.

Lobley M. Butler A., Reed M., (2009), The contribution of organic farming to rural development: An exploration of the socio-economic linkages of organic and non-organic farms in England, *Land Use Policy* (26), 723-735.

MAAF, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, (2001), *Projet de recommandation CSO 02/R/1 relative aux petites exploitations agricoles*, Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire, séance du 8 janvier 2001, 11p.

MAAF, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, (2006), *Recherche Action Petites Exploitations : synthèse des résultats du travail d'enquête – caractéristiques sociologiques : éléments d'analyse*. Paris, MAAF, 46p.

MAAF, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, (2009), "Circuits courts de commercialisation". Rapport du groupe de travail, 24p.

MAAF, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, (2010), *Position franco-allemande pour une politique agricole commune forte au-delà de 2013*. Communiqué de presse, 14 septembre 2010, 5p.

MAAF, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, (2011a), *Production brute standard et nouvelle classification des exploitations agricoles*, 7p.

## Bibliographie

MAAF, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, (2011b), Languedoc-Roussillon, Agreste Données, 4p.

MAAF, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, (2011c), Départements d'Outre-Mer, Agreste Primeur (270), 4p.

MAAF, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, (2013), Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, Etude d'impact, 201p.

MAAF, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, (2014), La réforme de la PAC en un coup d'œil, 136p.

MAAF, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, (2015a), Justification des montants de l'ICHN, 17p.

MAAF, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, (2015b), Aides aux zones défavorisées, *Graphagri*. Agreste, 7.

MAAF, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, (2016a), Conditions d'éligibilité des demandeurs aux régimes de paiements directs et certaines aides du second pilier de la politique agricole commune. Instruction technique DGPE/SDPAC/2016-487, 22p.

MAAF, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, (2016b), Résultats économiques de l'agriculture, *Graphagri*. Agreste, 71.

MAAF, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, (2016c), Gestion et mise en œuvre du programme pour l'accompagnement et la transmission en agriculture (AITA) Instruction technique DGPE/SDC/2016-651, 36p.

MAAF, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, (2017), Comment déterminer l'admissibilité de prairies et pâturages ? Guide national d'aide à la déclaration de la catégorie d'admissibilité des surfaces, pour les prairies et pâturages permanents, 235p.

Mathijs E., Noev N., (2004), Subsistence Farming in Central and Eastern Europe, *Eastern European Economics* 42(6), 72-89.

MEEM, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, (2010), Pour une politique agricole durable en 2013, Principes, architecture et éléments financiers. Paris, 20p.

Meert H., Van Huylenbroeck G., Vernimmen T., Bourgeois M., van Hecke E., (2005), Farm household survival strategies and diversification on marginal farms, *Journal of Rural Studies* 21, 81-97.

Millot G., (2010), L'évaluation des politiques publiques, aide au pilotage de l'action ministérielle. Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Centre d'études et de prospective (19), 4p.

Mollard A., (2003), Multifonctionnalité de l'agriculture et territoires : des concepts aux politiques publiques, *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, (66), 27-54.

- Mouchet C., Le Clanche J.F., (2007), Un nouveau regard sur les petites exploitations, *POUR* (194), 67-73.
- MSA, (2016), Les installations de chefs d'EA agricole en 2015, *Info presse*, 5p.
- MSA, (2017a), Les cotisants de solidarité en 2016 – L'observatoire Economique et Social. Bagnolet, 13p.
- MSA, (2017b), L'emploi salarié dans les groupements d'employeurs agricoles en 2015 – Etude données nationales. Bagnolet, 28p.
- Muller P., (1984), Le technocrate et le paysan. Paris, Les Editions ouvrières/Editions Economie et humanisme 1984, 173p.
- Muller P., (2009), Le basculement du regard. La question de « l'entrepreneur rural, *Etudes rurales* 1(183), 101-112.
- Mundler, P., (2014), Unité de l'agriculture et diversité des exploitations agricoles. Des représentations en évolution, In Gasselín P., Choisis J.P., Petit S., Purseigle F., Zasser S., (coord) *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*, EDP Sciences, (« Profil »), 65-80.
- Mundler P., Laurent C., (2003), Flexibilité du travail en agriculture : méthodes d'observations et évolutions en cours, *Ruralia* (12/13), 239-257.
- Mzoughi N., (2011), Farmers adoption of integrated crop protection and organic farming: Do moral and social concerns matter? *Ecological Economics* 70, 1536-1545.
- Nagayetsn O., (2005), Small Farms: current status and key trends, Information Brief. In *The Future of Small Farms: proceedings of a Research Workshop, 26-29 juin 2005*, Wye, Royaume-Uni, 355-367.
- Nave S., Jacquet F., Jeuffroy M.H., (2013), Why wheat farmers could reduce chemical inputs : evidence from social, economic, and agronomic analysis. *Agronomy for Sustainable Development* 33(4), 795-807.
- Nougarèdes B., (2015), La gestion durable du bâti agricole périurbain : gouvernance et enjeux locaux. Le cas des hameaux agricoles dans l'Hérault. Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Centre d'études et de prospective (81). Paris, 8p.
- Parlement européen, (2010), Rapport sur l'avenir de la politique agricole commune après 2013. Bruxelles, Document de séance, rapporteur G.Lyon, 37p.
- Parlement européen, (2014), L'avenir des petites exploitations agricoles. Bruxelles, Rapport Parlement européen – Document de séance, rapporteur : C.A. Siekierski, 18p.
- Parlement européen, (2016), Comment la PAC peut-elle améliorer la création d'emplois dans les zones rurales ? Bruxelles, Résolution du Parlement européen 2014-2019, 18p.
- Parlement européen, (2017), Etat des lieux de la concentration agricole dans l'Union européenne : comment faciliter l'accès des agriculteurs aux terres ? Bruxelles, Document de séance, rapporteur M. Noichl, 20p.

Parry J., Barnes H., Lindsey R., Taylor R., (2005), Farmers, Farm Workers and Work-Related Stress. Research Report 362. Londres, Health & Safety Executive Books, 131p.

Perrot C., Reuillon J.L., Charroin T., (2005), Rémunération du travail en élevage laitier : variabilité et facteurs explicatifs, *Papier présenté lors des Rencontres Recherche Ruminants* 12, 7 et 8 décembre 2005. Paris, France, 23-26.

Piot-Lepetit I., Le Moing M., (2000), Agriculture et environnement : une évaluation de la performance, In : Economie de l'environnement et des ressources naturelles. *Economie et Prévision*, 143(2), 201-211.

Pluvinage J., (2004), Malgré une disparition plus rapide, les petites fermes restent majoritaires en Europe, *Actes du séminaire européen Politiques agricoles et petites fermes, 28-29 octobre 2004*. Bagnolet, France, 6-8.

Potter C., Lobley M., (1992), Ageing and succession on family farms: The impact on Decision-making and Land Use, *Sociologia Ruralis*, 32(2/3), 317-334.

Potter C., Lobley M., (1993), Helping small farms and keeping Europe beautiful, *Land Use Policy*, 10(4), 267-279.

Primdahl J., (1999), Agricultural landscapes as places of production and for living in owner's versus producer's decision making and the implications for planning, *Landscape and Urban Planning* 46, 143-150.

Purseigle F., (2010), Introduction - L'éclatement des représentations et des modes d'action, In Hervieu, B., Mayer, N., Muller, P. Purseigle, P., Rémy, J., (dir), *Les mondes agricoles en politique*. Paris, Presses de Sciences Po, 133-144.

RAD Réseau Agriculture Durable, (2016), Diagnostic du Réseau Agriculture Durable – Guide de l'utilisateur. Cesson-Sevigne, 12p.

Rattin S., Carlotti S., (2000), Un agriculteur sur trois est retraité ou exerce une profession principale non agricole, *Agriste Cahiers* (1), 15-21.

Reinhardt N., Barlett P., (1989), The persistence of family farms in United States agriculture, *Sociologia Ruralis*, 29(3/4), 203- 225.

Rémy, J., (1987), La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur, *Sociologie du Travail*, 29(4), 415-441.

Rémy J., (2007), Les petites exploitations dans la politique agricole, *POUR* (194), 43-48.

Rémy J., (2010), Introduction - Un métier de transformation, In Hervieu, B., Mayer, N., Muller, P. Purseigle, P., Rémy, J., (dir), *Les mondes agricoles en politique*. Paris, Presses de Sciences Po, 41-50.

Rémy J., (2013), L'exploitation agricole : une institution en mouvement, In *Déméter 2013 : Economie et Stratégies Agricoles*. Paris, Cahier – Club Déméter, 357-384.

Réseau européen de développement rural, (2010), L'agriculture de semi-subsistance en Europe : concepts et questions clés. *Document préparé dans le cadre du séminaire « L'agriculture de*

*semi-subsistance dans l'UE : situation actuelle et perspectives, Sibiu, Roumanie 13-15 octobre 2010.* Sibiu, Roumanie, 111p.

Ribbe L., (2009), The long term development of the Common Agricultural Policy (CAP) – Analysis and recommendations for an ecological orientation of agricultural policies. *Paper IFOAM EU Group*, 8p.

Rouquette C., Baschet J.F., (2010), Le réseau d'information comptable agricole. Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Centre d'études et de prospective (23), 4p.

Salvioni C., Esposito L., Henke R., Rondinelli V., (2009), Diversification strategies in small farms in Italy, *Paper presented at the 111<sup>th</sup> EAAE-IAAE Seminar "Small Farms: decline or persistence" 26th-27th june.* Canterbury, UK, 13p.

Schmitzberger I., Wrбка Th., Steuer B., Aschenbrenner G., Peterseil J., Zechmeister H.G., (2005), How farming styles influence biodiversity maintenance in Austrian agricultural landscapes, *Agriculture, Ecosystems and Environment* 108, 274-290.

Schuh B., Gorny H., Kaucic J., Kirchmayr-Novak S., Vigani M., Powell J., Hawketts E., (2016), Le rôle de la Politique Agricole Commune de l'Union européenne dans la création d'emplois ruraux. Etude. Bruxelles, Parlement européen, 146p.

Scotti, E. (ed), (2011), Evaluation of income effects of direct support: final report. Bruxelles, Agrosynergie, 261p.

Servolin C., (1972), L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste, In Tavernier Y., Gervais M., Servolin C., (dir), *L'Univers politique des paysans dans la France contemporaine.* Paris, Armand Colin, 41-77.

Severini S., Tantari A., Di Tommaso G., (2016), Do CAP direct payments stabilize farm income? Empirical evidences from a constant sample of Italian farms. *Agricultural and Food Economics* 4(6), 1-17.

Singh I.J., Squire L., Strauss J., (1986), *Agricultural Household Models: Extensions, Applications and Policy.* Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 354p.

Skevas T., Stefanou S.E., Oude Lansink A., (2014), Pesticide use, environmental spillovers and efficiency : A DEA risk-adjusted efficiency approach applied to Dutch arable farming, *European Journal of Operational Research* 237(2), 658-664.

Soulard C., (2014), Les agriculteurs nomades, une caractéristique du périurbain, *POUR* (224), 151-158.

Soulard C., Thureau B., (2009), Les EA périurbaines : diversité et logiques de développement. *Innovations Agronomiques* 5, 27-40.

Stobbe T., Eagle A.J., van Kooten G.C., (2008), Hobby Farms and Protection of Farmland in British Columbia. Working paper 2008-01, University of Victoria, 31p.

Swinnen J.F.M., (2009), On The Future of Direct Payments. *Paper presented at the Bureau of Economic Policy Advisors (BEPA) Workshop on "Reflections on the Common Agricultural Policy from a long-run perspective" February 26, 2009.* Brussels, 29p.

Tchayanov A., (1923), L'organisation de l'économie paysanne. Paris, Librairie du Regard, 1990, 342p.

Todaro M.P., Smith S.C., (2012) Economic Development 11<sup>th</sup> Edition. Boston, Mass Addison-Wesley, 801p.

Torre A., Aznar O., Bonin M., Caron A., Chia E., Galman M., Lefranc C., Melot R., Guérin M., Jeanneaux P., Paoli J.C., Salazar M.I., Thinon P., Kirat T., (2006), Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* (3), 415-453.

Van Tongeren F., (2008), Agricultural Policy Design and Implementation: A synthesis. OECD Food Agriculture and Fisheries Working Papers (7), OECD Publishing, 32p.

Veldstra M.D., Alexander C.E., Marshall M.I., To certify or not? Separating the organic production and certification decisions, *Food Policy* 49, 429-436.

Vergara O., Coble K.H., Patrick G.F., Knight T.O., Baquet A., (2004), Farm Income Variability and the Supply of Off-Farm Labor by Limited-Resource Farmers, *Journal of Agricultural and Applied Economics* 36(2), 467-479.

Vilain L. (dir), Boisset K., Girardin P., Guillaumin A., Mouchet C., Viaux P., Zahm F., (2008), La méthode IDEA – Indicateurs de durabilité des EA – Guide d'utilisation, 3<sup>ème</sup> édition. Dijon, Ed. Educagri, 184p.

Ward N., Lowe P., (1994), Shifting Values in Agriculture: the Farm Family and Pollution Regulation, *Journal of Rural Studies*, 10(2), 173-184.

Weiss C.R., (1999), Farm Growth and Survival: Econometric Evidence for Individual Farms in Upper Austria, *American Journal of Agricultural Economics* 81, 103-116.

Weiss K., Moser G., Germann C., (2006), Perception de l'environnement, conceptions du métier et pratiques culturelles des agriculteurs face au développement durable, *Revue européenne de psychologie appliquée* 56(2), 73-81.

Wharton C.R., (1969), Subsistence Agriculture: Concepts and scope, Introduction, In Wharton C.R., (ed), *Subsistence Agriculture and Economic Development*. New Brunswick, Transaction Publishers, 12-20.

White B., Hanley N., (2016), Should we pay for ecosystem service outputs, inputs or both?, *Environmental and Resource economics*, 163, 765-787.

Willcock J., Deary I., McGregor M.M., Sutherland A., Edwards-Jones G., Morgan O., Dent B., Grieve R., Gibson G., Austin E., (1999), Farmers' Attitudes, Objectives, Behaviors, and Personality Traits: The Edinburgh Study of Decision Making on Farms. *Journal of Vocational Behavior*, 54(1), 5-36.

Willot M., Morizot F., (2013), Développer une activité de valorisation de légumes et petits fruits en circuit-court : guide pratique et repères. Château-Chinon, CERD, 24p.

## *Bibliographie*

Winter M., Lobley M., Chiswell H., Howe K., Wilkinson T., Wilson P., (2016), Is there a future for the small family farm in the UK ? Report to The Prince's Countryside Fund. London, Prince's Countryside Fund (Politics) 100p.

Zahm F., (2008), IDEA version 3 – Indicateurs de Durabilité des EA, Fiche. [en ligne].<<http://www.plage-evaluation.fr/webplage/images/stories/pdf/ficheidea.pdf>>, consulté le 28/09/2017.

Zahm F., (2013), Les indicateurs de performance agro-environnementale dans l'évaluation des Mesures Agro-Environnementales. Synthèse des cadres théoriques et analyse de leur usage en France de 1993 à 2009. *Innovations Agronomiques* 31, 111-158.

Zahm F., Alonso Ugaglia A., Del'Homme B., (2013), L'évaluation de la performance globale d'une exploitation agricole. Synthèse des cadres conceptuels, des outils de mesure et application avec la méthode IDEA, *Papier présenté lors du 8ème Congrès du RIODD, 18-21 juin*. Lille, France, 34p.

Zasada I., (2011), Multifunctional peri-urban agriculture – A review of societal demands and the provision of goods and services by farming, *Land Use Policy* 28(4), 639-648.

## Sigles et abréviations

---

€	Euros
AB	Agriculture Biologique
ACM	Analyse des Correspondances Multiples
ADEAR	Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural
AIRDIE	Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion par l'Economique
AITA	Accompagnement à l'Installation Transmission en Agriculture
AMA	Activité Minimale d'Assujettissement
AMAP	Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
ASP	Agence de Services et de Paiement
AMEXA	Assurance Maladie des Exploitants Agricole
ATEXA	Assurance Accident du Travail des Exploitants Agricoles
BEPA	Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CA	Chiffre d'Affaires
CAH	Classification Ascendante Hiérarchique
CASDAR	Compte d'Affectation Spécial au Développement Agricole et Rural
CC	Circuits courts
CDI	Contrat de Travail à Durée Indéterminée
CDOA	Commissions départementales d'orientation de l'agriculture
CE	Chef d'exploitation agricole
CEE	Communauté Economique Européenne
CESE	Comité Economique et Social Européen
CGAAER	Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
CIVAM	Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
CNJA	Centre National des Jeunes Agriculteurs
CNSTP	Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans
CSO	Conseil Supérieur d'Orientation de l'Agriculture
CRIT	Comités Régionaux Installation Transmission
CTE	Contrat Territorial d'Exploitation
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DISAR	Diffusion Interactive des Statistiques Agricoles de Référence
DDT(M)	Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

*Sigles et abréviations*

DEFRA	Department for Environment Food and Rural Affairs
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DJA	Dotation Jeunes Agriculteurs
DPB	Droit à Paiement de Base
DPU	Droit à Paiement Unique
EA	Exploitation Agricole
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
EM	Etat(s)-membre(s)
ETA	Entreprise de Travaux Agricoles
ETP	Equivalent Temps Plein
FAO	Food and Agriculture Organization
FNSEA	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FNSP	Fédération nationale des syndicats paysans
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FSE	Fonds Social Européen
GAL	Groupement d'Action locale
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GIP-CRPGE	Groupement d'Intérêt Public – Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace
GVA	Groupement de Vulgarisation Agricole
ha	Hectares
HT	Hors Taxes
IBM	International Business Machines Corporation
ICHN	Indemnité Compensatoire aux Handicaps Naturels
IDEA	Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles
IGP	Indication Géographique Protégée
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
JA	Jeunes agriculteurs
IFOP	Institut Français d'Opinion Publique
LEADER	Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rural
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MAE	Mesures Agro-Environnementales
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MBS	Marge Brute Standard
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
MEEM	Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

MODEF	Mouvement de défense et de coordination des exploitations familiales
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NEMs	Nouveaux Etats-Membres
PBS	Production Brute Standard
PCAE	Plan de Compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles
PE	Parlement Européen
PIDIL	Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales
OCM	Organisation Commune de Marché
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OTEX	Orientation Technico-Economique
PAC	Politique Agricole Commune
PAEN	Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels
PDRR	Programme de Développement Rural Régional
PPE	Parti Populaire Européen
RA	Recensement Agricole
RA-PE	Recherche Action – Petites exploitations
RDR	Règlement de Développement Rural
RICA	Réseau d'Information Comptable Agricole
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU	Surface Agricole Utile
SIQO	Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine
SIREN	Système Informatique du Répertoire des Entreprises
SIRET	Système Informatique du Répertoire des Etablissements
SMA	Surface Minimale d'Assujettissement
SMI	Surface Minimale d'Installation
SMIC	Salaire Minimum de Croissance
STG	Spécialité Traditionnelle Garantie
SSP	Services de la Statistique et de la Prospective
TTC	Toute Taxe Comprise
UDE	Unité de Dimension Economique
UE	Union européenne
UGB	Unité Gros Bétail
UTA	Unité de Travail Annuel
UTH	Unité de Travail Humain

## Table des matières

---

Sommaire.....	2
Introduction générale.....	4
CHAPITRE 1 - Petites exploitation agricole : de la vision politique à l'identification statistique..	12
1.Les modèles agricoles défendus par la politique agricole française et européenne : quelle place pour les petites exploitations agricoles ?.....	14
1.1.Dans les années 60, l'exploitation familiale sur le devant de la scène, au détriment de la petite paysannerie ?.....	14
1.2.Les années 80 : l'essoufflement du modèle familial et le retour d'une agriculture paysanne..	16
2.Que sont les petites exploitations agricoles aujourd'hui ?.....	17
2.1 Petites exploitations agricoles et agriculture familiale.....	17
2.2 Petites exploitations agricoles et agriculture de semi-subsistance.....	19
2.3 Petites fermes et petites exploitations agricoles.....	20
3.Critères de délimitation des petites exploitations : du statut à la classification statistique.....	22
3.1 La difficile reconnaissance : statuts MSA et petites exploitations.....	23
3.2 La classification statistique des petites exploitations en France (et en Europe).....	28
3.2.1 Explications sur la classification selon la PBS (Production Brute Standard).....	29
3.2.2 Le seuil des 25 000€ de PBS : les petites exploitations agricoles au sens statistique.....	30
4.Les caractéristiques des petites exploitations.....	33
4.1 Les petites exploitations dans la littérature, quelles sont leurs caractéristiques ?.....	33
4.2 Statistiques des petites exploitations agricoles.....	34
4.3 Des exploitants souvent âgés à la tête des petites EA ?.....	36
4.4 Les petites exploitations représentées dans toutes les Otex.....	38
4.5 Taille économique, surface agricole utile et spécialisation.....	39
4.6 L'emploi familial dans les petites exploitations agricoles.....	43
4.7 Les activités de valorisation de la production.....	45
4.8 Les petites exploitations sont-elles plus nombreuses à la proximité des villes et dans les zones de montagne ?.....	49
5.Retours sur la classification par la Production Brute Standard.....	55
5.1 Contexte et justifications de l'analyse.....	55

5.2 La méthode utilisée .....	57
5.2.1 Relation entre chiffre d'affaires estimé, Production Brute Standard et activités de diversification et de ventes en circuits courts.....	57
5.2.2 Détermination du chiffre d'affaires estimé.....	59
5.3 Résultats obtenus.....	61
Conclusion du chapitre 1 .....	65
CHAPITRE 2 - Paysage des petites exploitations agricoles en France : typologie et analyse statistique.....	68
1. La diversité des petites exploitations agricoles : ce que dit la littérature .....	70
2. Construire une typologie des petites exploitations du Recensement agricole de 2010 .....	76
3. La classification obtenue : analyse des cinq groupes de petites exploitations .....	84
4. Trajectoires de petites exploitations agricoles.....	95
4.1 La méthode d'appariement utilisée .....	95
4.2 Qui sont les petits exploitants récemment installés en 2010 ? .....	99
4.3 Trajectoires des petites et moyennes exploitations appariées entre les recensements agricoles de 2000 et 2010 .....	101
4.4 Trajectoires des petites exploitations appariées entre 2000 et 2010 : évolutions dans les professions déclarées.....	104
Conclusion du chapitre 2.....	109
CHAPITRE 3 - Contributions environnementales, sociales et économiques des petites exploitations agricoles.....	112
1. Contexte de l'étude : présentation générale des terrains d'étude et des exploitants enquêtés... 115	
1.1 Les terrains d'étude : les Baronnie et la métropole de Montpellier.....	115
1.2 Présentation générale des exploitations enquêtées .....	119
2. Illustrations des stratégies de petites exploitations sur deux terrains d'étude et à partir de la typologie construite dans le chapitre 2.....	129
2.1 Illustrations de stratégies d'EA dirigées par un chef à la retraite et s'inscrivant dans un système simplifié (groupe 1) ou dans la conservation du patrimoine familial (groupe 2) .....	130
2.2 Illustrations d'exploitations dirigées par des <i>hobby farmers</i> .....	132
2.3 Illustrations de stratégies d'exploitations qui maintiennent une petite activité agricole rémunératrice (groupe 3).....	132

2.4 Illustrations de stratégies d'exploitations qui maintiennent et développent une activité agricole à plein temps (groupe 4).....	134
2.5 Illustration d'exploitations en transition (groupe 5).....	137
2.6 Le cas des moyennes exploitations agricoles .....	138
3.Méthodologie de l'étude : enquêtes et construction de scores de performance .....	140
3.1 Méthode utilisée pour les enquêtes .....	140
3.2 Mesure de la performance des exploitations enquêtées : construction de scores.....	141
3.2.1 Choix de la méthode d'analyse de la performance des petites exploitations .....	142
3.2.2 Vivabilité de l'activité agricole : évaluer les conditions de travail des exploitants .....	147
3.2.3 Pérennité de l'exploitation : la capacité à maintenir et à transmettre son exploitation agricole .....	148
3.2.4 Des pratiques participant à la préservation de l'environnement : évaluer la contribution environnementale .....	149
3.2.5 L'insertion dans le territoire : évaluer la participation à la vie locale .....	150
3.2.6 L'indépendance de l'exploitation vis-à-vis de l'extérieur.....	152
3.2.7 La viabilité économique de l'exploitation.....	153
4. Etude des petites exploitations enquêtées par critères d'analyse .....	155
4.1 Critère environnemental .....	156
4.1.1 Revue de la littérature et hypothèses de recherche.....	156
4.1.2 Analyse statistique du critère environnemental à partir des données du recensement agricole .....	164
4.1.3 Le manque de capacité d'investissement : une opportunité pour l'environnement ?.....	165
4.1.4 Les modèles utilisés : logit et régression linéaire.....	167
4.1.5 Sensibilité à l'environnement et la mise en place volontaire de pratiques bénéfiques pour l'environnement.....	176
4.1.6 Pluriactivité et surcharge .....	178
4.1.7 Les retraités et leurs pratiques .....	179
4.2 Critère social : contribution à l'emploi et insertion dans le territoire.....	181
4.2.1 L'emploi dans les petites exploitations : l'importance du chef d'EA .....	181
4.2.2 Les difficultés des petites exploitations pour créer des emplois salariés .....	192
4.2.3 Qui sont les petites exploitations qui créent de l'emploi salarié sur l'exploitation ? .....	196

4.2.4 Création d'emplois hors de l'exploitation agricole .....	206
4.2.5 Les conditions de vivabilité des petites exploitations : quelles contraintes pèsent sur leur insertion dans le territoire ? .....	208
4.3 Critère économique .....	212
4.3.1 Revue de littérature sur la situation économique des petites exploitations et leurs stratégies de maintien .....	212
4.3.2 La situation économique des petites exploitations agricoles enquêtées .....	217
4.3.3 Les stratégies développées par les petites exploitations agricoles : l'agrandissement .....	219
4.3.4 Stratégies développées par les petits exploitants : diminuer les charges.....	223
4.3.5 Les stratégies développées par les petites exploitations agricoles : la diversification .....	224
4.3.6 La stratégie de pluriactivité .....	225
4.3.6 Les stratégies développées par les petits exploitants : augmenter la valeur ajoutée créée..	226
5.Performances environnementales, économiques et sociales des petites exploitations enquêtées	
231	
5.1 Résultats généraux obtenus .....	232
5.2 Scores économiques et sommes des scores .....	236
Le score économique évolue-t-il dans le même sens que la taille des radars ?.....	237
5.3 Groupes de petites exploitations agricoles et performance .....	238
Conclusion du chapitre 3 .....	242
CHAPITRE 4 - Petites exploitations agricoles et politiques publiques.....	246
1. Faut-il soutenir les petites exploitations agricoles ?.....	248
1.1 Qu'est-ce qui justifie une intervention publique pour les petites exploitations ?.....	248
1.2 Les petites exploitations ont-elles besoin des aides publiques ? .....	250
1.3 Quelles mesures mettre en œuvre pour répondre aux besoins et aux contraintes des petites exploitations ?.....	252
2.La place des petites exploitations dans l'histoire des politiques agricoles française et européenne	
258	
2.1 Des prix garantis aux aides directes : distribution peu favorable aux petites exploitations ...	259
2.2 Politiques structurelles face aux petites exploitations agricoles.....	261
2.3 Reconnaissance des activités autres que productives de l'agriculture .....	262

2.4 Intégration des pays d'Europe centrale et de l'est : nouvelle prise en compte des petites exploitations .....	264
2.5 L'amplification du débat sur les petites exploitations dans la réforme de 2014 .....	265
2.6 La PAC 2014-2020 : présentation générale et méthode d'estimation des aides agricoles .....	269
3. La PAC 2014-2020 et les petites exploitations : états des lieux et propositions .....	275
3.1 L'exclusion des petits exploitants agricoles de la PAC : mythe ou réalité ? .....	276
3.1.1 Les conditions d'éligibilité aux paiements directs découplés dans la PAC : le cas français .....	276
3.1.2 L'accès aux aides couplées pour les petits exploitants dans le cas français .....	285
3.1.3 Le second pilier de la PAC et les petites exploitations .....	289
3.2 Complexité et lourdeurs administratives : le programme pour les petits exploitants agricoles, une opportunité pour la France ? .....	295
3.2.1 Le « programme pour les petits agriculteurs » .....	296
3.2.2 Avantages et inconvénients d'un « programme pour les petits agriculteurs » .....	300
3.2.2.1 Sur les montants distribués : mettre en place un paiement forfaitaire en France .....	300
3.2.2.2 Sur la simplification administrative .....	301
3.3 Inciter et valoriser les créations d'emplois dans les petites exploitations .....	303
3.3.1 Prise en compte de l'emploi dans le premier pilier de la PAC .....	304
3.3.2 Les groupements d'employeurs, une solution pour les petites exploitations ? .....	308
3.4 Répondre aux difficultés d'installation et d'accès au foncier des petits exploitants .....	312
3.4.1 Les aides à l'installation qui existent dans la PAC .....	312
3.4.2 Les opportunités offertes par les politiques foncières pour les petits exploitants .....	318
Conclusion du chapitre 4 .....	322
Conclusion générale .....	326
Bibliographie .....	332
Liste des sigles et abréviations .....	349
Tables des matières .....	352
Liste des encadrés .....	357
Liste des graphiques, tableaux et cartes .....	358
Liste des annexes .....	362

## Liste des encadrés

---

Encadré I.1 : Les petites fermes définies par la Confédération Paysanne .....	20
Encadré I.2 : La SMI, un héritage de la politique des structures.....	23
Encadré I.3 : Les cotisants solidaires .....	26
Encadré I.4 : La détermination de la PBS .....	29
Encadré I.5 : De la Marge Brute Standard à la Production Brute Standard .....	31
Encadré I.6 : Recensement agricole, la seule base de données où trouver toutes les exploitations agricoles françaises.....	32
Encadré I.7 : Le cas des retraités .....	37
Encadré I.8 : Le zonage en aires urbaines de l'INSEE.....	50
Encadré I.9 : Le zonage des communes en zone défavorisée.....	53
Encadré II.1: Modalités des variables utilisées pour l'ACM .....	79
Encadré III.1 : Le GIP-CRPGÉ - Groupement d'Intérêt Public – Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace .....	116
Encadré III.2 : la méthode IDEA – Indicateurs de Durabilité des EA .....	145
Encadré III.3 : Explications sur les scénarios.....	184
Encadré III.4 Explications du calcul d'estimation des retours sur le marché de l'emploi suite à la fusion des petites EA.....	189
Encadré III.5 : Allocation du travail.....	193
Encadré IV.1 : Chronologie simplifiée de la PAC et des élargissements successifs de l'UE .....	259
Encadré IV.2 : Le CTE petites exploitations qui n'a jamais vu le jour.....	263
Encadré IV.3 : Les petites fermes et la société civile en 2017 en France .....	266
Encadré IV.4 : Rapport Lyon présenté avant la Communication de la Commission Européenne.....	268
Encadré IV.5 : La proratisation des hectares éligibles .....	273
Encadré IV.6 : Les conditions d'affiliation à la MSA.....	278
Encadré IV.7 : Le registre français des agriculteurs actifs.....	280
Encadré IV.8 : Le « programme pour les petits agriculteurs » vu par la Confédération Paysanne .....	297
Encadré IV.9 : La Dotation aux jeunes agriculteurs.....	313
Encadré IV.10 : Le cas de la Politique Agricole et Alimentaire (P2A) de Montpellier .....	320

---

## Liste des graphiques, tableaux et cartes

---

Graphique I.1 : SAU exploitée par les cotisants solidaires .....	26
Graphique I.2 : Répartition des cotisants de solidarité en fonction de tranches d'âges en 2015 et 2016 .....	27
Graphique I.3 : Entrées et sorties du statut de cotisant solidaire .....	27
Graphique I.4 : Distribution des EA françaises en fonction de leur PBS .....	35
Graphique I.5 : Surface Minimale d'Assujettissement, cotisants solidaires et exploitants retraités .....	37
Graphique I.6 : Répartition des exploitations de la Métropole française en fonction de l'Otex et de la classification PBS .....	39
Graphique I.7 : Distribution des EA en fonction de leur Surface Agricole Utile (SAU) et de leur Production Brute Standard (PBS) .....	40
Graphique I.8 : Les Otex des petites exploitations agricoles .....	41
Graphique I.9 : Répartition de la SAU cumulée des petites et des moyennes/grandes exploitations classées dans l'Otex grandes cultures .....	42
Graphique I.10 : La répartition des unités de travail dans les exploitations en fonction de leur PBS ..	43
Graphique I.11 : Activités de diversification, engagements dans des signes de qualité et vente en circuits courts : différences entre les petites et les moyennes/grandes EA .....	48
Graphique I.12 : Répartition des EA en fonction de la catégorie de la commune du siège d'EA dans le zonage en aires urbaines de 2010 .....	49
Graphique I.13 : Production brute standard (PBS noté pbuce) en fonction du chiffre d'affaires réel ..	56
Graphique II.1 : Projections des modalités en fonction des deux principaux axes de l'ACM .....	80
Graphique II.2 : Récapitulatif des résultats obtenus : types de chefs d'exploitation à la tête de petites exploitations du RA2010 .....	94
Graphique II.3 : Représentation des appariements possibles des petites EA entre le RA2000 et le RA2010 .....	98
Graphique II.4 : Classification des petites EA en 2010 appariées au RA2000 en fonction des groupes de la typologie et de leurs tailles économiques en 2000 .....	102
Graphique II.5 : De 2000 à 2010, profession principale déclarée par les exploitants dans les petites EA appariées .....	105
Graphique II.6 : Trajectoires des exploitants retraités dans le RA2010 ( .....	106
Graphique II.7 : Trajectoires des exploitants pluriactifs dans le RA2010 .....	106
Graphique II.8 : Trajectoires des exploitants CE à temps plein dans le RA2010 .....	107
Graphique III.1 : Classement des exploitations enquêtées en fonction de leur PBS et en fonction du groupe auquel elles appartiennent dans les Baronnie .....	124
Graphique III.2 : Classement des exploitations enquêtées en fonction de leur PBS et en fonction du groupe auquel elles appartiennent dans la métropole de Montpellier .....	129
Graphique III.3 : Répartition (en % du total) des unités de travail agricole dans les petites EA et dans les autres EA .....	183
Graphique III.4 : représentation graphique des résultats généraux de fusion des petites EA .....	188
Graphique III.5 : Représentation du modèle de décision de l'exploitant dans l'allocation du travail : situation de création d'emploi salarié .....	195

Graphique III.6 : Décision de l'exploitant d'allocation du travail avec un minimum de revenu à atteindre et en situation de marché du travail imparfait .....	196
Graphique III.7 : Décision de l'exploitant d'allocation du travail quand la fonction de production augmente .....	198
Graphique III.8 Activités de valorisation et emplois salariés dans les petites EA .....	199
Graphique III.9 Activités de valorisation et emplois salariés dans les moyennes et grandes EA .....	199
Graphique III.10 : Allocation du travail et situation de pluriactivité .....	201
Graphique III.11 : Pluriactivité et salariat, situation de l'exploitant peu présent .....	202
Graphique III.12 : Pluriactivité et salariat : préférence de l'exploitant pour le travail agricole .....	204
Graphique III.13 : Pluriactivité et emplois salariés dans les petites EA.....	205
Graphique III.14 : Pluriactivité et emplois salariés dans les moyennes et grandes EA.....	205
Graphique III.15 : Radars moyens, maximal et minimal obtenus dans les Baronniees .....	234
Graphique III.16 : Radars moyens, maximal et minimal obtenus dans la métropole de Montpellier .	235
Graphique III.17 : Scores économiques et groupes issus de la typologie du chapitre 2 dans les deux terrains d'étude.....	238
Graphique IV.1 : Graphe d'objectifs reconstruits d'après les objectifs énoncés de la PAC, des objectifs spécifiques des petites EA et des mesures proposées pour y répondre. ....	257
Graphique IV.2: résultats du sondage .....	266
Graphique IV.3 : Structure du premier pilier de la PAC 2014-2020.....	271
Graphique IV.4 : Représentation des conditions d'éligibilité des demandeurs français aux aides directes de la Politique Agricole Commune .....	284
Graphique IV.5 : Main d'œuvre moyenne en UTA par exploitation et en fonction de la PBS dans 5 EM.....	305
Graphique IV.6 : Exploitations installées entre 2000 et 2010 avec et sans DJA.....	315
Tableau I.1 : Taux d'entrées et de sorties dans le statut de cotisants solidaires .....	28
Tableau I.2 : Données générales sur les EA françaises en fonction de leur PBS .....	36
Tableau I.3 : Coefficients de corrélation entre PBS et SAU dans les différentes classes de PBS des exploitations du recensement agricole de 2010.....	39
Tableau I.4 : Répartition des EA en fonction de leur PBS et du temps passé sur l'exploitation par l'exploitant agricole.....	44
Tableau I.5 : Proportion des exploitants pluriactifs et retraités en fonction des tailles économiques des exploitations .....	44
Tableau I.6 : Rapport des UTA totales par hectare de SAU entre les petites EA et les autres EA.....	45
Tableau I.7 : Ventes en circuits courts .....	46
Tableau I.8 : Activités de diversification .....	47
Tableau I.9 : Classement des communes selon le zonage en aires urbaines de l'INSEE.....	51
Tableau I.10 : Classement des communes selon les zones défavorisées.....	53
Tableau I.11 : Répartition des petites exploitations en fonction du classement de la commune où se trouve le siège d'exploitation .....	54
Tableau I.12 : Estimations proposées selon les déclarations du chef d'EA dans le recensement agricole de 2010. ....	59

Tableau I.13 : Passage de la PBS au chiffre d'affaires potentiel estimé .....	63
Tableau I.14 : Classification des petites exploitations selon les nouveaux seuils de CA* .....	64
Tableau II.1 : Evolutions de la place des petites EA dans les trois derniers recensements agricoles ...	71
Tableau II.2 : Répartition des chefs d'exploitation agricole en fonction de la profession déclarée (et croisée avec l'activité secondaire déclarée) dans les recensements agricoles de 2010 et de 1988.....	72
Tableau II.3 : Les étapes de la méthode de classification .....	78
Tableau II.4 : Variables et modalités dans les cinq groupes obtenus.....	84
Tableau II.5 : Petites EA appariées et petites EA du RA2010 .....	97
Tableau II.6 : Petites EA du RA2010 en fonction de leur date d'installation : les petites EA nouvellement installées en 2010 vs les petites EA existantes en 2000 et avant .....	100
Tableau II.7 : Chiffres généraux des EA selon leur appartenance aux petites EA en 2000 et 2010 ...	103
Tableau II.8 : les exploitants qui n'ont pas déclaré avoir changé de profession entre 2000 et 2010 ..	108
Tableau III.1 : PBS estimée des exploitations enquêtées dans les Baronnie et variations de la structure et du nombre de têtes des exploitations dont la PBS estimée est supérieure à 25 000€. .....	121
Tableau III.2 : récapitulatif de grandes caractéristiques des exploitations enquêtées par rapport à l'ensemble des petites EA françaises situées dans des zones comparables.....	123
Tableau III.3 : PBS estimée des exploitations enquêtées dans la métropole de Montpellier et variations de la structure des exploitations dont la PBS estimée est supérieure à 25 000€. .....	126
Tableau III.4 : récapitulatif de grandes caractéristiques des exploitations enquêtées par rapport à l'ensemble des petites EA françaises situées dans des zones comparables.....	128
Tableau III.5 : Présentation générale de méthodes d'évaluation de la durabilité des EA .....	144
Tableau III.6 : Les systèmes de production où les petites exploitations sont les plus nombreuses en proportion .....	157
Tableau III.7 : Les variables explicatives choisies .....	169
Tableau III.8 : résultats du logit sur la variable AB sur l'ensemble des EA .....	171
Tableau III.9 : résultats du logit sur la variable AB sur les petites EA .....	172
Tableau III.10 : résultats de la régression linéaire sur la part de la SAU sans produits phytosanitaires dans la SAU totale pour l'ensemble des EA .....	173
Tableau III.11 : résultats de la régression linéaire sur la part de la SAU sans produits phytosanitaires dans la SAU totale pour les petites EA .....	174
Tableau III.12: Simulation de la fusion de petites exploitations en moyennes et grandes EA (scénario 1) et en « petites-moyennes » EA (scénario 2).....	187
Tableau III.13 : Estimation des emplois perdus dans les deux scénarios proposés.....	191
Tableau III.14 : Les EA sans sources de revenus extérieurs ou de retraites.....	226
Tableau III.15 : Radars construits d'après les exploitations enquêtées dans les Baronnie et dans la métropole de Montpellier et d'après les différents groupes de la typologie du chapitre 2.....	240
Tableau IV.1 : estimations des montants d'aides directes touchés par les exploitants agricoles du recensement agricole de 2010. ....	274
Tableau IV.2 : Affiliation des enquêtés dans la métropole de Montpellier et dans les Baronnie. ....	279
Tableau IV.3 : Estimations des impacts de minima d'octroi des paiements directs.....	281
Tableau IV.4 : Aides couplées : montants, nombre d'EA concernées et impacts des seuils.....	287

Tableau IV.5 : Récapitulatif des résultats par codes couleur sur les critères d'éligibilité et les montants attendus des principales aides de la PAC pour les petits exploitants .....	294
Tableau IV.6 : Récapitulatif des choix des Etats-membres qui appliquent le « programme pour les petits agriculteurs » .....	299
Tableau IV.7 : Bénéficiaires et montants touchés en 2015 en France sous les seuils de 500€ et 1250€ d'aides directes.....	301
Carte III.1 : Les enquêtes réalisées dans les Baronnie.....	120
Carte III.2 : Les enquêtes réalisées dans la métropole de Montpellier.....	125
Carte IV.1 : montants moyens d'aides agricoles par exploitation (1er et 2nd pilier en €) reçus par départements métropolitains.....	247
Carte IV.2 : répartition des petites exploitations par département et en pourcentage du total des exploitations .....	247

## Annexes

---

Annexe II.1: Variables et modalités de l'ACM.....	363
Annexe II.2 : Projections des modalités en fonction des deux principaux axes de l'ACM .....	364
Annexe II.3 : Variances des différentes étapes de la classification.....	365
Annexe II.4 : Arbre obtenu d'après la classification ascendante hiérarchique réalisée sur les 83 barycentres des ensembles de petites EA : 3 coupes réalisées .....	366
Annexe III.1 : Guide d'entretien .....	367
Annexe III.2 : Mode de calcul des scores de chaque axe thématique .....	383
Annexe III.3 : Répartition des points des indicateurs en fonction des axes thématiques .....	387
Annexe III.4 : Tableau de distribution des EA en fonction des indicateurs utilisés dans le score économique .....	389
Annexe III.5 : Critère environnemental : résultats des statistiques du recensement agricole de 2010 .....	391
Annexe III.6 : Variabilité des scores et des radars dans les deux terrains d'étude.....	393
Annexe III.7 : Scores économiques et scores des radars des exploitations enquêtées dans les Baronnie.....	395
Annexe III.8 : Scores économiques et scores des radars des exploitations enquêtées dans la métropole de Montpellier .....	397
Annexe III.9 : Radars des exploitations enquêtées dans les Baronnie et classées selon la typologie du chapitre 2.....	399
Annexe III.10 : Radars des exploitations enquêtées dans la métropole de Montpellier et classées selon la typologie du chapitre 2.....	401

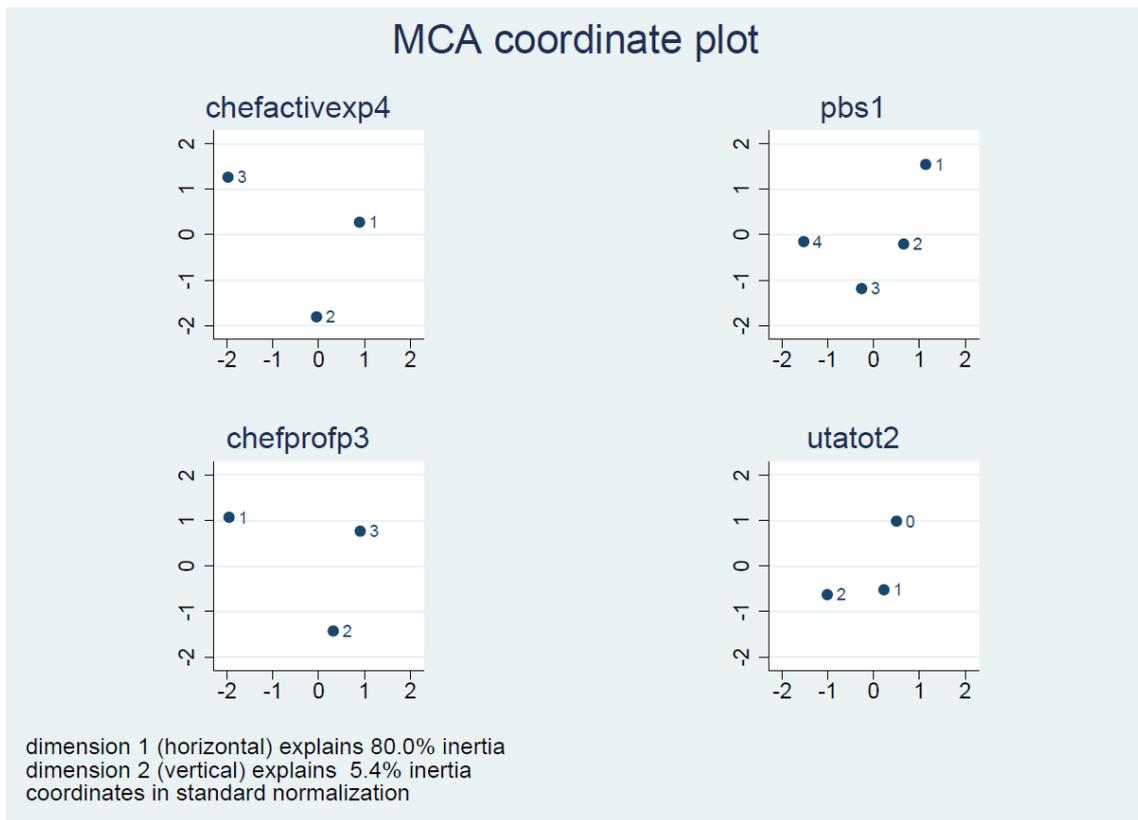
## Annexe II.1: Variables et modalités de l'ACM

Variables	Modalités	Nombre d'EA
<b>Production brute standard (pbs1)</b>	pbs1=1 - PBS allant de 0 à moins de 2 303€	450 (25%)
	pbs1=2 - PBS allant de 2 303 à moins de 5 865€	44 455 (25%)
	pbs1=3 - PBS allant de 5 865 à moins de 12 796€	44 458 (25%)
	pbs1=4 - PBS allant de 12 796 à moins de 25 000€	44 448 (25%)
<b>Profession du CE (chefprop3)</b>	chefprop3=1 - Chef d'exploitation à titre unique	42 356 (24%)
	chefprop3=2 - Chef d'EA pluriactif	68 164 (38%)
	chefprop3=3 - Chef d'EA retraité	67 281 (38%)
<b>Activité du chef d'exploitation agricole (chefactivexp4)</b>	chefactivexp4=1 - Le chef d'EA travaille moins d'1/4 temps sur l'exploitation agricole	93 628 (53%)
	chefactivexp4=2 - Le chef d'EA travaille entre 1/4 temps et moins de 3/4 temps sur l'EA	42 973 (24%)
	chefactivexp4=3 - Le chef d'EA travaille 3/4 temps ou plus sur l'EA	41 210 (23%)
<b>Unités de travail déclarées hors exploitant agricole (utatot2)</b>	utatot2=0 - Le chef d'EA travaille seul sur l'exploitation agricole	64 595 (36%)
	utatot2=1 - La main d'œuvre supplémentaire travaille moins d'1/4 temps	66 747 (38%)
	utatot2=2 - La main d'œuvre supplémentaire travaille au moins 1/4 temps	46 469 (26%)

(Source SSP - Recensements Agricoles 2010)

## Annexe II.2 : Projections des modalités en fonction des deux principaux axes de l'ACM

(Inertie totale = 0,1431)



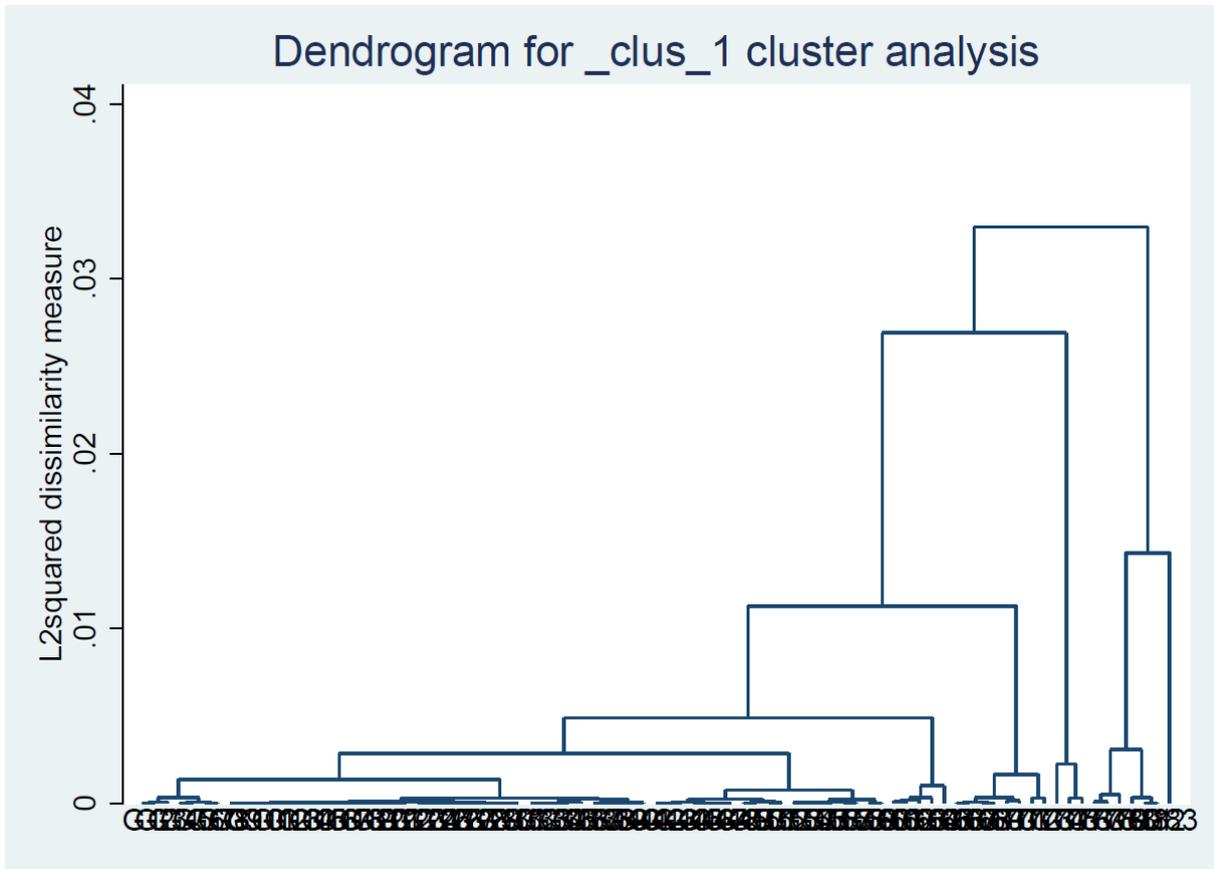
(Source SSP - Recensements Agricoles 2010)

## Annexe II.3 : Variances des différentes étapes de la classification

	Variance entre les groupes par rapport à l'axe factoriel S1	Variance au sein des groupes par rapport à l'axe factoriel S1	Variance entre les groupes par rapport à l'axe factoriel S2	Variance au sein des groupes par rapport à l'axe factoriel S2
<b>CAH directement réalisées à partir des 177 811 petites EA → résultats non concluants</b>				
Coupe faite pour 3 groupes	17 289,7	160 521,2	33 855,0	143 956,0
	La variance au sein des groupes par rapport à l'axe factoriel S1 représente 90,3% de la variance totale		La variance au sein des groupes par rapport à l'axe factoriel S2 représente 80,9% de la variance totale	
Coupe faite pour 7 groupes	65 248,6	112 565,5	56 824,1	120 987,0
	La variance au sein des groupes par rapport à l'axe factoriel S1 représente 63,3% de la variance totale		La variance au sein des groupes par rapport à l'axe factoriel S2 représente 68% de la variance totale	
<b>Etape 2 : K-means réalisés pour identifier les barycentres à classer ensuite par CAH : pour chaque k-means, on choisit k=50 et on fait varier le nombre d'itérations. Ci-dessous les résultats des 3 meilleurs groupes obtenus en termes de variance. Nous croisons ensuite ces partitionnements pour identifier les EA qui ont à chaque fois été classées ensemble. Cette étape nous permet de passer du groupe initial des 177 811 petites exploitations du RA à 83 ensembles<sup>230</sup>.</b>				
k=50 50 000 itérations à partir des 177 811 EA distance euclidienne au carré	176 918,7	892,3 (0,5% de la variance totale)	176 312,2	1 498,8 (0,8% de la variance totale)
k=50 60 000 itérations à partir des 177 811 EA distance euclidienne au carré	176 753,3	1 057,7 (0,6% de la variance totale)	175 572,4	2 238,6 (1,3% de la variance totale)
k=50 70 000 itérations à partir des 177 811 EA distance euclidienne au carré	176 663,7	1 147,3 (0,6% de la variance totale)	176 029,7	1 781,3 (1% de la variance totale)
<b>Etape 3 : Classification ascendante hiérarchique sur les 83 barycentres obtenus par k-means. On utilise la méthode de Ward pour mesurer la distance entre les classes</b>				
distance euclidienne au carré – coupe faite pour 6 classes	0,0253	0,00039 (15,2% de la variance totale)	0,01983	0,00486 (19,7% de la variance totale)
distance euclidienne au carré – coupe faite pour 5 classes	0,0233	0,00599 (20,5% de la variance totale)	0,01940	0,00528 (21,4% de la variance totale)
distance euclidienne au carré – coupe faite pour 4 classes	0,0233	0,00600 (20,5% de la variance totale)	0,01377	0,01092 (44,2% de la variance totale)
<b>Etape 4 : K-means à partir des centres obtenus dans la CAH et du nombre de classes choisi. A ce stade, le choix du nombre d'itérations n'influe plus sur la variance.</b>				
K-means à partir des 6 classes de CAH (distance euclidienne au carré)	153 605,2	24 205,7 (13,6% de la variance totale)	152 693,9	25 117,1 (14,1% de la variance totale)
<b>K-means à partir des 5 classes de CAH (distance euclidienne au carré)</b>	<b>149 450,8</b>	<b>28 360,2 (15,9% de la variance totale)</b>	<b>143 082,7</b>	<b>34 728,3 (19,5% de la variance totale)</b>
K-means à partir des 4 classes de CAH (distance euclidienne au carré)	145 311,8	32 499,2 (18,3% de la variance totale)	141 816,9	35 994,1 (20,2% de la variance totale)

<sup>230</sup> En croisant ces trois partitionnements on obtient 3<sup>50</sup> ensembles, or seuls 83 ne sont pas nuls.

**Annexe II.4 : Arbre obtenu d'après la classification ascendante hiérarchique réalisée sur les 83 barycentres des ensembles de petites EA : 3 coupes réalisées (4 classes, 5 classes, 6 classes).**



(Source SSP - Recensements Agricoles 2010)

### Annexe III.1 : Guide d'entretien

Adresse mail de l'enquêté /N° d'enquête/Commune/Sexe de l'enquêté

#### **Caractéristiques générales :**

1. Définiriez-vous votre exploitation comme une Petite Exploitation agricole ?
  - Oui (pour quelles raisons ?)
  - Non (pour quelles raisons ?)
- 1 bis. Dans votre spécialisation (élevage bovins, ovins ; grandes cultures,...) comment définiriez-vous une moyenne/grande exploitation agricole ?
  - En nombre d'hectare :
  - En nombre de têtes :
  - Autrement ? Précisez (par exemple en termes de revenu dégagé, de nombre de personnes travaillant sur l'exploitation...)
2. Statut de l'exploitation :
  - Exploitation individuelle
  - GAEC, EARL, SCEA ou autre forme sociétaire (séparer GAEC de EARL et SCEA) – si GAEC demander avec qui (père, mère, frères et sœur, époux, associé, repreneur...)
  - Entreprise ou domaine
  - Autre (à préciser)
3. Avez-vous répondu au recensement agricole en 2010 ?

#### **Descriptif général**

4. SAU Totale ? (part dans la SAU totale de chaque culture)
5. SAU Faire valoir direct (en propriété)
6. SAU en faire valoir indirect (préciser le type de bail : fermage, bail verbal, prêt informel, échange de parcelles...)?
7. Prêtez-vous ou utilisez-vous des surfaces sous baux verbaux ? Pouvez-vous estimer cette surface ?
8. Utilisez-vous les pacages collectifs ?
9. Cheptel : nombre de têtes par catégorie (bovin, ovin, caprins, équin)
10. Rucher : (quel nombre de ruches ?)
11. La plus importante production génère (hors primes et subventions) : faire préciser quelle est cette production
  - Moins de 25 % du CA
  - Entre 25 et 50 % du CA
  - Entre 50 et 80 % du CA
  - Plus de 80 % du CA
12. Avez-vous des surfaces en friches (surface) ? Si oui :
  - Comment étaient utilisées ces friches avant ?
  - Pour quelles raisons ces surfaces sont-elles devenues des friches ?
13. Depuis que vous êtes chef d'EA, avez-vous reconquis des friches ? Si oui, pourquoi ?
14. Sur quels territoires sont situées vos parcelles (par rapport à la commune de résidence) ? :
  - Uniquement sur la commune
  - Sur la commune et celles mitoyennes
  - Sur les communes mitoyennes
  - Dans le département (fourrages dans les grandes plaines par exemple)

#### **Exploitant :**

15. Année de naissance du chef d'exploitation (CE) :

16. Origine du CE:

- La commune de résidence
- Une commune des Baronnies des Pyrénées
- Le département des Hautes Pyrénées
- Dans la région
- France
- Etranger

17. Quel est votre niveau de formation en agriculture ?

18. Année d'entrée dans le milieu professionnel agricole :

19. Quel est votre statut social d'agriculteur à la MSA ?

- Non salarié agricole - à titre principal
- Non salarié agricole - à titre secondaire
- Cotisant solidaire (comment jugez-vous ce statut : Vous paraît-il avantageux ou désavantageux ?)
- Non affilié à la MSA

20. Etes-vous : Agriculteur à temps plein/Pluriactif/Retraité

Si pluriactif,

Dans quel secteur : Commerce/Artisanat/Salarié du secteur agricole/Fonction publique/Salarié du secteur privé/Profession libérale/Autre

Lieu de l'activité professionnelle : sur la commune, sur une commune mitoyenne, dans le département, autre ?

### **Ménage :**

21. Nombre de membres du ménage vivant avec le CE (Ne pas comptabiliser les enfants indépendants financièrement) ?

22. Les membres du ménage sont-ils issus du milieu agricole ?

- Le chef d'exploitation
- Votre conjoint
- Les deux

Si oui, avez-vous repris l'exploitation familiale ? Oui/non

### **Evolution de l'exploitation : Installation/Historique/Avenir**

Pouvez-vous faire un bref historique de votre exploitation ?

#### **Installation :**

23. Date et âge d'installation en tant que CE :

Installé en tant que CE depuis plus de 10 ans et retraité => Aller directement à la question 31

24. Mode d'acquisition du noyau initial de l'exploitation : Achat hors cadre familial/ Achat dans le cadre familial/Fermage/Autre bail/Héritage ou cession familiale/Prêt/Autre (préciser)

25. Votre activité agricole est-elle le fruit d'une reconversion professionnelle ? Oui/non

Si oui :

Quel était votre métier auparavant : Commerce/Artisanat/Salarié du secteur agricole/Fonction publique/Salarié du secteur privé/Profession libérale/Autre

Cette reconversion est-elle à la hauteur de vos attentes ? Pourquoi (HORAIRE) ?

26. Quelle a été votre motivation première lors de votre installation en tant que chef d'exploitation agricole :

- Conserver la tradition ou les terres familiales

- Etre agriculteur indépendant
- Pratiquer une activité en extérieur/en lien avec la nature
- Obtenir un revenu
- Compléter vos revenus
- Autre (préciser)

27. Lors de votre installation en tant que CE quelles ont été les principales difficultés :

- Accès au foncier
- Accès au logement
- Capacité d'investissement
- Nouvel environnement professionnel
- Gestion courante/administrative de l'exploitation
- Accès au marché/débouchés pour la production
- Techniques agricoles
- Intégration sur le territoire
- Autres (préciser)

Plusieurs réponses possibles : oui

28. Avez-vous bénéficié de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) ?

Si oui,

Comment jugez-vous la démarche à accomplir afin de l'obtenir (simple, normale/adaptée, lourde, trop exigeante (si lourde ou trop exigeante : pourquoi) ?

Comment jugez-vous son montant (Très généreuse, généreuse, adaptée/juste, faible, très faible)

Si non, pourquoi ?

- Ne voulait pas. Pourquoi (HORAIRE) ?
- Ne pouvait pas (trop âgé lors de l'installation, formation insuffisante, conditions trop contraignantes (suivi d'un PPP, tenue d'une comptabilité de gestion, respect des normes minimales) le système d'aides n'existait pas encore : DJA 1973, autre). Pourquoi (HORAIRE) ?
- Ne connaissait pas ?

29. Lors de votre installation avez-vous bénéficié de conseils, appui et assistances de la part d'organisations agricoles ou d'agriculteurs ? Si oui, auprès de qui (CA, SAFER, GDS, groupement d'agriculteurs, agriculteurs au titre individuel, ADEAR, syndicats, association de type terres de lien ou terres vivantes) ?

30. Lors de votre installation, avez-vous bénéficié d'appui et d'assistance de la part de collectivités locales ? Si oui, auprès desquelles (Municipalité ou communauté de commune, Département, Services déconcentrés de l'Etat DDT, DRAAF) ?

31. (Métropole)Pensez-vous que de nouvelles mesures en faveur de l'installation d'agriculteurs en zone périurbaine pourraient ou devraient être élaborées ? Si oui, quelles solutions proposez-vous ?

Historique :

32. Au cours des 10 dernières années, avez-vous réduit votre foncier agricole exploité (donc en propriété ou pas) et de quelle façon : Vente/Mise en fermage/Perte de fermage/Autre forme de bail locatif/Cession/Don/Prêt/Autre

Si oui, quelles cultures étaient implantées sur ces terres (terres arables, pâturages, friches) ? Quel a été son nouvel usage (bâtiment, infrastructure, usage agricole, autre (préciser)) ? Cette réduction du foncier s'est-elle faite par contrainte ou opportunité ? Cette décision a-t-elle été bénéfique pour la viabilité de votre exploitation ? Pourquoi (Horaire) ?

33. Au cours des 10 dernières années, avez-vous agrandi vos terres : Achat/Mise en fermage/Héritage/Don/Prêt/Autre/Aucune

Si oui, cette décision a-t-elle été bénéfique pour la viabilité de votre exploitation ?  
Pourquoi (Horaire) ?

34. Si au cours des 10 dernières années votre exploitation n'a connu aucune modification de son foncier, est-ce par choix ou par contrainte ?

35. A présent, la taille de votre exploitation est-elle une contrainte ou un avantage en zone de montagne/en zone périurbaine ?

### **Enjeux de localisation**

#### Localisation :

36. La localisation de vos parcelles ou de vos installations pose-t-elle un problème de :

- Distance au logement
- Distance aux villes voisines (Bagnères de Bigorre ou Lannemezan pour la montagne)
- Distance au lieu de stockage ou de rangement
- Distance entre parcelles
- Autres (préciser)

Préciser les désagréments (mobilité, temps de parcours...).

#### Proximité des activités humaines :

37. Votre travail ou vos parcelles sont-ils impactés par d'autres types d'usages :

- Activités de pleine nature (randonnée, vélo, cheval, chasse, moto-quad, pêche, autre)
- Activités industrielles ou économiques
- Circulation routière
- Autres (préciser)

Cela pose-t-il problème ? Si oui, pourquoi (Horaire)

38. Montagne : Hiérarchisez ces contraintes liées à la zone de montagne : Pente/Morcellement du foncier /Conditions climatiques (enneigement)/Eloignement aux zones de consommation /vente/Eloignement des services (administratifs, écoles, santé...)/Manque de services/Prédateurs/Autre

39. Montagne : Touchez-vous l'ICHN ? Comment considérez-vous cette aide au regard des contraintes liées à la montagne ? Généreuse/Compensatrice/Faible

40. Montagne : Pensez-vous que de nouvelles mesures en faveur de l'agriculture en zone de montagne pourraient ou devraient être élaborées ? Si oui, que proposeriez-vous ?

41. Périurbain : Avez-vous constaté des incivilités ou des délits ? Si oui, lesquels ? Que faites-vous pour y répondre (Horaire) ? Comment souhaiteriez-vous que l'on vous aide ?

### **Fonctionnement de l'exploitation**

#### Lien avec les acteurs de l'agriculture

42. Etes-vous en lien avec :

- Chambre d'agriculture
- SAFER
- ADEAR
- Groupements pastoraux
- Groupement de défense sanitaire
- Syndicat agricole (Confédération Paysanne, FNSEA, JA, Coordination rurale, MODEF)
- autres

Pour chaque réponse : Pourquoi, répondent-ils à vos attentes en tant que petite exploitation ?

Si vous n'êtes en lien avec aucun de ces organismes, est-ce par volonté d'indépendance, parce que vous n'en ressentez pas le besoin ou par manque de communication de leur part ?

43. Etes-vous adhérent d'une :

- Coopérative agricole
- CUMA
- ASA
- Groupement pastoral
- Commission syndicale

Pour chaque réponse : Préciser la nature de cette structure. Répond-elle à vos attentes en tant que petite exploitation ? Sans cette structure, pourriez-vous maintenir votre exploitation agricole ?

Si vous n'êtes en lien avec aucun de ces organismes, est-ce par volonté d'indépendance, parce que vous n'en ressentez pas le besoin ou par manque de communication de leur part ?

44. Adhérez-vous à un autre type de groupement d'agriculteurs (association, CIVAM, GDA, CETA, GIEE...) ?

Si oui, préciser lequel. Pourquoi, répond-il à vos attentes en tant que petite exploitation ?

45. Etes-vous élu d'une structure agricole (Crédit Agricole, Groupama, MSA, CDA, CRA, APCA, SAFER, ADEAR, GDS, Syndicat agricole, Coopérative agricole, CUMA, ASA, CIVAM, GDA, CETA, GIEE...) ? Oui/non

Si oui, préciser lesquelles ? Pensez-vous qu'elle défend convenablement les intérêts des PE ? Vous mobilisez vous spécifiquement pour défendre les intérêts des petites EA ?

#### Bâtiments agricoles :

46. Ou stockez-vous votre matériel : Hangar/Chai, Garage de la maison, Abri de jardin, Camion, Autre (préciser)

47. Globalement, vos installations agricoles sont-elles : Satisfaisantes/ Vieillissantes (quels sont les freins à leur réhabilitation ?)/Trop distantes (quels sont les freins à leur relocalisation ?)/Trop petites (quels sont les freins à leur agrandissement/délocalisation ?)

#### Investissement et financement

48. pensez-vous qu'avoir une petite exploitation constitue un frein pour assurer le bon fonctionnement économique de votre exploitation ou au contraire pour vous, diriger une petite exploitation constitue un levier vers la recherche de moyens de maintien/développement autrement que par l'agrandissement ? Pourquoi (Horaire) ?

49. Pourriez-vous nous préciser le capital mobilisé sur votre exploitation (Valeur globale du Matériel, Valeur du Foncier, Valeur du Bâti, Autre)

50. Au cours des 10 dernières années, avez-vous modernisé/investi sur votre exploitation ?

Si oui, quelle est la nature des investissements :

- Achat de matériel
- Installation de production d'énergies renouvelables
- Replantation de vergers
- Mise aux normes
- Construction ou rénovation de bâtiment agricole
- Construction ou rénovation d'ateliers de production (animaux, transformation de produits agricoles,...)
- Commercialisation
- Production de qualité
- Travaux d'aménagement des cultures
- Agrandissement du troupeau

- Autre (préciser)

51. Avez-vous perçu des aides pour ces investissements ? Si oui, lesquelles et pour quel montant ?

- PCAE (anciennement appelé PVE)
- Aide aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles.
- Aide à la nouvelle participation à des systèmes de qualité (Bio, Appellations d'origine...)
- Aides pour les projets collectifs innovants
- Autre

Si vous avez perçu des aides, auriez-vous fait ces investissements sans celles-ci ?

52. Comment jugez-vous vos charges d'exploitations : Insurmontables/Trop élevées/Normales/Relativement faibles/Faibles

53. Quelle part représente ces charges vis-à-vis de votre chiffre d'affaires ?

54. Comment faites-vous pour les limiter ? Sur quelles charges faites-vous des économies ?

55. Au cours des 10 dernières années, avez-vous contracté des emprunts dans le cadre de votre exploitation agricole ?

Si oui, comment jugez-vous du poids de votre endettement au regard de votre chiffre d'affaires :

- beaucoup trop contraignant
- contraignant
- normal
- peu contraignant
- pas du tout contraignant

Le remboursement de cet emprunt constitue-t-il une inquiétude ? Oui/non

Si non, est-ce : par absence de besoin d'emprunter, par choix, ou par impossibilité ?

#### Aides

56. Au cours des 10 dernières années (avant 2014), avez-vous bénéficié d'aides financières ? Si oui lesquelles :

- PAC, 1<sup>er</sup> pilier (aide couplées, DPU)  
Réalisez-vous la déclaration seul ou faites-vous aider ? Si vous êtes aidé, par qui (ami, DDTM, CA, Coop...)?
- ICHN
- MAE :  
Si oui : Quelle surface ? Quelle mesure (MAET, prime à l'herbe, autre...) ? Vous paraît-elle contraignante ?
- Bio : Conversion ou maintien
- Assurance
- Prêts bonifiés (fond de roulement, consolidation, calamités)
- Autres : Pour quelle activité ? (Production, transformation, commercialisation, autre diversification, protection de l'environnement) ?

Pour chaque aide touchée : Comment jugez-vous l'accession/la déclaration à cette aide : Très facile/Facile/Moyenne/Difficile/Très difficile

Pour chaque aide touchée : Comment jugez-vous le montant de cette aide en vue de ce qu'elle vise à subventionner : Très généreux/Généreux/Adapté/Faible/Très faible

Pouvez-vous nous préciser le montant des aides touchées sur une année avant 2015 (par ex 2014):

57. Suite à la réforme de la PAC, savez-vous combien vous toucherez d'aides ? Si oui, cette évolution est-elle bénéfique ou défavorable à votre exploitation ?

58. Pratiquez-vous la transhumance ? Si oui, combien de DPU d'estives touchiez-vous en 2014 ?
59. Savez-vous combien de DPB d'estives vous allez bénéficier suite à la réforme de 2014 ?
60. Est-ce que ces modifications dans la PAC vous incitent à utiliser plus / moins les estives ?
61. Suite à la réforme de la PAC de 2014, avez-vous augmenté votre cheptel, pourquoi ?
62. Pensez-vous que votre exploitation serait économiquement viable sans ces aides (oui, probablement, peut-être, difficilement, non)?

Si vous ne touchez pas d'aides, pourquoi ?

- Ne peux pas. Pourquoi (HORAIRE) ?
- Ne veux pas. Pourquoi (HORAIRE) ?
- Ne sais pas.

63. Si les dossiers de demande d'aide PAC étaient simplifiés pour les petites exploitations, (comme c'est le cas dans d'autres pays : montant entre 500 et 1250 €, sans conditionnalité, sur simple déclaration) y souscrieriez-vous ?
64. Le fait que l'activité agricole bénéficie d'aides vous paraît-il normal ? Oui, non, pourquoi (HORAIRE) ?

Pratiques agricoles :

65. Pensez-vous que les petits exploitants agricoles sont plus enclins à gérer des zones difficilement accessibles ? Quels avantages/inconvénients procure-t-elle pour une petite exploitation en zone de montagne/zone périurbaine ?
66. Dans votre exploitation, avez-vous des races/variétés/espèces rares ou menacées ? Si oui, lesquels ? Pourquoi ce choix de production agricole (HORAIRE) ?
67. Avez-vous des haies, des alignements d'arbres, des murets, des mares sur votre exploitation ? Si oui, les entretenez-vous ? Pourquoi (HORAIRE) ?
68. Avez-vous une production en AB (date de conversion) (culture – surface, élevage – tête d'animaux) :
- Si oui,
- Quelles raisons vous poussent à produire sous cette forme ? Classer par ordre de préférence : limiter la pollution, limiter les risques pour sa santé et celles des populations environnantes, valoriser économiquement la production, proposer au consommateur un produit sain, opérer des méthodes agronomiques plus adaptées, autre (préciser)
  - Selon vous, quels sont les freins à l'extension de ces pratiques dans les Baronnies/dans la métropole de Montpellier (HORAIRE) ?

Si non,

- Cela vous intéresserait-il ? Pour quelles raisons : classer par ordre de préférence : limiter la pollution, limiter les risques pour sa santé et celles des populations environnantes, valoriser économiquement la production, proposer au consommateur un produit sain, opérer des méthodes agronomiques plus adaptées, autre (préciser)
  - Quels sont les freins à la conversion dans les Baronnies/métropole de Montpellier (horaire) ?
69. Limitez-vous (préciser complètement ou partiellement) l'utilisation des produits suivants :
- Herbicides
  - Insecticide
  - Fongicides
  - Engrais minéral/chimique
  - Antibiotiques à usage vétérinaire
  - Autres produits phytosanitaires (préciser)

Si oui à l'un des produits, quelle est la principale raison de cette restriction :

- Protection de l'environnement
- Protection de la santé
- Economie budgétaire
- Gain de temps au champ
- Autre (préciser)

Si non, pourquoi (Horaire) ?

70. Comment la fertilité de vos sols a-t-elle évolué depuis que vous exploitez :  
Dégradation/Amélioration/Pas d'évolution
71. Avez-vous recours à des pratiques de lutte biologique ? Si oui, lesquelles ?
72. Périurbain - Pratiquez-vous ou des agriculteurs pratiquent ils de l'agriculture nomade sur vos parcelles (« utilisation agricole du sol qui se développe en colonisant des espaces temporairement disponibles, essentiellement en attente d'urbanisation »)?  
Si oui, quels en sont les avantages ; Comment se met en place le partenariat (HORAIRE) ?
73. Irriguez-vous vos parcelles ? Oui/non  
Si oui, Type d'accès (Réseau BRL, canal de Gignac, forage personnel ou non, pompage dans une rivière...) quelle surface, quelles cultures, quelle méthode ?
74. Avez-vous des difficultés à accéder à la ressource en eau du fait de la localisation de vos parcelles (tarif, installation, éparpillement du parcellaire, distance au point de raccordement, autre...) ?
75. Périurbain - Pensez-vous que vos pratiques agricoles nuisent : A votre santé/A la santé des populations environnantes/A l'environnement. Si oui, Pourquoi ? Faire évoluer votre mode de production est-il une priorité ?

Viticulture :

76. Destination de la vendange : Cave particulière de vinification, Cave coopérative, Vente de vendange fraîche, Jus et moûts
77. En cas de cave particulière de vinification :  
En tant que « Petite exploitation », quels sont les avantages d'une cave particulière (à la différence d'une cave coopérative notamment) et les inconvénients (HORAIRE) ?
78. En cas d'absence de cave particulière, souhaiteriez-vous avoir votre propre cave particulière de vinification ?  
Si oui, Pourquoi, quels avantages ? Quels sont les freins ?
79. Vendanges : surface des vendanges manuelles ?
80. Arrive-t-il que du bétail pâture dans vos parcelles ? Si oui, Comment se met en place le partenariat ? Y trouvez-vous un avantage ?
81. Il y-a-t-il des cultures associées dans les inter-rangs ?

Grandes cultures :

68. Couverture du sol en hiver : Sol nu/Cultures/CIPAN - Engrais verts (*Cette technique consiste à semer une espèce (ou un mélange), de croissance généralement rapide, cultivée non dans le but d'être récoltée, mais pour être incorporée au sol afin d'augmenter sa fertilité.*)/Cultures dérobées/Résidus végétaux du précédent cultural
82. Pratiquez-vous des associations de cultures (favorables aux auxiliaires ou repoussant les ravageurs) ?
83. Les semences utilisées sont-elles produites sur l'exploitation ou achetées auprès d'agriculteurs ou de réseaux de semences paysannes : Intégralement/Partiellement/Non

84. Pratiques de gestion des sols : Labour/Travail du sol de conservation/Absence de travail du sol

Maraichage et horticulture :

85. Pratiquez-vous des associations de cultures (favorables aux auxiliaires ou repoussant les ravageurs) ?
86. Les semences utilisées sont-elles produites sur l'exploitation ou achetées auprès d'agriculteurs ou de réseaux de semences paysannes : Intégralement/Partiellement/Non
87. Pratiques de gestion des sols : Labour/Travail du sol de conservation/Absence de travail du sol
88. Possédez-vous des serres ? Oui/non  
Si oui : Quels sont les avantages et les inconvénients de ces serres pour une PE en zone de montagne ?  
Arboriculture – oléiculture :
89. Oléiculture : Comment faites-vous face à la mouche : produits phytosanitaires, piégeage massif, récolte précoce ?
90. Arrive-t-il que du bétail pâture dans vos parcelles ? Si oui, Comment se met en place le partenariat ? Y trouvez-vous un avantage ?  
Elevage :
91. Combien de mois vos animaux pâturent-ils ? Si vous utilisez des pacages collectifs, combien de mois passent vos animaux sur les pacages collectifs ?
92. En moyenne sur les 2 dernières années, combien d'animaux amenez-vous sur les estives ? Quels types d'animaux : chevaux, brebis, vaches ?
93. Payez-vous une taxe pour accéder aux estives ? Connaissez-vous le montant de cette taxe ?
94. Si vous transhumez, pensez-vous que le pastoralisme participe à la viabilité de votre exploitation en permettant un accès à des surfaces supplémentaires ? A votre avis, quelles conséquences pour votre système d'exploitation si vous n'aviez plus accès aux estives ? Si vous ne transhumez pas, pour quelles raisons ?
95. Elevage volaille : Vos volailles sont-elles élevées en plein air ? Oui/non
96. Produisez-vous des aliments (céréales, fourrages, tourteaux (lin, colza, soja, tournesol)) consommées par vos animaux d'élevage ?
97. Achetez-vous des aliments pour vos animaux d'élevage ? Quelle part ces achats représentent-ils dans vos coûts d'exploitation ?  
Si oui, où sont-ils produits (Département, Région, France, International, Ne sait pas) ?
98. Fertilisation des pâturages : Engrais minéral/Engrais organique/Aucune fertilisation des pâturages
99. Comment gérez-vous les effluents d'élevage (Stockage, traitement, épandage) (Horaire) ?
100. Possédez-vous des équins ? Si oui, est-ce pour la production de viande équine et/ou pour le loisir ?  
Apiculture :
101. Décrivez-moi vos pratiques agricoles (Horaire) ?
102. Nourrissez-vous vos abeilles ? Si oui, comment ?
103. Avez-vous des partenariats avec des agriculteurs pour la pollinisation de leur production agricole ?

### **Commercialisation et diversification**

#### Diversification :

104. Pratiquez-vous dans le cadre de votre exploitation une activité de diversification
- Services agricoles
  - Transformation des produits agricoles sur l'exploitation (préciser)
  - Hébergement
  - Restauration
  - Ferme pédagogique
  - Activités de loisir

- Artisanat
- Sylviculture
- Pratique d'insertion ou d'expérimentation sociale
- Autre (préciser)

Pour chacune des activités de diversification :

- Quel est l'objectif premier de la mise en place cette activité : Augmenter les revenus, Faire autre chose que la production agricole, Réorganiser le temps de travail, Développer une activité durant une période creuse, Occuper du temps de travail libre par la présence du conjoint, autre (préciser))
- Comment jugez-vous chacune de ces activités : très agréable, agréable, non contraignante, pénible, très pénible ?
- Pensez-vous que votre exploitation serait viable sans ces activités (oui, probablement, peut-être, difficilement, non)?
- Quelles sont selon vous les contraintes à la mise en place de ces activités (leur coût d'investissement, la localisation de l'exploitation en zone de montagne/zone périurbaine, l'organisation, surcharge de travail...) (HORAIRE) ?
- Y a-t-il des avantages à être une petite exploitation en zone de montagne/zone périurbaine pour la mise en place de cette activité ?

105. Si non, pourquoi : (Pas intéressé, Demande trop de temps, production non adaptée, demande un investissement trop important, ne sait pas comment s'y prendre, créé trop de contrainte, formation trop coûteuse, autre)

Commercialisation :

106. Comment votre production est-elle vendue ? (maquignon, circuits courts,...)

107. Certaines de vos productions agricoles sont-elles sous signes de qualité (Liste de signe : + Bio, IGP, AOC-AOP, Label Rouge, Certificat de conformité, Autre démarche qualité + choix d'une production (maraichage, oléiculture, apiculture, céréaliculture, élevage... + indication de la surface concernée, nombre de têtes, ruches)

108. Si oui :

- Quel est l'objectif premier de la mise en place ce signe de qualité : Augmenter le CA, Attirer de nouveaux consommateurs, Avoir la reconnaissance d'une production de qualité, Autre
- Pensez-vous que votre exploitation serait viable sans cette qualification de votre production (oui, probablement, peut-être, difficilement, non) ?
- Quelles sont selon vous les contraintes à la mise en place de cette certification (financement, organisation, adaptation des pratiques agricoles, surcharge de travail...) ?

109. Si non, pourquoi : (Pas intéressé, certification trop contraignante, production non adaptée, n'a pas les moyens d'investissements nécessaires, ne sait pas comment s'y prendre, autre)

110. Faites-vous de la vente en circuits courts :

Vente directe : A la ferme/Point de vente collectif/ Boutique paysanne/Marchés/Tournées/Vente à domicile/Par correspondance/En paniers (Amap)/Salons, foires

Vente indirecte : Restauration commerciale/Restauration collective/Commerçant détaillant/GMS locales

111. Pour chacun des circuits de commercialisation :

- Comment jugez-vous chacune de ces activités : très agréable, agréable, non contraignante, pénible, très pénible ?

Si oui à au moins l'un des circuits courts :

- Quel % du chiffre d'affaires total de l'exploitation représente la vente en circuits courts (- de 10 %, entre 10 % et 50%, entre 50 et 75 %, + de 75 %) ?
- Quelle est la part de votre production écoulee en circuits courts qui est consommée dans les Hautes Pyrénées
  - Moins de 25 %
  - Entre 25 et 50 %
  - Entre 50 et 75 %
  - + de 75 %
- Pensez-vous que votre exploitation serait viable sans la commercialisation en circuits courts (oui, probablement, peut-être, difficilement, non) ?
- Collectez-vous les produits d'autres agriculteurs ou vos produits sont-ils collectés par d'autres agriculteurs ?
- Quelles sont selon vous les contraintes à la vente en circuits courts pour les Petites exploitations (type de production non adaptée, organisation, surcharge de travail...) (HORAIRE) ?

112. Si non, pourquoi : (Pas intéressé, Demande trop de temps, production non adaptée, n'a pas les moyens d'investissements nécessaires, ne sait pas comment s'y prendre, créé trop de contraintes, autre)

113. Quels sont les autres circuits de commercialisation de votre production ? Vente à l'abattoir/Vente à un maquignon/Vente à la coopérative/Vente aux intermédiaires/Vente à la Grande distribution/Exportations/Autre

114. Le plus important client achète (hors primes et subventions) :

- - de 25 % du CA
- - de 25 à 50 % du CA
- + de 50 % du CA

115. Avez-vous des surfaces destinées à l'autoconsommation ? Si oui, quelle production et quelle part de la production ?

### **Pluriactivité /Main d'œuvre**

#### **Temps de travail/Pluriactivité :**

116. Combien de temps consacrez-vous à votre exploitation agricole (en jours, en mois cumulés...) :

Pouvez-vous préciser le % de ce temps pour chaque activité ?

- Production
- Transformation
- Autre activité de diversification
- Commercialisation
- Gestion administrative
- Autre (préciser)

#### **Pour les pluriactifs :**

Combien de temps consacrez-vous à votre autre activité professionnelle ?

Quelle est l'activité professionnelle qui vous apporte le plus de satisfaction personnelle :

Quelle est l'activité professionnelle qui vous permet de couvrir vos dépenses courantes (les plus importantes)?

Si vous aviez plus d'hectares, cesseriez-vous votre activité extérieure ?

Avez-vous choisi votre activité extérieure pour qu'elle soit compatible avec l'activité agricole ?

**Pour les retraités :**

Etes-vous un ancien agriculteur ? si non, quand vous êtes-vous installé en agriculture pour quelles raisons ? et pourquoi dans les Baronnies ?

117. Pour les pluriactifs et les retraités :

- Pourriez-vous vivre correctement sans les revenus issus de l'activité agricole? Oui/non/avec aide/sans aide
- Pourriez-vous continuer votre activité agricole sans vos autres revenus (retraite ou salaire) ? Oui/non

Main d'œuvre

118. D'après vous, les petites exploitations sont-elles plus créatrices d'emplois que les grandes EA ? Pourquoi (Horaire) ?

119. Depuis votre installation en tant que chef d'exploitation, avez-vous créé des emplois ? Oui/non

Si oui,

- Permanent ou saisonnier ?
- Quelle est la fréquence de travail de votre employé?
- D'où provient cet employé (Commune ou communes alentours, Département, France, Hors France) ?

120. Faites-vous appel à des Entreprises de Travaux agricoles ou à des services que vous facturez à d'autres agriculteurs ou une CUMA ?

Si oui,

- pour quels travaux ?
- combien de temps consacrent-ils à l'exploitation ?
- Pour quelles raisons faites-vous appel à ces entreprises :
  - Manque de matériel
  - Manque de temps
  - Travail très technique
  - Travaux trop physiques
  - Autre (préciser)

121. Quelle est l'activité principale de votre conjoint : Travail sur l'exploitation/Commerce/Artisanat/Salarié du secteur agricole/Fonction publique/Salarié du secteur privé/Profession libérale/Autre

122. D'autres personnes non salariées participent-elles aux activités de l'exploitation ? Oui/non Si oui (à chaque fois préciser à quelle fréquence et à quelles activités (production, commercialisation, transformation, administratif...))

- Conjoint
- Enfants
- Parents
- Membres de votre famille (préciser le nombre)
- Main d'œuvre extérieure au cercle familial (ami, voisin...) (préciser le nombre)
- Agriculteur local (préciser le nombre)

- Stagiaire, woofers (préciser le nombre)
123. Si des personnes autres que le chef d'exploitation participent aux activités de l'exploitation, pensez-vous que votre exploitation serait viable sans leur participation :
- Oui
  - Probablement
  - Peut-être
  - Difficilement
  - Non
124. Avez-vous une comptabilité ? avec le CER ?
125. La gestion administrative de votre exploitation est gérée/effectuée :
- Par vous
  - Par une personne active sur l'exploitation
  - Par une connaissance
  - Par un cabinet comptable
  - Par un organisme agricole
  - Il n'y a pas de gestion administrative sur l'exploitation
126. Quelles sont les contraintes de ce mode de gestion administrative : Demande trop de temps/ Demande des compétences en gestion (comptabilité...)/Représente un coût non négligeable/Autre (préciser)
127. Participez-vous aux activités d'une autre exploitation ? Oui/non
- Si oui,
- Quel est votre lien avec le CE (famille, ami, collègue) ?
  - A quelle fréquence ?
  - A quelles activités (production, commercialisation, transformation, administratif...) ?
- Social/Viabilité/Vivabilité**
- Social**
128. D'après-vous, quel type d'exploitation est le mieux intégré dans le territoire (associations, projet de boutiques paysannes, solidarité entre agriculteurs, ...) ? Pourquoi (Horaire) ? Les Petites exploitations/Les Grandes exploitations/Pas de différence
129. Vous impliquez-vous volontairement dans le territoire, dans la vie locale ? Oui/non
- Si oui, de quelle manière (Horaire) ?
130. Etes-vous :
- Adhérent d'une association locale
  - Elu d'une association locale
  - Elu d'un conseil municipal
131. Participez-vous à des événements autour de l'agriculture ?
- Régulièrement
  - Occasionnellement
  - Exceptionnellement
  - Jamais
132. Existe-t-il de l'entraide (surveillance troupeaux, foin etc.) entre vous et vos collègues :
- Viabilité**
133. Au cours des 10 dernières années, avez-vous suivi des formations ou vous êtes-vous engagé dans une démarche d'apprentissage continu (Réunions thématiques, Ateliers/Groupe d'échange entre agriculteur, Formations sur plusieurs jours, Formations certifiantes...)

Si oui, sur quelles thématiques et via quel interlocuteur (seul, collègue agriculteur, CA...)  
(Horaire)

134. Ressentez-vous des besoins en termes de formation : Oui/non

Si oui, sur quelles thématiques ?

135. Au regard de votre investissement financier, matériel et temporel, considérez-vous votre exploitation comme rentable ? Oui/non

136. Avez-vous ressenti les conséquences des différentes crises agricoles (viande et lait) ?  
Avez-vous été touché par la baisse des prix ? si oui, avez-vous réussi à faire face et comment ? si, non, pourquoi n'avez-vous pas été impacté par ces crises ?

Considérez-vous votre activité agricole comme : Durable/Stable/Fragile/Précaire/Autre  
(préciser)

137. Votre régime d'imposition est-il au forfait ou au réel ?

138. S'il fallait estimer votre revenu issu de l'exploitation agricole, dans quelle fourchette le placeriez-vous (sans les aides) (si revenu annuel, diviser par 12) :

- Entre 0 et 100 €/mois
- Entre 100 et 300 €/mois
- Entre 300 et 500 €/mois
- Entre 500 et 800 €/mois
- Entre 800 et 1100 €/mois
- Entre 1100 et 1500 €/mois
- Entre 1500 et 2000 €/mois
- Plus de 2000 €/mois
- Perd de l'argent avec l'exploitation
- Ne dégage pas de revenus

139. Entre différents mois, ce revenu peut :

- Varier du simple au triple
- Varier du simple au double
- Varier entre le simple et le double
- Varier un peu
- Varier très peu
- Ne varie pas

Pour les trois premières réponses :

Comment limitez-vous cette forte fluctuation (stocks, diversification, gestion du budget...) (Horaire) ?

### Vivabilité

140. Nombre de semaines par an où vous- vous sentez surchargé par l'activité agricole ?

141. Au regard du bénéfice financier de votre exploitation agricole, considérez-vous que vous travaillez : Beaucoup trop/ Trop/Convenablement/Peu/Très peu

142. Prenez-vous plaisir à pratiquer l'agriculture ? Sur une échelle de 0 à 10, quelle serait votre note de satisfaction personnelle vis-à-vis de votre pratique agricole ?

143. Aujourd'hui, quelles sont les deux motivations principales de votre travail agricole :

- Financier
- Plaisir de la pratique agricole
- Etre son propre patron
- Conserver l'exploitation familiale
- Ne sait "faire que ça"

- Autre

Avenir de l'exploitation :

144. Dans les 10 ans à venir, souhaitez-vous faire de nouveaux investissements ? Si oui, lesquels :

- Achat d'animaux
- Achat de matériel
- Installation de production d'énergies renouvelables
- Mise aux normes
- Construction ou rénovation de bâtiment agricole
- Construction ou rénovation d'ateliers de production (animaux, transformation de produits agricoles,...)
- Commercialisation
- Production de qualité
- Travaux d'aménagement des cultures
- Autre (préciser)

Si oui, pourquoi souhaitez-vous faire ces investissements (Horaire) ?

Pensez-vous avoir besoin d'aides financières pour réaliser ces futurs investissements :  
Absolument/Ce serait mieux/Peu importe/Je n'en aurais pas besoin

145. Allez-vous ou souhaiteriez-vous agrandir votre exploitation dans les 10 ans à venir ?

- Si oui, par quels moyens penseriez-vous vous agrandir (achat, fermage, autre forme de bail (location), héritage, don, prêt, autre (préciser)) ? Pourquoi souhaitez-vous vous agrandir, quels sont les freins ?
- Si non, pourquoi ne voulez-vous pas vous agrandir ?

146. Allez-vous ou souhaiteriez-vous diminuer la surface de votre exploitation à l'avenir ?

- Si oui, pourquoi ? (départ en retraite à venir, limiter l'activité agricole par rapport à une activité extérieure) Seriez-vous prêt à vendre une de vos parcelles à un nouvel arrivant des Baronnies ou préféreriez-vous vendre à un membre de la famille/un voisin/une connaissance ?

147. Que souhaiteriez-vous faire de votre exploitation lorsque vous cesserez votre activité ? Une réponse possible

- Don à un successeur
- Mise en fermage
- Vente en terrain à bâtir
- Vente en terrain agricole à une connaissance
- Vente en terrain agricole
- Construction d'un bâtiment
- Mise en friche
- Ne sait pas
- Autre (précisez)

148. Êtes-vous actuellement concerné par la question de la succession ? Oui/non

Si oui, Est-ce un problème pour vous de trouver un successeur ? Oui/non

Si oui, A votre avis pourquoi ? (Les jeunes préfèrent reprendre des exploitations plus grandes jugées plus viables, ou bien ils préfèrent s'installer dans la plaine ; la terre agricole est chère ; les jeunes se désintéressent de la pratique agricole ; parce que votre EA est endettée, autre (préciser))

149. Qu'elle est votre vision de l'avenir de votre exploitation ?

- Existence quasi certaine de l'exploitation dans 10 ans

- Existence probable
- Disparition probable de l'exploitation dans 10 ans

**Conclusion**

150. Pour conclure : Quelles sont vos principales difficultés ?
151. Pensez-vous que ces difficultés soient dues ou accrues par la localisation de votre activité agricole dans une zone de montagne/zone périurbain ? Oui/non
152. Pensez-vous que ces difficultés soient dues ou accrues par la taille de votre exploitation agricole ? Oui/non
153. Pensez-vous qu'elles pourraient être compensées ou limitées par des aides ou un accompagnement ? Oui/non
154. Quelles seraient vos propositions d'accompagnement, de soutien ou d'aides que vous suggèreriez pour les petites exploitations en zone de montagne/zone périurbaine ?

### Annexe III.2 : Mode de calcul des scores de chaque axe thématique

Pour chaque indicateur identifié, nous avons déterminé une échelle de notation : plus l'indicateur est difficile à atteindre pour l'exploitant et plus il participe à la performance de l'exploitation, plus élevée sera sa notation.

Les indicateurs du score économique prennent les valeurs 0, 1, 2 ou 3 (voir annexe suivante). Pour les autres scores, la valeur des indicateurs peut prendre deux valeurs (0 ou 1), trois valeurs (0, 1, 2) ou 3 valeurs (0, 1, 2, 3). Si on prend comme exemple, la création d'emplois dans l'axe d'insertion dans le territoire. Ce dernier est noté de 0 à 3. Le score de 3 correspond à la création d'un emploi permanent sur l'exploitation. Au contraire et toujours dans le même axe, nous avons noté la participation à la vie locale sur une échelle de 0 à 2 (voir annexe III.4 pour le tableau complet des points par indicateurs).

Au total, nous avons construit 7 indicateurs calculés sur une échelle de 0 à 3

- Une note de satisfaction comprise entre 9 et 10/10 (ici, les points ont été déterminés selon la distribution des réponses) ;
- Avoir une production en AB ;
- Avoir reconquis des friches ;
- Avoir des races menacées sur son exploitation ;
- Etre engagé dans une MAE ;
- Avoir créé un emploi permanent ;
- Estimer être viable sans aides agricoles.

Nous avons construit 2 indicateurs binaires (0, 1) :

- Avoir des friches (1) ou pas (0) : il s'agit ici de ne pas trop pénaliser les exploitants qui peuvent avoir des friches car ont des parcelles non mécanisables et non accessibles ;
- Entraide entre les agriculteurs : il peut s'agir du prêt de matériel à son voisin ou d'un coup de main ponctuel pour une activité agricole.

C'est à partir des notes de chaque indicateur qu'on détermine le score des axes thématiques du radar, par simple addition des points..

Pour réaliser les radars, nous devons homogénéiser l'échelle des scores obtenus. Nous choisissons de les ramener à une notation globale de 0 à 5. Pour cela nous divisons le score obtenu par le nombre de points maximum qui peut être obtenu pour ce score et nous le ramenons à une l'échelle désirée en multipliant par 5. Par exemple, sur l'axe thématique de vivabilité, nous avons :

	<b>Exploitation X</b>	<b>Maximum possible</b>
<b>Intensité du travail agricole</b>	L'exploitant annonce des surcharges ponctuelles, note : 1/2	Pas de surcharge, note : 2/2
<b>Efficienc e du travail agricole</b>	L'exploitant déclare trouver son activité agricole rentable du point de vue financier et du temps passé, note : 2/2	Activité agricole rentable du point de vue financier et du temps passé, note : 2/2
<b>Note de satisfaction sur le plaisir à pratiquer l'agriculture</b>	L'exploitant donne comme note de satisfaction 8, note : 2/3	Note de satisfaction maximale 10, note : 3/3
<b>Somme des notes des indicateurs</b>	5 points pour 3 indicateurs	7 points pour 3 indicateurs (7/3) est le rapport maximal qu'une exploitation peut obtenir sur cet axe thématique
<b>Score de l'exploitation X sur cet axe thématique</b>	$(5/7)*5 = 3,6$	

Dans certains cas, par exemple pour l'indicateur de transmission, ou pour celui concernant l'importance d'un revenu supplémentaire, tous les exploitants ne sont pas concernés. Certains indicateurs ne sont donc pas renseignés et le nombre d'indicateurs varie dans le calcul du score pour ces répondants. Il faut prendre en compte cette situation lorsqu'on ramène les scores à l'échelle commune de 0 à 5. Nous avons donc adapté les coefficients de chaque axe thématique en fonction du nombre d'indicateurs renseignés par l'exploitation agricole.

Ce mode de calcul implique que trois EA identiques en tout point, mais dont l'une a un successeur assuré, l'autre n'est pas concernée par la succession et la dernière pour qui la transmission est un problème, la première obtiendra un score final supérieur ou égal à la seconde qui elle-même aura un score supérieur ou égal à la dernière exploitation.

	<b>Exploitation 1</b>	<b>Exploitation 2</b>	<b>Exploitation 3</b>
<b>Indicateur 1</b>	2 points/2	2 points/2	2 points/2
<b>Indicateur 2</b>	1 point/2	1 point/2	1 point/2
<b>Indicateur 3 (transmission par exemple)</b>	Transmission assurée 2 points/2	Pas concerné	Problème de transmission 0 point/2
<b>Somme des notes des indicateurs</b>	5 points pour 3 indicateurs Coefficient=5/(6/3)	3 points pour 2 indicateurs Coefficient =5/(4/2)	3 points pour 3 indicateurs Coefficient=5/(6/3)
<b>Score final</b>	$(5/3)*5/(6/3)=4,2/5$	$(3/2)*5/(4/2)=3,75/5$	$(3/3)*5/(6/3)=2,5/5$

Dans le cas de la transmission comme dans le cas d'un revenu supplémentaire, cette hiérarchisation des scores associée à la présence ou non d'un indicateur supplémentaire ne va pas à l'encontre de la logique du radar basée sur un score le plus élevé pour les contributions les plus fortes<sup>231</sup>. Cependant, dans notre analyse, nous ferons attention à cet aspect.

Enfin et comme nous l'avons souligné auparavant, l'axe thématique sur la préservation de l'environnement comporte des indicateurs dits « bonus ». Ils apportent des points en plus si l'exploitant est concerné (MAE et races menacées), mais ne sont pas comptabilisés dans le calcul (en note ou en nombre d'indicateurs) pour les autres. Nous les qualifions de bonus, même si le mode de calcul est le même que pour la variable de transmission qui concerne certains exploitants et pas d'autres, car dans ce cas, deux possibilités seulement existent : être concerné et toucher les points ou ne pas être concerné, ne pas toucher les points mais avoir moins d'indicateurs à comptabiliser.

<sup>231</sup> Dans le cas du revenu supplémentaire, le score varie positivement pour un pluriactif pour qui le revenu supplémentaire n'est pas indispensable, par rapport à un chef d'EA sans revenu supplémentaire – lui-même ayant un score supérieur à un pluriactif dont le revenu extérieur est indispensable.

	<b>Exploitation 1</b>	<b>Exploitation 2</b>
<b>Indicateur 1</b>	2 points/2	2 points/2
<b>Indicateur 2</b>	0 point/2	0 point/2
<b>Indicateur 3</b>	3 points/3	3 points/3
<b>Indicateur 4</b>	0 point/1	0 point/1
<b>Indicateur 5</b>	3 points/3	3 points/3
<b>Indicateur 6 (MAE ou races menacées)</b>	3 points/3	Pas concerné
<b>Somme des notes des indicateurs</b>	11 points pour 6 indicateurs Coefficient = 5/(14/6)	8 points pour 5 indicateurs Coefficient = 5/(11/5)
<b>Score final</b>	$(11/6)*5/(14/6)=\mathbf{3,9/5}$	$(8/5)*5/(11/5)=\mathbf{3,6/5}$

## Annexe III.3 : Répartition des points des indicateurs en fonction des axes thématiques

## Indicateurs du score vivabilité

Valeur de l'indicateur	0	1	2	3
<b>Surcharge</b>	surchargé régulièrement (7 semaines par an et plus)	surchargé ponctuellement (entre 1 et 6 semaines par an)	pas de surcharge	
<b>Rentabilité travail</b>	non		oui	
<b>Note satisfaction</b>	0	[5 ; 7]	]7 ; 8,5]	[9 ; 10]

## Indicateurs du score pérennité

Valeur de l'indicateur	0	1	2
<b>Vision avenir</b>	disparition probable	existence probable	existence quasi certaine
<b>Activité agricole</b>	précaire	fragile	stable/durable
<b>Si concerné, transmission</b>	Un problème		Pas un problème

## Indicateurs du score environnemental

Valeur de l'indicateur	0	1	2	3
<b>entretien SIE</b>	non		oui	
<b>AB</b>	non			oui
<b>limite les produits a des friches</b>	non		oui	
<b>Reconquête de friches</b>	oui	non		
<b>Fertilité sol*</b>	non			oui
<b>Fertilité sol*</b>	dégradation	pas d'évolution	amélioration	
<b>Races menacées</b>				oui
<b>MAE</b>				oui

## Indicateurs du score d'insertion dans le territoire

Valeur de l'indicateur	0	1	2	3
<b>Emplois créés</b>	non		oui - saisonniers	oui - permanent
<b>Entraide*</b>	non	oui		
<b>Participation locale</b>	non	peu	oui	

<b>Score d'indépendance</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Emprunts</b>	oui		non	
<b>Viable sans aides agricoles</b>	non	difficilement	peut-être/probablement	Oui/pas d'aides
<b>Ressenti des crises agricoles*</b>	oui		non	
<b>Si revenu extérieur = indispensable</b>	oui		non	

(\*) scores uniquement présents pour les exploitations des Baronniees

### Annexe III.4 : Tableau de distribution des EA en fonction des indicateurs utilisés dans le score économique

Revenu	Ne dégage pas de revenus	100-500 €/mois	500-1100€/mois	1100-2000€/mois	Données manquantes
EA en zone périurbaine	7	8	4	3	1
EA en zone de montagne	7	4	3	4	3
<b>Points associés</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>(-)</b>

Variabilité du revenu	Du simple au triple	Du simple au double	Peu, très peu	Ne varie pas	Données manquantes
EA en zone périurbaine	7	0	5	8	3
EA en zone de montagne	8	4	2	0	7
<b>Points associés</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>(-)</b>

Part des charges dans le CA	]75% - 100%]	]50%-75%]	]25% - 50%]	[0-25%]	Données manquantes
EA en zone périurbaine	5	3	6	4	5
Importance des charges dans le CA	Très élevées	élevées	normales	Faibles et très faibles	Données manquantes
EA en zone de montagne	7	0	9	5	0
<b>Points associés</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>(-)</b>

<b>Taux de spécialisation</b>	<b>Plus de 80%</b>	<b>[80%-50% [</b>	<b>[50% - 25%]</b>	<b>Moins de 25%</b>	<b>Données manquantes</b>
EA en zone périurbaine	20	3	0	0	0
EA en zone de montagne	15	2	2	0	2
<b>Points associés</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>(-)</b>

<b>Part dans le chiffre d'affaires représentée par le plus gros client</b>	<b>Plus de 50%</b>	<b>[25%-50%]</b>	<b>Moins de 25%</b>	<b>Données manquantes</b>
EA en zone périurbaine	14	0	6	3
EA en zone de montagne	9	2	9	1
<b>Points associés</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>(-)</b>

<b>PBS</b>				
EA en zone périurbaine	Moins de 5 000€ : 6EA	De 5 000€ à 10 000€ : 7EA	De 10 000€ à 25 000€ : 5EA	Plus de 25 000€ : 5EA
EA en zone de montagne	Moins de 10 000€ : 4EA	De 10 000€ à 15 000€ : 5 EA	De 15 000€ à 25 000€ : 7 EA	Plus de 25 000€ : 5 EA
<b>Points associés</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

### Annexe III.5 : Critère environnemental : résultats des statistiques du recensement agricole de 2010

#### Les éléments du paysage

	Petites EA	Autres EA
Entretien et/ou mise en place de haies	47% des petites EA	62% des autres EA
Entretien et/ou mise en place d'arbres	22% des petites	32% des autres EA
Entretien et/ou mise en place de murs	9% des petites	10% des autres EA
Entretien ou mise en place d'au moins un élément de paysage	54% des petites	68% des autres EA

#### Le travail du sol

	Surface cumulée des petites EA avec des cultures annuelles	Surface cumulée des autres EA avec des cultures annuelles
Aucun travail du sol	3% de la SAU en cultures annuelles des petites EA	4% de la SAU en cultures annuelles des autres EA
Travail du sol sans retournement ou un retournement réduit	18% de la SAU en cultures annuelles des petites EA	33% de la SAU en cultures annuelles des petites EA
Labour	79% de la SAU en cultures annuelles des petites EA	63% de la SAU en cultures annuelles des petites EA
Superficie des cultures annuelles ayant reçu la même culture annuelle pdt les 3 dernières campagnes – parcelles en monoculture	18% de la SAU en cultures annuelles des petites EA	8% de la SAU en cultures annuelles des autres EA
Superficies de cultures annuelles recouvertes en hiver couvert végétal et engrais verts (CIPAN) <sup>232</sup>	6% de la SAU en cultures annuelles des autres EA	12% de la SAU en cultures annuelles des autres EA
Superficies de cultures annuelles recouvertes en hiver	19% de la SAU en cultures annuelles des petites EA	11% de la SAU en cultures annuelles des autres EA

<sup>232</sup> Cultures semées entre deux cultures principales dont l'objectif principal est de piéger les nitrates. Elles sont généralement enfouies au printemps. Elles ne sont pas récoltées ou utilisées en pâturage.

de résidus végétaux du précédent cultural		
Cultures dérobées <sup>233</sup> (cultures annuelles)	1% de la SAU en cultures annuelles des petites EA	2% de la SAU en cultures annuelles des autres EA

	<b>Surface cumulée des petites EA</b>	<b>Surface cumulée des autres EA</b>
Surface utilisée pour l'épandage du fumier et des fientes	13% de la SAU cumulée des petites EA	20% de la SAU cumulée des autres EA
Superficies drainées	3% de la SAU cumulée des petites EA	11% de la SAU cumulée des autres EA
Superficies irriguées en 2009-2010	2% de la SAU cumulée des petites EA	6% de la SAU cumulée des autres EA

<sup>233</sup> Cultures semées dans le but d'être récoltées et de produire du fourrage. Elles limitent l'érosion.

## Annexe III.6 : Variabilité des scores et des radars dans les deux terrains d'étude

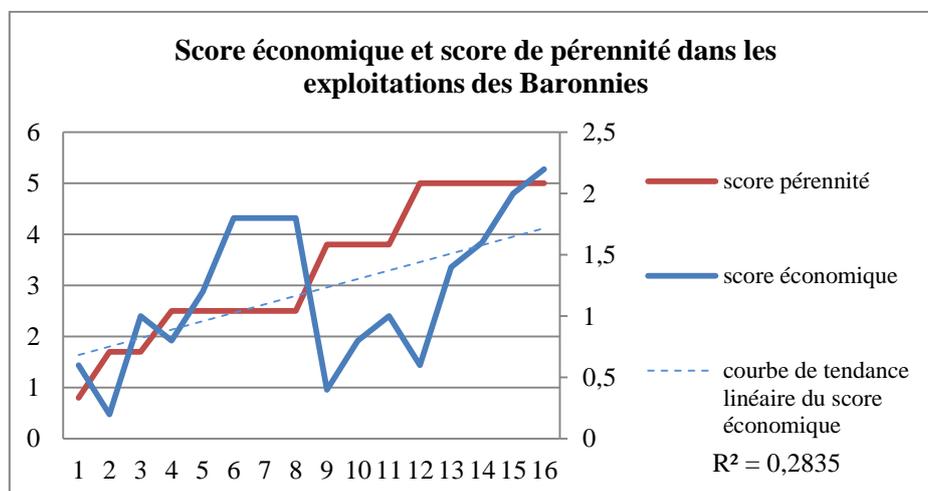
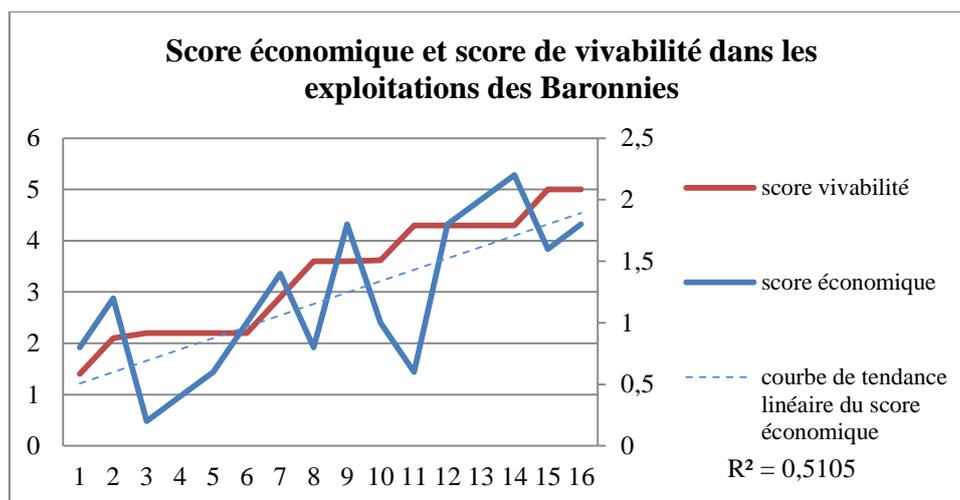
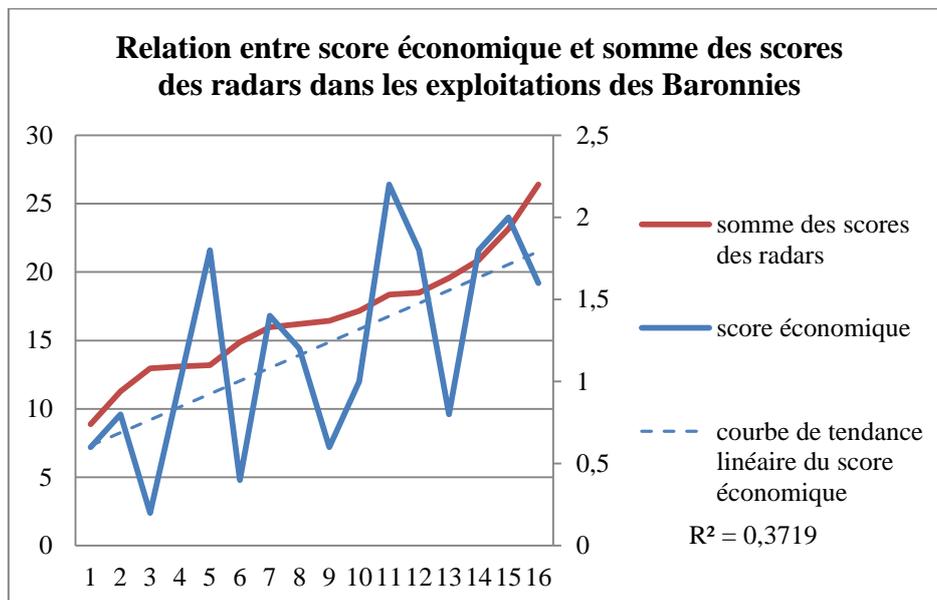
Distribution des scores obtenus par les exploitations des Baronnie (19 EA).

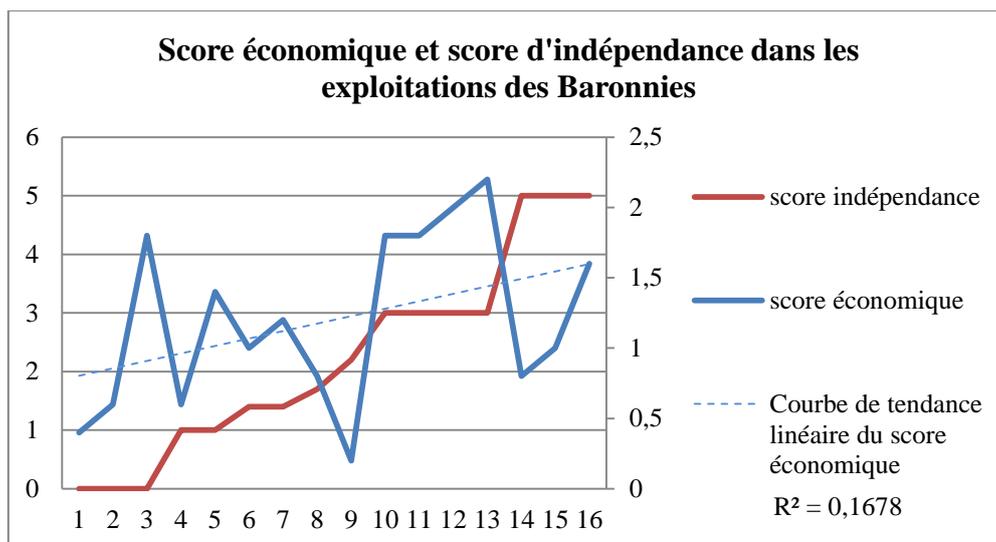
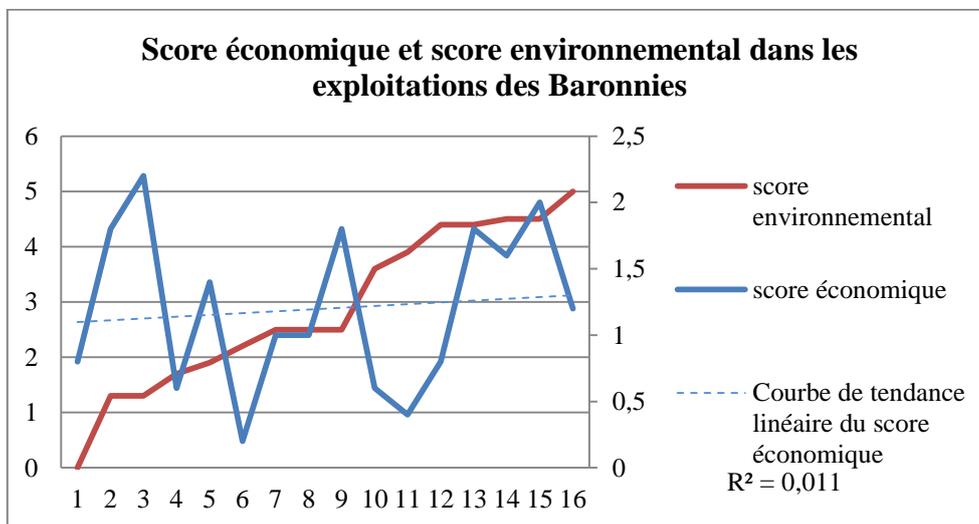
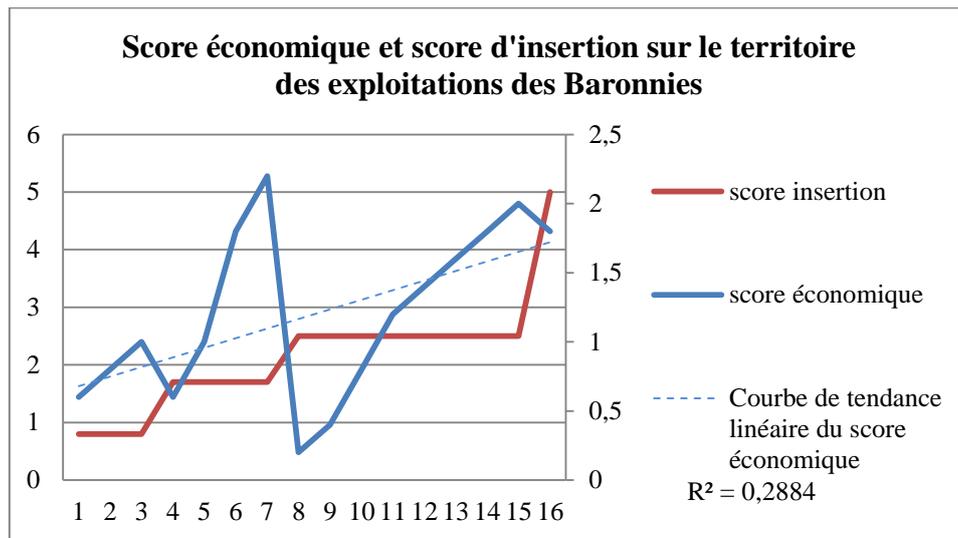
	Moyenne	Ecart-type	nombre d'EA avec le score plus faible	Caractéristiques	nombre d'EA avec le score plus élevé	Caractéristiques
<b>Score vivabilité</b>	3,4/5	1,1	1 EA a 1,4/5	Parfois surchargé, activité agricole non rentable, note de satisfaction 7/10	2 EA ont 5/5	Pas de surcharge, activité agricole rentable, note de satisfaction de 9/10
<b>Score pérennité</b>	3,5/5	1,4	1 EA a 0,8/5	Activité agricole fragile, difficultés de transmission, disparition de l'EA dans 10 ans	7 EA ont 5/5	Activité agricole stable, quasi certains de l'existence de l'EA dans 10 ans (pas concernés par la transmission ou pas de difficultés)
<b>Score environnement</b>	2,9/5	1,5	1 EA a 0/5	Fertilité des sols dégradée, pas de limitation des phyto, SIE non entretenues et friches	2 EA ont 5/5	Fertilité sols améliorée, AB, entretien SIE, pas de friches et MAE
<b>Score insertion</b>	2,2/5	1,0	3 EA ont 0,8/5	Pas d'emplois créés, pas de participation à la vie locale mais entraide entre agriculteurs	1 EA a 5/5	Un emploi créé, participation régulière à la vie locale et entraide entre agriculteurs
<b>Score indépendance</b>	2,1/5	1,7	5 EA ont 0/5	Emprunts difficiles à rembourser, EA non viable sans aides agricoles et ressenti des crises agricoles (pour les pluriactifs revenu extérieur indispensable)	3 EA ont 5/5	Sans emprunts, exploitation viable sans aides agricoles, pas ressenti des effets des crises agricoles (pas de pluriactifs).

## Distribution des scores obtenus par les exploitations de la métropole de Montpellier (20 EA).

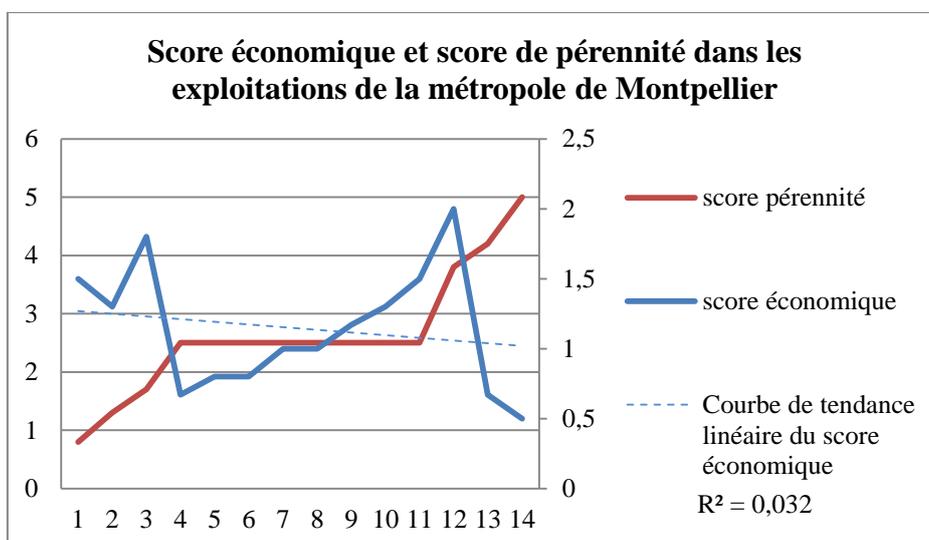
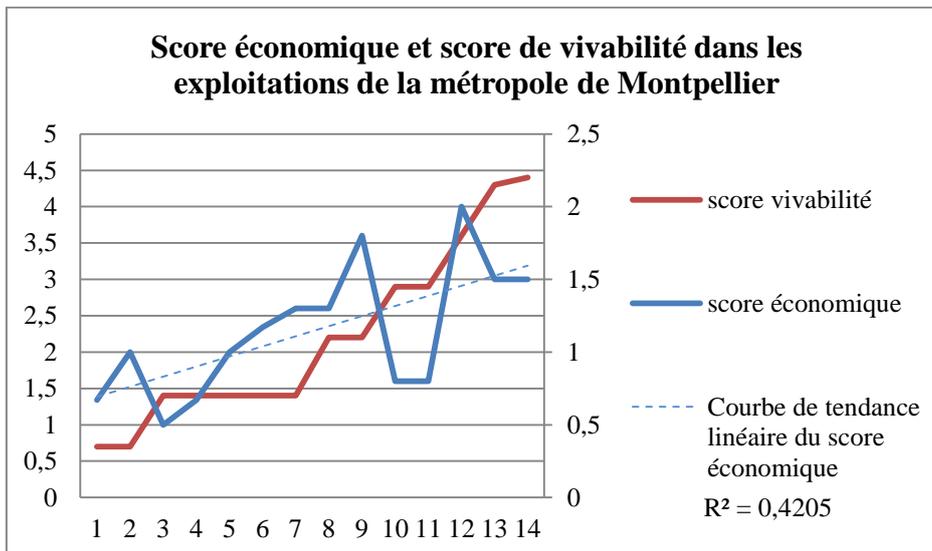
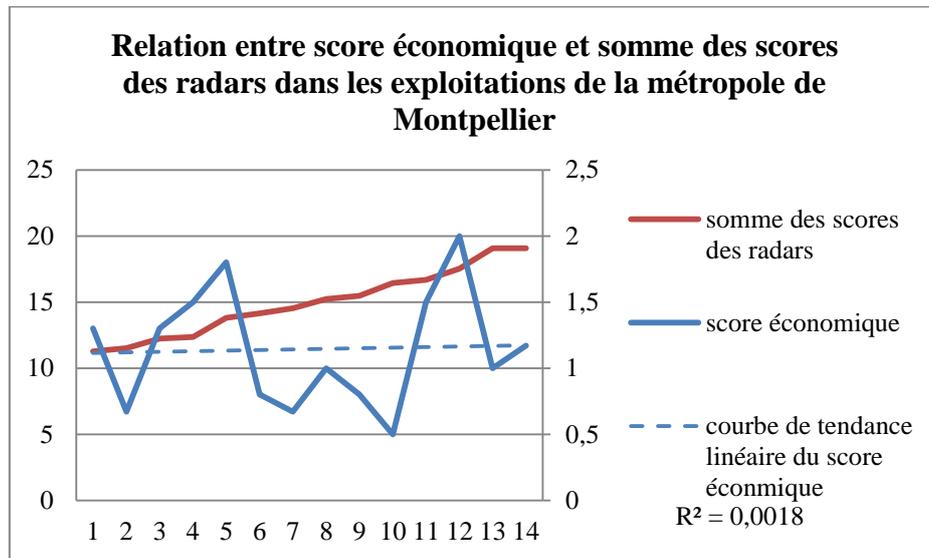
	Moyenne	Ecart-type	% d'EA avec le score plus faible	Caractéristiques	% d'EA avec le score plus élevé	Caractéristiques
<b>Score vivabilité</b>	2,5/5	1,2	2 EA ont 0,7/5	bonnes notes à l'activité agricole, surcharge, et activité agricole non rentable	1 EA a 4,4/5	Pas de surcharge, rentabilité du travail et note de satisfaction 8,5/10
<b>Score pérennité</b>	3,1/5	1,3	1 EA a 0,8/5	Activité agricole fragile, pas de reprise, disparition prévue	4 EA ont 5/5	Activité agricole durable, existence dans 10 ans quasi certaine, transmission réglée ou pas encore d'actualité
<b>Score environnement</b>	2,4/5	1,2	1 EA a 0,6/5	limite partiellement les phytosanitaires, SIE non entretenues et friches.	2 EA ont 5/5	AB, entretien des SIE, pas de friches et reconquête de friches
<b>Score insertion</b>	1,7/5	0,7	1 EA a 0/5	Pas d'emplois créés, pas de participation à la vie locale	1 EA a 3/5	Un emploi créé, pas de participation à la vie locale
<b>Score indépendance</b>	3,5/5	1,2	1 EA a 0,7/5	Emprunts, difficilement viable sans aides agricoles et revenu extérieur indispensable	5 EA ont 5/5	Pas d'emprunts, pas d'aides agricoles, pour les pluriactifs, revenu extérieur pas indispensable

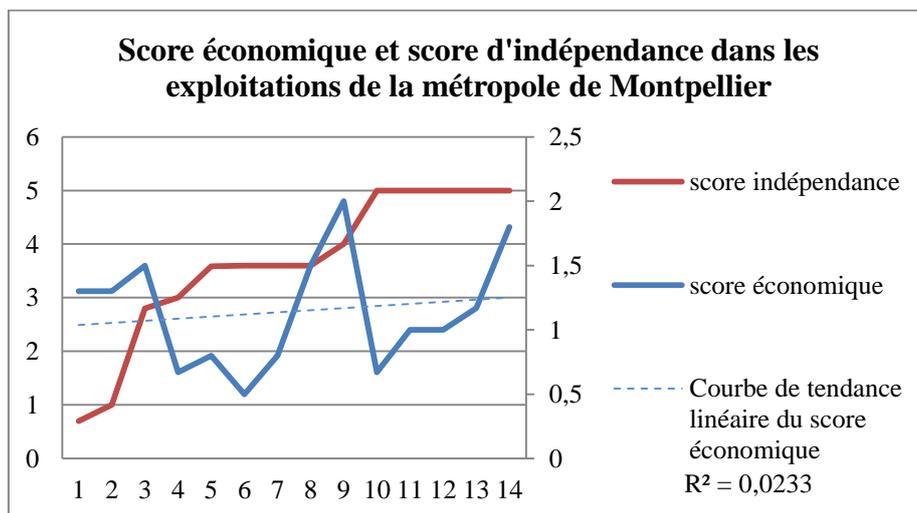
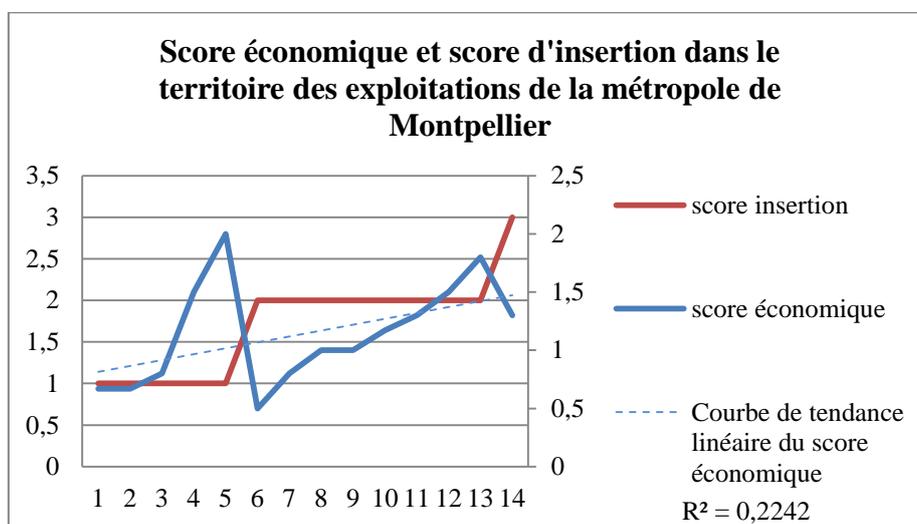
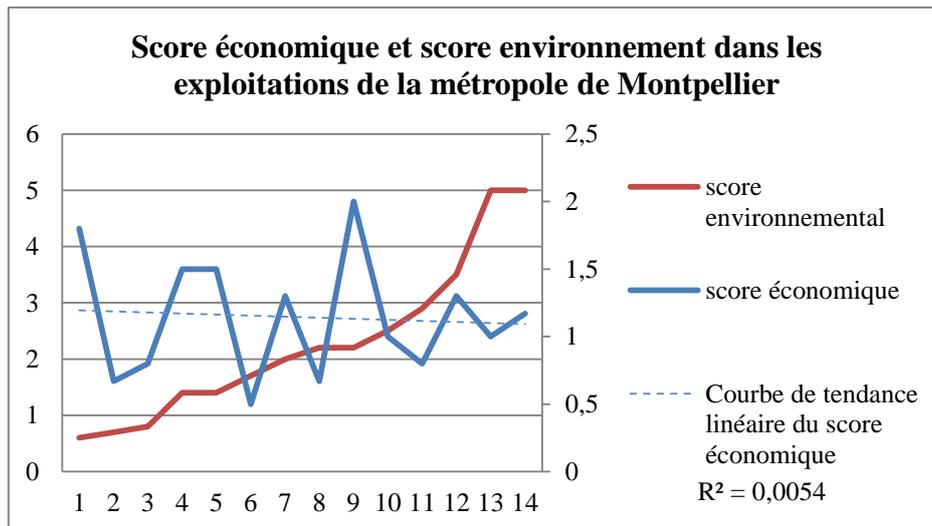
**Annexe III.7 : Scores économiques et scores des radars des exploitations enquêtées dans les Baronnies**



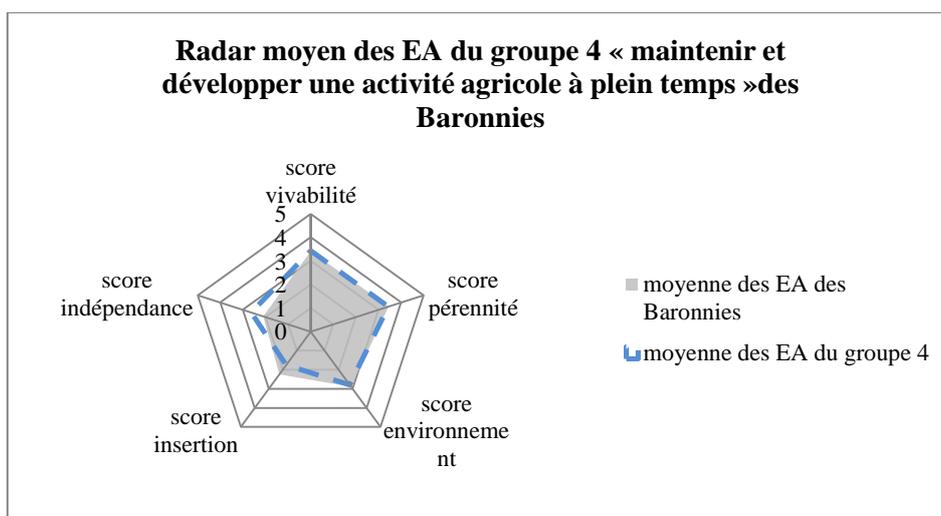
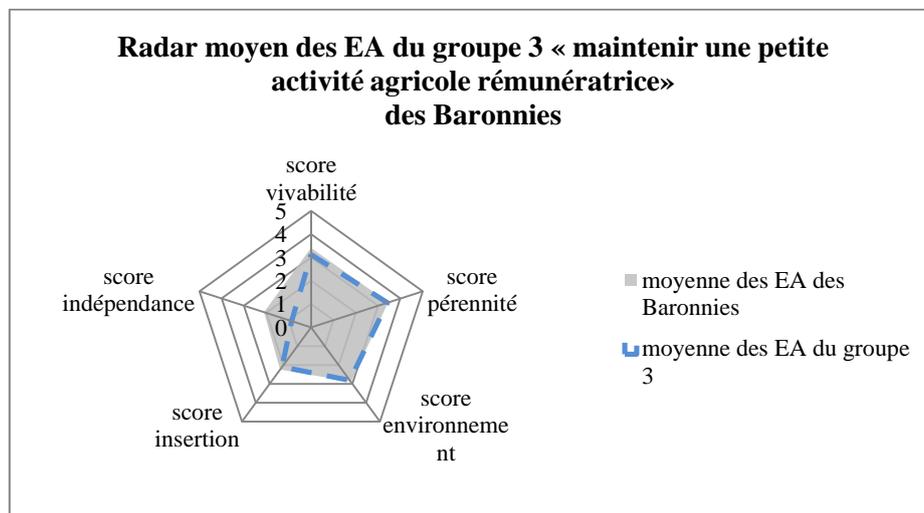
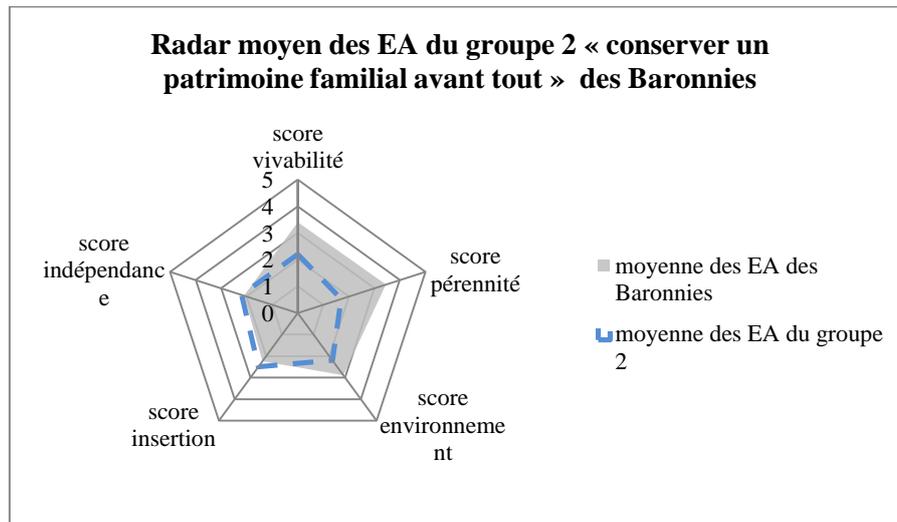


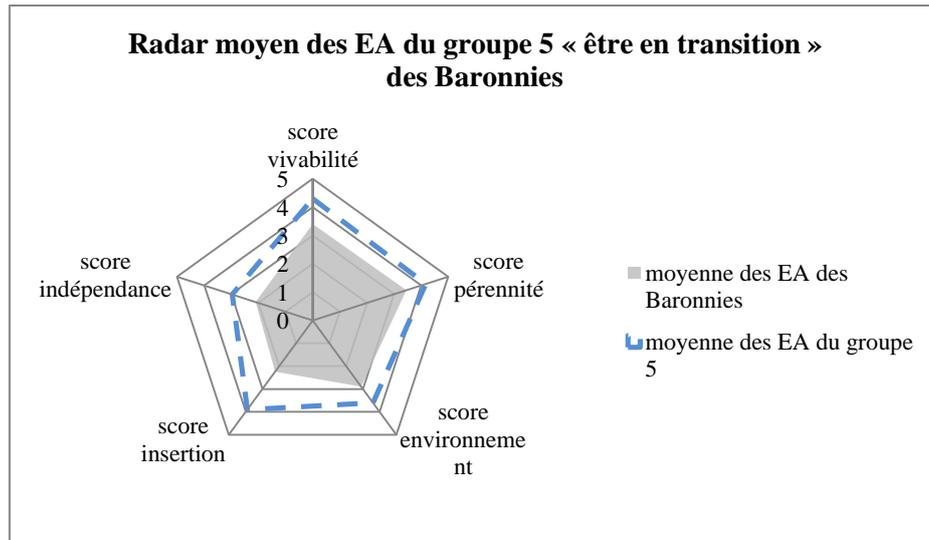
**Annexe III.8 : Scores économiques et scores des radars des exploitations enquêtées dans la métropole de Montpellier**



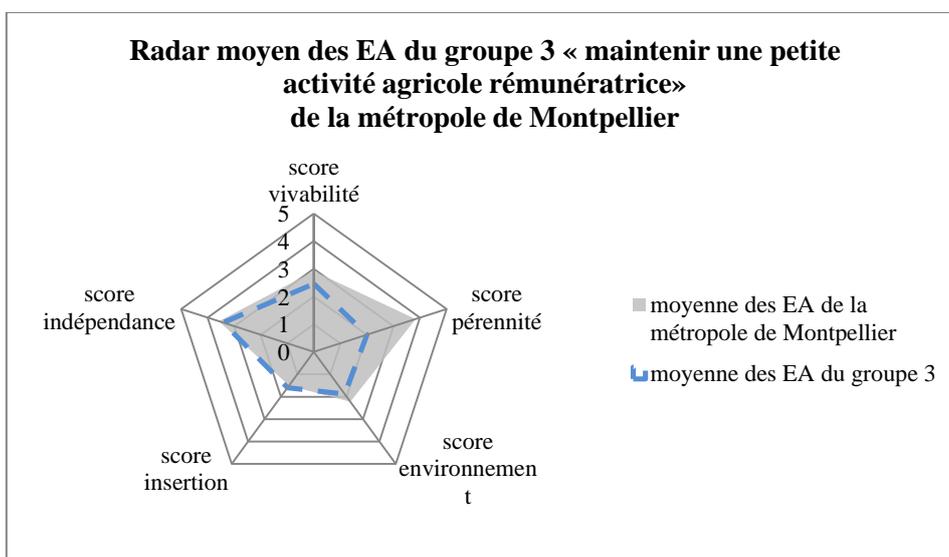
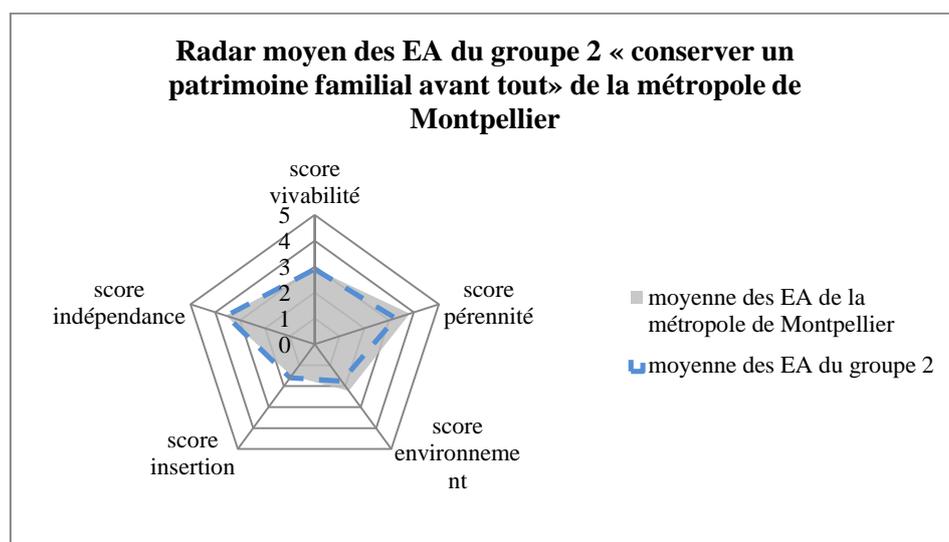
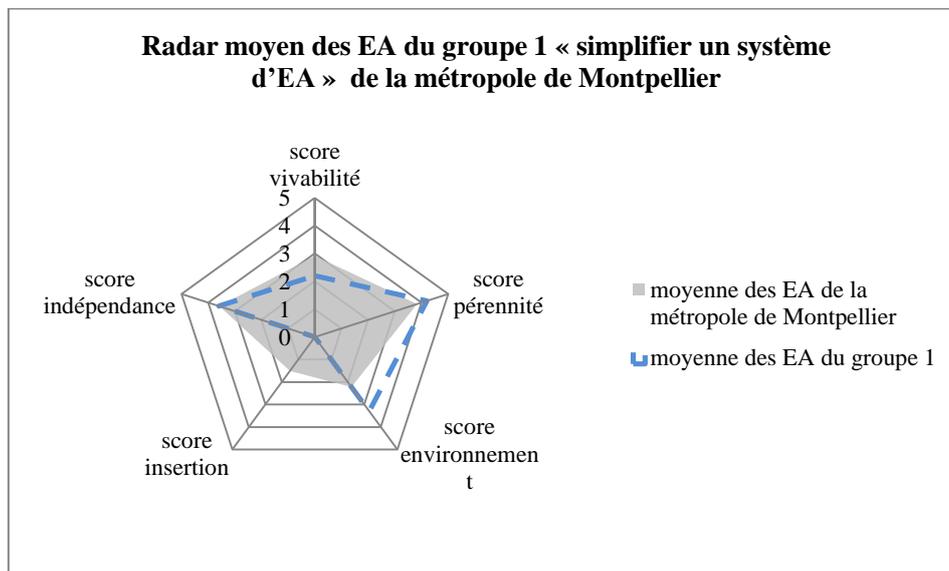


**Annexe III. 9 : Radars des exploitations enquêtées dans les Baronniees et classées selon la typologie du chapitre 2**

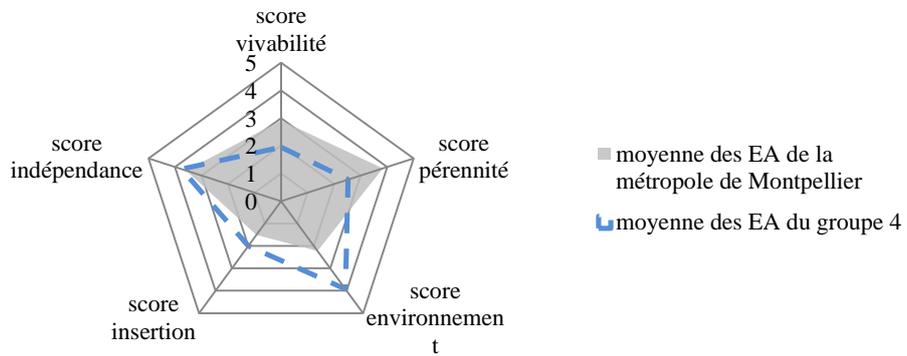




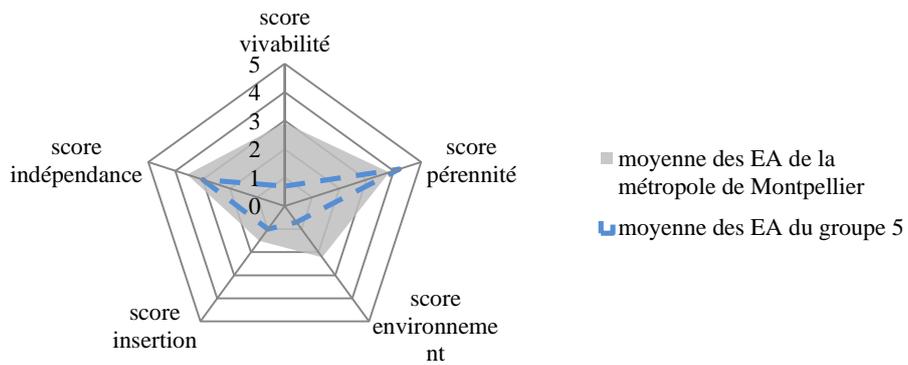
**Annexe III.10 : Radars des exploitations enquêtées dans la métropole de Montpellier et classées selon la typologie du chapitre 2**



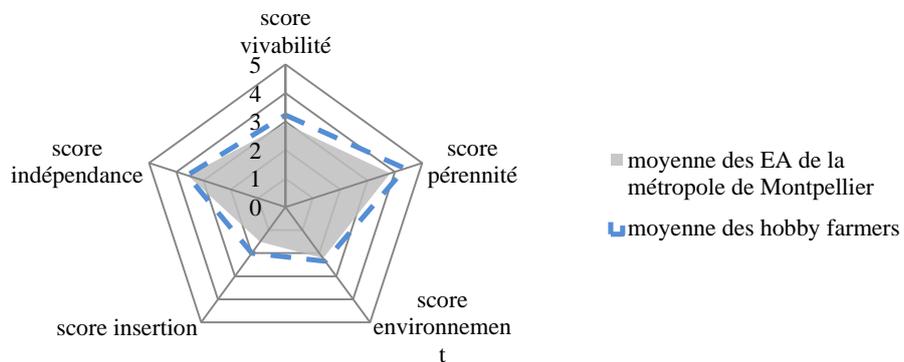
**Radar moyen des EA du groupe 4 « maintenir et développer une activité agricole à plein temps » de la métropole de Montpellier**



**Radar moyen des EA du groupe 5 « être en transition » de la métropole de Montpellier**



**Radar moyen des EA dirigées par des hobby farmers dans la métropole de Montpellier**



## LES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES FRANÇAISES

**Résumé :** Méconnues et vouées à disparaître par les politiques de modernisation agricoles françaises et européennes, les petites exploitations agricoles (identifiées par les services statistiques comme les exploitations ayant une production brute standard de moins de 25000 €) sont toujours présentes dans le paysage agricole français. En 2010, le recensement agricole en comptabilise près de 178 000 soit plus de 36% des exploitations agricoles de la métropole française. Le **premier chapitre** de la thèse dresse un tableau statistique des petites exploitations agricoles et les compare aux moyennes et grandes exploitations. Il montre que les petites exploitations sont dirigées par des exploitants en général peu formés et âgés, qui passent en moyenne, un mi-temps sur l'exploitation et ont peu de main d'œuvre supplémentaire. Dans le **second chapitre** on réalise une typologie d'après une méthode de classification mixte. Celle-ci permet de regrouper les petites exploitations agricoles en cinq grands groupes et d'en déduire des stratégies potentielles développées par ces exploitations. Elles sont confirmées en partie, par l'étude des trajectoires de petites exploitations à partir de l'appariement partiel des recensements agricoles de 2000 et 2010. On montre que se côtoient au sein des petites exploitations agricoles des exploitants proches de la cessation d'activités, des exploitants en phase d'installation ainsi que des exploitants pour qui être petit n'est pas transitoire. L'analyse statistique est complétée dans le **troisième chapitre** par des enquêtes de terrain. La première est réalisée en zone défavorisée dans les Baronnies des Pyrénées, la seconde dans le périurbain de Montpellier. On s'appuie sur les résultats de ces enquêtes, croisés aux données statistiques du recensement agricole de 2010 pour évaluer les contributions environnementales, sociales et économiques des petites exploitations agricoles. Le **quatrième chapitre** est centré sur la Politique Agricole Commune. Avec l'élargissement de l'UE, les petites exploitations agricoles ont trouvé une place dans le discours politique. On revient sur l'adaptation des aides de la PAC 2014-2020 aux petites exploitations agricoles. Nous étudions l'intérêt d'un dispositif de simplification passant par une aide forfaitaire inconditionnelle, des politiques d'incitation à la création d'emploi dans les petites exploitations agricoles, et des mesures pour faciliter les installations tardives et l'accès au foncier.

*Mots clés :* petites exploitations agricoles, recensements agricoles, Politique Agricole Commune, classification mixte, Production Brute Standard

### FRENCH SMALL FARMS

**Abstract:** Small farms (identified by statistical services as farms with a standard output of less than 25000€) are relatively unknown and condemned to disappear by French and European agricultural modernization policies. In the 2010 agricultural census, 178 000 farms are counted as small farms, representing more than 36% of metropolitan French farms. In the **first chapter**, we present a statistical description of small farms in comparison with medium and large farms. Small farms are mostly run by elderly farmers with low levels of education/training who work half-time on the farm and have little additional workforce. In the **second chapter**, we implement a typology of small farms using a mixed classification method. We obtain five different groups and deduce potential strategies developed by small farms. These strategies are partially confirmed by the study of different small farms trajectories between 2000 and 2010. We find farmers close to cessation of farming, as well as farmers in the setting-up stage and farmers who are not in a transition phase. This statistical analysis is completed in the **third chapter** by field surveys. The first survey is administered in less favored areas of the Baronnies of the Pyrénées, and the second one in the peri-urban area of Montpellier. These surveys are complemented by statistical data from the 2010 agricultural census to assess the environmental, social and economic contributions of small farms. The **fourth chapter** focuses on the Common Agricultural Policy. With the enlargement of the EU, small farms found a place in political discourse. We suggest ways of adapting the 2014-2020 CAP support schemes to small farms. We study the Small Farms Scheme and its advantages as a simplified scheme involving an unconditional flat-rate. We then review measures to favour employment in small farms and measures to facilitate setting-up and access to agricultural land.

*Keywords :* small farms, agricultural census, Common Agricultural Policy, mixed classification, Standard Output.